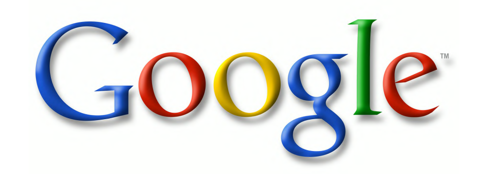



A 796,442

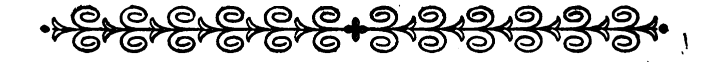

1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



JOURNAL ASIATIQUE.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME III.



JOURNAL ASIATIQUE.

JANVIER 1837.

NOTICE

Des principaux souverains de l'Asie et de l'Afrique septentrionale, pour l'année 1837.

EMPIRE OTTOMAN.

Sultan MAHMOUD II (surnommé *Adli*, le Juste), fils du sultan Abd'oulhamid, né le 20 juillet 1785, et proclamé à la place de son frère Moustafa IV, détrôné le 28 juillet 1808.

Égypte : MOHAMMED-ALY, né à Cavala, en Romélie, en 1769 (1182 de l'hégire), fils d'Ibrahim-aga, proclamé pacha le 14 mai 1805, à la place de Khorschid-pacha ; confirmé par le sultan Sélim III, le 1er avril 1806.

Bagdad : ALY-REZA.

Moldavie : Jean Stourza, boyard moldave, nommé hospodar le 16 juillet 1822, et proclamé à Yassy le 21 du même mois.

Valachie : Grégoire Ghika, nommé hospodar le 16 juillet 1822; inauguré par le pacha de Silistrie, le 21 septembre 1822.

Servie : le prince Milosch Obrénowitch, nommé, en 1829, par la Porte, prince héréditaire de ce pays.

VASSAUX DE L'EMPIRE OTTOMAN.

Tripoli de Barbarie : Mehemmed-pacha vint de Constantinople, sur la fin de 1835, remplacer Nedjib-pacha, qui avait gouverné la ville pendant environ huit mois. Ce dernier avait remplacé, au printemps de 1835, Sidi Aly Caramanly, transporté à Constantinople par ordre du Grand Seigneur. Sidi Aly a été le dernier bey de la dynastie des Caramanly, qui a régné pendant près d'un siècle sur la ville et le territoire de Tripoli. Cette dynastie, fondée en 1150 de l'hégire (1737 de J. C.), a compté seulement cinq princes : Ahmed Caramanly, son auteur; Mohammed, fils d'Ahmed; Aly, fils de Mohammed; Youssouf, fils d'Aly, obligé par une insurrection de se démettre en faveur de son fils, dans le courant de l'année 1834; enfin Aly, fils de Youssouf, déposé et conduit à Constantinople.

Tunis : Moustafa-bey, fils de Mahmoud, succède, au mois de juillet 1835, à son frère aîné Housseïn bey, décédé.

Le schérif de la Mekke : Yahya, fils de Sourour, remplace, le 2 novembre 1813, son oncle, le chérif Ghaleb, déposé par le pacha d'Égypte, Mohammed-Aly, et meurt à Salonique en 1818.

L'imam de l'Yémen : N...... succède en 1815 à Tamy, chef de la tribu d'Asir, fait prisonnier par l'Arabe Hassan, fils de Khaled, allié du pacha Mohammed-Aly, et mis à mort à Constantinople en 1819. L'imam de l'Yémen réside à Sanaa; on lui donne ordinairement le titre de *almohdy lidyn allah.*

Sennaar : Bady VII, fils de Tabl, vingt-neuvième roi de la race des Foundjis, a été réduit, en 1821, par Ismaïl, fils du pacha d'Égypte, au simple titre de cheikh de Sennaar, et chargé, en cette qualité, de percevoir, moyennant une retenue à son profit, les tributs à payer au pacha.

EMPIRE DE MAROC.

Mouley-Abd-Errahman, sultan, fils aîné de Mouley-Hescham, fils de Sidi Mohammed, succède à son oncle Mouley-Souleïman, le 28 novembre 1822.

ROYAUME D'ABYSSINIE.

Itsa Takley Gorges succède, avant 1817, à Itsa Garlou, de la race de Salomon, fils de David, dynastie qui règne sans interruption depuis l'an 1268 de notre ère, et qui réside à Gondar : il jouit de beaucoup de considération, mais n'a aucun pouvoir et ne possède en revenus que ce que les gouverneurs indépendants des provinces veulent bien lui donner. Ces gouverneurs étaient, il y a quelques années : Selassy, le plus puissant de tous, successeur de Wassen Seghed, chef ou *mard-azimad* de Schoa et d'Efat, qui a pris le titre de roi; Scham Temben Ghebra Mikhael, chef de Tigré, successeur de Ras Welled Selassy; Gukho, successeur de Fasil, chef d'Amhara (Gojam); Maria, gouverneur de Samen, plâteau de l'Abyssinie. — D'après les dernières nouvelles venues de ce pays, une lutte sanglante s'est élevée entre plusieurs chefs de l'Abyssinie qui prétendaient à l'héritage de la riche dépouille de Ras Welled Selassy. La victoire est demeurée à un certain Sabegadis, âgé d'environ quarante ans, brave, intelligent et plein d'audace et de vigueur. Il est à présent chef de Tigré.

Avant cet événement, les Galla avaient depuis longtemps envahi la partie méridionale du pays. La tribu la plus puissante est celle des Edjow, commandée par Liban et par Godji.

IMAM DE MASCATE.

Seid-Said succède à son père Seïd-sultan, vers l'an 1804; il est le troisième descendant d'Ahmed, fils de Saïd, fondateur de cette puissance.

PERSE.

Mohammed-schah succéda, en 1834, à son grand-père Feth-Aly-schah, qui succéda, en 1796, à son oncle Agha-Mohammed-khan, fondateur de la dynastie royale des Kadjars, originaire du district d'Asterabad.

AFGHANISTAN.

La couronne était héréditaire dans la branche de la famille des Saddouzi, qui descend d'Ahmed-chah Abdalli, couronné à Kandahar en 1747. Son fils Timour-schah régna de 1773 à 1793; Zemân-schah, jusqu'à 1800, où il fut déposé par son frère Mahmoud, qui, trois années après, fut chassé par son frère Schoudjah, lequel fut expulsé par Mahmoud, en 1809, qui, à son tour, le fut par la famille puissante des Barrakzi, dont le chef, Dost Mohammed-khan, règne actuellement, après avoir repoussé en 1834 la tentative faite par Schoudjah pour ressaisir le trône. Favorisé par ces désordres, Randjit-sing, le souverain de Lahore, s'est emparé de Kaschmire et Péschaver, et les émirs du Sind se sont rendus indépendants.

BELOUTCHISTAN.

Mahmoud-khan, âgé d'environ quarante-huit ans, succède à son père Nasir-khan, en juin 1795; ce dernier avait soumis le Mékran vers la fin de son règne; son fils l'abandonna en 1809.

BALKH.

Conquis en 1825 par Mir Mourad-bey, qui en chassa Nedjib-oullah-khan, gouverneur pour le roi de Kâboul.

BOKHARA.

Grand khan de Bokhara et de Samarkand: Batkar-khan succède à son père Mir-Haïder-khan, en 1826. Le règne intermédiaire de son frère Mir-Houssaïn ne fut que de quatre mois.

KHOKAND.

Émir-khan, prince de Farghanah et de Khokand.

BADAKHSCHAN.

Mirza-Abd'oul-Ghafour, fils de Mohammed-schah, réside à Faïz-abad.

KHARIZM.

Rahman-Kouli-khan succède à son père Mohammed-

Rahim-khan, en 1826. Le titre de ces princes, d'origine ouzbeke, est *taksir-khan;* ils résident à Khiwa.

SIBÉRIE.

M. BRONEFSKI, général major, remplissant les fonctions de gouverneur de la Sibérie occidentale, a remplacé M. Nicolaï Séménovitch SOULIMA, lieutenant général en chef, qui a passé à la place de gouverneur général de la Sibérie occidentale.

INDE.

Gouverneur général du Bengale : lord AUCKLAND succède à lord William Cavendish Bentinck.

Gouverneur de Madras : sir Frédéric ADAM, succédant à sir Stephen Rumbold Lushington.

Gouverneur de Bombay : sir Robert GRANT, succédant au comte de Clare.

Gouverneur d'Agra : sir Charles-Theophilus METCALFE. Le gouvernement d'Agra a été formé tout récemment; la résidence temporaire est Allahabad.

Gouverneur de l'île de Ceylan, dépendant directement du roi d'Angleterre : Robert John WILMOT-HORTON succède, en mars 1831, à sir Hudson-Lowe.

Gouverneur des colonies françaises : M. le maréchal de camp DE SAINT-SIMON.

Gouverneur des possessions danoises : CHRISTENSEN.

Gouverneur général des possessions hollandaises : Le général de EERENS, successeur en 1834 de VAN DER BOSCH.

Gouverneur espagnol des Philippines : Le général TORRES, décédé l'année dernière.

ÉTATS DE L'INDE

DÉPENDANTS DE L'ANGLETERRE.

Maïssour, entre le 11° et le 15° lat. 27,000 milles anglais carrés, 3 millions d'habitants; c'est le plateau de Carnatic. Après la mort de Tippou saheb, qui périt le 4 mai 1799, Wellesley plaça sur le trône un rejeton de l'ancienne dynastie, Maharadja KRISCHNA ADIAVER, âgé de six ans, qui a réellement gouverné depuis 1812, et qui avait sa résidence à Maïssour, 12° 19' lat., 74° 22' long. Mais la conduite de ce prince étant devenue tyrannique, elle fit soulever le pays à plusieurs reprises contre lui; le gouvernement de la compagnie anglaise paraît l'avoir destitué et avoir pris la province sous son administration directe.

Haïder-abad, entre le 16° et le 22° lat. sept., contient une partie de l'ancien Telîngana, s'étend

du nord au sud, depuis les rivières Tapty et Wardâ jusqu'au Toumbhadra et Krischna. L'aréal est de 96,000 milles anglais carrés, la population, de 10 millions d'habitants, dont une partie est mahométane. Le Telîngana fut conquis par les mahométans, et fit partie de l'empire Bhamani, dans le Dekkan; lors de la dissolution de ce dernier, il fut de nouveau indépendant sous le nom de Golconda. Nizam-el-mulk s'empara, vers 1717, de ce pays. Celui de ses descendants qui y règne à présent est NASIR-EDDAULAH. Il monta sur le trône le 24 mai 1828. Sa résidence est Haïderabad, 17° 15′ lat., 76° 15′ long. Fondée en 1585, elle a 400,000 habitants.

Audh ou Oude, entre 26° et 28° lat. sept.; surface de 20,000 milles anglais carrés; population, 3 millions. Le pays fut soumis par les mahométans lors de leurs premières incursions; sous Mohammed, un des successeurs d'Aureng-zeb, Saadet-khan, de Nischapour en Khorasan, devint *soubahdar* du pays : sa famille y règne encore à présent sous l'influence anglaise. Le râdja actuel, Souleïman-djah NASIR-EDDIN HAIDER, parvint au trône le 20 octobre 1827. Résidence, Lekhnau, 20° 51′ lat., 78° 30′ long.; cette ville a plus de 300,000 habitants.

Gvaliar.—40,000 milles anglais carrés et 4 millions d'habitants. Le pays d'Oudjeïn ou Gvaliar fut conquis par les mahométans en 1230; il échut plus

tard aux Mahrattes. Devlet-rao, souverain de ce pays, perdit en 1803, dans une guerre contre les Anglais, la moitié de ses états; le traité du 5 novembre 1817 lui en fit perdre une autre partie: il mourut âgé de quarante-sept ans, le 21 mars 1827. Un de ses parents, Moukht-rao, âgé de douze ans, prit, en lui succédant, le titre de *Maharadja-Ali djah* DJANKODJI-RAO *Sindia-behader* (le 18 juin). L'ancienne capitale était Oudjeïn, 26° 11′ lat., 73° 15′ long.; actuellement c'est Gvaliar, 26° 15′ lat., 75° 5′ long.

Nagpour, un des restes du grand empire des Mahrattes dans le Dekkan, qui fut renversé par les Anglais en 1818. Il est situé entre 18° 48′ et 6° 40′ lat., 76° et 80° long.; il contient un aréal de 70,000 milles anglais carrés, et il est habité par 3 millions d'hommes. Moudhadji II, avant-dernier roi des Mahrattes, fut déposé par les Anglais, qui, le 25 juin 1818, mirent à sa place son fils RAGODJI BHOUNSLA, âgé de neuf ans. Sa résidence est à Nagpour, 21° 9′ lat., 76° 51′ long.; elle a 115,000 habitants.

Baroda, la partie la plus considérable et la plus belle de la presqu'île de Gudjerat, contient 18,000 milles anglais carrés et 2 millions d'habitants. Pilladji, de la famille de Guikowar (*Gaikewad*), Mahratte, propriétaire d'un village, parvint à s'emparer du pouvoir, et régna jusqu'en 1747. Le prince actuel de ce pays est SYADJI RAO GUIKOWAR; il règne de-

puis 1819 et descend de Pilladji. Capitale, Baroda, avec 100,000 habitants.

Satara, 14,000 milles anglais carrés et 1,500,000 habitants. En 1821 les Anglais rétablirent sur le trône de ce pays NAR-NARRAIN, descendant des anciens rois mahrattes, lesquels avaient été frustrés du pouvoir par le *peschwa,* ou premier ministre. Il réside à Satara, 17° 42′ lat.; 71° 52′ long.

Un grand nombre de petites principautés, telles que Travancor, Cochin, Bopâl, Kotah, Boundi, des chefs de Radjpoutes et autres, forment un territoire de 305,000 milles carrés, avec 17 millions d'habitants.

Assam, pays qui contient le bassin du Brahmapoutra. Le titre royal est *svarga-râdja* [monarque céleste], parce que la dynastie prétend descendre de deux frères, Khunlai et Khuntai, qui, avec le dieu Chang, vinrent des contrées du nord s'établir dans ce pays. Le Mogol Aureng-zeb essaya de soumettre le souverain d'Assam, mais son armée fut détruite. En 1793 le roi Gaurinath fut replacé, avec le secours des Anglais, sur le trône d'où un prêtre ambitieux l'avait chassé; il fut assassiné. Son fils Birdjinath Koumar ne put se soutenir contre les usurpateurs Boura Gohaing et Tchander khant. Ce dernier appela les Birmans, qui, en 1822, conquirent le pays et proclamèrent pour râdja leur général Menghi maha thelouah. Les Anglais s'en sont emparés en 1825.

ÉTATS DE L'INDE

INDÉPENDANTS DE L'ANGLETERRE.

Nepâl. — 53,000 milles anglais carrés, 2 millions d'habitants; ayant à l'ouest et au sud les provinces anglaises; frontières, au nord le mont Himâlaya, à l'est la principauté de Sikkim. La dynastic indigène Sourya-bansi [race du soleil] finit avec Raddjit-mall, qui, en 1768, se vit enlever ses états par le râdja de Gorkha. Les descendants de ce dernier règnent encore aujourd'hui dans le pays. Le râdja actuel est Radjindra Bikramsah. Il fut placé sur le trône le 20 novembre 1816, âgé seulement de trois ans.

Capitale, Kathmandou, située à 4,784 pieds d'élévation au-dessus des plaines du Bengale, 27° 42' lat., 82° 40' long.; elle a 20,000 habitants.

Lahore. — 50,000 milles anglais carrés, 3 millions d'habitants; entre le 30° et 34° lat. Les frontières sont le Kachmire et le cours de l'Indus, au nord; les montagnes de l'Indoustan septentrional, et le Setledje à l'est; l'Indus le sépare, à l'ouest, de l'Afghanistan. Il se compose du Pendjab, du Kachmire, du Moultan et d'une partie de l'Afghanistan. Les Seiks, qui professent une religion particulière, dominent en ce pays. Aujourd'hui les chefs qui habitent au sud du Setledje sont sous la protection anglaise; tout ce qui est au nord obéit à Randjit-singh, âgé maintenant de soixante et douze

ans. Il a trois fils, Kourrouk-singh, Chere-singh et Tara-singh. Résidence, Lahore, 34° 9' 21" lat., 76° long.

Sindhy. — 24,000 milles anglais carrés, 1 million d'habitants; ayant pour frontières, au nord, le Moultan et l'Afghanistan; au sud, Kutch et la mer; à l'ouest, la mer et les montagnes du Beloutchistan. Mir Gholam Aly, fils de Fath-Aly-khan, émir d'une tribu de Baloutches nommés Talpouris, après avoir gouverné avec ses frères le pays, mourut à la chasse en 1811; Mir Sobdar, son fils, et ses deux frères Mir Kerim Aly et Mir Mourad Aly lui succédèrent. Mir Kerim Aly est mort il y a quelques années, de sorte que Mir Mourad Aly est devenu réellement l'unique maître du pays, car Mir Sobdar est d'une santé faible, et est pour ainsi dire exclu du gouvernement.

ÉTATS AU DELA DU GANGE.

Empire Birman; population 3,500,000 âmes. Depuis la paix de Yandabou (le 25 février 1826), ce royaume a perdu tout l'Arakan, la moitié du pays de Martaban, Tavoy, Tanassérim et les îles de Merguy; il ne se compose plus que d'Ava et de Pégu. Le nom d'Ava est la prononciation corrompue d'*Aênwa*, qui est le nom que le peuple donne à la capitale. Le nom des Birmans dérive du mot *Mranma*, dont se sert le peuple d'Arakan pour désigner cette nation. Cent vingt-huit monarques

ont régné depuis le commencement de la monarchie. Ava, avec le secours des Portugais, se détacha de Pégu; mais, en 1752, Beinga Della, roi de Pégu, conquit Ava. Alompra (*Aloung p'houra*) ou Alomandra Praou, homme de basse extraction, reconquit la ville en automne 1753, et mourut âgé de cinquante ans en 1760; son fils aîné, Namdodji Praou, régna jusqu'en 1762; son frère Chembran jusqu'en 1776; son fils Tchengouza fut déposé et tué en 1782 par son oncle Minderadji Praou, qui gouverna jusqu'en 1819; son petit-fils MADOUTCHAO est mort il y a quinze mois. On ignore le nom de son successeur. Résidence actuelle, Ava.

Siam. — Ce pays comprend le bassin du fleuve Ménam. En 1757 les Birmans, sous Alompra, conquirent Youthia, la capitale, et exterminèrent la famille royale. En 1769 Piatak, fils d'un riche Chinois, les chassa et monta sur le trône; il fut tué en 1782. Le premier monarque de la dynastie actuellement régnante lui succéda et gouverna jusqu'en 1809; son successeur mourut le 20 juillet 1824. Son fils naturel KROMA MON-TCHIT, âgé de cinquante ans, est maintenant sur le trône; il a fait prisonnier et fait exécuter le roi Laos et sa famille en 1829. Capitale actuelle, Bankok, à l'embouchure du Ménam; 30,000 habitants.

Cochinchine. — État tributaire de l'empire chinois;

il comprend actuellement la Cochinchine, le Tonquin, la plus grande partie du Camboge et le petit état de Tsiampa. La dynastie régnante fut chassée par une révolte en 1774. L'héritier de la couronne ne parvint qu'en 1820 à ressaisir tous ses états, et conquit même le Tonquin. Il donna aux années de son règne le titre honorifique de *ghia long* [aidé par la fortune], et mourut en 1819, âgé de soixante ans. *Ming ming* [destin illustre] est le titre des années du monarque suivant, qui était fils naturel du précédent, et qui mourut en 1822. En 1821 il s'était rendu au Tonquin pour y recevoir l'investiture royale de la cour de Péking. Son jeune successeur a pris de même le titre de MING MING pour les années de son règne.

Sumatra. — Le *toanko* [seigneur] PASSAMAN à Lintoou; le *toanko* NORINCHI de Loubou-Agam; le *toanko* ALLAKAN-PANDJANG.

Java. — 4,660,000 habitants. Le sultan réside à Yugya-Karta, dans la ci-devant province de Mataram. Mangko-Bouvana-Sepou, couronné par les Hollandais en 1826, est mort le 2 janvier 1828. Le jeune sultan est sous la tutelle de Pandjerang-Mangko-Koutoumo. Le souverain de la plus grande partie de l'île porte le titre de *sousouhanan*, et réside à Surakarta auprès du fleuve Solo.

CHINE.

Le nom de la dynastie régnante, d'origine mandchoue, est Taï tsing [la très-pure]. En Chine on ne connaît pas le nom de l'empereur régnant; celui qui occupe actuellement le trône est le fils aîné de son prédécesseur, mort le 2 septembre 1820; il portait auparavant le nom de Mian ming. Il donna à son père le titre posthume de *jin tsoung joui houang ti*, c'est-à-dire, l'auguste et sage empereur, le compatissant prédécesseur. Le titre honorifique des années du règne du monarque actuel est, en chinois, TAO KOUANG, et en mandchou, *Doroï eldenghe* [éclat de la raison]. Il est âgé maintenant de cinquante-deux ans.

JAPON.

Le *daïri* (empereur) actuel est le 121ᵉ successeur de Zin mou; il règne depuis 1817; le public ignore son nom durant sa vie. L'année 1826 était la neuvième du *nengo* (titre honorifique des règnes) BOUN ZIO (en chinois, *Wen tching*). Sa résidence est Miyako ou Kiô (ces deux noms signifient *résidence*). Le *kou bô* ou *seogoun* est le chef militaire généralissime de l'empire; il réside à Yedo. C'est par le fait lui qui règne; cependant il affecte toujours une espèce de dépendance du daïri, descendant de l'antique dynastie japonaise qui a commencé par Zin mou, 660 ans avant

notre ère. Le mot *daïri* (en chinois *Naï li*) signifie proprement l'*intérieur* (du palais impérial). On s'en sert pour désigner l'empereur, puisqu'il n'est pas permis de proférer son nom pendant qu'il est en vie. La même chose a lieu à l'égard du *seogoun* et du prince son successeur; on donne au premier le nom de *Gonfon marou*, et à l'autre celui *Ni sio marou*, d'après les palais qu'ils habitent.

UNE SÉANCE DU TAHKÉMONI,

Par M. Eug. Boré.

Nous n'entrerons dans aucun détail sur l'auteur du Tahkémoni dont nous publions aujourd'hui la onzième séance. M. le baron de Sacy, en nous donnant la traduction du xiv[e] chapitre du même ouvrage[1], nous a fait connaître, avec la lumineuse critique et la profonde érudition qui le distinguent parmi les orientalistes de notre siècle, et la vie d'Alcharizi et la nature du *Séfer Tahkémoni* qu'il composa à l'imitation des séances de Hariri. Comme il avait aussi traduit dans sa langue les *Mékamat* du poëte arabe, on a presque toujours confondu ces deux ouvrages, néanmoins bien distincts. De plus, la ressemblance des noms de Alhariri et d'Alcharizi, plus

[1] Voyez *Nouveau Journal asiatique*, octobre 1833.

frappante encore dans l'écriture hébraïque et arabe, pouvait aisément induire en erreur.

Le nom entier de notre poëte était *Juda*, *fils de Salomon*, *fils d'Alcharizi*. On ne sait pas exactement dans quel siècle il vivait, et M. de Rossi, en s'éloignant de l'opinion de Wolf et de don Rodriguez de Castro, assigne l'époque de sa célébrité au XIIIe siècle. Il rappelle plusieurs fois dans ses vers que sa patrie était l'Espagne, et qu'il avait voyagé dans la Palestine. Ainsi le lieu de la scène de la séance que nous offrons à nos lecteurs est fixé aux portes de Bethléem.

Comme dans Hariri chaque *Makamat* est une espèce de petit drame où l'on voit ordinairement deux acteurs, *Ithiel* et *Chaber-Hakéni*, qu'on pourrait regarder comme *Hareth ben-Hamman* et *Abou-Zeid Saroudji* travestis, si ce n'est que le premier se laisse moins aisément tromper, et que le second est plus sérieux et plus moral. L'intrigue n'est peut-être pas conduite aussi uniformément que dans le poëte arabe, et il y a une très-grande variété dans les discours que prononcent les interlocuteurs.

On ne peut s'empêcher d'admirer l'art avec lequel Alcharizi, se servant de la langue classique des livres saints, sait trouver en elle une fécondité inépuisable d'images, de tournures et d'expressions pour tous les sujets, bien qu'il semble restreint par un nombre de mots numériquement petit; tant il est vrai que c'est le génie de l'écrivain qui fait la richesse et la beauté d'une langue. La pensée ne pouvant jaillir de l'intelligence sans revêtir une forme quelconque qui

la rende saisissable, celui qui pense bien et beaucoup est toujours assuré de trouver des mots sous sa plume, et voici pourquoi tel autre écrivain arabe maniant la langue la plus riche peut-être, eu égard au nombre des mots, paraîtra pauvre et décharné. Alcharizi avait traduit en entier le *Moré Névochim* de Maïmonide; mais rabbi Samuel Ibn Tibon, ayant exécuté le même travail avec un mérite supérieur, a fait oublier sa traduction, qui nous est actuellement inconnue.

Ce qui nous a décidé à traduire cette séance de préférence aux autres, c'est le désir de déchiffrer le texte arabe intercalé entre de l'hébreu et du chaldéen, et que l'ignorance des copistes juifs avait étrangement défiguré. Le texte que nous publions est pris de l'édition d'Amsterdam de 1729. Nous n'avons point eu à notre disposition celles qui ont été faites à Constantinople en 1540 et 1578. Nous avons seulement consulté les deux manuscrits 236 et 506 de la Bibliothèque royale, sans toutefois prendre la peine d'indiquer toutes les variantes, qui sont assez nombreuses.

Nous remercions ici publiquement le savant M. S. Munk, que nous avons consulté pour l'interprétation de plusieurs passages.

SÉANCE XI.

Le sujet de cette séance est l'éloge d'un premier discours dont chaque mot renferme la lettre R et d'un autre d'où elle est absolument exclue.

Les Pensées[1], filles de mon intelligence, et les réflexions de mon cœur, dit Héman Haëzrachi, m'engagèrent à échanger le lieu de mon habitation pour la terre de la gloire. Léger comme le faon, je courus vers les montagnes de la Solitude[2] à la poursuite de tous les discours éloquents les plus désirables, prêtant avidement l'oreille à chaque parabole et à chaque sentence. J'allai à Bethléem, au pays de Juda; et tandis que dans une de ses villes, je me tenais à une de ses portes, baisant respectueusement sa poussière et les pâturages de ses chevreaux, j'aperçus une troupe d'hommes allant et

[1] Tout en essayant de traduire avec la plus grande exactitude possible, nous avons cru devoir quelquefois compléter l'idée pour la rendre intelligible. La fidélité, qui est le premier mérite du traducteur, devient un défaut lorsqu'elle laisse au sens son obscurité. Littéralement il fallait écrire : Les fils de ma pensée. . . . . .

[2] בתר Cette expression appartient au Cantique des cantiques, ch. II, 17. Les commentateurs l'ont expliquée diversement; les uns l'ont entendue dans le sens de *division* et de *séparation*, nom que l'épouse donne aux montagnes qui doivent la séparer de son bien-aimé. Les Septante traduisent *ἐπὶ ὄρη κοιλωμάτων*, d'autres ont vu là un nom propre analogue au mot בתרון 2 Sam. II, 29. Voyez Reland, *Palest.* p. 639.— De Rossi et Bochart ont lu בתר, qu'ils expliquent par *ceinture de montagnes*. — Hieros. t. II, p. 257.

courant de tous côtés; et, comme je leur demandais le sujet de leur rassemblement et la cause de leur course précipitée, ils me dirent : Nous avons chez nous un sage qui vient de camper sur nos frontières. Personne n'est capable de le provoquer pour l'éloquence du chant et de lui tenir tête dans le combat de la poésie.

Alors je dis dans mon cœur : J'irai au milieu d'eux pour entendre les paroles qui sortent de la bouche de ce sage. Et, comme j'approchais du champ où il était campé, je vis parmi eux un vieillard préparant les discours les plus choisis, et disant : « Écoutez mes paroles, ô sages, et vous, savants, prêtez l'oreille à ma voix, car ma langue est la source de la sagesse et de l'éloquence, et ma pensée renferme un trésor de traités habilement façonnés et de compositions puissantes. Lors même que les éclairs se précipiteraient sur mes pas, ils s'égareraient dans mes voies, sans pouvoir atteindre à la poussière de mes chars. »

Le chef de l'assemblée lui dit : « Tu as mis à nu le bras de la fierté, et tu as tiré le glaive de la jactance ; nous avons entendu tes paroles, et nous ne t'avons pas encore éprouvé. Parle donc, afin que nous t'honorions[1]. »

[1] Nous rappellerons ici au lecteur que les écrivains hébreux ou rabbiniques insèrent habituellement dans leurs compositions des lambeaux de textes des saintes Écritures, de même que les auteurs musulmans citent souvent des versets ou des expressions de l'Alcoran. Ces dernières paroles sont celles que Manoa'h adresse à l'ange du Seigneur qui vient le visiter. *Juges*, ch. XIII, v. 17.

« Me voici, répondit le vieillard, en votre présence, et je me tiens entre Dieu et vous[1]. Choisissez aujourd'hui des sujets profonds d'éloquence et des chants sublimes. Éprouvez-moi comme vous le voudrez, et examinez-moi à votre gré; je justifierai votre attente, et vous ne trouverez dans ma rose aucune épine. » Ils lui dirent : « Si tu es vrai dans ton langage, et si tes paroles sont exactes, compose-nous un chant *en trois langues*, et que tout homme intelligent reconnaisse le mérite de cette œuvre. » Il éleva la voix et dit[2] :

« La parole de Dieu ne trompe point; *la soumission à ce maître miséricordieux* est la meilleure de nos actions. Je lui offrirai mes chants, et *je célébrerai mon créateur* au commencement de toutes mes paroles. Son nom sera éternellement glorifié; *il est le maître suprême* et le seigneur des mondes. Sa justice brille d'un vif éclat, *elle ressemble à une flamme radieuse* au sein de la nuit. Il pénètre tous les mystères, et nul de ceux qui nous ont précédés

[1] Telles sont les paroles de Moïse lorsqu'il rappelle au peuple le mystérieux entretien qu'il a eu avec Dieu sur la montagne, et dans lequel il était réellement l'intermédiaire entre la terre et le ciel.

[2] La mesure du poëte est un مفاعيلن joint à un فَعْلُنْ pour les trois hémistiches, dont le premier est hébreu, le second arabe et le troisième chaldéen, sans que la suite de la pensée soit interrompue par ce passage d'une langue à une autre. Nous l'indiquons en soulignant la traduction du texte arabe, qui offre quelques irrégularités. Tel est le mot حكى, employé deux fois dans le sens de مثل, et qui n'est peut-être que le verbe حكا avec son sens accessoire de *reproduire, représenter, retulit, imitatus est.*

n'a pénétré son essence[1]. Ses grâces sont immenses, et *leurs fleuves arrosent* les terres sans eau. Il a posé dans le monde sa domination, *il embrasse toutes les contrées* et sa hauteur atteint les cieux. En lui vit tout être vivant, et *la balance du monde* est suspendue dans sa droite. Seigneur universel des vivants, *à lui appartient l'empire durable*, pendant que les rois passent et disparaissent. Ses merveilles sont admirables, *et les siècles, malgré leur longueur*, changent devant son immutabilité. C'est lui qui fera trembler l'univers et *qui viendra avec des prodiges* à la fin des temps. Il manifestera son salut, *et il élèvera les humbles* et abaissera les superbes. Il sonnera de la trompette *pour ceux qui dorment dans la poussière*[2], et les morts ressusciteront; il dévoilera ses

[1] La leçon de l'édition d'Amsterdam est بذات لم تكشف, ce qui ne donne pas un sens correct; nous croyons devoir ajouter le pronom, sans en prononcer la motion, dans la lecture, à cause du mètre.

[2] لنوم البلقع. Le dictionnaire n'explique pas suffisamment le mot بلقع. On le trouve dans le Hamaza, p. 445, dans les vers suivants :

أَضْحَى أَبُو القاسِمِ الثّاوى بِبَلْقَعَةٍ
تَسْفِى الرِّيَاحُ عَلَيْهِ مِنْ سَوَافِيهَا

«Jacet Aboul Quasim sepultus in loco deserto; verrunt venti «super eum quod verrunt.»

Le commentaire explique ainsi le mot en question : البلقعة الارض للخالية التى لا احد بها كان فيها نبت او لم يكن وكانت مستوية او لم تكن

mystères, *il rendra la vie aux morts*, et il rachètera les vivants. Il rebâtira son temple, *et il conduira ses élus* au sommet des montagnes. Là nous chanterons des cantiques d'actions *de grâces pour le Très-Haut*, redoutable dans ses éloges. Nous lui adresserons nos chants et *nous célébrerons ses louanges* dans toutes les langues. Les envieux murmureront, *et un trait*[1] *ira percer* le cœur des poëtes habiles. Ces chants braveront mes ennemis, *et l'Orient les redira* à la terre d'Espagne. Leurs paroles distillent le miel, *ils ressemblent au parfum du musc*, et leur mémoire[2] s'élève aux cieux. Tels sont ces chants précieux, *propres à éclaircir*[3] *les pensées* de toutes les têtes. Le tranchant de leurs glaives est suspendu *sur la tête des hommes forts* et de tous les héros. En

« Albalquahtou terra deserta in quâ nemo est, sint in illâ plan-« tæ, vel non, sit plana, nec ne. » C'est aussi le nom d'un désert situé au midi d'Alep, et à l'orient de Gaza. » Voy. *Aboulfedæ Tab. Syr.* p. 5, 11.

[1] سرى منها سهم. Nous traduisons سهم par *trait, dard*, ce qui est le sens direct et primitif du mot. Cependant on pourrait peut-être le prendre aussi dans l'acception dérivée de *part* et *portion*, et dire : *une partie de ces chants est parvenue au cœur des sages*.

[2] Le mot זכרה, que nous traduisons par *mémoire, souvenir*, est peut-être employé dans le sens de אזכרה, qui signifie proprement la fumée du sacrifice s'élevant avec une agréable odeur vers Dieu.

[3] La leçon est ici très-fautive. Nous avions lu d'abord اصحّت, dans le sens de *rendre net et pur ;* mais le mètre est détruit, et il faut sans doute lire اضحت, dans le sens de كانت, en regardant فكرا comme le خبر de שירה, ce qui signifierait alors « et son chant pré-« cieux est devenu un sujet d'intelligence pour la tête de tous les « peuples. »

les entendant tous sont stupéfaits[1], *et leur souvenir se perpétuera* jusqu'à la fin des siècles.

« Voici, leur dit-il, un chant tressé, sans aucune reprise, avec le lien[2] de trois langues, et formé d'un triple fil qui ne se rompra pas aisément. Ceux qui les entendent tremblent de frayeur et sont frappés d'épouvante, et la terre a tressailli à cause de ce triple chant. J'ai composé ce poëme dans les langues araméenne, hébraïque et arabe. Nulle autre œuvre soit à l'orient, soit à l'occident, ne peut être égalée à celle-ci. » Le peuple lui dit : « Très-bien, quelle grande chose tu as faite ! Tu excelles dans la sagesse, et près de toi les sages sont des fous[3]. Nous savons bien que nul ne peut t'être comparé dans l'art de la poésie, ni pour la beauté de tes sentences, ni pour le charme de ton style ; et si tu peux nous montrer ton talent dans la prose, tu seras, sans contredit, à la tête des sages de l'Espagne. Ainsi compose-nous maintenant un écrit renfermant toute sorte de belles pensées, et propre à exciter les désirs de tous les

[1] Le mot רוהה nous a embarrassé. Il ne se trouve qu'une seule fois dans Isaïe, ch. XLIV, v. 8. On le range sous le radical de ורה et ورِه *præ metu attonitus fuit.* La version chaldéenne lui donne une signification analogue, ainsi que le commentateur Jarchi.

[2] Abou-Zaïd use de la même figure, lorsque dans la seconde séance, p. 25, édition de M. de Sacy, il dit :

اعرف بيتا لم تنسج على منواله

« J'ai des vers sur l'ensouple desquels on ne tisse jamais. . . . . »

[3] Littéralement « facis sapientes stultos tuâ sapientiâ. »

curieux. Que dans chaque mot il se trouve la lettre R (ר). Que ce soit l'éloge d'une personne honorable et de quelque prince illustre[1]. »

Alors il dit : « Prêtez l'oreille à mes paroles et écoutez-moi favorablement :

« Allons! proclame à haute voix les paroles de tes chants et fais courir dans l'hippodrome de l'éloquence les chars de ta poésie; distille la pluie de tes paroles, afin d'arroser de ses gouttes la terre de la domination. Par-là tu t'élèveras au degré de la gloire, tu feras fleurir les rameaux de la pure éloquence, et leur tige se couvrira des fruits glorieux de la poésie. Tu feras de ces vers des fanaux resplendissants comme les astres, pour éclairer les yeux malades et fermés par la cécité, et tu illumineras les hauteurs éclatantes de la gloire avec l'auréole lumineuse qui entoure les princes et les chefs distingués de la société. O chérubin glorieux! Seigneur hono-

[1] Il est impossible de faire passer dans une autre langue, et surtout dans la nôtre, ces prétendues beautés de style, qui, signes certains de la décadence du bon goût littéraire, consistent plutôt dans la forme et la lettre que dans la pensée. L'auteur a voulu lutter ici avec Hariri, son modèle, qui façonne et assouplit la langue arabe à tous ces tours d'esprit avec un bonheur souvent inimitable. Bien que la langue hébraïque soit comparativement moins riche, cependant nous voyons ici avec étonnement les plus grandes difficultés vaincues, quelque restreinte que pût être la pensée dans le cercle assez étroit de mots ayant la même valeur ou le même son. Alcharizi, ayant traduit de l'arabe en hébreu les *Mékamat* de Hariri, voulait prouver, dans ses imitations, qu'il pourrait produire quelque chose d'équivalent aux séances 16, 19, 42, 44, 46, de son devancier, pour tout ce qui tient à ces jeux de composition littéraire.

les entendant tous sont stupéfaits[1], *et leur souvenir se perpétuera* jusqu'à la fin des siècles.

« Voici, leur dit-il, un chant tressé, sans aucune reprise, avec le lien[2] de trois langues, et formé d'un triple fil qui ne se rompra pas aisément. Ceux qui les entendent tremblent de frayeur et sont frappés d'épouvante, et la terre a tressailli à cause de ce triple chant. J'ai composé ce poëme dans les langues araméenne, hébraïque et arabe. Nulle autre œuvre soit à l'orient, soit à l'occident, ne peut être égalée à celle-ci. » Le peuple lui dit : « Très-bien, quelle grande chose tu as faite ! Tu excelles dans la sagesse, et près de toi les sages sont des fous[3]. Nous savons bien que nul ne peut t'être comparé dans l'art de la poésie, ni pour la beauté de tes sentences, ni pour le charme de ton style ; et si tu peux nous montrer ton talent dans la prose, tu seras, sans contredit, à la tête des sages de l'Espagne. Ainsi compose-nous maintenant un écrit renfermant toute sorte de belles pensées, et propre à exciter les désirs de tous les

[1] Le mot תרהו nous a embarrassé. Il ne se trouve qu'une seule fois dans Isaïe, ch. XLIV, v. 8. On le range sous le radical de ירה et وَرِهَ *præ metu attonitus fuit.* La version chaldéenne lui donne une signification analogue, ainsi que le commentateur Jarchi.

[2] Abou-Zaïd use de la même figure, lorsque dans la seconde séance, p. 25, édition de M. de Sacy, il dit :

اعرف بيتا لم تنسج على منواله

« J'ai des vers sur l'ensouple desquels on ne tisse jamais. . . . . »

[3] Littéralement « facis sapientes stultos tuâ sapientiâ. »

recherchent, il prodigue ses trésors aux indigents et il secourt les opprimés[1]. Il a hérité de ses pères la justice, et dès son enfance il l'a pratiquée. Il amasse pour ceux qui convoitent et poursuivent la fortune. Heureux les parents purs qui lui ont enseigné à marcher dans leurs voies, et qui l'ont encouragé à suivre le sentier de la justice! Les grands l'ont vu et ils l'ont déclaré heureux; les seigneurs et les princes l'ont honoré, et il court sur leurs traces aussi prompt que l'éclair. Il croît comme le cyprès, à cause de la nourriture excellente qu'ils lui donnent: puisse son créateur le protéger, et celui qui l'a formé l'ennoblir et l'honorer! Fasse le ciel que dès l'aube matinale sa bonne volonté l'excite et l'assiste, qu'elle le préserve de la colère divine et place pour jamais une couronne sur sa tête en faisant briller sa lumière du plus vif éclat!

pieds de longueur. Lorsque ce peuple fut détruit, son nom resta comme synonyme de *géant*, et dans la suite il fut appliqué aux ombres des morts, que la croyance des anciens nous représente toujours dans leurs apparitions sous des proportions qui dépassent celles de la vie terrestre. Telle est l'opinion de Vitringa, Isaïe, chapitre XIV, 9; et de plusieurs autres interprètes des textes sacrés.

Virgile, *Æneid.* II, 772, dit :

> Infelix simulacrum, atque ipsius umbra Creusæ
> Visa mihi ante oculos, et notâ major imago.

Sénèque dans Thyeste :

> Simulacra virûm majora viris.

[1] Le texte est fautif ici; il porte לאצילי qui ne donne aucun sens. D'ailleurs il faut un ר dans le mot. Nous proposons עצירי qui ne se trouve pas dans le dictionnaire, mais qui peut être une forme فعيل de עצר *pressit, oppressit.*

« Voici, leur dit-il, vos vœux satisfaits; mais je suis prêt encore à faire des vers sur le sujet que vous avez demandé. » Il élève la voix et dit :

« Le prince de ce siècle, l'ornement de la puissance et de la sagesse, est sorti d'une illustre maison. Il est admiré et honoré comme un fruit glorieux et comme une lumière. Son créateur veille sur lui et le protége. Il joint à l'autorité la crainte du Tout-Puissant, et il court à la suite de son créateur en le pressant de ses prières. Le diadème de la gloire ceint sa tête; il est la force et l'appui des princes de son temps, Dieu l'exalte et le conserve au milieu de ses tribulations, comme une forteresse contre les attaques de l'ennemi. »

Lorsqu'il eut terminé son écrit et achevé sa merveilleuse improvisation en s'acquittant entièrement de sa tâche, toute l'assemblée lui dit : « Tu as dépassé nos espérances et toutes les langues sont restées collées muettes à leur palais; seulement compose-nous un sujet agréable à tous les curieux, où le *resch* (ר) soit retranché de chaque mot; c'est en cela que tes serviteurs verront ton savoir-faire. »

Alors il prit la parole et dit : « Notre prince, l'orgueil de notre ornement, la couronne de notre parure, l'éclat de notre prunelle, est l'étoile de notre crépuscule et la splendeur de nos paupières. Il remplit notre droite de richesses et nos mains de trésors; son nom sonne agréablement à toute oreille, et il est doux à toutes les lèvres. Son visage attire les regards et son nom est le plaisir des cœurs. Sa

face est un soleil sans nuages, et ses mains une pluie de libéralités; ses mœurs sont conformes à celles de nos ancêtres; Dieu l'a envoyé pour sauver son peuple; et il l'a sacré chef de sa nation, pour relever ceux qui sont tombés; il est la force des faibles, le soulagement des gens fatigués, le lieu de repos des hommes égarés; il est aux gens altérés qui veulent étancher leur soif un fleuve de lait et de miel; il fortifie les mains languissantes, et par sa générosité il rend les esclaves comme les maîtres. Sa grâce soutient les faibles et les malades, sa justice raffermit ceux qui tombent ou qui sont chancelants; ses mains donnent à ceux qui demandent; il est unique parmi sa nation, il est la merveille de son âge, il domine dans les assemblées et il les convoque par ses ordres; il est la couronne de justice, et il rétablit tout ce qui est brisé. C'est un lis au milieu des épines; fidèle aux traditions de ses pères, il désire reposer à l'ombre de la sagesse, afin de conquérir un jour la gloire et de recueillir l'héritage de la grandeur et de la jouissance. Quelle bonté et quelle beauté! quel amour et quelle majesté dans sa personne! que l'honneur dont il jouit est digne d'envie, et que ses œuvres sont droites! que son héritage[1] est précieux! qu'elles sont belles les tentes[2] de ses mœurs! quel

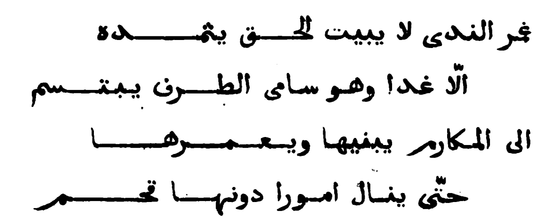
[1] חבליו. Ce mot, pris littéralement dans le sens de حبل *corde*, désigne la portion de terrain mesuré par la corde même.—Jos. XXVII, 14-19, 9; *Deut.* XXXII, 9. Ce passage rappelle celui du ps. XVI, 6, חבלים נפלו לי בנעימים « Mon héritage m'est échu dans un lieu agréable. »

[2] Ce passage fait allusion au discours de Balaam, lorsqu'il essaye de maudire le peuple d'Israël. *Nomb.* XXIV, 6.

plaisir d'habiter les maisons qui s'étendent au loin comme les torrents! Là se reposent les voyageurs haletants et les proscrits y trouvent un asile. Ceux qui sont altérés y boivent l'eau du salut, et les morts, en entendant son nom, reviennent à la vie. Les vivants, sans le secours de sa grâce, mourraient ou seraient comme n'étant pas. La voie du temps célébrera ses louanges et les bouches du siècle publieront ses bienfaits; la grâce est répandue sur lui; la justice a dressé ses tentes dans son cœur, et en son nom elle élève son étendard. Dieu l'a placé comme un signe pour les nations, il le protége contre ses ennemis, et il le conduira à la source de la consolation. » Puis il ajouta ces vers :

« Il est l'ami de Dieu; il possède toutes les vertus, et son cœur est une source intarissable d'éloges. Dieu l'a placé à la tête de son peuple; il n'a pas d'égal dans l'univers, et ses louanges sont incomparables. Il a bâti des monuments de grâce [1] et de justice, et

[1] ובנה מגדלות..... Cette expression *bâtir des édifices de grâce* est arabe, et on la rencontre souvent employée dans la même acception. Nous lisons dans le Hamaza, p. 611, ce passage où le poëte vante la libéralité des chefs d'une tribu :



C'est-à-dire :

il leur a donné pour fondement les vertus de ses ancêtres. Ses œuvres sont dignes d'envie, son nom est glorifié parmi le peuple de Dieu.... Homme vraiment admirable! »

Le narrateur ajoute :

Lorsque le peuple eut entendu ces admirables paroles où brillaient l'éloquence et la pureté de langage, ils l'élevèrent sur leurs bras et leurs épaules, et toutes les mains s'ouvrirent pour lui, tellement qu'ils le comblèrent de leurs libéralités, et qu'il fut fatigué des actions de grâces qu'il avait à leur rendre. Mais avant de se séparer d'eux, il leur fit ainsi ses adieux :

« Oui, je suis réellement l'*auteur*[1] de ces vers, au sujet desquels les âmes des envieux se fatiguent. Tandis que je reste tranquillement chez moi, ma parole éloquente va de l'orient à l'occident. Je la lance dans le monde comme des traits acérés, et elle va déchirer le fond du cœur de mes ennemis. Quoique dépourvue de pieds, elle court jusqu'aux extrémités de la terre, et par sa force les rochers les plus élevés s'aplanissent; je compose mes chants en hébreu, en chaldéen et en arabe, parce que ces trois langues

Gurges est liberalitatis : non pernoctat, jure hospitum exhauriente eum;
Sed surgit manè, et elato oculo subridet
Liberalitatibus quas *ædificat* et *exstruit*,
Donec consequatur negotia inter quæ et ipsum sunt discrimina.

Voy. id. *ibid.* page 725, ligne 9, page 749, ligne 21.

[1] חָבֵר. Le poëte joue ici sur le mot חבר, lequel signifie *compositeur*, et qui est en même temps le nom de Chaber Hakemi, qui les récite.

sont réellement à mon service. J'allume des bûchers dont la flamme monte aux cieux nuit et jour, sans s'éteindre jamais. L'éclat de ma lumière rend la vue aux aveugles, et les lèvres auparavant muettes célèbrent le mérite de mes bienfaits. Mes ehants troublent d'envie les âmes des poëtes, sans leur laisser un seul moment de repos. Ils courent après moi pour atteindre à la hauteur de mes vers, mais ils se fatiguent en vain, ils ne peuvent y parvenir.

Ainsi se termine cette séance d'Alcharizi que nous avons jugée digne de quelque intérêt philologique.

השער האחד עשר

במהלל מליצה בכל מלותיה ריש׳ ושניה לה הריש גרש יגרש:

נאם הימן האזרחי

נשאוני בני מחשבתי ורעיוני לבבי · לנסוע מנוה מושבי · אל ארץ הצבי · ואני על הרי בתר [1] קל כצבי · רודף אחרי כל מליצה חמודה · ושואף לשמוע כל משל וחידה · ונסעתי לבית לחם יהודה · ובעודי באחת עירה · ובשער משעריה · אחונן עפרידה · ומרעה

[1] *Cant.* II, 17.

עפריה · ראיתי אנשים נקבצים · ומכל פנה באים ורצים · וכאשר שאלתים על ענין קבוצם · וסבת רוצם · אמרו לי כי איש חכם עבר עליהם · ותגדה בגבוליהם · ובמליצות השיר אין מי יועידהו · ובמלחמות השיר אין מי יערכהו · ואמרתי בלבי ארוצה נא בתוכם · ואשמע מה בפי החכם · וכאשר קרבתי אל המחנה · אשר הוא שם חונה · וארא בתוכם איש זקן · מבחר המליצות מתקן · והוא אומר שמעו חכמים מלי · ויודעים האזינו אלי · כי בלשוני מקור התושיות והמליצות · וברעיוני אוצר האגרות המשבצות · והמחברות הנמרצות[1] · ואלו ירוצו הברקים במסלותי · תעו בנתיבותי · ולא השיגו אבק מרכבותי · אמר לו ראש הקראים זרוע רמה חשפת · וחרב גאוה שלפת · והנה שמענו ניבך ולא חקרנוך · כי יבא דבריך וכבדנוך[2] · אמר הזקן הנני נצב לפניכם · ואנכי עומד בין יי וביניכם ·[3] בחרו לכם היום המליצות העמוקות · והשירות החזקות · ונסו כפי אשר תרצו · וחפשו כאשר תחפצו · כי כל דבר יצדק · ולא תמצאו בשושני חדק · אמרו לו אם כנים דבריך · וצדק אמריך · עשה לנו שירה בנויה משלש לשונות · במלאכה עמוקה יכירנה כל איש תבונות · וישא משלו ויאמר ·

הבר אל יאמן · وطاعة الرحمن، שפר עובדיא :
אקדם־לו שירי · وتسبيح البارى، בריש כל־מליא :
שמו לעד נעלה · هو الرب العالى، ורבון עלמיא :
לאור צדקו זוהר · حكى نور يزهر، בפלגות ליליא :
ועל כל־סוד נשקף · بذاته لم يكشف، לחד מן קמיא :

[1] Job, ch. VI, v. 25.
[2] *Juges*, XIII, 17.
[3] *Deut.* V, 5.

חסדיו גברו · وروت انهاره ، אתר די לית מיא
בתבל[1] שם משטר · حوى كل الاقطار ، ורומיה לשמיא :
ובו כל-חי יחידה · وميزان الدنيا ، בימינה תליא :
אדון כל-החיים · له الملك الدائم ، ויובדון מלכיא :
פליאותיו יקרו · وان طال الدهر ، מהשני זמניא :
והוא תבל ירגיז · ويأتي بالمعجز ، בסוף עדניא :
וישעו ילדיו · فيعلي منلولا ، ויחת רמיא :
וקול שופר יתקע · لنوام البلقع[2] ، ויחון מיתיא :
וסודו יראהו · فيحيي موتاه ، ויפרוק חייא :
וביתו יכנהו · ويعلي موتاه ، עלי ריש טוריא :
ושם נעריך שירה · لذى العليا شكرا ، דחיל תושבחיא[3] :
ושירי בו יושר · وامداحي تنشر ، בכל לשניא :
מקנאים בם יתמהו · سرى منها سهم ، ללב חכימיא :
ועל צרים שרקו · ويُهديها الشرقُ ، לארע אספמיא :
במליהם צוף נמפו · حكى المسك العرف ، ודכרה בשמיא :
והיא שירה יקרת · لقد اضحت فكرا ، לריש כל-אמיא :
וצמד[4] חרבו יטל · على هامّ الابطال ، וכל-גבריא :
ובה חכל רוחה · ويبقى ذكراها ، לסופי יומיא :

ויאמר להם הנה שירה קשורה בחבל שלוש לשונות בלי ינתק · והחוט המשולש לא במהרה ינתק[5] · מפחדיה חרדו השומעים

¹ Job, xxxviii, 33.

² Voy. *Hamaza*, p. 445.

³ *Exod.* ch. xv, v. 11.

⁴ *Ps.* lxxxix, 44. — Jos. ᴠ, 23.

⁵ *Eccles.* iv, 12.

ונקרצו קרץ · ותחרת שלוש רגזה ארץ · בניתיה בלשון ארם ועבר וערב · ואין אשר אליה יקרב · במזרח ובמערב · אמרו כל העם הטבת · ולעשות הגדלת · ובחכמה השכלת: וחכמים סכלת · וידענו כי במלאכת השירים אין ערוך אליך · בנועם משליך · ובמליצות מליך · ואם תוכל להראות כוחך במפורד · תהיה לראש לכל מביני ספרד · ועתה עשה לנו אגרת · כל מליצה טובה אוגרת · חמודה לכל דורש · ויהיה בכל מלה ממלותיה ר״ש · ותהיה שבח באחד מן הנכבדים · והשרים הנחמדים · ויאמר הטו אזנכם למלי: והאזינו אלי ·

ויען ויאמר קרא[1] בגרון אמר · רנזי והרץ ברחוב המאמר רכב · זמיריך · והרעף רביבי דבריך · לרוות במטריך · ארץ המשרה · ולהרבץ מרבץ התפארה · להפריח אמירי אמרות טהורות · ולהפרות פארות[2] השירות המפוארות · ולערוך מנורות · כמאורות · להאיר רואות עורות · בסנורים סגורות · ולהזהיר מרומי היקר ההדורות · באור גבירי השררות · ופאר ראשי החבורות · הכרוב הנאדר · הגביר הנהדר · אדר המשרה והיושר · והדר המוסר והכושר · נצר השרים הרמים · מזרע הפרתמים · אמריו ספירים · בספרים מפוזרים · ושיריו תרשישים בטורים מחוברים · נערתו האריות טורפת · ואמרתו המדורות שורפת · וגבורתו הנהרות גורפת · ורעיוניו חרבות מרקים מריקים · ודהרות אביריו[3] רצים כברקים · גודר הפרץ · ורופא החרץ ומסיר הקרץ · לרפא ההרס · ולקשור הקרס · ולהאיר אורם כאור חרס · ולהרביץ עדרים פזורים במבחר מרעה · כרעה עדרו ירעה[4]

[1] Isaïe, LVIII, 1.
[2] Id. x, 33.
[3] Juges, v, 22.
[4] Isaïe, XL, 11.

ירפא הנשברת · וידרש הנפזרת · ויתיר הנקשרת · וירים ראשי ישורון · ולרנן יקרו שחר יעירון · זכרו מקטר קטרת מור · ובעבורו ישורר · היקר שיר מזמור · רצונו יעורר [1] רפאים עשרו לדורשים יפזר · ורכושו לרשים בזר · ולעצירי צרים עוזר · ירש היושר מהוריו · ועצר בכושר מנעוריו · וצבר העושר לדורשיו ולשוחריו · אשרי הורים טהורים דרכם הורוהו · ובאורח מישר לרוץ עוררוהו · ראוהו גבירים ויאשרוהו · שרים ורוזנים ויהדרוהו · רץ כברק בארחותם · ופרח כברוש במוקרי ארוחתם · יוצרהו יצרהו · ובוראהו יגבירהו ויאדירהו · ולשחר רצונו יעירהו ויעזרהו · ומחרונו ישמרהו וינצרהו · וירים לדור דורים בראשו נזרו · ויאיר נרו ויזריח מאורו · ויאמר הנה חפצכם אשר דרשתם · ועוד אעשה שירים על הענין אשר שאלתם · וישא משלו ויאמר :

גביר הדור פאר משרה ומוסר · ומזרע יקר נברא ונוצר :
פרי הדר ואזור נאדר ונהדר · ודרכו יוצרו שמר ונצר :
ומשרתו ביראת צור קשורה · ואחר בוראו ירוץ ויפצר :
וקשר היקר כתר לראשו · והגביר רזני דורו ועצר :
ירימו צור ויוצרו יצרהו · בצרתו כמבצר ממצור צר :

וכאשר השלים אגרתו · ויכל פליאות מחשבתו · וישבת מכל מלאכתו [2] · אמרו הבהלת כל רעיון · והדבקת לחכו כל לשון · אך תעשה לנו אגרת חמודה לכל דורש · וממנה הר״ש גרש תגרש · ובדבר הזה תגלה יתרון מעלליך · ויראה אל עבדיך פעלך [3] :

1 Is. ch. XIV, 9.
2 *Gen.* II, 2.
3 *Ps.* XC, 16.

ויען ויאמר אצילנו · גאון עדיינו · ושבים חליינו נוגה לעינינו · וזיו ראישונינו · כוכב נשפינו · והוד עפעפינו · ממלא ימינינו בהונינו · וכפינו בכספנו · שמעו ינעם לכל אזנים · וימתק לשפתים · וצלמו תאוה לעינים · שמו מחמד לבבות · ופניו שמש בלי עבות · וידיו נשם נדבות · ומדותיו עם מדות האבות משלבות · האל מושיע לעמו שלחהו · ונגיד לאמו משחהו · לחפיק לנופלים תקומה · ולאין אונים עצמה[1] · וליגיעי כח נח · ולנודדים מנוח · ולהשקות צמאים בצמאה · נחלי דבש וחמאה · ולהחזיק ידי כושלים · ולהשיב בנדבותיו העבדים כמושלים · חסדו סועד שפלים ונחשלים · וצדקו תאמץ נופלים ונכשלים · וידיו נותנות לשואלים · יחיד בהמונו · ומופת בין אנשי זמנו · ומושל בקהלתו · ונגיד ומצודה על עדתו · כליל הצדק · מחזק לכל בדק · שושן תוך חדק · נתיב אבותיו למד · ובצל תבונות לשבת חמד[2] · למען הסיג כבוד · ולנחול גדולה והוד · מה טובו ומה יפיו · ומה ידידותו וצביו · ומה נחמד גאון עדיו · ומה נחוכים פעליו · ומה נעימים חבליו[3] · ומה טובו אהלי[4] מדותיו · ומה ידידות משכנותיו[5] · כנחלים נטיו[6] · בתוכם עיפים ישליו · ונודדים יחסיו · וצמאים מי ישע ישתיו · והמתים שמעו זכרו וחיו · והחיים לולי חסדו אבדו · והיו כלא היו · לשון הימים ישרת מהלליו · ופי הזמן יביע טוב מפעליו · והחן נטוי אליו · והצדק בלבו תקע אהליו · ובשמו ישא דגליו · האל לנס עמים[7] ישימהו ·

[1] Is. XL, 29.
[2] *Cant. canticor.* II, 3.
[3] *Ps.* XVI, 6.
[4] *Nombres*, XXIV, 5.
[5] *Ps.* LXXXIV, 2.
[6] *Nombres*, XXIV, 6.
[7] Is. XI, 10.

ומשוטניו יעצימהו · ועל מי מנוחות ינחלהו[1] וינשאהו · וישא משלו ויאמר :

ידיד האל כליל מדות חמודות · אבל לבו כמעין לתעודות :
נגיד עם אל והוא יחיד בתבל · וכן המה תהלותיו יחידות :
ובנה מגדלות חסד וצדק · ושם מדות אבותיו לו יסודות :
ויען כי חמודות הם פעליו[2] · שמו נודע בעם אל איש חמודות :

אמר המגיד וכשמוע העם פליאות רעיוניו · ונוראות הגיוניו · וצחות לשונו · נשאוהו על כפים ובכתפים ונפתחו לו הידים · עד עמסוהו ברוב נדיבותם · ונלאה להודות על טובתם · וכאשר נסע מהם · קרא שלומו עליהם · ויען ויאמר להם :

אמנם אני חבר מחבר שיר אשר · נפשות מקנאים בעדו תיגענה[3] :
אשקוט ואנוח בביתי אך מלי · צותי עדי מזרח וים תסענה :
שמתים כמו חצים מרוקים בזמן · אולם סגור לב אויבי תקרענה :
הולכות בלי רגל עדי מזרח וים · גם הררי עולם בעת תרקענה :
אחביר לשון עבר וקדר וארם · כי לי שלשתן באמת תכרענה :
אבעיר מדורתם עדי שחק ויום · וליל לרום עולות ולא תשקענה :
מזיו מאורי יהזו עורים ושפ־ · תות אלמים טוב נעמי תבענה :
נפשות מתי השיר בקנאה יהמו · עלי בכל רגע ולא תרגענה :
הם רוצצות אחרי להשיג אל מרום · שירי ותיגענה ולא תגענה :

[1] *Ps.* XXIII, 2.

[2] La forme פְּעָלָיו est pour le mètre; il faudrait lire régulièrement פְּעָלָיו.

[3] Nous suivons ici la ponctuation de l'édition d'Amsterdam; au lieu de תִּיגַעְנָה, il faudrait lire תִּיגַעְנָה; mais en considérant le *schéva* comme mobile, on retrouve les trois مُسْتَفْعِلُن du mètre.

VIE

Du khalife fatimite Moëzz-Lidin-Allah, par M. Quatremère, membre de l'Institut.

(Suite.)

Dans ce moment le trouble et la confusion régnaient dans la ville de Fostat. Les partisans de la famille d'Ikhschid et de Kafour, ainsi qu'une partie des soldats qui composaient l'armée, renonçant aux intentions pacifiques qu'ils avaient manifestées d'abord, se disposaient à prendre les armes pour repousser l'ennemi. Ils s'occupèrent à cacher tous les objets précieux qui se trouvaient dans leurs maisons, et préparèrent leurs tentes. Djauher, informé de ces apprêts hostiles, se mit en marche et s'avança vers ses adversaires.

Cependant le schérif arriva à Fostat le 7e jour de schaban, apportant avec lui le traité et la capitulation. Le vizir et les habitants de la ville, auxquels se joignit une partie des troupes, montèrent à cheval, et allèrent au-devant du négociateur. Celui-ci leur fit lecture des actes dont il était chargé. Il remit à chacun la réponse à la demande qu'il avait écrite, et la promesse des fiefs militaires, des gratifications pécuniaires ou des emplois qui lui étaient accordés. Dans la lettre adressée au vizir, son titre lui était

conservé. Cette lecture produisit dans l'assemblée de longues et vives contestations. Nahrir-Souriani s'écria : « L'épée seule décidera entre cet homme et « nous. » Un habitant de Bagdad, nommé Ebn-Schaban, se levant dans la mosquée, avant la prière du vendredi, s'écria : « Musulmans, vous avez à vos « portes celui qui a saccagé la ville de Fez et emmené « captive sa population. » Après avoir passé en revue tous les maux que les habitants du Magreb avaient éprouvés de la part de Djauher, il ajouta : « Chassez « du milieu de vous cet homme peu habile, je veux « dire le vizir Djafar; c'est lui qui a préparé la ruine « de votre ville et l'effusion de votre sang, par cela « seul qu'il a entamé une négociation avec cet étran- « ger, c'est-à-dire le *kaïd* Djauher. »

Ce discours produisit une vive impression sur la multitude, qui déclara renoncer à l'amnistie qu'elle avait demandée. Le schérif et ses compagnons, ayant appris la rupture du traité et les dispositions belliqueuses que montrait la population de Fostat, se gardèrent bien de communiquer cette nouvelle à Djauher, dans la crainte que ce général ne les fît arrêter; ils précipitèrent leur départ. Mais à peine étaient-ils en route que Djauher, instruit de ce qui se passait, fit courir après les députés, et se les étant fait amener, il leur dit : « Je viens d'apprendre que « vos concitoyens ont rompu le traité et rétracté « leurs propositions : rendez-moi l'écrit que vous « avez reçu de moi. » Les négociateurs, prenant un ton suppliant et flatteur, lui dirent : « Dans ce cas,

« Dieu ne manquera pas de vous protéger et de vous « accorder la victoire. » Djauher dit au kadi : « Que « pensez-vous d'un homme qui voulait traverser la « ville de Fostat pour aller de là combattre les infi- « dèles, et faire le pèlerinage de la maison sacrée du « Très-Haut, et à qui on a refusé le passage? A-t-il « droit de l'exiger les armes à la main? » Le kadi ayant répondu affirmativement, le général lui en demanda une attestation écrite de sa main.

Cependant le schérif et ses compagnons arrivèrent, et l'on se sépara sans avoir pu s'accorder. Ceux qui voulaient la guerre choisirent pour leur général Nahrir-Souriani, et se préparèrent à une résistance opiniâtre. Ils passèrent dans l'île de Raudah et de là sur le rivage de Djizeh, et gardèrent soigneusement les ponts qui conduisaient à Fostat. Djauher, de son côté, arriva sous les murs de Djizeh et livra bataille à ses ennemis le 11[e] jour de schaban. Cette action n'eut d'autre résultat que la prise de quelques hommes et de plusieurs chevaux. Les deux partis restèrent quelque temps en présence, et en venaient chaque jour aux mains avec des succès variés. Djauher, prenant alors le parti de décamper, s'avança vers Moniet-assaïiadin, منية الصيادين, et s'empara du gué de Moniet-schalkan. Là il fut joint par un corps de troupes égyptiennes, qui lui amenait des barques. Comme les ennemis, postés sur l'autre rive, se préparaient à disputer vivement le passage, Djauher s'adressant à un de ses généraux, nommé Djafar ben-Fallah, lui dit : « C'est pour un jour comme

« celui-ci que le khalife Moëzz te réservait : va donc « déployer son courage et ton dévouement. » Djafar, dépouillant tous ses habits, et ne gardant que son caleçon, se jeta dans une barque, tandis que ses troupes, à côté de lui, traversaient ce fleuve à gué. Les Égyptiens, parvenus sur le rivage opposé, soutinrent l'attaque avec courage; l'acharnement était égal des deux côtés, et aucun parti ne voulait céder à l'ennemi. Enfin, après un combat aussi sanglant que vaillamment disputé, les partisans d'Ikhschid furent complétement défaits, et restèrent pour la plupart sur le champ de bataille. Ceux qui échappèrent au carnage, se voyant hors d'état de prolonger leur résistance, prirent la fuite, et allèrent chercher un asile dans les murs de Fostat. Ne s'y croyant pas en sûreté, ils enlevèrent de leurs maisons tout ce qu'ils purent emporter, et abandonnèrent la ville. Leurs femmes, sortant à pied de leurs retraites, allèrent trouver le schérif Abou-Djafar, et le conjurèrent d'intercéder auprès de Djauher pour le prier de ratifier la première capitulation, sans y faire de changement.

Le schérif se hâta d'écrire au général pour le féliciter de sa victoire, et lui demanda le maintien de la capitulation. Tous les habitants, inquiets de leur destinée future, entouraient le schérif et attendaient avec impatience l'arrivée de la réponse. Elle fut enfin apportée, et se trouva aussi favorable que l'on pouvait l'espérer. Le schérif en fit publiquement la lecture; elle était conçue en ces termes : « Au nom

« du Dieu clément et miséricordieux. J'ai reçu la « lettre du schérif (dont je souhaite que Dieu pro« longe les jours, et éternise la gloire et la puissance), « dans laquelle il me félicite des victoires signalées « que Dieu nous a accordées. C'est le schérif lui« même qu'il faut féliciter de ces événements, puis« qu'il s'agit ici de son propre triomphe et de celui « de sa famille. Quant à la demande qu'il me fait de « renouveler l'acte d'amnistie que j'avais souscrit « précédemment, j'accède à cette proposition, et « j'autorise le schérif, au nom de notre maître et « seigneur, le prince des croyants, d'amnistier qui il « voudra, et de la manière qu'il voudra. J'ai écrit au « vizir de mettre le sequestre الاحتياط sur les mai« sons des fugitifs, jusqu'à ce qu'ils prennent le parti « de la soumission. Que le schérif se prépare à venir « à ma rencontre, le dimanche 14e jour du mois de « schaban, accompagné des schérifs, de savants, des « personnages éminents, et de la population des villes « voisines. » Sur ces entrefaites Nahrir, Mahsar, Belal et Yemen-Tawil, ayant été massacrés, leurs têtes furent présentées à Djauher.

Le courrier porteur de la capitulation entra à Fostat, ayant à la main un drapeau blanc, et parcourut les rues de la ville, proclamant une amnistie entière et défendant expressément le pillage. Cette modération calma les anxiétés des habitants, et les boutiques furent ouvertes comme à l'ordinaire. A la fin du jour Abou-Djafar reçut une lettre de Djauher, qui lui prescrivait de sortir à la rencontre de l'armée

égyptienne, le mardi 17[e] jour du mois de ramadan, accompagné d'un nombre de schérifs, de savants et des principaux habitants. Tous se mirent en devoir d'exécuter ces ordres. Au jour indiqué ils se réunirent, ayant le schérif à leur tête, et se rendirent à Djizeh, où ils furent reçus par Djauher. Ce général fit proclamer par un crieur que les députés, à l'exception du schérif et du vizir, descendissent à l'instant de cheval. Tous à pied vinrent l'un après l'autre saluer Djauher, qui avait le schérif à sa droite, et le vizir à sa gauche. Dès que cette cérémonie fut terminée, on continua la marche, et l'on entra dans Fostat avec armes et bagages.

Le lendemain, dans l'après-midi, Djauher fit son entrée, précédé des tambours et des étendards. Il était vêtu d'une robe de soie brodée d'or, et monté sur un cheval jaune, couvert d'une housse d'étoffe d'Égypte. Il établit son camp sur l'emplacement qu'occupe la ville du Caire, se mit sans délai à tracer l'enceinte de cette capitale, et posa, dans la nuit même, les fondements du palais. Les habitants de Fostat, après avoir reposé tranquillement, se rendirent dès le point du jour auprès de Djauher, pour lui offrir leur félicitations, et virent avec surprise les travaux exécutés en si peu de temps. Comme le plan de l'enceinte offrait des défauts et des irrégularités assez graves, le général en parut mécontent. Mais, réfléchissant que l'entreprise avait été conçue et commandée dans le moment le plus favorable qu'il fût possible de choisir, il se décida à poursuivre

la construction. L'entrée des troupes africaines dans Fostat dura sept jours entiers.

Djauher, se voyant maître de cette importante capitale, dont la prise lui assurait la possession de toute l'Égypte, se hâta d'écrire à son maître, le khalife Moëzz, pour lui annoncer sa conquête. Cette lettre parvint à sa destination le 15e jour du mois de ramadan. Bientôt après arrivèrent des courriers montés sur des dromadaires, qui apportèrent des détails circonstanciés de l'expédition, et présentèrent les têtes des ennemis qui avaient perdu la vie dans le dernier combat. Moëzz répondit à son général, et lui témoigna la vive satisfaction que lui causait un si heureux succès. Dans une des dépêches qu'il lui adressa à cette occasion, on lisait ce passage remarquable : « Tu me mandes, ô Djauher, que plusieurs membres de la famille de Hamdan t'ont écrit « à diverses reprises, pour t'assurer de leur soumission, et te promettre de se rendre incessamment auprès de toi. Écoute les conseils que je vais « te donner. Garde-toi bien d'entrer le premier en « correspondance avec aucun des enfants de Hamdan, soit sur un ton menaçant, soit sur un ton « affectueux. Si quelqu'un d'entre eux t'écrit, fais-lui « une réponse honnête, mais ne l'engage pas à se « rendre auprès de toi. Si quelqu'un se hasarde à « venir te trouver, traite-le avec politesse et bonté, « mais ne lui accorde aucun commandement dans « l'armée, ni le gouvernement d'aucun canton ; car « les Benou-Hamdan font parade de trois qualités qui

« sont en effet les plus essentielles, mais qu'ils ne « possèdent pas réellement. Ils affectent beaucoup « de zèle pour la religion, tandis qu'ils ne sont rien « moins que religieux ; ils font paraître une extrême « munificence, mais cette générosité n'est point ve- « nue de Dieu; ils prétendent à la bravoure, mais « leur courage n'a pour but qu'une ambition mon- « daine, et non les biens de l'autre vie. Garde-toi « donc avec le plus grand soin de te laisser tromper « par quelqu'un de ces hommes rusés et habiles. » La famille de Hamdan, dont Moëzz redoutait si fort l'ascendant, était celle qui régnait à Alep et dans d'autres villes de la Syrie et de la Mésopotamie, et qui a laissé dans les annales de l'Orient des souvenirs aussi brillants qu'honorables. Nous verrons dans le cours de cette histoire que les craintes de Moëzz se réalisèrent, du moins en partie, et que plusieurs membres de cette famille occupèrent des places importantes à la cour de khalifes fatimites.

Un des premiers soins de Djauher, après la conquête de l'Égypte, fut d'abolir dans cette province tout ce qui rappelait la domination des khalifes abbassides. Il défendit que l'on fît dans la *khotbah* aucune mention de ces princes et que leur nom fût gravé sur la monnaie. Il interdit la couleur noire; il ordonna que les prédicateurs se revêtissent de blanc et prononçassent ces paroles : « O Dieu, répandez « vos bénédictions sur votre élu Mohammed; sur « Ali, l'objet de votre affection; sur Fatimah, la « vierge; sur Hasan et Hosaïn, petits-fils du prophète

« que Dieu a purifiés et garantis de toute souillure, « ô mon Dieu, et sur les imams, pères du prince des « croyants Moëzz-li-din-allah. » Le samedi de chaque semaine Djauher venait en personne rendre la justice, et écouter les plaintes que chaque citoyen avait à former. Lui-même apostillait de sa main les placets qui lui étaient présentés. Il avait auprès de lui le vizir, le kadi et un certain nombre de jurisconsultes habiles[1].

Cette année la souveraineté de Moëzz fut reconnue à la Mecque[2], à Médine, dans tout le Hedjâz, le Yémen; et la prière y fut faite universellement au nom de ce prince. A cette époque la Mecque avait pour gouverneur Djafar ben-Mohammed, descendant d'Ali. Cet homme, voyant l'Égypte au pouvoir de Moëzz, et la famille d'Ikhschid dépouillée de l'autorité, s'empressa de se ranger du côté du vainqueur, et rompit tous les liens qui l'attachaient à la dynastie des Abbassides. Un fait que j'ai rapporté plus haut, et qui s'était passé dix années auparavant, contribua puissamment à inspirer aux Arabes des sentiments d'affection pour le khalife fatimite, et les disposa à se regarder comme vassaux de ce prince[2]. Je veux parler du zèle généreux et désintéressé avec lequel, l'an 348 de l'hégire, Moëzz s'était entremis pour apaiser la guerre allumée dans le Hedjâz entre les Benou-Hasan et les Benou-

[1] Makrizi, *Description de l'Égypte* (man. 798, fol. 180 v.).

[2] Taki-eddin-fasi, *Histoire de la Mecque* (manuscrit arabe 722, fol. 218 r. et v. 229 r.).

Djafar, et de la noble générosité qu'il avait déployée en acquittant, sur son trésor, le prix du sang versé dans ces tristes querelles, afin d'arrêter et de prévenir la continuation et le renouvellement des hostilités. Les Benou-Hasan n'oublièrent pas le service important que leur avait rendu le khalife. Aussi, dès que l'Égypte fut tombée au pouvoir des Fatimites, Hasan ben-Djafar, de la tribu de Hasan, ou, suivant un autre récit, Djafar ben-Mohammed s'empressa de faire la prière à la Mecque au nom de Moëzz, et en informa Djauher, qui sur-le-champ transmit cette nouvelle à son maître. Moëzz, pour reconnaître le dévouement de Hasan, lui envoya un diplôme d'investiture, par lequel il lui conférait le gouvernement de la Mecque et de toutes ses dépendances.

J'ai dit plus haut que, dans le moment où Djauher entreprit son expédition en Égypte, la famine depuis plusieurs années désolait cette province[1]. De faibles crues du Nil avaient amené la disette, qu'avaient encore augmentée les troubles et les dissensions auxquels le pays était en proie sous un gouvernement sans énergie. Les grains et les autres substances nutritives étaient devenus rares, et le prix en avait haussé à tel point que la mesure de froment appelée *waïbah* se vendait une pièce d'or. Lorsque Djauher eut fait son entrée dans la capitale de l'Égypte, et qu'il eut commencé les travaux de la construction

[1] Makrizi, *Traité des famines de l'Égypte* (opuscule, fol. 5 *v.*, 6 *r.*).

du Caire, la cherté des vivres attira sérieusement son attention. Il fit donner la bastonnade à plusieurs meuniers, que l'on promena ensuite dans les rues de la ville. Ayant convoqué dans un seul endroit tous les courtiers de grains, il ordonna que l'on achetât dans ce lieu exclusivement les choses nécessaires à la vie. Un seul passage conduisait au marché, et il ne pouvait en sortir une seule mesure de froment sans qu'elle passât sous les yeux du *mohtesib*[1] Soleïman ben-Azzah. Malgré ces mesures la disette se prolongea sans interruption jusqu'à l'année 360. A cette époque des maladies contagieuses se répandirent parmi le peuple. La mortalité fut si grande, que l'on ne pouvait plus ni ensevelir ni enterrer les cadavres, et qu'on se contentait de les précipiter dans le Nil. Enfin, au commencement de l'année 361, les prix des denrées commencèrent à baisser, la terre reprit sa fertilité, et la famine et la contagion disparurent à la fois.

Le vendredi[2], 20e jour du mois de schaban, de l'année 358, Djauher, à la tête d'une armée, se dirigea vers la grande mosquée, appelée *Atik* (l'ancienne), c'est-à-dire, la mosquée d'Amrou, pour y faire la prière, au nom de son souverain. En l'absence d'Abd-Alsemi ben-Omaïr, ce fut son substitut خليفة qui fit la *khotbah*. Il était vêtu d'habits blancs, et appela la protection de Dieu sur Moëzz-li-din-allah.

[1] J'ai donné, sur les fonctions du *mohtesib*, des détails étendus, dans les notes de l'Histoire des sultans Mamlouks.

[2] Nowaïri, *loc. laud.*

Dans son second sermon il s'exprima en ces termes : « O Dieu, comblez de vos grâces votre serviteur, « votre ami, le fruit de la prophétie, le rejeton de « la race qui dirige les hommes dans la droite voie, « le serviteur de Dieu, l'imam, Maad Abou-Temim-« Moëzz-li-din-allah, prince des croyants, comme « vous avez béni ses pères, modèles de pureté, ses « ancêtres illustres, les imams orthodoxes. O Dieu, « élevez sa grandeur, rendez sa parole puissante, « ses arguments convaincants. Réunissez tous les « hommes sous son obéissance, tous les cœurs dans « des sentiments d'affection pour lui, faites pros-« pérer ceux qui s'attachent à lui; accordez-lui la « possession des contrées orientales et occidentales « du monde. Faites que le succès accompagne le « commencement et la fin de ses entreprises. Vous « avez dit, et votre parole est la vérité même : *Nous « avons écrit dans les psaumes que la terre sera le par-« tage de mes serviteurs vertueux.* Votre serviteur, af-« fligé des atteintes qu'éprouvait votre religion, de « la violation de votre sanctuaire, blessé de voir « que la guerre sainte avait cessé, que les pèlerins « ne pouvaient plus se rendre à votre maison sa-« crée, visiter le tombeau de votre prophète, a pris « des armes pour cette noble cause, et fait d'im-« menses préparatifs; il a envoyé ses armées pour « soutenir vos droits, a prodigué ses trésors pour « votre service, et mis tout en œuvre afin de mé-« riter votre bienveillance. Les efforts de l'igno-« rant ont été réprimés, la main de l'oppresseur a

« été paralysée; la vérité a triomphé, l'erreur a été « anéantie. O Dieu, veuillez protéger les armées de « votre serviteur, ces troupes qu'il a envoyées pour « combattre les infidèles, réprimer l'injustice, et « faire régner parmi les peuples les lois de l'équité. « O Dieu, faites que ses drapeaux soient partout « élevés et déployés, que ses phalanges soient vic- « torieuses. Faites que tout prospère par lui, par « ses mains, et que nous trouvions en lui un boule- « vart contre l'ennemi. »

On fit frapper des pièces d'or dont une des faces portait ces mots : « Il n'y a pas d'autre Dieu que « Dieu : Mohammed est l'apôtre de Dieu : Ali est le « meilleur des mandataires, le vizir du plus parfait « des prophètes. Mohammed est l'apôtre de Dieu. « Le Très-Haut lui a confié la direction des hommes, « la véritable religion, afin qu'il la fît triompher de « toutes les autres sectes, malgré la répugnance des « polythéistes. » Sur l'autre face on lisait : « L'imam « Moëzz li-din-allah, prince des croyants, a, con- « jointement avec le prophète, appelé les hommes « à proclamer l'unité du Dieu éternel. Frappé à « Fostat, l'an 358. »

Le général Djauher eut soin de réunir dans les mêmes bureaux des Égyptiens et des Africains, en sorte que l'on trouvait partout à la fois un employé natif de l'Égypte et un du Magreb.

Au mois de dhou'lkadah de cette même année, les chefs et les soldats du parti d'Ikhschid, s'étant rassemblés en Égypte au nombre de cinq mille ca-

valiers, offrirent de se rendre à Djauher. Parmi eux se trouvaient quinze personnages éminents; le général leur accorda une amnistie. Mais ensuite, les ayant fait arrêter et mettre en prison, il les envoya à Moëzz, qui se trouvait encore dans la province d'Afrikiah.

Le vendredi, 18ᵉ jour du mois de rébi second[1] de l'année 359, Djauher, à la tête d'une armée immense, vint faire la prière dans la mosquée d'Ebn-Touloun. Le prédicateur Abd-alsemi, étant monté pour faire la *khotbah*, fit l'éloge des princes de la famille d'Ali, et passa en revue leurs nobles prérogatives. Ensuite il pria pour le général Djauher, et prononça à haute voix ces mots : « Au nom du Dieu clément et miséri-« cordieux. » Enfin il lut la surate du *vendredi* et celle des *hypocrites*. Le peuple fut appelé à la prière par le cri, « Venez à la meilleure de toutes les œuvres; » et cet usage, introduit alors pour la première fois, fut répété dans l'ancienne mosquée de Fostat au mois de djoumada premier, et se perpétua sans interruption jusqu'à l'extinction de la dynastie des Fatimites. Djauher fut charmé de voir adopter cette pratique, et en informa le khalife Moëzz. Mais lorsqu'il entendit le prédicateur prier pour le général Djauher, il en témoigna son mécontentement et protesta que ses maîtres n'autorisaient point cette distinction accordée à un sujet.

Au mois de schaban de cette même année, Bir

[1] Nowaïri, *loc. laud.* Makrizi, *Description de l'Égypte* (man. 798, fol. 235 *r.*).

l'Ikhschidite prit les armes dans la partie inférieure de l'Égypte[1], fit la prière au nom du khalife abbasside Moti, dont il fit inscrire le nom sur ses drapeaux. Il avait auprès de lui Abou'lkâsem-Aktimi, de la famille d'Ali. Djauher, lui ayant adressé des propositions d'accommodement, qui ne furent point accueillies, fit marcher des troupes tant par terre que par eau. Le rebelle s'était emparé de la ville de Sahardjet, qu'il avait livrée au pillage. Djauher, par représailles, fit piller les maisons que son ennemi possédait dans la ville de Misr, et arrêter son gendre. Bir continua ses courses et saccagea plusieurs villages. Attaqué, près de Sahardjet, par les troupes de Djauher, il fut mis en déroute, et se retira à Tennis, d'où il s'embarqua pour passer en Syrie et dans le pays de Roum (l'Asie mineure). Djauher envoya une flotte à sa poursuite. Bir, arrivé à Tyr, étant entré dans un bain, fut arrêté, avec un nombre de ses adhérents et de ses pages, au mois de ramadan. On le conduisit à Misr, où il fit son entrée, le 14e jour du mois de schewal. Il était monté sur un éléphant, ayant un homme devant lui et un autre derrière; il était suivi de son page Adjib, monté sur un chameau, et à côté duquel était un singe; puis venait un autre page nommé Serour, également sur un chameau; enfin quelques-uns de ses partisans, montés sur des chameaux, dont la tête était baissée. Tous furent mis en prison. Djauher confisqua les biens de Bir, et tout ce qu'il

[1] Nowaïri, *loc. laud.*

avait mis en dépôt chez divers particuliers. Il voulut exiger de lui des sommes considérables; mais le rebelle, pour se dérober à ses poursuites cruelles, se fit à lui-même une blessure, des suites de laquelle il mourut au bout de quelques jours. On écorcha son corps, on remplit la peau de paille, on l'attacha à un gibet, et le cadavre reçut la bastonnade.

L'historien des patriarches d'Alexandrie [1], parlant du même fait, s'exprime en ces termes : « Un officier ikhschidite, nommé Bir, était gouverneur du « Baschmour : c'est lui qui avait fait construire une « mosquée située près du Caire. Cet homme défendit « à tous les Baschmourites de payer la capitation, « leur persuada de ne point obéir à Djauher, et leur « dit : Si vous me secondez, je m'engage à protéger « votre pays et à vous dispenser de tout impôt. Il « fut bientôt à la tête d'une armée nombreuse. « Moëzz, à son arrivée en Égypte, ayant appris ces « nouvelles, fit marcher contre son ennemi un corps « de troupes. Les Baschmourites, se voyant près d'être « attaqués, tinrent conseil et se dirent l'un à l'autre : « Comment prétendrions-nous perpétuer dans le « royaume des troubles dont nous ne saurions prévenir les suites funestes? Alors ils se débandèrent « et chacun retourna chez soi. Le malheureux Bir, « s'étant réfugié à Damiette, les troupes ennemies « l'y poursuivirent. Il s'embarqua sur un bâtiment « qui le conduisit dans la Palestine. Étant entré à « Jaffa, il y fut arrêté prisonnier. Durant un mois

[1] T. II, man. arabe 140, p. 74.

« on lui fit boire de l'huile de sésame, jusqu'à ce « que sa peau se détachât de sa chair. Alors on en« leva cette peau comme une outre, on la remplit « de paille et on la suspendit à une poutre. »

Le même écrivain nous donne ensuite des détails que l'on chercherait vainement ailleurs. « A cette « époque, dit l'historien, il existait dans la ville de « Tennis des jeunes gens pleins de bravoure qui « exerçaient dans cette place une domination tyran« nique. Ils avaient pillé les biens d'un grand nombre « de personnes riches et levé sur la population des « contributions arbitraires. Ils se réunissaient entre « eux pour boire et pour manger. Chacun d'eux se « permettait de faire tout ce qui lui plaisait. Ils « allaient jusqu'à enlever des filles vierges à leurs « pères et à leurs mères. Ils en faisaient autant à « l'égard des femmes; et personne n'osait s'opposer « à leurs desseins. La ville de Tennis renfermait « également plusieurs chrétiens, appelés les enfants « de Kaschlam, du nom de leur père. Celui-ci, qui « était un homme sage, voyant que la tyrannie de « ces jeunes gens pervers était montée à un point « intolérable, écrivit à Moëzz pour implorer son se« cours. Dans sa lettre il s'exprimait en ces termes : « Une ville de votre empire, nommée Tennis, est « habitée par un millier de jeunes musulmans, qui « se livrent à tels et tels actes. » Il exposait en dé« tail toutes les violences dont ces hommes se ren« daient coupables, puis il continuait ainsi : « Il « convient que l'émir envoie un de ses officiers, à

« la tête d'une armée nombreuse, pour résider à « Tennis en qualité de gouverneur. Dès qu'il sera « arrivé auprès de nous, je le seconderai dans tout « ce qui pourra lui être utile. » Moëzz fit partir un « officier kotami, nommé Maschalah, à la tête d'un « nombreux corps de troupes. Lorsque ce général « se présenta devant la place, les factieux lui fer- « mèrent les portes et résistèrent l'espace de trois « mois. Cependant la ville se trouva livrée aux hor- « reurs de la soif. En effet, les habitants n'ont « pour boire que les eaux du lac, qui sont douces « trois mois de l'année, à l'époque de la crue du « Nil. Alors on remplit les citernes. Ensuite, durant « neuf mois, le lac est salé; et des bateaux apportent « l'eau du fleuve, qu'ils vont chercher à une journée « de distance.

« Lorsque la ville se trouva réduite à l'extré- « mité, Kaschlam, ayant convoqué sur le rempart « les chefs de la population, au nombre de cent, « leur dit : « Jusques à quand resterons-nous, ainsi « que cette ville, dans une pareille détresse? Si « vous voulez m'obéir, je me rendrai médiateur « entre vous et l'émir Maschalah; j'obtiendrai de « lui, pour chacun de vous, une somme de dix « pièces d'or, une robe d'honneur et un comman- « dement dans la ville. Vous n'avez aucun moyen « de résister désormais au sultan. » Tous lui protes- « tèrent qu'ils approuvaient son avis, le pressèrent « de se charger de la négociation, s'engagèrent à ne « le contredire en rien. Tous les jeunes gens se dis-

« persèrent et chacun s'en alla de son côté. Lorsque « Kaschlam se vit seul avec les cent principaux ha- « bitants, il les invita à ouvrir la porte, que l'on « referma aussitôt qu'il fut sorti. Accompagné des « scheïkhs musulmans de Tennis qui partageaient « ses vues, il se rendit auprès de Maschalah, auquel « il fit connaître tous ses actes et tous ses plans. Il « obtint de ce général une somme de mille pièces « d'or, cent magnifiques robes et un acte par lequel « cet officier s'engageait à ne molester en rien la « population. Les députés, satisfaits d'une pareille « promesse, retournèrent à Tennis, et remirent à « chacun des principaux habitants dix pièces d'or et « une robe d'honneur. Tous, en entendant le con- « tenu de l'acte, se livrèrent à la joie, à la sécurité « et ouvrirent les portes de la ville. Le général, « ayant fait son entrée avec une grande pompe, fit, « par le conseil de Kaschlam, préparer un festin « splendide, auquel il invita tous les principaux ha- « bitants. Il jura par la tête de Moëzz que pendant « trois jours aucun d'eux ne retournerait chez soi, « mais qu'ils passeraient tout ce temps chez lui à « manger et à boire. Le troisième jour, lorsque les « invités se trouvaient dans un état complet d'ivresse, « le général fit fermer les portes et ordonna à ses « troupes d'égorger sans distinction tous les con- « vives; ce qui fut exécuté. Avant le point du jour « les cadavres furent pendus au rempart de la ville. « Le matin les habitants, à la vue de ce spectacle, « furent saisis d'effroi. Ensuite, par ordre de Ma-

« sohalah, on démolit la plus grande partie du mur, « qui resta ainsi démantelé. »

Cette même année[1] un rebelle, nommé Abou-Kharz ou Abou-Djafar, prit les armes dans la province d'Afrikiah et réunit sous ses drapeaux un grand nombre de Berbers et de ces hérétiques appelés *Nakkaris* نكارية, autrement *Saffaris* صفارية. A cette nouvelle, Moëzz marcha en personne, à la tête de ses troupes, pour apaiser ce soulèvement, et se présenta devant la ville de Bâgâïah. Abou-Kharz, ne se voyant pas en état de résister à des forces supérieures, eut recours à la fuite et se retira sur des montagnes escarpées. Moëzz, déterminé à se saisir de la personne du rebelle, détacha à sa poursuite Bolkin-Iousouf-ben-Zeïri. Abou-Kharz, pressé sans relâche, et n'ayant plus aucun moyen de se soustraire à un ennemi actif et courageux, prit le parti d'écrire à Moëzz une lettre remplie d'excuses et d'assurances de repentir, et dans laquelle il implorait la clémence de son souverain et le pardon de son crime. Moëzz, touché de ses sollicitations, lui accorda une amnistie entière, et l'admit au nombre de ses partisans[2].

Les conquêtes de Moëzz ayant porté au loin la terreur de son nom, Abou'lmaali, fils de Seïf-ed-daulah, ordonna que l'on fît la prière au nom de ce prince dans les villes d'Alep, de Hems et de Ha-

[1] Ebn-Khaldoun, t. IV, fol. 37 *r.* Haïder-Râzi, fol. 284 *r.*

[2] Dans le copie de l'histoire d'Ebn-Khaldoun (t. IV, fol. 37 *r.*), on lit قتله, qu'il faut changer en قبله.

mah. En même temps, dans les deux villes saintes, on supprima de la *khotbah* le nom des khalifes abbassides, et on y substitua celui des Fatimites. Au rapport de l'historien Ebn-Kethir, ou fit, cette même année, à la Mecque, la prière au nom du khalife Moti et des Karmates, tandis qu'à Médine elle avait lieu au nom de Moëzz. Mais, en dehors de cette ville, Abou-Ahmed-Mousâ, nakib des schérifs de l'Irak-Arab, fit faire la *khotbah* au nom de Moti.

Ces détails sont en partie exacts; ainsi que je l'ai dit plus haut, ce fut dans l'année 358, et probablement dans les premiers mois de cette année, que la souveraineté de Moëzz fut reconnue à la Mecque; mais comme à cette époque les Karmates dominaient sur l'Arabie presque tout entière, il est peu étonnant que la crainte inspirée par la puissance de ces redoutables sectaires ait introduit des changements brusques et fréquents dans les signes extérieurs par lesquels les petits princes de la Mecque et de Médine manifestaient leur soumission à un souverain étranger.

Tandis que ces événements se passaient en Afrique et dans les contrées plus orientales, la Sicile était le théâtre des succès nombreux des armes des musulmans. L'an 351[1], Abou'lhosaïn, qui commandait dans cette île au nom des Fatimites, s'empara de

[1] Nowaïri, *Rerum arabicarum quæ ad historiam siculam spectant ampla collectio*, p. 15 et suivantes; *Abulfedæ Annales*, t. II, p. 478; Cedrenus, Zonaras, etc. ap. Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, t. XVI, pag. 106 et suiv.

Taormine (طارمين), la plus forte place qui fût restée au pouvoir des Grecs. Le siége avait duré sept mois et demi. Moëzz ordonna de substituer au nom de cette ville celui de *Moëzziah.* Il reçut les prisonniers qui lui furent envoyés, et qui étaient au nombre de quinze cent soixante et dix.

Tandis que les musulmans établis dans Taormine en relevaient les édifices, en rétablissaient les fortifications, les habitants de Rometta, ayant secoué le joug, implorèrent le secours du *Domestique,* devenu empereur de Constantinople. Moëzz écrivit à l'émir Ahmed, et lui enjoignit d'envoyer Hasan ben-Omar, pour mettre le siége devant Rometta, attaquer ceux qui la défendaient, et les forcer d'abandonner ce poste. Ebn-Omar arriva sous les murs de la ville, le jeudi, dernier jour du mois de redjeb de l'an 352. Il dressa aussitôt ses machines de guerre, et les attaques se succédèrent sans interruption. Le général fit construire un château, dans lequel il établit sa résidence, et ses soldats se bâtirent également des maisons. A cette nouvelle, le *Domestique* rassembla des troupes, dont il donna le commandement à Manuel, lui recommandant de passer sans délai en Sicile. Il partit le mercredi, 3e jour de schewal, l'an 353, à la tête d'une armée nombreuse. Le trajet dura neuf jours. Les Grecs creusèrent un fossé autour de la ville de Messine, et fortifièrent les murs de cette place. Hasan ben-Omar manda ces détails à l'émir Ahmed, qui se mit en marche à la tête de ses troupes. De leur côté, les Grecs partirent de

Messine, et se dirigèrent vers Rometta, afin d'attaquer Hasan ben-Omar. Au milieu du mois de schewal, de l'an 353, Manuel s'ébranla, à la tête d'une armée la plus nombreuse qui fût jamais entrée en Sicile, et qui se composait de Madjous (Normands), d'Arméniens et de Russes. Hasan, instruit de son approche, se prépara au combat. Il plaça un corps de troupes dans le défilé de Benfasch, et un autre dans celui de Damasch. A cette nouvelle, Manuel détacha deux corps d'armée pour attaquer ces deux postes; il en envoya un troisième du côté de la ville, afin d'intercepter les secours qui pourraient arriver aux assiégeants. Hasan, après avoir laissé une partie de ses troupes devant la forteresse, partit à la tête du reste pour aller combattre les Grecs. Ceux-ci, partagés en six corps, enveloppèrent de toute part les musulmans. De leur côté, les habitants de Rometta firent une sortie sur ceux qu'ils avaient en tête, et le combat s'engagea avec fureur. Les musulmans étaient animés par le sentiment de l'honneur[1]; les Grecs se croyaient assurés de la victoire; mais les premiers, résolus à périr en combattant, déployèrent une nouvelle ardeur. Hasan ben-Omar s'écria : « Grand « Dieu, les hommes m'abandonnent; ne m'abandon-

[1] Le texte porte دخل المسلمون حياء من انفسهم, je lis المسلمين. J'avais d'abord supposé qu'il fallait substituer aux expressions du texte les mots suivants : رحل المسلمون حبّا في انفسهم, que je traduirais ainsi : « Les musulmans, voulant sauver leur vie, « commencèrent à reculer. » Mais j'ai cru devoir renoncer à cette conjecture.

« nez pas. » Et, en disant ces mots, il se précipita sur l'ennemi, à la tête de ceux qui l'entouraient. Manuel, de son côté, cria aux Grecs : « Où sont donc ces ex-« ploits dont vous vous êtes vantés en présence de « l'empereur? Démentirez-vous vos promesses en « fuyant devant cette petite troupe? » La bataille s'échauffa de nouveau. Manuel perça un musulman, et reçut lui-même plusieurs coups, qui ne le blessèrent pas, attendu l'excellence de son armure. Un soldat musulman, se précipitant sur lui, blessa son cheval et lui coupa les jarrets; le général grec tomba lui-même sous les coups de l'ennemi. Dans ce moment le ciel se couvrit d'un nuage noir, d'où sortaient des éclairs et du tonnerre. Les musulmans, persuadés que Dieu combattait en leur faveur, mirent les Grecs en déroute, les poursuivirent, et les taillèrent en pièces. Les fugitifs, croyant rencontrer sur leur route une plaine, se trouvèrent engagés dans des passages escarpés. Ils arrivèrent devant un large fossé, qui, pour sa profondeur, pouvait être comparé à un abîme. Ils s'y précipitèrent, s'écrasant les uns les autres; et toute cette tranchée se trouva entièrement comblée par les cadavres, sur lesquels la cavalerie passa sans obstacle. Ceux qui échappèrent au massacre se réfugièrent dans des lieux escarpés, au milieu de vastes fondrières. Le combat avait duré depuis le point du jour jusqu'à la prière de midi; et la poursuite et le carnage se prolongèrent jusqu'à la nuit. Le nombre des morts s'éleva à plus de dix mille. Plusieurs des principaux officiers ennemis

furent faits prisonniers. Les musulmans recueillirent un butin immense, qui consistait en chevaux, en armes et en argent. On y distinguait une épée, sur laquelle étaient gravés ces mots : « Cette épée in« dienne, du poids de 170 *mikthals*, a longtemps « combattu devant l'apôtre de Dieu. » Hasan envoya cette arme en présent à Moëzz-li-din-allah. Il y joignit deux cents des principaux prisonniers, des cuirasses, des cottes de mailles, et une grande quantité d'armes. Ceux des ennemis qui avaient fui du combat s'embarquèrent précipitamment et mirent à la voile. La nouvelle de cette victoire parvint à l'émir Ahmed avant qu'il eût joint Hasan ben-Omar; mais presque aussitôt il perdit son père, Hasan ben-Ali.

Le siége de Rometta avait duré plusieurs mois, lorsque mille hommes, exténués par la famine, vinrent se rendre au général musulman, qui les envoya à Palerme. Les attaques continuèrent et se terminèrent par la prise de la place. Les musulmans et les Grecs se livrèrent ensuite de nombreux combats. On distingue, en ce genre, une bataille navale qui eut lieu dans le détroit, et où l'ennemi perdit tant de monde, que le sang rougit les eaux de la mer.

L'an 356 la paix fut conclue entre Moëzz et le *Domestique*, et des deux côtés on s'envoya des présents. Moëzz écrivit à l'émir Ahmed pour lui notifier la paix, et lui recommander de réparer les murs de Palerme, de fortifier sans délai cette ville, de faire construire dans chaque canton de l'île une place forte, une *djami* (une mosquée) et un *menber*

(une chaire); d'autoriser les habitants de chaque canton à établir leur demeure dans la ville de ce district, et de ne pas souffrir qu'ils restassent dispersés dans les villages. L'émir Ahmed se hâta d'exécuter cet ordre. Il commença à faire relever les murailles de Palerme, et envoya dans les différents cantons de l'île des scheïks chargés de surveiller les travaux de construction.

L'an 358 Moëzz reçut des présents que lui envoyait l'empereur de Constantinople. Il donna l'ordre d'évacuer les deux villes de Taormine et de Rometta. Cette décision consterna les musulmans. L'émir Ahmed fit partir son frère Abou'lkâsem, et son oncle paternel Djafar. Ces deux officiers vinrent camper entre les deux places, qui furent démolies et livrées aux flammes.

Cette même année Moëzz enjoignit à l'émir Ahmed d'abandonner la Sicile et de revenir dans la province d'Afrikiah. L'émir partit, emmenant avec lui sa femme, ses enfants, ses frères, et ses trésors. Ils s'embarquèrent sur une escadre de trente bâtiments, et il ne resta point en Sicile un seul homme de cette famille. Ahmed avait gouverné l'île l'espace de seize années. Il laissa, pour commander en son nom, Iaïsch, affranchi de son père.

Cependant[1] Hosaïn ben-Abd-allah, ainsi que je

[1] Makrizi, *Description de l'Égypte* (man. 797, fol 311 r. et v.); Abou'lmahâsen (man. 671, fol. 121 r. et v.); Nowaïri (manusc. de Leyde); *Abulfedæ Annales* (t. II, p. 500); Ebn-Khaldoun (t. IV, fol. 36 v.); Haïder-Râzi (man. de Berlin).

l'ai rapporté plus haut, s'était réfugié en Syrie, et occupait cette province, où sa domination s'étendait, au midi, jusqu'à la ville de Ramlah. Djauher, voulant se délivrer d'un voisin si dangereux, fit marcher contre lui le général Djafar ben-Fallah, qui s'était distingué dans cette bataille où le sort de l'Égypte avait été décidé. Djafar, étant entré en Syrie, battit Hosaïn près de Ramlah, et s'empara successivement des principales villes de la province. Hosaïn, poursuivi sans relâche par un ennemi actif, tomba enfin au pouvoir de Djafar, qui l'envoya en Égypte avec un nombre d'émirs qu'il avait faits prisonniers. Tous ces captifs arrivèrent à Fostat au mois de djoumada premier, l'an 359. Comme Hosaïn, à l'époque de sa puissance, avait maltraité les habitants de l'Égypte, on le laissa, lui et ses compagnons d'infortune, debout, tête nue, et exposé durant cinq heures aux regards du peuple et aux outrages de ceux qui avaient eu à se plaindre de son administration; ensuite on les conduisit au camp de Djauher, où ils furent détenus en prison et réunis aux membres de la famille d'Ikhschid. Enfin, le 17e jour du mois de djoumada second, le général, députant son fils Djafar, avec ordre de se rendre auprès du khalife Moëzz, et de lui porter un présent d'une valeur inestimable, lui remit en même temps Hosaïn et les autres prisonniers qui étaient arrivés de la Syrie. On les fit embarquer sur un bateau, pendant la nuit, en présence de Djauher. Quelque accident ayant fait renverser la barque, Hosaïn s'écria, en adressant la

parole au général : « Veux-tu donc, ô Abou'lhosaïn, « nous faire périr ici dans les eaux ? » Djauher protesta qu'il n'avait eu nullement une pareille intention, et parut attristé de cet événement; ensuite il fit transporter les prisonniers sur une autre barque.

Ils arrivèrent auprès de Moëzz, et, depuis cette époque, on n'entendit plus parler d'eux.

Cependant Djafar marcha vers Damas, se rendit maître de cette ville après plusieurs combats, et y fit faire la *khotbah* au nom de Moëzz, au mois de moharram, l'an 359; après quoi il reprit la route de Ramlah. Sur ces entrefaites le schérif Abou'lkâsem Ismaïl ben-Abi-Iali, qui se trouvait à Damas, prit les armes, secondé par la majeure partie du peuple, revêtit le costume noir, fit la prière au nom du khalife Moti, et chassa de la ville le gouverneur qui y commandait comme lieutenant de Djauher. A la nouvelle de cette insurrection, Djafar se mit en marche. Au mois de dhou'lhidjah on alla mettre le siége devant Damas. Les attaques se prolongèrent, grâce à la résistance vigoureuse des habitants; enfin la place tomba au pouvoir de l'ennemi. Le schérif Abou'lkâsem, forcé de prendre la fuite, s'enfonça dans le désert afin de gagner Bagdad. Djafar avait promis une somme de cent mille pièces d'argent à celui qui le lui amènerait. Le schérif fut rencontré au milieu du désert par Ebn-Galban, de la tribu d'Adwah, qui le saisit, l'emmena, et le remit entre les mains de Djafar. Ce général, loin de respecter le malheur de son captif, joignit, à son égard,

l'insulte aux mauvais traitements. Par son ordre on le promena sur un châmeau, la tête couverte d'un bonnet de feutre, avec des plumes fichées dans sa barbe, et ayant derrière lui un Africain qui le frappait rudement; ensuite on le conduisit en prison. Bientôt après, Djafar se l'étant fait amener durant la nuit, lui demanda quel motif l'avait engagé dans une entreprise téméraire, et à l'instigation de qui il avait agi. Le schérif répondit avec assurance qu'il n'avait été sollicité par personne; que, du reste, tout ce qui s'était passé était l'effet de l'arrêt du destin. Djafar s'attendrit sur le sort d'un homme malheureux, mais qui n'était nullement coupable, puisqu'il n'avait fait qu'obéir à la voix de l'honneur et du devoir en prenant les armes, et en soutenant avec plus de courage que de succès la cause de son souverain légitime. Il consola son prisonnier, et lui promit d'écrire en sa faveur à Djauher. Après avoir remis les cent mille pièces d'argent à ceux qui lui avaient livré le schérif, il leur reprit cette somme en les chargeant de malédictions, et leur reprochant d'avoir indignement trompé un homme sans défiance. Comme ce général professait une affection sincère pour tous les membres de la famille d'Ali, il s'attacha à combler le schérif de bienfaits et de marques de considération. Djafar avait de lui-même la plus haute opinion, et s'était toujours regardé, sous le rapport du mérite, comme supérieur à Djauher. Lorsqu'il se vit maître de Ramlah, de Tibériade, de Damas, et de toutes les places de la Syrie, que Hosaïn fut

tombé entre ses mains, ces conquêtes, exaltant son orgueil, il regarda comme au-dessous de lui de correspondre avec Djauher, et écrivit directement et en secret au khalife Moëzz, qui était encore dans le Magreb. Dans sa lettre il faisait au prince des protestations d'une inviolable fidélité, détaillait avec emphase les succès dont Dieu avait couronné ses armes, et critiquait amèrement la conduite de Djauher. Moëzz, irrité d'une pareille audace, renvoya à Djafar ses dépêches toutes cachetées, et lui écrivit en ces termes : « Tu as de toi-même une idée fausse. « Nous t'avons envoyé pour servir sous les ordres « de Djauher, et c'est avec lui que tu dois correspondre. Celles de tes lettres qu'il nous transmettra « seront lues par nous avec plaisir, mais celles-là « seules; et nous ne consentirons jamais à établir « avec toi les relations que tu désires. Ce n'est pas « que nous ne te jugions digne d'une pareille distinction, mais nous n'aurons garde de désobliger « un général aussi fidèle que Djauher. » Cette lettre augmenta le mécontentement de Djafar, et le bruit de ses prétentions et de ses démarches parvint bientôt aux oreilles de Djauher, qui, toutefois, ne se permit à l'égard de son subordonné aucun acte hostile. Djafar resta dans son gouvernement de Syrie sans daigner correspondre sur aucun article avec son général; et, quoiqu'il se formât contre lui un orage sous lequel il succomba, ainsi que je le rapporterai plus loin, il s'abstint de demander du secours, dans la crainte de voir arriver, comme auxiliaire, une

armée tout entière, qui serait pour lui aussi redoutable que l'ennemi.

Djauher, ainsi qu'on l'a vu plus haut, la nuit même de son arrivée à Fostat, s'était occupé de désigner l'emplacement d'une nouvelle capitale, et d'en tracer les fondations. Les travaux furent poursuivis avec une activité prodigieuse; et, dans l'intervalle d'environ trois années, on vit s'élever, sur un sol qui n'offrait que des buttes de sable, une ville immense, qui subsiste encore sous son nom primitif; celui de *Kâhirah*, d'où les Européens, par une légère altération, ont formé celui du *Caire*. Comme les détails dans lesquels il conviendrait d'entrer sur la topographie de cette capitale, à l'époque de la dynastie des Fatimites, couperaient trop longuement le fil de mon récit, j'ai cru devoir réunir tous ces renseignements dans un appendice placé à la suite de cette histoire.

Djauher gouvernait l'Égypte avec une autorité presque absolue, et son administration, pleine de fermeté et de justice, maintenait dans sa nouvelle conquête la tranquillité et la paix. Sincèrement dévoué à son maître, il ne cessait d'écrire à ce prince pour l'engager à venir fixer sa résidence sur les bords du Nil. Moëzz hésita pendant plusieurs années; il craignait avec raison de s'éloigner de son ancienne capitale. En établissant son séjour en Égypte, il devait abandonner ces vastes contrées d'Afrique, soumises par ses armes et par celles de ses pères, et qui étaient peuplées de tribus belliqueuses, mais

crédules et turbulentes. Il fallait confier ces provinces à un vice-roi qui réunît au talent de l'administration le courage et la prudence, pour tenir en bride ces nations disposées au changement. Or, pouvait-on se promettre qu'un homme, investi d'un si grand pouvoir, ayant sous ses ordres une armée nombreuse, n'écouterait pas les conseils de l'ambition, et ne chercherait pas, tôt ou tard, à se rendre indépendant? Ces réflexions, sans doute, contribuèrent puissamment à retarder le départ de Moëzz pour l'Égypte.

Cependant Djauher s'occupait à élever au Caire une magnifique mosquée appelée *Azhar* الازهر, le premier édifice de ce genre qui fut bâti dans la nouvelle capitale. Les fondements en furent jétés le samedi 25e jour du mois de djoumada premier, l'an 359. Les [1] travaux de construction furent terminés le 7e jour du mois de ramadan, l'an 361, et l'on commença dès lors à y célébrer l'office du vendredi. Autour de la coupole qui couronnait le premier portique, رواق, et qui se trouvait à la droite du *menber* et du *mihrab*, on traça une inscription qui, après l'invocation du nom de Dieu, contenait ces mots : « Cet édifice a été construit par les ordres du servi« teur et de l'ami de Dieu, l'imam Abou-Temim« Maad Moëzz-li-din-allah, prince des croyants (sur « qui, ainsi que sur ses illustres ancêtres, puissent « reposer les bénédictions de Dieu), par le ministère

[1] Makrizi, *Description de l'Égypte* (manuscrit n° 798, fol. 237 *recto* et *verso*).

« de son serviteur Djauher l'écrivain, l'Esclavon, « l'an 361. »

Djafar ben-Fallah[1], ainsi que je l'ai dit, gouvernait la Syrie, et faisait sa résidence dans la ville de Damas. Au mois de safar de l'an 360, sur un ordre exprès de ce général, les crieurs chargés d'appeler le peuple à la prière firent entendre ces mots : « Venez à l'œuvre la plus sainte. » Personne n'osa s'opposer à cette innovation. Bientôt après, au mois de djoumada second, le gouverneur commanda que la même formule fût employée dans l'*Ikamah*[2]. Tous les habitants furent vivement affligés des changements introduits dans leurs pratiques religieuses, et regardèrent comme une punition du ciel la mort de Djafar, qui, comme on va le voir, eut lieu dans la même année.

Hasan ben-Ahmed, surnommé *Asem* الاعصم, qui était alors le chef suprême des Karmates[3], étant parti de sa capitale, se dirigea vers Koufah, avec l'intention de se porter sur la Syrie. Un motif particulier le déterminait à entreprendre cette expédition. Les princes de la famille d'Ikhschid, à l'époque où ils régnaient sur l'Égypte, s'étaient soumis

[1] Abou'lmahâsen (fol. 126 r. et v.).

[2] Le mot اقامة désigne « l'appel à la prière, qui a lieu immé« diatement après l'*idhan* اذان, dans l'intérieur des mosquées. » (Voyez *Notices et extraits des manuscrits*, t. XII, p. 587.)

[3] Nowaïri, man. arabe 647, fol. 78 v. 79 r. Id. (man. arabe de Leyde); Ebn-Khaldoun (t. IV, f. 71 r.); Abou'lmahâsen (fol. 126 v. 131 v. 132 r.); *Abulfedæ Annales* (t. II, p. 508); Makrizi, *Kitab-almoukaffâ* (man. 675, fol. 248 r.).

à payer annuellement aux Karmates, sur les impôts de Damas, une somme de trois cent mille pièces d'or. Lorsque l'Égypte se fut soumise à l'empire de Moëzz, et que Djafar ben-Fallah eut achevé la conquête en Syrie, les Karmates sentirent que cette branche de revenu allait être perdue pour eux. Hasan ben-Ahmed, étant arrivé à Koufah, députa vers Bakhtiar le *deïlemi*, l'un des princes de la dynastie des Bouides, pour lui demander du secours et des armes. Bakhtiar lui envoya de Bagdad un arsenal complet, et lui fit remettre une délégation de quatre cent mille pièces d'or, à toucher sur Abou-Tagleb, fils de Naser-eddaulah ben-Hamdan. Si l'on en croit un historien, le chef des Karmates se rendit en personne à Bagdad, et pria le khalife Moti, par l'entremise de Bakhtiar, de lui accorder un secours d'hommes et d'argent, et de lui conférer le gouvernement de l'Égypte et de la Syrie, s'engageant à chasser Moëzz de ces deux provinces. Le khalife refusa, en alléguant que les uns et les autres appartenaient à une même secte; que les Égyptiens, c'est-à-dire les Obaïdis (Fatimites), avaient anéanti les préceptes de la religion, égorgé les savants; que les Karmates avaient massacré les pèlerins, enlevé la pierre noire de la kabah, et s'étaient livrés à une foule d'excès.

Bakhtiar, ayant reçu cette réponse, dit à Hasan de se retirer, et d'agir comme il jugerait à propos. Hasan partit de Koufah et se rendit à Rahbah, ville située sur le bord de l'Euphrate, et qui avait pour

gouverneur ce même Abou-Tagleb dont il vient d'être question.

Cet officier, après avoir payé en totalité le montant de l'assignation, et avoir en outre envoyé à l'armée des Karmates des vivres en abondance, fit dire à Hasan : « J'avais dessein de marcher en personne « pour tenter une expédition en Syrie ; mais, puisque « tu veux à ma place entreprendre cette guerre, je « resterai ici pour attendre de tes nouvelles. Si tu as « besoin de mon secours, tu me verras arriver rapide- « ment pour seconder tes efforts. » En même temps il fit proclamer dans son camp que tous ceux, partisans d'Ikhschid ou autres, qui étaient disposés à marcher en Syrie sous les ordres de Hasan, pouvaient le faire sans éprouver aucun obstacle ; qu'Abou-Tagleb consentait à leur départ, et que les deux armées étaient censées n'en former qu'une. En conséquence, de nombreux soldats d'Abou-Tagleb allèrent se ranger sous les drapeaux des Karmates. Parmi ceux qui prirent ce parti on comptait beaucoup de partisans des Ikhschidites, qui se trouvaient en Égypte ou en Palestine au moment de la destruction de cette dynastie, et qui, forcés de fuir pour échapper aux armes victorieuses des Fatimites, avaient été chercher un asile auprès d'Abou-Tagleb. Un motif particulier engageait celui-ci à concourir de tout son pouvoir à favoriser les succès des Karmates. Ayant entamé une négociation avec Djafar ben-Fallah, il avait reçu de ce général une lettre pleine d'expressions dures, et dans laquelle il le menaçait de mar-

cher incessamment contre lui. Abou-Tagleb envoya cette lettre à Hasan, et autorisa, comme je l'ai dit, tous les soldats de bonne volonté à joindre l'armée du Karmate. Celui-ci, ravi de joie et animé d'un nouveau courage, partit de Rahbah et s'avança vers Damas. Lorsqu'il fut arrivé près des villages de Merdj, ضياع المرج, ses troupes saisirent un Africain nommé Ali ben-Moulah, et le massacrèrent, avec un grand nombre de ses compatriotes. La terreur et le découragement commencèrent à s'introduire dans l'armée des Fatimites. L'avant-garde des Karmates, composée d'Arabes des tribus d'Okaïl et de Kelab, était commandée par Dâlem ben-Mauhoub-Okaïli. Cet officier, ayant rencontré l'armée africaine dans le désert de Maarrah, ces troupes parurent effrayées. Bientôt Schibl ben-Marouf, de la tribu d'Okaïl, vint au secours de Dâlem; le combat s'engagea, et fut soutenu avec assez de vigueur. Enfin le chef des Karmates, Hasan ben-Ahmed, étant arrivé en personne, sa vue inspira aux Arabes une nouvelle valeur, et les ennemis commencèrent à reculer. Cependant le combat se soutint jusqu'à l'après-midi. Alors Dâlem, faisant un dernier effort à la tête des siens, se précipita avec tant d'intrépidité sur les Africains, que ceux-ci furent mis dans une déroute complète, et tout ce qui échappa au carnage se débanda, sans pouvoir être rallié. Djafar ben-Fallah fut tué dans le combat, sans que personne s'aperçût de sa mort. Les Arabes s'occupèrent à piller le camp ennemi. Cette action brillante eut lieu le jeudi,

6e jour du mois de dhou'lkadah, l'an 360. Après la bataille, le corps de Djafar fut trouvé, sans vie, étendu dans la plaine, et reconnu par des personnes qui avaient eu occasion de voir ce général : la nouvelle de sa mort fut bientôt sue universellement. Suivant une autre narration, Djafar étant tombé au pouvoir de Hasan, celui-ci le fit égorger de sang-froid. On remarque, comme un fait extraordinaire, que le chef des Karmates, après avoir ordonné la mort de son ennemi, le pleura, et fit publiquement son éloge, attendu qu'ils étaient l'un et l'autre partisans de la famille d'Ali. Cette victoire entraîna la prise de Damas.

Hasan, maître de cette ville[1], prononça, dans le menber (la chaire), des malédictions contre Moëzz et ses ancêtres; et ajouta : « Ces hommes « sont les descendants de *Kaddah* (l'oculiste); ce sont « des charlatans, des imposteurs, des ennemis de « l'islamisme : nous les connaissons mieux que per- « sonne, puisque c'est du milieu de nous qu'est sorti « leur ancêtre *Kaddah*. » Hasan fit faire la prière au nom du khalife abbasside.

Hasan ben-Ahmed, étant venu camper sous les murs de Maarrah, reçut des habitants une somme d'argent considérable, et se dirigea vers Ramlah. Cependant Djauher avait envoyé d'Égypte, au secours de la Syrie, un Africain nommé Saadah ben-Haïan, qui avait, disait-on, sous ses ordres un corps de onze mille hommes. Cet officier, ayant ap-

[1] Abou'lmahâsen, *loc. laud.* fol. 132 r.

pris la mort tragique de Djafar, et ayant été joint par des fuyards, qui lui donnèrent des détails précis sur leur défaite, resta interdit et sans savoir quel parti prendre. Il ne vit d'autre ressource que de se jeter dans la ville de Jaffa, qui n'était ni fortifiée, ni suffisamment approvisionnée. Hasan ben-Ahmed vint aussitôt mettre le siége devant cette place; et les Arabes de la Syrie accoururent en foule pour grossir son armée. Les attaques furent poussées avec une grande vigueur, et bientôt la disette se fit sentir dans la ville. Comme on y introduisait secrètement des vivres, Hasan, pour ôter cette ressource aux assiégés, établit un corps d'observation, avec ordre d'exercer une surveillance exacte sur tous les hommes qui se présenteraient pour entrer dans la place, et d'égorger sans miséricorde ceux que l'on trouverait portant des provisions de bouche. La garnison, étroitement resserrée, après avoir mangé ses chevaux et tous les animaux qui se trouvaient dans la ville, fut réduite à une famine horrible, qui fit périr la plus grande partie des soldats. Hasan, qui méditait l'invasion de l'Égypte, laissa la conduite du siége de Jaffa à Abou'lmounadja et à Dâlem, et se mit en marche avec le gros de l'armée, le vendredi, 1er jour du mois de rébi-awal, l'an 361. Djauher [1], qui s'attendait à être attaqué, n'avait rien négligé de tout ce que prescrivait la prudence pour repousser un ennemi aussi redoutable. Il fit creuser autour

[1] Makrizi, *Description de l'Égypte* (man. 798, f. 126 v. 127 r.). Nowaïri (man. de Leyde).

de la capitale un fossé profond, sur lequel il ménagea un passage, que l'on ferma avec les deux portes de fer enlevées de l'hippodrome d'Ikhschid. Il fit construire un pont sur le canal, et recreuser la tranchée qu'avait précédemment ouverte le gouverneur Seri ben-Hakam. Il distribua des armes aux Égyptiens et aux Africains; il plaça comme surveillant, auprès d'Aboul-fadl-Djafar Ebn-Forat, un eunuque affidé, qui avait ordre de passer la nuit dans la maison du vizir, et de l'accompagner partout où il irait. Enfin, il envoya des émissaires dans le Hedjâz, pour se procurer des nouvelles sûres relativement aux Karmates.

Sur ces entrefaites, au mois de dhou'lhidjah, l'an 360, Hasan, à la tête de ses troupes, surprit la ville de Kolzoum, et fit prisonnier le gouverneur. Il fondit à l'improviste sur la ville de Ferma; mais il accorda une capitulation aux habitants de cette place, moyennant une somme considérable qu'ils lui payèrent. Il fit prisonnier le gouverneur, nommé 'Abd-allah ben-Iousouf. Hasan menait, dit-on, avec lui quinze mille mulets chargés de coffres qui renfermaient ses trésors, des vases d'or et d'argent et des armes, sans compter ceux qui portaient les tentes et les bagages. Bientôt après un général fatimite, nommé Iarouk, surprit la ville de Ferma, en chassa le gouverneur karmate, Ebn-Omar, et envoya à Fostat des têtes, des drapeaux, etc. Sur ces entrefaites les habitants de Tennis se révoltèrent contre Moëzz, firent la prière au nom du khalife

abbasside Moti et du chef des Karmates. Dans les premiers jours du mois de moharram de l'année suivante, l'armée des Karmates vint camper à Aïnschems. Djauher, à l'approche de cet ennemi redoutable, fit fermer les portes du Caire, ordonna d'exercer une exacte surveillance sur tous ceux qui entraient ou sortaient, enjoignit aux habitants, et en particulier à tous les schérifs, de se rendre auprès de lui. Abou-Djafar-Moslem et les autres notables sortirent en effet, et arrivèrent au camp, accompagnés de leurs tentes. Le vendredi, premier jour du moi de rébi-awal, un engagement fort vif eut lieu près de la porte du Caire entre l'armée de Djauher et celle des Karmates. Il y eut, de part et d'autre, beaucoup de morts et de prisonniers, mais sans avantage décisif. Le samedi les deux troupes conservèrent leurs positions, et se tinrent sur la défensive. Le dimanche on se prépara à un nouveau combat. Hasan, à la tête de toute son armée, s'avança au bord du fossé, dont la porte était fermée. Vers le coucher du soleil, Djauher fit ouvrir cette porte et attaqua l'ennemi. Après un combat acharné, dans lequel il y eut beaucoup de sang répandu, Hasan fut battu, et forcé de prendre la fuite. Djauher ne le poursuivit pas, mais livra au pillage le camp ennemi, dans lequel on trouva tous les approvisionnements et la correspondance du chef. Hasan, à la faveur de la nuit, effectua sa retraite par la route de Kolzoum. Une partie de ses bagages avait été pillée par les Arabes des tribus d'Okaïl et de Taï,

tandis qu'il était aux prises avec l'armée égyptienne. Ce succès éclatant fut dû aux dispositions sages et prudentes qu'avait prises Djauher, et aux présents qu'il avait répandus dans l'armée ennemie pour gagner des officiers supérieurs. Il aurait pu, s'il avait voulu, au milieu de la déroute, faire prisonnier le chef des Karmates; mais la nuit étant survenue, Djauher craignit que l'ennemi ne lui eût tendu un piége, et ne le fît tomber dans quelque embuscade. Les habitants de l'Égypte avaient en grand nombre pris au combat une part active. Djauher fit publier dans toute la ville que quiconque amènerait le chef des Karmates vivant, ou présenterait sa tête, recevrait pour récompense 300,000 pièces d'argent, cinquante *khilah*, autant de chevaux tout sellés, et une triple paye.

Jamais les Karmates, depuis l'origine de leur puissance, n'avaient essuyé un plus terrible échec. A la perte énorme qu'ils avaient faite dans le combat il s'en joignit une autre qui ne leur fut pas moins funeste. Ils se virent abandonnés par les partisans de Kafour et d'Ikhschid, qui avaient jusqu'alors combattu sous leurs drapeaux. Un millier d'entre eux tomba entre les mains de Djauher, qui les fit mettre en prison et charger de chaînes. Hasan, hors d'état de tenir la campagne, se retira dans la ville d'Ahsâ, où il faisait sa résidence.

Deux jours après la victoire des troupes égyptiennes Djauher vit arriver un corps de troupes que Moëzz envoyait à son secours, et qui était sous les

ordres d'Abou-Mohammed-Hasan ben-Ammâr. A la nouvelle de ces événements, le gouverneur que les Karmates avaient placé à Tennis se hâta de prendre la fuite; et l'on recommença à faire dans cette ville importante la prière au nom de Moëzz.

Au mois de ramadan de cette même année (361) Djauher reçut une ambassade et un présent de la part de l'empereur de Constantinople. Peu de temps après Hasan ben-Ammâr, s'étant rendu à Tennis, se vit attaqué par la flotte des Karmates; mais la victoire se déclara pour ce général. Sept bâtiments tombèrent en son pouvoir et furent envoyés par lui à Fostat, avec cinq cents Karmates qui les montaient.

Djauher [1], dès qu'il fut bien assuré que l'ennemi avait regagné sa capitale, fit marcher vers Jaffa Ibrahim, fils de sa sœur. Les assiégeants, ayant appris la défaite de leur armée et l'approche des troupes africaines, levèrent le blocus, se retirèrent vers Damas, et occupèrent le camp placé sous les murs de cette ville. La division ne tarda pas à éclater entre les deux chefs, Dâlem et Abou'lmounadja. Cette mésintelligence eut, dit-on, pour motif le produit des impôts que chacun des deux officiers prétendait percevoir exclusivement, pour l'appliquer aux besoins de ses troupes. Abou'lmounadja se prévalait du grand crédit dont il jouissait auprès de Hasan, qui lui confiait, en son absence, et préférablement à tout autre, la conduite des affaires.

Aussitôt après la retraite des Karmates, Ibrahim

[1] Nowaïri (man. 647, fol. 79 *r.* et *v.*).

étant arrivé à Jaffa en fit sortir la garnison et la ramena en Égypte.

Sur ces entrefaites[1] Hasan ben-Ahmed, étant retourné sur ses pas, vint camper à Ramlah, où il fut joint par les deux généraux Dâlem et Abou'lmounadja. Ce dernier raconta à son chef les démêlés qu'il avait eus avec Dâlem, et les discours injurieux que celui-ci s'était permis contre son collègue. Hasan, aigri par cette dénonciation, fit arrêter Dâlem, et le retint quelque temps en prison. Enfin, par les instances de Schibl ben-Marouf, qui se porta caution pour son ami, il mit ce dernier en liberté.

Abou'lmounadja s'enfuit sur les bords de l'Euphrate, et se retira dans une forteresse qui lui appartenait, et qui était située sur le territoire des Benou-Ziad.

Hasan, jaloux d'effacer la honte de sa défaite, mit en mer des vaisseaux, qu'il fit monter par de bonnes troupes. Il rassembla autant qu'il put d'Arabes et d'autres soldats, et se disposa à tenter une seconde fois la conquête de l'Égypte. Djauher, voyant approcher l'orage, ne cessait d'écrire à Moëzz, qui résidait encore dans la ville de Kaïrowan, et lui détaillait les combats que son armée avait eus à soutenir, les pertes énormes qu'elle avait essuyées durant un long blocus. Il lui représentait qu'il avait fallu se battre sur ses propres retranchements, avec un ennemi hardi et courageux, qui avait été au moment de se voir maître de la capitale. Moëzz, troublé de

[1] Makrizi, *Moukaffâ*, fol. 248 r.

ces nouvelles alarmantes, résolut enfin de partir pour l'Égypte, comptant à peine y arriver à temps pour l'empêcher de tomber au pouvoir des Karmates. Il partit de Mansouriah, capitale de son empire, le lundi, 22ᵉ jour du mois de schewal, l'an 361, et se rendit dans la ville de Sardaniah[1], où il s'arrêta quelque temps, afin de réunir auprès de lui ses soldats, les officiers de sa cour, et tous ceux qui devaient l'accompagner dans son voyage. Ce prince, obligé de se transporter à une si grande distance de ses états héréditaires, se demandait, avec quelque inquiétude, à qui il devait, durant son absence, confier le gouvernement de ces vastes provinces. Après une longue hésitation, son choix se fixa enfin sur l'émir Abou-Ahmed-Djafar ben-Ali. L'ayant mandé à sa cour, il lui fit connaître les fonctions importantes auxquelles il désirait l'appeler. Djafar, au lieu d'accepter avec empressement et sans restriction un poste si brillant, mit à son consentement des conditions qui devaient assurer l'indépendance de sa position. « Je demande, dit-il au khalife, qu'un de

[1] Le lieu de plaisance appelé *Sardaniah* سردانية, où Moëzz séjourna quelque temps, était situé non loin de Djeloula (*Notices et extraits des manuscrits*, t. XII, p. 483) et de Kaïrowan (Ebn-Khaldoun, man. t. IV, fol. 37 *r*.). Son nom a induit en erreur plusieurs écrivains modernes, qui ont supposé avec peu de vraisemblance que le khalife fatimite, avant son départ pour l'Égypte, était allé faire un voyage dans l'île de Sardaigne. Du reste, il paraît, d'après une autorité respectable (*Ibid.* t. IV, fol. 388 *v*.), que Sardaniah devait son nom à une population sarde que les Arabes, dans le cours de leurs invasions dévastatrices, avaient arrachée de son pays, et transplantée sur la côte de l'Afrique.

« vos fils ou de vos frères réside avec moi dans le « palais. Je serai seul chargé des soins de l'admi« nistration, et lui n'aura droit de me demander « aucun compte des revenus de l'état, attendu que « les recettes seront toujours au niveau des dépen« ses. Lorsque j'aurai pris une résolution, je l'exé« cuterai sans attendre vos ordres, attendu la dis« tance considérable qui sépare le Magreb de l'Égypte. « Le choix des kadis, l'assiette des impôts, et les « autres actes du gouvernement, ne dépendront que « de ma volonté. » Ces propositions révoltèrent Moëzz, qui s'écria tout en colère : « Quoi donc, ô « Djafar ! tu prétends me dépouiller de mon auto« rité suprême, et t'associer à moi dans l'exercice du « pouvoir, puisque tu disposerais absolument, et « sans ma participation, de tous les emplois et de « tous les revenus ! Retire-toi ! Par tes prétentions « exorbitantes tu as manqué le rang auquel je pré« tendais t'élever. » Lorsque Djafar fut sorti, Moëzz fit venir Iousouf-Bolkin, fils de Zeïri et petit-fils de Monad, de la tribu de Sanhadjah, et lui annonça qu'il voulait lui confier la vice-royauté de toutes les provinces du Magreb. Bolkin parut effrayé d'un fardeau si pesant : « O notre maître ! dit-il au khalife, « si vous, si les imams, si vos ancêtres, quoique « issus de l'apôtre de Dieu, n'avez pu posséder sans « troubles l'empire du Magreb, comment pourrais« je me flatter d'être plus heureux, moi qui ne suis « qu'un Sanhadji, un Berber ? O mon maître ! vous « voulez donc me tuer sans employer ni glaive ni

« lance ? » Enfin, pressé, vaincu par les instances de Moëzz, qui le sollicitait d'accepter le gouvernement de ces vastes contrées : « J'y consens, dit-il, mais « sous la condition que les kadis et les officiers « de finances seront choisis par le khalife ; que ce « prince conférera les grades militaires à ceux qu'il « jugera dignes de sa confiance ; et moi je serai « toujours prêt à exécuter les décisions de ces con- « seillers. Si quelqu'un résiste à leurs ordres, ils « prononceront sur le châtiment que mérite le re- « belle, et je me chargerai du soin de le punir con- « formément aux lois. Eux seuls auront l'exercice du « pouvoir, et moi je serai comme un ministre dé- « voué et zélé pour le service de ses maîtres [1]. »

Moëzz approuva extrêmement le discours de Bolkin, et lui témoigna une vive satisfaction des sentiments qu'il venait d'exprimer. Abou-Taleb, fils de Kaïm, demanda à Moëzz s'il ajoutait réellement une foi entière aux paroles de ce gouverneur, et s'il était persuadé de son exactitude à remplir ses engagements. « Mon oncle, répondit le khalife, quelle dif- « férence entre les demandes de Djafar et celles de « Bolkin ! Celui-ci finira par où le premier voulait « commencer. Sans doute, dans la suite des temps, « on dira, Bolkin se déclare indépendant ; mais sa « marche, plus régulière, lui méritera l'approbation « des hommes de bon sens, et cette démarche ambi- « tieuse paraîtra couronner d'une manière naturelle « la longue série de ses entreprises. »

[1] Makrizi, *Description de l'Égypte* (man. 797, fol. 288 *v.*).

Comme ce personnage, ainsi que la dynastie dont il fut le chef, vont jouer dans l'histoire un rôle assez important, j'avais cru essentiel, avant de passer outre, de faire connaître d'une manière circonstanciée l'origine de cette famille, et les degrés par lesquels elle passa pour s'élever à une haute puissance; mais comme ces détails interrompaient trop le fil des événements qui concernent les Fatimites, j'ai cru devoir supprimer ce récit, d'autant mieux qu'il trouvera naturellement sa place dans un autre ouvrage.

Moëzz, avant de se séparer de Bolkin, auquel il donna le nom de Iousouf et le surnom d'Abou'l-fotouh, lui adressa un grand nombre de conseils sur lesquels il insista vivement, et qu'il lui recommanda de prendre pour base de sa conduite. « Enfin, ajouta-« t-il, si tu viens à oublier tous les avis que je te « donne, du moins n'oublie pas trois points de la plus « haute importance : ne cesse jamais de lever des « contributions sur les Arabes du désert, de tenir « les Berbers en bride par la crainte du glaive; ne « nomme à aucun emploi important tes frères ou tes « parents; car bientôt ils se persuaderaient avoir « plus de droit que toi à la première place; traite « avec bonté les habitants des villes. » Après ces conseils, Moëzz conféra solennellement à Bolkin le commandement de la province d'Afrikiah et des contrées du Magreb, avec toutes leurs dépendances, recommandant à tout le monde d'obéir avec une exactitude scrupuleuse aux ordres de cet officier. La Sicile ne fut pas comprise dans les états soumis à

l'administration de Bolkin, attendu que cette île avait pour gouverneur Aboul-Kasem Ali ben-Hasan. Il en fut de même de la ville de Tripoly, dont Moëzz, au moment de son arrivée, avait confié le commandement à Abdallah ben-Iahlaf, de la tribu de Kotamah. Ce prince nomma en même temps Ziadet-allah ben-Obaïd-allah (ou, suivant un autre récit, ben-Kadim) comme chef de l'administration civile dans toute la province d'Afrikiah, et il le recommanda à Bolkin comme un homme qui méritait de sa part les plus grands égards. Abd-aldjebbar-Khorasani fut chargé de la perception des impôts.

Moëzz partit de Sardaniah le jeudi, 5e jour du mois de safar, l'an 362, et se dirigea vers l'Égypte, séjournant dans quelques-unes des villes qui se trouvaient sur sa route, et, dans d'autres, ne faisant que passer rapidement. Iousouf-Bolkin l'accompagna quelque temps; après quoi le khalife le congédia et lui enjoignit de retourner dans les provinces soumises à son gouvernement. Lorsque Moëzz fut arrivé à Tripoly, quelques-uns de ses soldats désertèrent et se cantonnèrent dans la montagne de Nafousah. Il se trouvait dans la ville de Barkah, lorsqu'il éprouva un vif chagrin en voyant la mort tragique de son poëte favori, Abou'lkâsem ou Abou'lhasan-Mohammed ben-Hâni, Espagnol de naissance, et qui, après de nombreuses aventures, après avoir dans ses vers célébré pompeusement le khalife fatimite, après avoir acquis dans toute l'Afrique une

réputation égale à celle dont Motanebbi jouissait dans l'Orient, fut tué dans la ville de Barkah, au moment où il retournait de l'Égypte dans le Magreb, pour aller chercher sa famille. Il était âgé d'environ vingt-sept ans[1]. Moëzz fit son entrée dans Alexandrie le samedi, 25e jour du mois de schaban, parcourut cette ville à cheval, et se rendit au bain. Il vit arriver auprès de lui une députation composée du kadi de Fostat, Abou-Taher-Mohammed, et des principaux habitants des autres villes, qui venaient présenter leur hommage à leur souverain. Moëzz leur donna audience; il s'entretint longuement avec eux, et leur protesta que ce n'était ni l'ambition d'accroître ses états, ni la passion des richesses qui l'engageaient à entrer en Égypte, mais le désir d'accomplir le pèlerinage de la Mecque, de combattre les ennemis de la religion, de consacrer le reste de sa vie à la pratique des bonnes œuvres, et à exécuter fidèlement les préceptes de son respectable aïeul, l'apôtre de Dieu. Il adressa aux députés des exhortations si pathétiques, que plusieurs des assistants ne purent retenir leurs larmes. Moëzz[2], après avoir achevé la *khotbah*, regarda à sa droite, et apercevant le kadi de Fostat, lui demanda : « Avez-vous vu un « khalife plus parfait que moi? » Le kadi répondit que jamais aucun prince ne lui avait paru réunir les qualités les plus éminentes au même degré que le

[1] Abou'lmahâsen, man. 671, fol. 129 v.; Ebn-Khaldoun, t. IV, fol. 37 v.

[2] Haïder-Razi, fol. 284 r.

prince des croyants. Moëzz lui demanda ensuite s'il avait fait le pèlerinage de la Mecque. Sur sa réponse affirmative, il continua en disant : « Ainsi donc, vous « avez visité le tombeau de l'apôtre de Dieu ? » Le kadi déclara qu'il avait eu cet honneur. « Eh bien, lui « dit-il, avez-vous également visité les tombeaux « d'Aboubekr et d'Omar ? » Le kadi resta interdit et ne savait que répondre, parce qu'il connaissait le zèle extrême de Moëzz pour les doctrines des schiites. Dans ce moment il aperçut le fils et l'héritier présomptif de Moëzz, qui était placé devant lui parmi les émirs. « Prince des croyants, dit-il alors, occupé « tout entier du plaisir de m'entretenir avec le kha- « life, j'ai négligé de présenter mes hommages à son « héritier. » En même temps il s'avança vers Aziz, et le salua. Moëzz, remarquant l'action du kadi, se mit à sourire, et continua la conversation sur un autre sujet.

Le khalife fit ensuite revêtir de robes d'honneur le kadi et quelques-uns de ceux qui composaient avec lui la députation ; ensuite il les congédia en leur fournissant des chevaux pour leur voyage.

(La suite à un prochain numéro.)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 13 janvier 1836.

Il est donné lecture d'une lettre de M. J. Prinsep, secrétaire de la Société asiatique de Calcutta, par laquelle il remercie de l'envoi des nos 85, 6, 7, 8, 9 du Journal asiatique, adressés à la Société de Calcutta par le conseil.

M. Harsow, supérieur du Gymnase de Berlin, écrit au conseil pour le remercier de sa nomination comme membre de la Société.

M. le comte Auguste de Bastard écrit à la Société pour la remercier de l'envoi qui lui a été fait par le conseil de plusieurs ouvrages publiés par la Société.

M. Loiseleur Deslongchamps écrit au conseil pour l'informer qu'il est sur le point de publier une édition nouvelle de l'Amarakôcha, et pour exprimer le désir que le conseil encourage cet ouvrage par une souscription. On arrête que la demande sera renvoyée à la commission des fonds.

Le secrétaire de la Société fait un rapport sur les titres littéraires de M. Lassen, professeur à Bonn, et propose au conseil de nommer M. Lassen membre honoraire de la Société. Cette proposition est adoptée.

Le même membre communique au conseil la minute de la lettre qui doit être adressée à M. le ministre de l'instruction publique, relativement au voyage que M. Théroulde se propose de faire dans l'Inde septentrionale. La rédaction de cette lettre est adoptée.

M. Brosset lit la première partie d'une notice sur les ins-

criptions géorgiennes, arméniennes, grecques et tibétaines recueillies en Géorgie et en Arménie par M. Dubois.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Séance du 13 janvier 1836.

Par la famille de l'auteur. *Voyage dans l'Inde, pendant les années* 1828 à 1832, par Victor JACQUEMONT. 11ᵉ livraison. Paris, 1836.

Par M. Landresse. *Foë kouë ki, ou Relation des royaumes bouddhiques,* traduit du chinois et commenté par M. ABEL-RÉMUSAT, ouvrage posthume, revu, complété et augmenté d'éclaircissements nouveaux par MM. KLAPROTH et LANDRESSE. Paris, Imprimerie royale. 1836. In-4°.

Par M. Landresse. *Aperçu des travaux de M. Abel-Rémusat sur le bouddhisme, ou Introduction à son commentaire sur le Foë koue ki,* par M. C. LANDRESSE. Paris, Imprimerie royale. In-4°.

Par l'auteur. *Geschichte der osmanischen Dichtkunst,* von HAMMER-PURGSTALL. Zweiter Band. In-8°.

Par l'auteur. *Gita Govinda Jayadevæ poetæ indici drama lyricum.* Textum ad fidem librorum manuscriptorum recognovit, scholia selecta, annotationem criticam, interpretationem latinam adjecit Christianus LASSEN, professor Bonnensis. Bonnæ ad Rhenum, 1836. In-4°.

Par l'auteur. *Le Roman de la rose,* traduction libre et en vers, par Et. HUARD (de l'île Bourbon). 3ᵉ édition, tome Iᵉʳ. Paris, 1835. In-8°.

Par les éditeurs et rédacteurs :

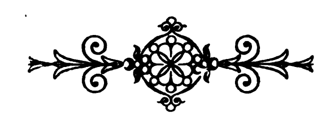
Revue germanique. 3ᵉ série, tome VIII. 2ᵉ livraison. 1836.

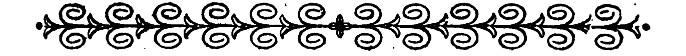
Bulletin de la Société de géographie. 2ᵉ série, tome VI. Novembre-décembre.

M. Chr. Lassen termine en ce moment la grammaire prakrite qu'il avait depuis longtemps promise au monde savant. La première partie de ce travail, qui ne peut tarder à paraître, doit comprendre les chapitres de la grammaire originale de *Vararoutchi* relatifs à la théorie de la modification des lettres dans ce dialecte, et une dissertation sur l'origine, l'authenticité, les caractères philologiques et l'emploi systématique des différentes variétés du prakrit reconnues par les grammairiens indiens. La seconde partie de l'ouvrage contiendra la grammaire proprement dite, rédigée dans l'ordre de la méthode européenne, d'après les règles posées par *Vararoutchi* et *Hêmatchaudra* dans leurs recueils de *Soûtra*, et sur les textes prakrits qui font partie des drames sanscrits récemment publiés à Calcutta.

M. Chr. Lassen prépare en ce moment l'édition et la traduction du drame sanscrit le *Dhoûrtasamâgama*. Cette édition sera accompagnée d'un glossaire spécial.

On apprend qu'une nouvelle grammaire mongole et la première partie d'une chrestomathie mongole viennent d'être récemment publiées à Cazan par M. Kowalewsky.





JOURNAL ASIATIQUE.

FÉVRIER 1837.

LES SOURCES DU NIL,

Extrait d'un Manuscrit arabe intitulé كتاب الفيض المديد في اخبار النيل السعيد *le Livre du courant étendu, traitant de tout ce qui a rapport à l'heureux Nil;* traduit en français par M. l'abbé Bargès, professeur suppléant d'arabe au collége royal de Marseille.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

> Nilus in extremum fugit perterritus orbem,
> Occuluitque caput quod adhuc latet.........
> Ovide, *Métam.* l. II, v. 254 et 255.

Ahmed ben-Mohammed ben-Mohammed ben-Abd'essalam al-Menoufi, c'est-à-dire natif de Menouf, petite ville de l'Égypte inférieure, florissait vers la fin du IXe siècle de l'hégire, et vit même une partie du Xe. Il était cheikh et imam, faisait, en cette dernière qualité, la prière au nom des fidèles musulmans, et exerçait, dans la mosquée de sa ville natale, le ministère de la prédication après l'office solennel du vendredi. La secte de Schafêi était celle qu'il faisait profession

de suivre. Il était très-versé dans la connaissance des traditions mahométanes, dans celle de l'histoire des peuples et dans la littérature arabe. Le nombre des savants dont il invoque le témoignage dans son Histoire du Nil est une preuve de la vaste érudition qu'il avait acquise ; plus d'une fois, dans les disputes scolastiques, il remporta la palme de la victoire et triompha de ses adversaires en les ramenant, par la force de la persuasion, à son propre sentiment. Son savoir profond lui avait mérité l'estime des grands, tandis que les pauvres le regardaient comme leur père et leur docteur. Il avait partagé tout son temps entre l'étude des lettres et les exercices de la piété musulmane, persuadé que la véritable science est sœur de la religion, et que la raison qui ne se laisse pas guider par les lumières surnaturelles de la foi ne fait souvent que tâtonner dans les sentiers ténébreux de l'erreur.

L'ouvrage que nous avons de lui est intitulé كتاب الفيض المديد في اخبار النيل السعيد [1], *le Livre du courant étendu, traitant de tout ce qui a rapport à l'heureux Nil :* c'est un manuscrit qui se trouve dans la bibliothèque publique de Marseille, et que l'estimable M. Jauffret, si connu par ses fables, m'a chargé de faire connaître à l'académie royale de cette ville.

Pour donner ici une idée des matières qu'il traite, je mettrai sous les yeux du lecteur la table méthodique des chapitres et des sections, telle qu'on la voit dans la préface d'Ahmed al-Menoufi.

[1] La traduction du titre de ce manuscrit ne m'appartient pas; je la dois à M. Varsy, qui l'a déjà donnée dans l'un des précédents numéros de ce journal. Si je n'avais pas été devancé par cet habile et modeste orientaliste, voici comment je l'aurais rendu. *Le Livre du don abondant, ou Histoire du Nil bienfaisant.* Cette interprétation, sans être opposée au sens que présentent les mots, a l'avantage d'exprimer la rime qui sonne dans l'arabe. Il faut aussi remarquer que la seconde partie du titre n'est que la répétition de la première; car les Arabes donnent au Nil le surnom de *don* de Dieu, الفيض.

L'Histoire entière du Nil est divisée en quatre chapitres.

CHAPITRE Ier. — Du Nil. Ce chapitre est le seul de tout le livre qui se subdivise en sections : il en contient dix.

Section Ire. — Des lieux qui voient naître le Nil. — De l'étendue de son cours ; — de la largeur de son lit.

Section II. — Du temps pendant lequel le Nil opère sa crue et son décroissement ;—des diverses opinions des savants sur la cause de cette crue ; — de ce que deviennent les eaux après que les terres ont été suffisamment arrosées.

Section III. — Du nom du Nil et de ses différentes qualifications ; de la douceur de ses eaux, de leurs bonnes qualités et de leurs propriétés diverses.

Section IV. — De l'espace qu'occupent les eaux du Nil après leur débordement ; — de la cause de leur limpidité ; — de ce qui a été écrit au sujet de l'ouverture du khalidj ou canal du grand Caire ; — de la solennité de la fête qui a lieu le jour de cette ouverture ; — de la joie qu'apportent à tout le monde l'ouverture du khalidj et la crue du Nil ; — des sommes immenses d'or et d'argent que dépensaient autrefois les khalifes à l'occasion de la fête de l'ouverture du khalidj ; — citations de divers morceaux en prose et en vers qui ont été composés à ce sujet.

Section V. — Du mékias qui est destiné à faire connaître la hauteur de la crue du Nil ;—de la colonne du mékias ; — de ceux qui ont fait construire le mékias et de ceux à qui on en a confié la conservation depuis l'origine de l'islamisme jusqu'au temps où vivait l'auteur ; — de quelques passages en prose et en vers au sujet du mékias ; — vers sur la cérémonie de l'onction de la colonne du mékias et sur le voile dont on le couvre.

Section VI. — Du Nil Blanc et du Nil Vert.

Section VII. — Du volume d'eau nécessaire pour arroser le pays et y procurer l'abondance ; — des dépenses à faire pour l'entretien des canaux, des étangs et des bassins, et du nombre des ouvriers qui sont employés à cet effet dans la partie nord et dans la partie sud de l'Égypte.

Section VIII. — Des territoires que le Nil inonde et des champs qu'il fertilise; — des villes et des villages de ces territoires; — du nombre des cultivateurs de l'Égypte; — des terres que l'on peut y ensemencer et des feddans que l'on y compte; — des revenus qu'ils produisent; — des villes et des bourgs les plus remarquables de ces territoires, etc.

Section IX. — Des revenus de l'Égypte et de l'emploi qu'on en fait.

Section X. — Des fleurs qui naissent dans ce pays et des différentes espèces d'oiseaux, d'arbres et de fruits que l'on y voit, etc.

Chapitre II. — Du Seihan, du Djeihan et de l'Euphrate, qui descendent du Paradis; — du Seihoun, du Djeihoun et du Tigre; — de la supériorité de quelques-uns de ces fleuves sur les autres.

Chapitre III. — Des plus beaux monuments de l'Égypte.

Chapitre IV. — Des alluvions que le Nil a formées en quelques endroits de son lit; — des pyramides; — quelques mots sur le sphinx; — appendix.

Maintenant, s'il m'est permis d'émettre une opinion sur le mérite de tout l'ouvrage, je dirai que l'Histoire du Nil n'est, à proprement parler, qu'une compilation de divers auteurs arabes qui ont parlé de ce fleuve. L'on doit pourtant savoir gré à notre compilateur d'avoir enrichi son livre d'une infinité d'observations critiques et judicieuses et d'y avoir suivi un plan où règne un ordre et une clarté que l'on chercherait en vain dans les originaux qu'il a abrégés ou compilés. Il ne doit pas être mis au nombre de ces écrivains qui, pour me servir des termes du plus célèbre orientaliste de nos jours, « plus amis du merveilleux que du vrai, ont consacré « la plus grande partie de leurs veilles à recueillir des fables, « des contes absurdes, des traditions dans lesquelles à peine « peut-on reconnaître pour fondement une vérité historique; « qui n'ont été rebutés dans leurs travaux ni par les anachro- « nismes les plus palpables, ni par les contradictions les « plus révoltantes; à qui l'expérience journalière.........



circonstanciés. Au IIIe siècle avant l'ère chrétienne, et durant le règne de Ptolémée Évergète, Ératosthènes recueillait, au profit de la science, de la bouche même des capitaines qui avaient suivi le roi d'Égypte dans son expédition en Éthiopie, ce qu'ils avaient appris, dans cette contrée lointaine, au sujet des sources du Nil. Deux siècles après, Juba, roi de Mauritanie, émettait là-dessus une opinion qui a été adoptée par Pline, Méla et par l'historien Dion-Cassius. Plus tard, les empereurs romains, jaloux de la gloire qui leur reviendrait d'une découverte faite sous leurs auspices, envoyèrent des savants à la recherche de ces mêmes sources, et crurent que le nom romain suffirait pour mettre à l'abri de la cruauté des peuples dont on devait traverser les pays, les voyageurs intrépides qui s'empressèrent de seconder leurs louables intentions. Vers le milieu du IIe siècle de notre ère, Ptolémée, à qui les Grecs ont donné les surnoms de *très-divin* et de *très-sage*, et qui, d'après d'Anville, a eu, de tous les anciens, le plus de notions sur l'intérieur de l'Afrique, à cause de son séjour à Alexandrie, alors le commun rendez-vous de toutes les nations de la terre, Ptolémée s'occupait d'une manière très-active à mettre fin à l'incertitude qui existait aussi de son temps sur le point en question. Quelques centaines d'années après, les Arabes, disciples et successeurs des Grecs, se sont livrés à leur tour à des recherches presque continuelles sur l'histoire du Nil. La conquête qu'ils firent de l'Égypte, de la Nubie et de plusieurs états voisins des lieux qui voient naître le Nil, les rapports commerciaux qu'ils entretinrent avec certaines peuplades du Soudan, leurs relations diplomatiques avec les peuples du midi de l'Afrique, quelques voyages même entrepris uniquement dans l'intérêt de la science, tout cela favorisa singulièrement leurs recherches et leur procura une foule de renseignements jusqu'alors inconnus.

Dans ces derniers temps, il s'est formé, en Angleterre et en France, des sociétés ayant pour but d'envoyer à la recherche des sources du Nil et de faire explorer les contrées que ce

fleuve baigne dans son cours ; de savants voyageurs ont quitté le sol de la patrie ; ils se sont condamnés à mille privations, et, brûlant du désir de faire faire un pas de plus à la science géographique, ils ont franchi les mers, bravé les tempêtes et parcouru des régions où leur vie était sans cesse exposée au fer de l'assassin et des voleurs : quel a été le fruit de leur courage, de leurs peines sans nombre, de tous leurs travaux scientifiques ? On pourrait répondre, sans craindre d'être taxé d'exagération, qu'à peu de chose près il a été le même que celui que les Arabes ont retiré de leurs propres recherches longtemps avant nous. C'est ce qu'on aura peut-être lieu de remarquer dans l'extrait que je donne du livre d'Ahmed al-Menoufi.

Les notes dont j'ai cru devoir accompagner ma traduction sont destinées à donner du développement au texte. M. Varsy, qui a bien voulu mettre à ma disposition sa riche bibliothèque et qui m'accorde une bienveillance que je ne puis assez reconnaître, m'en a fourni plusieurs et m'a aidé de ses lumières dans ce travail plus que je ne pouvais l'espérer. Celui de ses nombreux manuscrits qui m'a été le plus utile a été l'ouvrage d'As-Soyouti, intitulé كتاب المحاضرة فى اخبار مصر والقاهرة *Traité des charmes de la société, ou Histoire de l'Égypte et du Caire.* C'est un fort volume in-4° qui contient plusieurs des œuvres de cet écrivain. Dans son livre intitulé كوكب الروضة *la Planète du jardin verdoyant,* j'ai trouvé la figure des sources du Nil, ou plutôt le plan des affluents et du cours de ce fleuve, dont il est question dans la Bibliothèque orientale, à l'article *Nil,* pag. 671. M. Varsy l'a copié de sa propre main sur le manuscrit arabe de la Bibliothèque du Roi.

LES SOURCES DU NIL.

Grand nombre d'historiens ont parlé des sources et du cours du Nil; nous rapporterons d'abord ce que Hafedh ben-Kéthyr, qui a suivi le sentiment de la plupart d'entre eux, a écrit là-dessus dans sa grande histoire. « Le Nil, dit cet auteur, prend « naissance dans les hautes montagnes appelées « *Qomr*[1], mot qui s'écrit avec un *dammah* sur le *qaf* et « un *socoun* sur le *mim*, et se prononçant *Qomr*, si- « gnifie *un objet d'une couleur blanche;* quelques-uns, « écrivant le nom de ces montagnes d'une autre ma- « nière, c'est-à-dire avec un *fathah* sur le *qaf*, le dé- « rivent de celui de la lune, et disent que le fleuve « sort des montagnes *al-Qamar* ou de la Lune. Situées « au midi[2] de l'Afrique, au delà de la ligne équi-

[1] Sur la prononciation et sur la signification de ce mot, voyez *Relation de l'Égypte*, par Abd'allatif, p. 7, note 2 du ch. 1er.

[2] Suivant Azz-eddin ben-Djomaat (As-Soyouti, man. de M. Varsy, p. 623), ces montagnes sont situées à 11° 30' au delà de l'équateur et ont une étendue de 15° 20'. Cette opinion a été suivie par le chérif Édrisi dans sa Géographie (4e partie du premier climat, vers le milieu, éd. de Rome); Abd'allatif place également ces montagnes à 11° environ au delà de la ligne équinoxiale (*Relation de l'Égypte*, p. 1); mais, d'après d'Anville et tous les géographes modernes, la partie la plus australe des monts *al-Qamar* ne s'étend pas au delà

« noxiale, elles s'étendent vers l'ouest; certains au-« teurs ajoutent qu'elles sont rouges. Au pied de ces « montagnes jaillissent plusieurs sources qui pro-« duisent dix rivières; cinq de ces rivières vont plus « loin former un lac, et les cinq autres un autre lac; « de ces deux lacs sortent six autres rivières, qui « courent se décharger dans un troisième lac, d'où « s'échappe enfin un fleuve unique, qui est le Nil[1].

de 5° de latitude septentrionale. Ahmed ben-Joussouf-al-Tifachi, auteur cité par Djelal-eddin-as-Soyouti (man. de M. Varsy, p. 621) nous apprend qu'ils ont leur prolongement de l'est à l'ouest et qu'ils vont, en déclinant, se perdre dans les vastes déserts qui s'étendent de ces deux côtés. Au midi de leur chaîne, l'œil embrasse, selon lui, des plages immenses de sable, et leur crête, en quelques endroits, s'élève considérablement au-dessus du niveau du sol.

[1] Azz-eddin ben-Djomaat, dans As-Soyouti (p. 623), nous donne sur les sources du Nil quelques détails qu'il ne sera peut-être pas inutile de transcrire ici. Comme Ebn-Kéthyr, il fait sortir des monts *al-Qomr* dix fleuves, dont cinq se jettent dans un grand lac circulaire et cinq dans un autre lac pareillement circulaire: ces deux lacs sont situés au 7° 31′ de latitude sud, et le plus oriental au 57° de longitude. Ces lacs donnent origine à quatre fleuves qui se réunissent tous séparément dans un petit lac rond situé dans le premier climat, au 53° 30′ de longitude et au 2° de latitude nord seulement. C'est de ce dernier lac que sort le Nil d'Égypte. Ce fleuve passe ensuite dans le pays des *Noubah* et y reçoit une grande rivière (l'Atbara ou fleuve Bleu), qui vient du côté de l'est et qui sort d'un lac rond et immense situé au 71° de longitude. Après avoir ainsi tracé le cours du Nil jusqu'à ses embouchures, cet auteur nous donne le plan linéaire des affluents de ce fleuve et des lacs dans lesquels ils vont se réunir, mais le plan le plus grotesque que l'on puisse imaginer.

D'après les renseignements les plus récents, le Nil est issu des monts *al-Qomr*, où l'on trouve quantité de sources. Les eaux de ces sources se réunissent et forment un seul lit dans le pays de Donga, au sud du Dar-Four. En partant de Sennaar et en suivant la route

«Il traverse successivement le pays des Nègres, «voisins du Habesch[1], la Nubie, la grande cité de «Donqolah, capitale de cette dernière région, baigne «en passant les murs d'Oswan, et paraît enfin sur «le territoire de l'Égypte pour y porter le tribut «des eaux des pluies qui tombent dans les diverses «contrées méridionales traversées par lui, et y dé- «poser le limon qu'il leur a enlevé dans sa fuite. «Sans cette crue du fleuve et ce limon qu'il apporte, «la terre d'Égypte serait frappée de stérilité; car les «ondées qui tombent dans ce pays étant rares et «peu abondantes, elles ne sont nullement propor- «tionnées aux besoins des semailles et des arbres, «et le terrain, qui n'a pour base qu'un sable sec et «aride, attend toujours pour être fécondé que le «Nil vienne épancher sur lui ses eaux bienfaisantes «et triompher de sa stérilité naturelle en le couvrant «d'un limon gras, propre à lui faire produire tout «ce qui est nécessaire au soutien de la vie. Le Nil «est donc, parmi les fleuves de la terre, un de ceux «qui méritent le plus d'être compris dans ces pa-

de Schillouck, on compte quarante-cinq journées de marche pour arriver à ces sources (Browne, *Travels*, p. 573). Elles sont situées, d'après les conjectures les plus probables, entre le 7° et le 8° de latitude nord. Voyez Karl Ritter, *Géographie générale comparée*, t. II, p. 177.

[1] Le Habesch est la contrée de l'Afrique que nous désignons sous le nom d'Abyssinie. *Habesch* signifie *peuple mélangé*. Ce nom aura sans doute été donné à ce pays à cause des peuples divers qui se sont mêlés successivement à sa population primitive; car l'histoire nous apprend que l'Abyssinie a été envahie à différentes époques par les Éthiopiens, les Égyptiens, les Juifs et les Arabes.

« roles du Très-Haut : « Les insensés! ne voient-ils « pas que j'amène les eaux sur la terre stérile et que « j'y fais germer les semailles pour fournir la nourri- « ture à eux et à leurs bestiaux? N'ouvriront-ils « donc jamais les yeux? » Un peu au-dessous de la « ville de Mesr, et dans la province de Kelyoub, le « fleuve se divise en deux grandes branches, près du « village de Chatnouf, situé sur ses bords : ces deux « branches sont appelées l'une *occidentale* et l'autre « *orientale;* la première passe à Rosette et se jette dans « la mer; la seconde se bifurque près de Djoudjar; « une branche va se décharger dans la Méditerra- « née, à l'ouest de Damiette, et l'autre, après avoir « arrosé le territoire d'Oschmoun-Tannah, à l'est de « Damiette, tombe à l'entrée d'un lac qui porte le « nom de lac *Tennis* ou de Damiette[1]. Ainsi, après « avoir parcouru une étendue immense de pays de- « puis sa source jusqu'à ses embouchures, et donné « à ses eaux une légèreté qu'il ne partage avec aucun[2] « autre fleuve, le Nil va se mêler aux flots amers de « la Méditerranée. »

[1] Ce lac porte aussi le nom de Menzaleh; sa plus grande dimension, dans la direction ouest-nord-ouest, est de 83,780 mètres, et sa plus petite dimension, sur une direction perpendiculaire à la première, est de 22,370 mètres. Tennis est une petite île qui se prolonge entre ce lac et la mer, ayant Damiette à l'ouest et Faramah à l'est. Voyez *Décade égyptienne*, t. I[er], p. 187.

[2] L'eau du Nil, lorsqu'elle a été clarifiée, est en effet très-légère; elle a même une saveur si agréable qu'un voyageur européen n'a pas craint d'avancer qu'elle est parmi les eaux ce que le vin de Champagne est parmi les vins. On peut voir dans la Décade égyptienne l'analyse que M. Regnault a faite de cette eau.

Au rapport d'Ebn-al-Kim, le Nil, un des principaux fleuves du paradis, vient d'au delà des monts *al-Qamar*, situés aux confins du Habesch; il se forme des pluies[1] qui tombent en abondance dans cette contrée et de plusieurs courants d'eau qui rentrent tous les uns dans les autres. La main du Très-Haut le conduit ensuite loin des lieux qui lui ont donné naissance, pour fertiliser une région stérile d'elle-même et qui n'offre aucun indice de végétation, et y féconder la semence confiée au sein de la terre, laquelle doit procurer la nourriture aux hommes et aux animaux. Comme le terrain que le Nil inonde est d'une qualité dure et sèche, des pluies ordinaires ne l'humecteraient pas suffisamment pour le rendre propre à la végétation; et trop abondantes, elles causeraient un dommage très-considérable, soit aux riches propriétaires, soit à la classe indigente de l'Égypte, et l'on aurait par conséquent beaucoup de peine à se procurer, non pas seulement ce qui contribue aux commodités de la vie, mais aussi ce qui est le plus nécessaire à son soutien. « Nous devons « donc, ajoute cet auteur, des actions de grâce à « l'Éternel, qui en faveur de ses esclaves fait pleu- « voir dans une région lointaine, et se sert du lit « d'un grand fleuve pour transporter de là en Égypte « les eaux salutaires de ces pluies; qui prescrit à ce

[1] C'est un fait reconnu aujourd'hui par tous les savants, que la crue annuelle du Nil est due aux pluies très-abondantes qui tombent sous le tropique du Cancer. Elle commence à avoir lieu vers le 20 juin et se trouve complète à l'équinoxe de l'automne.

« même fleuve le temps où il devra rompre lui-« même ses digues et répandre sur les champs, selon « un volume proportionné aux besoins du pays, les « éléments précieux d'une riche végétation; qui en-« fin, après avoir permis aux eaux de séjourner un « certain temps sur les terres cultivables, leur or-« donne de décroître et de se retirer dans leurs an-« ciennes barrières pour faire place aux paisibles « travaux de l'agriculture et laisser le champ libre « aux semailles [1]. »

Selon Kodâma, le Nil est issu des monts *al-Qomr*, situés au delà de l'équateur. Là une source d'eau vive donne naissance à dix rivières, dont cinq coulent d'un côté et cinq de l'autre, et qui vont se réunir dans un lac situé dans le premier climat[2]; c'est de ce lac que sort le fleuve du Nil.

L'auteur de la géographie intitulée *le Divertisse-*

[1] Comparez ce passage avec ce qu'Abba-Grégoire a écrit sur la branche orientale du Nil. « Ici, dit cet auteur en parlant de l'Éthio-« pie, toutes les eaux de pluie, tous les fleuves et torrents du Ha-« besch se réunissent à ce roi des eaux que nous appelons *Abay*, le « géant, et forment son cortége dans son cours lointain. Ainsi re-« nouvelé et fortifié, il s'élance, joyeux comme un héros, suivant « l'ordre de son Créateur, dans les contrées inférieures, pour fruc-« tifier l'Égypte, qui n'a pas de pluie. » (Ludolf. *Hist. Æthiop.* lib. I, cap. VIII.)

[2] Les géographes arabes ont continué de diviser la terre en sept climats; la longueur de ces climats s'étend de l'occident à l'orient, à partir des îles *Khalidât* ou Canaries, et embrasse l'étendue de terre comprise entre l'Océan atlantique et l'Océan pacifique; leur largeur, dont la direction est du midi au nord, commence au cercle de l'étoile nommée *Canope* et s'étend jusqu'à celui de la grande Ourse.

ment de celui qui désire connaître le monde, nous apprend que ce lac s'appelle *Koura* [1], et que ce nom lui vient d'une tribu de nègres féroces et anthropophages qui ont fixé leur demeure dans le territoire adjacent. Selon lui le Nil sort de ce lac; et, après avoir arrosé le pays de *Koura* [2], il passe dans celui de *Gannah*, autre tribu de nègres qui occupe l'étendue de terre comprise entre *Kanem* [3] et la Nubie. Il va plus loin se perdre dans le sable; il coule alors sous terre en se dirigeant du midi au nord; il reparaît ensuite dans la Nubie, où, parvenu à Donqolah, il forme une grande sinuosité à l'ouest de cette ville, et il entre enfin dans le second climat. Les

[1] Les géographes arabes placent ce lac au 53° 30′ de longitude et au 2° de latitude nord; mais d'Anville lui donne 45° de longitude et 10° de latitude nord (*Mémoires de littérature*, t. XLIII, p. 405). Suivant eux, ce lac donne origine à deux grands fleuves, dont l'un, nommé نيل سودان, *Nil des Nègres*, se dirige vers l'ouest et se jette dans l'Océan atlantique ou *mer Ténébreuse*, vis-à-vis l'île *Oulil*, située dans le premier climat; et l'autre coule vers le nord et va arroser l'Égypte, ce qui lui a fait donner le nom de نيل مصر, *Nil d'Égypte*.

[2] Je ne crois pas m'éloigner beaucoup de la pensée d'Édrisi en disant que le pays de *Koura* comprend, selon lui, le territoire occupé de nos jours par les nègres Schillouks au sud du Kourdofan, et que celui de Gannah est situé au nord de Koura et à l'ouest de Sennaar, environ entre le 12° et le 15° de latitude boréale, et qu'il a pour limites du côté de l'ouest une partie du Kourdofan et le Dar-Four.

[3] Cette contrée s'étend à l'est et au sud-est de Bournou, entre le 15° et le 18° de latitude septentrionale. Du côté de l'est, elle est bornée par le pays des Noubah. Selon Burckhard (*Travels*, p. 480), la capitale de Kanem est aujourd'hui une ville de ce nom située sur la route de Dar-Katakou à Bornou.

Nubiens ont formé des établissements le long de ses bords, et ont même construit des villes et des villages dans des îles spacieuses qui coupent le fleuve en plusieurs endroits. Après avoir fait un détour vers l'orient, il arrive aux cataractes[1]; c'est la limite de la navigation des Nubiens qui descendent le Nil et des habitants de la haute Égypte qui remontent ce fleuve; de nombreux écueils parsemés çà et là en cet endroit y barrent le passage, lequel n'est rendu navigable que durant les grosses eaux. Lorsqu'il a franchi cet obstacle, le Nil, continuant à se diriger vers le nord, présente sur sa rive orientale la ville d'Oswan, qui appartient à la haute Égypte, et, à partir de là, son lit se resserre entre deux chaînes[2] de montagnes qui ont leur prolongement du midi au nord et qui embrassent plusieurs départements. Il coule de la sorte jusqu'à Fostat,

[1] Il ne s'agit point ici des cataractes du mont Djenâdel, situées à 22° 15′ de latitude nord, et que les barques ne peuvent franchir dans aucun temps de l'année, mais bien de celles d'Oswan; car il est reconnu que ces dernières sont navigables pendant le débordement, et que durant les basses eaux les barques remontent le courant à la cordelle et en serrant la côte, et qu'en descendant elles sont entraînées avec une grande rapidité. Voyez *Univers pittoresque*, Égypte, p. 10; Édrisi, 4e partie du premier climat, et Description de Syène et des cataractes, dans la première livraison de la Description de l'Égypte.

[2] Ces deux chaînes de montagnes sont l'*arabique* ou *orientale*, qui finit brusquement au Caire, et la *libyque*, qui commence à décliner à la hauteur de cette ville et va former la plate-forme sur laquelle les pyramides sont assises. Elles reçoivent différents noms dans les différentes parties de l'Égypte. Voyez *Relation de l'Égypte*, par Abd'-allatif, chap. 1er, note 11.

ville bâtie autrefois par Amrou ben-al-As, et située sur sa rive droite; passé cette ville il se divise en deux branches, près d'un village qui porte le nom de Chatnouf. Ce qu'ajoute ici l'auteur dont nous transcrivons les paroles ne diffère point de ce qu'Hafedh ben-Kéthyr nous a déjà appris plus haut.

Si nous en croyons le témoignage de l'auteur du Traité des sept climats le Nil a ses sources dans le mont *al-Qamar;* elles consistent, selon lui, en dix fontaines, dont cinq se réunissent dans un enfoncement (*batihah*), et les cinq autres dans un autre enfoncement; les eaux de ces deux enfoncements se rencontrent dans un certain endroit et coulent dans un même lieu.

Le même auteur a eu soin de tracer dans son livre la figure du mont al-Qamar, qui, selon lui, semble se courber en arc et offre plusieurs élévations sur sa crête. La voici telle qu'il nous l'a donnée :

Nous rapportons ceci sur l'autorité d'un homme très-savant, le cheikh Chehab-eddin ben-Amad, qui a composé un traité sur le Nil, lequel, à mon avis, est plein de goût et d'érudition. Comme j'en ai fait une étude particulière, on le verra souvent cité dans cet ouvrage.

Voici ce que Masoudi, mentionné par ce savant, a dit dans son livre qui a pour titre *les Prairies dorées* : « Le Nil a ses sources au pied du mont *al-*« *Qamar*, où il se forme de douze fontaines : or ce « mont est situé au delà de la ligne équinoxiale, c'est-« à-dire sur laquelle les jours et les nuits sont égaux, « et tire sa dénomination de celle de la lune, parce « que, dans l'intervalle que cet astre met à croître « et à décroître, il arrive, par un effet de sa lu-« mière, qui tantôt brille dans tout son plein et « tantôt s'affaiblit, qui paraît un temps et puis s'ef-« face, que ce mont semble aussi subir lui-même « les phases diverses de la lune. Les eaux de ces « douze fontaines se versent dans deux lacs (*bahi-« rah*). »

Remarquons ici que le mot *bahirah*, employé par Masoudi, doit s'entendre dans le même sens que celui de *batihah*, dont s'est servi l'auteur du Traité des sept climats.

« En sortant de ces deux lacs, continue l'auteur « que nous citons, les eaux forment un courant et « traversent d'abord des marais et des plaines de « sable; elles prennent ensuite leur direction vers « le pays des nègres qui confine au Zanguebar, et, « parvenues là, elles entrent en partie dans un canal « qui va aboutir dans la mer des Zinges [1]. »

Dans le traité dont nous avons déjà fait mention,

[1] Les Arabes appellent *Zinges* les nègres qui occupent la partie orientale de l'Afrique que nous nommons Zanguebar, de deux mots arabes qui signifient *pays des Zinges* ou *Zangues*.

Ebn-Amad nous apprend qu'al-Seradj-al-Kendi est un de ceux qui font sortir le Nil des monts *al-Qomr;* on y voit aussi que la plupart des géographes ont sur le fait dont il est ici question le même sentiment que ce dernier auteur, sentiment qui paraît d'ailleurs avoir été adopté par Zin-eddin de Rosette; car, dans son ouvrage, il se contente de citer des autorités en faveur de cette opinion, sans faire nullement mention de celles qui pourraient la contredire.

L'auteur du *Soukkardan* rapporte : « La source du « Nil est un sujet de discussion parmi les hommes; « quelques-uns vont jusqu'à dire qu'il descend de « montagnes toutes de neige qui se trouvent com- « prises, selon eux, dans l'immense chaîne de *Qaf*[1]; « qu'ensuite, par un effet de la puissance du Très- « Haut, il traverse la rivière Verte[2], passe successi- « vement par des mines d'or, de rubis, d'émeraudes « et de corail, et qu'après avoir coulé longtemps « dans l'intérieur des terres il va former un cou-

[1] Suivant les Orientaux, cette chaîne de montagnes, formée d'une seule émeraude et placée aux extrémités du globe terrestre, en borne l'hémisphère de toutes parts. C'est dans ces montagnes que furent autrefois relégués les dews et les fées.

[2] Le Nil oriental est appelé indifféremment, par les géographes arabes, *al-Bahr-al-azrak*, rivière Bleue, ou *al-Bahr-al-akhdar*, rivière Verte. Le Bahr-al-azrak a sa source dans le pays des Agows, au sud-ouest du lac Tzana. Il parcourt ce lac sur une étendue de cinq milles géographiques sans s'y mêler; c'est peut-être ce qui a donné lieu à la fable que nous débite l'auteur du *Soukkardan* au sujet du Nil, qui va, selon lui, se promener quelque temps dans les plaines de la mer des Indes avant de diriger sa course vers l'Égypte.

« rant dans la mer des Zinges et se dirige ensuite « du côté de l'Égypte. S'il en était autrement, ajoutent « les auteurs de cette opinion, c'est-à-dire si ce fleuve « n'entrait pas dans la mer pour y mêler ses eaux; « personne ne pourrait en boire, à cause de leur « excessive douceur naturelle. D'autres fixent le lieu « où il commence à paraître à onze degrés au delà « de la ligne équinoxiale, et le font sortir des monts « *al-Qomr*, où, disent-ils, douze sources lui donnent « naissance. »

Si nous en croyons Ebn-Amad dans son traité, certains auteurs attestent que toutes les eaux de la terre, ainsi que tous les fleuves, ont leurs sources sous la *Sakharah*[1], situé dans un lieu de la terre sainte que Dieu seul connaît. Dans le passage où Ebn-Amad rapporte ceci, il ne s'explique pas davantage; mais dans un autre il ajoute : « Au rapport de Thaa« lebi, dans son Histoire des prophètes, les eaux de la « terre doivent toutes leur origine à des sources qui « se trouvent sous la *Sakharah*[2]; or le Nil, de même « que les autres fleuves de la terre, est compris « dans la généralité de ces paroles. »

[1] Il s'agit ici de la chapelle de la Sakhra, dans la mosquée d'Omar, à Jérusalem.

[2] Thaalebi n'est pas le premier qui ait donné une commune origine à tous les fleuves; avant lui Platon avait dit qu'ils sortaient tous d'un vaste réservoir souterrain, et Virgile avait chanté dans l'épisode d'Aristée :

Ibat; et ingenti motu stupefactus aquarum,
Omnia sub magnâ labentia flumina terrâ
Spectabat diversa locis. . . . . .

Géorg. liv. IV, v. 365 et suiv.

Ebn-Amad, en nous exposant les raisons qui démontrent la supériorité du Nil sur les autres fleuves du monde, nous assure qu'en se déchargeant dans la mer il ne s'y mêle point, mais qu'il y coule séparément sous les flots et qu'il y conserve ses propriétés naturelles, de même que l'huile qui nage dans l'eau. Il ajoute même qu'en certains parages le fleuve paraît à la surface de la mer, et que les marins, qui connaissent fort bien ces endroits, ont coutume de s'y arrêter pour faire de l'eau.

Abou'lkassem ben-Ghânem-al-Mokdessi, dans un ouvrage qui est intitulé *les Qualités éminentes de notre imam, l'imam très-grand et très-vénérable pontife Chaféi*, raconte un fait qui semblerait indiquer que le Nil va même passer dans le pays dé Hend[1] : nous le transcrirons, dans la section II, tel qu'il est rapporté par cet écrivain.

« Il y avait en Égypte, dit Zin-eddin, un homme « extrêmement avancé en âge, qui n'avait pas moins « de cent trente ans; il était Copte[2] d'origine et passait

[1] Le pays de *Hend* est celui que nous appelons *Hindoustan*.

[2] Massoudi assure plus bas que ce vieillard était de race nabatéenne, من الانباط; cela peut être. Les Nabatéens, depuis qu'ils ont cessé d'avoir une existence politique, se sont dispersés parmi les autres nations, et l'on a toujours distingué leur race de celle des autres peuples de l'Orient; mais il est plus vraisemblable que ce vieillard était Copte ou Égyptien d'origine. En effet les Coptes, qui forment encore presque la totalité de la population du Saïd, se sont rendus jusqu'ici nécessaires à leurs maîtres par la connaissance qu'ils possèdent de l'administration intérieure de l'Égypte, leur ancienne propriété. Voyez *Voyage en Égypte et en Syrie*, par Volney, chap. 1er, p. 77, 6e édition; Paris, 1823.

« pour être l'un des plus savants de sa nation. Ebn-« Touloun voulut s'informer auprès de lui de ce qui « concernait l'Égypte en général, et en particulier « du lieu où se trouvent les sources du Nil. « Sei-« gneur, lui dit le vieillard, le fleuve que vous dé-« sirez connaître sort d'un lac[1] dont on ne sait ni la « longueur ni la largeur; ce qui est positif, c'est « qu'il est situé à une latitude où les jours et les « nuits sont d'une égalité constante, et qui répond à « la partie du ciel que les astronomes appellent la « *sphère droite;* c'est un fait connu et que personne « n'ose contester. »

Tel est le résumé que mon original donne de cette histoire; mais Chehab-eddin ben-Amad la cite dans son traité, d'après Massoudi. « Cet historien, « dit-il, rapporte ce qui suit : l'an 260 de l'hégire il « parvint aux oreilles d'Ebn-Touloun qu'il y avait « dans la haute Égypte un homme âgé de cent « trente ans, de race nabatéenne, qui était renommé « pour son savoir et son instruction, qu'il était par-« ticulièrement versé dans ce qui concernait l'ad-« ministration du pays; qu'il savait l'étendue des « terres que l'on pouvait y cultiver; l'histoire de son « fleuve, les troupes que l'Égypte peut mettre sur « pied, la milice nécessaire aux souverains qui y « dominent; qu'il avait couru le monde, traversé

[1] Le vieillard copte me semble désigner ici le Bahr-al-Azrak, qui sort en effet d'un grand lac, le lac Tzana, situé dans le Habesch ou Abyssinie; dans cette supposition, il aurait confondu cette rivière avec le véritable Nil, qui vient de l'ouest.

« des empires et visité les nations des deux couleurs;
« qu'à tout cela il joignait la connaissance des figures
« des astres et de leurs influences diverses.

« Ahmed l'envoya donc quérir et passa seul avec « lui plusieurs jours et plusieurs nuits à entendre « les renseignements qui lui étaient donnés, ses récits « et ses réponses. Entre autres choses, il lui demanda « un jour quelle pouvait être l'étendue du cours du « Nil dans le pays de Habesch, et combien d'états « il y traversait. Le vieillard lui répondit qu'il avait « vu, dans différents royaumes de cette contrée, « soixante princes qui ne cessent de se faire la guerre « entre voisins, et qu'il avait remarqué que le climat « en était chaud et très-sec. Ebn-Touloun lui de- « manda encore s'il n'aurait pas quelques renseigne- « ments à lui donner sur les sources du Nil; le « vieillard lui assura que ce fleuve sort d'un lac. » Il ajouta ensuite ce que Zin-eddin a rapporté ci-dessus, en abrégeant cette histoire.

Je transcrirai ici ce que j'ai lu dans l'Histoire de la Nubie, par Abou-Mohammed-Abd-allah[1] ben-Ah-

[1] Abou-Mohammed-Abd'allah ben-Oswani me paraît être le même qu'Ibn-Sélim-el-Oswani, dont M. Quatremère, le premier (*Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte, etc.* dans les Mémoires sur la Nubie, t. II, etc. Paris, 1811; in-8°) a fait connaître l'ouvrage en Europe. En effet, en comparant les passages que l'on attribue à Ibn-Sélim avec ceux que notre Al-Menoufi a empruntés à Abou-Mohammed, on trouve entre eux un si parfait accord, soit pour le sens, soit pour les expressions, que l'on ne peut raisonnablement mettre en doute l'identité de ces deux auteurs.

L'Histoire de la Nubie contient, suivant l'opinion de Burckhard (*Travels,* Appendix, t. III, p. 493), les meilleurs et les plus riches

med-al-Oswani, dans laquelle cet auteur traite du Nil, de quelques particularités que présente ce fleuve et que j'ai moi-même remarquées, de ses différentes ramifications, de sa division en sept branches à partir d'Olwah[1], de leur réunion dans la contrée de Makorrah[2], du grand contour qu'il

documents sur les pays de Noubah, de Makorrah, d'Alouah et de Bedja. Makrizi et Al-Menoufi la citent souvent dans leurs écrits, et elle n'était pas inconnue aux habitants d'Oswan et de Derr, en Nubie, quand Burckhard passa par ces villes.

Tout ce que nous savons de la biographie d'Ibn-Sélim, c'est qu'il fut envoyé l'an 350 de l'hégire, par le sultan d'Égypte, au roi nubien Kirky ou Kyriakos, à Donqolah, pour essayer de le convertir à l'islamisme.

[1] Olwah ou Alouah, contrée très-fertile et que l'on pourrait appeler le grenier d'abondance de la Nubie, commence au confluent de l'Atbara et du *Bahr-al-Abiad*, s'étend vers le sud et comprend les trois souverainetés actuelles de Damer, Chendy et Sennaar, qui, selon Karl Ritter (*Géographie générale comparée*, t. II, p. 242), forment la grande île de *Méroé* des anciens, νῆσον εὐμεγέθη τὴν Μερόην (Strabon, liv. XVII, chap. 1er, p. 471; éd. Tzsch., t. VI), et la *Djézirat Olwah* dont parle Ibn-Sélim dans Makrizi (Quatremère, *Mémoires sur la Nubie*, t. II, p. 21). «Le Nil, dit Ibn-Sélim, «se sépare ici en sept bras, savoir trois grands, l'Abiad, l'Akhdar et «le fleuve Bourbeux, qui vient de l'est (l'Atbara-Takazzé). Près du «confluent des deux premiers est située la capitale d'Olwah; c'est «entre ces deux grands fleuves qu'est enfermée l'île immense «d'Olwa (Djézirat Olwa), dont la limite méridionale nous est in-«connue, aussi bien que l'origine des deux fleuves.» Ici vient le passage cité par Al-Menoufi. «Outre les trois bras dont nous venons «de parler, continue Ibn-Sélim, le Nil en a encore ici quatre plus «petits, qui coulent du sud et dont les sources n'ont pas été décou-«vertes; tous quatre se jettent dans l'Akhdar et viennent du fond de «l'Abyssinie.» Voyez Makrizi dans Burckhard, *Travels*, Appendix, t. III, p. 497.

[2] Le Makorrah ou Mokrah comprend, selon Makrizi, tout le pays qui s'étend depuis le confluent de l'Atbara et de l'Abiad jus-

forme au midi de la capitale des Noubah, enfin de l'étendue de terre qu'il inonde durant sa crue. « Le « Nil, dit cet historien, à partir de Donqolah, tire « vers l'ouest et parcourt dans cette direction un « espace d'environ quarante farsakhs [1]; parvenu à « ce terme, son lit se resserre peu à peu, et ne pré- « sente plus à la fin qu'une largeur qui ne dépasse « pas cinquante coudées; ici le fleuve est coupé [2] en « plusieurs endroits par des cataractes, par des ro- « chers saillants qui embarrassent son cours et ne « lui laissent, pour s'échapper de là, que trois, et, en « certain temps de l'année, que deux issues étroites. « La cataracte située près de la citadelle d'*Asfoun* [3]

qu'à celui de Maris, dernière contrée de la Nubie du côté du nord. Autrefois les Makorrah avaient étendu leur domination jusqu'à la frontière de l'Égypte, où ils avaient une ville nommée *Yafah;* mais aujourd'hui ils ne forment plus qu'un petit état situé au-dessus du royaume de Berber, dont le chef, appelé *Naym*, se fait redouter par ses brigandages. (Burckhard, *Travels*, p. 68 et 255.)

[1] Édrisi (*Géographie*, 1re partie du premier climat) compte vingt-cinq farsakhs dans le degré; quarante farsakhs font donc quarante de nos lieues.

[2] Le lieu décrit ici par Ibn-Sélim commence au-dessous de l'île *Moscho* et comprend une partie du Dar-Mahass et tout le pays connu aujourd'hui sous le nom de Batn-al-Hadjar. Ces deux régions sont couvertes de montagnes, de rochers, qui rétrécissent le lit du Nil et qui s'étendent jusqu'à la grande cataracte de Wady-Halfa ou du mont Djenâdel, qui est la neuvième à partir de Chendy, et jusqu'à Ebsambol, au nord. « C'est une vraie contrée de cataractes, » dit Karl Ritter dans sa Géographie. On en compte six principales dans le Batn-al-Hadjar; elles ont été décrites par Burckhard (*Travels*, p. 351).

[3] La cataracte d'*Asfoun* est située sur la frontière septentrionale du Donqolah, dans le Dar-Mahass, près du village de *Koké*, qui se

« est la plus longue et la plus dangereuse des trois[1] « que l'on connaisse. Une montagne qui va en s'in« clinant de l'est à l'ouest s'avance en travers dans « le Nil, y barre le passage aux eaux, qui n'ont pour « la franchir que trois ouvertures ou portes, et « quelquefois que deux seulement. Ainsi resserrées, « elles se précipitent avec un fracas horrible du « haut de la montagne et offrent un spectacle que « l'œil aime à contempler. Au midi de la cataracte « on remarque dans le fleuve deux lits de pierre « qui occupent un espace d'environ trois lieues, et « qui s'étendent jusqu'à un village connu sous le « nom d'*Yésir*[2], situé sur la frontière du pays de « *Marès*[3], auquel il appartient, et à l'entrée de celui

trouve dans le voisinage de *Tinareh*, lieu visité par Burckhard (*Géographie générale comparée*, t. II, p. 280 et suiv.). M. Quatremère appelle la forteresse qui a donné son nom à la cataracte qu'elle domine *Astenour;* d'autres la nomment *Astenoun;* dans le manuscrit que j'ai devant les yeux je lis distinctement اصفون *Asfoun*.

[1] Ibn-Sélim veut sans doute parler ici des grandes cataractes; l'on en compte aujourd'hui dix depuis Chendy jusqu'à Oswan, dont six petites et quatre grandes. Ces dernières sont, 1° la cataracte de Takaki, située dans le pays des Arabes *Rebatat*, et dont Ibn-Sélim paraît n'avoir pas eu connaissance; 2° la cataracte de la forteresse *Asfoun*, dont nous venons de parler; 3° la cataracte du mont Djenàdel; 4° la cataracte d'Oswan. Les six petites ne sont, à proprement parler, que des rapides, dont on peut voir la description dans Burckhard (*Travels*, p. 351).

[2] Dans la Géographie de Karl Ritter ce village est appelé *Yosto;* mais dans mon manuscrit je lis يسير *Yésir*.

[3] Méris, qui en langue égyptienne signifie *pays du sud*, est la contrée de la Nubie qui est limitrophe de la haute Égypte; elle s'étend au midi jusqu'au Makorrah.

« de Makorrah. Quant aux sources des divers af-« fluents du Nil, ajoute Abou-Mohammed, j'ai fait « là-dessus bien des questions et bien des recherches; « je me suis beaucoup informé chez tous les peuples « que j'ai visités; mais je n'ai trouvé personne qui « ait pu m'indiquer les lieux précis où elles se trouvent. « Ceux qu'il m'a été permis de consulter m'ont tous « assuré qu'ils ne connaissaient guère ces affluents « que jusqu'à l'entrée des déserts, et qu'à l'époque « du gonflement des eaux ils entraînent des débris « de navires, des gouvernails et autres pièces de ce « genre, d'où l'on pourrait conclure qu'au delà des « déserts il y a des pays civilisés. »

D'après Watwat le libraire, dans son livre intitulé *les Charmes de l'esprit*, le Nil a un cours d'environ un peu plus de trois mille farsakhs, et coule quatre mois dans les déserts, deux dans le pays des nègres et un dans celui des musulmans. Ceci s'accorde fort bien avec le sentiment d'Ebn-Zaulak, dans le cours de son histoire. Nous l'exposerons plus bas et nous l'accompagnerons des paroles d'Abou-Kabil, qui prétend que ce sentiment a été suivi par la foule des géographes.

L'auteur du livre qui a pour titre *les Perles des couronnes* attribue au Nil, depuis sa source jusqu'à ses embouchures, une longueur d'environ quarante-deux degrés, plus deux tiers, en comptant soixante milles dans le degré. La longueur totale, si l'on a égard aux coudes et aux sinuosités que le fleuve forme tantôt à droite, tantôt à gauche, est, selon

lui, d'environ huit mille six cent vingt-quatre milles et deux tiers[1].

Si l'on en croit l'auteur du livre intitulé *le Divertissement de celui qui désire connaître le monde*, l'espace que le Nil parcourt, depuis sa source jusqu'à ses embouchures, est de cinq mille six cent trente milles.

Au rapport de l'auteur du Trésor de l'histoire, la longueur du Nil comprend quatre mille cinq cent soixante et dix milles, et sa largeur, dans le Habesch et la Nubie, un peu moins de trois milles; en Égypte cette largeur se réduit à un tiers de mille. Cet historien conclut de tout cela qu'aucun fleuve de la terre n'est comparable au Nil.

« Dans le monde entier, dit Ebn-Zaulak dans le « cours de son histoire, vous ne trouveriez point de « fleuve dont le cours fût aussi étendu que celui « du Nil : il coule l'espace d'un mois en pays mu- « sulman, il en coule deux dans la Nubie, et quatre « dans les déserts qui s'étendent jusqu'aux monts « *al-Qomr*, au delà de la ligne équinoxiale, où se « trouvent ses sources. »

Abou-Kabil prétend que ce que rapporte ici l'auteur original, d'après Ebn-Zaulak, est généralement adoptée par les géographes, et il le répète lui-même presque dans les mêmes termes qu'Ebn-Amad dans son Traité sur le Nil. Nous transcrivons ici ses propres

[1] Suivant Rennel (*Mémoires*, dans Hornemann, *Voyages*, édition Langlès, t. H, p. 239), la distance, en ligne droite, qui existe entre les sources du Nil et ses embouchures, est d'environ deux cent soixante mille deux cent quatre-vingts milles géographiques.

paroles : « Les savants, écrit-il, s'accordent à dire « qu'il n'est point sur la terre de fleuve dont le cours « soit aussi long que celui du Nil; suivant eux il « coule l'espace d'un mois dans les états qui relèvent « des princes musulmans. » Ici, après avoir rapporté ce qui a été dit ci-dessus, il ajoute : « Parmi les « fleuves du globe terrestre, le Nil seul se décharge « en même temps dans la mer des Grecs et dans « l'Océan chinois [1]. »

Abou-Mohammed-Abd'allah ben-Mohammed-al-Oswani dit dans son Histoire de la Nubie, en parlant d'une contrée appelée *Yakarn* : « De tous les pays « que le Nil traverse dans son cours, je n'en ai point « remarqué dont l'étendue égalât celle de la Nubie « le long de ce fleuve. J'ai aussi calculé que la lar-« geur du Nil dans cette contrée n'est pas moindre « de cinq [2] stations. Il est coupé en plusieurs en-

[1] L'Océan chinois est la *mer des Indes*, que Massoudi nomme plus haut *mer des Zinges*. Le Nil ou canal qui, suivant Abou-Kabil et Massoudi, se rend dans cette mer, est le *Zébi*, que les Arabes appellent *Nil de Makadsch*, à cause qu'il arrose une contrée de l'Afrique orientale de ce nom; or, suivant Abou'l-Féda (Rennel, *Géographie d'Hérodote*), le Nil de Makadsch, le Nil de l'Égypte et celui du Soudan prennent tous naissance dans le lac *Koura*. Cette prétendue origine commune aux trois fleuves aura sans doute fait confondre à Abou-Kabil le Zébi avec le Nil d'Égypte, et l'aura porté à croire que ce dernier fleuve se déchargeait en même temps dans la Méditerranée et dans la mer des Indes.

[2] Cette largeur extraordinaire qu'Ibn-Sélim donne au Nil en cet endroit ne peut s'admettre, à moins que l'on ne suppose, ce qui me paraît probable, que le fleuve, en se bifurquant, embrasse une île très-spacieuse, et qu'alors entre ces deux bras il y a une distance d'environ cinq stations, ce qui fait environ cinquante de nos lieues.

« droits par des îles, dont il arrose les terres basses « par le moyen de canaux, et qui offrent des villages « et des établissements remarquables. »

Pour concilier ensemble cet historien et l'auteur du Trésor de l'histoire, je ne trouve pas d'autre moyen que celui d'admettre une largeur qui variera suivant les différentes contrées de la Nubie, et qui sera dans certaines localités, comme l'a écrit l'auteur du Trésor de l'histoire, à savoir, de trois milles environ, et dans d'autres, comme elle a été déterminée par l'Histoire de la Nubie, c'est-à-dire de cinq stations. Ce sentiment, qui réunit les deux premiers, est le seul, à mon avis, que l'on doive adopter, parce qu'il n'offre rien qui embarrasse l'esprit et qu'il a l'avantage d'être fondé sur l'inspection même des lieux.

Quelques géographes peu judicieux ont écrit qu'au delà des sources du Nil s'étend une région obscure [1] et ténébreuse, et que, selon Abou'lkhatab, au delà de celle-ci il s'en trouve une autre, où règne une clarté perpétuelle. Pour étayer cette singulière opinion, ils citent un fait tiré de l'histoire des anciens rois d'Égypte, que nous rapporterons ici. « Walid [2], disent-ils, était un souverain d'Égypte

[1] Avant d'arriver à la chaîne fabuleuse de *Qaf* il existe une région ténébreuse qui empêche les mortels d'aller plus avant; peut-être est-il ici question de cette étrange contrée.

[2] Ce Walid est le même que celui que Grégoire Abou'lfaradj, dans son Histoire abrégée des dynasties, appelle *Ebn-Sânes*. Il était de la postérité d'Amalek, fils d'Ellifaz, petit-fils d'Esaü, dont les descendants s'établirent dans l'Idumée, contrée limitrophe de

« de la postérité d'Almalek; il adorait la lune et fut « le premier qui porta le nom de *Féraoun*. Lors-« qu'il eut gouverné quelque temps son royaume, « il lui vint dans l'esprit d'aller reconnaître les sources « du Nil et visiter les nations diverses qui habitent « les bords de ce fleuve. Il mit trois ans pour faire « les préparatifs de son long voyage; pendant cet « intervalle il se munit de tout ce qui pouvait lui « être nécessaire dans la route; il mit ordre à ses « affaires, créa un vice-roi pour gouverner l'Égypte « en son absence, et, ayant pourvu à tout, il quitta « le royaume. Il rencontra d'abord plusieurs peu-« plades de nègres; puis il parcourut une contrée « toute d'or, laquelle nourrissait une population « nombreuse et produisait des plantes d'or[1] qui res-« semblaient à des cannes à sucre; enfin, après un « immense trajet, il arriva aux bords d'un lac où se « rendent les eaux du Nil par plusieurs courants qui « prennent naissance dans le mont *al-Qamar*, der-

l'Égypte. Avant l'époque de Walid, et dès le temps d'Abraham, les rois d'Égypte portaient le titre de *féraoun*, qui était commun à toute une dynastie.

[1] Suivant le chérif Édrisi, les habitants de Tocrour, pays situé aux extrémités de l'Afrique occidentale, croient que l'or est végétal. Une anecdote fort singulière, rapportée par un autre écrivain arabe, prouve que cette opinion n'est pas particulière à une peuplade de l'Afrique. En 394 de l'hégire Mahmoud, fils de Sebecteghin, premier sultan de la dynastie des Gaznévides, se promenant dans le Ségestan, qu'il venait de conquérir, trouva dans une montagne de cette contrée un arbre d'or très-fin dont les racines s'étendaient l'espace de trois lieues sous les montagnes. Mais sous le règne de Massoud, son fils, un tremblement de terre renversa la montagne et fit disparaître la mine d'or.

« rière un palais jadis construit par les ordres du « grand Hermès[1]. Walid gravit la montagne et dé-« couvrit au delà un fleuve de poix noire qui tra-« versait silencieusement le Nil divisé en petits ruis-« seaux; mais des exhalaisons fétides, émanées du « sein de ce fleuve extraordinaire, firent périr[2] sous « les yeux du roi un grand nombre de personnes de « sa suite. Ceux qui échappèrent à ce désastre ra-« contèrent depuis que dans cette région de mort « ils n'avaient aperçu ni la lune ni le soleil, mais « qu'ils avaient été éclairés seulement par une lueur « sombre et rougeâtre, telle que celle qui est quel-« quefois produite par le soleil. Walid retourna donc « en Égypte: mais il n'y régna que fort peu de temps « après cette aventure; car, un jour qu'il était allé « à la chasse, il fut assailli et dévoré par un lion

[1] Les Orientaux admettent l'existence de trois personnages qui ont porté le nom d'Hermès ou de Mercure et qui ont vécu dans des temps différents. Celui dont il est parlé dans Al-Menoufi a paru au commencement du second millénaire solaire du monde, environ mille ans après Adam, et il s'appelait aussi Édris ou Énoch. Voyez d'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, article *Hermès*, p. 449.

[2] At-Tifâchi, dans As-Soyouti (man. arabe de M. Varsy, p. 621), en racontant la même histoire, nous donne quelques détails qu'il ne sera peut-être pas inutile de transcrire ici. « Suivant certains « auteurs, dit-il, des voyageurs s'étant avancés jusqu'à la montagne « de *Qomr*, se hasardèrent à la gravir. De là ils découvrirent une « rivière mugissante dont l'eau coulait noire comme la nuit et était « sillonnée à travers par une autre rivière dont la limpidité sem-« blait rivaliser avec l'éclat du jour. Celle-ci pénétrait dans le sein « de la montagne, et elle en sortait du côté du nord pour se « rendre de là à un pavillon bâti, dit-on, par Édris ou le grand « Hermès; là elle se divisait en plusieurs bras.... »

«furieux. Son corps fut enseveli dans l'une des py-«ramides de son royaume. Il eut pour successeur «immédiat Rian, qui est le *Féraoun* de Joseph[1].»

Le cheikh Amad-eddin ben-Kéthyr a dit dans sa grande histoire: «Au rapport de quelques chroni-«queurs, le Nil a sa source sur un plateau très-«élevé, où un voyageur, qui avait poussé la curio-«sité jusqu'à y monter, avait vu un monstre d'une «taille gigantesque et d'une figure épouvantable, «des jeunes filles dont la beauté l'avait ravi, ainsi «que plusieurs autres merveilles qui l'avaient rempli «d'étonnement. Ils prétendent que si l'on vient à «être une fois témoin de ce spectacle bizarre, l'on «perd pour toujours l'usage de la parole; mais c'est «là une de ces fables dont les historiens peu scru-«puleux aiment à amuser le lecteur, et que l'on «doit regarder avec raison comme le fruit d'une «imagination folle et malade.»

Ce conte que nous venons de rapporter n'aurait-il pas trait à ce qu'on lit dans Ebn-Zaulak au sujet d'un khalife d'Égypte? «Une compagnie d'hommes «intrépides, dit cet historien, avait reçu ordre de «la part d'un khalife de remonter le Nil jusqu'à ses «sources. Ils se mirent donc en route, et, après «avoir marché fort longtemps, ils arrivèrent enfin

[1] Les musulmans prétendent que Rian ben-Walid fut converti à l'islamisme par le patriarche Joseph. Cet anachronisme n'est pas le seul que l'on remarque dans l'histoire ecclésiastique des sectateurs du faux prophète. Voyez d'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, p. 716.

« au pied d'une montagne très-haute et très-ardue, « d'où les eaux du fleuve se précipitaient avec un « fracas si horrible qu'à peine pouvaient-ils entendre « leurs compagnons les plus voisins. Cependant un « de la troupe, plus hardi que les autres, se mit à « escalader la montagne pour reconnaître le pays « d'au delà; mais, arrivé au sommet, notre homme « de danser, de battre des mains, de pousser des « éclats de rire; puis il s'avance vers le revers de la « montagne, il s'éloigne insensiblement de ses com« pagnons; on le suit des yeux, il a disparu pour « toujours. Un autre monte après lui, et comme « lui il va à la découverte; mais le voilà qui fait « les folies et les extravagances du premier; il a « disparu. Un troisième, plus avisé que les deux « autres, se présente alors. « Liez-moi avec une corde « par le milieu du corps, dit-il à ses compagnons « qui tremblaient pour lui; liez-moi, et si, arrivé au « haut de la montagne, je commence à imiter mes « deux infortunés devanciers, n'oubliez pas de me « tirer vers vous, afin que, forcé de rester à la même « place, je puisse éviter leur funeste sort. » Il dit et « il est attaché. Parvenu de la sorte à la cime du « mont *al-Qamar*, notre homme intrépide n'en imite « pas moins les extravagances de ceux qui l'ont pré« cédé; alors ses compagnons de le tirer. Mais on « raconte qu'étant devenu muet, il ne put répondre « aux questions qui lui furent adressées, et qu'il « mourut sur-le-champ. A cette vue la troupe des « voyageurs, découragée, se désista de son entre-

« prise, et s'en retourna en Égypte sans avoir rien « appris davantage [1]. »

Tel est le récit qu'Ebn-Amad nous fait de cette aventure, et qu'il a tiré de l'histoire d'Ebn-Zaulak.

Parmi les ouvrages que j'ai consultés sur la question présente, il en est un excellent, attribué à Abou-Thaher-Mohammed ben-Abd'arrahman ben-Abbas, plus connu sous le nom de *Mokhalles*. On y rapporte le fait suivant, sur la foi d'Alleith ben-Saad, avec les paroles mêmes de ce docteur, que voici : « Selon une tradition qui est parvenue jusqu'à moi, « il y avait jadis un homme de la tribu des Beni'l-« Aïss [2], appelé Haïd ben-Abou-Schaloum ben-al-« Aïss-Ebn-Ishak ben-Ibrahim, qui, pour échapper « aux poursuites violentes d'un roi de sa tribu, se « réfugia en Égypte, où il fit un séjour de quelques « années. Émerveillé des phénomènes que l'on re-

[1] Voici comment At-Tifâchi raconte cette fable : « Une ancienne « tradition, dit-il, porte qu'une compagnie d'hommes gravit un « jour la montagne de *Qomr*, et que l'un d'eux, s'étant mis à pousser « des éclats de rire et à battre des mains, se précipita ensuite dans « le fleuve qui coule au bas de la montagne, du côté du sud, et « que les autres, craignant un pareil sort, retournèrent sur leurs « pas. . . . . .

« Si nous en croyons une autre tradition, dit-il encore, le premier « prince qui régna en Égypte envoya à la recherche des sources du « Nil une troupe d'hommes avec un chef à leur tête. Après avoir « marché fort longtemps, ils arrivèrent enfin dans une contrée où « les montagnes étaient de cuivre; mais le jour suivant, comme le « soleil, à son lever, dardait ses rayons ardents sur le fleuve, nos « infortunés voyageurs, exposés à leur répercussion meurtrière, pé-« rirent tous sur les lieux. »

[2] C'est le nom du patriarche Ésaü chez les Arabes.

« marque dans l'état du Nil, et surtout de la crue « périodique de ce fleuve, il fit vœu de le remonter « jusqu'aux lieux qui lui donnent naissance. Il marcha « trente ans dans des pays habités et autant dans des « régions incultes et désertes, selon les uns, et « quinze de la première manière et autant de la se-« conde, selon les autres. Après un trajet d'un très-« long cours il arriva enfin au confluent du Nil et « de la rivière Verte, qu'il traversa. Arrivé à l'autre « bord, il fut fort étonné de trouver un homme qui « priait debout, sous l'ombrage d'un pommier. Il « regarde, il examine la physionomie de l'inconnu, « puis il s'approche familièrement de lui et lui donne « le salam. Le solitaire de l'arbre, flatté de cette « prévenance, se prend alors à le questionner. « Qui « êtes-vous? lui dit-il.—Je m'appelle Haïd ben-Abou-« Schaloum ben-al-Aïss-Ebn-Ishak ben-Ibrahim. — « Quel sujet vous amène donc dans ces lieux sau-« vages?—Je suis prêt à vous satisfaire; mais ap-« prenez-moi auparavant quel est votre nom.—Mon « nom est Amran ben-Folan ben-al-Aïss ben-Ishak « ben-Ibrahim.—Ce qui m'attire ici, ô Amran, c'est « l'envie de reconnaître les sources du Nil. Apprenez-« moi maintenant la raison pour laquelle vous êtes « venu vous confiner dans ce réduit solitaire.—Le « Très-Haut m'a donné à connaître, par révélation, « que je devais me fixer ici en attendant un nouvel « ordre de sa Providence. — S'il vous est parvenu « quelques renseignements au sujet du Nil, ou si le « ciel vous a révélé qu'un enfant d'Adam arriverait

« un jour jusqu'aux sources du Nil, ô Amran, dites-« le-moi. — Oui, mon cher Haïd, j'ai appris que ce « serait un enfant de la postérité d'Al-Aïss, et tout « me porte à croire que cet homme c'est vous-même. « — Quelle voie aurais-je donc à suivre pour accom-« plir mes heureuses destinées? — Si vous ne me « promettez de mettre à exécution ce que je vais « vous demander, n'attendez de moi aucun rensei-« gnement. — Quoi donc? ô Amran. — Quand vous « serez de retour de votre voyage, si vous me trouvez « encore en vie, j'exige que vous restiez auprès de « moi jusqu'à ce que le ciel me déclare sa volonté « ou que je sorte de ce monde; et dans ce dernier « cas vous me donnerez la sépulture; si, au con-« traire, vous me trouvez mort, il ne vous sera « permis de me quitter que lorsque vous m'aurez « rendu les derniers devoirs. — Je donne ma parole. « Vous marcherez donc de votre pas le long du Nil, « jusqu'à ce que vous rencontriez un monstre qui « vous présentera sa croupe, mais dont vous ne « verrez point la partie antérieure. Que sa vue ne « vous jette point dans l'épouvante; c'est un ennemi « déclaré du soleil. Quand cet astre paraît le matin « sur l'horizon, le monstre se dresse furieux contre « lui pour tenter de le dévorer, et se rue du côté où « celui-ci se lève rayonnant. Il vous emportera donc « loin des rives du fleuve, sur les bords de la mer; « mais rassurez-vous, la bête regagnera les bords du « Nil et elle vous y laissera poursuivre votre route. « Après cela, la première région que vous rencon-

« trerez sera une région de fer, où les montagnes, « les plaines et les arbres sont de fer; passé celle-ci « vous en trouverez une autre de cuivre, où les « montagnes, les plaines et les arbres sont de cuivre; « puis vous entrerez dans une contrée d'argent, où « les montagnes, les plaines et les arbres sont d'ar- « gent; enfin, après cette dernière, vous en trouverez « une d'or, où les montagnes, les plaines et les arbres « sont d'or : c'est là où vos yeux pourront contem- « pler l'objet de votre curiosité. »

« Cela dit, Haïd se hâta de prendre congé du bon « anachorète et de diriger ses pas du côté de la ré- « gion d'or; mais ce ne fut qu'après une longue et « pénible course qu'il y mit le pied. Il découvrit, à « l'une des extrémités de cette région, une éminence « d'or, et au pied de cette éminence un édifice en « forme de pavillon, également d'or, dont les quatre « faces offraient chacune une large ouverture. Un « amas d'eau limpide se précipitait du haut d'un mur « d'or planté sur l'éminence, et courait en murmurant « se rendre dans l'intérieur du pavillon, qui la vo- « missait écumante par ses quatre ouvertures. Trois « de ces ouvertures la voyaient se perdre dans la « terre; l'eau qui sortait par la quatrième formait « seule un courant, qui est le Nil. Haïd but de cette « eau et se remit quelque temps de la fatigue du « voyage. Portant ensuite sa curiosité plus loin, il « voulut s'approcher du mur pour essayer de l'esca- « lader, mais tout à coup un ange vint à lui et lui « dit : « Haïd, où prétends-tu aller? Tes yeux ont été

« témoins de tout ce qu'il est permis à un mortel « de voir en sa vie. N'avance pas plus avant; le lieu « où tu aspires de pénétrer n'est rien moins que le « paradis, et le Nil en descend. — Je désire ardem- « ment y entrer. — Ce que tu me demandes, Haïd, « n'est nullement possible maintenant. — Qu'est-ce « que j'aperçois devant moi? — C'est la roue immense « qui, en tournant, fait opérer au soleil et à la lune « leur révolution diurne; elle ressemble, comme tu « vois, à une meule énorme de moulin. — Laissez- « moi, je vous prie, la monter et tourner avec elle. »

Ici quelques auteurs assurent que Haïd monta la roue et qu'il tourna avec le soleil autour de la terre; selon d'autres, il n'eut pas autant de hardiesse.

C'est là ce que j'avais à citer de cette histoire qui pût cadrer avec mon dessein. La suite en est pour moi sans objet et sans utilité; je la rapporterai néanmoins, mais très-succinctement.

L'ange fait donc savoir à Haïd qu'il va lui donner un fruit du paradis qui suffira pour le nourrir le reste de sa vie, pourvu qu'il ait soin de ne lui jamais préférer un aliment quelconque. Il le gratifie en effet d'une grappe de raisin de différentes couleurs. Haïd s'en retourne avec ce don céleste; il rencontre sur sa route le monstre, qu'il monte de nouveau, et il est jeté loin de là dans le lieu où il a laissé Amran, qu'il trouve mort depuis quelques jours. Il lui rend les derniers devoirs et se délie de son engagement. Après cela le diable se présente à lui sous la figure d'un cheikh portant des pommes; et il emploie

auprès de lui tant de moyens artificieux que notre pauvre pèlerin, enfin séduit, consent à manger du fruit qui lui est offert. L'infortuné Haïd reconnaît ensuite l'illusion du malin esprit, et, déplorant sa faute, il retourne en Égypte, où il meurt.

Telle est la suite et la fin de cette histoire, que tout le monde s'accorde à regarder comme supposée; elle porte d'ailleurs en elle-même des preuves qui témoignent de sa fausseté. La première et la plus forte de ces preuves, c'est qu'elle contredit évidemment les traditions orthodoxes qui nous enseignent que le paradis se trouve dans le ciel et non sur la terre. En expliquant ces paroles du prophète: « Alors je fus « introduit dans le séjour immortel des bienheureux, « et voilà: j'y vis des colliers de perles, etc.; » paroles qu'on lit dans la tradition de son voyage nocturne, le cheikh de l'islamisme, le pôle du monde savant, le très-distingué Mohi-eddin-al-Nowawi, a dit en propres termes: « Cette tradition prouve, en faveur « des sonnites, que le paradis et le feu ont été créés « dans le temps, et que le paradis est situé dans le « ciel. » Les partisans de la *sonnah* [1] sont donc d'un commun accord sur le point en question.

[1] Les sonnites ou partisans de la tradition ont recours au Coran dans les questions difficiles de droit ou de morale; et quand ce livre ne se prononce pas d'une manière claire au point de résoudre le doute, ils s'autorisent des actions et des paroles du prophète que la tradition a conservées dans le souvenir des hommes et dans certains livres qu'ils appellent *sahih* ou *complets*, parce qu'ils contiennent tout le corps des traditions musulmanes. Les schiites, opposés aux sonnites, rejettent l'autorité de ces *sahih*.

Une autre preuve non moins concluante contre la fausseté de cette histoire, c'est le silence que gardent les traditions sur ce monstre épouvantable, qui, rempli de rage contre l'astre du jour, ne voudrait rien moins que le dévorer. Comment peut-on supposer une pareille absurdité? Le Créateur n'a-t-il pas placé le soleil dans le firmament pour marquer les heures de la prière et des différentes actions de la journée? En vérité il n'y a guère que des sots qui puissent ajouter foi à un conte aussi ridicule.

Autre preuve. Il est certain que sans le secours et l'aide du prophète on ne parviendra jamais à la connaissance de ce qui s'est passé dans les temps anciens; mais nous voyons, dans le récit même de l'histoire dont nous rejetons la véracité, que les faits qu'elle contient ont eu lieu un peu après la mort d'Ibrahim; or quelle autorité nous apporte-t-on pour nous faire croire à l'existence de faits passés dans un âge si reculé du nôtre? Que l'on nous apprenne par quelle voie ils se sont transmis jusqu'à nous.

Dernière preuve. Jamais géographe n'a donné au cours du Nil le nombre d'années qui sont mentionnées dans cette histoire. Il est vrai qu'Abou-Kabil semble prétendre que la généralité des savants assigne à ce fleuve un cours de sept mois; mais il est clair que cet illustre auteur n'a jamais embrassé cette opinion. Nous pourrions encore donner plusieurs raisons de la fausseté de cette histoire; mais elles se présentent d'elles-mêmes à tout esprit qui

veut se donner tant soit peu la peine de réfléchir, et il serait inutile de nous arrêter ici à les exposer. Il n'y a guère que l'ignorance ou l'esprit de secte qui puisse donner crédit à l'opinion que nous combattons; un peu d'intelligence et de sens commun suffit pour en faire reconnaître la fausseté et engager même à la faire rejeter des autres. En vain nous dira-t-on qu'elle a été rapportée par le célèbre Alleith; cet écrivain s'est contenté de la transcrire, et d'ailleurs il n'a rien avancé dans ses écrits qui donnât à entendre qu'il l'ait crue vraie. Au reste, pour être en droit d'attribuer à un fidèle musulman qui fait profession de croire en Dieu et au dernier jour une opinion dont la fausseté est évidente, une simple conjecture ne suffit pas; un musulman est trop éclairé pour donner ainsi tête baissée dans une erreur palpable; et à Dieu ne plaise qu'il encoure jamais un tel blâme! Il est vrai qu'Alleith a pu écrire, *on dit, on raconte;* mais ces manières de s'exprimer n'ont d'autre portée que celle de constater l'existence d'une tradition, d'un fait simplement relaté : or un fait de cette nature peut être vrai aussi bien que faux; et celui dont il s'agit porte en lui-même toutes les apparences de la supposition.

On nous objectera peut-être encore le silence de l'imam Alleith, qui aurait dû, ce me semble, se faire un devoir de démontrer la fausseté de ce qu'il raconte.

Mais ce qui a déterminé cet écrivain, répondrons-nous, à ne pas prendre cette peine, c'est qu'il a cru

avec raison que l'évidence seule de la supposition du fait serait bien suffisante pour le faire rejeter de tous ceux qui savent faire usage de leur intelligence.

Maintenant s'il se rencontre encore, parmi ceux qui ne sont pas de notre avis, des esprits animés par la fureur de contredire et qui redoutent la peine qu'il leur en coûterait pour examiner nos raisons, ils doivent savoir que de notre côté nous nous mettrons peu en peine de répondre à leurs vaines objections et de réfuter leurs assertions entièrement dénuées de fondement, et par là même inadmissibles.

J'ai eu occasion de m'entretenir sur la question présente avec un savant très-distingué qui s'était prononcé en faveur de la vérité de l'histoire rapportée par Alleith; il est revenu de son premier sentiment et il est convenu avec moi qu'elle ne pouvait qu'être supposée.

J'ai aussi conféré sur ce même point avec un cheikh[1] de la tradition, qui avait lu le traité que nous avons eu plusieurs fois occasion de citer dans ce livre à cause de l'autorité dont il jouit auprès de tous les savants, et il est également convenu avec moi que l'histoire en question n'était point du tout authentique. Comme je l'ai supplié de vouloir bien lui-même entreprendre d'en démontrer la fausseté par écrit, il m'a allégué pour excuse qu'il était occupé à des travaux beaucoup plus importants que celui dont je voulais le charger.

[1] Les cheikhs de la tradition sont des docteurs musulmans qui savent par cœur les *hadits* ou traditions consignées dans les *Sahih*.

Mais il est temps que nous revenions à notre Nil. Les musulmans sont unanimement persuadés que ce fleuve a sa source dans le paradis, au pied du *Sédrat-al-Monteha*[1]. Ce que les traditions orthodoxes nous apprennent là-dessus est trop clair pour qu'il soit permis de croire le contraire. Les différentes opinions que nous avons mentionnées jusqu'ici, et toutes celles que l'on voit dans les autres ouvrages qui ont pour objet la matière présente, regardent seulement le lieu où le Nil commence à paraître sur la terre après qu'il est sorti du paradis. A l'appui de ce que j'avance, je citerai les paroles du cheikh de l'islamisme, du pôle du monde savant, le docte Mohi-eddin-al-Nowawi; elles sont tirées du livre de cet auteur qui a pour titre *l'Accord de l'entendement avec le langage :* « Une tradition, dit ce « docteur, qui est consignée dans le *Sahihin*[1], c'est « que l'envoyé de Dieu a assuré que le Nil et l'Eu« phrate prennent naissance au pied du *Sédrat-al-* « *Monteha.* »

Le cheikh qui assure que cette tradition est consignée dans le *Sahihin,* et qui rapporte même les

[1] Le *sédrat-al-monteha* est, selon les Orientaux, un arbre du genre *nebk;* or « le nebk, dit Sonnini, est une espèce de nerprun « qui s'élève plus haut que le pommier et dont l'écorce est grise et « assez semblable à celle des saules. Les fruits ressemblent à une « petite pomme ronde, et ils en ont plutôt la saveur que celle des « prunes. » Voyez Sonnini, *Voyage dans la haute et la basse Egypte,* t. II, p. 225; Paris, an VII de la république.

[2] *Sahihin* est le titre d'un recueil de traditions qui a été fait par Abou-Issa-Mohammed-Termedi ou natif de Termed, ville située sur les bords du Gihon, dans le Thokharestan.

termes dans lesquels elle est conçue, doit être pour nous d'une grande autorité, parce que ses écrits et les citations qu'il a occasion de faire dans ses ouvrages inspirent en général une grande confiance; néanmoins je n'assurerais pas qu'il ait rapporté les propres termes de la tradition, car il peut se faire qu'il n'en ait donné que le sens. Il est vrai que personne n'a pu me tirer de mon incertitude là-dessus.

Nous citerons encore ici ce que le même auteur a écrit, dans son commentaire sur le livre intitulé *Moslem,* au sujet de la tradition du voyage nocturne[1] du prophète. « Mohammed, dit-il, a assuré avoir « remarqué dans le paradis quatre grands fleuves « qui avaient une source commune, et dont deux « coulaient ostensiblement et deux avaient leur cours « dans l'intérieur de la terre. C'est en cette occa« sion, fait-on dire au prophète dans le *Sahih* de « Moslem, que, m'adressant à l'ange qui me con« duisait, je lui dis : « O Gabriel, quels sont ces « fleuves que je vois devant moi?—Les deux fleuves « dont le cours est invisible, lui répondit l'ange, « sont ceux que le Créateur a destinés aux demeures

[1] Tout le monde connaît l'histoire de l'ascension de Mahomet ou du voyage qu'il fit, pendant la nuit, monté sur le Borak. Il fut transporté dans cette nuit mémorable de la Mecque au temple de Jérusalem, et de là dans les sept cieux, qu'il parcourut successivement, accompagné de l'ange Gabriel; il pénétra même au delà du septième; il vit de près le trône de Dieu et fut même touché à l'épaule par l'Éternel, ce qui lui fit éprouver un froid très-sensible.

« célestes; quant aux deux autres, dont vous remar-« quez les eaux paisibles, l'un est le Nil et l'autre « l'Euphrate. » Or, suivant ce qui est dit dans le *Sahih* d'Al-Bokhari, les quatre fleuves[1] dont parle la tradition prennent naissance au pied du *Sédrat-al-Monteha*. Voici les paroles de cet illustre traditionnaire : « Selon Mokâtel, dit-il, le Selsibil et le Kau-« ther sont les fleuves dont le cours a lieu sous terre. « De ce que, selon les traditions, le Nil et l'Euphrate « ont leur source au pied du *Sédrat-al-Monteha*, le « cadhi Ayadh conclut que le pied du *Sédrat-al-« Monteha* se trouve sur la terre. Suivant moi, cette « conclusion n'est point rigoureuse. L'on peut fort « bien dire, sans s'écarter du sens que présente la « tradition, que les deux fleuves ont leur source au « pied du *Sédrat-al-Monteha*, et que, sortant ensuite « du paradis, ils suivent un cours que Dieu seul « connaît, et qu'ils paraissent enfin sur la terre. Cette « interprétation, ajoute Al-Nowawi, que la raison ne « saurait condamner et qui ne contredit en rien la « loi musulmane, éclaircit la tradition d'une manière « satisfaisante et ne peut que mériter les suffrages « des gens instruits. »

Ces dernières paroles montrent évidemment que, sur l'origine du Nil, Al-Nowawi n'a pas le même

[1] Une tradition rapportée par Ebn-Abd-al-Hekm, dans As-Soyouti (manuscrit de M. Varsy, p. 611), nous apprend que ces quatre fleuves sont le Nil, l'Euphrate, le Seihan et le Djeihan, et que, dans le paradis, le premier est un fleuve de miel, le second un fleuve de vin, le troisième un fleuve d'eau, et le quatrième un fleuve de lait.

termes dans lesquels elle est conçue, doit être pour nous d'une grande autorité, parce que ses écrits et les citations qu'il a occasion de faire dans ses ouvrages inspirent en général une grande confiance; néanmoins je n'assurerais pas qu'il ait rapporté les propres termes de la tradition, car il peut se faire qu'il n'en ait donné que le sens. Il est vrai que personne n'a pu me tirer de mon incertitude là-dessus.

Nous citerons encore ici ce que le même auteur a écrit, dans son commentaire sur le livre intitulé *Moslem,* au sujet de la tradition du voyage nocturne[1] du prophète. « Mohammed, dit-il, a assuré avoir « remarqué dans le paradis quatre grands fleuves « qui avaient une source commune, et dont deux « coulaient ostensiblement et deux avaient leur cours « dans l'intérieur de la terre. C'est en cette occa- « sion, fait-on dire au prophète dans le *Sahih* de « Moslem, que, m'adressant à l'ange qui me con- « duisait, je lui dis : « O Gabriel, quels sont ces « fleuves que je vois devant moi?—Les deux fleuves « dont le cours est invisible, lui répondit l'ange, « sont ceux que le Créateur a destinés aux demeures

[1] Tout le monde connaît l'histoire de l'ascension de Mahomet ou du voyage qu'il fit, pendant la nuit, monté sur le Borak. Il fut transporté dans cette nuit mémorable de la Mecque au temple de Jérusalem, et de là dans les sept cieux, qu'il parcourut successivement, accompagné de l'ange Gabriel; il pénétra même au delà du septième; il vit de près le trône de Dieu et fut même touché à l'épaule par l'Éternel, ce qui lui fit éprouver un froid très-sensible.

« se repaît d'herbes apportées du séjour des bien « heureux. » Mais ceux qui sont versés dans la science des traditions, de l'aveu même d'un savant traditionnaire que je connais, ne sont pas peu embarrassés quand il s'agit d'assigner la source où Ebn-Amad a puisé celle qu'il mentionne.

En finissant cette section je dois avertir le lecteur que je n'y ai fait entrer que les matières qui s'adaptent au plan général de mon ouvrage, et qui, en grande partie, n'ont jamais été mises en œuvre avant moi.

من كتاب الفيض المديد فى اخبار النيل
السعيد تاليف الشيخ الامام العالم العلامة
الرجى عفو ربه القدير احمد بن محمد بن محمد
بن عبد السلام المنوفى الشافعى عفى الله تعالى
عنهم وعن المسلمين اجمعين بمنه وكرمه
امين والحمد لله رب العالمين

ان الله تعالى بلطيف حكمته الظاهرة جعل
النيل المبارك من اياته الباهرة وخصّه بفضايل
امتاز بها فى الدنيا على ساير الانهار فبذلك
اكتسب السيادة عليها والافتخار
من مقدّمة المنوفى فى اخبار النيل

بسم الله الرحمن الرحيم وصلى الله على سيدنا محمد وعلى
آله وصحبه وسلم

الفصل الاوّل من الباب الاوّل

فى ذكر منبع النيل واصله وطوله وعرضه

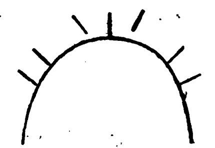
ذكر المؤرخون فى اصل منبعه من مبتداه الى منتهاه
اقوالا يطول اكثرهم ومنهم الحافظ بن كثير فى تاريخه الكبير

ان مبتداه من الجبل القُمْر اى بضم القاف وسكون الميم اى البيض ومنهم من يقول جبال القَمَر اى بفتح القاف بالاضافة الى الكوكب وهى غربى الارض وراء خط الاستواء فى الجانب الجنوبى ويقال انها جبر ينبع من بينها عيون ثم تجتمع من عشرة مسيلات متباعدة ثم تجتمع كل خمسة منها فى بحيرة ثم يخرج منها انهار ستة ثم تجتمع كلها فى بحيرة اخرى ثم يخرج منها نهر واحد وهو النيل فيمر على بلاد السودان بالحبشة ثم على النوبة ومدينتها العظمى دُنقُلة ثم على اسوان ثم تظهر على ديار مصر ويحمل اليها من زيادات امطارها ويجرف من ترابها وهى محتاجة اليها معًا لان مطرها قليل لا يكفى زروعها واشجارها وتربتها رمال لا تنبت شيا حتى يجى النيل بزياداته وطينه فينبت فيها ما يحتاجون اليه وهى من احق الارض دخولاً فى قوله تعالى اولم يروا انا نسوق الماء الى الارض الجرز فنخرج زرعا تاكل منه انعامهم وانفسهم افلا يبصرون ثم يجاوز النيل مصر قليلاً فيفترق فرقتَيْن عند قرية على شاطيه يقال لها شطنوف اى من عمل العليوبية فيمر الغربى منه على رشيد ويصب فى البحر الملح واما الشرقى فيفترق ايضًا عند جوجر فرقتَيْن يمر الغربى منهما على دمياط من غربيها ويصب فى البحر الملح والشرقى منهما يمر على

الشمون طَنَاح فيصب هناك في بحيرة شرق دمياط يقال لها بحيرة تنيس وبحيرة دمياط وهذا بعد بعيد عظيم من ابتدائه الى انتهائه ولهذا كان الطف المياه وقال ابن القيم في كتاب الهدى النيل احد اركان الجنة اصله من وراء جبال القَمَرْ في اقصى بلاد الحبشة من امطار تجتمع هناك وسيول يمر بعضها بعضا فيسوقه الله تعالى الى الارض الجرز التى لا نبات بها فيخرج به زرعا تاكل منه الانعام والانام ولما كانت الارض التى يسوقه سبحانه اليها ابليز اصلبة ان امطرت مطر العادة لم تُرْوَ ولم تتهيأ للنبات وان امطرت فوق العادة ضرت المساكن والساكن وعطّلت المعايش والمصالح فامطر سبحانه البلاد لعبيده ثم ساق تلك الامطار الى هذه الارض في نهر عظيم وجعل سبحانه زيادته في اوقات معلومة على قدر رَيّ البلاد وكفايتها فاذا روى البلاد وعمرها اذن سبحانه بتناقصه وهبوطه لتتم المصلحة بالتمكن من الزرع وقال قدامة ان منبع النيل من جبال القُمْر وراء خط الاستواء من عين تجرى منها عشرة انهار كل خمسة منها تصب في بطيحة في الاقليم الاول ومن هذه البطيحة يخرج نهر النيل وقال صاحب كتاب نزهة المشتاق في اختراق الافاق ان هذه البحيرة تسمّى بحيرة كورى

منسوبة الى طايفة من السودان يسكنون حولها متوحشون ياكلون من وقع اليهم من الناس ومن هذه البحيرة يخرج نهر النيل واذا خرج النيل منها يشق بلاد كورى ثم بلاد قنّة طايفة من السودان ايضا وهم بين كانم والنوبه ثم يغوض فى الرمال ويمر تحت الارض مكتوما من الجنوب الى الشمال ثم يظهر ببلاد النوبه فاذا بلغ مدينة دنقله عطف من غربيها الى المغرب وانحدر الى الاقليم الثانى فيكون على شاطيه عمايّر النوبه وفيه جزايّر لهم متسعة عامرة بالمدن والقرى ثم يشرق الى الجنادل واليها تنتهى مراكب النوبه انحدارا ومراكب الصعيد الاعلا صعودا وهناك احجار مغرة لمرور المراكب عليها الّا فى ايام زيادة النيل ثم ياخذ الى الشمال فيكون على شرقية مدينة اسوان من بلاد الصعيد الاعلى ثم يمر بين جبلين هما مكتنفان لاعمال مصر احدهما شرقى والاخر غربى حتى ياتى مدينة مصر وهى الفسطاط الذى بناه عمرو بن العاص فيكون على شرقيه فاذا جاوزها انقسم كما تقدم قلت اى فى قوله فيفترق فرقتين عند قرية على شاطيّه يقال لها شطنوف الى ما اخر ما ذكره وقال صاحب الاقاليم السبعة ان النيل يخرج اصله من جبل القمر من عشرة عيون خمسة تجتمع فى بطيحة وخمسة فى

بطيحة اى مكان منبطح من الارض ثم يجتمع بعد ذلك
الماءن وذكر صورة جبل القمر وانه مقوس وعلى راسه
شراريف هكـــــــــذا



حكى ذلك عنه الشيخ العلامة شهاب الدين بن عماد
رحمه الله تعالى فى جزئه الذى جمعه فى النيل وهو جزء
لطيف جدّاً وقفت عليه وسأشير اليه فى مواضع من
هذا الكتاب ان شاء الله تعالى فتفطن لذلك وحكى فيه
عن المسعودى انه قال فى كتابه مروج الذهب واصل
النيل ومنبع من تحت جبل القمر ومبدا ظهوره من
اثنى عشر عينا وجبل القُمر خلف خط الاستواء يعنى
الذى يستوى فيه الليل والنهار واضيف الى القمر لانه
يظهر تاثيره فيه عند زيادته ونقصانه بسبب النور والظلم
والبُدُوّ والمحاق قال المسعودى فتنصب تلك المياه الخارجة
من الاثنى عشر عينا الى بحيرتين هناك وهو معنى كلام
صاحب الاقاليم فى بطيحة قال ثم يجتمع الماء منها جاريا
فيمر برمال هناك واجبال ثم يخترق ارض السودان
محايطى بلاد الزنج فينبع منه خليج ينتهى الى بحر الزنج

انتهى ما اردته منه ومن قال بانه ينبع من جبال القمر
السرج الكندى كما نقله عنه ابن مجاهد في جنزيه المذكور
فظهر بذلك ان اكثر المورخين على القول بذلك كما اشار
اليه صاحب الاصل بقوله فيما تقدم ذكر غير واحد
من المورخين وقال صاحب السكردان وفى اصل النيل
اقوال للناس حتى ذهب بعضهم الى ان مجراه من جبال
الثلج وهو جبل ق وانه يخرق البحر الاخضر بقدرة الله
تعالى ويمر على معادن الذهب والياقوت والزمرد والمرجان
فيسير ما شاء الله الى ان ياتى بحيرة الزنج قال الحاكى لهذا
القول ولولا ذلك يعنى دخوله في البحر الملح وما يختلط
به منه لما كان يُستطاع ان يشرب منه لشدة حلاوته
وقال قوم مبداه من خلف خط الاستواء باحدى عشرة
درجة وقال قوم مبداه من جبال القُمر وانه ينبع من
اثنى عشر عينا انتهى ما اردته منه وقال ابن مجاهد في
جنزيه المذكور وذكر بعضهم ان ساير مياه الارض
وانهارها تخرج اصلها من تحت الصخرة بالارض المقدسة
والعلم عند الله تعالى انتهى ولم يبين قايل ذلك وقد
بيّنه فى موضع اخر من جنزيه المذكور فقال وذكر
الثعلبى فى قصص الانبياء ان جميع مياه الارض يخرج
اصلها من تحت الصخرة انتهى ويدخل فى اطلاق هذا

القول النيل وغيره وذكر ابن عماد في جزئه المذكور
عند كلامه في استدلال على افضلية النيل على غيره من
الانهار ان النيل يغوص في البحر الملح ولا يختلط به بل
يجرى تحته متميزا عنه كالزيت مع الماء قال ولهذا
يظهر لركاب البحر في بعض النواح فيستقون منه الشرب
وذلك في اماكن معروفة لنتهى ورايت في مناقب امامنا
الامام الاعظم والحبر المحترم الشافعي رضى الله تعالى عنه
لابي القاسم بن غانم المقدسي حكاية عنه يدل لان النيل
يمر ببلاد الهند وسياق كلامه في الفصل الثانى انشاء الله
تعالى والله اعلم وكان ابن طولون قد سال شيخا كبيرا
من علماء القبط عمره ماية وثلاثون سنة عن اشياء من
احوال مصر اين منتهى النيل في اعلاه فقال البحيرة التي
لا يُدرَكُ طُولُها وعرضُها وهي نحو الارض التى الليل فيها
والنهار متساويان طول الدهر وهي تحت الموضع الذى
يسمى عند المنجمين الفلك المستقيم قال وما ذكرت
فعروف غير منكور قلت قد اختصر صاحب الاصل هذه
الحكاية وقد نقلها الشهاب بن عماد في جزئه المذكور
عن المسعودى فقال قال المسعودى وكان احمد ابن طولون
في سنة نيف وستين ومايتين سنة بلغه ان رجلا باعلا
مصر من الصعيد له ثلاثون وماية سنة من الانباط ممن

يشار اليهم بالعلم وانه علّامة بمصر وارضها من برها وبحرها واجنادها واجناد ملكها وانه ممن سافر الارض وتوسط الممالك وشاهد الامم من انواع البيضان والسودان وانه ذو معرفة بانواع هياءت الافلاك واحكامها فبعث اليه احمد واخلى له نفسه ليالى وايام كثيرة يسمع كلامه وايرادهُ وجواباته فكان فيما سأله عن طول الاحَابش على النيل وممالكهم قال لقيت من ملوكهم ستين ملكا فى ممالك مختلفة كل منهم ينازع من يليه من الملوك وبلادهم حارة يابسة قال فما منتهى النيل في اعلاه فقال البحيرة الى اخر ما ذكره عنه صاحب الاصل والله اعلم وقال ابو محمد عبد الله بن احمد الاسوانى فى كتاب اخبار النوبة من اخبار النيل وما شاهدت منه ومن تشعبه وتقسيمه على سبعة ابحر من بلد علوة واجتماعه ببلدة مقرة وتعطفه تعطافا عجيبا قبلى مدينتهم وافتراشه انه يجرى بحرى دنقلة حتى يكون ما بين شرقيه وغربيه نحو اربعين فرسخا ويتضايق بعد ذلك حتى يكون عرضه دون الخمسين ذراعا وتكون الجنادل معترضة في غير مواضع منه حتى يكون انصبابه من بابين او ثلاثة ابواب قال وقلعة اصفون اوّل الجنادل الثلاثة وهى اشدّ الجنادل صعوبة لان فيها جبلا معترضا من الشرق الى الغرب فى النيل

والماء ينصب من ثلاثة ابواب وربما يرجع الى بابين عند انحساره شديد الخرير عجيب المنظر لنشوز الماء عليه من علوّ الجبل وقبليه فرشى حجارة في النيل نحو ثلاثة ابرد الى قرية تعرف بيسيبز وهى اخر قرى مريس واوّل بلاد مقرة قال واما هذه الانهار التى مادة النيل منها والبحث عن ابتدائها والسؤال عن اوايلها فقد اكثرت السؤال عنها واكشفتها من قوم عن قوم لما وجدت مخبرًا يقول انه وقف على نهاية جميع الانهار والذى انتهى اليه علم من عرفنى عن اخرين الى خراب وانه ياتى فى وقت الزيادة فى هذه الانهار الة المراكب وابواب وغير ذلك فيدل ذلك على عمارة بعد الخراب وقال الوطواط الكتبى فى كتاب مباهج الفكر ان طول مسافته ثلاثة الاف فرسخ ونيف وقيل انه يجرى فى الخراب اربعة اشهر وفى بلاد السودان شهرين وفى بلاد الاسلام شهرا قلت هذا القول موافق لما جزم به ابن زولاق فى تاريخه كما سياتى قريبا مع حكاية ابى قبيل الاجماع عليه فتفطن عليه والله اعلم وذكر صاحب درر التيجان ان من ابتدائه الى انتهائه اثنين واربعين درجة وثلثى درجة كل درجة ستون ميلا فيكون طوله ثمانية الاف وستماية واربعة وعشرون ميلا وثلثى ميل على الفضل والاستوا وله تعويجات شرقا وغربا فيطول

ويزيد على ما ذكرناه وقال صاحب نزهة المشتاق في اختراق الافاق وبين طرفى النيل مما ثبت فى الكتب خمسة الاف وستماية ميل وثلاثون ميلا وذكر صاحب خزانة التاريخ ان طوله اربعة الاف وخمسماية وخمسة وسبعون ميلا وعرضه فى بلاد الحبشة والنوبة ثلاثة اميال فما دونها وعرضه ببلد مصر ثلثا ميل وليس يشبهه نهرا من الانهار وفى تاريخ ابن زولاق ليس فى الدنيا نهر اطول مدّا من النيل يسير مسيرة شهر فى بلاد الاسلام وشهرين فى بلاد النوبة واربعة اشهر فى الخراب حيث لا عمارة الى ان يخرج من جبال القُمر خلف خط الاستواء قلت ما حكاه صاحب الاصل عن تاريخ ابن زولاق ادعى ابو قبيل الاجماع عليه ولفظه كما حكاه ابن عماد فى جزئه المذكور ما نصه واجمع اهل العلم على انه ليس فى الدنيا نهر اطول مدّا من النيل يسير مسيرة شهر فى الاسلام الى اخر ما تقدم ذكره وزاد فقال وليس فى الدنيا نهر يصب فى بحر الروم والصين غير نيل مصر انتهى والله اعلم قال ابو محمد عبد الله بن محمد الاسوانى فى كتاب اخبار النوبة عند ذكر ناحية يقرن ما نصه وما رايت على النيل ناحية اوسع منها وقدرت ان سعة النيل فيها من المشرق الى المغرب مسيرة خمس مراحل الجزائر تقطعه

والانهار منه تجرى بينها على اراضى منخفضة وتهى
وعلى حصة انتهى قلت وطريق الجمع بين هذا وبين
ماتقدم نقله عن صاحب خزانة التاريخ ان عرضه يختلف
بحسب بلاد النوبة ايضا ففى بعضها كما قاله صاحب
خزانة التاريخ اعنى ثلاثة اميال فما دونها وفى بعضها كما
قاله الاسوانى اعنى خمس مراحل وهذا جمع حسن ولا
مانع من ذلك لان سبيله المشاهدة والله اعلم قالوا ومن
وراء مخرج النيل الظلمة قال ابو الخطاب وخلف الظلمة
صباء فسبحان العليم القديم وفى تاريخ ملوك مصر ان
الوليد احد ملوك مصر من العمالقة كان يعبد البقر وهو
اول من تسمى فرعون واقام بمصر مدة ثم عنّ له ان
ينظر مخرج النيل ويعرف من بتلك الناحية من الامم
فاقام ثلاث سنين يستعد لذلك ثم جمع جميع ما يحتاج
اليه واستخلف على مصر عونا وتوجه فمر على امم
السودان ومر فى طريقه على ارض الذهب وفيها لجة
عظيمة ينبت الذهب فى تلك الارض كالقضبان ثم سار
حتى بلغ البطيحة التى ينصب فيها ماء النيل من الانهار
التى تخرج من جبل القمر ورآه القصر الذى عمله هرمس
وصعد على جبل القمر ورآه البحر الزفتى الاسود ورأى
النيل يجرى عليه كالانهار الرقاق واتاه من ذلك البحر

روايح منتنة هلك بسببها كثير من اصحابه وذكروا انهم لم يروا هناك شمسا ولا قمرا الا نورا احمر مثل نور الشمس ثم توجه راجعا الى مصر واقام بها مدة ثم ركب يوما الى الصيد فظفر به اسد فقتله ودفن في بعض الاهرام وملك بعده الريان وهو فرعون يوسف عليه السلام قال الشيخ عماد الدين بن كثير في تاريخه الكبير واما ما يذكره بعضهم من ان منبع النيل من مكان مرتفع اطلع عليه بعض الناس فراى هناك هولا عظيما وجوارى حسانا واشيآء غريبة وان الذى اطلع على هذا لم يمكنه الكلام بعد هذا فهو من خرافات المورخين وهذيانات الافاكين قلت هذا الذى قاله الحافظ بن كثير رحمه الله لعله اشار به الى ما حكاه ابن زولاق في تاريخه عن بعض خلفاء مصر انه امر قوما بالمسير الى حيث يجرى النيل فساروا حتى انتهوا الى جبل عال والماء ينزل من اعلاه له دوى وهدير لا يكاد يسمع احدهم صاحبه ثم ان احدهم تسبب في الصعود الى اعلا الجبل لينظر ما ورآء ذلك فلما وصل الى اعلاه رقص وصفق وضحك ثم مضى في الجبل ولم يعد ولم يعلم اصحابه ما شانه ثم ان رجلا منهم صعد لينظر ففعل مثل الاوّل فطلع ثالث وقال اربطوا في وسطى حبلا فاذا

ابا وصلت الى ما وصلا اليه ثم فعلت ذلك فاجذبونى
حتى لا ابرح من موضعى ففعلوا ذلك فلما صار فى اعلا
الجبل فعل كفعلهم فجذبوه اليهم فقيل انه خرس فلم
يرد جوابا فمات من ساعته فرجع القوم ولم يعلموا غير
ذلك انتهى نقل ذلك عن تاريخ ابن زولاق ابن عماد فى
جزئه المذكور فتفطن له وعما وقفت عليه فى ذلك
الجزء المنسوب لابى طاهر محمد بن عبد الرحمن بن عباس
المعروف بالمخلص وهو لطيف جدا روى فيه بسنده الى
الليث بن سعد رحمه الله تعالى انه قال بلغنى انه كان
رجل من بنى العيص يقال له حايد بن ابى شالوم بن
العيص ابن اسحاق بن ابراهيم عليه الصلاة و السلام
خرج هاربا من ملك من ملوكهم حتى دخل الارض مصر
فاقام بها سنين فلما راى اعاجيب نيلها وما ياتى به جعل
لله تعالى عليه ان لا يفارق ساحلها حتى يبلغ منتهاه
ومن حيث يخرج او يموت قبل ذلك فسار عليه قال
بعضهم ثلاثين سنة فى الناس وثلاثين سنة فى غير الناس
وقال بعضهم خمس عشرة كذا وخمس عشرة كذا
حتى انتهى الى بحر اخضر فنظر الى النيل ينشق مقبلا
فصعد على البحر فاذا رجل قايم يصلى تحت شجرة من
تفاح فلما رآه استأنس به وسلم عليه فساله الرجل

صاحب الشجرة فقال من انت فقال انا حايد بن ابى
شالوم بن العيص ابن اسحاق بن ابراهيم قال لها الذى
جآء بك هاهنا يا حايد قال اخبرنى من انت قال انا عمران
ابن فلان بن العيص بن اسحاق بن ابراهيم فقال له حايد
جيئت من اجل هذا النيل لما جآء بك حتى انتهيت
الى هذا الموضع قال فاوحى تعالى الىّ ان اقف في هذا الموضع
حتى ياتينى امره فقال يا عمران اخبرنى بما انتهى اليك
من امر هذا النيل وهل بلغك ان احدا من بنى ادم
يبلغه فقال له عمران نعم قد بلغنى ان رجلا من ولد
العيص يبلغه ولا اظنه غيرك يا حايد قال له حايد يا
عمران اخبرنى كيف الطريق اليه فقال له عمران لست
اخبرك بشىء الّا ان تجعل لى عليك ما اسالك قال وماذا
يا عمران قال اذا رجعت الىّ انا حىّ اقمت عندى حتى يوحى
الله تعالى الىّ بامره او يتوفانى فتدفننى فان وجدتنى ميّتا
دفنتنى وذهبت قال ذلك لك علىّ قال سِرْ كما انت على هذا
البحر فانك ستاتى دابة ترى اخرها ولا ترى اولها فلا
يهولنك امرها اركبها فانها دابة معادية للشمس اذا طلعت
اهوت اليها لتلتقمها فتذهب بك الى جانب البحر فسر
عليها راجعا حتى تنتهى الى النيل فسر عليه حتى تبلغ
ارضا من حديد جبالها واشجارها وسهولها من حديد

فان لنت جزتها وقعت فى ارض من نحاس جبالها واشجارها وسهولها من نحاس فان جزتها وقعت فى ارض من فضة جبالها واشجارها وسهولها من فضة فان جزتها وقعت فى ارض من ذهب جبالها واشجارها وسهولها من ذهب فيها ينتهى اليك علم النيل فسار حتى انتهى الى ارض الذهب فسار فيها حتى انتهى الى سور من ذهب وشرفة من ذهب وقبة من ذهب لها اربعة ابواب فنظر الى ماء ينحدر من فوق ذلك السور حتى يستوى القبة ثم يتفرق فى الابواب الاربعة فامّا ثلاثة فيغيض فى الارض واما واحد فيسير على وجه الارض وهو النيل فشرب منه واستراح واهوى الى السور ليصعد فاتاه مَلَك فقال له يا حايد قف مكانك فقد انتهى اليك امر هذا النيل وهذه الجنة وانما ينزل من الجنة فقال اريد ان انظر الى ما فى الجنة فقال انك لن تستطيع دخولها اليوم يا حايد فقال فاى شىء هذا الذى ارى قال هذا الفلك الذى يدور فيه الشمس والقمر وهو بشبه الرحى قال اننى اريد ان اركبه فادور فيه فقال بعض العلماء انه قد ركبه حتى دار الدنيا وقال بعضهم لم يركبه انتهى المقصود من هذا الجزء بحروفه وليس فيها بقى كبير فايدة فلى حاصله ان الملك اخبره انه ياتيه رزق من الجنة ياكل منه

ما دام حيّا ان لم يؤثر عليه رزق غيره وانه اتاه عنقود عنب ملوّن وانه رجع فوجد الدابة فركبها حتى القته الى الجزيرة فوجد صاحبه عمران قد مات ففعل به كما اوصاه وان ابليس جآءه فى صفة شيخ ومعه تفاح وتحيل عليه حتى اكل منه فبطل امر العنقود وانه علم بعد ذلك فاخذه الندم ورجع الى مصر ومات بها هذا حاصله واعلم انه لا مرية فى بطلان هذه الحكاية ويشهد لذلك اوجه منها وهو اقواها انه ثبت فى الاحاديث الصحيحة ما يدل على ذلك لان الجنة فى السمآء لا فى الارض كما ذكره شيخ الاسلام قطب دايرة العلمآء الاعلام محيى الدين النواوى رحمه الله تعالى فى شرح مسلم عند قوله صلّى الله عليه وسلم فى حديث الاسرا ثم أُدْخِلتُ الجنة فاذا فيها جنابذ اللؤلؤ حيث قال ما نصه وفى هذا الحديث دلالة لمذهب اهل السنة ان الجنة والنار مخلوقتان اليوم وان الجنة فى السمآء والله اعلم هذا كلامه بحروفه وبه يُعْلم انه لا خلاف بين اهل السنة فى ذلك ومنها انه لم يثبت ان للشمس دابة معادية لها تريد التقامها كيف وقد جعلها الله تعالى اية يُعْرَف بها اوقات الصلوات وغيرها وهذا لا يعتقده ذوا عقل ومنها ان ما يقع فى زمن الامم السالفة لا يمكن

معرفتها الّا بتوفيق من النبي صلّى الله عليه وسلم وقد علم من صدر هذه الحكاية انها وقعت بعد ابراهيم عليه الصلاة والسلام بقليل لان بين حايد المذكور فيها وبين ابراهيم عليه السلام ثلاثة على ما ذكر فباى دلالة صحت وباى طريق وردت ومنها انه لم يقل احد من المورخين ان مبدى النيل يبلغ جملة السنين المذكورة فيها وما تقدم من دعوى ابن قيبل اجماع اهل العلم على ان مبداه سبعة اشهر على التفصيل السابق فى كلامه صريح فى رد ذلك وبقية الاوجه لا تحتاج للتامل فلا نطول بذكرها ولا يتردد بطلان هذه الحكاية الّا جاهل لا يعلم او متعصب من خطاء الحمية ومن له ادنى فهم يقطع ببطلانها ويمنع صحة ايرادها ولا يتمسك فى صحتها بان راويها الليث رحمه الله تعالى فانه لم يقل بصحتها ولا يحل للمومن يومن بالله واليوم الاخر ان ينسبه الى القول بصحتها مع الدلايل الواضحة على بطلانها وحاشاه من القول بذلك فانه اجل من ان يقول به وغايته انه قال بلغنى وذلك خبر والخبر يحتمل الصدق ويحتمل الكذب واحتمال الكذب هنا ارجح لما ذكرته فتعين القول به واما سكوت الامام الليث رحمه الله عن بيان بطلانها فلوضوحه عند ذوى الفهوم واما المعاند الذى لا اطلاع له المستريح من مشقة التعب

المتكل على المراجعة فلا كلام لنا معه وعجب ممن يُثبت مثل هذا ويدوّنه فى تصنيف ساكتا عنه وهو باطل شرعا وقد ذاكرت بعض الفضلاء فى ذلك ممن كان متمسكا بصحتها فرجع عن ذلك ووافق على بطلانها وعرضت ذلك ايضا على بعض اشياخ الحديث ممن كان يقرأ عليه الجزء المذكور لعلوّ سنده فيه فوافق على بطلانها واعتذر عن بيان بطلانها باشتغال بما هواهم من ذلك اذا علمت ذلك فاعلم انه لا خلاف بين عامة المسلمين فى ان اصل النيل يخرج من الجنة من اصل سدرة المنتهى لتصريح الاحاديث الصحيحة بذلك واما الخلاف المذكور فى هذا الفصل وفى غيره من الكتب المصنفة فى ذلك فانما هو فى تعيين المكان الذى ينبع منه من الارض بعد خروجه من الجنة فقد قال شيخ الاسلام قطب دائرة الفقهاء الاعلام محيى الدين النواوى رحمه الله تعالى فى تهذيب الاسماء واللغات عند ذكر الفرات ما نصه وثبت فى الصحيحين ان رسول الله صلّى الله عليه وسلم قال ان النيل والفرات يخرجان من اجل سدرة المنتهى انتهى بحروفه وفى نسبة الشيخ هذا الحديث بهذا اللفظ الى الصحيحين نظر قوى فليحرز والشيخ امام جليل ثقة فى النقل والتحرير ولعل هذا منه سبق قلم او رواية بالمعنى

وحقيقة علم ذلك عند الله عز وجل ولم ار من نبه على
ذلك فالله سبحانه وتعالى الموفق وقال فى شرح مسلم
فى حديث الاسرى ما نصه قوله وحدث نبى الله صلى
الله عليه وسلم انه رآى اربعة انهار تخرج من اصل نهران
ظاهران ونهران باطنان فقلت يا جبريل ما هذه الانهار
قال اما النهران الباطنان فنهران فى الجنة واما الظاهران
فالنيل والفرات هكذا فى اصول صحيح مسلم والمراد يخرج
من اصل سدرة المنتهى كما جاء مبيّنا فى صحيح البخارى
قال مقاتل الباطنان السلسبيل والكوثر قال القاضى عياض
هذا الحديث يدل على ان اصل سدرة المنتهى فى الارض
لخروج النيل والنيل والفرات من اصلها قلت هذا ليس
بلازم بل معناه ان الانهار تخرج من اصلها ثم تسير حيث
اراد الله تعالى حتى تخرج من الارض وتسير فيها وهذا
لا يمنعه عقل ولا شرع وهو ظاهر الحديث فوجب المسير
اليه والله اعلم انتهى كلام شرح مسلم بحروفه وهذا
الذى قاله رحمه الله تعالى من زوايده فى معنى الحديث
صريح فى تخصيص محل الخلاف بما ذكرته فتفطن له وقد
تابعه على ذلك العلامة قاضى القضاة حافظ عصره ابو
الفضل بن حجر رحمه الله تعالى فى شرح البخارى كما رايته
فيه وقال ابن عماد فى جزيه المذكور انه الصواب انتهى

وفى صحيح مسلم ان رسول الله صلى الله عليه وسلم
قال سيحان وجيحان والفرات والنيل كل من انهار الجنة
وسياتى هذا الحديث بسنده فى الباب الثانى انشاء الله
تعالى قال ابن زولاق فى تاريخه فيما نقله عنه الشهاب بن
عماد فى جزيه المتقدم ذكره ولو تقفّى اثار النيل لوجد
فى اول جريانه اوراق الجنة قال ولذلك ندب الى اكل
البلطى من السمك لانه يتتبع اوراق الجنة فيرعاها قال ابن
عماد ويشهد لصحة ما ذكره ما روى ان النبى صلى الله
عليه وسلم قال عليكم بالجيزوم فانه يرعى من حشيش
الجنة انتهى وهذا الحديث الذى استشهد به ابن عماد
لا يعرف له اصل عند المحدثين كما ذكر لى بعض فضلايهم
فليتنبه وقد اتينا فى تحقيق هذا الفصل بما هو اللايق
بهذا الكتاب مما لم أُسبق الى كثير منه ☼

VIE

Du khalife fatimite Moëzz-Lidin-Allah, par M. Quatremère, membre de l'Institut.

(Suite et fin.)

Il quitta Alexandrie dans les derniers jours du mois de schaban, et arriva à Djizeh, sur la rive du Nil opposée à Fostat, le samedi, 2ᵉ jour de ramadan. Le général Djauher s'empressa de sortir à la rencontre de son maître. Dès qu'il l'aperçut, il mit pied à terre et baisa la terre devant lui. Le vizir Djafar ben-Forat se rendit également à Djizeh, pour présenter son hommage au khalife. Ce prince séjourna dans cette ville l'espace de trois jours, et ses troupes reçurent ordre de passer sur l'autre rive du Nil, avec leurs bagages. Le mardi, 5ᵉ ou, suivant d'autres, 7ᵉ jour du mois de ramadan, Moëzz traversa le fleuve sur un nouveau pont, que Djauher avait fait construire à l'endroit où l'on passe pour se rendre dans l'île de Raudah, et prit directement le chemin du Caire, sans passer par Fostat. Il était accompagné de ses fils, de ses frères, de tous les princes de la famille d'Obaïd-allah-Mahdi, et faisait porter devant lui les cercueils de ses pères. La ville de Fostat avait été ornée et illuminée par les habitants, dans la persuasion où ils étaient que le khalife y ferait

son entrée, tandis que la nouvelle capitale n'avait fait aucun préparatif pour la réception de son souverain, parce qu'on s'attendait qu'il séjournerait d'abord à Fostat. Moëzz, arrivé au Caire, alla descendre dans le palais qui avait été bâti pour lui servir d'habitation. En entrant dans cet édifice, il se jeta le visage contre terre pour rendre grâces à Dieu, et fit une prière consistant en deux *rikah;* après quoi il congédia tous ceux qui l'accompagnaient. Son exemple fut imité de tous les assistants. Parmi les personnages qui étaient sortis pour recevoir Moëzz[1], se trouvaient plusieurs schérifs, c'est-à-dire des descendants d'Ali. Au milieu d'eux on distinguait Abd-allah ben-Tabatiba, ou plutôt son fils, puisque, selon le témoignage des historiens les plus véridiques, Abd-allah était mort quatorze ans avant cette époque.

Quoi qu'il en soit, le schérif, s'adressant au khalife, le pria de vouloir bien expliquer de quelle manière il descendait du prophète. Moëzz promit de convoquer incessamment une réunion, à laquelle assisteraient tous les schérifs, et de produire en leur présence les preuves de la légitimité de ses prétentions. En effet, dès que Moëzz fut installé au Caire il annonça une assemblée solennelle, où tous les habitants furent invités à se rendre. Le prince, assis sur son trône, demanda aux schérifs s'ils avaient parmi eux quelques chefs. Ils répondirent qu'il ne

[1] Nowaïri, man. de Leyde; Ebn-Khallikan, fol. 151 *v.* Abou'l-mahâsen, man. 671, fol. 132 *v.* 133 *r.*

se trouvait plus dans leur société aucun personnage marquant. Alors Moëzz, tirant à moitié son épée du fourreau, dit fièrement : « Voilà ma généalogie. » Puis, répandant à pleines mains les pièces d'or sur les assistants, il ajouta : « Voilà mes preuves. » Tous protestèrent que cette démonstration leur paraissait évidente, et qu'ils reconnaissaient Moëzz pour leur seul et légitime souverain.

Moëzz[1], après avoir passé dans le palais la nuit qui suivit son entrée, donna, dès le grand matin, audience à ses nouveaux sujets, pour recevoir leurs félicitations et leurs hommages. Par son ordre on afficha ces mots dans toutes les rues de Fostat : Le plus excellent des hommes, après l'apôtre de Dieu, est Ali, fils d'Abou-Ṭaleb, le prince des croyants (sur qui repose le salut !). On inscrivit partout le nom de Moëzz-li-din-allah, et celui de son fils, l'émir Abd-allah. Le 15e jour du mois de ramadan le khalife [2] s'assit sur le trône d'or qui avait été élevé, par ordre de Djauher, dans le nouveau portique. On introduisit d'abord les schérifs, puis les hommes renommés par leur sainteté, et enfin tous les principaux habitants. Djauher était debout devant le prince ; il faisait approcher chaque personnage l'un après l'autre. Ensuite il s'avança lui-même, et offrit son présent, qui était resté quelque temps exposé à la vue de tout le monde. Il se composait : 1° de cent cinquante chevaux avec leurs selles et leurs

[1] Makrizi, man. 797, fol. 289 r.
[2] *Ibid.* fol. 317 r.

brides, dont les unes étaient d'or, d'autres ornées de pierreries, d'autres enfin incrustées d'ambre; 2° trente et un pavillons قبة de soie portés sur des chameaux bactriens, et accompagnés de ceintures et de leurs tapis; neuf d'entre eux étaient de soie tissue d'or; 3° neuf chameaux de main, couverts d'étoffe d'or; 4° trente-trois mulets, dont sept étaient sellés et bridés; 5° cent trente mulets destinés à porter des fardeaux; 6° quatre-vingt-dix dromadaires; 7° quatre coffres travaillés à jour, de manière qu'on pouvait en voir le contenu, et qui renfermaient des vases d'or et d'argent; 8° cent épées enrichies d'or et d'argent; 9° deux cassettes d'argent ciselé مخرقة, pleines de pierres précieuses; 10° un turban شاشية enrichi de pierreries et renfermé dans un étui; 11° neuf cents, tant boîtes que coffres, contenant un assortiment complet de tous les objets précieux que peut fournir l'Égypte. Moëzz fit la prière[1], à la tête de tout le peuple, dans le *mosalla* (l'oratoire), le jour de la fête qui accompagne la rupture du jeûne. La prière fut longue, complète et conforme à ce qu'avait pratiqué Ali. A l'issue de cet acte de piété, le khalife commença publiquement la *khotbah* en saluant les assistants à droite et à gauche. Il fit déployer les deux drapeaux qui flottaient au-dessus du *menber*, et fit la première khotbah. On avait placé sur le degré le plus élevé de cette chaire un coussin de soie sur lequel le prince s'assit, dans

[1] Makrizi, manuscrit 797, fol. 371 *recto* et *verso*; Ebn-Moïassar, fol. 39 *verso*.

l'intervalle qui sépara les deux discours. Il commença par les mots : « Au nom de Dieu. » Il avait à côté de lui, dans la chaire, le général Djauher, Ammâr ben-Djafar, et Schafi, le porteur du parasol. Moëzz, après avoir prononcé ces mots : « Dieu est « grand! Dieu est grand! » commença un discours plein d'éloquence, et si touchant, qu'il fit fondre en larmes les assistants. Tout, dans ses paroles, respirait la modestie et l'humilité la plus profonde. Lorsque la cérémonie fut achevée, Moëzz reprit le chemin de son palais, à la tête de ses troupes. Derrière lui marchaient les quatre princes, ses fils, à cheval et couverts de leurs cuirasses et de leurs casques. Devant lui on conduisait deux éléphants. Le prince, rentré au palais, manda un grand nombre de personnes, à qui il fit servir un repas, et adressa des reproches à ceux qui arrivèrent trop tard.

Moëzz[1] établit sa demeure dans le palais avec ses fils, ses officiers, et les principaux de ses serviteurs. Cet édifice, situé dans la partie orientale du Caire, se nommait, pour cette raison, *le grand palais oriental;* on l'appelait encore *le palais de Moëzz,* attendu que ce prince en avait ordonné la construction, et en avait lui-même envoyé le plan d'Afrique à Djauher, qui s'était exactement conformé aux dispositions arrêtées par son maître. Ce général avait jeté les fondements du palais en même temps que ceux des murs du Caire, la nuit même qui avait suivi son arrivée, le mercredi, 8e jour du mois de schaban,

[1] Makrizi, man. 797, fol. 316 *v.* et 317 *r.*

On assure que le lendemain matin Djauher, visitant les travaux, remarqua dans les fondations quelques courbures irrégulières qui lui déplurent. On l'engageait à changer ce qui avait été fait, mais il répondit que les fouilles avaient été entreprises dans une nuit heureuse, à l'heure la plus propice, et il aima mieux laisser les choses dans l'état où elles étaient. Le jeudi, 13e jour du mois de djoumada premier, l'an 359, on adapta deux portes à cet édifice. L'année suivante on l'entoura d'une enceinte de murs. Ce palais, destiné à être la demeure des khalifes fatimites, servit en effet à cet usage jusqu'à l'extinction de cette dynastie. Cet édifice renfermait des richesses immenses en or, argent, pierreries, joyaux, tapis, vases, vêtements, armures, coffres, caisses, selles et brides; on y voyait un trésor complet, et enfin tout ce qui peut être à l'usage des princes.

Au mois de schewal[1], Moëzz nomma Abou-Saïd Abd-allah, fils d'Abou-Thouban, pour juger les procès et les contestations qui s'élevaient entre les soldats africains. Il y avait déjà quelque temps qu'il exerçait ces fonctions, lorsque plusieurs Égyptiens se présentèrent à son tribunal, plaidèrent devant lui leur cause, et se soumirent au jugement qu'il prononça. Il continua, jusqu'à la fin de l'année suivante, à rendre des arrêts et à délivrer des cédules judiciaires. Les *schahed* (témoins) de Fostat venaient déposer devant lui, et certifiaient, par leur témoi-

[1] Ebn-Moïassar, man. 801 A, fol. 40 r.

gage, la légalité de ses jugements. Jamais rien de pareil ne s'était vu en Égypte avant cette époque.

Cette même année[1] Moëzz défendit de proclamer la crue du Nil avant qu'on lui eût adressé par écrit, à lui et au général Djauher, un rapport sur ce sujet. Cette formalité remplie, il permit d'annoncer au public à quelle hauteur s'était élevé le fleuve. Dans le même temps Moëzz fit revêtir Djauher d'une robe brodée d'or et d'un turban rouge. On lui ceignit une épée, on conduisit devant lui vingt chevaux sellés et bridés; on porta devant lui cinquante mille pièces d'or, deux cent mille pièces d'argent, et quatre-vingts coffres pleins d'habits.

Le khalife, étant monté à cheval, se rendit au lieu nommé Maks, où il inspecta sa flotte et ceux qui y travaillaient, puis il y plaça des amulettes.

Il était suivi de Djauher, du kadi Noman ben-Mohammed, et des principaux habitants du Caire. Pour entendre ce passage, il faut savoir que, suivant le récit d'un historien[2] Moëzz avait fait élever à Maks un chantier dans lequel on construisit, par ses ordres, six cents vaisseaux. Jamais l'Égypte n'avait vu une escadre aussi nombreuse.

Au mois de dhou'lkadah[3], Moëzz se mit en marche pour aller faire l'ouverture du canal qui conduit les eaux du Nil au Caire. La digue fut rompue en présence du prince; après quoi il continua sa route

[1] Ebn-Moïassar, fol. 40 *r.*
[2] Makrizi, tome II, man. 798, fol. 169 *v.*
[3] *Id.* man. 797, fol. 388 *r.* et *v.* Ebn-Moïassar, fol. 40 *r.*

le long de la rive du fleuve, jusqu'au lieu nommé Benou-Waïl, et passa sur le sommet de la berge. Il était accompagné d'un cortége magnifique, et suivi des principaux officiers de l'état. A côté de lui marchait Abou-Djafar-Ahmed ben-Nasr, qui lui indiquait les noms de tous les lieux par lesquels il passait. Une foule immense de peuple, réunie sur les terrains que parcourait le khalife, faisait retentir l'air de ses acclamations. Moëzz, faisant ensuite un détour, côtoya l'étang de Habesch, le fossé creusé par ordre de Djauher, passa près des tombeaux de Kafour et d'Abdallah ben-Ahmed ben-Tabatiba; après quoi il rentra dans son palais.

Le jour d'Arafah[1], Moëzz fit dresser, au-dessus du portique de son palais, un rideau شمسية destiné pour la Kabah. Il avait douze palmes de longueur, et douze de largeur; le fond était de soie rouge. Tout autour, on voyait douze lunes d'or, sur chacune desquelles était un citron de même métal, travaillé à jour, et dont chacune renfermait cinquante perles de la grosseur d'un œuf de pigeon, accompagnées de rubis, de topazes et de saphirs. Tout autour régnait une inscription où tous les passages de l'Alcoran qui ont rapport au pèlerinage étaient tracés en émeraudes. Le fond sur lequel se trouvait l'inscription était rempli de grosses perles, telles qu'on n'en avait jamais vu de pareilles. Le voile renfermait dans son intérieur du musc broyé. Placé sur un endroit fort élevé, il pouvait être vu, tant de l'intérieur du pa-

[1] Ebn-Moïassar, fol. 40 v. Makrizi, man. 797, fol. 317 v.

lais que du dehors. Attendu son poids énorme, il fallut, pour l'apporter, les efforts réunis d'un grand nombre de valets.

Le jour de la fête des victimes, Moëzz alla, dès le matin, faire la prière avec le peuple. Lorsqu'il fut de retour au palais, il donna ordre de laisser entrer tout le monde. Les habitants de l'Égypte et de la Syrie qui se trouvaient au Caire furent admis à contempler de près le rideau de la Kabah, et tous attestèrent qu'ils n'avaient jamais rien vu de si magnifique. Les joailliers assurèrent que les pierreries dont il était décoré étaient d'une valeur inestimable. Les voiles qu'envoyaient les Abbassides n'avaient que le quart des dimensions de celui-ci. Il en était de même de celui que Kafour avait fait fabriquer, comme un présent de son maître Ounoudjour, et qui allait partir pour la Mecque lorsqu'il fut enlevé par le général Djauher. Moëzz fit servir à tous les assistants un repas abondant.

Le 18ᵉ jour du mois de dhou'lhidjah était l'époque appelée *Iaum-algadir* (le jour de l'étang)[1], parce que ce jour-là même, suivant la tradition des schiites, Mahomet avait solennellement déclaré Ali héritier de la dignité de khalife. Le jour anniversaire de cet événement, l'an 362, des Africains et des habitants de Fostat s'étaient réunis en grand nombre pour faire la prière. Moëzz fut charmé de leur zèle, et dès ce moment l'usage s'introduisit en Égypte de célébrer cette fête.

[1] Ebn-Moïassar, fol. 41, r. Makrizi, man. 797, fol. 320 r.

Les Karmates, ayant fait une tentative sur la ville de Tennis, avaient été repoussés par les habitants, qui avaient fait cent soixante et treize prisonniers; ces captifs furent amenés au Caire et exposés à la vue du peuple. On portait en même temps les drapeaux que l'on avait enlevés aux Karmates, et que l'on tenait dans une position renversée.

Moëzz[1] à son arrivée au Caire, avait, comme je l'ai dit, amené avec lui, d'Afrique, les cercueils qui contenaient les corps de ses ancêtres, celui de l'imam Mahdi Obaïd-allah, de son fils, Kaïm-bi-amr-allah-Mohammed, et de l'imam Mansour-bi-nasr-allah Ismaïl. Ils furent déposés dans un vaste tombeau, appelé *Torbah-Moëzziah;* autrement, *Torbat-alzaferan*, et qui devint depuis cette époque le lieu de la sépulture des khalifes fatimites, de leurs fils et de leurs femmes. Cet édifice comprenait un vaste emplacement, qui faisait partie des dépendances du grand palais.

Au mois de moharram de l'année 362[2], mourut Saadah ben-Haïan, l'un des parents de Moëzz. Il était arrivé du Magreb en Égypte, ayant sous ses ordres un nombreux corps de troupes, l'an 660, et était venu camper à Djizeh. Djauher, qui achevait les travaux de la construction du Caire, sortit au-devant de Saadah, qui, dès qu'il aperçut le général, se hâta de mettre pied à terre. Il fit son entrée dans la nouvelle capitale au mois de redjeb; et la porte par la-

[1] Makrizi, tom. I. fol. 336 *r.*

[2] *Id.* tom. I. man. 797; fol. 315 *r.*

quelle il passa prit dès lors le nom de *porte de Saadah.* Au mois de schewal, Djauher l'envoya en Syrie, à la tête d'une forte armée, pour s'opposer aux progrès du Karmate Hasan ben-Ahmed, surnommé Asem, et réparer l'échec qu'avaient causé la défaite et la mort de Djafar ben-Fallah. Saadah se dirigeait vers la ville de Ramlah, lorsqu'il apprit que le Karmate arrivait. A cette nouvelle, il se retira du côté de Jafa, et de là en Égypte. Bientôt après, l'an 361, il s'avança vers Ramlah, et se rendit maître de cette place; mais à l'approche du Karmate il s'empressa de prendre la fuite, et vint chercher un asile au Caire. Ce fut dans cette ville qu'il mourut, le 26e jour du mois de moharram, l'an 362. Djauher, en personne, assista à ses obsèques, et ce fut le schérif Abou-Djafar Moslem, qui fit la prière sur son corps. Saadah était un homme distingué par sa piété exemplaire et ses qualités estimables.

Cependant Moëzz, au milieu de sa nouvelle conquête, était loin d'être parfaitement en repos. La crainte des Karmates, qui avaient déjà failli lui enlever l'Égypte, faisait naître en lui de vives inquiétudes. Il appréhendait que, d'un jour à l'autre, ces fanatiques redoutables n'entreprissent dans cette contrée une seconde invasion mieux concertée que la première, et qui pourrait aboutir à faire passer sous une autre domination une province à peine conquise, et dont les habitants étaient sans doute peu disposés à sacrifier leurs biens et leurs vies pour la défense d'un maître qui n'avait pas eu le temps de

gagner leur affection et de mériter de leur part un si grand acte de dévouement.

Moëzz, à peine établi en Égypte, résolut d'écrire à Hasan ben-Ahmed, pour lui représenter qu'ils appartenaient l'un et l'autre à une même secte. Moëzz, en faisant cette démarche, avait pour but de connaître, par la réponse du Karmate, ses intentions secrètes, et si l'entrée des Fatimites en Égypte lui avait ou non inspiré des alarmes sérieuses. En effet, dit l'historien Nowaïri[1], Hasan savait très-bien que les principes adoptés par lui et par les prétendus descendants d'Ali étaient absolument les mêmes; il n'ignorait pas que la doctrine extérieure et secrète dont ils faisaient profession les uns et les autres tendaient également à nier l'existence du Créateur, à proclamer le meurtre des musulmans, le pillage de leurs biens, et l'anéantissement du titre de prophète. Mais, quoique les deux chefs fussent liés par une conformité de sentiments religieux, chacun d'eux n'en était pas moins disposé à faire périr l'autre, s'il tombait entre ses mains.

Le titre de la lettre était ainsi conçu : « De la part « de l'esclave de Dieu, de son serviteur, de son pro« tégé, de son élu, Maad-abou-Temim ben-Ismaïl, « Moëzz-li-din-allah, prince des croyants, fils du « plus excellent des prophètes, descendant du plus « illustre des héritiers : à Hasan, fils d'Ahmed et « petit-fils de Hasan. »

La lettre, écrite en des termes pompeux et em-

[1] Man. de Leyde; man. arabe 647, fol. 79 v. et suiv.

phatiques, ne contenait que des menaces, des reproches et des invitations pressantes par lesquelles le chef des Karmates était sommé de se soumettre sans hésiter au pouvoir de Moëzz.

La réponse qui fut faite à cette dépêche ne contenait que ces mots[1] :

« De la part de Hasan ben-Ahmed-al Asem.

« Nous avons reçu ta lettre, qui offre une surabondance de paroles, mais très-peu de réalité. « Nous allons suivre de près notre réponse. Adieu. »

En effet, Hasan, au mois de schaban[2], l'an 363, entra en Égypte, à la tête de ses troupes, et vint camper à Aïn-schems. Il livra aux Africains des attaques multipliées, dispersa des partis dans toute l'Égypte, et envoya des officiers jusque dans le Saïd, afin d'y percevoir les impôts. Moëzz, durant ce temps, ne demeurait pas oisif. Il passait en revue ses troupes, leur distribuait des armes, et leur accordait une augmentation de solde. Il envoya une armée, sous les ordres de son fils, l'émir Abd-allah, qui se mit en marche avec le parasol, attribut de la souveraineté, ayant devant lui un nombreux corps de soldats bien armés, des bagages immenses, des étendards, des coffres remplis d'argent et de robes d'honneur. Une troupe de quatre mille hommes se dirigea vers la basse Égypte, qui était occupée par une portion de l'armée des Karmates. Ceux-ci, attaqués avec vigueur, laissèrent sur

[1] Nowaïri, man. 747, fol. 80 v. et 81 r. et man. de Leyde.
[2] Ebn-Moïassar, fol. 42 r. et v.

la place un grand nombre des leurs; et on leur fit beaucoup de prisonniers, parmi lesquels se trouvaient plusieurs des serviteurs d'Ikhschid, et des soldats de la milice d'Égypte. D'un autre côté, les Karmates attaquèrent l'émir Abd-allah, dans le lieu nommé *Seth-aldjoubb*, le *plateau de la piscine*, mais ils furent battus, et on leur tua ou prit un grand nombre d'hommes. L'émir Abd-allah rentra au Caire, le 1er jour du mois de ramadan; mais ces succès n'avaient rien de décisif: le gros de l'armée des Karmates n'en continuait pas moins ses attaques, et menaçait d'emporter la capitale de l'empire des Fatimites[1]. Les soldats de Moëzz, étroitement resserrés, étaient contraints de soutenir des combats continuels sur le bord même du fossé qui entourait leur capitale, c'est-à-dire la ville du Caire. Bientôt, vaincus, et forcés de laisser l'ennemi franchir leur fossé, ils allèrent chercher un asile derrière les remparts de la ville. Cet échec consterna Moëzz, qui se trouva dans le plus grand embarras, et n'osa plus sortir, à la tête de ses troupes, et traverser le fossé.

Hasan-ben-Djerah, de la tribu de Taï[1], à la tête d'une troupe nombreuse, combattait sous les drapeaux du Karmate Hasan. Ce corps était la fleur et l'élite de l'armée, dont il composait l'avant-garde. Les partisans de Moëzz se voyant hors d'état de repousser les attaques de Hasan, après avoir mûrement

[1] Nowaïri, man. 647, fol. 80 *v*. et 81; Ebn-Khaldoun, tom. IV, fol. 38 *r*.

réfléchi sur leur position, ne virent pour eux d'autre voie de salut que de diviser l'armée ennemie. Ils sentirent qu'ils ne pouvaient opérer ce résultat sans la coopération d'Ebn-Djerah, et que, pour attirer celui-ci dans leurs intérêts, il fallait lui donner tout l'argent qu'il demanderait. En conséquence, ils députèrent vers Ebn-Djerah, et lui offrirent cent mille pièces d'or, moyennant qu'il s'engageât à opérer une scission dans l'armée de Hasan. La proposition fut acceptée sans délai. Cependant les partisans de Moëzz, jugeant que la somme qu'ils avaient promis de payer était exorbitante, firent frapper des dinars de plomb recouverts d'une feuille d'or, et les amassèrent dans des bourses, ayant soin de placer à l'entrée de chacune un petit nombre de véritables pièces d'or, qui couvraient les pièces fausses. Ensuite, ayant fermé ces bourses, ils les envoyèrent à Ebn-Djerah, après avoir tiré de lui une promesse formelle que, dès le moment où il recevrait l'argent, il exécuterait ce qu'on demandait de lui. En effet, lorsque la somme eût été remise entre ses mains, il se prépara à jeter la division dans l'armée des Karmates. Il ordonna à ses principaux officiers de le suivre partout où il les conduirait. Les deux partis en étant venus aux mains, au milieu de la chaleur du combat, Ebn-Djerah tourna le dos, prit la fuite, et fut suivi de ses officiers et de tout le corps qu'il commandait. Le général des Karmates, voyant ses alliés se mettre volontairement en déroute, tandis qu'ils avaient sur l'ennemi un avantage décidé, resta stupéfait, et fut forcé de

soutenir le combat à la tête des siens. Il se défendit vaillamment, dans la vue seulement d'échapper à ses ennemis, sentant bien qu'avec des forces si affaiblies il ne pouvait se flatter d'une victoire; mais enfin, harcelé de toute part, et craignant pour sa vie, il prit ouvertement la fuite. Les vainqueurs le poursuivirent vivement, s'emparèrent de son camp, qu'ils livrèrent au pillage, firent prisonniers des valets et des marchands, au nombre d'environ quinze cents hommes, à qui ils coupèrent aussitôt la tête. Ce combat, si funeste aux Karmates, eut lieu dans le mois de ramadan, l'an 363. On dépêcha à la poursuite de Hasan un général nommé Abou-Mahmoud-Ibrahim ben-Djafar, à la tête de dix mille Africains. Mais cet officier, tout en exécutant la mission dont il était chargé, avait soin de ne pas presser sa marche, dans la crainte que l'ennemi, faisant volte-face, ne l'attaquât avec des forces supérieures. Le Karmate, ne songeant plus à tenter une seconde fois le sort des armes, continua sa retraite, et s'arrêta dans le lieu nommé *Adhraat*, اذرعات. De là il fit partir pour Damas un corps de troupes, sous la conduite d'Abou'lmounadja, dont le fils avait été précédemment gouverneur de cette ville importante; après quoi, traversant le désert de l'Arabie, il se retira dans la capitale de ses états. Cependant les Africains étaient informés que Dâlem, à la suite de ses démêlés avec Abou'lmounadja, avait été mis en prison par ordre de Hasan, et s'était réfugié dans une forteresse qui lui appartenait. Ils s'étaient hâtés d'entamer une né-

gociation avec ce général, pour l'engager à attaquer le Karmate par derrière. En effet, il s'avança jusqu'à Balbek, où il apprit la défaite des Karmates, et l'arrivée d'Abou'lmounadja à Damas : aussitôt il se dirigea vers cette ville. Abou-Mahmoud, qui était campé à *Adhraat*, était, dit-on, en correspondance avec Dâlem, et tous deux convinrent d'attaquer, de concert, Abou'lmounadja. Celui-ci, qui commandait dans Damas, ayant sous ses ordres une garnison d'environ deux mille hommes, apprit que Dâlem approchait, à la tête d'un corps peu nombreux. Bientôt il fut informé que son ennemi devait camper, le lendemain, au lieu nommé *Akabah-Damir*, عقبة دمر. Les soldats de la garnison de Damas avaient, à plusieurs reprises, réclamé du gouverneur le payement de leur solde, et il leur avait répondu chaque fois qu'il n'avait pas d'argent. Mais, lorsqu'il fut certain de l'approche de Dâlem, il se hâta de donner à chaque soldat une somme de deux pièces d'or.

Sur ces entrefaites, Dâlem était arrivé à Akabah-Damir. Abou'lmounadja et son fils sortirent de Damas avec ce qu'ils avaient de troupes, et se rendirent au *meïdan* (l'hippodrome), pour attaquer l'ennemi. On assure que Dâlem envoya un exprès à Abou'lmounadja, et lui fit dire qu'il était venu dans la seule intention de demander une amnistie. Cependant la garnison de Damas était mécontente d'Abou'lmounadja, comme n'ayant pas reçu intégralement sa solde. Dès qu'on eut appris que Dâlem était posté dans le voisinage de la ville, une partie de ces troupes

se dirigea vers Akabah, et alla se rendre à Dâlem. D'autres corps, successivement, imitèrent cet exemple. Dâlem, voyant ses forces accrues de celles de son ennemi, résolut de tenter le sort des armes. Quittant son campement d'Akabah, il s'approcha du lieu où était posté Abou'lmounadja, qu'il enveloppa de toutes parts. Ce général, n'ayant aucun moyen de fuir, et blessé grièvement, fut fait prisonnier avec son fils. Toutes les troupes qu'il commandait passèrent sous les drapeaux de Dâlem, et la ville de Damas se soumit aussitôt à lui. Cet événement arriva le samedi, 10[e] jour du mois de ramadan, l'an 363. Dâlem, maître de cette grande capitale, fit garrotter et jeter en prison Abou'lmounadja et son fils; il se saisit d'un grand nombre de partisans de son rival, et confisqua leurs biens.

A cette époque il existait en Syrie un descendant d'Ali, nommé Abd-allah ben-Obaïd-allah ben Tâher[1]. Après avoir rempli, par ordre de Kafour, plusieurs missions importantes, il avait été nommé gouverneur de la Syrie tout entière. Après la mort de son maître il eut des démêlés fort vifs avec deux officiers, Hasan ben-Obaïd-allah et Themal-Okaïli, qui commandaient dans quelques parties de la province. Tous deux, en étant venus aux mains avec Abd-allah, furent vaincus et mis en fuite. On prétend qu'Abd-allah voulut se faire reconnaître comme souverain et prit le surnom de *Mahdi*. Lorsque les Karmates entrèrent dans la Syrie il se joignit à eux.

[1] Makrizi, *Moukaffa*, fol 234 r. Nowairi, *loc. laud.*

Bientôt ces sectaires marchant pour attaquer Moëzz, il les accompagna dans cette expédition. Le khalife, instruit du fait, s'en plaignit vivement à Abou-Djafar-Moslem, frère d'Abd-allah. Le schérif s'empressa d'écrire à son frère, et remit la lettre à Abou-Djafar-Ahmed ben-Nasr, qui avait avec Abd-allah des relations d'amitié. Cependant Abd-allah, ayant été détaché par le chef des Karmates pour envahir la province de Saïd, vint camper dans les environs d'Osiout et d'Akhmim, tint assiégé Ali ben-Akiaban, lui livra de fréquentes attaques et leva dans le pays de fortes contributions. Moëzz, irrité de ces hostilités, adressa de vifs reproches au schérif Moslem, qui s'excusa et protesta n'avoir conservé avec son frère aucune relation. Cependant Abd-allah pénétra dans l'intérieur du Saïd, massacra beaucoup d'Africains et fit un grand nombre de prisonniers; ensuite il reprit la route d'Akhmim. Là, ayant appris que Hasan, chef des Karmates, avait été complétement défait sous les murs du Caire, il s'embarqua, se dirigea vers le Hedjaz et s'arrêta dans la ville de Médine. Bientôt, ne s'y croyant pas en sûreté, il se réfugia dans la ville d'Ahsa. Il s'aboucha avec les Karmates et mit tout en œuvre pour les engager à poursuivre la guerre contre Moëzz; mais, les voyant hors d'état d'adopter une résolution courageuse, il les quitta et prit la route de l'Irak. On envoya à sa poursuite Ebn-Senber, qui, l'ayant rencontré dans un lieu nommé *Djafariah* الجعفرية, situé à deux milles de Basrah, l'empoisonna dans du lait. Abd-allah, dans

une seule nuit, alla deux cents fois à la selle, et expira bientôt après. Son corps fut lavé, enseveli et porté, à Médine, où, après les prières ordinaires, il fut enterré. Ces événements se passèrent dans le cours de l'année 363.

Moëzz, au milieu de son triomphe, était loin de se livrer entièrement à une sécurité parfaite, à une confiance présomptueuse; la famille d'Ali causait à ce prince de vives et justes inquiétudes. Ces descendants du *prophète*, fiers des prérogatives que leur assurait leur naissance, ne pouvaient voir qu'avec une profonde jalousie les succès d'un conquérant audacieux, qu'ils considéraient comme un étranger, comme un usurpateur, et qui venait les braver en s'asseyant sur un trône auquel ils se croyaient seuls appelés comme issus du sang le plus illustre. Moëzz, qui n'ignorait pas les dispositions hostiles de ses prétendus parents, et qui n'espérait pas pouvoir vaincre par la force une opposition si puissante, essaya, par des voies plus douces, de neutraliser cette malveillance. Il chercha les moyens de s'allier à la famille d'Ali par un mariage, qui, en confondant et réunissant les droits des deux branches, fît taire les haines, mît fin à des explications embarrassantes et ne laissât pas la porte ouverte à des rivalités dangereuses. On vient de voir qu'il existait à cette époque, dans la ville de Fostat, un membre de la famille d'Ali[1], nommé Abou-Djafar-Moslem,

[1] Otbi, *Vie du sultan Mahmoud*, fol. 220 r. *Omdat-altalib* (man. 636, fol. 206 r.).

fils d'Obaïd-allah et petit-fils de Tâher; il était connu en Égypte sous le nom de Moslem l'Alide. Cet homme, doué de qualités brillantes, d'un mérite éminent, tenait un rang distingué à la cour de Moëzz et jouissait de la plus haute considération. Un jour le khalife trouva, soit dans son palais, soit sur la chaire de la mosquée, un papier qui contenait des vers dans lesquels on l'invitait à s'allier par un mariage aux enfants de Tâher. Moëzz s'empressa de demander, pour son fils Aziz, une des filles du schérif. Celui-ci refusa, alléguant que chacune de ses filles était fiancée à un de ses parents. Le khalife, outré de voir un de ses sujets repousser une proposition qui aurait dû être à ses yeux le comble de l'honneur, fit arrêter Moslem et confisqua ses biens. Depuis ce moment le schérif ne reparut plus. Suivant un récit, il fut mis à mort dans la prison; suivant une autre narration, ayant trouvé moyen de s'évader, il périt dans les déserts du Hedjaz.

Cependant Moëzz, qui avait triomphé, par la ruse, d'un ennemi redoutable, se hâta d'envoyer en Syrie Abou-Mahmoud, fils de Djafar ben-Fallah, à la tête d'une armée qui était, dit-on, de vingt mille hommes.

Le général étant arrivé à Damas le mardi, 23e jour du mois de ramadan, Dâlem sortit à sa rencontre, et lui remit entre les mains Abou'lmounadja et son fils. Abou-Mahmoud fit enfermer chacun de ses captifs dans une cage de bois, et les envoya en Égypte, où ils furent mis en prison.

Au mois de moharram de cette même année[1], Moëzz nomma Abou'lfaradj Iakoub, ben-Iousouf, ben-Keles et Asloudj ben-Hasan, pour administrer les impôts et toutes les branches de revenu public, la police, le soin des ports, les dîmes, les capitations, les fondations pieuses, les héritages, le guet, et tous les objets qui en dépendent, tant en Égypte que dans les autres provinces de l'empire. On délivra à chacun d'eux un diplôme en bonne forme, qui fut lu le vendredi suivant, dans la chaire de la mosquée d'Ahmed ben-Touloun.

Dès ce moment les pouvoirs des percepteurs et les baux des fermiers des revenus se trouvèrent révoqués. Les deux officiers, dès le lendemain de leur nomination, allèrent s'asseoir dans la maison de l'émirat, attenant à la mosquée d'Ebn-Touloun, et firent publier l'adjudication des terres et des différentes branches du revenu fiscal; les enchères s'ouvrirent au milieu d'un grand concours de peuple. Iakoub et son collègue s'occupèrent à faire payer les reliquats qui étaient encore dus sur les précédents impôts, par les propriétaires, les fermiers, les receveurs, et mirent dans cette recherche une exactitude rigoureuse. En même temps ils examinaient avec impartialité les plaintes et les réclamations que chacun avait à faire valoir. Par leurs soins le trésor recouvra des sommes considérables. En même temps on afferma un plus grand nombre de villages,

[1] Mohammed ben-Moïassar, fol. 41 r. et v. Makrizi, man. 797, fol. 57 v. man. 798, fol. 5 v. 234 r.

et la concurrence qui s'établit dans les enchères fit monter les baux.

A cette époque[1] les Africains s'étaient répandus dans les quartiers de Karafah et de Magafer, المغافر, et s'étaient emparés des maisons, après en avoir chassé les propriétaires, et forcé les habitants de se transporter ailleurs; dès lors ils commencèrent à s'établir dans la ville. Moëzz leur avait permis de se loger dans les places du Caire les plus éloignées. Les habitants, se voyant dépouillés et vexés par des soldats avides, vinrent en foule implorer la justice du khalife. Ce prince, touché de leurs plaintes, enjoignit aux Africains de fixer leur résidence dans les environs d'Aïn-schems. Lui-même alla en personne reconnaître les lieux où ils devaient établir leur séjour, et leur assigna une somme d'argent pour être employée aux frais de construction. Ce quartier prit dans la suite les noms de *khandak* (fossé), *kofrah* (fosse), *Khandak-alabid* (le fossé des noirs). Moëzz plaça parmi ces nouveaux habitants un commandant du guet et un kadi. Mais, bientôt après, les Africains, pour la plupart, établirent leur demeure dans la ville de Fostat, et se mêlèrent avec les habitants; cependant Djauher n'avait jamais voulu leur en accorder l'autorisation, et leur avait formellement défendu de passer la nuit dans la ville.

Chaque soir un crieur public signifiait aux Africains l'ordre de quitter la ville.

[1] Ebn-Moïassar, *loc. laud.* Makrizi, man. 798, fol. 127 r. et v. Nowaïri, man. de Leyde.

L'an 363, le 10ᵉ jour du mois de moharram[1], anniversaire de la mort de Hosaïn, fils d'Ali, une troupe de schiites, accompagnés des gens de leur suite, revenaient des deux *meschhed* (chapelles), c'est-à-dire du tombeau de Keltoum et de celui de Seïdah-Nefisah; ils étaient escortés d'un corps de fantassins et de cavaliers africains; tous fondaient en larmes et déploraient à grands cris le meurtre de Hosaïn. En passant dans les marchés, ils brisèrent les vases des porteurs d'eau, mirent en pièces leurs outres et chargèrent d'injures tous ceux qu'ils trouvaient faisant quelques achats. Ils continuèrent ainsi leur marche jusqu'à la *mosquée du vent*, مسجد الريح; là ils furent attaqués par un grand nombre d'habitants de la basse Égypte.

Cependant Hosaïn ben-Ammar, qui demeurait en cet endroit, dans la maison de Mohammed ben-Abi-Bekr, fit fermer la porte de la rue, empêcha les deux partis d'en venir aux mains et les engagea à retourner tranquillement chacun chez soi. Cette conduite obtint de grands éloges de la part de Moëzz. En effet, sans la présence d'esprit de Hosaïn, le tumulte allait dégénérer en une sédition ouverte; car déjà les habitants avaient barricadé leurs boutiques et fermé les marchés et les portes des maisons. Du reste, la présence de Moëzz avait inspiré aux schiites une audace qu'ils étaient loin d'avoir auparavant. Dans le courant du mois de

[1] Ebn-Moïassar, fol. 41 v. Makrizi, *Description de l'Égypte*, t. I (man. 797, fol. 354 v.).

safar[1], Moëzz, ayant perdu un de ses cousins, fit la prière sur son corps et prononça sept fois la formule *Dieu est grand;* il la répéta cinq fois seulement sur le corps d'un autre personnage qui n'était pas de sa famille.

Cependant[2] Iakoub ben-Keles et Asloudj, qui présidaient à la perception des impôts, déclarèrent qu'ils ne recevraient d'autres pièces d'or que les dinar moëzzi. Dès ce moment le dinar appelé *radi* راضى fut décrédité, se trouva réduit aux deux tiers de sa valeur, et le change de cette monnaie subit une réduction d'environ un quart. Cette diminution du dinar et du dinar *radi* causa aux habitants de l'Égypte la perte d'une partie de leur fortune. Le cours du dinar moëzzi fut fixé à quinze dirhems et demi. On exigeait avec une extrême rigueur le payement des contributions, afin de compenser les dépenses énormes que la conquête de l'Égypte avait coûtées à Moëzz. Ce prince, en arrivant dans cette province, avait cru y trouver d'immenses trésors; mais il reconnut que ces richesses avaient été absorbées par les dépenses de l'administration et la solde de nombreuses armées. En outre, il avait dissipé dans son expédition des sommes incalculables, dont lui seul et les trésoriers connaissaient le montant. Un des écrivains attachés au trésor racontait qu'il avait vu entrer à Fostat quatre grands coffres, qui formaient la charge de deux chameaux, et qui étaient

[1] Ebn-Moïassar, *loc. laud.* Makrizi, t. I, fol. 289 *r.*

[2] Ebn-Moïassar, t. I, fol. 41 *v.* 42 *r.*

remplis uniquement de bourses vides dont le contenu avait été dépensé. On percevait en Égypte, dans une seule journée, environ cinquante mille dinars moëzzi; car la recette avait lieu sans quittance, sans assignation; quelquefois on toucha dans un jour cent vingt mille dinars moëzzi, et une fois, entre autres, les villes de Tennis, de Damiette et d'Aschmouneïn produisirent en un jour plus de deux cent mille dinars. Jamais on n'avait vu en aucun pays un revenu aussi considérable.

Au mois de rébi second Moëzz tomba malade, et recouvra la santé dans le courant du mois de djoumada premier. Au commencement de redjeb le kadi Mohammed ben-Noman étant venu à mourir, Moëzz fit la prière sur son corps et le fit, en sa présence, déposer dans son cercueil. Vers le même temps ce prince enjoignit aux Africains de sortir de Fostat et d'aller habiter exclusivement le Caire : ils obéirent et abandonnèrent les maisons où ils étaient établis. Moëzz, bientôt après, éprouva une rechute de sa maladie; mais cette fois elle ne fut pas sérieuse, car au bout de quelques jours il se trouva en état de donner audience à ses sujets.

Moëzz, pendant son règne, se montra favorable aux chrétiens d'Égypte. Par une condescendance bien rare chez un souverain musulman, il permettait au célèbre Sévère, évêque d'Aschmouneïn [1], d'avoir des disputes sur des points de religion avec des kadis et autres personnages éminents. A la

[1] *Histoire des patriarches* (man. 140, p. 78).

requête du patriarche Ephrem [1], il l'autorisa à faire rebâtir l'église de Saint-Mercure, située dans la ville de Fostat, et qui tombait en ruines. Jusqu'alors les chrétiens n'avaient pu obtenir la permission de réparer cet édifice, qui avait été converti en un magasin de roseaux. L'église appelée *Moallakah*, située dans le château de *Kasr-aschschema*, et dont les murailles étaient en grande partie écroulées, ne pouvait manquer d'être l'objet de la sollicitude et des demandes du patriarche. Sur ses instances, Moëzz, non-seulement accorda un diplôme qui autorisait la reconstruction de cet édifice, mais il voulut faire fournir par le trésor public les fonds nécessaires pour ces travaux. Le patriarche reçut l'acte avec reconnaissance et rendit l'argent. Lorsque l'on fit la lecture du diplôme devant l'église de Saint-Mercure, les marchands qui se trouvaient en cet endroit, réunis à des hommes de la populace, se soulevèrent en criant : « Quand nous devrions tous « être égorgés à la fois, nous ne souffrirons pas que « personne mette pierre sur pierre dans cette église. » Le patriarche vint porter cette nouvelle au khalife. Ce prince, outré de colère, monta aussitôt à cheval, à la tête de ses troupes, et se rendit sur le lieu du tumulte. Il fit creuser en toute hâte les fondements de l'édifice. Par son ordre on rassembla un grand nombre de maçons, et de toute part on apporta des pierres. Les travaux commencèrent sans que personne osât dire une parole, à l'exception d'un

[1] Man. 140, p. 81.

cheikh qui faisait la prière à la tête des marchands, dans la mosquée bâtie sur ce terrain. Cet homme, qui avait réuni et ameuté la foule, s'étant jeté dans les fondations, s'écria : « Je veux mourir aujourd'hui « pour le nom de Dieu, et je ne souffrirai pas que « l'on réédifie cette église. » Moëzz, instruit de cette hardiesse, ordonna de jeter des pierres sur le corps de cet homme et de poursuivre les travaux de construction. Le cheikh, voyant tomber sur lui la chaux et les pierres, voulut se relever; mais les gardes l'en empêchèrent, attendu que le khalife voulait que cet être turbulent fût enterré sous les fondements de l'édifice. Le patriarche, témoin du fait, mit pied à terre, se jeta aux pieds de Moëzz et obtint de lui la grâce du cheikh, qui échappa ainsi à une mort certaine. Le khalife rentra dans son palais, et les travaux de construction s'achevèrent sans que personne osât dire un mot. Le patriarche fit faire à l'église de Moallakah toutes les réparations nécessaires sans rencontrer la moindre opposition. Les églises d'Alexandrie, qui étaient en partie ruinées, furent entièrement réparées, et le patriarche dépensa pour cet objet des sommes très-considérables.

A la cour de Moëzz[1] se trouvait un chrétien, nommé Abou'lyémen-Kozman ben-Mina, qui, par ses vertus, ses mœurs irréprochables et sa probité sévère, s'était fait aimer et estimer de tout le monde. Il avait su gagner la faveur et l'affection du khalife, qui écoutait volontiers ses discours, se plaisait à

[1] *Histoire des patriarches* (man. 140, p. 83, 84).

suivre ses conseils et le choisit pour présider à la perception des impôts de l'Égypte. Le vizir Iakoub ben-Keles, jaloux du crédit de ce fonctionnaire, et craignant d'être supplanté par lui dans le rang de premier ministre, dit à Moëzz : « Kozman ben-Mina « étant un homme sur lequel on peut compter en- « tièrement, vous feriez bien de l'envoyer en Pales- « tine et de lui confier l'administration de cette pro- « vince. » Il n'avait d'autre but que d'éloigner l'être qui lui portait ombrage. Le khalife, cédant à ses sollicitations, fit partir Ebn-Mina pour la Palestine. Le nouvel administrateur, grâce à ses talents et à sa vigilance, leva dans la province une somme de deux cent mille pièces d'or; mais il ne tarda pas à apprendre que le chef des Karmates, déjà maître de la Syrie, approchait de la Palestine. Ayant pris l'argent qu'il avait recueilli, il le fit porter dans un monastère situé sur le sommet du mont Tabor et le déposa entre les mains du supérieur, qu'il pria de lui garder cette somme; après quoi il retourna au lieu de sa résidence. Le Karmate, l'ayant joint, lui dit, « Ne crains rien, je ne te ferai aucun mal, « et tu seras auprès de moi avec le même rang que « tu avais près de Moëzz; » et il lui garantit cette promesse par un traité en forme. Des émissaires apostés ne manquèrent pas d'écrire à Moëzz que Kozman ben-Mina avait traité avec l'ennemi, dont il partageait les sentiments. Le vizir, saisissant cette occasion, dit au khalife : « Ce Kozman, dont vous « vantiez sans cesse la fidélité et la probité incor-

« ruptible, s'est ligué avec votre ennemi; et pour le « mettre plus à même de vous faire la guerre, il lui « a livré les deux cent mille pièces d'or qu'il avait « levées dans les provinces qui vous sont soumises. » Moëzz, outré de colère, fit arrêter, mettre en prison tous les parents de Kozman, et confisquer leurs biens. Cependant le chef des Karmates ayant été complétement vaincu dans son expédition d'Égypte, Kozman écrivit à Moëzz, lui rendit compte de ce qu'il avait fait, et lui apprit comment, à l'aide de quelques soumissions, il s'était soustrait à la fureur du Karmate et avait mis à couvert les deux cent mille pièces d'or. Le khalife, irrité contre le vizir, le fit mettre en prison et le réprimanda vivement. Kozman, sur l'invitation du prince, arriva à la cour, apportant la somme susdite. Il fut revêtu d'une robe d'honneur et comblé de témoignages de bienveillance; on mit en liberté ses parents, auxquels on restitua, ainsi qu'à lui, tous les biens qu'on leur avait enlevés. Avant son départ pour la Palestine, se trouvant possesseur d'une somme de quatre-vingt-dix mille pièces d'or, il avait déposé le tout entre les mains du patriarche Ephrem, auquel il avait dit : « Si vous apprenez ma mort, employez « cet argent pour la délivrance de mon âme et dis- « tribuez-le aux églises, aux pauvres, aux prison- « niers; si je reviens, vous me rendrez mon dépôt. » Lorsqu'il fut de retour en Égypte et qu'il eut recouvré les bonnes grâces de Moëzz, il redemanda ses quatre-vingt-dix mille pièces d'or; le patriarche lui

dit : « Ayant appris ce qui vous était arrivé en Syrie « et l'arrestation de vos parents, j'ai pensé que vous « ne reviendriez plus ici; appréhendant que si Moëzz « avait connaissance du dépôt laissé entre mes mains, « il ne saisît cet argent, qui de cette manière ne vous « procurerait aucune utilité ni dans ce monde ni dans « l'autre, j'en ai fait l'emploi que vous m'aviez indi- « qué. » Kozman, loin d'adresser au patriarche le moindre reproche, ne lui demanda aucun compte et se contenta de lui dire : « Vous avez bien fait, « mon père; vous m'avez rendu un véritable service « en distribuant cet argent aux pauvres, et le ga- « rantissant ainsi de la destruction. »

Au mois de dhou'lhidjah[1] on fit publier une ordonnance qui défendait à toutes les femmes de porter d'amples caleçons. On avait trouvé un de ces vêtements d'une telle dimension qu'on y avait employé cinq pièces d'étoffe, et un autre enfin qui était composé de huit pièces de l'étoffe appelée *dabiki*.

Le jour du naurouz[2], c'est-à-dire le premier jour de l'année, était, en Égypte, une époque de réjouissances et de divertissements. L'an 364 ces amusements furent portés à leur comble : durant le jour on versait partout de l'eau à grands flots, et durant la nuit on allumait quantité de feux. Les gens du peuple parcoururent la ville de Fostat et fabriquèrent des simulacres d'éléphants; de là ils se rendirent au Caire, où ils prolongèrent leurs divertissements du-

[1] Ebn-Moïassar, fol. 42 *v*.

[2] *Ibid.* fol. 42 *v*. Makrizi, *Description de l'Égypte*, t. I, fol. 407 *r*.

rant trois jours, déployant dans les rues une parure magnifique et se livrant à de grands excès. Moëzz fit proclamer une défense expresse de répandre de l'eau durant le jour et d'allumer des feux pendant la nuit. On arrêta un assez grand nombre de coupables, dont quelques-uns furent mis en prison, et d'autres promenés ignominieusement dans la ville, montés sur des chameaux.

Au mois de djoumada premier[1] Moëzz remit aux schérifs et autres députés arrivés du Hedjaz, les droits qu'ils devaient payer, et qui s'élevaient à une somme de quatre cent mille pièces d'argent. Le 24[e] jour du même mois mourut l'émir Abd-allah, fils de Moëzz. Ce prince donna audience à ses sujets pour recevoir leurs compliments de condoléance: chacun se présentait devant lui sans turban et avec tous les signes de la plus grande tristesse. Le khalife ordonna au kadi Ebn-Noman de laver le corps du jeune prince et le fit déposer dans le tombeau placé dans l'enceinte du palais.

Au mois de redjeb[2] on travailla à réparer le pont de Fostat, et on en interdit momentanément le passage. Il y avait plusieurs années que ce pont était dégradé et entièrement inutile. Au mois de dhou'l-kadah on publia, dans la mosquée appelée *Atik* (l'ancienne), que le pèlerinage de la Mecque se ferait désormais par terre, ce qui avait cessé d'avoir lieu depuis plusieurs années.

[1] Ebn-Moïassar, fol. 42 *v.* 43 *r.*

[2] *Ibid.* fol. 43 *v.*

Ebn-Abi-Touban étant venu à mourir, Moëzz nomma au rang de kadi Ali ben-Noman, et lui confia l'examen et la décision des procès. Abou-Tâher demeura chargé des mêmes fonctions.

Tandis que ces événements se passaient en Égypte, la Syrie était le théâtre de scènes plus tragiques. Les soldats d'Abou-Mahmoud, qui formaient la garnison de la ville de Damas, se livraient à des excès nombreux, qui soulevèrent la population. Le commandant du guet, ayant fait périr quelques habitants, les autres se révoltèrent contre lui et massacrèrent ses subordonnés. Dâlem se présenta pour calmer ces mutins, cependant la population des cantons voisins poussée à bout par les violences des Africains, se réfugia précipitamment dans la ville. Dans le milieu du mois de schewal de l'année 363, la population prit les armes, et attaqua les troupes d'Abou-Mahmoud. Après un combat qui se prolongea durant plusieurs jours, le général battit les rebelles, et les poursuivit jusqu'aux portes de la ville. Dâlem ben-Mauhoub, qui favorisait secrètement le peuple, craignant d'être compromis, quitta la maison de l'émirat. Les Africains mirent le feu aux environs de la porte appelée *bab-alfaradis* (la porte des jardins), et quantité de personnes y trouvèrent la mort. Les troubles durèrent sans interruption jusqu'au mois de rébi second de l'année 364. Enfin on fit la paix sous la condition que Dâlem quitterait la ville, et qu'on nommerait pour gouverneur Djeïsch ben-Samsamah, fils de la sœur d'Abou-Mahmoud. La tran-

quillité régna un moment; mais bientôt les Africains, se livrant à de nouveaux désordres, les habitants prirent les armes et marchèrent vers la citadelle; Djeïsch en sortit précipitamment et se réfugia au milieu des troupes. A leur tête il s'avança vers la ville, en forma le siége, livra aux flammes ce qui avait échappé au premier incendie et coupa les conduits qui amenaient l'eau dans la place. Les habitants se trouvèrent réduits à une extrême disette, et les marchés furent totalement interrompus. Moëzz désapprouva vivement la conduite d'Abou-Mahmoud. Il écrivit à l'eunuque Raïan, qui commandait dans la ville de Tripoli, lui enjoignant de se rendre à Damas, de prendre des informations exactes sur ce qui s'était passé, et de destituer Abou-Mahmoud. En effet ce général fut envoyé à Ramlah.

Pour entendre ce qui précède, il faut se rappeler que suivant le témoignage de Nowaïri[1], dans les premiers jours du mois de rébi second, de l'année 364, Raïan s'était emparé de la ville de Tripoli, et en avait chassé la garnison grecque.

Le Turc Aftekin, affranchi de Moëzz-eddaulah, fils de Bouaïh, ayant fui son maître, Bakhtiar, fils de Moëzz-eddaulah, et Adad-eddaulah, à l'époque des troubles excités par les Turcs dans l'Irak, entra en Syrie, à la tête d'un corps nombreux de troupes, et vint camper près de Hemes[2]. Dâlem ben-Mauhoub,

[1] Manuscrit de Leyde.

[2] Ebn-Athir, t. III, fol. 4 v. 5 r. Makrizi (man. 798, fol. 8 v. 9 r.); *Abulfedæ Annales*, tom. II, pag. 520 et 522.

qui avait un commandement dans la ville de Damas au nom du khalife Moëzz, ayant appris qu'Aftekin était dans son voisinage, s'avança vers lui à dessein de l'enlever. N'ayant pu réussir dans son projet, il fut forcé de retourner sur ses pas. Alors Aftekin marcha sur Damas et vint descendre sous les murs de la place. Elle avait alors pour gouverneur, au nom de Moëzz, l'eunuque Raïan. Les jeunes gens, qui formaient une partie de la population, s'étaient arrogé dans la ville une autorité absolue, ne laissaient aux principaux habitants aucune sorte d'ascendant et ne reconnaissaient même pas la souveraineté du khalife. Dès qu'on eut appris l'arrivée d'Aftekin, les schérifs et les cheikhs se rendirent dans son camp, lui témoignèrent une grande joie de le voir, l'engagèrent à se fixer auprès d'eux, à prendre possession de la ville, à les délivrer du joug du khalife d'Égypte, dont la domination leur était odieuse à cause de la différence des dogmes qu'ils professaient et des vexations des agents fiscaux, et enfin de délivrer cette capitale de l'audace d'une jeunesse turbulente. Aftekin accepta leurs offres, les fit jurer de lui être parfaitement soumis; et de son côté il leur promit de les défendre contre tout assaillant.

Il entra dans la ville et en chassa l'eunuque Raïan. Par son ordre, au mois de schaban, on retrancha de la *khotbah* le nom de Moëzz, et on y substitua celui du khalife Taï-lillah. Il réprima avec la plus grande énergie les auteurs des troubles et des désordres, se fit craindre et respecter univer-

sellement, et améliora d'une manière sensible la position des habitants. Les Arabes s'étaient emparés des campagnes qui environnaient Damas et de tout le territoire dépendant de cette ville. Aftekin attaqua ces voisins turbulents, les battit complétement; en tua un grand nombre et obligea le reste à se soumettre. Il déploya dans ces expéditions autant de prudence que de fermeté et de courage. Il donna à ses officiers, à titre de fiefs militaires, le gouvernement des villes voisines. Se voyant parfaitement affermi, à la tête d'une armée nombreuse et possesseur de richesses immenses, il s'attacha à capter la bienveillance du khalife d'Égypte en lui écrivant et lui protestant de sa fidélité et de sa soumission. Moëzz, sans se laisser persuader par ce langage, invita Aftekin à se rendre auprès de lui, s'engageant à le faire revêtir de robes d'honneur et à lui confier son gouvernement, qu'il tiendrait comme vassal des princes fatimites. Aftekin, dont ces belles promesses ne faisaient qu'augmenter la défiance, refusa absolument de faire cette démarche. Moëzz se préparait à l'y contraindre par la force des armes et s'occupait à réunir pour cet effet une armée nombreuse, lorsque sa mort, qui arriva bientôt après, vint arrêter le cours de ses desseins.

Au mois de djoumada premier, de cette même année, l'eunuque Nasir, l'un des pages de Moëzz, se mit en campagne à la tête d'une armée nombreuse, et entra dans la ville de Beïrout. Il en vint aux mains, non loin de Tripoli, avec l'armée grecque,

qui fut mise en déroute. Ce combat eut lieu dans le mois de schaban. Bientôt après [1] la rumeur publique annonça que les Grecs se disposaient à faire une incursion dans la Syrie, attendu que le Turc Aftekin avait écrit sur ce sujet à l'empereur Zimiscès ابن الشمشقيق. En effet, ce prince, à la tête des Grecs, marcha vers la ville de Beïrout. Nasir, page de Moëzz, étant sorti à la rencontre de l'ennemi, fut battu et fait prisonnier. Les Grecs s'avancèrent vers Saïda. Aftekin se rendit auprès de l'empereur, baisa la terre devant lui, et conclut avec lui une trêve, qui garantissait la sûreté de la ville de Damas. Zimiscès se dirigeant vers Tripoli, l'eunuque Raïan sortit à la tête des troupes de Moëzz, attaqua l'ennemi, le battit avec un grand carnage, et força Zimiscès de retourner sur ses pas avec les débris de son armée. Cette nouvelle combla Moëzz de joie; tout le monde s'empressa de le féliciter, et les poëtes lui adressèrent de nombreuses louanges.

Au mois de moharram de l'an 365 [2] arriva au Caire le conducteur de la caravane des pèlerins. Il annonça que la prière avait été faite au nom de Moëzz, à la Mecque, à Médine et dans tous les districts dépendants de ces deux villes, et que les cérémonies du pèlerinage avaient eu lieu sans aucun obstacle. En effet nous apprenons d'un historien [3] que, soit par l'influence d'une force majeure, soit

[1] Nowaïri, man. de Leyde.
[2] Ebn-Moïassar, fol. 43 r.
[3] Taki-eddin-Fâsi, *Histoire de la Mecque* (man. 722, fol. 229 r.)

simplement par l'effet de l'inconstance des habitants de la Mecque, on avait cessé momentanément de reconnaître dans cette ville la souveraineté du khalife fatimite et que l'on avait proclamé celle du khalife abbasside. Moëzz fut charmé de cette nouvelle et en témoigna sa joie par d'abondantes aumônes. Bientôt après, le 4e jour de safar, on vit arriver les pèlerins qui avaient pris la route de terre.

Cependant Moëzz tomba malade, le 8e jour du mois de rébi premier, et sa maladie dura sans interruption l'espace de trente-huit jours. Sentant sa mort approcher, il désigna pour son successeur son fils Abou-Mansour-Nezar, auquel il donna le surnom d'*Aziz-billah*. Il expira le vendredi 14e ou, suivant un autre récit, 17e jour du mois de rébi second, âgé d'environ quarante-cinq ans et six mois. Ce prince, fils de Mansour et d'une esclave, était né dans la ville de Mahdiah, dans la province d'Afrikiah, le 11e jour du mois de ramadan de l'année 319. Son règne avait été en totalité de vingt-trois ans et dix jours, et il s'était écoulé deux années sept mois et dix jours depuis l'époque où il avait fait son entrée comme souverain de l'Égypte.

Le vendredi, jour de la mort de Moëzz, Abd-alsami ben-Omar, *khatib* (prédicateur) de la grande mosquée de Fostat, fit du haut du *menber* (la chaire) la prière pour le prince, et s'exprima en ces termes[1] : « O mon Dieu, répandez vos bénédic-« tions sur votre esclave, votre serviteur dévoué, le

[1] Ebn-Moïassar, fol. 43 r. et v.

« fruit de la prophétie, la mine de l'excellence et de « l'imamah, Abd-allah-Maad-Abou-Temim, l'imam « Moëzz-li-din-allah, ainsi que vous avez jadis béni « ses pères, modèles de pureté, et ses aïeux, émi- « nents en vertus. Veuillez, ô mon Dieu, l'aider à « soutenir le fardeau du gouvernement que vous lui « avez confié, accomplir les promesses que vous lui « avez faites et réunir sous sa domination les con- « trées orientales et occidentales du globe. O mon « Dieu, augmentez ses forces et consolidez sa puis- « sance par la coopération de l'émir Nezar-Abou- « Mansour, héritier présomptif du trône des musul- « mans, fils du prince des croyants, que vous avez « suscité pour défendre les droits de son père et en « soutenir la légitimité par des arguments sans ré- « plique. Daignez, par lui, assurer le bonheur des « hommes, maintenir la tranquillité des provinces « et réaliser les promesses que vous avez faites; car « vous ne sauriez jamais manquer à l'accomplisse- « ment de vos paroles. »

Si l'on en croit quelques historiens [1], un événement, qui en lui-même ne présente rien d'effrayant, contribua à précipiter la mort de Moëzz. L'empereur grec de Constantinople lui avait envoyé un ambassadeur, qui, après avoir résidé auprès de lui dans la province d'Afrikiah, l'était venu trouver en Égypte. Un jour que ce député était seul avec le khalife, ce prince lui dit : « Te souviens-tu du temps où tu ar-

[1] Ebn-Athir, t. III, fol. 7 v. 8 r. Haïder-Razi, fol. 285 r. Mirkhond, IVe partie, fol. 59 r.

« rivas à ma cour, tandis que je résidais dans la ville « de Mahdiah, et où je te prédis qu'un jour je te re« verrais en Égypte, à une époque où je serais sou« verain de cette contrée ? » L'ambassadeur ayant répondu qu'il se souvenait parfaitement du fait, Moëzz ajouta : « Eh bien ! je te prédis qu'un jour « arrivera où tu me verras à Bagdad, en possession « du rang de khalife. » L'ambassadeur ayant demandé s'il pouvait, en toute sûreté et sans exciter la colère du khalife, exprimer librement sa pensée, et ayant reçu pour réponse qu'il n'avait qu'à parler et ne rien craindre, continua ainsi : « L'année où je fus « envoyé par l'empereur mon maître auprès de « vous, je fus tellement frappé de votre grandeur « imposante et du cortége nombreux qui vous en« vironnait, que je faillis mourir de surprise. J'ar« rivai à votre palais, où resplendissait une lumière « si brillante qu'elle éblouit mes yeux. Lorsque je « vous contemplai assis sur votre trône, vous me « parûtes semblable à un dieu ; et si vous m'eussiez « dit que vous alliez monter au ciel, j'eusse été dis« posé à vous croire. Mais aujourd'hui, en appro« chant de vous, je n'ai plus rien vu de ce qui avait « jadis fait naître mon admiration. Votre capitale « s'est offerte à mes regards comme une ville noire « et obscure, et je n'ai plus retrouvé chez vous cet « air majestueux qui m'avait si fort imposé lors de « mon premier voyage. J'en ai conclu que jadis votre « empire était au plus haut point de la prospérité, « tandis qu'aujourd'hui il présentait un spectacle tout

« contraire. » A ces paroles Moëzz baissa les yeux et garda le silence. A peine l'ambassadeur était-il sorti que le khalife, en proie à une vive émotion, fut attaqué d'une fièvre violente, qui ne fit qu'aller en croissant et conduisit ce prince au tombeau.

Moëzz réunissait en sa personne bien des qualités estimables : il était plein d'esprit, de prudence, de libéralité, et se distinguait surtout par un extrême amour de la justice et de l'équité. Un trait remarquable va servir à prouver jusqu'à quel point il portait cette vertu[1].

L'épouse d'Ikhschid, l'un des derniers souverains de l'Égypte, avait, au moment de la ruine de sa famille, remis entre les mains d'un Juif une robe entièrement composée d'un tissu de pierreries. Au bout de quelque temps elle redemanda son dépôt, mais le Juif prétendit n'avoir rien reçu. Elle offrit alors de lui abandonner une manche, pourvu qu'il lui rendît le reste de la robe. Cette proposition ne fut point accueillie. Enfin, après des sollicitations répétées, elle s'engagea, moyennant la restitution d'une manche, à lui laisser tout le vêtement; mais elle n'éprouva qu'un refus formel. La robe renfermait environ dix belles perles. Cette femme, outrée du peu de succès de ses tentatives, se rendit au palais de Moëzz, et, ayant été introduite, elle exposa au khalife le sujet de sa plainte. Ce prince manda le Juif, et l'interrogea sans pouvoir en tirer

[1] Abou'lmahâsen (man. arabe 671, fol. 133 *r.* et *v.*); Haider-Razi, fol. 284 *v.*

aucun aveu. Alors il envoya un certain nombre d'émissaires intelligents, avec ordre de se transporter à la maison de cet homme et d'en démolir les murailles. On procéda à l'exécution de ce commandement, et on ne tarda pas à découvrir la robe, que l'on présenta à Moëzz, qui resta stupéfait à la vue d'une si grande magnificence. Le Juif avait enlevé de dessus la poitrine deux perles, qu'il convint avoir vendues pour une somme de seize cents pièces d'or. Moëzz remit à la princesse le vêtement. Elle le supplia de l'accepter à titre de présent ou d'en payer le prix qu'il jugerait convenable; mais il le refusa absolument. « O mon maître, s'écria-t-elle, un vêtement « si riche pouvait me convenir à une époque où « j'étais souveraine de l'Égypte; mais aujourd'hui il « m'est complétement inutile! » Moëzz persistant dans son refus, cette femme prit la robe et se retira.

Moëzz cultivait avec succès différentes branches de la littérature et de la poésie. Parmi ses vers on cite les suivants :

Grand Dieu! quel effet ont produit sur nous ces yeux qui brillent sous ces magnifiques coiffures!

Ils sont plus perçants et leurs traits pénètrent plus profondément dans les âmes que les poignards dans la gorge des ennemis.

Accablé de votre départ, je suis plus épuisé de fatigue que les chameaux qui voyagent sous les feux de midi.

On cite de ce prince[1] un trait singulier, qui peut donner une idée suffisante de l'énergie de son ca-

[1] Makrizi, *Description de l'Égypte*, t. I, fol. 289.

ractère. Deux Esclavons, Kaïsar et Modaffer, avaient acquis la plus grande faveur auprès du khalife Mansour. Modaffer, s'autorisant de ce que Moëzz, dans son enfance, avait appris de lui les principes de l'écriture, traitait ce prince avec hauteur. Un jour, dans un mouvement de colère, il prononça un mot esclavon, que Moëzz jugea devoir cacher un sens injurieux; mais, regardant au-dessous de lui de faire des questions sur un pareil sujet, il s'appliqua à l'étude des langues. Il commença par apprendre à fond la langue berbère, puis la langue grecque, ensuite celle des nègres, et se rendit également habile dans l'une et dans l'autre; alors il s'occupa de la langue esclavone. Dans le cours de ce travail il rencontra le mot qui avait excité ses soupçons, et se convainquit que ce terme exprimait une injure grossière; à l'instant il donna l'ordre de massacrer Modaffer.

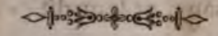
Au rapport des historiens[1], Moëzz était fort adonné à l'astrologie et ajoutait une grande foi aux discours des astrologues. Un de ces derniers lui annonça un jour qu'il était menacé, pour une époque qu'il désigna, d'une interruption de prospérité; en conséquence il lui conseilla de faire pratiquer un souterrain et de s'y tenir renfermé jusqu'à ce que le terme fatal fût expiré. Le prince, résolu de suivre cet avis, manda auprès de lui ses généraux et ses principaux courtisans, et leur dit : « J'ai fait un pacte

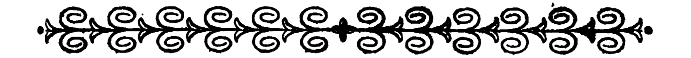
[1] Ebn-Athir, tom. III, fol. 8 *r.* et *v.* Haïder-Razi, fol. 285 *r.* Nowaïri, man. de Leyde.

« avec Dieu, auprès duquel j'ai promis de me rendre « momentanément. Je vous laisse, pour vous gouverner, mon fils Nezar, c'est-à-dire Aziz. Ayez soin « de l'écouter et de lui obéir fidèlement. » Ensuite il descendit dans le souterrain et s'y tint caché. Durant son absence, lorsqu'un Africain apercevait un nuage, il lui adressait ses salutations, persuadé que ce nuage renfermait le khalife. Au bout d'un an ce prince se montra de nouveau à ses sujets; mais la joie causée par son retour ne fut pas de longue durée, car il fut attaqué peu de temps après d'une maladie qui le conduisit au tombeau.

Moëzz avait eu quatre fils et sept filles. Au nombre des premiers se trouvait l'émir Temim[1], qui était poëte et donna son nom à un jardin appelé depuis Maschouk المعشوق, et situé dans le voisinage de l'étang de Habesch. L'une des princesses, nommée Raschidah رشيدة السيدة[2], mourut l'an 441; une autre, appelée Abdah السيدة عبدة[3], termina sa carrière l'an 442, laissant des trésors d'une valeur inestimable. L'émir Temim et son frère l'émir Akil moururent tous deux au Caire[4], l'an 374, et leurs corps furent déposés dans le cimetière du palais.

[1] Makrizi (man. 797, fol. 283 *v.*); Nowaïri, man. de Leyde.
[2] Makrizi, *loc. laud.* fol. 342 *r.*
[3] *Ib.* man. 798, fol. 36 *r.*
[4] *Ibid.* *v.*





JOURNAL ASIATIQUE.

MARS 1837.

ITINÉRAIRE

Du très-révérend frère Augustin Badjétsi, évêque arménien de Nakhidchévan, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, à travers l'Europe; écrit, en langue arménienne, de sa propre main, ainsi que l'a reconnu et attesté[1] le révérend frère Antoine *Najari*, son parent et son neveu (*nepos*), Apracounétsi, envoyé du roi de Perse au roi très-chrétien. Paris......., mars 1674[2]. Traduit sur le manuscrit arménien de la Bibliothèque royale 31, Supplément, p. 131-154, par M. Brosset jeune.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

On voit sur la première page du manuscrit qu'il a appartenu au couvent des Frères-Prêcheurs de la rue Saint-Honoré,

[1] Le frère Nazaros n'atteste nulle part que ce soit Augustin lui-même qui ait écrit son voyage; il dit seulement en signant le court récit dont il est l'auteur, qu'il a, lui Nazari, écrit ceci *de sa propre main*.

[2] Ceci est la traduction d'un titre latin qui se trouve dans le ma-

à Paris. Il contient, d'après un index en latin qui lui sert de table : 1° le psautier, en arménien, écrit à deux colonnes; 2° huit messes à l'usage de l'ordre des Frères-Prêcheurs[1]; 3° l'itinéraire en question, suivi d'un autre très-court, par A. Nazari, et un opuscule de théologie sur la confession et la pénitence, par le frère Augustin Badjetsi[2], notre voyageur.

nuscrit, et se termine par ces mots : *Mihi F. Jac. Quétif. o. P.* Il s'agit ici du père Quétif, savant dominicain, premier auteur de l'ouvrage intitulé *Scriptores ordinis Prædicatorum recensiti*, 2 v. in-fol. Paris, 1719-21.

[1] Cette partie du manuscrit est attribuée au père Barthélemi-le-Petit, dominicain, natif de Boulogne, mort en 1773. Il avait appris l'arménien de Jean, abbé du monastère de Kerhni, parent d'un prince de Géorgie. (*Script. ord. Præd.* vol. I, pag. 581, *b.*)

[2] Fra Avkosdinos ne se donne pas le titre de *Badjetsi*, ou natif du pays de Badj (V. la première ligne de son récit); c'est donc une sorte de glose ajoutée par l'auteur du sommaire latin, qui tendrait à faire croire que le village d'Abaraner faisait partie du canton de Badj.

Fra Avkosdinos ayant si bien désigné son pays natal par le nom du district et par celui du village, je ne sais à quoi attribuer cette allégation de F. Nazaros; ce n'est donc qu'en contredisant le premier témoignage que l'on peut admettre le second, ou essayer de l'expliquer.

Le canton de Baghk dans la Siounie septentrionale, près du lac de Kégham ou Sévan, portait déjà, du temps de l'historien des Orpélians, le nom de Adjen et Adjanan (*Arm. anc.* p. 282); et l'on trouvait dans cette province un endroit nommé Madj. C'était un bâtiment donné au couvent de Dathev par Koublitoukhd, fille de Vasag Siounien, sœur de Philippe, et femme de Hrahad. Étienne Orpélian, qui écrivait en 867, rapporte en ces termes l'acte de donation (chap. XXX) : « Moi, Koublitoukhd, je donne à votre Sainte-« Croix et au seigneur évêque Solomon le bâtiment nommé Madj « dans le canton de Baghk, avec ses montagnes, ses plaines, les « hommes, les fruits, les fleuves, les eaux, les terres, les arbres « et les plantes. » Ce bâtiment, situé sur un cours d'eau, s'appelle jusqu'à présent *Madch.* (*Arm. anc.* p. 285.) On décidera si ces détails peuvent expliquer en quelque manière le surnom de *Badjetsi*.

Il fut donné par le frère Madthia Mouraka, supérieur des dominicains de Carna[1], aux frères du couvent de l'Annonciation, à Paris, comme gage de reconnaissance de leurs bons procédés, en 1646.

Au feuillet suivant on lit, en arménien et en italien, le nom du donateur, écrit de sa propre main, Ֆրա մատթիա մուրաքայ, fra Mattia (*sic*) Moracca, 16 avril 1646. L'index précédent et la note relative à la donation sont de la même main.

Un fichet mis dans le manuscrit porte le n° 188, et au-dessus *Jacob. S. Hono.* (Jacobins Saint-Honoré); plus cette note: « Livre de psaumes et de prières qui ne sont pas reçus « dans l'église arménienne. Il y a encore une vie d'un prêtre « nommé le frère Augustin, inconnu. » C'était sans doute le numéro du catalogue de la bibliothèque du couvent.

Je termine ces remarques en disant que l'écriture du manuscrit est bonne et correcte, sinon élégante. N'étant pas cursive, elle ne présente aucune difficulté pour la lecture; mais les mots y sont écrits sans séparation et coupés au hasard à la fin des lignes; il n'y a d'ailleurs aucune sorte de ponctuation. Quant au style, c'est un patois local[2], très-curieux à observer pour celui qui voudrait apprécier les altérations de la langue. Les règles de l'étymologie n'y sont pour la plupart comptées pour rien, ce qui donne lieu à de grandes difficultés, et même, en certains endroits que je noterai, à de fortes méprises. Les mots défigurés, mutilés en mille manières, les locutions et les termes entièrement étrangers aux habitudes de l'arménien littéral abondent dans ce récit.

On a vu, dans un des numéros de l'ancien Journal asia-

[1] Ou plutôt de Kerhni, village dans le canton d'Érendchag, mentionné par Tchamitch, vol. III, pag. 326, 339, 589.

[2] Je dois dire que j'ai été aidé pour l'intelligence de ce texte par le père Garabed, docteur arménien, résidant à Paris, qui s'est empressé de me faire connaître le vrai sens de plusieurs mots manquant au lexique d'Auker; cependant il nous est resté des doutes pour plusieurs mots et pour un ou deux passages.

tique (1827), quel parti feu M. Saint-Martin a su tirer de l'intéressante relation de l'évêque arménien Martyr. Celle du frère Augustin ne se rattache point à une époque aussi remarquable; elle est d'ailleurs très-succincte, et les pays qu'il parcourt sont trop connus d'ailleurs; mais on admirera comme nous qu'il ait pu renfermer en vingt-quatre pages les événements de sept années, qui aujourd'hui fourniraient au plus mince touriste la matière de plusieurs volumes. S'il n'apprend rien ou peu de chose aux Européens, du moins nous espérons qu'il ne leur causera pas un long ennui.

Deux grands événements historiques sont consignés dans le récit du frère Augustin, à savoir : l'invasion de l'Arménie par les Ottomans et les Persans, au commencement du XVIIe siècle, et les révolutions intérieures de la Moscovie, à la même époque. Ce dernier sera traité en son lieu dans les notes; pour l'autre, il tient de près à l'objet actuel de nos recherches, et les matériaux ne manquent pas. Je m'attacherai au récit de Tchamitch, soit dans sa grande histoire, soit dans son Histoire abrégée d'Arménie.

I.

ÉTAT DE L'ARMÉNIE AU XVIIe SIÈCLE.

Au commencement du XVIIe siècle la Géorgie et une grande partie des provinces arméniennes obéissaient aux Turcs; mais les anciens chefs de ces provinces s'étaient enfuis en Perse, où ils ne cessaient d'exciter Chah-Abas Ier à recommencer la guerre; le pacha de Salmast, Ghazi-khan, s'étant révolté contre les Osmanlis, acheva de l'y décider. Il s'empara de Tauris et de Nakhdchévan (en 1604), mit

le siége devant Érivan, ayant soin d'exposer au premier feu des assiégés ces mêmes Arméniens et Géorgiens[1] qui l'avaient appelé dans le pays, ou qu'il avait adroitement attirés à sa cour. Beaucoup y périrent. Érivan ne se rendit qu'après neuf mois, durant lesquels Chah-Abas avait fait, par ses généraux, la conquête des provinces d'Erzroum, de Pasen, de Khnous et autres parties occidentales de l'Arménie, d'où il emmena un grand nombre de prisonniers.

Il avait traité avec assez de douceur les habitants de Nakhdchévan et permis à ceux qui le voudraient de partir; mais la plupart étaient restés, avaient pris l'habit persan et s'étaient fait raser la barbe, suivant la coutume de leurs nouveaux maîtres. A l'égard des habitants de Dchougha ou Djoulpha, qui étaient venus processionnellement à sa rencontre et lui avaient fait la plus splendide réception, il avait poussé la condescendance jusqu'à boire du vin avec eux et à prier devant leurs images; mais il était resté frappé de leur opulence et du désir de se l'approprier, tout en leur faisant un accueil très-gracieux.

Aussitôt qu'il fut maître d'Érivan il fit proclamer sa souveraineté dans le pays et exigea à ce titre, des deux patriarches arméniens, des sommes consi-

[1] Il y avait alors à la cour de Perse le fils et la fille de Simon Ier, roi de Tiflis, détenus comme otages; Constantin, fils d'Alexandre, roi de Cakheth, et un certain Hanis, fils de l'atabek de Somkheth, qui plus tard se fit musulman et prit le nom de Thamazoghli. (Tcham. vol. III, pag. 534.)

dérables, qu'ils avaient, disait-il, soustraites aux Osmanlis. Un troisième[1] patriarche, Srabion, succomba par suite des coups de bâton qu'il avait reçus pour le même objet et des tortures que lui avaient fait endurer les exacteurs, jusqu'à lui mettre les pieds au feu afin de le forcer à livrer ses trésors.

(1605.) Cependant les Osmanlis apprirent l'invasion de Chah-Abas, et Dchélaloghlou Sinan-Pacha fut envoyé en Arménie, avec une nombreuse armée, par ordre de sultan Ahmed, qui venait de succéder à son père Mahomet III. Le roi de Perse, qui ne se sentait pas en mesure de lui résister, et dont les troupes venaient d'être battues par Mahmad, pacha d'Ardzgé, ordonna à son général Alah-Verdi-Khan de se contenter d'emmener les populations prisonnières en Perse, avec leurs troupeaux et leurs biens, et de ravager le pays autour du lac de Van. Edchmiadzin fut également pillé, et le patriarche David, ainsi que les évêques et docteurs de sa suite, emmenés avec le reste du peuple; Melkised réussit à s'échapper. Le nombre des captifs s'éleva à vingt-trois mille; on ne laissa dans la contrée que les indigènes proprement dits. Afin d'enlever aux Osmanlis

[1] Voici comment il se trouvait alors trois patriarches en Arménie: David V succéda en 1586 à Arakel, démissionnaire. David d'Edchmiadzin s'associa, en 1593, Melkised ou Melkiseth de Karni, et tous les deux, se voyant obligés de quitter leur résidence et de fuir dans des lieux écartés pour se soustraire aux exigences continuelles des Turcs, s'associèrent également Srabion d'Édesse, dit le Grand, pour le distinguer d'un autre docteur du même nom et du même pays, son contemporain, en 1602. (Tcham. liv. VI, chap. XIII.)

tout moyen de subsistance et toute espèce de ressource dans les provinces intérieures, Chah-Abas voulut même que les habitants déjà soumis à sa domination fussent également conduits en Perse, quoique l'hiver de l'année 1605 approchât; et cet ordre cruel fut exécuté, comme on le pense bien, avec la plus grande rigueur, sous la direction d'Émirgouné ou Émirkouna[1], gouverneur général de ces contrées pour le roi de Perse; mais beaucoup d'Arméniens cherchèrent à se soustraire à leurs persécuteurs en se retirant dans des lieux inaccessibles. L'évêque Manuel, du couvent d'Havoutsthar, et celui du couvent de Kéghart, ayant ramassé tout ce qu'ils purent de provisions, se réfugièrent avec un peuple nombreux dans une grande caverne située au milieu des montagnes les plus élevées du canton. Émirkouna les y poursuivit avec ses troupes; mais les Arméniens refusèrent de se rendre et reçurent les Persans à coups de pierres; cependant un soldat réussit à gagner le sommet de la montagne, et, arrivé à l'entrée de la caverne, il se mit à appeler l'évêque Manuel, qu'il connaissait personnellement. Celui-ci fut si étourdi qu'il ne put répondre, et le Persan lui coupa la tête, qu'il porta à son général. Une fois la route frayée, les soldats persans arrivèrent en plus grand nombre et firent une boucherie

[1] Plus tard le fils de ce général se rendit à Constantinople, où, devenu favori de sultan Mourad IV, il reçut de lui, sur la côte asiatique du Bosphore, un château qui depuis a porté le nom d'Émirgoun, vulgairement Émirgen.

de cette multitude sans défense; les cavernes de Koradar et de Eakechkhan ne défendirent pas mieux ceux qui s'y étaient retirés. Là, comme à l'époque des guerres de Thimour, on vit les soldats, arrivés au faîte des rochers, tuer d'en haut ces malheureux à coups de fusil, et, se laissant glisser à de longs câbles, porter le feu, le fer et la mort, dans les entrailles de ces montagnes hospitalières.

Aussitôt que les Osmanlis furent arrivés à Cars, Chah-Abas donna ordre à ses généraux et aux notables Arméniens de se hâter de faire passer l'Araxe aux émigrants. On réunit pour cet effet nombre de petits bâtiments, de barques et de radeaux. Comme la foule ne se pressait point assez au gré des Persans, et que plusieurs même leur résistaient, ils coupèrent le nez et les oreilles à quelques-uns, pour effrayer le reste, et en tuèrent même deux, dont l'un était Hovandchan, frère du défunt patriarche Arakel. A la vue de leurs cadavres empalés, la frayeur acheva de décider les malheureux Arméniens, et le passage s'effectua dans le plus grand désordre, ainsi que le racontent les auteurs arméniens. L'imagination de chaque lecteur lui représentera facilement de pareils tableaux; et d'ailleurs il est juste que notre principal auteur, fra Avkosdinos, en ait la gloire. Pour comble d'infortune, Chah-Abas était là en personne[1],

[1] Tandis que les captifs campaient sur l'Araxe près de Djoulpha, Chah-Abas était à Erovandagerd, et les Osmanlis à Nakhdchévan; une seule marche séparait les trois troupes. (Tcham. *Hist. armén.* t. III, p. 549.)

stimulant le zèle de ses officiers par des paroles de colère dont les captifs recevaient le contre-coup par les mauvais traitements et la brutalité avec laquelle on les forçait de se hasarder sur le fleuve, en négligeant toute espèce de précaution et au péril manifeste de leur vie. Dès que le passage fut effectué les émigrants furent conduits dans l'intérieur de la Perse, par les chemins les plus horribles, à travers les montagnes et les rochers, où on leur fit passer l'hiver; après quoi, au printemps, les principaux de la nation furent répartis dans les villes, où on les traita désormais avec assez de douceur; les Arméniens de Djoulpha [1], entre autres, reçurent pour leur résidence un des faubourgs d'Ispahan, au delà du Zendé-Roud, qui baigne la ville. Quant au vulgaire, les bourgs environnants leur furent assignés, dans les districts de Lendchan, Alendchan, Gandiman, Dchlakor, Pharia et Phoulvaria, et la nation demeura soumise au gouvernement des méliks,

[1] Pour décider les Arméniens de Djoulpha à quitter leur patrie, Thamaz-Qouli-Beg, le frère de l'atabek de Somkheth, fit proclamer au nom de Chah-Abas qu'on leur accordait seulement trois jours pour faire leurs préparatifs de départ, après quoi, quiconque serait trouvé dans le pays serait mis à mort. (Tcham. liv. III, pag. 551.) Les soins mêmes que Chah-Abas avait recommandé que l'on eût de ces malheureux tournèrent à leur préjudice, parce que leurs soldats, ayant d'abord fait passer le fleuve aux jeunes garçons et aux jeunes filles avec les effets les plus précieux, n'eurent pas plus tôt atteint l'autre rive qu'ils s'emparèrent de ces riches dépouilles et disparurent avec leur butin et leurs captifs dans les bois et les montagnes. Après cela l'ordre le plus précis fut donné de ruiner tous les bâtiments de Djoulpha.

sorte d'officiers municipaux choisis dans son sein. Les bons procédés qu'ils éprouvèrent de la part du roi de Perse fixèrent à jamais dans ses états une bonne partie de cette riche et industrieuse population.

Cette première transmigration, qui avait été de treize mille familles, fut bientôt suivie d'une seconde, s'élevant à dix mille, des environs de Tauris, Ardébil, Érivan et Gandja, qui furent établis à Gaurabad, pays malsain, dont le climat acheva de détruire ce qu'avait épargné le glaive.

II.

RÉCIT DU FRÈRE AUGUSTIN.

Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit. Amen. Bénie soit la Sainte-Trinité en un seul Dieu quand le Seigneur de toutes choses veut manifester ses œuvres à ses serviteurs pleins de péchés, ainsi qu'il l'a fait si abondamment envers moi, pécheur indigne[1] et sans mérite.

Ceci est l'œuvre de fra Avkosdinos, prêtre; écoutez.

Moi indigne, fra Avkosdinos, j'étais prêtre de

[1] L'*indignité* se trouve exprimée ici, et plusieurs fois dans le courant du texte, par une double négation, չանարժան *non non dignus*, ce qui exprime une plus profonde humilité : cependant à la première ligne du récit on voit la vraie manière, անարժան *indignns*.

race arménienne, natif du village d'Abaraner[1], dans le district d'Érindchag, de la grande Armé-

[1] Abaraner ou Abarner est un village que Mékhithar Abarantsi montre avoir été situé aux confins des provinces de Nakhdchévan ou d'Érendchag, quand il dit en parlant de lui-même qu'il était du village d'Abaraner, appartenant aux provinces de Nakhdchévan et d'Érendchag. (*Arm. anc.* p. 508.) Il est situé sur le bord septentrional de la rivière d'Érendchag, à environ quinze milles de Nakhdchévan. On y voit le couvent de Tous-les-Saints, mentionné par notre voyageur : c'était la patrie de Mékhithar Abarantsi. (Indjidj, *Arm. mod.* p. 267.)

Mékhitar ici nommé, d'abord disciple de Malakia dit l'Ermite, se distingua parmi les Frères-Unis, chez lesquels il prit l'habit religieux. Il voyagea en Arménie, en Géorgie et en Grèce, pour recueillir des manuscrits arméniens, et réussit parfaitement dans ses recherches. Il composa, en 1410, un livre intitulé *Ragionamenti dei Frati-Uniti*, lequel, quoique écrit par un auteur orthodoxe assez bon théologien, est plein d'injures contre les Dathéviens et d'opinions erronées. Le style, d'ailleurs, en est si barbare, que les personnes instruites ne peuvent en soutenir la lecture. (*Quadro della storia letteraria di Armenia*, p. 141.)

Voici les renseignements donnés sur ces Frères-Unis ou Unitaires, par l'auteur du *Quadro, etc.* (p. 125 et 130) : « Le premier et principal chef des Frères-Unis fut Jean de Kerni, neveu de Grégoire, « prince de ce pays, au XIII[e] siècle (prince de Géorgie, suivant l'auteur cité, p. 210). S'étant attaché à Barthélemi de Bologne, dominicain, missionnaire envoyé en Arménie par Jean XXII, il apprit « de lui le latin, et forma beaucoup d'élèves qui prirent l'habit de « saint Dominique dans les couvents de Djahoug fondé en 1330, et « de Nakhdchévan, et qui abandonnèrent entièrement les rites arméniens pour suivre ceux des Latins et la règle de leur ordre. Le « nom d'Unitaires leur est venu des efforts qu'ils faisaient pour amener une solide et parfaite réunion entre les églises latine et arménienne quant à la foi et quant au rite, mais en sacrifiant en toute « rencontre le rite arménien. Leur but ayant été reconnu, ils devinrent l'objet de la haine d'un peuple jaloux de ses antiques usages, « et scandalisé que l'on voulût changer les institutions de Grégoire l'Illuminateur pour celles de saint Dominique. Le seul soup-

nie, et professais la foi orthodoxe. Mes parents, qui étaient pieux et avaient promis à Dieu de me

« çon que l'on en eut leur suscita de chauds adversaires dans les « religieux du couvent d'Eustathe, dits Dathéviens, du nom de leur « chef. »

Ce couvent était situé dans la contrée de Bal en Siounie, comme celui de Dchahoug. Son nom est le même que celui d'un village au milieu duquel il se trouvait, et qui contient encore aujourd'hui environ cent familles. (*Arm. mod.* p. 273.)

Les Frères-Unis ont traduit du latin en arménien beaucoup d'ouvrages, si inutiles et de si peu d'importance, qu'à peine les littérateurs modernes en savent-ils seulement les titres. Cependant ces Dathéviens eurent le malheur de regarder ces ouvrages comme si admirables pour le style que, dans leur enthousiasme, ils les prirent pour modèle; aussi leurs opuscules ne méritent-ils qu'un perpétuel oubli.

Je termine par l'abrégé de la description du couvent de Dathev, donnée par Indjidj dans l'Arménie ancienne, p. 287 et suiv.

« Saint Eustathe fut l'un des disciples de l'apôtre Thadée; de « son nom, diversement altéré, Sdathé, Sdathev, s'est formé celui « de Dathev, donné à un village dans un site délicieux et très-sa« lubre près de l'Orodn, sur une petite rivière de la province de « Baghk, non loin enfin d'un vaste rocher qui semble le menacer, « dit Ét. Orpélian. Cet historien avoue cependant ignorer à quelle « époque il devint la résidence des métropolitains de Siounie. Il « contenait, entre autres reliques précieuses, la croix de Papgen faite « par Vasag, fils de Papig, fils d'Antog, toute en argent et de la « grandeur d'un homme, où était enchâssé un morceau considérable « de la croix du Sauveur. Les miracles opérés par cette relique firent « donner au couvent de Sdathev le nom de la Croix.

« Au temps du prince Philippe, l'évêque de Siounie, David, acquit « de ce prince les villages d'Artziv et de Pertganéritch et leurs terri« toires, situés au-dessus du couvent, afin de pourvoir à sa dépense « avec leurs produits, le tout au prix de 1000 dram, ou une mine « et six dangs. Sept ans après le même Philippe donna au couvent « la propriété du bourg où il se trouvait, et bientôt il y fit construire « une belle église. L'évêque Solomon, qui succéda à David, vers le « milieu du IXe siècle, continua d'embellir et le monastère et l'église;

consacrer au service de tous les saints, me mirent, âgé de huit ans, au couvent[1] qui en porte le

«et Jean qui vint ensuite, voyant cette dernière ébranlée par des «tremblements et la trouvant trop petite pour un évêché comme le «sien, fut décidé, par une vision céleste, à en reconstruire une plus «grande et plus magnifique, toute en pierres de taille, voûtée et dé«corée d'une coupole. Tous les princes du pays assistèrent à sa «dédicace.

«A la fin du x[e] siècle, l'église et le couvent furent pillés et brûlés «par les musulmans, et rétablis par l'évêque Jean. Deux siècles «après Sénékarim, 5[e] roi du pays, et son épouse Chahantoukhd se «plurent à l'enrichir de nouveaux dons. Au XIII[e] siècle, les princes «Orpélians Sempad et Darsaïdj y firent aussi de grandes réparations «et embellissements. Ce dernier, ainsi que son épouse Arhouz«Khatoun, furent enterrés à la porte même de l'église, et l'acte qui «contient ses donations fut gravé sur une des colonnes du côté du «midi.»

[1] Le canton d'Érendchac*, dit Indjidj, est placé par Moyse de Khoren le premier parmi ceux de Siounie; dans Étienne Orpélian il est le deuxième. Il tire son nom d'une citadelle. «Érendchig, «dit-il (chap. III), femme de l'un des commandants de la Siounie, «bâtit la forte citadelle d'Érendchag, et lui donna son nom, ainsi «qu'à la contrée entière.» Elle était tellement sûre que, selon le même auteur, «on y déposait les trésors des princes et les tributs «de la contrée.» Dans un autre endroit (ch. XXXVIII) il l'appelle Anarhig, *i. e.* l'imprenable. «Il attaqua, dit cet auteur, la citadelle «Anarhig d'Érendchag.» Aussi à la fin du x[e] siècle le gouverneur Iousouf ne put-il s'en emparer malgré les plus énergiques efforts, prolongés pendant plusieurs jours. «Mais le farouche gouverneur, «ayant établi le siége sous les murs de la citadelle, ne s'en éloigna «plus jusqu'à ce qu'il eût réussi à s'en rendre maître par la voie de «la ruse.» Ces voies détournées qu'il employa sont ainsi exposées clairement par Étienne Orpélian au ch. XXXVIII. «Il la prit de nuit, «comme un voleur, par le moyen d'hommes habitués à parcourir «les cavernes et les sentiers pierreux, s'avançant habilement avec «des crochets de fer qu'ils attachent aux aspérités des rochers.»

* Deux manuscrits portent à tort Érendjag.

nom[1]. Moi, pécheur, j'eus pour précepteur le seigneur Mathios, prêtre. Les Osmanlis étaient alors maîtres de notre pays. Pendant cinq ans je lus les huit canons[2] des psaumes, je recueillis beaucoup d'autres livres, et je les étudiai avec ardeur pendant encore une année.

Quand il s'en fut emparé, il la confia à un certain Arabe déjà maître de Koghthen, ce qui causa de grandes guerres entre lui et Sempad Sisagan. « Sempad et ses trois frères, dit Jean Catholicos, « demandèrent la restitution de leur citadelle d'Érendchag ainsi que « la province qu'elle domine, que le gouverneur Iousouf, après « l'avoir conquise, avait confiée au tyran de Koghthen. » Ces paroles de Jean Catholicos, qui placent la province au bas de la citadelle, font voir que celle-ci était sur une montagne comme la moderne Alindja-Galési*; elles prouvent aussi son voisinage de la province de Koghthen. C'est pourquoi Étienne Orpélian place aussi Koghthen dans la province d'Érendchag, et Gorioun fait cette contrée frontière de la Siounie.

Au XII[e] siècle le prince arménien Éligoum Orpélian fut maître d'Érendchag, comme le prouve l'historien de sa famille (chap. V, pag. 25). Dans le siècle suivant, le roi des Thatars Azakhs se jeta sur cette province, au dire de Thomas Medzophétsi, contemporain du fait. Les ménologes mentionnent, le 21 octobre, un couvent d'Érendchag sous l'invocation de saint Georges, où fut enseveli le docteur Malakia de Crimée. (*Arm. anc.* p. 253.)

[1] Il y a en effet un couvent et une église de ce nom au village d'Abaraner, ainsi qu'on a pu le remarquer plus haut, page 219, note 1.

[2] Dans la Bible géorgienne, les psaumes sont divisés en vingt canons.

* Cette citadelle est construite sur une haute montagne, qui s'élève au milieu d'une belle plaine, à l'occident et près de Choroth, à l'est de Nakhdchévan. Tout près de la montagne coule un petit ruisseau affluent de l'Éraskh, qui porte le nom d'Érendchaguenked. Comme il s'enfle beaucoup à l'époque du printemps, Aghamal Chorothétsi, Arménien, y fit construire un pont à trois arches avec des chambres en pierre pour la commodité des personnes qui voyagent surtout dans la saison du printemps. Des deux côtés sont des bourgs habités par des Chorothiens et autres. (*Arm. mod.* pag. 268.)

L'an 1604 de l'incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ le souverain de la Perse marcha contre les Osmanlis avec une armée[1] nombreuse, leur enleva plusieurs contrées et resta maître de notre pays. L'année suivante (1605) le sardar des Osmanlis vint avec des troupes considérables; le roi de Perse envoya les siennes du côté d'Erzroum, ravagea le pays et enleva les habitants dans ses provinces; puis il vint dans notre pays pour le dévaster; des troupes y entrèrent, par ordre du roi, avec la rapidité de la foudre qui tombe du ciel, et ne nous laissèrent plus un instant de repos. Chacun fut obligé d'abandonner ses biens, sa maison pleine de richesses, de troupeaux et de bétail; les hommes furent chassés de leur pays comme de vils troupeaux, atteints par le glaive et par les flèches, comme la brebis qui tombe entre les mains du boucher. Leurs cris et leurs gémissements s'élevèrent jusqu'au ciel. Les infidèles les poussaient en avant et restaient par derrière en les excitant par des cris injurieux. Le père ne reconnaissait plus son fils, le fils ne reconnaissait plus son père, la mère et la fille ne se reconnaissaient plus l'une l'autre; au milieu de leurs douleurs ils s'oubliaient réciproquement, et, comme dit le prophète David, «ils s'en allaient éplorés, «emportant leurs semences;» car tous étaient emme-

[1] Le texte dit, ici et ailleurs, avec une *nombreuse cavalerie;* mais je pense qu'il ne faut pas traduire cette expression à la lettre. La même chose a lieu en géorgien, où tout soldat s'appelle მჴედარი *mkhhédari*, cavalier.

nés captifs. J'étais alors, moi pécheur, dans la première jeunesse[1].

Après ces événements les saintes églises demeurèrent elles-mêmes captives, sans prêtres, sans sacrifices, et tous, réunis en troupe, marchaient en poussant des sanglots devant les infidèles. Maris et femmes, frères et sœurs, allaient au hasard sans se connaître, tels que des brebis qui n'ont pas de pasteur. Nous arrivâmes à un fleuve nommé Arasdgh[2], trop grand pour qu'on puisse le passer sans bateau; la multitude s'y précipita en plein courant; les uns le traversèrent, les autres furent entraînés par les ondes, appelant à grands cris ceux-ci leur père, ceux-là leur fils, leur mère, leur frère, leur sœur, leur prêtre. Pour moi, pécheur, emporté plus loin par les flots, je pris la queue d'un buffle et me sauvai, grâce à Dieu; et, en implorant son secours, le passage acheva de s'effectuer au milieu des gémissements.

Quand nous eûmes passé, nous laissâmes le fleuve Arasdgh. Les infidèles ne permettaient à personne de prendre aucun repos, ni de changer d'habits, ni de chercher ses enfants; les barbares, au contraire, tiraient l'épée sur ces malheureux, pleurant et gémissant; ils les harcelaient, ils massacraient quiconque restait en arrière. Sachez que ce peuple

[1] Fra Avkosdinos devait être dans sa quinzième année, s'il n'y a pas de lacune entre les événements de la guerre et sa dernière année d'études.

[2] Je pense que c'est une altération locale du nom de l'Araxe.

n'avait jamais quitté ses habitations, qu'il n'avait jamais vu le pays. Plusieurs d'entre eux souffrirent mille douleurs par les épines, le hâle, la faim et les angoisses. Du soir que nous passâmes au lendemain matin beaucoup moururent sur la place; beaucoup étaient malades et sans secours. Il n'y avait personne pour enterrer les morts, ainsi qu'il est écrit, «et «personne ne les ensevelissait.» Plusieurs femmes, manquant de force, laissaient sur la route leurs enfants à la mamelle et passaient par-dessus leurs cadavres. En regardant à gauche et à droite sur la route l'œil était épouvanté; sur chaque pierre, dans chaque coin, on n'entendait que des cris d'enfants, et personne n'était là pour leur présenter le sein; beaucoup de malades appelaient les prêtres, et il ne s'en présentait pas pour satisfaire leurs désirs; ils rendaient leur âme en gémissant amèrement, privés de la confession et de la communion, ainsi qu'il est écrit dans le psaume, «leurs prêtres sont tom«bés sous le glaive, et il n'y a personne pour pleurer «sur leurs veufs;» et encore: «leur nation a été «passée par l'épée, leur race a été exterminée.» Ce qui est arrivé aux Israélites dans les temps anciens, notre nation arménienne l'a complétement éprouvé. Bien des maux ont fondu sur nous, que je ne raconterai pas; bien des fils et des filles ont été enlevés par les infidèles.

Après toutes ces souffrances, le Seigneur Dieu, le roi des miséricordes, fit entrer la compassion dans le cœur du roi de Perse; il envoya ordre au

prince notre persécuteur de renvoyer en son lieu la population des provinces de Nakhidchévan et d'Érindchag, et de rester au milieu d'elle pour y commander. C'était le dimanche; chacun s'était rendu à la prière du matin pour adresser ses supplications au Seigneur. Nous regardons, et nous voyons venir l'homme du roi apportant l'ordre de rentrer dans les provinces de Nakhidchévan et d'Érindchag[1]. En entendant cette heureuse nouvelle, nous offrîmes au Seigneur l'hymne de la joie. Dans l'excès de son bonheur, à la vue d'un tel bienfait, ce peuple, si faible tout à l'heure, devint semblable au caroubier, ainsi qu'il est écrit dans le psaume : « Au retour ils seront transportés de joie; « ils reviendront chargés de leurs gerbes. »

Arrivés dans notre pays, à la vue de nos biens dévastés, de nos demeures devenues la proie du feu, le cœur désormais consolé, nous glorifiâmes le Seigneur. Après ces catastrophes, moi, pécheur, j'allai au village de Khoschgachen[2], et je me fixai dans le monastère de la sainte lance du Sauveur (Kéghart), où je me livrai au service de Dieu pendant huit mois; puis j'allai à mon couvent, où je vis mon maître spirituel. Ma mère était morte, mon

[1] L'histoire d'Arménie ne mentionne rien de pareil. Il est dit seulement et répété en plusieurs endroits que beaucoup d'habitants qui s'étaient cachés dans les bois, et même de Djoulphéens emmenés captifs, trouvèrent le moyen de rentrer dans leur patrie après le départ des Persans et l'expulsion de Sinan-Pacha par Chah-Abas. (Tcham. l. III, pag. 555.) Mais ceci n'est qu'un témoignage négatif.

[2] Village arménien, peu éloigné de Dchahoug et de Nakhdchévan

frère vivait, mais il était parti de son côté[1]; pour moi, j'étais encore jeune à cette époque. Me voyant sans père ni mère et mon pays bouleversé, craignant d'être enlevé et emmené par les mécréants[2], je résolus d'aller dans le Frankisdan.

Le roi de Perse était alors aux environs de Nakhdchévan; j'appris qu'il y avait au camp des Perses un ambassadeur franc. Après avoir invoqué le Seigneur, je vins au camp et me rendis près de l'ambassadeur, et, ayant vu que c'était un bon chrétien, je m'attachai à lui. Pendant trois ans ses libéralités me mirent à même de délivrer plusieurs Arméniens captifs d'entre les mains des infidèles, et je reçus de lui mille bienfaits. Après ces trois ans, le chah donna ordre à cet envoyé de retourner dans son pays.

Ayant quitté[3] la ville d'Ispahan, nous vînmes à

au bas d'une haute montagne nommée Elan-Thagh. La plupart des habitants se sont portés à Izmir (Smyrne). C'est peut-être le même lieu nommé Khochagouni par Moïse de Khoren (liv. I, chap. XXIX et l. II, chap. VI, VIII), qui le nomme en même temps que Khram et Dchougha. (*Arm. mod.* p. 267. *Arm. anc.* p. 523.)

[1] Le texte admettrait également ce sens : *mon frère vivait, mais il était parti pour Galats;* peut-être Glatz en Bohême, sur la Neisse, à la frontière de la basse Silésie.

[2] En effet, le pays s'était rempli de voleurs qui enlevaient tout à main armée, les hommes comme les bestiaux, et que la famine seule put chasser de ce pays désolé. (Tcham. liv. III, p. 556 et suiv.)

[3] Voici un exemple des altérations de mots dont je parlais dans les préliminaires de cette traduction. L'idée de *sortir* est exprimée ici par les mots *դուս ելանել*; or le mot *դուս* est l'altération de *դուրս à la porte*, ainsi ces deux mots veulent dire *aller à la porte*. Défiguré de cette manière, *դուս* devient le terme consacré pour

Gazouin, où je trouvai mon maître spirituel se disposant à aller à Rome pour être sacré évêque[1]. Ce fut pour nous un grand plaisir de nous revoir. Il me raconta tout ce qui leur était arrivé depuis mon départ. La famine[2] se fit sentir dans notre pays et emporta beaucoup de nos frères. Quand les infidèles arrivèrent le pays souffrait encore de la faim, ainsi que d'autres malheurs que je ne puis détailler; après quoi je vins supplier l'ambassadeur de vouloir bien l'emmener avec nous pour qu'il se fît sacrer à Rome. L'ambassadeur, par amitié pour nous, *consentit*[5] à ce qu'il vînt en notre compagnie, et avec mon maître, le seigneur Bédros Miranché et fra Nigol. Il leur fit fournir toutes les choses nécessaires.

De Gazouin nous vînmes à Ardavel, de là à Chamakhi. Pendant que nous étions en cette ville, un tremblement de terre renversa nombre de tours et de maisons, et fit périr beaucoup de monde. De mémoire d'homme on n'avait vu semblable tremblement. La ville était comme un vaisseau sur les vagues; la secousse dura une demi-heure. Nous quittâmes cette ville et gagnâmes celle que l'on

exprimer le *dehors*, par opposition au *dedans*, d'une manière absolue. Cette étymologie m'a été indiquée par mon guide arménien.

[1] En effet, le père Matthieu Érasme, Arménien, succéda en 1607 au père Marc, nommé archevêque de Nakhdchévan et mort la même année. (Fontana, *Monum. dominicana*, p. 575, *a*.)

[2] Les historiens d'Arménie parlent d'une famine qui dura deux ans, où l'on alla jusqu'à manger de la chair humaine.

[5] Il y a ici le mot *վիզեկաւ* que nous n'avons pu expliquer d'une manière satisfaisante.

nomme Tamourkhapi, ville très-belle et forte, construite par Alexandre. D'un côté la muraille est baignée par la mer Caspienne; de l'autre elle est adossée aux montagnes, sans qu'il soit possible de passer de ce côté à moins de traverser la citadelle; elle subsiste depuis la plus haute antiquité; elle est admirable à voir.

Là, ayant diminué[1] notre troupe, nous nous embarquâmes et nous dirigeâmes vers Hachdarkhan. Nous restâmes trente jours sur mer, où nous naviguâmes péniblement. Le vaisseau était petit et chargé de monde. Une nuit nous nous endormîmes tous; au réveil nous trouvâmes près du rivage une quantité de petites barques appartenant à la nation des Khoumoukhs; mais, par une faveur du ciel, un bon vent les emporta au large, et nous leur échappâmes. Délivrés de ce péril, nous vînmes dans un endroit où la mer était très-difficile, et notre vaisseau fut sur le point d'aller toucher la côte. Là nous éprouvâmes combien Dieu est puissant : un vaisseau se présenta à nous; il était vide; il prit la moitié de notre charge, et le Seigneur nous fit sortir de ce lieu, où se perdent beaucoup de bâtiments.

De là, faisant voile, nous atteignîmes la ville de Thark, dépendante du souverain de Moscov. Dans le pays aujourd'hui nommé Khoumoukhsdan, il y a une citadelle construite en bois, très-forte par elle-même, et bien gardée, la nuit comme le jour,

[1] Mot à mot, *là nous éprouvâmes une diminution;* peut-être veut-il dire que les vivres leur manquèrent.

de peur des ennemis. Nous nous abouchâmes en ce lieu avec quelques bateaux de chrétiens, et, nous rembarquant, nous voguâmes vers la ville d'Hachdarkhan, qui appartient au souverain de Moscov. Ce prince et toutes les terres de sa dépendance professent la religion grecque[1].

Hachdarkhan est une belle ville, bien fortifiée, divisée en deux parties, l'une construite en bois, l'autre en chaux et en pierre. Nous y trouvâmes le seigneur Dadios[2] trépassé. Nous allâmes visiter son tombeau et prier pour lui. La ville est au milieu d'un fleuve nommé Edil; elle est environnée d'eau des quatre côtés. La largeur du fleuve est de dix milles. C'est un très-grand fleuve; des vaisseaux considérables voguent sur ses ondes, et vont par ce moyen à la ville capitale de Moscov. Le prince d'Hachdarkhan ne voulait pas que l'ambassadeur s'en allât à Moscov par un certain chemin, parce que les grands de Moscovie s'étaient conjurés[3] pour

[1] Հոռմ, abrégé de Հոռոմ.

[2] Thaddée, je pense; ce personnage n'est pas nommé ailleurs.

[3] L'histoire de Russie raconte qu'après la mort du czar Ivan IV Vassiliévitch, Dmitri, son fils d'un second mariage, fut tué le 15 mai 1591, par ordre de Boris Goudenof l'un des grands seigneurs de la cour, du moins crut-on qu'il avait succombé sous les coups d'assassins, dont le peuple de la ville d'Ouglith, où il était avec sa mère, fit une prompte justice. Sept ans après Boris siégeait sur le trône impérial de Russie.

Mais un certain moine, appelé Iachko Otrépief, dont le nom de religion était Grégori, après avoir successivement habité plusieurs couvents russes, d'où sa mauvaise conduite le fit expulser, était passé en Pologne. Là, profitant d'une ressemblance qu'on lui avait

tuer leur souverain; mais un autre faux monarque s'était présenté avec une armée nombreuse, disant:

trouvée à Moscou avec le jeune czaréwitch Dmitri, il s'était présenté comme tel au roi Sigismond et à la noblesse de Pologne, et en avait obtenu des secours pour attaquer le czar Boris. C'était en 1605. Les Cosaques et plusieurs villes se déclarèrent dès l'abord pour le prétendant. La trahison grossit encore les rangs de son armée; et tantôt vainqueur, tantôt vaincu, après la mort de Boris, arrivée au 5 avril 1605, Dmitri se trouva en état, par l'adhésion des troupes russes à sa cause, de disputer sérieusement la couronne à Fédor II Borissowitch. Moscou se rendit à lui, il fut sacré czar; Fédor fut étouffé, et sa mère périt par la strangulation.

Cependant son mépris pour les manières et la noblesse russes, l'estime qu'il témoignait aux prêtres et aux moines catholiques, la simplicité qu'il affectait dans sa personne, lui ayant aliéné l'esprit des peuples, il perdit la vie en 1606 dans une conspiration dirigée par un grand seigneur nommé Chouiski, qui monta lui-même sur le trône des czars. L'historien français dont nous abrégeons les récits n'ose se prononcer ouvertement contre Dmitri V, ni décider s'il fut un imposteur; mais les chroniqueurs russes, qui ne sont pas d'accord à ce sujet, le nomment par dérision *Grichka rastriga*, le petit Grégoire, le défroqué.

A peine Chouiski eut-il été sacré, qu'en 1607, à la révolte d'un paysan, nommé Bolothikof, qui parvint avec de nombreuses troupes jusqu'en vue de la capitale, où il fut défait, succédèrent les tentatives d'un certain Élie Vassilief, prenant le nom de Pierre et se faisant passer pour fils de Fédor Ier. Astrakhan fut pris par une troupe de 4000 Cosaques du Térek; ceux du Don, les premiers auxiliaires de Dmitri, se joignirent à eux, et tous ensemble appuyèrent la cause du nouvel imposteur. L'armée impériale fut battue, l'artillerie prise, et la ville de Kalouga enlevée par les rebelles. Assiégés bientôt eux-mêmes dans Toula, les principaux chefs de cette levée de boucliers furent livrés à Chouiski par les habitants, qui craignirent que leur ville ne fût inondée par les eaux de l'Oupa, dont les soldats du czar avaient obstrué le cours au moyen d'une digue.

Tout à coup parut un autre imposteur, se disant Dmitri, échappé à la cruauté de Boris, à la conjuration de Moscou; la ville de Starodoub et trois autres le reconnaissent; quelques succès lui attirant

« Je suis le roi; on avait comploté de me faire périr,
« je me suis enfui; maintenant je reprends mon

les secours de la noblesse polonaise, il marche sur Kalouga, il établit son camp à deux lieues de la capitale, en 1608. Orel, Rostef, Souzdal, furent forcées de se rendre et lui ouvrirent leurs portes. La domination de Chouiski ne fut plus reconnue que des contrées trop éloignées du théâtre de la guerre pour avoir à redouter aucun danger. Moscou était serré de près, et réduit à la plus affreuse disette. Cependant un corps de Suédois, envoyé par Charles IX au secours de Chouiski, en 1609, fit essuyer de grandes pertes à Dmitri. D'une autre part, Sigismond, roi de Pologne, voulut exploiter pour son propre compte les troubles de la Russie, et Dmitri, ayant eu vent de projets sinistres contre sa personne, s'évada de son camp de Kalouga; mais la mésintelligence éclata entre les Russes et leurs alliés les Suédois. Chouiski, sur de faux soupçons, ayant fait périr son neveu, dont la bravoure et les succès avaient été funestes au prétendant, ne tarda pas à être la victime d'une conspiration ourdie contre sa personne; et, livré à Sigismond, il alla périr avec son épouse dans la prison de Varsovie. Moscou fut livré à Sigismond en 1610, et l'imposteur massacré par un Tartare dont il avait lui-même massacré l'ami par suite d'une dénonciation.

Telle fut la fin du second imposteur qui usurpa le nom du fils d'Ivan Vassiliéwitch. En suivant les dates, on est porté à croire que c'est de ce second Dmitri que parle fra Avkosdinos dans sa relation; que ce religieux arriva avec l'ambassadeur auprès de Dmitri lorsque le prince faisait le siége de Moscou, et qu'ils en obtinrent la permission de passer en Pologne, dont le souverain avait jusqu'alors soutenu sa cause. (V. l'Histoire de Russie, par Levesque, 4e édition, 1822, t. III, p. 221-365.)

D'après un autre auteur, le czar Boris Goudenof eut pour successeur le czar Dimitri, imposteur, dont le vrai nom était Griska Utropaja, qui par son zèle imprudent pour les jésuites s'attira la haine des Russes. Après lui, en 1606, parut un second imposteur du même nom, dressé également par les jésuites à jouer son rôle, dans lequel il fut soutenu par le palatin de Sandomir, désirant élever sa fille au trône de Russie. (*Mémoires du règne de Pierre-le-Grand*, par Nesté Suranoï, nouvelle édition, Amsterdam, 1740, p. 172 et 185.) Voyez encore sur ce sujet *Margeret* et *Karamsin*.

« empire. Vous êtes dans l'erreur, je suis le roi; je « ne suis pas mort. » La ville d'Hachdarkhan était soumise à ce faux monarque, et c'est pour cela qu'on refusait à l'ambassadeur la permission de suivre une certaine route, les villes qui étaient sur le passage s'étant soumises aux grands de Moscovie. Plus tard ils nous laissèrent aller par les déserts; ils nous donnèrent cinquante cavaliers et deux chevaux aux gens de l'ambassadeur, l'un pour porter les vivres, l'autre pour nous servir de monture. Munis de vivres et nous étant recommandés à Dieu, nous prîmes la route indiquée, où pendant un mois nous ne trouvâmes nulle habitation; au bout de ce temps nous en rencontrâmes. Dans ce désert coule un grand fleuve où le poisson est abondant[1]. Il y a quantité de fruits, beaucoup d'herbes et d'arbres; c'est une terre pleine de biens. Nous y fûmes atteints d'une épizootie très-violente qui fit périr beaucoup de chevaux. Dans le lieu où nous descendîmes, les gens du pays se construisent des maisons pour y demeurer. Arrivés dans ces lieux habités, nous rendîmes grâce à Dieu de nous avoir conduits, à travers ces routes affreuses, aux demeures des hommes. Ce pays était soumis au faux monarque. Jusqu'à Moscov nous vîmes sur notre route beaucoup de villes, et toutes reconnaissant son autorité. Nous arrivâmes à Caloga, où l'ambassadeur établit sa maison. Mon maître, le seigneur Mathios, et fra Nigol, ainsi que le sei-

[1] Le Volga et le Don. (Voyez pour ceci le dessin qui se trouve dans le Voyage d'Oléarius, trad. française.)

gneur Bédros, y restèrent près de la résidence de l'ambassadeur. Pour nous, nous allâmes vers le faux monarque et le rejoignîmes à quatre jours de marche; il assiégeait Moscov avec des troupes nombreuses. Nous ne vîmes pas la ville; mais ceux qui l'ont vue disent qu'elle est très-belle; il y a une grande cloche pour appeler aux offices; il faut cent hommes pour l'ébranler. Le roi reçut très-bien l'ambassadeur et nous permit d'aller dans le Leh (la Pologne). Nous revînmes sur nos pas à Caloga, où nous trouvâmes fra Nigol décédé. Nous allâmes, avec la maison de l'ambassadeur, dans le Leh. Nous y arrivâmes par la protection de Dieu. Le roi du Leh reçut l'ambassadeur parfaitement.

Ce pays est de la religion chrétienne et orthodoxe. Dans chacune des villes que nous traversâmes il y a des couvents de l'ordre des Prêcheurs, qui firent beaucoup de politesses à notre maître. Nous atteignîmes Karakov, belle ville qui possède une forte citadelle; c'est la résidence du roi. Il s'y trouve un beau couvent de l'ordre des Prêcheurs, avec une église sous l'invocation de la Sainte-Trinité, où il y a cent cinquante religieux. Là se voit aussi le tombeau de saint Iatsinthinos; il y a dans la ville cinquante églises et couvents; notre maître y fut comblé de politesses.

Ensuite le roi permit à l'ambassadeur de se rendre auprès du roi des chrétiens, c'est-à-dire des Allemands et des Madchars. L'ambassadeur laissa sa maison à Karakov, auprès du couvent. Comme il

n'avait personne à qui la confier, « Je n'ai, dit-il à « mon maître, nul homme à qui je puisse laisser le « soin de ma maison. Au nom de Dieu, et pour le « bien que je vous ai fait, permettez qu'Avkosdinos « y reste pour la surveiller. Dans six mois je serai « de retour; dans cet intervalle j'enverrai quelqu'un, « et il vous rejoindra à Rome. Je n'oublierai jamais « un tel service. » Mon maître ayant consenti à ce que je restasse, je demeurai; pour eux ils partirent. Je séjournai une demi-année, après quoi l'ambassadeur envoya quelqu'un. Nous quittâmes sa maison et nous partîmes pour aller jusqu'en Espagne, mais après d'assez longs retards.

Le quatrième jour après être sortis de Karakov nous arrivâmes au pays du roi des chrétiens; le quarantième jour nous atteignîmes Hambourk. Sur notre route nous vîmes quantité de belles villes et de citadelles, dont il est impossible de décrire les merveilles : tout appartenait au roi des chrétiens. C'est une contrée pleine de biens, où les habitations sont les unes sur les autres, et les peuples excellents chrétiens. Hambourk est un port et une fort belle ville. Nous nous embarquâmes et fîmes voile pour Lizboua; nous fûmes sept semaines sur la grande mer, où nous essuyâmes plusieurs tempêtes. Par le secours de Dieu nous atteignîmes la ville de Lizboua, qui est grande, belle et plus étendue qu'Esdambol; il y a plus de mille établissements religieux, tant églises que couvents; elle appartient au roi d'Espagne. Nous y séjournâmes dix jours. De là jusqu'à

la capitale du royaume il y a quinze jours de marche[1]. Ayant pourvu à tous nos besoins, nous partîmes pour cette capitale, nommée Madril. Nous vîmes sur la route beaucoup de belles villes et de citadelles peuplées de bons chrétiens.

Par la protection divine nous arrivâmes à Madril, où je laissai à l'ambassadeur le soin de sa maison. Quant à moi, je partis pour Saint-Jacques, qui est à vingt jours de là. Le premier jour j'éprouvai une grande souffrance, et j'eus envie de ne pas aller plus avant. Ce jour-là j'atteignis l'Escouriagh[2], qui est un superbe monastère d'une merveilleuse construction; le dedans et le dehors sont en marbre; dans l'église[3] il y a beaucoup de candélabres et de lampes d'or et d'argent, et quatre cents religieux; il appartient à l'ordre de saint Dchéronimos. Chaque voyageur y reçoit le pain et toutes les choses nécessaires pendant quatre jours; il y a une salle de cinquante coudées de long sur vingt-cinq de large, tout ornée d'or, où l'on voit des gens de tout pays et de toute langue; quarante mulets y apportent chaque jour les vivres et la boisson, et toutes les choses nécessaires. Auprès du couvent est bâti un superbe palais royal, où le roi vient passer l'été. Il y a peu de couvents et de palais semblables dans l'univers.

Ayant quitté ce lieu, je gagnai en cinq jours la

[1] 106 lieues de Lisbonne à Madrid, suivant Vosgien.
[2] L'Escurial, à 6 lieues N. O. de Madrid.
Elle est faite sur le modèle de Saint-Pierre de Rome.

ville de Salamanka [1], qui est grande et remplie de superbes hôtels appartenant à des gens de tout pays et de toute langue ; on y entend aussi des cris de toutes les nations. Il y a dans cette ville un superbe couvent de notre ordre, avec son église, contenant deux cents religieux ; des monastères très-beaux et un nombre immense de moines. De là, en deux jours, j'arrivai à Zambor [2], qui est une très-belle ville, fort bien située ; il y a un fort beau couvent et une église. De là, en onze jours, j'atteignis Saint-Jacques [3] : c'était la veille de la descente du Saint-Esprit.

Le lendemain, les préparatifs de la fête terminés, moi, pécheur, je me confessai et je reçus la communion. Ce jour-là l'église fut splendidement décorée, et l'on fit une belle procession [4] ; huit cardinaux [5] y restèrent sans discontinuer, tous revêtus des habits pontificaux ; on porta nombre de croix et de bâtons d'or, et quantité de reliques de saints, enchâssées dans l'or, ainsi que la tête de saint

[1] 35 lieues N. O. de Madrid.

[2] Zamora, royaume de Léon, à 14 lieues N. de Salamanque, sur la droite du Duero.

[3] 110 lieues N. O. de Madrid, environ 50 lieues de Zamora. Notre voyageur avait franchi cet espace en dix-neuf jours ; journée moyenne, 6 lieues.

[4] Ici le manuscrit porte Թափուր *vide*, qui ne donne aucun sens, au lieu de Թափոր qui signifie *procession*.

[5] Ce ne sont point des cardinaux comme ceux de Rome, mais des religieux qui ont le privilége d'en porter l'habit, d'où ils tirent leur nom ; je dois cette remarque à l'obligeance de notre savant confrère l'abbé Labouderie.

Jacques, fils d'Alphée; son image, entourée d'or, fut portée processionnellement jusqu'à une niche, ayant sur la tête une couronne magnifique, dont Dieu seul sait le prix; trois prêtres la soutenaient dévotement. Le tombeau de saint Jacques est dans un grand enfoncement, devant la porte duquel est un grand autel; il y a défense du pape d'ouvrir cette porte et de descendre pour voir le tombeau du saint. Il y a sur cette tombe vingt lampes d'argent très-grandes, et quantité d'autres, toujours allumées, et des chapelles de tous les rois chrétiens. Le bâton de saint Jacques est au milieu de l'église, tout environné de lames d'argent, pour que les pèlerins ne le touchent pas. Près de la tombe est une porte, dite de *la miséricorde*, qui ne s'ouvre qu'une fois tous les sept ans, pour le bonheur de ceux qui s'y trouvent à cette époque. Sous cette église, il y en a une seconde, aussi belle et admirable que celle qui est au-dessus. Quarante enfants y chantent sans cesse des hymnes mélodieuses. La ville est belle et bien située; il s'y trouve bien d'autres couvents et de belles églises, que la bouche de l'homme ne peut toutes décrire.

De Saint-Jacques à Notre-Dame-du-Rivage[1] il y a quatre jours de route; mais je n'y allai pas, faute

[1] Le texte dit, *jusqu'au rivage de la mère de Dieu;* mais en supposant les deux mots en construction, on peut traduire comme je l'ai fait. Reste à savoir de quel lieu il est question; serait-ce Ribadeo, port en Galice, à l'extrême frontière de cette province et des Asturies?

de compagnon. Ayant accompli mes devoirs dans le saint lieu susdit, je partis et je vins à la ville de Patrona, où je vis beaucoup de lieux consacrés à saint Jacques, surtout ceux où il demeura avec ses disciples, dans le temps où ce pays était idolâtre, ainsi que le vaisseau sur lequel on apporta son corps de Jérusalem. Je quittai ces lieux et revins à Madril. Sur la route que je parcourus il y avait beaucoup de belles villes et de forteresses. Je mis quinze jours pour regagner Madril. J'avais fait vœu, pendant mon voyage, si je revenais sain et sauf, d'aller à Notre-Dame de Thotcha[1], lieu de pèlerinage si magnifique qu'il n'a pas son pareil dans l'univers; il y a quinze lampes d'argent toujours allumées, et un superbe couvent de notre ordre, contenant quatre-vingts religieux. Arrivé en cette ville, j'allai à l'église de la Mère de Dieu.

Dans le temps que moi, pécheur, j'accomplissais mes devoirs envers la mère de Dieu, dans son église, la maison du begzadé[2] se disposait à aller vers mes frères au pays d'Englizi (Angleterre). Comme je sortais de ce lieu, la maison de l'ambassadeur venait de partir. Je considérai que la volonté

[1] Est-ce Coca dans la vieille Castille au nord de Ségovie? ou bien est-ce quelque couvent de Madrid même? Je pencherais pour cette dernière opinion.

[2] Ce mot signifie *fils du beg*, ou bey; il est question de l'ambassadeur à la suite duquel Avkosdinos était venu. Il est à remarquer que ce même titre de *beg* ou *bey-oghli* est constamment donné aux ambassadeurs francs à Constantinople par le patriarche Avédik, dans ses Mémoires.

de Dieu n'était pas que je les accompagnasse, et je résolus d'aller à Rome. Il y avait en cette ville un évêque arménien. Y étant resté une semaine, le Seigneur me fit la grâce qu'il me traitât parfaitement. Je m'affermis dans ma résolution, et je partis pour Rome.

En huit jours j'atteignis la ville de Saragoza[1], qui est très-grande et belle, et j'y visitai la magnifique église de la Mère de Dieu. C'est là que la Vierge apparut à saint Jacques; on l'appelle Notre-Dame del Pilar[2]. Il y a encore bien d'autres églises et couvents superbes et admirables. Dans l'église de la Mère de Dieu il y a soixante lampes toujours brûlantes. De là, en quatre jours, j'arrivai au couvent du Sauveur[3], où il y a, dans l'église, une petite fiole exsudant sans cesse de l'huile, que l'on vient chercher de tous les pays, et qui guérit tous les maux. Grâce à Dieu je fus témoin de ce prodige, et, dans mon admiration, je lui payai un tribut de louanges pour un pareil bienfait. De là, en six jours, j'arrivai à Notre-Dame de Monsarath. Ce Monsarath[4] est une haute montagne, très-belle, tant pour

[1] Saragosse, à 60 lieues N. E. de Madrid.

[2] *Du pilier*, ainsi nommée d'un pilier sur lequel est la statue de la Vierge, dans un lieu si obscur qu'on ne l'aperçoit qu'à la lueur de mille lampes dont elle est entourée. Sa niche, sa robe et sa couronne, étincellent de pierreries.

[3] Ce lieu doit cacher un San-Salvador, à peu près à moitié chemin entre Saragosse et le Montserrat; mais je n'en trouve point sur la carte.

[4] Le Montserrat a 4 lieues de tour et 2 lieues de hauteur; on découvre de là 60 lieues de pays.

l'étendue que pour les eaux et la verdure ; elle est très-agréable à traverser. Sur la montagne est un couvent de Notre-Dame, qui est magnifique, étonnant, merveilleux; il y vient sans interruption des pèlerins de toutes les contrées. L'église en est toute dorée ; il y a cent lampes[1] d'or et d'argent toujours brûlantes; tous les rois y ont une lampe; les voyageurs y reçoivent pendant quatre jours la nourriture et la boisson; il contient deux cents moines et appartient à l'ordre de Saint-Benoît; quarante mules y apportent sans cesse des vivres. Les quatre côtés de la montagne sont pleins d'ermites, qui ont chacun leur chapelle et leur enclos. Peu d'endroits dans l'univers sont comparables à celui-ci. Moi, pécheur, j'y fis mes dévotions et je partis. Le premier jour j'arrivai à Barsalona, ville grande et royale sur le bord de la mer; il y a un couvent très-beau et d'une construction admirable; il y a aussi la tombe de saint Raimond, de notre ordre. Cette ville appartient au roi d'Espagne. De Madril ici je vis quantité de villages, de villes et de forteresses peuplés de bons chrétiens; tous appartenant au roi d'Espagne.

Je trouvai là un vaisseau, j'y montai et nous partîmes. En dix jours nous arrivâmes à la ville de Dchénova (Gênes), après avoir essuyé beaucoup de fatigues sur mer. Cette ville est très-excellente et très-fortifiée; c'est un fort bon port pour les vaisseaux; il y a beaucoup d'églises et de couvents tout

[1] Quatre-vingt-dix, suivant les auteurs.

décorés de marbre et d'or. Elle obéit à un roi[1]. On trouve, dans l'église principale[2], le corps de saint Jean-Baptiste, objet d'une grande vénération. De là, en cinq jours[3], j'arrivai à la ville de Thourin, qui est grande et capitale d'un royaume dont le roi est de la famille de la Vierge mère de Dieu. On y révère avec beaucoup de piété le suaire[4] de Jésus-Christ. Il y a nombre d'églises et de couvents merveilleusement bâtis, tout de marbre et d'or. Dans cette route les villes sont sur les villes, et les villages sur les villages.

De ce lieu j'arrivai, en huit jours, à Milan[5], ville très-grande et comparable à Esdambol, jusqu'à laquelle s'étend la domination du roi d'Espagne. En un jour je traversai deux villes[6], sans compter les villages. Cette ville contient mille[7] églises, toutes

[1] Cette manière de s'exprimer se comprend parfaitement de la part d'un étranger; doge ou roi, n'était-ce pas toujours un monarque, une tête couronnée?

[2] On y conserve avec grand respect un plat dit *Sacro catino*, que le peuple croit être en émeraude, et que l'on ne pouvait toucher sous peine de mort.

[3] Gênes est à 25 lieues S. E. de Turin.

[4] Il est dans une châsse d'argent ornée de diamants, et sous verre; c'est le quatrième de ceux que l'on donne pour authentiques à Saint-Pierre de Rome, Besançon et Cadouin en Périgord. (Valery, liv. V, pag. 108.)

[5] La distance est de 30 lieues.

[6] Novarre et Verceil.

[7] Je pense que cela est dit figurément. M. Valery dans son Voyage en Italie n'en énumère que trente-neuf, les plus belles sans doute; mais il y a lieu de croire au compte de fra Avkosdinos. Celui-ci a en outre oublié le Dôme, la plus belle de toutes, et de plus, il nomme

plus belles l'une que l'autre, beaucoup de reliques et de tombes de saints, parmi lesquelles on remarque celles de saint Ambroise, évêque; des saints Gervais et Protais; de saint Pierre, martyr, de notre ordre; de saint Charles, évêque et cardinal, nouvellement admis au nombre des saints, et un clou[1] de Jésus-Christ, qui sont l'objet d'une grande vénération; on y voit encore le serpent d'airain[2] fait par le prophète Moïse dans le désert. Cela suffit pour la curiosité!

De là, en sept jours, j'arrivai à Bononia[3], grande ville royale[4], appartenant au pape. Je vis jusque-là quantité de villages et de citadelles, dont je ne puis dire le nombre et la beauté, toutes peuplées

Saint-Gervais et Saint-Protais dont ne parle pas M. Valery. (Tom. I, pag. 104-133.)

[1] *Il santo chiodo* est suspendu dans un riche reliquaire au-dessus du maître-autel du Dôme. Le 3 mai de chaque année, anniversaire de la peste de 1576, il est porté processionnellement par l'archevêque, après avoir été retiré de la voûte par quelques-uns des dignitaires du chapitre, hissés théâtralement dans une machine peinte, ayant la forme d'un nuage, et mêlée de petits anges. (Valery, *ib.* pag. 105, 106.)

[2] C'est dans l'église Saint-Ambroise qu'est placé ce fameux serpent que l'on croit être celui de Moïse, où tout au moins fait du même métal, et sur lequel les savants ont énormément disserté. Le peuple est persuadé qu'il doit siffler à la fin du monde, et le sacristain l'ayant un jour déplacé en l'époussetant, il y eut un mouvement général d'effroi, en le voyant tourné vers la porte. Il fallut le remettre droit pour calmer les terreurs de la multitude. (Valery, t. I, pag. 124.)

[3] La distance est d'environ 50 lieues.

[4] Le mot arménien *thakavoranisd*, signifie proprement résidence de roi, capitale, ville principale d'une province.

de bons chrétiens. En cette ville est le tombeau de notre père saint Dominique, ainsi qu'une superbe église [1] tout ornée d'or et de marbre, et un couvent où se trouvent cent cinquante religieux de notre ordre. J'y fis mes dévotions et je partis. En cinq jours j'arrivai à Florentsia [2], grande ville appartenant au grand-duc, qui en est roi. Il y a dans cette ville le couvent des Quarante-Vierges et beaucoup d'autres églises et monastères, ainsi que le tombeau de saint Antonin, évêque, de notre ordre. Le bâtiment de l'église principale de cette ville est admirablement beau et grand; il contient trois cent mille [3] âmes et a plus de cent coudées de hauteur; le dedans et le dehors sont en pierres précieuses et en marbre [4]; il y a aussi une tour, où est la cloche que

[1] C'est un temple splendide par les merveilles de l'art et les illustres tombeaux qu'il renferme. (Valery, tom. II, pag. 143.)

[2] Il y a une vingtaine de lieues.

[3] Il est impossible qu'il n'y ait pas erreur; mais le chiffre arménien est tel գՃա. Je pense que c'est le chiffre du milieu qui est de trop, et il resterait encore une capacité suffisante pour une très-grande église, 3000 personnes.

[4] Le luxe des églises italiennes, avant que l'on y soit fait, paraîtra vraiment merveilleux. L'autel, la chaire même, sont quelquefois garnis d'agate et d'autres pierres précieuses. (Valery, t. I, p. 183.) Le Dôme ou la cathédrale de Florence, ouvrage de six architectes qui ne cessèrent d'y travailler pendant cent soixante ans, est tout incrusté de marbre de diverses couleurs. A l'entrée de l'église on est frappé de la beauté du pavé et de la variété des marbres qui le composent; il semble un parterre émaillé de fleurs; par là il répond au nom de l'église qu'il décore, Sainte-Marie *del fiore*, et à celui de la ville même, *Fiorenza*, l'une de celles où le luxe des fleurs est porté au plus haut point. (*Id.* II, pag. 64-68.) Quant au clocher de cette église, il est si admirable d'élégance et de légèreté que sa beauté

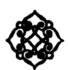
l'on met en branle; quand on la regarde, sa hauteur est telle que les yeux se troublent; elle est bâtie en marbre noir et blanc. Il y a également bien des choses admirables que l'on ne peut raconter.

De là, en trois jours, j'arrivai à Sienne, ville grande et royale appartenant au grand-duc. L'église principale est merveilleuse et étonnamment grande; le dedans ainsi que le dehors[1] sont bâtis en marbre noir ou blanc et en pierres de prix. Il y a une tour merveilleuse en marbre et beaucoup de belles églises et de couvents tout ornés d'or et très-beaux. Jusque-là je vis sur ma route beaucoup de villes et de villages plus beaux les uns que les autres, tous peuplés de bons chrétiens.

(*La suite à un prochain numéro.*)

est devenue proverbiale à Florence, et que Charles-Quint aurait voulu qu'on le mît sous verre pour ne le montrer qu'aux jours de fête. (*Ib.* pag. 74.)

[1] L'intérieur *seulement* d'après M. Valery, est incrusté de marbre blanc et noir; la voûte peinte en azur, et parsemée d'étoiles d'argent; il y a une belle coupole hexagone. (*Ib.* pag. 267.)



MÉMOIRE

Sur la condition des esclaves et des serviteurs gagés en Chine, par M. Édouard Biot.

Je me propose, dans ce mémoire, d'exposer avec quelques développements la condition des esclaves et des serviteurs gagés dans la société chinoise, question dont j'ai déjà indiqué divers traits principaux dans mon Mémoire sur les variations de la population de la Chine. L'esclavage existe encore aujourd'hui sur la majeure partie du globe, et généralement l'esclave est dans la dépendance absolue du maître. En Chine, bien que le principe de l'égalité de l'homme devant la loi ne soit point admis, la législation actuelle fixe la condition de l'esclave par rapport à son maître et aux autres hommes libres. Au-dessus de lui, le serviteur gagé se trouve soumis à des dispositions particulières, et la femme du second rang, ou concubine légale[1], a aussi ses droits qu'elle peut faire valoir. Dans l'échelle de la civilisation morale, la législation chinoise relative à la classe domestique vient immédiatement après celle des peuples réellement civi-

[1] Tout Chinois ne peut avoir qu'une femme principale ou légitime, mais il peut prendre autant de concubines ou femmes du second rang qu'il le juge convenable.



lisés de l'Europe. Elle est au-dessus de ce qui a lieu soit dans la Russie, soit dans les deux Amériques. L'étude de ses règlements actuels et de ceux qui les ont précédés, l'histoire des modifications lentes et successives que le temps a apportées dans la condition des esclaves en Chine, me paraissent donc des sujets dignes d'attention.

L'histoire chinoise présente peu de documents relatifs aux esclaves; ils ont été réunis par Ma-touan-lin dans un appendice sur les esclaves et serviteurs gagés [1], qu'il a joint à sa section de la population (*Wen-hian-thong-khao*, IIe kiven). Cet appendice est limité à une dizaine de pages : il se compose de citations isolées, extraites de divers ouvrages chinois dont le titre n'est pas indiqué, et ici, comme dans les autres parties du *Wen-hian-thong-khao*, ces citations, souvent fort courtes, ne sont accompagnées d'aucun commentaire, de sorte qu'il est très-facile de se tromper dans leur traduction littérale. Cependant on trouve dans cet appendice plusieurs ordonnances rendues pour protéger la vie des esclaves et les affranchir, et on peut fixer plusieurs dates importantes. Je dois adresser tous mes remercîments à M. Stanislas Julien pour la bienveillance extrême avec laquelle il a bien voulu éclaircir pour moi les nombreux passages que je lui ai soumis. La traduction complète de cet appendice serait une entreprise

[1] Cet appendice a pour titre, *Des esclaves mâles et femelles*, et comme sous-divisions : *Des serviteurs et ouvriers gagés*, *des familles asservies aux dignitaires*, ou *des serfs*.

trop périlleuse pour qu'un autre que lui, en France, pût en prendre la responsabilité.

La législation ancienne des Chinois sur la classe domestique ou esclave paraît assez incomplète, comme chez les peuples de notre antiquité européenne. Dans les temps modernes, les documents sont plus nombreux. Le code pénal des Mantchoux fixe la position des esclaves, des serviteurs gagés, des femmes de second rang, en général de toutes les personnes en état de domesticité. Une traduction de cet ouvrage important a été faite par sir G. Staunton, en Chine même, où il pouvait se procurer tous les éclaircissements nécessaires; et un exemplaire que je possède du texte original m'a permis d'examiner les statuts supplémentaires, généralement omis dans la traduction. Au moyen des documents fournis par ce code et quelques autres ouvrages traduits du chinois, j'espère présenter un travail assez complet sur le sujet que je me suis proposé.

Lorsque je citerai le code, je joindrai le titre de la section et le numéro de la traduction anglaise. Quant aux citations historiques, je renverrai à l'appendice de Ma-touan-lin sur les esclaves, dont elles seront généralement extraites; et l'indication de l'année ou de la page les fera aisément retrouver dans le texte chinois.

Le caractère chinois 奴 *nou*, esclave, désigne deux espèces d'individus; les uns sont nommés *kouan-*

nou, esclaves de l'état ou du gouvernement; les autres sont les esclaves particuliers.

Ce caractère 奴 ou le terme *esclave* se trouve pour la première fois sous les Tcheou (vers le XIIe siècle avant notre ère); il est appliqué alors aux esclaves de l'état. D'après le livre des rites de cette dynastie, le *Tcheou-li*, les individus coupables de certains délits étaient condamnés à être esclaves de l'état; comme tels ils devaient exécuter certains travaux obligatoires sous la surveillance des officiers (Appendice sur les esclaves, page 1). Ce genre de punition, analogue à notre condamnation aux travaux forcés, ne se trouve pas parmi les châtiments institués sous les dynasties précédentes, Hia et Chang; dans ces temps primitifs les punitions étaient corporelles et immédiates. Suivant le *Tcheou-li* (Dictionnaire de Khang-hy, caractère 奴), les dignitaires, les vieillards de soixante et dix ans et les petits enfants ne pouvaient être condamnés à devenir esclaves publics.

Le *Tcheou-li* ne reconnaît pas d'ailleurs d'autres esclaves que les individus condamnés pour délit; le service des maisons riches se faisait alors par des domestiques gagés ou par des femmes du second rang, qui pouvaient changer de maître à volonté (Appendice sur les esclaves, page 1). Ces domestiques gagés, ainsi que les esclaves de l'état, étaient en dehors de la classe contribuable. D'après la lettre

de la loi il n'y avait pas alors d'esclaves dans les maisons particulières[1].

Les prisonniers faits sur les Tartares et autres peuples voisins étaient probablement esclaves de l'état, comme les criminels; mais les livres anciens ne donnent aucun renseignement à ce sujet. Plus tard, vers le VIe ou VIIe siècle de notre ère, le système féodal des Tcheou avait été décomposé par l'insubordination des grands vassaux. Chacun d'eux, gouvernant d'une manière indépendante, vexait et tuait souvent ses serviteurs (*Tso-tchouen, passim*), et parmi ces serviteurs se trouvaient des eunuques (*Tso-tchouen, Chi-king*). Il semble donc que la liberté du changement de maître, attribuée au domestique par les rites des Tcheou, devait être alors à peu près nulle. Cependant l'histoire ne parle pas d'esclaves particuliers, autant du moins que j'ai pu m'en assurer. Au IIIe siècle avant notre ère, sous Thsin-chi-hoang-ty, la horde tartare la plus redoutable était désignée par les Chinois sous le nom d'*Hiong-nou*, méchants esclaves; mais cette appellation injurieuse ne prouve pas d'une manière positive que les Chinois eussent alors des esclaves

[1] Cette législation des *Tcheou* offre une analogie remarquable avec celle de l'ancien empire persan, qui ne reconnaissait pas l'esclavage. La population de la Perse était divisée en quatre classes. Celle de la Chine était divisée en neuf classes, dont les huit premières formaient le peuple contribuable, et la neuvième se composait des serviteurs gagés. La législation des Perses se trouve exposée en détail dans un mémoire de M. Dureau de la Malle, *sur la population et les produits de la Perse jusqu'à la conquête des Arabes.*

particuliers. Elle peut faire allusion aux criminels devenus esclaves de l'état.

Vers l'an 204 avant Jésus-Christ, Hân-kao-tsou, le fondateur de la dynastie des Hân, déclara que le peuple pourrait vendre ses enfants. De cette ordonnance date devant la loi l'existence de deux sortes d'esclaves, ceux de l'état et ceux des particuliers. Avant l'avénement de Kao-tsou, la succession de Thsin-chi-hoang-ty avait excité des guerres effroyables; la misère était grande, et de cette misère résulta l'autorisation légale de l'esclavage particulier. Le même motif a continué cet usage jusqu'à nos jours.

Sous les Hân, les révoltés étaient condamnés, avec leurs familles, à être esclaves de l'état (Appendice, page 1). C'est ainsi que King-ty, vers l'an 168 avant Jésus-Christ, condamna à être esclaves de l'état les habitants de sept provinces qui s'étaient révoltés avec leurs princes. Son successeur Wou-ty amnistia ces malheureux. Les criminels étaient toujours punis de la même peine. Le nombre des esclaves de l'état sous les Hân était considérable, sans qu'on puisse avoir leur chiffre exact. Sous Yuen-ty, ce chiffre est noté comme supérieur à cent mille (Appendice, page 2); d'autres indications le porteraient beaucoup plus haut : ainsi une citation insérée dans le Dictionnaire de Morisson, au caractère 奴, annonce que sous les Hân il existait, dans les grandes métairies impériales, trois cent

mille esclaves, lesquels y soignaient les bestiaux, et, d'après une citation de l'Appendice, page 2, ils faisaient partie des esclaves de l'état. Une autre partie des condamnés était attachée aux divers officiers et employée à des travaux de tout genre. D'après le passage postérieur au règne de Wou-ty, un grand nombre d'esclaves du gouvernement furent exportés par le fleuve Jaune, et on leur mesura une quantité de quatre millions de décuples boisseaux, *mesure du temps*. Si cette quantité correspondait à la consommation annuelle des esclaves exportés, ils étaient environ deux cent vingt mille, à raison de dix-huit décuples boisseaux par an et par individu, suivant la donnée de la page 11, section des monnaies, 8ᵉ *kiven*[1]. La citation du règne d'Yuen-ty porte que les esclaves de l'état étant hors du peuple contribuable, celui-ci fournissait une subvention pour leur nourriture et leur habillement. Cette subvention devait s'appliquer probablement aux esclaves employés activement pour le service

[1] Par ces diverses indications on peut évaluer moyennement que, sous les premiers Hân, le nombre des esclaves de l'état était de 300,000 environ. Sous les mêmes princes, d'après les données fournies par les recensements, la population contribuable s'éleva au plus à soixante millions, et en y joignant les individus non passibles de taxe et les esclaves particuliers, on peut supposer au plus quatre-vingts millions. En comparant le dernier nombre à celui des esclaves publics, on voit qu'il se trouvait environ quatre esclaves de l'état sur mille individus. Actuellement en France, d'après l'ouvrage de M. Moreau Christophe sur l'État des prisons, les maisons de détention et bagnes contiennent au plus 45,000 individus, ce qui fait environ 1,3 sur 1,000 Français.

de l'état, et non à ceux des domaines impériaux. Elle constituait une charge onéreuse, et en certaines occasions, en temps de disette, on affranchit les esclaves publics pour décharger le peuple de leur entretien (règnes de Wen-ty, Yuen-ty, Ngan-ty).

Sous les Hân orientaux, dont le règne embrasse les deux premiers siècles de notre ère, on voit les prisonniers faits dans les temps de troubles intérieurs devenir esclaves de l'état; puis ils sont affranchis et rentrent dans la classe du peuple. On retrouve ces mêmes esclaves de l'état sous les Heou-Tcheou, vers le milieu du VIe siècle. Une ordonnance rendue en 566, par l'un de ces princes, déclare libres tous les esclaves de l'état âgés de plus de soixante-cinq ans, renouvelant ainsi l'ancienne ordonnance des premiers Tcheou. Cet affranchissement ne paraît pas le résultat d'un sentiment d'humanité pour la vieillesse. Ici, comme chez les Romains, son but était de débarrasser l'état de l'entretien de ces bras improductifs. Les esclaves du gouvernement devaient se composer toujours de prisonniers et de criminels, quoique la peine de l'esclavage public ne soit pas indiquée dans la section des peines du *Wen-hian-thong-khao*. Dans la préface de cette section Ma-touan-lin dit que, sous les Hân et les dynasties qui les suivirent, après la peine capitale, il y avait deux sortes de châtiments principaux : on fustigeait le coupable, ou on lui rasait la tête, pour le séparer du peuple, qui portait alors ses cheveux longs, et on lui mettait les fers, soit

au cou, soit aux pieds. Cette dernière punition paraît entraîner la condamnation aux travaux forcés, et c'est ainsi que l'a entendu M. Klaproth dans sa traduction des préfaces de Ma-touan-lin (*Journal asiatique*, t. X, 2e série).

Sous les Thang, qui commencent en 620, les rebelles devenaient esclaves de l'état, ainsi que leurs familles (Appendice, page 4). Comme tels, ils se trouvaient dans la dépendance d'officiers spéciaux. Les plus jeunes, jusqu'à quatorze ans, étaient répartis dans les domaines impériaux par le directeur de l'agriculture; les autres étaient employés à des travaux de terrassement. Mais comme la Chine était fort appauvrie par les guerres, qu'il existait déjà un grand nombre d'esclaves chez les particuliers, les premiers empereurs Thang affranchirent par degrés beaucoup de ces esclaves de l'état, les répartirent dans le midi et dans l'ouest, et rendirent ainsi des bras à la culture. Ces mêmes empereurs rétablirent les anciens châtiments du fouet et du bambou, tombés alors en désuétude et remplacés par la condamnation à avoir la tête rasée et à recevoir les fers au cou (Préface de la section des peines). Cette mesure me semble avoir été prise, comme la première, pour diminuer ces masses d'esclaves publics dont l'état ne tirait parti qu'avec assez de difficulté. Les Thang instituèrent aussi la peine de la déportation, qui entraîne aujourd'hui la peine des travaux forcés. Très-probablement il en était alors de même.

A la fin des Thang on voit souvent les prisonniers faits dans les guerres civiles remis en liberté par un ordre impérial; et depuis, sous les Soung et les dynasties suivantes, les textes historiques ne parlent plus des esclaves du gouvernement, mais d'individus condamnés à la déportation. Il paraît donc que l'état avait renoncé définitivement à entretenir à l'intérieur les masses d'esclaves publics qui existaient sous les Hân.

Dans le code de la dynastie actuelle, celle des Mantchoux ou des Ta-tsing, la liste des peines légales ne contient pas la peine de l'esclavage public; mais celle du bannissement ou de la déportation, qui est comprise dans cette liste, représente réellement une déportation forcée, où le coupable travaille sous la surveillance de l'autorité. Ceci est prouvé par différents passages. Ainsi, d'après la note du code qui se rapporte à la section du vol à force ouverte (section CCLXVI de la traduction), ce délit est puni par l'esclavage perpétuel dans les forts de la frontière extrême de Tartarie, près du fleuve *He-loung-kiang* (le fleuve du Dragon noir, l'Amur ou Saghalien). Dans la section des services auxquels sont assujettis les coupables déportés pour un temps (CCCCXIX de la traduction), ces déportés sont employés dans les forges et salines du gouvernement, hors de la province qu'ils habitaient primitivement. Ainsi cette peine de la déportation est analogue à l'ancien esclavage public, et plus rigoureuse même, puisque autrefois l'esclave de l'état était employé

dans l'intérieur de la Chine, tandis qu'aujourd'hui les travaux publics de l'intérieur paraissent généralement exécutés par des individus libres. En effet, la première section de la division des travaux publics attribue aux individus employés par les officiers à un semblable travail un salaire assez élevé, relativement au prix moyen de la vie en Chine. Une autre section défend aux officiers de retenir les ouvriers au delà du temps prescrit. Ces données ne doivent s'appliquer qu'à des individus libres, et le travail forcé n'est indiqué que pour les coupables déportés. Le terme d'esclave du gouvernement ne se trouve proprement qu'en une seule section du code, la section LXXVII. En cas d'établissement d'un nouveau monastère sans autorisation, le prêtre coupable est dépouillé de son caractère sacré et banni à perpétuité. La prêtresse coupable devient esclave du gouvernement. Probablement elle entre comme esclave au palais impérial.

Quant aux individus coupables de rébellion, le code porte que les criminels seront décapités, que leurs parents au premier degré, leurs femmes, leurs enfants seront donnés comme esclaves aux principaux officiers et leurs biens confisqués au profit de l'état. Ces esclaves sont employés à des services particuliers autour de la personne des officiers; mais, s'ils sont trop nombreux, ils sont déportés, ainsi que les criminels ordinaires Le gouvernement chinois a dû comprendre que les travaux publics à l'intérieur lui coûtaient généralement plus cher en

les faisant exécuter par des condamnés qu'en y appliquant une population immense, qui ne demande qu'à gagner sa vie en travaillant. Il a donc rejeté les condamnés sur la frontière, dans les steppes sauvages de la Tartarie orientale, où la population est rare, le climat rigoureux; et là il peut les employer avec avantage à des travaux pénibles, tels que ceux des usines et exploitations métalliques. Quelquefois aussi ces criminels sont incorporés dans les compagnies de discipline stationnées sur la même frontière.

La classe des esclaves particuliers se compose, 1° de prisonniers de guerre; 2° d'individus qui se vendent eux-mêmes ou sont vendus par d'autres; 3° d'enfants d'esclaves.

Les prisonniers faits dans les guerres intérieures ou extérieures ont été, au moins depuis les Hân, vendus comme esclaves. On en voit divers exemples sous Kouang-wou, vers les premières années de l'ère chrétienne. A la fin du VIe siècle, par suite de l'invasion des souverains du nord, une grande partie de la population de la Chine méridionale devint prisonnière et esclave. A la fin des Thang et sous les cinq dynasties postérieures, pendant la guerre civile, les empereurs rachetaient de leurs propres deniers les cultivateurs faits prisonniers par leurs armées. L'invasion mongole jeta encore dans l'esclavage un grand nombre de Chinois de toute classe. D'après le code actuel, les familles de révoltés sont distribuées comme esclaves aux principaux officiers. Quant aux

prisonniers étrangers, aujourd'hui il s'en trouve très-peu à la Chine, par l'effet naturel de la longue paix dont elle a joui sous la domination des Mantchoux; au plus, il peut se trouver quelques esclaves tubétains sur les frontières du Sse-tchuen.

Le nombre des individus que la misère pousse à se vendre ou qui sont vendus par leurs parents est actuellement très-considérable. C'est un fait constaté par les missionnaires et les autres voyageurs européens. Cependant le code pénal interdit la vente des personnes libres; et, d'après la lettre du texte, un père de famille même ne doit pas vendre ses enfants. Dans la division des lois criminelles, section CCLXXV, *des voleurs d'hommes et de ceux qui enlèvent et vendent des personnes libres*, ce délit est réprimé par des punitions sévères. Généralement quiconque enlève et vend un individu libre est passible de cent coups de bambou et de la déportation à cent ly. Si l'individu enlevé a été blessé en résistant, le coupable est puni par la strangulation. Après ces dispositions il est dit:

« Toute personne qui vendra ses enfants ou petits-« enfants contre leur consentement sera puni de « quatre-vingts coups.

« Toute personne qui vendra de la manière rap-« portée plus haut ses jeunes frères et sœurs, ses « neveux et nièces, sa propre femme inférieure ou « la femme principale de son fils ou de son petit-« fils, sera punie de quatre-vingts coups et de deux « ans de déportation. Pour la vente de la femme

« inférieure d'un fils ou d'un petit-fils, la peine aura « deux degrés de moins. Quiconque enfin vendra « son petit-neveu, son jeune cousin le plus proche « ou son jeune cousin au second degré, toujours de « la même manière (sans son consentement), re- « cevra quatre-vingt-dix coups et sera déporté pour « deux ans et demi.

« Lorsque, dans tous les cas précédents, la vente « d'une personne s'effectuera de son consentement « libre, la peine infligée au vendeur aura un degré « de moins que celle qu'il aurait subie si ladite vente « eût été consommée contre la volonté de cette per- « sonne.

« Les enfants ou jeunes parents, quoique ayant « consenti à être vendus illégalement, ne seront « soumis à aucune peine, en raison de l'obéissance « qu'ils doivent à leurs parents plus âgés qu'eux; et, « d'après cette supposition, ils seront rendus à leur « famille. »

Ces défenses sont positives. Des peines sévères sont également portées, dans la section des règles relatives aux successions (section LXXVIII, division des lois fiscales), contre ceux qui retiennent comme esclave dans leur maison l'enfant d'un homme libre; contre ceux qui ne déclarent pas au magistrat l'enfant égaré qu'ils ont rencontré et le retiennent chez eux. Sous le même titre des lois fiscales, section CII de la traduction, des peines sont portées contre celui qui loue sa femme ou sa fille à un autre individu pour en faire sa propre femme, et contre celui

qui accepte ce marché. Néanmoins, comme l'attestent les missionnaires et Staunton lui-même, par une note jointe à la traduction de cet article, l'adoption des enfants volés ou égarés, la vente des enfants libres, l'échange à prix d'argent des femmes inférieures sont à la Chine des transactions journalières, et les pères de famille reçoivent, à la connaissance de tout le monde, des sommes d'argent pour la cession de leurs fils ou filles. On en voit de nombreux exemples dans les romans chinois, qui sont la peinture fidèle des mœurs de ce pays[1]. Ceci s'explique par les alternatives d'immenses inondations et de sécheresses effrayantes qui désolent de temps à autres les vastes plaines dont se composent les provinces les plus peuplées de la Chine. Alors la misère et le besoin de cette population affamée l'emportent sur la loi dictée par un sentiment aussi politique que moral. L'ordonnance du premier Hân était plus franche, puisqu'elle permettait ouvertement aux pères de vendre leurs enfants[2]. La tolé-

[1] Dans le livre des Récompenses et des Peines (page 264, traduction de M. Stanislas Julien), un homme très-vertueux du reste achète une femme inférieure pour trente onces d'argent (225 fr.). Un bel enfant de douze ans est vendu pour douze onces (90 fr.), ce qui répond à la valeur de trois livres de soie. Le prix varie du reste beaucoup, suivant les localités et dans les temps de disette. Au Tonquin, le même usage subsiste, et un missionnaire écrivait en 1828, qu'il voyait vendre des enfants, tantôt pour quinze sous, tantôt de sept à quarante-huit francs. (*Annales de la propagation de la foi*, t. IV, p. 326.)

[2] Depuis le premier empereur des Hân, la vente des individus libres fut tantôt tolérée, tantôt défendue par l'autorité supérieure.

« inférieure d'un fils ou d'un petit-fils, la peine aura « deux degrés de moins. Quiconque enfin vendra « son petit-neveu, son jeune cousin le plus proche « ou son jeune cousin au second degré, toujours de « la même manière (sans son consentement), re- « cevra quatre-vingt-dix coups et sera déporté pour « deux ans et demi.

« Lorsque, dans tous les cas précédents, la vente « d'une personne s'effectuera de son consentement « libre, la peine infligée au vendeur aura un degré « de moins que celle qu'il aurait subie si ladite vente « eût été consommée contre la volonté de cette per- « sonne.

« Les enfants ou jeunes parents, quoique ayant « consenti à être vendus illégalement, ne seront « soumis à aucune peine, en raison de l'obéissance « qu'ils doivent à leurs parents plus âgés qu'eux; et, « d'après cette supposition, ils seront rendus à leur « famille. »

Ces défenses sont positives. Des peines sévères sont également portées, dans la section des règles relatives aux successions (section LXXVIII, division des lois fiscales), contre ceux qui retiennent comme esclave dans leur maison l'enfant d'un homme libre; contre ceux qui ne déclarent pas au magistrat l'enfant égaré qu'ils ont rencontré et le retiennent chez eux. Sous le même titre des lois fiscales, section CII de la traduction, des peines sont portées contre celui qui loue sa femme ou sa fille à un autre individu pour en faire sa propre femme, et contre celui

les troupes de comédiens ambulants, auxquels le code interdit d'acheter des personnes libres pour en faire des acteurs ou des actrices. (Lois criminelles, sixième division, section des comédiens ambulants.) C'est aussi parmi les filles d'esclaves que doivent se recruter les courtisanes ou femmes publiques, que la loi confond avec les actrices. Ces dispositions datent du code mongol et furent établies par une ordonnance de la quatrième année de Koblaï-khan. (*Continuation de Ma-touan-lin.*)

La femme du second rang ou concubine est au-dessus de l'esclave. Un père de famille peut légalement céder sa fille à un autre citoyen comme femme inférieure; mais généralement, suivant la loi et suivant les descriptions données par les romans, ce mariage est accompagné de certaines formalités moindres que pour le mariage avec la femme principale. En cas de séparation, le mari ne peut la renvoyer de sa maison que pour des causes déterminées par la loi, sinon il est châtié; de même, si elle déserte la maison de son mari, elle est punie suivant le châtiment fixé pour la femme principale; mais ce châtiment est diminué d'un degré. Une autre punition est statuée pour l'esclave femelle qui déserte la maison de son maître. En général les peines relatives à la femme principale sont les mêmes, à un degré près, pour la femme du second rang. Toutes deux elles sont dans une véritable tutelle relativement à leur mari; ni l'une ni l'autre ne paraît pouvoir réclamer le divorce qu'autant que le

mari y consent, et elles n'ont point le droit de se plaindre des coups qu'elles ont reçus de lui, sauf le cas de blessures graves. Mais dans l'intérieur de la maison la femme inférieure doit obéissance et respect à la femme principale et est placée dans sa dépendance directe. On doit dire encore ici que la loi n'est pas exactement suivie, et que très-souvent des maris vendent leur femme de deuxième rang, son consentement étant supposé et non obtenu.

Les enfants de la femme du second rang sont aptes à succéder; mais ils ne viennent qu'après les enfants de la femme principale. En général le Chinois regarde comme très-important pour lui de perpétuer le nom de sa famille, et sur ce principe est basée la règle des successions. Les filles n'ont d'autre part à l'héritage que les avantages particuliers qu'elles reçoivent manuellement du vivant de leur père. Parmi les enfants mâles, tout le bien paraît appartenir au fils aîné de la femme principale ou au petit-fils de ce fils aîné, si celui-ci n'existe plus. A la mort du père il devient le chef de la famille, et, à ce titre, il doit nourrir et loger dans la maison les autres enfants des deux lits, comme le faisait son père. Si la femme principale n'a pas eu d'enfant mâle quand elle a atteint sa cinquantième année, le mari peut prendre pour son héritier l'aîné des fils de ses autres femmes, mais l'aîné seulement. (Lois fiscales, section LXXVIII, des règles relatives aux successions.) Cet aîné devient héritier du nom et chef de la famille à la mort du père. S'il n'y a d'en-

fant ni du premier ni du second lit, le mari peut adopter le fils d'un de ses alliés ou d'un homme du même nom que lui, lequel a d'autres fils. Alors il ne peut plus renvoyer ce nouveau fils. (Même section.) Il ne peut pas adopter le fils d'un homme qui ne porte pas son nom.

Du vivant des grands parents, des père et mère, les enfants sont considérés comme en tutelle et ne peuvent se séparer librement de la maison paternelle. Si la séparation est consentie par les tuteurs naturels, le partage des biens paraît devoir se faire également. (Section LXXXVII.) Dans les temps de deuil, lorsque les grands parents, père et mère, sont morts, le fils aîné est chef de la famille, et ses frères ne peuvent disposer d'aucune partie de l'héritage (sections LXXXVII et LXXXVIII). Après ce temps les frères qui ne veulent pas se marier peuvent rester auprès de leur frère aîné; mais, s'ils se séparent, celui-ci partage l'héritage par portions égales, quel que soit le rang de naissance, fils de la femme principale, *fils de la femme du second rang*, ou même *fils d'esclave*. Ceci est inséré textuellement dans un statut supplémentaire joint à la section LXXXVIII, *des plus jeunes et derniers membres d'une famille disposant de ses biens sans autorisation*. Comme ce statut supplémentaire n'a pas été traduit par Staunton, et qu'il règle le mode des successions en Chine, je le traduirai ici textuellement.

« Quant aux enfants de la femme principale ou « du second rang, les mâles sont aptes à la suc-

« cession. Hormis le cas de la succession d'une di-« gnité héréditaire[1], premièrement tout revient au « fils aîné de la femme principale, ou au fils de ce « fils aîné, si celui-ci ne vit plus. Ce premier héritier « partage les biens et terres entre tous les fils, sans « s'informer s'ils proviennent de la femme princi-« pale, des femmes du second rang ou d'esclaves. « Suivant le nombre des fils, les parts doivent être « égales. Quant aux fils nés d'adultère, leur part n'est « que moitié de la part du fils du premier et du se-« cond rang. S'il n'existe aucun fils du premier et « du second rang, alors l'individu adoptif vient à la « succession. Il partage par moitié avec le fils né « par adultère. S'il n'y a pas de fils adoptif, alors le « fils né par adultère peut recevoir la part entière.

« Si une famille s'éteint, qu'il n'y ait aucun homme « de même nom appelé à hériter par adoption, alors, « s'il existe des femmes alliées de cette famille, elles « héritent. S'il n'en existe pas, le magistrat de l'ar-« rondissement devra exposer clairement l'affaire au « magistrat supérieur, et celui-ci, après l'avoir exa-« minée, confisquera le bien de la famille éteinte « au profit du trésor public. »

Il est probable que le partage égal entre le fils aîné qui dispose des biens et les autres fils, surtout du second rang, n'est pas rigoureusement exécuté comme il résulterait de ce statut; mais on voit clai-

[1] Une dignité héréditaire ne peut être partagée entre plusieurs individus; elle revient de droit à l'aîné des fils, sauf l'approbation de l'empereur.

rement que les filles ne viennent à la succession qu'au défaut des mâles, et la pluralité des femmes étant générale à la Chine, elles ne doivent succéder que très-rarement. Un Chinois se regarde comme malheureux s'il n'a pas un fils naturel ou adoptif pour l'enterrer. L'infanticide, si ordinaire dans les provinces du midi, porte presque toujours sur les filles; et, suivant le rapport des derniers missionnaires européens, les marchands vont acheter ou voler des filles dans les provinces du nord, pour les vendre ensuite dans les provinces du milieu et du sud, où elles manquent.

Quoique le fils de la femme du second rang ait droit à la succession, sa mère reste toujours dans la dépendance de la femme principale. Cependant, après la mort du mari, si elle reste veuve, elle a droit à une certaine considération et est apte à défendre devant la loi les droits de son fils.

Comme explication des articles du code que j'ai rapportés, je citerai, parmi les ouvrages chinois traduits dans nos langues européennes, deux pièces de théâtre et une nouvelle, dont toute l'intrigue roule sur des difficultés opposées à la succession d'un fils du deuxième rang.

La nouvelle est intitulée *la Peinture mystérieuse*; elle a été traduite par M. Julien et jointe à sa traduction de l'Orphelin de Tchao. Un magistrat a eu un seul fils de sa première femme. Étant fort âgé, il épouse une femme du deuxième rang, et de là naît un fils. Quand celui-ci a cinq ans, son père

tombe malade, appelle son fils aîné, lui dit qu'il pourrait donner une partie de sa fortune à sa seconde femme; mais, comme elle est trop jeune pour bien l'administrer, il aime mieux instituer son fils aîné légataire universel et laisser la mère et le fils du deuxième rang dans la dépendance de ce fils aîné, qui doit alors les regarder comme membres de la famille, élever l'enfant et nourrir la mère si elle reste veuve. Le père meurt et le fils aîné se conduit mal : il ne veut pas reconnaître l'enfant pour fils véritable de son père; il tâche d'engager la mère à se remarier, et les relègue dans une cabane. Mais le défunt a laissé à sa deuxième femme une peinture mystérieuse, dont un certain juge finit par deviner le sens. Ce juge retrouve un trésor enfoui et destiné par le père à son fils du second rang. L'auteur de la nouvelle remarque que le fils aîné aurait dû primitivement partager également la succession entre lui et son jeune frère.

La première pièce, intitulée *l'Héritier dans la vieillesse*, a été traduite par M. Davis; elle est tirée du recueil composé sous la dynastie des Yuen (1260-1357). La femme principale n'a qu'une fille, laquelle est mariée. La femme du second rang devient enceinte. Le gendre dit que, si elle met au monde une fille, il perdra la moitié de la fortune de son beau-père, et que, si elle accouche d'un fils, il perdra toute cette fortune. Ainsi le fils du second rang doit hériter de tout, par cela seul qu'il est mâle. Néanmoins le père dit en ce même moment

que, quoi qu'il arrive, la femme du second rang, mère de l'enfant, restera dans la dépendance de la femme principale, qu'elle sera sa propriété, que celle-ci pourra la louer ou la vendre à sa volonté comme esclave. Ceci n'a probablement lieu qu'autant que le père vit, et qu'ainsi l'enfant a un tuteur direct; car, dans la nouvelle précédente, le fils aîné a engagé la veuve du second rang à se remarier, mais il n'a pu l'y forcer ni la vendre. Dans la pièce actuelle un enfant mâle vient au monde; le gendre et sa femme le font disparaître avec sa mère; puis à la fin ceux-ci se retrouvent, et le vieillard partage son bien également entre son fils du second rang, son neveu, qu'il avait adopté croyant son fils perdu, et sa fille du premier rang. Ce mode de répartition ne paraît point autorisé par le code, mais la législation a pu varier depuis les Yuen.

Dans la pièce du Cercle de craie, dont l'action se passe du temps des Soung (960-1275)[1], la femme principale n'a point d'enfants et empoisonne son mari pour vivre avec un amant. La femme inférieure a un fils, et ce fait seul empêche la première de rester en possession du bien dont l'enfant se trouve l'héritier légal. Ceci est évident par les articles cités plus haut. La veuve du premier rang ne jouit de la fortune du défunt qu'autant qu'il n'y a pas d'enfant. Un statut supplémentaire à la section LXXVIII contient cette disposition en propres termes. Pour

[1] Pao-tching, le juge qui rend la sentence définitive, est cité fréquemment dans le recueil des causes criminelles des Soung.

s'emparer de ce bien la femme du premier rang soutient en justice que l'enfant provient d'elle et lui a été ravi par la seconde femme. Elle gagne d'abord; puis l'affaire est révisée par un juge intègre qui condamne la coupable et adjuge la succession entière à la femme inférieure et à son enfant.

Dans son ouvrage sur les invasions des Sarrasins en France, aux VIIe, IXe et Xe siècles, M. Reinaud rapporte que, parmi les Sarrasins, tout homme libre pouvait appeler à sa succession le fils qu'il avait eu d'une esclave, mais après avoir affranchi la mère et son enfant. Il paraît même que cette coutume subsiste encore en Égypte, et que le fils de l'esclave blanche est souvent appelé à la succession. En Chine, nous voyons, par les articles du code, que le fils de la femme inférieure, et même, suivant le statut supplémentaire de la section LXXXVIII, le fils né d'une esclave sont aptes à succéder. Il y a donc analogie sensible entre les deux législations.

Au Tonquin, comme en Chine, l'enfant vendu est fréquemment adopté par son acheteur, et dès lors il a droit à la succession de son nouveau père; mais sa part dans l'héritage est moindre que celle des enfants directs, lorsqu'il y en a. « Ainsi, dit un « missionnaire, cet usage de vendre les enfants est « moins odieux qu'il ne paraît au premier abord. » (*Annales de la propagation de la foi*, t. IV, p. 326.)

Il n'existe dans le code actuel aucun règlement relatif à l'affranchissement des esclaves particuliers.

La loi ne reconnaît pas que l'esclave particulier ait le droit de se racheter par son travail; elle n'ordonne aucune peine contre le maître qui refuse de l'affranchir. Dans l'histoire chinoise, Han-wou-ty (160 avant J. C.) délivre des prisonniers, mais ces prisonniers avaient été confisqués au profit du gouvernement (Appendice, p. 1). Ils devaient devenir esclaves de l'état. Dans sa note sur un affranchissement d'esclaves de l'état opéré sous le règne de Hanyuen-ty, Ma-touan-lin distingue nettement, quant à l'intervention du gouvernement, les individus réduits à cette condition d'esclaves de l'état, et ceux que la misère poussait à se faire esclaves particuliers. «Ceux-ci, dit-il en propres termes, ne pou-«vaient être aidés ni délivrés par les magistrats.» Cependant Han-wou-ty ôta aux maîtres le droit de tuer leurs esclaves à volonté; et plus tard Han-ngai-ty limita le nombre et l'âge des esclaves attachés aux principaux dignitaires. Alors tout individu âgé de moins de dix ans ou de plus de soixante ans ne put demeurer comme esclave (Appendice, page 2). Au Ier siècle de l'ère chrétienne, Kouang-wou, qui releva le trône des Hân, affranchit par plusieurs édits même des esclaves particuliers. Un édit de la deuxième année de son règne (vingt-sixième de notre ère) déclare libre toute fille vendue à un particulier pour en faire sa femme. Un second édit de la septième année remet en liberté des officiers que la misère avait réduits à se faire esclaves. D'autres édits des années douzième, treizième et quatorzième

du même règne affranchissent des individus arrêtés et réduits en esclavage par suite de révoltes dans les provinces occidentales de la Chine. L'édit de la douzième année porte que, si parmi les gens arrêtés il s'en trouve qui aient été vendus, on ne rendra pas à ceux qui les auront achetés le prix de cet achat; et dans les trois édits il est statué que ceux qui retiendront de force les individus affranchis par l'autorité supérieure seront punis conformément aux lois contre la vente des hommes libres. Ainsi Kouang-wou affranchissait directement l'esclave malgré le maître; mais il rendit ces édits après les troubles qui suivirent l'usurpation de Wang-mang, et pendant lesquels de nombreuses violences avaient été commises. L'intérêt public devait l'engager à affranchir les populations captives dont les terres restaient incultes. Kouang-wou défendit de tuer les esclaves, de les marquer à la figure; il déclara libres de droit les malheureux ainsi stigmatisés. Il abolit une loi qui condamnait à la décapitation tout esclave ayant blessé un individu à coups de flèches [1]. Kouang-wou

[1] Voici le texte de ces ordonnances remarquables de Kouang-wou (Appendice, page 3).

Ordonnance de la 11ᵉ année (35ᵉ de l'ère chrétienne). Parmi les créatures du ciel et de la terre, l'homme est la plus noble. Ceux qui tuent leurs esclaves ne peuvent dissimuler leur crime.

Ordonnance de la même année, 8ᵉ lune, au jour *Tseu-hay*. Ceux qui osent marquer avec le feu les esclaves seront jugés conformément à la loi. Les individus marqués par le feu rentreront dans la classe des citoyens.

Ordonnance de la même année, dans l'hiver, à la 11ᵉ lune, au jour

fut un très-bon prince. Il protégea la vie des esclaves, il affranchit des prisonniers, mais il n'établit pas que l'esclave pourrait se racheter par son travail.

Au VIIe siècle, après la chute des Hân, on voit rarement l'affranchissement prescrit par l'empire contre la volonté du maître. Sous les Thang, après la conquête de la Chine méridionale, à la fin des troubles intérieurs, les prisonniers devenus esclaves particuliers sont affranchis par l'autorité, mais sur *un billet de la main de leur maître*, qui est arbitre de leur liberté (Appendice, p. 6). Des visites sont ordonnées quelquefois dans l'intérieur des familles riches pour y constater si le nombre des esclaves fixés par l'autorité n'est pas excédé (ordonnance de 744), s'il ne se trouve point parmi eux des individus malades, infirmes, ou âgés de soixante et dix ans (ordonnance de 824). Les derniers sont affranchis de droit; mais cet affranchissement était plutôt avantageux aux maîtres. Plus tard, dans les guerres civiles, lorsque les prisonniers réduits en esclavage se trouvent en trop grand nombre, et que la population contribuable est trop diminuée, ces prisonniers esclaves sont quelquefois affranchis et plus souvent rachetés par l'autorité supérieure (ordonnances de 891, 925, 927). Dans les temps de paix, comme sous les premiers empereurs de la dynastie Soung, le gouvernement tend toujours à réduire le nombre des esclaves attachés aux individus riches, mais il

Jin-nu. On abolit le règlement par lequel tout esclave qui avait blessé un homme était décapité sur la place publique.

n'intervient plus d'une manière si directe que Hân-kouang-wou, et il ne donne pas non plus aux esclaves le droit de se racheter moyennant une somme gagnée par eux ou fournie par leurs amis. Les empereurs mongols n'ordonnèrent que quelques affranchissements accidentels, en faveur des lettrés faits prisonniers pendant l'invasion. (*Contin. de Ma-touan-lin*, v[e] kiven.)

En résumé, d'après le silence du code, et sauf quelques cas exceptionnels dans l'histoire, l'affranchissement de l'esclave dépend entièrement de la volonté du maître, en Chine comme dans toutes nos colonies, et il en a été de même chez toutes les nations de notre antiquité européenne qui ont eu des esclaves. Dans l'échelle des vertus théologales des Chinois[1], gronder fortement les esclaves compte pour une faute. Les voir malades et ne pas les soigner, les accabler de travail, compte pour dix fautes. Empêcher les esclaves de se marier entre eux compte pour cent; refuser son consentement à ce qu'ils se rachètent ou soient rachetés compte pour cinquante. Ces fautes sont au nombre de celles que les esprits enregistrent sur les livres du ciel, et qu'ils évaluent, pour régler le sort de chaque individu après sa mort; mais elles sont en dehors de la législation terrestre. Dans la Description de la Chine par Duhalde, ouvrage composé sur les renseignements transmis par les missionnaires, il est dit, page 74,

[1] Morisson, *Dictionnaire chinois*, au caractère 奴

tome II, que beaucoup de Chinois permettent à leurs esclaves de faire un commerce dans lequel ils ont eux-mêmes un intérêt, et que ces esclaves parviennent ainsi souvent à se racheter. Ceci est vraisemblable; car le Chinois est naturellement humain, et ce rachat avait lieu aussi chez les Romains, généralement si durs envers leurs esclaves. Mais en Chine, comme autrefois à Rome, cette sorte d'arrangement n'est réglée par aucune loi que l'esclave puisse invoquer contre l'avarice de son maître.

Le code pénal des Mantchoux ne reproduit pas un règlement des Thang (Appendice, page 8) qui affranchit de droit l'esclave du gouvernement, et même l'esclave particulier, âgés de soixante et dix ans. Mais ce règlement était tout à fait illusoire pour le sort des esclaves.

En Chine, l'esclave affranchi passe directement à l'état de citoyen libre. Sous les Thang seulement (Appendice, page 6), les révoltés faits prisonniers et devenus esclaves de l'état ne recevaient leur grâce entière que par trois degrés successifs qu'ils devaient gagner par leur travail. Mais constamment dans l'histoire, l'esclave particulier, de l'état de *tsien* vil, passe à celui de *leang* libre, sans les degrés intermédiaires qui existaient dans les républiques de notre Europe ancienne. Dans ces républiques, c'était seulement le fils de l'affranchi qui devenait citoyen. Cette différence, comme le remarque Montesquieu, tient essentiellement à la forme des deux espèces de gouvernements. Dans les républiques, la législa-

tion pouvant être modifiée par les délibérations des citoyens libres, il importe que les décisions ne soient pas influencées subitement par l'introduction d'individus étrangers, non intéressés à la chose publique; il faut que l'affranchi ne jouisse pas instantanément du droit de citoyen libre. Dans les états despotiques, le chef seul fait la loi, ou agit d'après des lois depuis longtemps fixes et immuables. Le peuple doit obéir passivement; il n'est donc pas nécessaire de séparer l'affranchi du citoyen, et telle est la situation des choses en Chine. Seulement, comme tous les rapports sociaux y sont basés sur le respect du fils envers son père, généralement l'affranchi, coupable envers son ancien maître qui l'a délivré, est puni par la loi comme s'il était encore son esclave. Avec tout autre il agit d'homme libre à homme libre, et est puni conformément à cette position.

Indépendamment des esclaves, il existe dans les maisons particulières des gens de travail 傭工 *yong kong*, des domestiques payés qui louent leur travail pour un temps déterminé, et peuvent changer de maître. Nous avons vu que, sous les premiers Tcheou, ces domestiques loués faisaient tout le service des familles riches. Maintenant comme alors les gens qui se louent sont des individus libres par leur naissance, mais assujettis par leur engagement à certains devoirs envers leurs maîtres. L'engagement doit se faire en termes clairs et précis (*ordonnance des Soung*, Appendice, page 9); sa durée

paraît variable. L'ordonnance des Soung, que je viens de citer et dont je donnerai plus loin le texte, limite cette durée à cinq ans au plus. Une ordonnance précédente des Thang semble la fixer à un an seulement. Les gages se règlent par an ou par mois. Dans un exemple cité par Morrison au caractère 傭, un individu se loue à raison de quatre onces d'argent (30 francs) par an. Timkovski, dans son voyage à la Chine en 1820, indique le prix du salaire *mensuel* des domestiques à Pekin. Ce salaire varie de trois onces (22 fr. 50 cent.) à une once (7 fr. 50 cent.), outre la nourriture dans ce dernier cas. Aucun article du code chinois ne décide que le domestique mécontent du maître pourra obtenir son congé avant le terme de son engagement. D'après le code, l'homme qui a loué son travail est dans une position inférieure par rapport à son maître et aux citoyens libres en général. Il se trouve si fréquemment en contact avec l'esclave, qu'on répugne à penser qu'il puisse avoir, pour changer de maître, la même facilité que le domestique européen. Néanmoins on ne voit point dans le code chinois que le maître puisse réclamer son serviteur gagé qui le quitte; et si le salaire est mensuel, comme l'indique Timkovski pour Pekin, le domestique chinois peut vraisemblablement se dégager par le fait comme le nôtre. Il est probable que l'époque du congé est réglée par la coutume en Chine, comme elle l'est réellement chez nous. En effet

dans notre code civil français il n'est point parlé du congé des domestiques. Ce code ne contient que les deux articles suivants sur le louage des domestiques et ouvriers.

1° On ne peut engager ses services qu'à terme ou pour une entreprise déterminée.

2° Le maître est cru sur son affirmation pour la quotité des gages, pour le payement du salaire de l'année échue; et pour les à-compte donnés pour l'année courante.

Dans nos grandes villes, l'engagement peut cesser à tout instant, et l'usage accorde huit jours entre l'époque où le congé est donné, et celle où le domestique quitte son maître. Dans nos campagnes, où la population est moins nombreuse, le louage des domestiques se fait à des époques fixes, distantes d'un an ou de six mois, et l'engagement dure pour tout le temps compris entre les époques. Suivant toute apparence, des usages analogues doivent exister en Chine.

Quant aux eunuques, autrefois leur nombre était très-considérable. Les empereurs de la dynastie Hân, et plus tard ceux de la dynastie Thang et Soung, confiaient à des eunuques la majeure partie des charges civiles. Nul doute, comme Montesquieu l'observe, qu'un principe politique ne présidât à ce choix. Les empereurs voulaient ainsi détruire par l'impuissance l'hérédité des dignités, reste vivace de la constitution féodale des Tcheou, d'où renaissait sans cesse le pouvoir des grands vassaux; mais ils tom-

bèrent dans un autre inconvénient, et le parti des eunuques a souvent excité les plus grands troubles dans l'empire chinois, comme les congrégations religieuses l'ont malheureusement aussi fait quelquefois dans d'autres pays. Depuis les premiers empereurs mantchoux, le nombre des eunuques a été considérablement réduit. Suivant le code impérial, sect. CCCLXXIX des délits mélangés, actuellement il ne peut exister d'eunuques dans aucune maison particulière : ce droit est réservé aux maisons impériales. D'après les récits les plus récents des missionnaires français [1], le nombre des eunuques existant à la Chine ne doit pas dépasser six mille. La castration est infligée par le code aux enfants de révoltés, âgés de moins de seize ans. Dans l'appendice à la section de la haute trahison, section CCLIV, il est dit : « Tous les parents du criminel, âgés de plus « de seize ans, seront punis de mort : tous les au« tres enfants mâles, s'il est prouvé qu'ils sont en« tièrement innocents, ne subiront pas la mort, « mais ils seront *rendus eunuques*, pour être em« ployés au service public, dans les bâtiments exté« rieurs du palais. Parmi lesdits enfants, ceux qui « n'auront pas dix ans seront détenus en prison « jusqu'à ce qu'ils aient atteint cet âge, et alors ils « seront envoyés au palais de l'empereur, pour y « servir comme il vient d'être réglé. » Dans aucun autre cas le code n'inflige cette punition; mais la

[1] *Annales de la propagation de la foi*, n° XL.

misère doit fournir assez de malheureux pour remplir les palais impériaux.

Aux époques des grands troubles intérieurs, l'histoire chinoise nous montre les pauvres cultivateurs se groupant autour des individus puissants ou riches, et se mettant, eux et leurs terres, dans leur dépendance. Ils sont désignés dans l'appendice de Ma-touan-lin par le nom de *tchen hou, familles usurpées*. Ceci eut lieu principalement pendant les guerres qui suivirent la chute des Hân, et sous la dynastie des Tçin (280-404). Sous les Tçin orientaux (375 après J.C., Appendice, page 4), les cultivateurs protégés paraissent de véritables serfs; la loi les affranchit de la taxe et du service personnel. Elle limite leur nombre proportionnellement au rang de leur seigneur, qui doit les inscrire sur son registre domiciliaire, et se trouve imposé proportionnellement à cet accroissement de famille. L'historien note ce règlement d'une manière spéciale, par cette raison que précédemment sous les Hân les officiers jouissaient de l'immunité des taxes et étaient entretenus par les districts qu'ils administraient. La loi des Tçin attribuait au contraire à chaque grand officier un nombre fixe de cultivateurs destinés à l'entretenir, lui et sa famille.

Plus tard (Appendice, page 5), sous les seconds Wey qui occupaient l'empire du nord, la culture des petites propriétés mêmes se fit par des esclaves. Une ordonnance rendue en l'an 420 déclara que chaque couple composé d'un mari et d'une femme,

propriétaires fonciers, aurait en esclaves mâles qui laboureraient les terres, et en esclaves femelles qui soigneraient le ménage, huit individus. Le propriétaire non marié ne devait avoir que moitié de ce nombre, ou quatre esclaves. A dix têtes de bœufs de labour devaient correspondre huit têtes d'esclaves.

Les seconds Wey avaient pris les habitudes tartares, s'ils n'étaient Tartares eux-mêmes. La culture était faite par des esclaves, et le maître ne voulait plus travailler. La loi distingue les terres cultivées avec des bœufs et les terres cultivées sans bœufs. Sur certaines terres louées par le gouvernement, le fermier homme libre devait remplacer les bœufs qui lui manquaient, par un certain nombre d'esclaves.

Cette institution en grand du servage fut ensuite combattue par les Thang et les empereurs des dynasties suivantes. Instruits par l'expérience, ils redoutaient extrêmement cette concentration de propriétés et de cultivateurs protégés entre les mains de quelques familles qui se rendaient ainsi indépendantes, résistaient aux agents de l'autorité chargés des recensements, et occasionnaient souvent de grands troubles. Aujourd'hui le servage du colon attaché à la terre ne paraît exister que pour un seul cas, celui des terres appartenant aux familles tartares-mantchoux. Les individus mâles de ces familles, naissant militaires, et ne pouvant ainsi cultiver pour eux-mêmes, ont sous eux des fermiers

qu'ils tiennent dans un servage effectif, suivant la coutume tartare. Mais les familles tartares ne représentent que cent mille hommes sous les armes, ce qui est un chiffre insignifiant, par rapport à l'immense population de la Chine. Ordinairement le propriétaire chinois afferme sa terre à un autre Chinois, libre comme lui, en ayant soin d'exiger du fermier un gage équivalant au moins au revenu d'une année. Sans cette précaution, la récolte faite, le fermier vendrait le grain et prendrait la fuite[1].

La société chinoise se compose donc en général de trois classes d'individus : le citoyen libre, le serviteur ou ouvrier gagé, et l'esclave. Le code pénal de la Chine défend ces deux dernières classes contre leur maître et contre l'homme libre en général; mais il fixe d'une manière précise la limite qui les sépare de l'homme libre. La punition des délits est différente suivant la condition d'esclave, de serviteur gagé et d'homme libre; et en général toute alliance entre eux, toute tendance à mêler les rangs de l'ordre social sont sévèrement châtiées. C'est ce que l'on verra clairement par le texte des divers articles que je vais rapporter.

Division du mariage, section CIII. *Des hommes qui ayant une femme principale en élèvent une autre à ce rang.*

« Quiconque fera descendre sa femme principale « au second rang et en élèvera une autre au premier

[1] *Annales de la propagation de la foi*, n° XL.

« recevra cent coups [1]. Quiconque prendra deux « femmes principales recevra quatre-vingt-dix coups. « Dans les deux cas les rangs seront rétablis tels qu'ils « existaient précédemment. »

Dans le roman des deux Cousines, le lettré See-Yeoupe les épouse toutes deux par une même cérémonie, ce qui n'est point d'accord avec l'article 1er de la division du mariage. L'auteur a pu se donner quelque licence, cependant la jeune cousine *Li* a reconnu précédemment qu'elle ne sera que la seconde femme, qu'elle s'abaisse, mais pour épouser un homme remarquable par son savoir. Tous les articles du code distinguent soigneusement la femme principale et la femme du second rang.

Même division, section cxv. *Mariage entre personnes libres et esclaves.* — Si un chef de famille obtient pour un de ses esclaves la fille d'une femme libre, il sera puni de quatre-vingts coups, et celui qui aura accordé sa fille en connaissance de cause subira la même peine. Tout esclave qui obtiendrait en mariage la fille d'un homme libre sera puni de même de quatre-vingts coups. Dans tous les cas le mariage est nul, et chaque partie rentre dans sa position précédente.

Division de l'inceste et de l'adultère, sect. ccclxx.

[1] Le texte du code indique le nombre de coups prescrits par la loi; mais dans l'exécution de la sentence, ce nombre est toujours réduit de moitié; on peut s'en racheter avec de l'argent, et le code présente un tarif à ce sujet. La condamnation à mort est très-rarement exécutée : elle est remplacée par la déportation, le Chinois étant corrompu, mais peu cruel.

— Tout esclave ou serviteur gagé qui aura un commerce criminel avec la femme ou fille de son maître, sera décapité immédiatement après conviction. Tout esclave ou serviteur gagé qui aura un commerce criminel avec les parents au premier degré ou avec les femmes des parents de son maître au même degré sera étranglé après le temps de l'emprisonnement ordinaire[1]. Dans ce dernier cas la punition de la femme qui a consenti audit commerce n'est moindre que d'un degré que celle de l'esclave. Dans le premier cas cette femme est punie comme l'esclave coupable.

Si la femme coupable est une parente du maître à un degré plus éloigné que le premier, ou femme d'un de ses parents au même degré, l'esclave ou serviteur gagé est puni de cent coups et du bannissement perpétuel.

S'il y a enlèvement, la peine de la décapitation est obligatoire; excepté dans le cas de rapt, la peine infligée pour le commerce avec une femme inférieure du maître est moindre d'un degré que la peine prescrite pour l'adultère avec la femme principale.

Même division, section CCCLXXIII. *Du commerce criminel entre personnes libres et esclaves.* — Si un esclave entretient un commerce criminel avec la femme ou la fille d'un homme libre, la peine en-

[1] La peine de l'étranglement est moindre que celle de la décapitation, le corps restant enterré après la mort, ce qui est considéré comme très-important dans les idées chinoises.

courue par les deux coupables est plus forte d'un degré que lorsqu'un homme libre se trouve dans la même circonstance. Il y a décapitation.

Si un homme libre entretient un commerce criminel avec l'esclave d'un autre homme, la peine est au contraire réduite d'un degré pour les deux coupables, parce que l'homme libre s'est avili.

Si les deux coupables sont esclaves, ils sont punis comme dans le cas du commerce criminel entre individus libres. Ils reçoivent chacun un certain nombre de coups.

Les dispositions précédentes s'appliquent au cas d'adultère avec la femme d'un esclave même. Ceci est confirmé par une note qui indique que le cas d'enlèvement de la femme d'un esclave est assimilé à celui où le maître bat à mort son esclave. Dans ce dernier cas le maître reçoit soixante coups et est banni pour un an, tandis qu'un homme libre qui enlève la femme d'un homme libre, est condamné à cent coups et au bannissement perpétuel.

Le maître est tenu d'avertir le magistrat; il ne peut se faire justice lui-même, comme le prouve la relation d'une affaire criminelle jointe à la traduction du code. Ceci est le développement d'une ordonnance publiée sous les Soung, et que je rapporterai plus loin, page 289.

Division de l'homicide, section CCLXXXIV. — Tout esclave ou serviteur à gages ayant tué ou même ayant formé le dessein de tuer son maître, sa maîtresse, ou même des parents de son maître ou de sa

maîtresse habitant avec eux, subit la peine des parricides, comme le fils ou petit-fils convaincu d'avoir formé ou exécuté le projet de tuer son père ou sa mère, son grand-père ou sa grand'mère.

Section CCC. — Dans le cas où un père, une mère, un grand-père, une grand'mère, un mari ou un maître auront été tués, si le fils, le petit-fils, la femme et l'esclave ou serviteur à gages se trouvent compromis avec le meurtrier pour avoir caché le crime, la personne qui commettra ce délit sera punie de cent coups et bannie pour trois ans.

Toute personne qui sera compromise dans le meurtre de son fils, de son petit-fils, de sa femme, de son esclave ou de son serviteur gagé, seulement pour ne l'avoir pas révélé, sera sujette à recevoir cent coups.

Le premier de ces règlements est une conséquence directe de la position de l'esclave ou du serviteur à gages vis-à-vis du maître; il fait partie de la famille et est puni comme tel.

Les deux autres établissent la solidarité entre tous les membres de la famille, dans le cas du meurtre de l'un d'eux, et la loi punit le maître lui-même dans le cas où il ne déclare pas le meurtre de son esclave. Ceci est bien différent de cette loi barbare des Romains qui condamnait à mort tous les esclaves d'un maître, au cas où, le maître ayant été tué par un individu de sa maison, on ne retrouvait pas le meurtrier.

Section CCLXXXVI. — Tout esclave ou serviteur

gagé qui tue son ancien maître subit la peine ordinaire pour le cas de meurtre; mais si l'esclave a été affranchi par son ancien maître et non vendu par lui à un autre, alors il est puni comme coupable de parricide.

La peine de l'assassin est le décollement; la peine du parricide est le supplice des couteaux, où le coupable est mis en pièces par une torture lente et douloureuse.

Division des coups et querelles, section cccxiii. — Tout homme libre qui bat l'esclave d'un autre, est puni en proportion des suites de son action, mais d'un degré de moins que dans le même cas entre égaux. Si les coups occasionnent la mort, l'homme libre qui a causé cette mort est puni de la strangulation.

L'esclave frappant un homme libre est puni d'un degré de plus que dans le même cas entre égaux. Si le frappé devient incurable, le coupable est puni de la strangulation; s'il meurt, le coupable est décapité.

Pour les querelles des esclaves entre eux, les peines sont les mêmes que pour les querelles entre égaux.

Les vols commis par des esclaves au préjudice de personnes libres et réciproquement sont punis comme dans le cas ordinaire de vol.

Battre l'esclave d'un de ses parents au troisième ou quatrième degré est une faute que la loi ne punit pas; elle n'intervient que pour le cas où l'esclave meurt.

Battre le serviteur à gages d'un parent au troi-

sième ou quatrième degré n'est point un délit punissable, s'il n'y a pas de blessure faite avec un instrument tranchant.

Si le serviteur gagé meurt par suite des coups, la peine infligée est moindre que dans les cas ordinaires. Si le serviteur gagé appartient à un parent au deuxième degré, celui qui l'a battu subit une peine moindre de deux degrés que dans les cas ordinaires.

Tuer sur-le-champ ce serviteur en le frappant est puni, dans les deux cas précédents, de la strangulation.

Le délit de frapper le serviteur d'un étranger rentre dans le cas ordinaire où la punition est proportionnelle aux suites de l'action.

Section CCCXIV. *Des esclaves ou serviteurs gagés, frappant leurs maîtres ou les parents de leurs maîtres, et réciproquement.*

Tout esclave qui frappera son maître volontairement sera décapité, sans distinction dans ce délit des coupables principaux et des complices.

Tout esclave qui frappera son maître à dessein de le tuer et le tuera en effet subira la mort par une exécution lente et douloureuse (le supplice des couteaux).

Tout esclave qui tuera son maître par accident sera étranglé après avoir été en prison pendant le temps ordinaire [1].

[1] Ce temps est destiné à la révision des affaires qui entraînent la condamnation à mort.

Tout esclave qui blessera son maître par accident subira cent coups et le bannissement perpétuel à la distance de trois mille ly, et il ne pourra se racheter de cette peine par le payement de l'amende, comme la loi le permet pour les cas ordinaires.

Suivent des peines moins sévères pour le cas où un esclave frappe, tue ou blesse un parent de son maître.

Tout serviteur à gages qui frappera son maître, les parents de son maître au premier degré, ou les grand-père et grand'mère maternels de son maître, sera puni de cent coups et de trois années de bannissement ou déportation; s'il blesse lesdites personnes, il sera puni de cent coups et du bannissement perpétuel à la distance de trois mille ly du domicile de son maître. Si la blessure est faite avec un instrument tranchant, il sera étranglé. Si cette blessure cause la mort, il sera décapité après avoir été mis en prison pendant le temps ordinaire.

Si le serviteur à gages a tué avec intention les mêmes personnes, il subira la mort par une exécution lente et douloureuse.

Si la blessure a été causée par un accident, et que la mort s'ensuive, la peine sera réduite sur le cas ordinaire, où elle est réglée proportionnellement aux suites que les coups peuvent avoir.

Suivent des peines moins sévères pour le cas où l'individu blessé est parent du maître aux troisième et quatrième degrés.

Même section : *Esclaves ou serviteurs battus par leur maître.*

: En cas de vol ou d'adultère, commis par un esclave, si le maître ou l'un de ses proches parents bat à mort secrètement l'esclave, au lieu d'avertir le magistrat, ce maître ou ce parent sera condamné à recevoir cent coups.

Si le maître d'un esclave ou le parent d'un maître au premier degré tue cet esclave avec intention, ou le bat à mort, cet esclave n'étant coupable d'aucun crime, le délinquant sera puni de soixante coups et d'une année de bannissement. La famille de l'esclave tué aura droit à être affranchie.

On reconnaît ici le règlement publié sous les Soung au XIe siècle[1]. L'affranchissement de la fa-

[1] Ce règlement se trouve à la page 34 du 11e kiven du *Wen-hian-thong-khao* (10e de l'Appendice sur les esclaves). Il fut rendu après plusieurs ordonnances contre la vente des hommes libres, et l'exportation des esclaves à l'étranger. En voici la traduction :

« Le *ta-ly-sse* (sorte d'officier légal) dit dans son rapport à l'em-« pereur : Conformément aux lois, l'esclave étant coupable, si le « maître n'adresse pas sa requête au magistrat et le tue, le maître « sera puni de cent coups de bambou. L'esclave n'étant pas coupable, « s'il est tué par le maître, celui-ci sera déporté pendant deux ans. « *Dispositions supplémentaires* : Un maître qui maltraitera son esclave « jusqu'à causer sa mort sera puni d'un an de déportation. Celui qui « tuera son esclave avec intention sera puni d'un degré de plus. Si « l'esclave a commis une faute très-grave, il peut être puni jusqu'à « ce que la mort s'en suive. Ce cas et celui où le maître tuera son « esclave par erreur ne seront pas soumis à une enquête. »

Règlement relatif aux ouvriers ou serviteurs salariés : « A partir de ce « jour, les individus ou familles qui se loueront pour un salaire de-« vront faire leur engagement en termes clairs, et cet engagement « ne pourra dépasser cinq ans. Si le maître, en battant trop son ser-« viteur gagé, cause sa mort, j'espère (c'est le *ta-ly-sse* qui parle) « qu'on pourra ajouter pour sa punition un degré de plus au cas de

mille de l'esclave tué est un fait remarquable; le maître se trouve puni dans son propre intérêt pécuniaire.

Si l'esclave est coupable, il peut être châtié par les personnes susnommées, pourvu que le châtiment n'aille pas jusqu'à la mort.

Le maître peut battre un serviteur gagé sans être puni; mais s'il le tue, il est puni par la strangulation.

Section CCCXXII. *Du maître qui bat son ancien esclave, et réciproquement.*

L'un et l'autre sont punis comme égaux, le lien qui existait entre eux ayant été rompu par la vente de l'esclave; mais si le maître avait affranchi l'esclave, son ancien droit est considéré comme n'ayant été transféré à aucun autre, et ainsi la peine est prononcée comme si l'esclave n'avait pas été affranchi.

Section CCCXXVII. *Paroles outrageantes adressées par l'esclave ou le serviteur gagé à son maître ou à ses parents.*

Si les paroles sont adressées au maître, l'esclave est puni de mort par strangulation après le temps ordinaire de l'emprisonnement.

Si elles sont adressées aux parents du maître au premier degré, l'esclave reçoit cinquante coups et est condamné à deux ans de déportation. Il est puni

« l'esclave tué par le maître. Seulement, si le serviteur gagé n'a pas « commis une faute grave, et que le maître l'ait tué directement, « sa punition sera moindre d'un degré que dans le cas de l'homicide « sur un citoyen. Si le maître a tué son serviteur par mégarde, il ne « sera pas traduit en jugement. » — Ces dispositions furent adoptées par l'empereur.

de quatre-vingts, soixante et dix, soixante coups pour les injures adressées aux parents plus éloignés.

Si le serviteur à gages adresse à son maître des paroles outrageantes, il est puni de quatre-vingts coups et de deux ans de déportation. S'il adresse des paroles semblables aux parents de son maître, il est puni de cent, cinquante, ou quarante coups, suivant le degré de parenté.

Dans tous les cas, il faut que les paroles aient été entendues par la personne outragée et que cette personne s'en soit plainte ouvertement.

Section CCCXXXI. — L'esclave qui insulte son ancien maître est puni comme dans le cas ordinaire, le lien ayant été rompu entre son maître et lui; mais s'il a été affranchi par ce maître, il sera puni comme s'il était encore son esclave.

Section CCCXXXVII. *Esclaves et serviteurs à gages qui accusent leurs maîtres.*

Les esclaves sont jugés comme les fils ou petits-fils d'une famille qui accusent justement ou injustement leurs parents plus âgés. — Si l'accusation est juste, l'esclave est puni de cent coups et de trois années de déportation. Si l'accusation est fausse, l'esclave est étranglé. La peine est la même pour la femme principale ou inférieure qui accuse son mari justement ou injustement.

Quant au serviteur gagé qui accuse son maître ou les parents de son maître, si l'accusation est juste, il est puni d'un degré de moins que l'esclave; si elle est fausse, il est étranglé comme lui.

Le maître qui accuse faussement son esclave, son serviteur gagé, sa femme inférieure, ne subit aucune peine. Tous ces individus sont considérés comme faisant partie de la famille, et le respect qu'ils doivent au chef ne doit pas être diminué par un jugement qui leur donnerait raison contre celui-ci. Le mari qui accuse faussement sa femme principale, la femme principale qui accuse faussement la femme inférieure, sont punis; mais pour ces cas le code réduit de trois degrés la peine ordinaire.

En général au premier titre *des plaintes judiciaires*, les individus aptes à former ces plaintes sont divisés en citoyens et militaires. D'après la sect. CCCXXXIX, aucune accusation ne peut être portée en justice par les vieillards âgés de plus de quatre-vingts ans, les enfants au-dessous de dix ans, les individus infirmes, et toutes les femmes, sauf les cas suivants: révolte contre l'état, impiété des enfants envers leurs parents, préméditation de meurtre, vol, blessures, et autres délits commis contre les personnes plaignantes. L'esclave et le serviteur gagé ne peuvent donc pas se plaindre en justice des mauvais traitements de leur maître, et nous avons vu plus haut les mauvais traitements classés parmi les fautes vénielles. Si le domestique est blessé dangereusement, c'est le magistrat qui doit intervenir, ou encore les parents de ce domestique peuvent former l'accusation. L'accusation de l'esclave contre l'individu libre ne paraît pas recevable en justice : aucune peine n'est statuée contre l'affranchi qui accuse justement

son maître. Le lien paraît tout à fait rompu; l'affranchi est rentré dans la société; il a ses propres intérêts à défendre, et devant la loi, lui et son ancien maître peuvent être sur le pied d'égalité.

Par toutes ces citations du code on voit que le citoyen libre, le serviteur gagé, l'esclave sont placés à trois degrés différents dans la société chinoise. L'esclave fait partie intégrante de la famille du maître, et contracte envers lui l'obligation de devoirs sévères. L'affranchissement le met sur le pied d'égalité avec tout citoyen libre; mais s'il attaque la personne de son ancien maître qui l'a affranchi, il est puni comme s'il était encore son esclave. Le serviteur gagé participe dans un moindre degré aux obligations générales envers le maître de la famille. Il s'est loué à cette famille, il en fait partie, et pendant la durée de son engagement, la loi ne le juge pas comme un homme libre. Toute alliance entre la classe libre et la classe esclave est interdite rigoureusement. Cette séparation que la loi établit entre l'homme libre, le serviteur gagé et l'esclave peut paraître singulière dans un pays où toutes les places sont données au concours public, où il n'existe pas de nobles privilégiés, si ce n'est les princes du sang impérial. Mais c'est un fait adopté même par les moralistes chinois qui ont composé, depuis l'origine de l'esclavage, tant d'écrits moitié superstitieux moitié philosophiques. Une si grave question est passée sous silence dans le livre des Récompenses et des Peines, le code moral des sec-

tateurs du Tao; et seulement quelques compilateurs, comme Ma-touan-lin, rappellent qu'il n'existait pas sous les Tcheou d'esclaves particuliers. Comme nous l'avons vu, le code de cette dynastie séparait en deux catégories le citoyen contribuable et l'individu qui loue son travail. Celui-ci, ne pouvant contribuer à la taxe, devait être dans un rang inférieur; mais il n'est point dit qu'alors la punition légale fût différente pour le contribuable et le serviteur gagé. Plus tard, au milieu des troubles, il n'y eut plus que des maîtres et des esclaves, et la distinction est bien tranchée sous les premiers Hân, où l'esclave est presque en dehors des lois. Ensuite vinrent les idées indiennes sur la division des castes, et déjà elles étaient fort répandues en Chine sous les Thang qui instituèrent des castes militaires. La première ordonnance qui défend de prendre pour sa femme une ouvrière date de la cinquième année de Koblaï Khan (1264), et beaucoup de dogmes indiens furent importés en Chine par les Mongols ou par les prêtres attachés à leur suite. Du mélange de l'ancien droit du vainqueur sur le vaincu avec des notions sur la constitution politique de l'Inde me paraît résulter la législation chinoise actuelle. La distinction légale de l'homme libre, du serviteur gagé, de l'esclave, a pu être imitée des Indous, quoique le bouddhisme, généralement adopté en Chine, ne reconnaisse pas la division des castes.

On manque de données positives pour établir quelle est la proportion de la population esclave en

Chine, et comment elle y est répartie. Autrefois les esclaves et individus logés n'étaient pas compris dans les dénombrements, la population contribuable étant seule recensée. Aujourd'hui il paraît qu'il existe deux modes d'enregistrement de la population. Suivant l'un, le chef de famille ne place sur son registre que les individus, en âge contribuable, qui existent dans sa maison. Suivant l'autre, il inscrit tous les individus qui sont dans sa maison, quel que soit leur âge, et ce mode paraît comprendre les esclaves et serviteurs gagés. Ces différences dans le mode de recensement expliquent en grande partie, comme je l'ai dit dans mon précédent mémoire, les écarts singuliers des évaluations de la population faites à des époques voisines. Ainsi vers l'an 1760, le père Allerstain porte la population de la Chine à 198 millions d'individus, tandis que dans l'Almanach impérial de 1790 M. Klaproth trouve seulement 140 millions de contribuables et 142 millions d'individus, en comptant les dignitaires et militaires non imposés. Du rapprochement de ces deux nombres on pourrait inférer que la classe esclave ou domestique est le quart environ de la masse totale; mais ceci n'est qu'une approximation fort incertaine. La répartition des esclaves sur le sol de l'empire doit varier suivant les points affligés par de grandes calamités physiques qui viennent souvent réduire à la dernière misère la population d'une province entière et jettent ainsi sur le marché une foule d'esclaves. Cependant ces malheureux doivent tendre à

se reporter vers les villes très-peuplées, où ils trouvent plus facilement des maîtres. Dans la classe moyenne la femme du second rang est ordinairement la servante de la maison. Dans la classe riche les femmes mêmes du second rang ont au-dessous d'elles des femmes esclaves qui les servent. Les négociants, les riches, les dignitaires se servent des esclaves mâles pour le service de leur maison, et pour les transporter en palanquin, quand ils veulent voyager plus rapidement que par eau; car la Chine possède peu de chevaux et autres bêtes de somme. D'après les derniers missionnaires, ces esclaves mâles sont rares hors des grandes villes : l'extension extraordinaire de la petite culture et la division extrême des propriétés rendent à peu près impossible qu'ils soient appliqués au travail de la terre. Ainsi que je l'ai dit plus haut, les Chinois louent généralement leurs terres à bail, et seules, les familles tartares, où tout homme naît militaire, ont des serfs qui cultivent pour elles leurs propriétés, et y restent invariablement attachés.

Ce que l'on sait positivement sur les esclaves chinois, c'est que leur sort actuel n'est généralement pas malheureux. Ainsi le montrent les romans, où le domestique est le confident du maître, où une conduite dure envers les esclaves n'est attribuée qu'aux individus vicieux, et n'est point une chose ordinaire comme dans les comédies grecques et romaines. Ainsi l'attestent Staunton, Barrow et les autres voyageurs européens. Dans les Annales de la

propagation de la foi, nº XL, un missionnaire qui est resté dix ans en Chine nous dit que la classe ouvrière et travaillante n'est point méprisée par les classes supérieures, que les personnes riches et même de qualité mangent ordinairement avec leurs domestiques et ouvriers. Si l'on remonte aux temps antérieurs, généralement l'esclave ne paraît durement traité qu'aux époques de grands troubles, et spécialement à la suite de l'invasion des Wey, des Heou-Tcheou au VIe siècle de notre ère, des Kin, des Mongols aux XIIe et XIIIe siècles (Appendice, p. 6). Ces conquérants tartares laissaient leurs esclaves dans le plus grand dénûment, et souvent les marquaient à la figure; mais leur inhumanité ne peut être mise sur le compte des naturels, et sous les grandes dynasties des Hân, des Thang et surtout des Soung, on voit le gouvernement chinois s'occuper du sort des esclaves bien plus que les gouvernements de la Grèce et de Rome, encore païennes. Enfin l'histoire chinoise ne rapporte aucune révolte d'esclaves, bien différente en cela de l'histoire grecque et romaine, et de celle de nos colonies.

Aujourd'hui l'esclave chinois est protégé sous certains points par le code de son pays, il devient membre réel de la famille qui l'a acheté; et avec les prescriptions de ce code, avec le caractère des Chinois naturellement humain, la servitude paraît à la Chine un état assez doux. C'est une sorte de position sociale que les divers voyageurs distinguent totalement dans leurs récits de la condition dégradée de

l'esclave dans les colonies européennes, et surtout dans les états d'Amérique. L'Anglo-Américain, si semblable au Chinois par son désir immodéré de lucre, par son indifférence pour toute notion scientifique qui n'est pas immédiatement applicable, lui est fort inférieur en humanité par la dureté de son code noir, par les traitements barbares qu'il inflige souvent à son esclave. Mais dans cette comparaison, il est une considération qui ne peut être négligée. En Amérique, le maître est blanc et l'esclave est noir : ils sont de deux races différentes. En Chine l'un et l'autre sont de la même couleur et de la même race. Dans le premier cas le blanc a une supériorité intellectuelle manifeste. Il ne peut penser qu'il descende jamais à l'état d'esclavage comme cette race qu'on lui amène d'au delà des mers; il traite alors le noir comme un animal de sa ferme. Mais en Chine, où la race est la même, la misère, cette cause principale de l'esclavage, est une chance commune au maître et à l'esclave. Le maître doit souvent penser que lui-même ou ses enfants, par un châtiment de l'empereur, par un revers de fortune, par une calamité physique, peuvent changer de position, tomber dans la pauvreté, dans l'esclavage, et les exemples sont assez fréquents pour renouveler sa mémoire. Il voit donc son semblable dans son esclave, et le traite humainement. Supposez aux Chinois des esclaves noirs et laissez-leur les préjugés, les superstitions dont ils sont imbus dès l'enfance contre les Occidentaux, rien ne prouve

qu'ils ne traiteraient pas les noirs aussi durement que le font les Américains. C'est ainsi qu'en Égypte, d'après l'ouvrage récent du voyageur anglais Lane, l'esclave blanche devient souvent femme principale et voit ses enfants hériter, tandis que la femme noire et ses enfants restent toujours dans l'esclavage.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Dictionnaire étymologique de la langue russe, publié par M. Reiff. — Pétersbourg, 1835-1836, 2 vol. in-8°.

Si sous le rapport littéraire les nations slaves n'ont pu encore s'élever jusqu'ici à une hauteur égale à celle qu'occupent les nations européennes qui se servent de langues germaniques ou romanes, si par suite leurs idiomes sont moins étudiés et peu appréciés, on ne saurait y voir qu'une série de causes et d'effets à laquelle les langues parlées par nos ancêtres furent soumises de même, il y a quelques siècles. Différents idiomes slaves ont déjà été l'objet de travaux philologiques, et l'ouvrage qui nous occupe, destiné moins à faciliter l'accès d'un des plus remarquables de ces idiomes qu'à en faire voir le tissu étymologique, a fait faire un nouveau pas à la philologie comparée, par l'arrangement scientifique des dérivés sous leurs radicaux, et par

de nombreux rapprochements avec des langues ariennes, sémitiques et tartares. Le but de l'auteur différait essentiellement de celui de Linde. Ce dernier, dans son immense *Slownik*, voulait surtout, par des exemples pris dans la littérature polonaise dans toute son étendue, réunir un *Thesaurus* analogue à celui de Forcellini; il avait beaucoup médité et fait des recherches sur les radicaux des langues slaves, il les donne dans son estimable introduction; mais avec un grand nombre de réels il en admet, comme Valkenaër en grec, d'autres qui sont hypothétiques, parce qu'ils ne se trouvent nulle part dans la langue même. Ce sont des fictions philologiques pour expliquer certains dérivés; on les admet parce qu'on suppose que chaque langue est ou a été jadis au complet, doctrine qui certainement aujourd'hui ne saurait plus se soutenir. Nous sommes entré dans ces détails pour faire voir les écueils que M. Reiff a su éviter, du moins en grande partie; si des doutes restent encore, doutes que nous proposerons avec toute la franchise que requiert un ouvrage si marquant, on se rappellera que c'est le premier travail de ce genre fait sur la langue russe. Nos remarques porteront principalement sur les quatre premières lettres, formant environ la cinquième partie de l'ouvrage. Elles ont été lues attentivement la plume à la main, et ce n'est qu'accidentellement qu'on a jeté quelques coups d'œil sur le reste de l'ouvrage.

Nous ne saurions passer sous silence l'excellent

abrégé de grammaire placé en tête du dictionnaire, trop court, trop substantiel sans doute pour des personnes non initiées à la langue, mais très-utile pour d'autres plus avancées, surtout en ce qui regarde le verbe, dont la structure savante, principalement dans les nuances délicates des temps plus ou moins passés, est sans égale dans toutes les langues ariennes. On aurait désiré l'exposé des vues de l'auteur sur les radicaux de la langue, précisément parce qu'il a suivi un chemin plus conforme à l'histoire, ce que fournit la langue même, tandis que Linde et Dobrowsky paraissent s'en être trop écartés; des doutes s'élèvent parfois sur la possibilité de certaines étymologies, que probablement un tel exposé aurait levés. Comme tous les lexicographes russes, M. Reiff a admis beaucoup de mots de l'ancien slave, mais sans s'expliquer si ce n'étaient que les mots dont on peut se servir dans des compositions littéraires, ou, ce qui paraît plus vraisemblable, s'il les a placés pour éviter des lacunes, par exemple dans les cas où le russe a perdu le mot même ou sa signification primitive. De temps à autre on remarque des rapprochements avec le polonais et plus fréquemment encore avec le serbien; mais Linde ayant donné avec toute la brièveté possible les synonymes de tous les dialectes slaves, il aurait été désirable, dans un dictionnaire russe rédigé sous un point de vue scientifique, de voir ce beau travail reproduit, et par là mis à la portée du public; car le Slownik, par son étendue

et son prix (240 fr.), ne sera toujours accessible qu'à un petit nombre de personnes.

M. Reiff entre dans quelques détails relatifs à l'intonation, sujet dont Puchmayer a rempli la moitié de sa grammaire, et qui probablement se soustraira à jamais à un arrangement scientifique[1], de même que l'accent grec et pour les mêmes causes. On remarque fréquemment en anglais une tendance de l'accent à se retirer des syllabes finales, mais difficilement on trouverait un mot comme владѣчествованіе, où il se trouve sur la cinquième en comptant de la fin.

Surtout depuis le temps de Pierre le Grand, la langue russe a admis plus qu'aucune autre langue connue des mots étrangers, généralement sans les changer; mais il est curieux de voir qu'on en a façonné des verbes et parfois des adjectifs, comme авантажный et приавантажиться, акцептовать, ассигновать, балотировать; à bien peu d'exceptions près, ils sont toujours de la forme fréquentative ou réitérative овать, correspondant à la dixième conjugaison sanscrite, et aux conjugaisons faibles des langues allemande et anglaise, que Ben Johnson compare sous ce rapport aux auberges, où l'on reçoit tous les étrangers[2].

M. Reiff, de même que M. Graff dans son Trésor

[1] Cf. Dobrowsky, *Slavin*, 374, et Schmeller, dans les *Mémoires de l'Académie de Munich*, tome I, page 743, note.

[2] «The common inn to lodge every strange and foreign guest.» (Ben Johnson, *English Grammar*, works VII, 256; London, 756.

de l'ancien haut-allemand, s'est servi de cinq espèces de caractères différents pour distinguer les véritables radicaux, les dérivés qui sont devenus radicaux pour des séries de mots émanés d'eux (les *krit* et *taddhita* en sanscrit), les mots étrangers importés en divers temps, les véritables dérivés et enfin les phrases et exemples cités. Le coup d'œil en devient plus sûr, et bien souvent le caractère dans lequel le mot est imprimé tient lieu d'explication, qui aurait pris beaucoup de place. On a vu encore avec plaisir qu'on a rejeté l'ancienne forme du *tverdo* (ш), parce qu'il ressemble tellement au *cha* (ш), que dans presque tous les imprimés ce n'est que le sens qui peut les faire distinguer.

Le nombre de nos remarques sur la lettre *a* sera petit, la langue n'ayant que très-peu de mots non pris de l'étranger, une vingtaine au plus, qui commencent par elle; c'est le я qui la remplace comme lettre initiale.

De **алкать** « avoir faim, » M. Reiff dérive **лакомый** « friand, gourmand, » en supposant un verbe **лакнуть**, dont on se serait servi pour **алкнуть**. Une telle transposition de lettres ne paraît pas appuyée de l'usage de la langue russe; il paraît venir plutôt de **локнуть**, **локать**, **лизать** « lécher. »

Алырать « tromper », du persan (et arabe) آل « fraude ? »

Арабъ « le nègre, » proprement un Arabe. Mais

d'autres écrivent арапъ, ce qui rappelle l'allemand *rapp* «cheval noir.»

Арава «foule,» turc قلبه. Nous ne voyons aucun rapprochement possible entre ces deux mots; c'est probablement आराव que M. Wilson rend par *sound;* il désigne «le bruit causé par une foule» (Nalus, XIII, 16.)

Аспудъ «ardoise» visiblement est un mot étranger; mais de quelle langue?

Баять «parler,» βάζειν (21); c'est plutôt φάω, φημί, φῶς, φώς, भा (car βάζειν dérive de भाष्) *fari*. Nous faisons remarquer les dérivés **балы** «[illegible] «daises» (balivernes?) et **басня** «fable,» pour montrer l'étendue des lettres serviles en russe.

Бдѣть बुध् «veiller,» d'où dérivent **будить** «éveiller,» et **бодрый** «éveillé, alerte, vaillant» (23); mais c'est अवबुध् qui signifie «veiller,» et प्रबुध् «éveiller.»

Безъ, بی, «sans» (23); probablement *miss* des Allemands, qui se retrouve dans *mésalliance, mépris.*

Бичъ (26); c'est bien *peitsche* en allemand, le «fouet;» l'autre mot, *karwatsche* «cravache,» est hongrois, *korbáts*. **Бичъ** est dérivé de **бить** «frapper,» aussi bien que **бой** «combat,» comme *schlacht* vient de *schlagen;* mais est-il sûr que [illegible] «tromper,» soit un radical, et celui-ci sans aucune liaison avec **вой** «cri,» dérivé de **выть** «hurler, se «lamenter?» On avoue au reste que le б et в, comme initiales, paraissent rarement se confondre en russe,

tandis qu'ils le sont très-fréquemment en sanscrit.

Блёкнуть « flétrir, se faner » (32), pourrait venir de блѣдный « pâle, » блюдо « le plat, » dérivé de блюсти, блюду « conserver » (35), πλατύς?

болванъ « idole, bloc, » celtique *peulvan* « bloc « de pierre » (40), se rapporte probablement à болый « grand, fort, » de même que великанъ, великій à велый; car ces mots se retrouvent dans बल, बलिन्, *validus, walten*, власть. De болый vient бояринъ, dont l'ancienne forme est боляринъ (40)?

On ne voit pas pourquoi болтать « secouer, jaser, » et qui a beaucoup de dérivés, est regardé comme étranger, aussi bien que боровъ « porc » (43), et вепръ, *verrat* वराह (92).

богатырь « héros, » بهادر, mongol *baghatour* (36). Bandtke (*Grammaire polonaise*, 6, 7) faisait dériver ce mot de *bog, bogaty*, avec la même raison que d'autres supposaient بهادر composé de بها, arabe, et در ou دار, persan[1]; il est incontestablement mongol (Schmidt, *Ssanang*, 61, 167). Karamzin, qui se sert du mot богатырь (t. III, p. 239, 2e édition), probablement ignorait qu'il était identique avec баядуръ (t. III, p. 233) et багадуръ (t. III, p. 228, et t. IV, p. 12).

Ne pourrait-on pas rapprocher *dolor* de боль (42)? On a *bellum* et *duellum*, *dick*, en allemand, *big*, *thick* et *thigh*, en anglais.

On croit que c'est avec raison que M. Reiff a placé

[1] Belfour, Ali-Hazin, 293.

sous брать, भृ, φέρειν, ferre, भ्रातृ, برادر, frater et φρατήρ (46), en comparant *stallbrodir, stallsystir*, en islandais; mais брань ou бранина « toile claire à « carreaux, » et бирка « bois à entailler » (47), peuvent-ils en dériver? Ce dernier se rapporte à *kerbe*, allemand, comme *forma* à μορφή.

брызгать (58) semble plutôt venir de бросать (56) qu'être un radical lui-même; et est-il sûr que dans быстрый (66) рый, et non ый, soit la syllabe dérivative? бремя « fardeau, » paraît décidément venir de брать, mais берегъ « rivage, » de беречь « conserver, ménager? »

бульваръ, français, de l'allemand *bollwerk* (63). On est bien aise de rencontrer la véritable étymologie de ce mot chez M. Reiff, tandis que des philologues français ont supposé que boulevard était *boule-verte, bowling green;* mais on devrait l'écrire *boulevarc* [1]. Comparez *southwark*, islandais, et le vieux danois *sudvirki*, le terre-plein ou retranchement élevé par les Danois, du temps d'Éthelred, sur la rive méridionale de la Tamise. (Henderson, *Iceland*, p. 387; Biörn, t. II, p. 445.)

буря « orage, » βορέας (65). On pourrait comparer адъ et ἅδης, mais il semble plus naturel de rapprocher l'islandais *bylr* « tourbillon » de *at bylia* « retentir; » (Grimm, t. III, p. 390, *byr* de *byrja*

[1] Quand il disoit la messe, mectoit assez prez de l'autel empres lui ung bon espieu de fer trenchant qui estoit baston de guerre pour se deffendre si aulcuns le fuissent venus querre, et avoit garni et *boulloverquié* sa maison. (Du Clercq, *Mém.* III, 28, ed. Reiffenb.)

« s'élever, commencer; » nous avons suivi Biörn); Wiclif (Matth. VIII, 32), *bire* « orage, impétuosité; » *pirie* « orage » (Holinshed, I, 59, éd. 1807.)

бѣгу, **бѣжать**, *φεύγω*, *fugio* (70); mais le russe signifie « courir, se hâter, » वेग que Wilson dérive de विज्, *to go;* Rosen donne encore la signification de « remuer, souffler, » ce qui l'identifie avec विज् « trembler, remuer. »

бѣда, du verbe **бѣдить** (72), **высь** de **высокій** (140), **вѣнецъ** (de **вить**?), dont dérive **вѣнчать** (148), **гадить** de **гадкій** (162), **глубь** de **глубокій** (178), et autres exemples, font désirer que l'auteur se fût expliqué par rapport à son système d'étymologies. **Важный**, **важить**, et autres mots qui paraissent foncièrement russes, sont dérivés de **вага**, imprimé dans le caractère qui le désigne comme étranger. **Вадить на кого** « calom-« nier, attirer » (**кого чѣмъ**, Schmidt), ne semble pas radical, mais dérivé de **вести**.

Вабій « gendre » et **вабикъ** « jeune étalon » n'ont rien de commun que la similitude des lettres avec **вабить** « attirer, engager, » dont ils sont dérivés (76).

Вести et **везти** sont regardés comme deux radicaux différents; nous ne le pensons pas (cf. encore **версти**, **верзти**); et peut-être même que **вожжа** « les rênes » (95) s'y rapporte encore. D'un autre côté, on ne voit pas comment on peut rapprocher वश् de **велѣть** « vouloir, » ou **видѣть**, de विच्छ् et دیدن; c'est plutôt विद्.

Обращать pour **обвращать** (100), **обижать** pour **обвижать**, de **видѣть** (107), **обитать** pour **обвитать** (113), **обѣщать** pour **обвѣщать** (152), **обычай**, du verbe inusité **выкнуть**, pour **обвычай** (mais **добыча** de **быть**); on peut y joindre **учить**, composé de **ук** ou **вык** et **нуть**, dont dérive **наукъ** « la science » (138). Il serait curieux de savoir si dans les plus anciens monuments, le poëme d'Igor, par exemple, cette élision du **в** se trouve déjà ou non. La forme complète mettrait un fait à la place d'une supposition, que nous regardons toutefois comme très-vraisemblable.

Вилять « s'éloigner, » dérivé de **вить**, वे, « tisser » (114)? Et **вѣять**, radical (115), ne viendrait-il pas de **вить**? *wében* et *wèben*, en allemand.

Владѣть « gouverner, » *walten*, *gewalt*, ولاية (117); ce dernier ne saurait en être rapproché, mais plutôt *validus* « galant, वलि; **владѣть мечёмъ** « manier l'épée, » c'est donc *wield*, anglais.

Власъ, वाल, *vellus*, *wolle* (118), *οὖλος*, *vliess* et *fleece* sont à ajouter.

Вѣкъ, वयस्, *αιει*, *ævum*, *ewig;* mais بقا et وقت, arabe, sont de trop, de même que probablement *woche*, allemand, en ancien haut-allemand *wecha;* tandis que *ewig* dérive de *éwa*, gothique *aiv*, scandinave *aefi*. (Graff, I, 701, 505.) La forme आयुस् manque.

Вѣра « la foi » (149). On trouve **вѣръ** dans Joukovski.

Вѣтовоть, de वद् ou वच् (151); c'est plutôt वदाय् « faire savoir, dire, raconter; » nous désirerions le placer sous видѣть. En général, un verbe en овать ne saurait être regardé comme radical.

Вязать « lier, rattacher, » बन्ध (157); c'est पश्, dont पाश « la chaîne. » Le persan بستن, impératif بند, a fondu पश् et बन्ध्.

Гнуть, dérivé de гбнуть, inusité (165), ne peut guère être mis en parallèle avec خميدن, aussi peu que гибнуть avec كم, persan, et غيب, arabe. — « *Sgubim* « je perds, » *sgubiti*, est probablement com- « posé de *s'-gol-bim* « je suis privé, dépouillé d'une « chose. » (Kopitar, *Grammaire carniole*, 362.)

Гладкій, *glatt*, allemand (173); ajoutez ह्लद्, *lætus, glad*, anglais; peut-être que сладкій s'y rapporte. Mais d'où vient гладъ ou голодъ « la faim, » que l'auteur, avec raison, regarde comme une racine différente?

Голубь « pigeon, » كبوتر (193), कपोत. Grimm (t. III, p. 341) pense que *culver*, anglais, est une singulière confusion avec *coluber*, « couleuvre; » nous ne le pensons pas; mais il est bizarre combien ce mot a changé en Europe. *Taube*, allemand, كبوتر, comme azur vient de لاجورد, لازورد.

Хлябь « cascade, » de глубокій (178); хребетъ, de горбъ « bosse, nuque » (196), cf. *rupes, scrupus, schroff* « escarpé. » Le changement du г en х, que l'on doit envisager ici comme son aspirée, paraît remarquable.

Грѣть (218) et горѣть (197) ne paraissent pas deux radicaux différents. L'idée est ingénieuse de dériver горе « affliction » de ce dernier (200). Sans doute горѣть est en parallèle ou dérivé de घर् [*gar*, allemand]; mais *urere* (197) vient de उष्; le participe *ustus* a conservé la véritable forme primitive.

Господь, *δεσπότης*, दिश् et पति (200). Forcellini remarque que quelques manuscrits, dans Aulu-Gelle, 5, 12, lisent *diespater* au lieu de *diespiter*, ce qui changerait peut-être l'étymologie du mot; en tout cas il faut regarder दिश् comme substantif, dont la forme plus usuelle est देश. Государь, par syncope сударь, altération de господарь (201). L'étymologie de господь et son altération en государь et сударь ne semblent pas trop certaines.

Глазъ « œil » (174) est regardé comme allemand; nous pensons que *glotzen*, allemand, est plutôt étranger; de même que de грязь (219) dérive *grass*, *grässlich;* глянецъ de *glanz*, allemand (181); il est formé comme вѣнецъ, et le я aurait difficilement pris la place de l'*a* allemand au milieu de la syllabe (cf. агнецъ, ягнёнокъ, игнята). Pourquoi ne viendrait-il pas de глядѣть « regarder? »

Гнусный, radical (186), dérivé de гнить, гноить? Pourrait-on rapprocher край de грань?

Градить, городить « enclore, bâtir, construire, » كرده, קרח (203). On peut ajouter à كرده, كردان et *gyrus;* mais קרח ou קריה vient de קרה, piel

de קרה. En persan, كرد ou جرد a une signification différente lorsqu'il désigne une personne; car يزد كرد ou يزد جرد est évidemment ايزد كرده.

Груда vient de громада (213)? гулапь غلتيدن «se tourner» (2 2 1); ce dernier s'écrit aussi غلطيدن, גלל, et paraît d'origine sémitique, comme طلبيدن, فهميدن, et autres. STAHL.

LE JUSTE MILIEU

Du Moslim.

M. le baron Silvestre de Sacy a déjà fait observer [1] « que le juste milieu, que chacun doit suivre dans « sa conduite, évitant en toute chose les deux ex- « trêmes, est le caractère propre des dogmes et des « rites de l'islamisme. » La maxime arabe, « les meil- « leures affaires sont celles du milieu [2], » est connue, et la langue arabe a même un mot particulier pour exprimer l'homme du juste milieu, *al-moktassid* [3], que Golius explique : « Qui medio modo se habet, « sive quoad corpus sive quoad animum. » Si tout ceci est connu, le mot de la tradition du prophète,

[1] *Journal des Savants*, novembre 1835, p. 662.

[2] خير الامور اوسطها.

[3] المقتصد.

conforme au verset 144 de la seconde surate du Coran, qui est le fondement du juste milieu des moslims, n'a encore été publié nulle part.

Le verset du Coran est le suivant :

« Ainsi nous vous avons placés comme le peuple « du milieu (i. e. *optimam* et *justissimam*, ajoute Ma-« raccius d'après les commentaires arabes), pour que « vous soyez les témoins contre les hommes, et que « le prophète soit témoin contre vous. »

Le mot du prophète conforme à ce verset est consigné dans le trois mille sept cent quatre-vingt-dixième chapitre du grand recueil des traditions de Bokhara.

قال رسول الله صلى الله عليه وسلّم يجا بنوح يوم القيمة فيقال هل بلّغت فيقول نعم يا ربّ قال فتسأل امّته هل بلّغكم فيقولون ما جاءنا من نذير فيقال من شهودك فيقول محمّد وامّته فيجا بكم فتشهدون ثم قراء ورسول الله صلّى الله عليه وسلّم وكذلك جعلناكم امّة وسطًا قال عدلًا لتكونوا شهداء على النّاس ويكون الرسول عليكم شهيدًا

« L'envoyé de Dieu (auquel Dieu soit propice !) a « dit : « Dieu viendra, au jour du jugement, à Noé, « et lui demandera : As-tu fait parvenir mon mes-« sage ? Noé dira : Oui, Seigneur. Alors on deman-« dera à son peuple : Vous a-t-il fait parvenir le « message ? Et ils diront : Il ne nous est arrivé aucun « prédicateur. Dieu dira à Noé : Quels sont tes té-« moins ? Noé dira : Mohammed et son peuple. Il

« viendra alors avec vous, et vous rendrez témoi-
« gnage. » Après cela l'envoyé de Dieu (auquel Dieu
« soit propice!) récitera le verset : « C'est ainsi que
« nous vous avons placés comme le peuple du milieu
« (il ajoutera, c'est-à-dire juste), pour que vous soyez
« les témoins contre les hommes et que l'envoyé de
« Dieu soit témoin contre vous. »

HAMMER-PURGSTALL.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 10 février 1837.

Les personnes dont les noms suivent sont présentées et admises comme membres de la Société asiatique.

MM. CONON DE GABELENZ, conseiller d'état, à Altenbourg, en Saxe.

GRANVILLE TEMPLE, à Paris.

LENORMANT (Charles), conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale.

CLÉMENT MULLET, membre de plusieurs sociétés savantes.

On lit une lettre de M. Dureau Delamalle par laquelle il demande que le conseil veuille bien prier M. Coquebert de Montbret de laisser prendre communication de diverses lettres de Peyssonnel qu'il possède, à MM. Ét. Quatremère et Dureau Delamalle, qui sont chargés de publier les papiers et la correspondance de ce voyageur. Le conseil arrête qu'il sera écrit dans ce sens à M. Coquebert de Montbret.

On lit une lettre de M. Richy par laquelle il donne avis de la prochaine arrivée de la caisse contenant l'exemplaire du *Shabdakalpadruma*, offert par Râdhâkantdeb à la Société. Les remercîments du conseil seront adressés à M. Richy pour cette communication.

M. de Hammer-Purgstall écrit à la Société pour lui adresser un article qu'il destine au Journal asiatique. On arrête que cet article sera renvoyé à la commission du Journal.

M. Simon, secrétaire général du congrès scientifique de

France, adresse au conseil quelques exemplaires de la circulaire relative à la session qui doit avoir lieu à Metz au mois de septembre 1837. Ces exemplaires sont déposés sur le bureau.

M. A. Jaubert, président de la Société, présente au conseil un exemplaire du premier volume de la traduction de l'Édrisi. Les remercîments du conseil sont adressés à M. Jaubert.

M. Mohl communique au conseil une lettre qui lui a été adressée par M. J. Prinsep, secrétaire de la Société asiatique du Bengale, et dans laquelle ce dernier lui fait connaître que, n'ayant pas encore reçu l'avis officiel des mesures qu'a prises le conseil pour favoriser sur le continent la vente des ouvrages imprimés à Calcutta par la Société asiatique du Bengale, il n'a pu adresser au conseil les remercîments de cette société. A cette occasion, M. Mohl expose au conseil l'état de la vente des ouvrages envoyés par M. J. Prinsep à Paris, et demande à être autorisé à transmettre à M. Prinsep le montant de ce qui est dû à la Société asiatique du Bengale, après que ce compte aura été soumis aux règles de surveillance qui sont suivies par le conseil pour les fonds de la Société asiatique. Cette proposition est adoptée.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Séance du 10 février 1837.

Par l'auteur. *Géographie d'Édrisi*, traduite de l'arabe en français d'après deux manuscrits de la Bibliothèque du Roi et accompagnée de notes, par M. P. Amédée JAUBERT. Paris, Imprimerie royale, 1836, in-4°, tom. Ier.

Par l'auteur. *Bibliotheca sanscrita. Literatur der Sanskrit-Sprache*, von Friedrich ADELUNG. 2e édition, St-Pétersbourg, 1837, in-8°.

Par l'auteur. *Die Religion-System der heidnischer Vælker des Orients*, von P. F. STUHR. Berlin, 1836, in-8°.

Par l'auteur. *First part of the twentieth volume of Asiatic researches, or transactions of the Society instituted in Bengal.* In-4°, Calcutta, 1836.

Par l'auteur. *Sur les plus nouvelles médailles musulmanes,* par M. FRÆHN. —*Extrait du Bulletin scientifique de l'académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.* Broch. in-8°.

Par l'auteur. *Sur les manuscrits orientaux les plus curieux du musée Romantzow,* par le même. Brochure in-8°.

Par l'auteur. *Supplément au catalogue des manuscrits sanscrits du Musée asiatique de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg.* Six pages in-8°, par M. Paul PETROF.

Par l'auteur. *Essai sur le Diwan des poëtes afghanistans,* par M. le docteur DORN. 4 pages in-4°.

Par l'auteur. *Un feuillet de spécimens de nouveaux caractères thibétains,* par M. SCHILLING DE CANSTADT, *et un feuillet de spécimens de nouveaux caractères mandchoux.*

Par l'auteur. *Lettre à M. Quatremère sur une inscription latino-phénicienne trouvée à Leptis,* par M. l'abbé ARRI. Extrait du Journal asiatique.

Par l'auteur. *Le livre de la bonne doctrine,* trad. de l'hébreu par M. Auguste PICHARD. Extrait du Journal asiatique.

Séance du 10 mars 1837.

On lit une lettre de M. Jacquet offrant, au nom de M. Court, de publier deux mémoires, qui seront remis au comité du journal;

Une lettre de M. l'abbé Glaire offrant la deuxième édition de sa Grammaire hébraïque et de sa Chrestomathie.

Des lettres de MM. Prinsep de Calcutta, et de Allen et compagnie, à Londres, annoncent l'arrivée prochaine d'une caisse de manuscrits sanscrits de la part de M. Hodgson, résidant au Népal.

On lit une lettre de M. Vandermael, envoyant son Dictionnaire des hommes de lettres belges.

Le docteur Zinkeisen, présenté par MM. Mohl et Stahl, est admis comme membre de la Société.

M. Reinaud annonce que vingt-huit feuilles d'Abou'lféda seront imprimées à la date de l'assemblée annuelle, pour laquelle les membres qui ont des lectures à faire sont invités à en donner communication.

M. le baron de Slane annonce qu'il s'occupe d'une édition d'Ebn-khallikan, et que l'impression des poésies inédites d'Amro'lkaïs sera achevée pour la séance générale.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Principes de grammaire hébraïque et chaldaïque, accompagnés d'une chrestomathie hébraïque et chaldaïque*, par J. B. Glaire, membre de la Société asiatique. 2e édition. Paris, Méquignon junior, 1837. In-8°.

Par l'auteur. *Des couleurs symboliques dans l'antiquité, le moyen âge et les temps modernes*, par Frédéric Portal. Paris, Treuttel et Würtz, 1837. In-8°.

Par M. Ph. Vandermaelen. *Dictionnaire des hommes de lettres, des savants et des artistes de la Belgique, présentant l'énumération de leurs principaux ouvrages*. Bruxelles, 1837. In-8°.

Par l'auteur. *Réponse de M. de Paravey à l'article de M. Riambourg sur l'antiquité chinoise, inséré dans les* Annales de philosophie chrétienne, n° 77, tome XIII, page 332. In-8°.

Par les rédacteurs et éditeurs :

Journal de l'Institut historique. Octobre, novembre et décembre.

Plusieurs numéros du Journal de Smyrne, du Moniteur ottoman, de la Gazette turque-arabe du Caire et du Journal turco-grec de Candie.

BIBLIOGRAPHIE.

M. le baron Mac Guckin de Slane vient de charger MM. Firmin Didot et compagnie, de l'impression du texte arabe du Dictionnaire biographique d'Ebn-Khallikan; cet ouvrage formera huit ou neuf livraisons in-4° de vingt feuilles chacune. Prix de la livraison : 10 francs. La traduction française paraîtra après la publication du texte arabe.

La première livraison paraîtra au mois de septembre prochain.

L'éditeur, ayant à sa disposition dix manuscrits de cet ouvrage, croit avoir réussi à rétablir le texte dans son exactitude originale; d'ailleurs toutes les fois qu'il lui restait des doutes sur un point quelconque, il a pu compulser la riche collection des manuscrits de la Bibliothèque du roi, et consulter les orientalistes les plus distingués de la France, lesquels ont bien voulu l'encourager de leur approbation et de leur appui dans cette entreprise difficile.

Histoire universelle de l'Église chrétienne considérée principalement dans ses institutions et dans ses doctrines, par M. Matter. Paris, Cherbulliez, 4 volumes in-8°.

M. Matter est connu depuis longtemps par ses écrits, notamment par ceux qui traitent des doctrines orientales; telles sont l'Histoire de l'école d'Alexandrie, depuis son origine jusqu'au temps d'Alexandre Sévère, et l'Histoire critique du Gnosticisme. En déroulant le tableau des fastes de l'Église chrétienne, M. Matter est naturellement revenu sur les ma-

tières traitées dans ces deux ouvrages, et en a donné un résumé substantiel pour les diverses époques du christianisme. Il en a même suivi le fil au delà des bornes qu'il s'était d'abord prescrites, et en a fait de nouvelles applications. Nous nous bornerons à citer le chapitre consacré à Mahomet et à l'établissement de la religion musulmane.

SUR LA LITTÉRATURE DES LESGUES.

Ce n'est que depuis peu que j'ai pu me convaincre, ce qui n'était pas connu jusqu'ici, que les Lesgues ont eu autrefois une littérature. On a traduit dans leur langue des ouvrages arabes tels que كتاب الامام الشافعى, *le Livre de l'imam Schaféi*, et مختصر المزنى, *l'abrégé de Moséni*. Le premier est l'ouvrage volumineux que Schaféi (décédé l'an 820 de notre ère) rédigea d'après le rite fondé par lui et connu sous son nom; le second, qui traite des doctrines dérivées du droit mahométan d'après le même rite, est un des principaux ouvrages des Schaféites, et son auteur, qui l'écrivit en 878 de notre ère, se nommait proprement Ismaïl. La traduction lesgue de ce dernier ouvrage est vraisemblablement le *coran d'Ismaïl*, dont parle Reineggs et autres ethnographes du Caucase, comme d'un ancien code arabe auquel les Lesgues en appelaient dans des cas litigieux. Il serait urgent de faire des recherches soigneuses de ces deux ouvrages et d'autres productions littéraires lesgues dont l'existence est présumable. Si l'on parvenait à trouver des monuments de cette nature, attestant une civilisation chez ce peuple, qui a disparu depuis longtemps, on pourrait s'en féliciter sous bien des rapports, et surtout sous le point de vue philologique.

(Note communiquée par M. Brosset.)

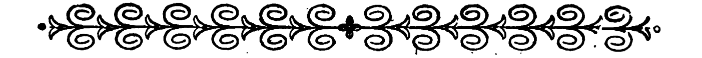
On annonce à Gœttingen un journal consacré spécialement à la littérature orientale, qui doit paraître tous les

deux mois par cahiers de dix feuilles. Les rédacteurs seront MM. Ewald, Conon de Gabelenz, Neumann et Lassen. Le premier numéro est annoncé pour le mois de juillet.

Documenta philosophiæ Arabum ex codd. mss. edidit, latinè vertit, commentario illustravit Augustus SCHMOELDERS. Bonnæ, 1836. In-8°.

Handbuch der historisch-kritischen Einleitung in das Alte Testament, von H. Ch. HAVERNICH, erster Theil, erste Abtheilung. Erlangen, 1836. In-8°.

Le Diwan d'Amro'lkaïs, précédé de la *Vie de ce poëte,* par l'auteur du *Kitab el-Aghani;* accompagné d'une traduction et de notes, par M. le baron MAC GUCKIN DE SLANE. Paris, Impr. royale, 1837. In-4°. Chez Dondey-Dupré. 20 fr.



JOURNAL ASIATIQUE.

AVRIL 1837.

SECONDE LETTRE[1]

Sur l'Histoire des Arabes avant l'Islamisme.

A M. J. MOHL, A PARIS.

Le Caire, février 1837.

Monsieur,

Vous avez bien voulu me demander, et je vous ai promis de tout mon cœur, pour le Journal asiatique, la suite des Journées et encontres des Arabes du paganisme, extraites du *Kitâb-aliqd* d'Ibn-Abd-Rabbouh. Je vous envoie aujourd'hui un petit à-compte. S'il plaît à Dieu, les autres ne se feront point attendre, et j'espère acquitter en quelques mois la dette que j'ai contractée avec tant de plaisir. Mais vous savez que le *Kitâb-aliqd* n'est pas le seul

[1] La première lettre a paru, en 1836, sous le titre : *Lettre sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme*, par Fulgence Fresnel. Paris, chez Benjamin Duprat. In-8°.

recueil où je puise : le *Kitâb-alaghâniyy*, dont je possède plusieurs exemplaires incomplets, sollicite et récompense de plus en plus mon attention. C'est véritablement une mine de traditions du plus vif intérêt, et dont quelques-unes remontent à une haute antiquité (eu égard aux temps que nous embrassons). Aussi, à peine ai-je lu le récit d'une journée dans le *Kitâb-aliqd*, que je m'empresse d'ouvrir l'*Alaghâniyy* pour voir ce qu'il en dit; et quelquefois, en vérité, je ne sais auquel donner la préférence; c'est ce qui m'arrive aujourd'hui à propos de la guerre de Dâhis, dont le récit commence, dans le *Kitâb-aliqd*, immédiatement après la journée de Houraybah[1]. Abou-Oubaydah, dont les propres paroles sont rapportées par l'auteur de ce recueil, raconte l'incident qui donna lieu à cette guerre tout autrement que le Râwî, suivi par Aboulfarage d'Ispahan; et, selon mon usage, je prendrais parti pour le professeur d'histoire du calife Hâroûn-Arraschîd si Djawhariyy avait adopté sa version; mais il a suivi l'autre[2]; et Djawarhiyy est à mes yeux une

[1] Je reviendrai sur la guerre de Baçous, que je n'ai fait qu'ébaucher, et qui est transposée dans ma première lettre. Tout le reste, depuis la journée de Manidj jusqu'à la journée de Houraybah inclusivement, est dans l'ordre adopté par le compilateur cordouan, ordre que je suivrai provisoirement. Encore une fois, je n'écris pas l'histoire des Arabes, mais une série de mémoires pour servir à l'histoire des Arabes.

[2] Voici le texte de Djawhariy sur la guerre de Dâhis :

وداحس اسم فرس مشهور لقيس بن زهير بن جذيمة
العبسي ومنه حرب داحس وذلك ان قيسا وحذيفة بن

autorité infiniment respectable. D'ailleurs la version de l'*Aghâniyy* prend les choses de si loin, elle renferme des détails si curieux sur les figures, tant humaines que chevalines, qui entrent dans mon tableau, elle offre enfin un caractère d'ancienneté si frappant, qu'il y aurait autant de maladresse que d'injustice à la repousser. Quoique Abou-Oubaydah fût incontestablement le plus docte de ceux qui ont recueilli les traditions historiques du désert [1], il y a une multitude de faits dont nous devons la connaissance à d'autres qu'à lui, ou dont les derniers narrateurs invoquent d'autres noms que le sien et qui se trouvent consignés dans l'*Aghâniyy* avec plusieurs de ceux dont la mémoire remonte à Abou-Oubaydah par une chaîne traditionnelle bien connue.

بدر الذبيانى ثم الفزارى تراهنا على خطر عشرين بعيرا وجعلا الغاية مأية غلوة والمضمار اربعين ليلة والمجرى من ذات الاصاد فاجرى قيس داحسا والغبراء واجرى حذيفة الخطّار والحنفاء فوضعت بنو فزارة رهط حذيفة كمينا على الطريق فردوا الغبراء ولطموها فهاجت الحرب بين عبس وذبيان اربعين سنة (Voyez le *Ssahâh*, à l'article د ح س).

[1] Djalâl-addîn Assoyoûtiy nous apprend qu'Abou-Oubaydah disait (avec plus de candeur que de modestie, mais, de son temps, la fausse humilité n'était pas encore inventée) : « Il n'y a pas eu en-« contre de deux chevaux, en paganisme ou islâm, que je ne con-« naisse ces deux chevaux et leurs deux cavaliers. » ما التقى فرسان فى جاهلية ولا اسلام الا عرفتهما وعرفت فارسيهما (Voyez le *Mouzhir fi ouloûm allougbah*, ch. XLIV. النوع الرابع والاربعون من المزهر فى علوم اللغة).

Or Aboulfarage d'Ispahan a fait preuve d'un goût exquis dans la composition de cet immense recueil, bien différent en cela du collecteur d'adages Maydâniyy, qui me paraît avoir manqué de goût, de critique et surtout d'érudition dans le choix des traditions, le récit des faits et l'explication des apophthegmes auxquels il rattache ses proverbes. Aussi vous ferai-je grâce de sa version sur la course de chevaux qui donna lieu à la guerre dite de Dâhis, parce que cette version n'est évidemment qu'une *hybride*, née des deux traditions originales que vous allez lire.

Un caractère auquel il est impossible de se méprendre dans le triage des vieilles traditions, c'est le style, le langage. Chaque siècle a un cachet qui lui est propre, et dont l'empreinte est plus distincte peut-être dans la langue que dans tout le reste. Par exemple, il y a tels mots des traditions de l'*Aghâniyy* qui ne se trouvent dans aucun dictionnaire arabe, et pour lesquels il faut accepter, bon gré mal gré, la définition que le Râwî nous en donne dans le corps même de son récit. Il raconte le fait comme on le lui a raconté dans le désert, sans changer une syllabe, — mais s'interrompt naturellement pour expliquer à ses auditeurs les expressions qui ne sont plus en usage parmi eux. Ce genre d'interpolation rappelle les gloses qui se sont glissées dans le texte du Pentateuque : « Gomor autem de« cima pars est Ephi » (Exode XVI, 36). — Les mots arabes auxquels je viens d'alluder se trouvent dans

la notice sur Rabî. L'un d'eux étant écrit de trois différentes manières dans les trois exemplaires que j'ai sous les yeux, il m'est impossible de le restituer au dictionnaire de la langue arabe. Nous avons épuisé toutes les manières de le lire et ne l'avons trouvé sous aucune racine commune. C'est un mot dont il faut apparemment faire son deuil. L'autre est écrit de la même manière dans mes trois éditions de l'*Aghâniyy*, et rien ne s'oppose à son insertion dans la prochaine édition du dictionnaire de M. Freytag. — La rencontre de pareils mots dans un monument historique est, ce me semble, une preuve irrécusable de haute antiquité.

Cette seconde lettre sur l'histoire des Arabes commencera donc par trois notices extraites de l'*Aghâniyy*, la première sur Râbî, l'un des principaux personnages du drame sanglant auquel vous devez assister; le seconde sur Dâhis, cheval qui a donné son nom à une guerre de quarante ans (l'histoire de ce cheval remonte à Abou-Oubaydah); la troisième sur les circonstances de la course de chevaux qui engendra cette guerre. Je terminerai ma lettre par le récit de la même course et de ses premières conséquences selon la version d'Abou-Oubaydah, suivie par l'auteur du *Kitâb-aliqd*.

Je n'ai aujourd'hui qu'un regret, mon cher monsieur Mohl, c'est de n'être pas venu plus tôt en Orient; je n'ai qu'une joie, c'est de m'y retrouver. La terre classique de l'Occident, c'est l'Orient; ce n'est pas l'Italie, ce n'est pas la Grèce; c'est l'Orient.

On s'est enfin aperçu en France (mais un peu tard pour mes études, qui auraient pu recevoir une meilleure direction), — on s'est enfin aperçu que nous n'avions rien de commun avec les dieux de la Grèce et de Rome.......

Quelle abondante et précieuse moisson ferait dans ce pays un jeune homme instruit, à l'œil perçant, à l'oreille fine, à la langue flexible, à la voix claire et forte, avide d'émotions nouvelles, accessible à toutes les impressions, discernant au premier regard le vrai du faux, accueillant avec la même bienveillance le faux et le vrai (c'est le seul moyen de tout savoir), — quelle précieuse moisson ne ferait-il pas au désert une fois qu'il serait entré dans la société des Arabes errants!

Rien de si facile à un Européen qui parle l'arabe et sait manier un fusil que de se faire agréger à l'une des sociétés errantes du Désert. S'il a quelque argent à dépenser et peut tenir table ouverte, il sera fait chef de tribu au bout d'un mois.

Je suis trop vieux pour une si noble ambition, et je resterai au Caire, où mes études m'ont cloué. Je n'y verrai que de loin en loin un Bédouin, un dromadaire, un Nadjdi de pur sang. Mais en revanche j'y lirai avec fruit les annales de ces trois races les plus belles de la création, et en les montrant à l'Europe telles qu'elles sont au Hidjâz, je réussirai peut-être à ranimer le feu sacré dans quelques-uns des cœurs où notre système d'éducation aura bien voulu laisser deux ou trois atomes combustibles : je dis

deux ou *trois*, parce que, selon le proverbe italien,

Un legno non fà fuoco.

Le schaykh Mouhammad Ayyâdde Tantah, que j'ai fait connaître dans ma première lettre, a l'intention de vous donner les textes arabes que je traduis, en y joignant quelques scolies de sa façon; mais il aimerait bien mieux vous les envoyer imprimés que manuscrits.

J'espère qu'il relèvera les bonnes études à la grande mosquée, comme le schaykh Rifâah dans sa nouvelle École des traducteurs. Il a ouvert, pendant mon absence, un cours des *Maqâmât alharîriyyah*, et se propose d'expliquer le *Hamâçah* l'année prochaine. C'est moi qui lui ai fait connaître le Commentaire de Tabrîziyy. Il n'avait pas encore rencontré en Égypte un seul commentaire du Hamâçah, quoique Haggy-Khalîfah en indique vingt-deux dans son Dictionnaire bibliographique. Notez bien que les plus vieux *oulamâ* du Caire n'ont jamais ouï expliquer ce recueil de poésies sous les portiques de l'Azhar, qu'ils n'ont même aucune souvenance, aucune tradition orale de l'époque où on l'expliquait : on se rappelle encore le temps où il y avait une chaire (je devrais dire un *pilier*)[1] des *Maqâmât alharîriyyah*, et voilà tout. Vous concevez que nous aurons quelque peine à renouer la chaîne

[1] Chacun des professeurs de l'Azhar adopte une des mille colonnes du portique où se donnent les leçons. A l'heure dite, il vient s'accroupir au pied de sa colonne, et ses auditeurs, également accroupis, forment un cercle autour de lui.

des temps; mais si les Sociétés asiatiques de l'Europe veulent bien nous aider un peu, je ne doute pas du succès ....

EXTRAITS DU KITAB-ALAGHANIYY.

I. Notice sur Rabî, fils de Ziyâd.

Rabî était fils de Ziyâd, fils de ... fils d'Abs, fils de Baghîd ... fils de Ghatafân. Sa mère se nommait Fâtimah; elle était fille d'Amr, surnommé Khourschoub, fils de Nadr ... fils d'Anmâr, fils de Baghîd [1]. Cette Fâtimah est une des mères illustrées par le surnom de *Moundjibât* (qui ont donné naissance à des héros). Trois de ses fils, Rabî, Oumârah et Anas étaient désignés dans toute l'Arabie maaddique par l'épithète de *Kamalah* (Parfaits). Longtemps après le siècle des Parfaits, lorsque Mouâwiyah, premier calife de la maison d'Oumayyah, interrogea les docteurs arabes sur les chefs de race et les mères de famille, en leurs prescrivant de n'indiquer que les trois plus illustres patriarches, et les trois plus illustres mères, Fâtimah, fille de Khourschoub, fut mise par les docteurs au

[1] En général j'omettrai dorénavant, dans les généalogies, tous les degrés dont la connaissance n'est d'aucun intérêt pour le lecteur, et ne conserverai que les noms qui, étant devenus *gentilitia* ou patronymiques dans l'usage, indiquent les relations de consanguinité des personnages, des familles et des tribus qui figurent dans cette histoire.

rang des mères heureuses. A côté de Fâtimah figurait Khabiyyah, fille de Riyâh le Ghaniyyide; c'est la mère d'Ahwass, de Khâlid; de Mâlik et de Rabîah, fils de Djafar, fils de Kilâb. La troisième était Mâwiyyah, fille d'Abd-Manâh . . ., fils de Tamîm; elle eut pour fils Lagît, Hâdjib et Alqamah, fils de Zourârah . . ., fils de Tamîm.

Suivant une tradition rapportée par Ibn-Annattâh, Fâtimah, fille de Khourschoub, eut sept fils de Ziyâd, fils d'Abdallah, l'Abside. De ces sept fils, les Arabes en comptent trois, — les trois plus excellents, — parmi les chefs de race que leurs enfants ont illustrés (*Moandjiboûn*). Ce sont : Rabî, surnommé le Parfait; Oumârah, surnommé le Généreux, et Anas, — Anas alfawâris (le cavalier Anas), — surnommé Bataille. Les autres sont : Qays le Persévérant (بُرَكْ, je ne suis pas sûr du sens de ce sobriquet, qu'il faut prononcer *bourak*), Alhârith le Rétif, Mâlik, surnommé *Lâhiq* et Amr, surnommé *Dârik* (ces deux dernières épithètes, empruntées du cheval comme la précédente, signifient : *qui atteint le but* ou *le gibier à la course*).

On raconte qu'Abdallah, fils de Djoudân, rencontra un jour Fâtimah, fille de Khourschoub, faisant le tour de la Kabah, ou Maison de Dieu, selon les rites sacrés du paganisme, et lui dit : « Je t'en « conjure par le seigneur de cette maison, dis-moi « quel est le plus excellent de tes fils. » Elle répondit : « C'est Rabî; — je me trompe, c'est Oumârah; — non, c'est Anas; — que je les perde, si je sais

« lequel des trois est le meilleur ! » Selon une tradition qui remonte à Aboul-Khansâ, Fâtimah nomma encore Qays après Rabî, Oumârah et Anas, puis ajouta : « Par ma vie, je ne sais auquel donner la « préférence ; et en vérité aucun d'eux n'a été conçu « aux approches de mon impureté ; tous les quatre « sont venus au monde la tête la première ; je ne « leur ai jamais donné le sein sans avoir répandu « quelques gouttes de lait ; je ne leur ai jamais refusé « le sein dans la chaleur du jour, et je ne suis jamais « venue les prendre quand ils s'abandonnaient aux « cris et aux sanglots étouffants.

(J'ai suivi dans la traduction de ce passage la glose du narrateur ; mais comme je n'y ai pas beaucoup de foi, et que d'ailleurs les manuscrits offrent ici des variantes, je vais mettre sous vos yeux le texte et le commentaire :

قال ابن النطّاح وحدثنى ابو اليقظان سحيم بن حفص الجعفى عن ابى الخنساء قال سُئلت فاطمة عن بنيها ايهم افضل فقالت الربيع لا بل عمارة لا بل انس لا بل قيس واعيشى ما ادرى اما والله ما حملت واحدا منهم تضعا (?) ولا ولدته تينا ولا ارضعته غيلا ولا منعته قيلا ولا اتيته (ابتّه) على ماقة قال ابو اليقظان امّا قولها ما حملت واحدا منهم تضعا فتقول لم احمله فى دُبُـــر الطُّهْر وقُبُل الحَيّض وقولها ولا ولدته تينا هو ان تخرج رجلاه قبل راسه ولا ارضعته غيلا اى ما ارضعته قبل ان احلب ثديى ولا منعته

قيلا اى لم امنعه اللبن عند القائلة ولا اتيته (ابتّه) على ماقة اى وهو يبكى

Ainsi, Abou'lyaqzhân, l'un des premiers anneaux de la chaîne par laquelle cette tradition est parvenue jusqu'à nous, jugeait à propos de donner à ses auditeurs l'explication de tous les mots techniques dont se servit Fâtimah pour indiquer certaines circonstances de la conception, de la naissance et de la nourriture des enfants. Il y en a cinq. Deux d'entre eux nous sont parfaitement inconnus, et pour ceux-là il faut bien accepter la définition du Râwî : ce sont les deux premiers تصعا et تينا; de ces deux mots, le second est écrit de la même manière dans les trois exemplaires de l'Aghâniyy que j'ai sous les yeux. Quant au premier, il est écrit تضعا dans un manuscrit et تضعا dans l'autre. Les trois derniers mots sont connus. Or Abou'lyaqzhân interprète l'un de ces mots bien connus tout autrement que le Ssáhâh et le Qâmoûs; car le premier (en cela d'accord avec le second) dit positivement que le غيل est le lait qu'une nourrice donne à son enfant dans l'une de ces deux circonstances : ou lorsqu'elle est enceinte, ou lorsqu'elle cohabite avec un homme; et il cite pour exemple de l'emploi de ce mot la phrase même que nous avons sous les yeux, si ce n'est qu'il l'attribue à la mère de Taabbata-scharran. Quant aux deux derniers mots, Abou'lyaqzhân les a compris; mais qui nous répond qu'il a donné le vrai sens des deux premiers? Enfin j'ai traduit la dernière

phrase dans l'hypothèse où il faudrait lire إثيته ; mais je ne doute pas maintenant que la vraie leçon ne soit ابتّه

D'après ces observations, je pense que le sens de la troisième phrase est celui-ci :

« Je ne leur ai jamais donné le sein étant grosse, « ou entre les bras de mon mari ; »

Et que la cinquième doit être rendue de la manière suivante :

« Je ne les ai jamais mis au lit quand ils s'aban« donnaient aux cris et aux sanglots. »

C'est-à-dire : Je ne les mettais au lit qu'après les avoir apaisés ; — je n'ai jamais souffert qu'ils se couchassent le cœur gros. Le Ssahâh cite encore un apophthegme semblable, et l'attribue comme le premier à la mère de Taabbata-scharran ; le voici : ولا ابتّه مُئِقًا.

Fâtimah caractérisait ainsi ses enfants :

« Oumârah est un homme qui veille dans la nuit « du danger, et reste sur son appétit dans la nuit du « banquet.

« Les hauts faits de Rabî sont innombrables, et « l'on ne trouve pas dans toute sa vie un acte d'em« portement.

« Tout ce qu'Anas a résolu il l'exécute. A toutes « les questions il a une réponse satisfaisante. Toutes « les fois qu'il peut se venger, il pardonne. »

Ibn-Annattâh racontait le trait suivant d'après une filiation d'autorités dont le dernier terme est un

narrateur innommé de la tribu d'Abs, c'est-à-dire de la tribu de Ziyâd, père des héros dont il s'agit :

Fâtimah donna un jour l'hospitalité à un étranger et étendit pour lui un manteau en guise de tapis. Or elle était tout muse (وهي متمسّكة) selon son usage. Excité par l'odeur de ce parfum, l'étranger voulut s'approcher d'elle; Fâtimah éleva la voix, et l'étranger se contint. Un instant après il revint à la charge; Fâtimah éleva la voix de nouveau, et de nouveau son hôte battit en retraite; — enfin, n'y tenant plus, il se jeta sur elle et voulut lui faire violence; mais Fâtimah était de force à lutter avec l'étranger, et, l'ayant saisi d'une main vigoureuse, elle appela Qays. — « Mon fils, lui dit-elle, cet homme « a voulu me déshonorer; qu'en faut-il faire? » Qays répondit : « Mon frère Anas est plus âgé que moi; « consulte-le. » — Fâtimah appela Anas et lui dit : « Cet homme a voulu me déshonorer; qu'en faut- « il faire? » Anas répondit : « Mon frère Oumârah « est plus âgé que moi; consulte-le. » — Fâtimah appela Oumârah et l'informa de ce qui s'était passé. — « Le sabre! » s'écria Oumârah, et il allait frapper l'étranger quand sa mère lui dit : « Un instant. Si « nous appelions ton frère Rabî? il est plus âgé « que toi. » Elle appela aussitôt Rabî et le mit au fait. — Rabî, l'ayant ouïe, dit à ses frères : « En- « fants de Ziyâd, m'obéirez-vous? — Oui. — Gardez- « vous donc et de compromettre l'honneur de votre « mère et de répandre le sang de votre hôte. Laissez- « le partir. » Et l'étranger s'en alla.

D'après une tradition rapportée par l'Athram, qui la tenait d'Abou-Amr le Schaybânide, Hamal, fils de Badr, et frère de Houdhayfah, de la tribu de Dhoubyân et de la branche de Fazârah, ayant fait une course contre les Absides, s'empara de Fâtimah, fille de Khourschoub, qu'il rencontra montée sur un de ses chameaux, et dirigea sur son camp la captive et sa monture.

« Hamal, lui dit-elle, qu'as-tu fait de ta générosité? Écoute bien ce que j'ai à te dire : Voici « une colline devant nous; nous sommes encore en « deçà; mais si tu m'emmènes au delà, il n'y a plus « de paix possible entre toi et les fils de Ziyâd; — « parce qu'une fois que nous serons derrière cette « colline, une fois que nous ne serons plus en vue, « — le monde pensera ce qu'il voudra; — or un « seul propos sur mon compte est pour moi et mes « enfants l'équivalent de l'infamie.

« — Il faut te résigner, répondit Hamal, à faire « paître mes chameaux. »

Quand Fâtimah fut certaine que la résolution de Hamal était inébranlable, elle se jeta par terre, la tête la première, du haut de son chameau, et se tua ainsi volontairement pour que ses enfants n'eussent point à rougir de sa mésaventure.

II. Histoire du cheval Dâhis.

D'après une tradition que l'on fait remonter à Abou-Oubaydah, la cavale qui porta dans ses flancs le célèbre Dâhis appartenait à Qirwâsch, fils d'Awf

..., fils de Thalabah, fils de Yarboû. Elle se nommait Djalwâ. Le père de Dâhis se nommait Dhou'louqqâl; il appartenait à Hawt, fils d'Abou-Djâbir..., fils de Riyâh, autre fils de Yarboû.

Les Banoû-Yarboû étaient un jour en marche vers un nouveau campement et de nouveaux pâtis. Le cheval de Hawt, Dhou'louqqâl, allait au pas dans la caravane, mené à la main par les deux filles de son maître. Or le hasard voulut que Djalwâ, la cavale des Banoû-Thalabah [1], fût alors en chaleur, et que les jeunes filles qui menaient Dhou'louqqâl vinssent à passer près d'elle. En apercevant la jument, Dhou'louqqâl témoigna ses désirs de la manière la moins équivoque, et les jeunes gens de la tribu voyageuse se mirent à rire de l'embarras de ses deux conductrices. Les pauvres filles, toutes confuses, lâchèrent aussitôt le cheval, qui saillit la jument et la féconda. Après cela, un homme des Banoû-Thalabah, ayant saisi l'étalon, le ramena aux filles de Hawt, qui furent bientôt rejointes par leur père.

Ce Hawt était un homme méchant et querelleur. Ayant observé un peu d'altération dans les yeux de son cheval, « Par Dieu, dit-il, mon cheval vient de « saillir; je veux savoir tout! » Ses filles lui dirent tout.

« — Non, enfants de Riyâh! s'écria-t-il, non de

[1] Ce que j'ai donné de la généalogie de Qirwâsch et de celle de Hawt suffit pour établir que les Banoû-Riyâh et les Banou-Thalabah étaient deux familles de la sous-tribu de Yarboû; Yarboû descendait de Tamim.

« par Dieu, je n'aurai point de contentement, point « de repos, que je n'aie retiré la semence de mon « cheval de la cavale qui l'a indûment reçue. »

Les enfants de Thalabah, témoin de son dépit, lui jurèrent qu'ils n'avaient pas pris son cheval de force, et qu'il était en liberté au moment où il avait sailli leur cavale. Hawt ne se contenta point de cette explication, et sa fureur toujours croissante eût amené une rupture entre les deux branches de la tribu de Yarboû, si les Banoû-Thalabah n'avaient jugé à propos de céder. — « Eh bien, dirent-ils aux « Banoû-Riyâh, reprenez la semence de votre bête, « et qu'il n'en soit plus question! »

Hawt se mit aussitôt en devoir de faire avorter la jument. Il trempa son bras dans l'eau, et après l'avoir enduit de terre il l'enfonça dans le corps de Djalwâ, et ne le retira que lorsqu'il crut avoir repris son germe. Cependant Djalwâ le retint, et quelques mois après, Qirwâsch son maître l'accoucha d'un poulain qu'il nomma *Dâhis* à cause de cette circonstance (*Dâhis* signifie *celui qui se glisse ou se tapit entre deux surfaces extrêmement rapprochées*). Ce poulain ressemblait tellement à son père qu'en le regardant on croyait voir Dhou'louqqâl. C'est de lui que le poëte Djarîr a voulu parler dans ce vers :

« Autour de nos tentes sont les coursiers fameux, les cour- « siers du sang d'Awadj et de la race de Dhou'louqqâl [1]. »

Quelque temps après, les Banoû-Thalabah ayant

[1] Awadj était un cheval des Banoû-Hilâl.

levé leur camp de conserve avec les Banoû-Riyâh, leurs frères, Djalwâ marchait dans le désert, suivie de son poulain. Hawt aperçut alors, pour la première fois, la progéniture de son cheval, et, l'ayant reconnue aussitôt pour telle, mit la main dessus.

« O enfants de Riyâh, dirent les Banoû-Thala-« bah, est-ce que vous n'avez pas fait une bonne fois « tout ce qu'il vous a plu de faire pour ressaisir votre « germe? Nous faut-il encore supporter cette vio-« lence?

« Ce poulain est à nous, répondirent les Riyâhides, « et nous n'entendons point y renoncer; il faut nous « le livrer ou avoir la guerre avec nous.

« S'il en est ainsi, repartirent les Thalabides, nous « n'aurons point la guerre; vous nous êtes plus chers « que ce poulain; qu'il nous serve de rançon! »

Et ils l'abandonnèrent aux Banoû-Riyâh.

Mais ceux-ci ne furent pas plus tôt en possession de Dâhis que, honteux de leur propre exigence, ils se dirent les uns aux autres : « En vérité, nous avons « été injustes envers nos frères; voilà la seconde fois « que nous usons de violence avec eux, et ils ne « nous opposent que le calme et la générosité : il faut « réparer cela. » Et sur-le-champ ils restituèrent Dâhis aux Riyâhides, en le faisant accompagner de deux chamelles fécondées.

Le poulain retourna donc à Qirwâsch son premier maître. Il lui demeura ensuite le temps que Dieu voulut et devint en grandissant le plus excellent cheval de toute l'Arabie.

Ce fut alors que Qays, fils de Zouhayr, fils de Djadhîmah, chef ou roi des Absides, ayant fait une irruption sur le territoire des Banoû-Yarboû (c'est-à-dire des Banoû-Thalabah combinés avec les Banoû-Riyâh) ne trouva à enlever que les deux filles de Qirwâsch avec une centaine de chameaux appartenant à leur père. Quand il arriva au camp des Yarboûides, la horde était absente, et il ne restait sur les lieux, outre les femmes, que deux garçons de la famille d'Aznam, fils d'Oubayd, fils de Thalabah, attachés au service de Qirwâsch, et auxquels il avait confié la garde de Dâhis, son cheval.

Or Dâhis traînait à ses pieds des entraves de fer. — Surpris par la bande de Qays, les deux *grooms* n'eurent pas le loisir de le désentraver. Les Absides ne leur laissèrent que le temps de s'élancer sur son dos l'un après l'autre, et de gagner le large du mieux qu'il fut possible à leur monture. Poursuivi par l'ennemi, Dâhis sautait à pieds joints de l'avant et de l'arrière, et, malgré ses entraves, faisait de tels bonds qu'il échappait à Qays avec ses deux cavaliers; mais, dans leur fuite impossible, ceux-ci ne faisaient que tourner autour du camp. Les choses en étaient là, quand une des deux captives, s'adressant aux palefreniers, leur dit à haute voix : « La clef « des entraves est dans la mangeoire du cheval, à tel « endroit. » Cet avis ne fut point perdu. Les deux Aznamides poussèrent Dâhis vers le lieu indiqué, et, profitant de l'avance qu'ils avaient gagnée, ils eurent le temps de sauter à terre, de prendre la clef,

de mettre en liberté les jambes du cheval, et de s'élancer une seconde fois sur lui avant que Qays pût les atteindre. Certains alors de leur salut, ils vinrent caracoler à la barbe de l'ennemi.

Émerveillé de cette brillante évasion, Qays brûla dans son cœur du désir de posséder Dâhis. — « Tout « ce que vous voudrez pour votre cheval ! » dit-il aux jeunes gens. — « *Lakoumâ houkmoukoumâ, wa'dfaâ* « *ilayya 'lfărăs !* — Tout de bon ? — Vous n'avez qu'à « parler. » — Sur cette proposition les grooms de Qirwâsch dictèrent les conditions suivantes, que Qays jura d'observer.

Le roi des Absides devait rendre tout le butin qu'il avait fait, petit ou grand, mettre les deux captives en liberté, et s'en aller comme il était venu, avec le seul Dâhis de plus ; ce qui fut fait.

Mais les compagnons du jeune prince n'étaient pas contents. « Nous n'accepterons jamais cet arran- « gement, disaient-ils à Qays, nous avons capturé « cent chameaux et deux femmes ; cette capture est « à nous comme à toi : or de la totalité du butin tu « achètes un cheval pour ton compte, et nous, nous « sommes mis de côté ! Adieu l'amitié, adieu la paix ! » Et la bande de Qays devenait si menaçante qu'il fut forcé d'acheter les parts de ses associés au prix de cent chameaux, c'est-à-dire de leur promettre cent chameaux à titre d'indemnité pour le butin qu'il avait lâché.

Cependant Qirwâsch revint au camp, et, ne voyant plus Dâhis, demanda aux deux Aznamides ce qu'ils

avaient fait de son cheval. Ils l'informèrent de l'irruption de Qays et de l'arrangement conclu avec lui. Qirwâsch refusa d'y souscrire et ne voulut entendre à rien. Il ne pouvait se résigner à la perte de Dâhis; il fallait absolument et avant tout que Dâhis lui fût rendu. Enfin les deux parties intéressées, Qays et Qirwâsch, convinrent de s'en remettre au jugement d'un arbitre, qui décida, « que puisque « Qirwâsch ne pouvait pas renoncer à son cheval, « il devait rendre à Qays les cent chameaux et les « deux filles qu'il avait capturées (les propre filles de « Qirwâsch). » Le Thalabide, ayant ouï cette sentence, se résigna enfin, mais non sans un déchirement de son cœur, à laisser aller Dâhis.

Voilà comment ce cheval devint la propriété de Qays, fils de Zouhayr, auquel il demeura aussi longtemps qu'il plut à Dieu.

III. Récit de la course de chevaux qui donna lieu à la guerre de Dâhis (faisant suite au paragraphe précédent).

On raconte de diverses manières l'origine du pari où le cheval Dâhis figure comme héros principal, et qui engendra une guerre de quarante ans entre les tribus d'Abs et de Dhoubyân.

Première version. Un homme des Banoû-Abd-Allah-Ghatafân, et de la branche de Djourschoun, branche de malheur (famille dont tous les membres exerçaient une influence sinistre sur ceux qu'ils approchaient), alla rendre visite à Qays, fils de Zouhayr, chef des Absides, et ensuite à Houdhayfah, fils de

Badr, chef de la tribu de Dhoubyân. D'autres disent que celui qui vint trouver Houdhayfah était Alward l'Abside, le père d'Ourwat-ibn-Alward. Alward donc étant allé voir le chef de Dhoubyân, celui-ci lui montra des chevaux et lui demanda ce qu'il en pensait. Alward déclara qu'il ne voyait pas dans tout le haras de Houdhayfah un seul cheval supérieur. — « Où sont donc les chevaux supérieurs? demanda « Houdhayfah. — Chez Qays, fils de Zouhayr. — « Veux-tu l'engager avec moi dans une course? — « L'engagement est pris, dit Alward, pour un cheval « et une jument des écuries de Qays. »

Aussitôt l'Abside revint trouver son roi et lui dit : « Je t'ai engagé dans une course de chevaux avec « Houdhayfah; il n'y a pas à s'en dédire : chacun de « vous doit mettre en lice un cheval et une jument. « — Avec tout autre que Houdhayfah j'accepterais « volontiers la partie[1]. — Je ne t'ai point engagé avec

[1] Dans la version de Maydâniy Qays allègue, pour motif de sa répugnance, l'injustice et la mauvaise foi des enfants de Badr, et il attribue cette improbité à la haute idée qu'ils avaient de leurs forces. Ainsi, chez une nation qui ne vivait que d'honneur et de générosité, la toute-puissance menait à l'oppression, comme partout. Suivant le Moufaddal que Maydâniy a copié, Houdhayfah était appelé emphatiquement « le seigneur de Maadd, » c'est-à-dire le chef de toutes les tribus du désert (moins les tribus d'origine yamanique) : or ces tribus n'ont presque jamais été réunies sous un même roi, en sorte que les dénominations de *Rabbou Maadd*, et *Rabbou Adnân*, supposent une autorité égale, ou peu s'en faut, à celle du fameux Koulayb-Wâïl. Le titre de *Rabb* a une tout autre force que celui de *Sayyid*, et s'appliquait généralement à Dieu dès le temps de Mahomet. Maydâniy donne beaucoup de détails sur la guerre de Dâhis; malheureusement il a presque toujours puisé fort loin de la source.

« un autre que lui. — Autant que je puis le prévoir, « tu nous as porté malheur. »

Cela dit, Qays monte à cheval et va trouver Houdhayfah. Arrivé en sa présence, il resta quelques instants debout et silencieux. — « Quelle af« faire t'amène? dit le roi de Dhoubyân au roi des « Absides. — Je viens te proposer la résiliation du « pari. — Allons donc! dit plutôt que tu viens le « ratifier. — Ce n'est certes point mon intention, » dit Qays. Mais Houdhayfah tint bon, et quoi que l'autre pût alléguer, il lui fallut consentir à la course. Qays dit alors :

« Nous avons trois choses à décider : le lieu, la « distance à parcourir, et la durée de la préparation « des chevaux. Si tu parles le premier tu auras l'op« tion de celle de ces trois choses que tu voudras « déterminer, et moi j'aurai le droit de fixer les deux « autres. Par contre, si c'est moi qui choisis entre « les trois, je n'aurai qu'une décision, et tu en auras « deux. »

« Commence! » dit Houdhayfah.

« Je fixe à cent portées de flèche la longueur de « la lice.

« Et moi, dit Houdhayfah, je fixe à quarante nuits « la durée du *midmâr* (dégraissement, c'est ce que « l'on nomme *training* en Angleterre), et je te donne « rendez-vous à Dhât-Alissâd. »

Ils convinrent ensuite de gré à gré du prix du vainqueur, et nommèrent juge de la course Ghallâq, ou, selon d'autres, le fils de Ghallâq, l'un des enfants

de Thalabah-ibn-Sad. — Les Absides prétendent que Houdhayfah mit en lice le cheval Khattâr et la jument Hanfâ; mais les Fazârides (la branche de la tribu de Dhoubyân à laquelle appartenait Houdhayfah) nomment Bourzoul au lieu de Khattâr. De son côté Qays présenta Dâhis et Ghabrâ.

Seconde version. Suivant une autre autorité, un Abside de la branche des Moutamir-ibn-Qatîah, nommé Sourâqah, avait arrêté une course de chevaux en l'absence de Qays avec un jeune Fazâride de la famille de Badr (c'est-à-dire avec un prince du sang royal de Dhoubyân). D'après leurs conventions, la distance à parcourir devait être de cinquante portées de flèches, et le prix du vainqueur quatre chameaux de race. Qays, de retour chez lui, apprit avec peine la partie liée en son absence. « Les gageures, dit-il, n'amènent rien de bon. » Il alla donc trouver les enfants de Badr, et leur demanda la révocation du pari. Les enfants de Badr s'y refusèrent. — « Si tu ne veux pas faire courir « tes chevaux, lui dirent-ils, il faut reconnaître la « supériorité des nôtres; nous pourrons alors récla- « mer le prix du vainqueur, comme nous pourrons « en faire la remise; dans un cas comme dans l'autre « nous userons d'un droit. » — Cette réponse mit Qays de mauvaise humeur. — « Eh bien, dit-il, puis- « que vous n'en voulez pas démordre, à tout le moins « que la gageure soit digne de nous! Augmentez les « risques, éloignez le but. — D'accord! »

En conséquence il fut convenu que la lice s'éten-

drait de Wâridât à Dhât-alissâd, sur une longueur de cent portées de flèche. — Entre ces deux points un ravin débouchait de la montagne sur la lice. — Le prix du vainqueur fut fixé à vingt chameaux, et le bâton de juge donné à un homme des Banoû-Thalabah-ibn-Sad, nommé Houssayn, d'autres disent à un Fazâride de la branche de Sadâ et dont la mère était Abside (tenant à une tribu par son père et à l'autre par sa mère, il offrait à toutes les deux une garantie d'impartialité). A l'extrémité de la lice était un réservoir que l'on remplit d'eau, et il fut convenu que le premier cheval qui boirait au réservoir serait déclaré vainqueur.

Au jour fixé, les deux chefs de tribu se rendirent à Wâridât pour assister au départ de leurs chevaux, et suivre d'aussi près que possible les premières phases de leur course.

Les quatre concurrents ayant été lâchés au même instant, Qays et Houdhayfah lancèrent leurs montures parallèlement aux coureurs. Ce fût alors que Houdhayfah dit au roi des Absides : « Qays, je t'ai « mis dedans. » Qays répondit : « Celui qui peut ac- « cepter une course de cent portées de flèche doit « avoir renoncé aux supercheries. » Le mot passa en proverbe[1]. Et ils continuèrent à courir. Au bout d'un

[1] Selon Maydâniy, qui a commenté ce proverbe, les cent portées de flèche font douze milles. Abou'lféda, dans la préface de sa Géographie (*Bibl. or.* de d'Herbelot, art. *Mille*), dit que le mille des anciens géographes est de 3000 coudées, et celui des modernes de 4000. En l'évaluant à 3800 coudées, et supposant (ce que l'on admet généralement) la coudée égale à un pied et demi, le mille des

premier temps de galop, les chevaux de Houdhayfah gagnèrent le devant sur ceux de Qays : « Eh bien ! « je t'ai vaincu, s'écria Houdhayfah. — Cela n'est « pas dit, repartit Qays ; la course de chevaux de bon « âge n'est qu'une progression de vitesse. » L'observation devint proverbiale. Et ils continuèrent de galoper à la suite. Houdhayfah, dont les chevaux conservaient encore l'avantage, dit à Qays : « Mais « ce ne sont pas des coureurs que tu fais courir (le « mot est resté) ; je te dis que tu es vaincu. — Pa- « tience ! patience ! répondit Qays ; du sol ferme ils « passeront dans le sol mouvant. » Autre proverbe [1].

Arabes civilisés correspondrait exactement à notre mille géographique de 60 au degré, et les cent portées de flèche feraient cinq lieues communes de France. « C'est, dit Maydâniy d'après l'Ass- « maiy, le *nec plus ultrà* du galop d'un cheval dans sa force. » Du reste il n'a pas compris le mot de Qays et en a donné une fausse interprétation.

[1] Toutes les réponses de Qays, qui devinrent proverbiales en Arabie, expriment une seule et même idée, qui est celle-ci : « Des « chevaux à l'apogée de leur force, tels que ceux de Qays, se trou- « vant en concurrence avec des chevaux plus jeunes, tels que ceux « de Houdhayfah, ont d'autant plus de chances de victoire que la « carrière est plus longue, et que la dernière partie de cette car- « rière offre plus de difficultés ; » ce qui me paraît incontestable. — Nous savons que les chevaux de Qays sont à l'apogée de leur force, parce qu'il les appelle مذكّيات « chevaux qui ne comptent qu'un « ou deux ans après toutes leurs dents faites ; » c'est la définition du Ssahâh et du Qâmoûs : et nous savons que les chevaux de Houdhayfah sont plus jeunes, parce qu'ils ont l'avantage au début de la carrière et le perdent à la fin. Les jeunes chevaux ont beaucoup de souplesse et peu de force dans les jarrets ; il en résulte nécessairement que la vitesse de leur course doit être en progression décroissante. Les chevaux de bon âge, au contraire, ayant plus de force et moins

En effet, lorsque les concurrents furent entrés dans la partie sablonneuse de la carrière, Dâhis et Ghabrâ rejoignirent et dépassèrent leurs rivaux.

Or les Fazârides avaient aposté des hommes dans le ravin, lesquels, voyant arriver Dâhis le premier, se jetèrent au-devant de lui et le saisirent; quant à Ghabrâ, qui le suivait immédiatement, ils la laissèrent passer parce qu'ils ne la reconnurent point. Mais ils ne relâchèrent Dâhis qu'après que les chevaux de Houdhayfah eurent franchi le ravin tout à leur aise.

Dâhis, remis en liberté, s'élança sur les traces de ses concurrents avec une sorte de fureur, et parvint à rattraper d'abord le troisième, et puis le second; déjà il les avait laissés bien loin derrière lui; déjà il touchait à Ghabrâ, qui touchait au but; et certes, si la lice eût été un peu plus longue, il y serait arrivé avant tous. — Mais une nouvelle indi-

de souplesse, leur vitesse se trouve en progression croissante; par la raison inverse, la flexibilité qui leur manque au départ, ils l'acquièrent en s'échauffant et sans se fatiguer sensiblement. Aussi je ne doute pas que la vraie leçon du second proverbe ne soit جرى المذكّيات غلاب ; et alors même qu'on lirait غلاب, je pense qu'on devrait toujours expliquer ce mot par مغالبة, conformément à une glose interlinéaire de mon Qâmoûs manuscrit. (Voyez aussi l'explication de Maydâniy.) — Il y a dans la langue vulgaire un proverbe qui signifie, « Ne vous réjouissez pas tant quand vous « voyez courir le poulain, » et s'applique à tous les brillants débuts que ne doit point couronner un succès complet. Le voici : ما تفرحشى بالمهر اذا جرى *ma tefrahschi bi-lmouhr éza guéri*. On sous-entend : المنّه يتعب قوّام *ikmenno yet'ab qawwâm* (parce qu'il sera bientôt las).

gnité attendait Dâhis et sa noble compagne au lieu même de leur victoire. — Quand Ghabrâ se présenta première au bord du réservoir, les Fazârides qui se trouvaient là l'empêchèrent d'y tremper ses lèvres, — et Dâhis, arrivé second, fut repoussé par un soufflet. Celui qui le souffleta fut Oumayr, fils de Nadlah. Sa main se dessécha aussitôt, et depuis lors il ne fut désigné que par le surnom de *Djâcî* (l'homme à la main sèche). — Dâhis et Ghabrâ se suivaient; les autres n'arrivèrent que bien après, et, grâce à la perfidie des Fazârides, ils burent les premiers de l'eau du réservoir.

Enfin les deux chefs parurent dans les derniers rangs de la foule. L'infamie était patente; mais les Absides ne se trouvaient point en nombre pour repousser la violence par la force, et, la course ayant eu lieu sur le territoire de leurs rivaux, peu d'entre eux avaient été témoins des actes indignes par lesquels on avait tenté de leur arracher la victoire.

Informé de ces événements, Qays dit aux Fazârides: « O enfants de Bâghîd (père commun des « deux tribus), entre peuples, entre frères, l'injus- « tice est le pire des maux. Donnez-nous donc ce « qui nous revient de droit. »

Les Fazârides ne voulurent rien accorder.—Ainsi que nous l'avons dit, le pari avait été porté à vingt chameaux. « Donnez-nous du moins, disaient les « Absides, une partie de ce qui nous est dû. »

Les Fazârides ne voulurent point.

« A tout le moins une chamelle à égorger pour « régaler les hommes qui ont rempli le réservoir; « autrement que ne dira-t-on pas dans les tribus « arabes? Et nous abhorrons les caquets.

« Vous donner une chamelle, répondit un homme « des Banoû-Fazârah, ou vous en donner cent, c'est « pour nous la même chose, c'est vous accorder « gagné; et, par Dieu, nous ne sommes pas gens à « vous reconnaître vainqueurs lorsqu'il est de fait « que nous n'avons point été vaincus. »

Alors un Fazâride de la branche de Mazin se leva et dit :

« O mes frères! rappelez-vous que dans le prin- « cipe Qays s'est opposé à la gageure de tout son « pouvoir, et remarquez bien que, une fois la partie « liée malgré lui, il s'est comporté jusqu'au bout de « la manière la plus honorable. Or l'injustice ne « peut profiter à personne. Accordez-lui donc une « chamelle, puisqu'il s'en contente. »

Les Fazârides dirent : « Non! »

Là-dessus le Mâzinide choisit une chamelle dans son propre troupeau, l'amena en présence des chefs et lui lia une jambe, l'avant-bras sur le canon, pour la livrer à Qays et satisfaire sa demande. — Mais le fils de cet excellent homme se leva à son tour, et s'adressant à son père :

« Voilà encore une de tes gaucheries, s'écria-t-il; « vas-tu te mettre en opposition avec la tribu et lui « faire l'affront de reconnaître une dette qui ne pèse « point sur elle? »

Et en même temps il remit la chamelle en liberté, et la chamelle rejoignit son troupeau.

Ce que voyant Qays, fils de Zouhayr, il partit pour son canton avec ceux des Absides qui l'avaient accompagné, et les choses en restèrent là pour le moment.

Quelque temps après Qays se mit en campagne. Ayant surpris Awf, fils de Badr et frère utérin de Houdhayfah, il le tua et s'empara de ses chameaux. La nouvelle de ce meurtre, étant parvenue aux Fazârides, causa un grand émoi dans la tribu, et leur colère menaçait d'un embrasement général, quand Rabî, fils de Ziyâd (celui des fils de Fâtimah que l'on nommait le Parfait, κατ' ἐξοχήν), leur offrit une composition de cent chamelles fécondées pour prix du sang d'Awf, fils de Badr. — Cet Awf était, comme je viens de le dire, frère utérin de Houdhayfah; leur mère était une fille de Nadlah, fils de... Fazârah. — La composition fut acceptée et la paix rétablie (en apparence) entre les deux tribus.

A quatre ans de là environ, Mâlik, fils de Zouhayr (le frère du roi des Absides), vint à Liqâtah, près de Hâdjiz (ou Hâdjir), pour célébrer et consommer son mariage avec une femme nommée Moulaykah, fille de Hârithah, de la tribu de Fazârah et de la branche des Banoû-Irâb. Houdhayfah, en ayant été informé, expédia secrètement à Liqâtah des cavaliers montés sur l'élite de ses chevaux, avec l'ordre de tuer Mâlik dès qu'ils l'auraient pu joindre.

« A tout le moins une chamelle à égorger pour « régaler les hommes qui ont rempli le réservoir; « autrement que ne dira-t-on pas dans les tribus « arabes? Et nous abhorrons les caquets.

« Vous donner une chamelle, répondit un homme « des Banoû-Fazârah, ou vous en donner cent, c'est « pour nous la même chose, c'est vous accorder « gagné; et, par Dieu, nous ne sommes pas gens à « vous reconnaître vainqueurs lorsqu'il est de fait « que nous n'avons point été vaincus. »

Alors un Fazâride de la branche de Mazin se leva et dit :

« O mes frères! rappelez-vous que dans le prin- « cipe Qays s'est opposé à la gageure de tout son « pouvoir, et remarquez bien que, une fois la partie « liée malgré lui, il s'est comporté jusqu'au bout de « la manière la plus honorable. Or l'injustice ne « peut profiter à personne. Accordez-lui donc une « chamelle, puisqu'il s'en contente. »

Les Fazârides dirent : « Non! »

Là-dessus le Mâzinide choisit une chamelle dans son propre troupeau, l'amena en présence des chefs et lui lia une jambe, l'avant-bras sur le canon, pour la livrer à Qays et satisfaire sa demande. — Mais le fils de cet excellent homme se leva à son tour, et s'adressant à son père :

« Voilà encore une de tes gaucheries, s'écria-t-il; « vas-tu te mettre en opposition avec la tribu et lui « faire l'affront de reconnaître une dette qui ne pèse « point sur elle? »

parèrent. Rabî, retournant à sa tente, frappait la terre du pied.

Or Hamal, fils de Badr, chef de l'expédition et auteur du meurtre, prit en cette encontre le sabre de Mâlik, fils de Zouhayr; ce sabre avait nom Dhounnoûn.

On prétend qu'au moment où Rabî venait de quitter Houdhayfah, celui-ci envoya derrière lui une jeune esclave, née dans la famille, en lui disant: « Cours à la tente de Mouâdhah, fille de Badr (sa « sœur, femme de Rabî), et remarque bien comment « Rabî se comportera en rentrant chez lui. »

L'esclave se rendit à la tente de Mouâdhah, et s'étant glissée entre le rideau (de la partie postérieure de la tente) et le chevalet, ou, comme disent les Arabes, l'*âne de bois* (qui porte l'attirail d'un Bédouin), attendit en silence l'arrivée du maître.

Rabî entra un instant après, ne fit que traverser la tente, et alla droit à son cheval, dont il secoua la crinière et frotta le dos et la croupe. Il parcourut ainsi de la main toute la longueur de son corps, lui empoigna la queue à sa naissance, puis lâcha prise. Revenant sur ses pas, il traversa de nouveau la tente, et s'arrêta en dehors sur le *finâ* (le parvis), où sa lance était debout, fichée dans le sable. Il l'enleva, la brandit avec violence, et puis la reficha en terre. Ensuite il dit à sa femme, « Étends-moi quelque « chose sur le sable; » et Mouâdhah lui ayant préparé un lit, il se coucha. Or Mouâdhah venait de rentrer dans une période de pureté; elle s'approcha

de son mari, « Laisse-moi, lui dit-il, j'ai de quoi « m'occuper sans cela [1]; » et il chanta les vers suivants :

O Hâri, celui dont le cœur est exempt de soucis peut se

[1] Ce passage étant tout ce que j'ai traduit de plus beau dans ma vie, sans en excepter le poëme de Schanfarâ (qui n'est après tout qu'un débordement de bile et d'orgueil), j'en vais donner le texte, que l'on pourra confronter avec celui du *Kitâb-alaghâniyy* de la Bibliothèque du roi. Je serais désolé qu'on pût croire qu'il y a dans ce tableau un seul trait de mon invention :

زعموا ان حذيفة لما قام الربيع بن زياد ارسل اليه مولّدة
له فقال لها اذهبي الى معاذة بنت بدر امرأة الربيع فانظرى
ما ترين الربيع يصنع فانطلقت الجارية حتى دخلت البيت
فاندست بين الكفاء والنضد الكِفاء شُقّة فى اخِر البيت
والنضَد المتاع يُجعل على حمار من حشب فجاء الربيع فنفذ
البيت حتى اتى فرسه فنفض معرَفته ثم مسح متنه حتى
قبض عُكوة ذنَبه العُكوة اصل الذنَب ثم رجع الى البيت
ورُمحه مركوز بفنائه فهزّه هزّا شديدًا ثم ركزه كما كان ثم
قال لامرأته اطرحى لى شيئًا فطرحت له شيئًا فاضطجع عليه
وكانت قد طهرت تلك الليلة فدنت منه فقال اليكِ قد
حدث امر ثم تغنى وقال الابيات

Qui ne voit que tout ceci n'a pas pu être inventé ? Non-seulement je n'y ai rien mis de mon propre fonds, mais il est évident qu'aucun des narrateurs par lesquels ces détails ont passé n'y a mis un seul mot du sien (sauf les gloses, qui, en interrompant le récit, en attestent la scrupuleuse fidélité). Je ne sais si je me fais illusion, mais il me semble que le roman ne peut pas s'élever jusque-là. — Aidez-moi donc à traduire l'*Alaghâniyy*, ô orientalistes d'Europe !

livrer au sommeil; pour moi je ne saurais fermer l'œil après la nouvelle insigne que je viens de recevoir.

Dès qu'elle sera parvenue dans nos familles, les femmes jetteront leurs voiles. Elles ont commencé leurs hurlements funèbres bien avant l'aurore.

Jusqu'à ce jour elles cachaient soigneusement leurs visages : à partir de ce jour elles se montrent à tous les yeux;

Elles montrent à tous les yeux des joues déchirées par leurs ongles au souvenir d'un héros dont les mœurs étaient douces, dont l'honneur est intact.

Après le meurtre de Mâlik, fils de Zouhayr, où est la femme qui peut souhaiter les embrassements de son mari? Où est la femme qui peut songer aux premières nuits d'une période de pureté?

Après ce meurtre il n'y a plus qu'une pensée, — la guerre, — pour quiconque a de l'âme; — la guerre! Nos hommes vont se couvrir de fer et de rouille.

On va seller nos dromadaires, on va seller nos juments. Plus de repos, plus de pâture pour nos juments poulinières : elles mettent bas en campagne et poulains et pouliches.

Qui s'inquiète de ton noble fruit, ô noble cavale? Avorte si tu veux, mais ne ralentis point ton galop.

O vous tous que réjouit la mort de Mâlik, vous allez payer vos joies! Vous allez payer vos joies par d'effroyables angoisses!

La jeune esclave, n'ayant rien perdu de ce qu'elle venait de voir et d'entendre, alla faire son rapport à Houdhayfah. — Celui-ci dit à ses frères : « Le mo- « ment est venu — de la réconciliation pour Qays et « Rabî, — de la guerre pour Abs et Dhoubyân. »

Le lendemain matin Rabî vint trouver son hôte et lui dit : « Assigne-moi un terme, car je suis ton « hôte, et je veux m'en aller. »

Houdhayfah lui assigna un délai de trois jours

(au bout duquel Rabî devait cesser d'être considéré comme protégé et même comme ami), et Rabî se mit aussitôt en route.

Il avait avec lui un reste de vin. Instruit de cette circonstance, Houdhayfah dépêcha des cavaliers sur ses traces en leur disant : « Suivez-le pendant trois « jours au plus. Il remporte un reste de vin. Si vous « trouvez ce vin répandu sur la route, vous pouvez « en conclure que Rabî ne perd point de temps, et « qu'il aura rejoint la tribu avant l'expiration du « terme ; revenez alors sur vos pas. Mais si vous re- « marquez des indices de réfection à l'une des étapes « voisines, si vous reconnaissez qu'il s'est arrêté « quelque part pour manger et boire, vous aurez le « temps de l'atteindre, et en ce cas ne le manquez « pas. »

Les cavaliers, s'étant mis à la poursuite de Rabî, trouvèrent son vin répandu à peu de distance du camp ; il avait crevé son outre pour aller plus vite et était déjà bien loin. En conséquence ils revinrent sur leurs pas.

SUITE DES JOURNÉES ET ENCONTRES DES ARABES, EXTRAITES DU KITAB-ALIQD D'EBN-ABD-RABBOUH, DE CORDOUE.

Guerre de Dâhis et Ghabrâ.

C'est une des guerres qui ont flambé entre les tribus de la tige de Qays-Aylân. Voici comme elle est racontée par Abou-Oubaydah :

La guerre dite de Dâhis et Ghabrâ éclata entre les tribus d'Abs et de Dhoubyân, dont les patriarches étaient tous deux fils de Baghîd, à l'occasion d'un pari ouvert sur un cheval et une jument entre Qays, fils de Zouhayr, roi et chef de la tribu d'Abs, et Hamal, fils de Badr, et frère de Houdhayfah, roi de Dhoubyân. Dâhis était le cheval de Qays, et Ghabrâ une jument appartenant à Hamal. Le pari était de cent chameaux; la longueur de la lice avait été fixée à cent portées de flèche, et le *midmar* (dégraissement), c'est-à-dire le temps donné à la préparation des concurrents, ou la durée du *training* à quarante nuits[1]. Ce terme expiré, Dâhis et Ghabrâ furent menés au rendez-vous.

Près de l'extrémité de la lice s'élevait une montagne déchiquetée de ravins. Hamal, fils de Badr, profita de cette circonstance pour s'assurer la victoire. Aux embouchures des gorges les plus voisines du but il aposta des hommes qui avaient ordre de faire reculer le cheval de Qays en se jetant au-devant de lui, dans le cas où il se présenterait le premier.

Dâhis et Ghabrâ ayant été lancés, la jument devança le cheval au début de la course, et Hamal s'écria aussitôt : « Qays, je t'ai vaincu ! » — « Doucement, repartit Qays, après le terrain ferme vien-

[1] Le mot d'*entrainement*, récemment adopté en France pour exprimer cette préparation, est on ne peut plus mal choisi. Le mot anglais *training* n'a jamais voulu dire « entrainement, » mais bien « mise « en train. » Rien de mieux que d'emprunter un mot technique à la langue anglaise ou à la langue arabe quand il s'agit de chevaux, mais il ne faut pas défigurer la langue française.

« dra le sol mouvant; là les flancs du cheval ruissel-
« leront de sueur (et ses jarrets) s'assoupliront. » — Effectivement, dès que les deux concurrents furent entrés daus les sables, Dâhis rejoignit et passa la jument. Qays dit alors : « La course des chevaux de « bon âge n'est qu'une progression de vitesse. » L'observation devint proverbe.

Mais lorsque Dàhis approchait du but, les hommes apostés dans les ravins lui sautèrent à la tête, et, l'ayant fait reculer, lui enlevèrent la victoire.— C'est à cet incident que Qays fait allusion dans les deux vers suivants :

(Ne savez-vous pas) le tour perfide que me jouèrent Hamal et ses frères à Dhât-alissâd,

Alors qu'ils se glorifièrent sans gloire, et détournèrent mon cheval du but qu'il allait atteindre?

A la suite de cette course éclata entre les tribus d'Abs et de Dhoubyân une guerre de quarante ans pendant toute la durée de laquelle on n'accoucha ni chamelle ni jument, soit d'un côté soit de l'autre, les deux tribus belligérantes ne pouvant plus laisser de repos à leurs bêtes.

Hamal, fils de Badr, ayant gagné la partie par le procédé que nous avons dit, Houdhayfah, son frère, roi de la tribu de Dhoubyân, députa son fils Mâlik à Qays, roi des Absides, pour réclamer le prix du vainqueur.

« Je ne te le ferai point attendre ! » s'écria Qays; et saisissant sa lance, il lui en porta un coup qui lui cassa les reins.

Mâlik tué, son cheval retourna seul au camp de Houdhayfah. Alors les Absides se cotisèrent pour former un troupeau de cent chamelles fécondées qui fut offert au roi de Dhoubyân en expiation du meurtre (car ce roi, ainsi que nous l'apprend Maydâniyy, était fort redouté dans le désert). D'autres disent que ce fut Rabî, fils de Ziyâd, qui porta tout le poids de la composition. Quoi qu'il en soit, cette composition fut acceptée par Houdhayfah, et la paix maintenue pendant quelque temps.

Mais (à quatre ans de là) Mâlik, fils de Zouhayr, étant venu à Liqâtah, dans le canton de Scharabbah, qui faisait partie du territoire des Dhoubyânides, Houdhayfah en fut informé, et, l'ayant surpris, il le tua. Ce fut à cette occasion qu'Antarah (le fameux Antar) prononça les vers suivants :

Où sont les yeux témoins d'une seconde infortune pareille à celle de Mâlik, qui meurt victime d'un pari ?

Qui meurt parce que deux chevaux sont entrés en lice ? — Plût au ciel qu'ils n'eussent jamais bu une goutte d'eau ni l'un ni l'autre [1] !

Les Absides dirent alors : « Mâlik, fils de Zou« hayr, va pour Mâlik, fils de Houdhayfah ; rendez« nous nos chameaux. »

Houdhayfah ne voulut rien rendre [2].

[1] Il y a deux manières de lire ce second vers. J'ai préféré celle qui fait allusion au réservoir situé à l'extrémité de la carrière, quoiqu'Abou-Oubaydah n'en parle pas.

[2] Suivant une autre tradition, il consentit à rendre les mères, mais non leurs poulains «qui avaient atteint l'âge de quatre ans.» C'est d'après cette donnée que j'ai fixé à quatre ans l'intervalle qui

Or Rabî, fils de Ziyâd était alors sous la protection des Fazârides (la branche royale des Dhoubyânides, la branche de Houdhayfah). Ce Rabî et ses frères n'ont jamais eu leurs pareils entre les gens de bien de l'Arabie, à telles enseignes qu'on les nommait partout *alkâmalah* (les parfaits). Mais s'étant trouvé en contestation avec Qays, chef de la tribu, au sujet d'une cotte de mailles dont il réussit à s'emparer, Rabî dut prendre la fuite aussitôt après, et se dirigea sur le territoire des Fazârides, où il trouva hospitalité et protection. De son côté Qays s'indemnisa de la cotte de mailles en faisant main basse sur des chamelles laitières des troupeaux de Rabî, et les troquant à la Mecque contre des armes. C'est à ce trait qu'il fait allusion dans les vers suivants :

Ne savez-vous pas quel fut le sort des chamelles de Rabî, fils de Ziyâd? Ne sont-elles pas aujourd'hui dans le parc d'un Qouraysehide?

Ne les ai-je pas vendues pour de belles cottes de mailles et des sabres bien tranchants?

Qui s'attaque à moi s'attaque à forte partie, et c'est par un désastre que je réponds à une injure.

Rabî était donc sous la protection des Fazârides lors de l'assassinat de Mâlik, fils de Zouhayr.

Quand les cavaliers envoyés contre le prince abside furent de retour au camp, on les interrogea sur le succès de leur expédition. « Eh bien, leur dit-on, « votre *âne sauvage?*—Nous ne l'avons pas manqué, » fut la réponse.

sépare la mort du prince Bakride, quel qu'il soit, de la mort de Mâlik, fils de Zouhayr.

« Que signifient ces paroles mystérieuses ? » demanda Rabî.

« Cela signifie que nous avons tué Mâlik, fils de « Zouhayr. »

« Eh bien, vous avez fait une action détestable, « s'écria Rabî ; n'avez-vous pas accepté une compo- « sition pour le sang de Mâlik, fils de Houdhayfah ? « Ne l'avez-vous pas déclarée suffisante ? Et après « cela vous tuez en trahison ! . . .

« Si tu n'étais pas notre hôte, repartirent les Fa- « zârides, nous t'aurions déjà envoyé tenir compa- « gnie à Mâlik. Tu n'as plus que trois nuits sauves « (c'était le plus court délai qu'on dût accorder à un « hôte dont on voulait se défaire) ; tu as trois nuits « pour ton voyage, et va-t'en. »

Rabî partit aussitôt. Les Fazârides le poursuivirent, mais inutilement ; il avait rejoint sa tribu avant l'expiration du terme. Qays, fils de Zouhayr (qui avait le plus grand besoin du secours de Rabî et de ses frères), vint à sa rencontre, et les deux chefs absides, s'étant réconciliés, contractèrent une alliance offensive et défensive. Ce fut alors que Rabî prononça les vers suivants :

Si la guerre recommence contre vous, ce n'est pas moi qui l'ai allumée ;

Ce sont les enfants de Sawdah (mère des Fazârides) qui en ont attisé les feux, et ce n'est pas moi que leurs feux menaçaient ;

Mais puisque l'embrasement est inévitable, je ne vous abandonnerai point. Puisque la guerre est déclarée, je combattrai pour vous.

DIGRESSION SUR LES PLUS ANCIENS MONUMENTS DE LA POÉSIE ARABE, ET SUR L'ÉPOQUE DES BATAILLES DE KHAZAZ ET DE SOULLAN.

Je viens de trouver dans le *Kitâb-alaghâniyy* la confirmation de ce que j'ai avancé (voyez ma lettre à M. Duprat, p. 67) sur la haute antiquité de la bataille de Khazâz ou Khazâzâ. Mais je vous prie bien de ne pas perdre de vue les perplexités de mon voyage dans la nuit des temps. A peine un doute est-il dissipé, que de nouveaux brouillards s'élèvent autour de moi. J'ai à concilier des témoignages dont aucun ne m'inspire une confiance parfaite. Lorsque j'écrivais à M. Duprat, je croyais, *sur la foi publique*, que Mouhalhil était le premier Bédouin qui eût fait un poëme régulier de quelque étendue. Aujourd'hui je crois que Mouhalhil doit céder cet honneur à Zouhayr, fils de Djanâb, de la tribu de Kalb et de la tige de Qoudâah. Il reste de ce poëte soixante et dix-neuf vers au moins, fragments de divers poëmes, entre autres un morceau de quinze vers, où le premier hémistiche du premier vers rime avec le second, selon la règle. Or Zouhayr, fils de Djanâb, est contemporain d'Abrahah, fils de Ssabbâh, roi de Himyar (il ne s'agit pas ici d'Abrahah l'Éthiopien) : le même Zouhayr se trouve contemporain de Koulayb et de Mouhalhil. . . . . Est-ce possible? Je suis parvenu dans une région où la fable se mêle à l'histoire de la manière la plus intime, car j'ai à vous entretenir de personnages qui ont vécu l'un

deux cents ans au moins, l'autre plus de trois cents ans, un autre six cent soixante et dix ans *juste*. Dans un des fragments qui nous restent, Zouhayr, fils de Djanâb, se plaint de son grand âge et accuse deux cents ans; mais, si l'on en croit un certain Râwî, le ciel fut sourd à sa plainte; car ce Râwî le fait vivre quatre cent cinquante ans. C'est la Genèse des Arabes.

Laissons d'abord parler Assoyoûtiyy, l'auteur le plus grave que je puisse consulter sur le sujet qui m'occupe. Dans le livre intitulé *Almouzhir fi 'llougbah* (c'est une histoire de la langue et de la littérature arabes), au chapitre XLIX, qui traite de la poésie et des poëtes, on lit ce qui suit :

« Les premiers poëmes réguliers de quelque éten-
« due ne remontent pas plus haut que l'époque d'Abd-
« almouttalib ou de Hâschim, fils d'Abd-Manâf (c'est-
« à-dire, ne remontent pas à plus d'un siècle avant
« la naissance de Mahomet), et cela seul met hors de
« cause Ad et Thamoûd et Himyar et le Toubba
« (Açad Toubba). Parmi les plus anciens vers bien
« authentiques, من قديم الشعر الصحيح dont on ait
« gardé la mémoire, est le tercet que fit Ssinnabir,
« fils d'Amr, fils de Tamîm (319 ans avant la nais-
« sance de Mahomet, vers le milieu du IIIe siècle de
« notre ère), étant sous la protection des Arabes de
« la tribu de Bahrâ (de la tige de Qoudâah). Dans
« un moment d'inquiétude et de méfiance il dit :

قَدْ رَابَنِى مِنْ دَلْوِىَ ٱضْطِرَابُهَا

وَٱلنَّأْىُ فِى بَهْرَآءَ وَٱغْتِرَابُهَا
إِلَّا تَجِئْ مَلْأَى يَجِئْ قِرَابُهَا

Le ballottement de mon seau me donne à penser,
Aussi bien que mon émigration chez les Arabes de Bahrâ.
Si mon seau n'arrive pas plein, il ne s'en faudra guère.

« Les cinq vers suivants appartiennent encore à « un poëte fort ancien, Dourayd, fils de Zayd, fils « de Nahd (tribu yamanique), qui les prononça à « l'article de la mort :

ٱلْيَوْمَ يُبْنَى لِدُرَيْدٍ بَيْتُهْ
لَوْ كَانَ لِلدَّهْرِ بِلًى أَبْلَيْتُهْ
لَوْ كَانَ قِرْنِى وَاحِدًا كُفِيتُهْ
يَا رُبَّ نَهْبٍ صَالِحٍ حَوَيْتُهْ
وَرُبَّ غَيْلٍ حَسَنٍ لَوَيْتُهْ

Aujourd'hui on bâtit la maison que doit occuper Dourâyd (son tombeau).
Si le temps (le sort, le destin) était usable, je l'aurais usé.
Si je n'avais eu qu'un ennemi à combattre, je l'aurais battu.
Que de riches captures n'ai-je pas faites en ma vie?
Que de bras potelés n'ai-je pas tordus?

On cite encore parmi les plus anciens poëtes dont le souvenir se soit conservé, Amr, surnommé Moustawghir, fils de Rabîah, fils de Kahb, fils de Nahd; ce poëte eut une *très-longue* vie, et disait, sur la fin de ses jours :

وَلَقَدْ سَئِمْتُ مِنَ ٱلْحَيٰوةِ وَطُولِهَا
وَٱزْدَدْتُ مِنْ عَدَدِ ٱلسِّنِينَ مِئِينَا
مِائَةٌ أَتَتْ مِنْ بَعْدِهَا مِائَتَانِ لِي
وَٱزْدَدْتُ مِنْ عَدَدِ ٱلشُّهُورِ سِنِينَا

Je suis dégoûté de la vie et de sa longueur. J'ai d'abord compté les années, et les années ont formé des centaines.

Après la première centaine, j'en ai vu venir deux autres; et puis j'ai compté les mois, et les mois ont formé des années (c'est-à-dire : J'ai trois siècles et quelques années de plus).

(A part le sens, qui est de nature à éveiller les soupçons, la facture de ces deux vers est bien moins antique que celle des précédents.)

Zouhayr, fils de Djanâb, de glorieuse mémoire, figure encore parmi les plus anciens poëtes dont il nous reste quelque chose. C'est lui qui a dit :

مِنْ كُلِّ مَا نَالَ ٱلْفَتَى
قَدْ نِلْتُهُ إِلَّا ٱلتَّحِيَّةْ

J'ai obtenu dans cette vie tout ce qu'un homme peut obtenir, si ce n'est le *tahiyyah;* c'est-à-dire : J'ai tout obtenu, hormis les honneurs de la royauté.

(Le *tahiyyah* était une certaine formule de salutation qui ne s'adressait qu'aux rois, et particulièrement aux rois de Himyar.)

Je termine ici mon extrait du Mouzhir. A la page suivante, l'auteur nous dit que les premières *qassîdahs* appartiennent à Mouhalhil et qu'il les composa à l'occasion du meurtre de Koulayb, son frère; il

s'appuie de l'autorité de Farazdaq, lequel semble admettre la priorité de Mouhalhil en disant :

وَمُهَلْهِلُ الشُّعَرَآءِ ذَاكَ ٱلأَوَّلُ

Assoyoûtiyy ne connaissait donc pas les fragments considérables de Zouhayr le Kalbide, recueillis pas Aboulfarage d'Ispahan? Il ne nous donne qu'un vers de ce poëte, celui qu'on vient de lire. Maydâniyy en donne un autre, que j'ai cité dans ma lettre à M. Duprat (p. 83). Or tous les deux se retrouvent, *accompagnés de plusieurs autres*, dans le *Kitâb-alaghâniyy*. Voici ceux que je regarde comme les plus précieux, parce qu'ils mettent hors de doute la haute antiquité des batailles de Soullân et de Khazâzâ.

لَقَدْ عُمِّرْتُ حَتَّى مَا أُبَالِي
أَحَتْفِي فِي صَبَاحٍ أَمْ مَسَاءِ
وَحُقَّ لِمَنْ أَتَتْ مِائَتَانِ عَامًا
عَلَيْهِ بِأَنْ يَمَلَّ مِنَ ٱلثَّوَآءِ
شَهِدْتُ ٱلْمُوقِدِينَ عَلَى خَزَازَى
وَبِٱلسُّلَّانِ جَمْعًا ذَا زُهَآءِ
وَنَادَمْتُ ٱلْمُلُوكَ مِنَ ٱلِ[1] عَمْرٍو
وَبَعْدَهُمُ بَنِي مَآءِ ٱلسَّمَآءِ

[1] C'est ainsi qu'il faut écrire au lieu de مِنْ آلِ dans ce vers; si l'on fait sentir le *hamzah*, la mesure n'y est plus.

J'ai vécu si longtemps que je ne m'inquiète plus de ma dernière heure; je suis prêt à mourir, ce matin ou ce soir, peu m'importe:

Et en vérité celui qui a subi deux cents ans de vie a bien le droit de prendre la vie en dégoût.

J'ai vu ceux qui allumèrent les feux de Khazâzâ, et la troupe nombreuse des guerriers qui combattirent à Soullân.

J'ai tenu compagnie aux rois de la postérité d'Amr, et, après eux, aux enfants de Mâ-assamâ.

Que ces quatre vers appartiennent ou non à Zouhayr le Kalbide, il faut admettre, ce me semble :

1° Que ce Zouhayr est le plus ancien poëte arabe dont il nous reste des fragments de quelque étendue.

2° Que pour justifier le fait de ses deux cents ans de vie, il prétend avoir assisté (ou on prétend qu'il assista, c'est pour moi la même chose) aux batailles de Soullân et de Khazâzâ.

Or, dans ma lettre à M. Duprat, j'ai placé la bataille de Khazâzâ 191 ans avant la naissance de Mahomet.

Dans ces quatre vers Zouhayr, fils de Djanâb, dit avoir vu les prédécesseurs du roi que M. de Sacy appelle Mondhar III, dans son tableau chronologique des rois de Hîrah, et dont il place l'avénement au trône en l'année 520 de notre ère. La question est de savoir jusqu'où nous devons remonter.

Dans sa notice biographique sur Zouhayr, l'auteur de l'*Aghâniyy* nous apprend qu'au dire d'Abou-Amr le Schaybânide, Abrahah étant venu dans le Nadjd, Zouhayr, fils de Djanâb, alla au-devant de lui; que d'autres Bédouins vinrent également saluer le roi

du Yaman, mais qu'il traita Zouhayr avec une distinction toute particulière et lui donna le commandement des tribus de Bakr et de Taghlib; que ces deux tribus, ayant manqué à payer l'impôt dans une année de disette, furent réduites par Zouhayr aux plus cruelles extrémités, et finalement forcées de payer; qu'elles tentèrent ensuite de secouer le joug, mais que, le coup ayant manqué, Zouhayr les attaqua, les battit et fit Koulayb et Mouhalhil prisonniers. Le chef des Kalbides célèbre cette victoire dans plusieurs des fragments qui nous restent.

Il y a loin de là à la toute-puissance de Koulayb.

Cependant nous savons avec certitude que d'opprimé Koulayb deviendra oppresseur, qu'il sera un jour le plus altier de tous les chefs de Bédouins, qu'enfin il tombera sous le fer de Djassâs, que ce meurtre engendrera la guerre de Baçoûs, guerre de quarante ans, qui doit finir avant la naissance du prophète. Comment trouver place à tous ces événements, si l'Abrahah dont parle Abou-Amr le Schaybânide est Abrahah l'Éthiopien, cet Abrahah dont la déroute dans le Hidjâz ne précéda que de cinquante-cinq jours la naissance de Mahomet?

Si c'est Abrahah, fils de Ssabbâh (et nous n'avons le choix qu'entre ces deux-là), d'autres difficultés se présentent. D'après un synchronisme de Hamzah, confirmé par Nouwayriyy, cet Abrahah aurait été contemporain de Sapor II *Dhou'lactâf*, et par conséquent serait monté sur le trône de Himyar deux cents ans au plus tard avant la naissance du pro-

phète. En donnant, selon le calcul de M. de Sacy, trente années de règne à Abrahah, fils de Ssabbâh, et supposant que son apparition dans le Nadjd n'ait eu lieu que vers la fin de son règne, Mouhalhil et Koulayb paraîtraient déjà sur la scène cent soixante et dix ans (au moins) avant la naissance de Mahomet, et, ce qui est encore plus inconcevable, Mouhalhil y paraîtrait avec le sobriquet que lui valut son talent poétique; car Zouhayr ne le désigne pas autrement dans les vers où il célèbre sa victoire.

Il y aurait un bien bon moyen d'arranger tout cela, ce serait d'accepter la longévité *historique* de certains Bédouins et de l'étendre à tous. Vous vous étonnez des deux cents ans de Zouhayr, fils de Djanâb, et des trois cents ans de Moustawghir? Qu'est-ce que cela auprès des six cent soixante et dix ans de Houbal, grand-père de notre Zouhayr, poëte comme lui, et dont nous avons trois petits vers qui riment en *al?*

Si Zouhayr, fils de Djanâb, s'est assis à la table de Moundhir, fils de Mâ-assamâ, il devait être encore en vie l'an 520 de J. C. Or on peut croire qu'à cette époque il était non-seulement en vie, mais encore très-vert. Voici sur quoi je me fonde : nous trouvons dans l'*Aghâniyy* un fragment de poëme, composé par un de ses descendants, qui réclame pour un guerrier de sa famille l'honneur d'avoir tué Yazîd, fils de Mouhallab; et l'auteur du recueil nous apprend que le guerrier en question est Ibn-Ayyâsch, fils de Soumayr, fils d'Abou-Djâbir, fils de

notre Zouhayr : mais nous savons que ce Yazîd, fils de Mouhallab, fut tué tout au commencement du second siècle de l'hégyre. D'après cette donnée, le calcul des générations comprises entre Zouhayr et *Ibn-Ayyâsch* (suivant un manuscrit, dans l'autre on lit *Abbâs*) placerait la naissance d'Abou-Djâbir onze ou douze ans avant celle de Mahomet. Je suis tenté de croire que l'auteur de l'Aghâniyy a omis un degré dans la généalogie du meurtrier de Yazîd; — en le restituant on trouve quarante-neuf ans d'intervalle entre la naissance d'un fils de Zouhayr et celle de Mahomet. C'est, à deux ans près, l'intervalle qui se trouve entre celle-ci et l'avénement au trône de Moundhir, fils de Mâ-assamâ.

Zouhayr était, comme nous l'avons dit, de la tribu de Kalbet, de la tige de Qoudâah; il ne partage qu'avec Hounn (un autre manuscrit porte Hourr), fils de Zayd, de la tribu d'Oudhrah, l'honneur d'avoir commandé à toutes les tribus sorties de Qoudâah; et jamais les hordes d'origine yamanique n'ont eu de chef plus brave, plus riche, mieux venu à la cour des rois[1], que Zouhayr, fils de Djanâb. Sa grande sagacité lui valut le surnom de *Kâhin*, devin.

Voici la généalogie de Zouhayr, fils de Djanâb, extraite du *Kitâb-alaghâniyy :*

Zouhayr, fils de Djanâb, fils de Houbal, fils d'Abdallah, fils de Kinânah, fils de Bakr, fils d'Awf, fils

[1] Il s'agit des rois de Hîrah, des Ghassânides et des rois de Himyar ou du Yaman.

d'Oudhrah, fils de Zayd, fils d'Abd-Allât, fils de Wafîdah, fils de Thawr, fils de Kalb, fils de Wabrah, fils de Thalab, fils de Houlwân, fils d'Imrân, fils d'Ilhâf, fils de Qoudâah. (J'ai eu pour cette notice deux manuscrits dont l'un m'a servi à rétablir le mot *fils* entre Zayd et Abd-Allât; quant au mot *Abd*, il manque dans les deux manuscrits.)

Les généalogistes ne sont pas bien certains de l'origine de Qoudâah; cependant Ibn-Qoutaybah, en cela d'accord avec la plupart des généalogistes de Moudar, met Qoudâah au nombre des fils de Maadd, fils d'Adnân (Voyez le Ssahâh de Djawhariyy). Suivant cette opinion, il y aurait dix-neuf générations entre Zouhayr et Adnân. Or il y en a vingt entre Koulayb-Wâïl et le même Adnân. — C'est précisément ce qu'il faut pour que Zouhayr se trouve contemporain de Koulayb, et antérieur à lui d'une génération.

Il y a un Râwî qui donne à Zouhayr deux cent cinquante ans de la vie, dans lesquels il aurait livré deux cents batailles.

Un autre Râwî lui donne quatre cents ans de vie.

Un autre lui en donne quatre cent cinquante.

SUPPLÉMENT A LA SECONDE LETTRE SUR LES ARABES.

Ma seconde lettre sur l'Histoire des Arabes venait de partir du Caire, lorsqu'ayant ouvert le *Specimen historiæ Arabum* à la page 81, j'y ai relu une notice de neuf lignes sur *Zohaïr Ebnol Habab* (sic) *Ebnil Hobal, Calbensis*, personnage que j'avais tout à fait

oublié, aussi bien que son prédécesseur Zouhayy, mais que je n'ai pas eu de peine à reconnaître pour le Zouhayr, fils de Djanâb, dont je vous entretiens à la fin de ma lettre. Dans cette courte notice, Pococke, d'après Aboulféda, met Zoubayr en relation d'amitié avec Abrahah l'Éthiopien, le *Dominus Elephanti*. Je viens de remonter à la source, et de lire le texte dont Pococke ne donne qu'un extrait.

Je ne savais pas, en écrivant mon premier post-scriptum, que je me trouverais en opposition avec une autorité aussi respectable que celle du prince de Hamâh. Cette circonstance n'ébranle point ma conviction, mais elle me met dans la nécessité de vous rendre compte de toutes les raisons qui m'engagent à y persister.

Aboulféda est d'accord sur les faits principaux avec les *râwis* auxquels Aboulfarage d'Ispahan a emprunté sa notice, et qui sont Ibn-Alarâbiyy et Abou-Amr le Schaybânide. Ainsi nous lisons dans l'Aghâniyy comme dans l'*Historia anteislamica* (page 136) qu'Abrahah eut une entrevue avec Zouhayr, fils de Djanâb, qu'il le traita avec honneur, le préféra aux autres Arabes, et lui donna le commandement des tribus de Bakr et Taghlib. Mais le *Kitâb-alaghâniyy*, où se trouve consignée la tradition que j'ai le droit de considérer comme tradition originale, ne nous dit point que cet Abrahah fût Abrahah l'Aschram, Abrahah l'Éthiopien, *Dominus Elephanti:* c'est Aboulféda qui nous dit cela; sur quelle autorité? je n'en sais rien.

Si vous lisez avec attention les faits et gestes d'Abrahah l'Éthiopien, tels qu'ils sont déduits assez au long par Nouwayriyy et Tabariyy (*Hist. imper. vetust. Joct.*), je crois que vous n'y trouverez pas un mot qui justifie la supposition d'une alliance entre cet Abrahah et Zouhayr, fils de Djanâb. Au contraire, le peu que nous savons touchant Abrahah, fils de Ssabbâh, s'accorde très-bien avec l'idée que nous devons avoir du prince qui, dans la tradition du Schaybânide, se trouve en rapport avec le chef de Kalb.

Voici ce que nous enseigne le Ssahâh sur les rois du Yaman qui ont porté le nom d'Abrahah :

وأَبْرَهَةُ من ملوك اليمن وهو ابرهة بن الحارث الرائش الذى يقال له ذو المنار وابرهة بن الصَّبّاح ايضا من ملوك اليمن وكان عالما جوادًا وابرهة الاشرم الحَبَشىّ ايضا من ملوك اليمن وهو ابو يُكْسُوم صاحبُ الفيل وقال الراجز مُنِعَتْ مِنْ أَبْرَهَةَ الحَطِيمَا وكُنْتُ فِيمَا سَاءَهُ زَعِيمَا

Il ne saurait être ici question du premier. Mais Djawhariy dit du second qu'il était savant et libéral; et comme ce sont les Arabes du désert qui parlent ici par la bouche de Djawhariy, cela signifie tout simplement qu'il appréciait la poésie des Bédouins et avait avec eux des relations amicales, ce dont vous allez voir tout à l'heure la confirmation. Quant au troisième, l'Abrahah éthiopien, Djawhariy se borne à le désigner par ses surnoms distinctifs; et

cite un vers où il est question de lui. Ce vers, qui appartient à un poëte vulgaire (Râdjiz) antérieur à Mahomet, montre assez la haine des Arabes contre le *prince noir* qui avait juré, mais en vain, la destruction de leur temple national :

J'ai défendu contre Abrahah les murs de la Kabah,
Et j'ai été à la tête de ses afflictions.

Je lis dans Hamzah d'Ispahan (*Hist. imp. vetust. Joct.* p. 34) :

ثم ملك ابرهة بن الصباح وكان عالما جوادا وكان قد علم ان الملك يصير الى بنى معد وكان منهم فى قريش وكان يكرم المعديين

Ensuite régna Abrahah, fils de Ssabbâh, qui fut savant et généreux. Il avait prévu dans sa sagesse que le pouvoir passerait un jour aux Arabes de race maaddique, et en particulier à la tribu de Qouraysch; en conséquence il honorait les enfants de Maadd.

La liaison d'un pareil prince avec Zouhayr, avec un chef de tribu aussi recommandable par son génie poétique et les lumières de son esprit que par son courage et son autorité dans le désert, n'a rien assurément qui choque le bon sens. Mais, je vous le demande, peut-on en dire autant d'une alliance entre ce même Zouhayr et un usurpateur africain qui vient en Arabie élever autel contre autel, et envahit le Hidjâz dans le seul but de démolir la Kabah, ce temple dont Zouhayr avait vengé, les armes à la main, l'unité violée par les enfants de Ghatafân? — Peut-on d'ailleurs perdre de vue que,

selon Aboulféda lui-même, la puissance de Zouhayr le Kalbide est antérieure à celle de Koulayb-Wâïl (puisqu'il le place dans son histoire après Louhayy et avant Koulayb), et que si l'on fait coïncider l'époque de la puissance du Kalbide avec le règne d'Abrahah l'Éthiopien (dont la fin ne précède que de cinquante-cinq jours la naissance de Mahomet), il ne restera plus de place dans la série des temps pour le règne de Koulayb et la guerre de Baçoûs.

Je vous enverrai très-prochainement, comme complément de cette seconde lettre, le texte du Kitâb-alaghâniyy sur Zoubayr, fils de Djanâb, d'après deux manuscrits barbaresques fort beaux et très-correcls.

Fulgence Fresnel.

SACOUNTALA,

Traduit par M. Hirzel.

(Deuxième article.)

M. Chézy ne traduit pas वयस्यभवेन ; 27, note 2, parce qu'il le rapporte à Douchmanta. H. : « par la « liaison (avec ce roi), » ce qui paraît plus exact. Il paraît qu'au lieu de साकुनिक, 27, n. 6, il faut lire : शाकुनिक.

ममाधन्यतया, 28, n. 1 : « pour notre malheur. » H.; C. ne le traduit pas.

प्रभाता अखिषु रजनी, 28, n. 3; un passage exactement semblable se trouve dans Mencius, II, 2, 31.

मनसिज, 28, 12, est rendu par H. : « Smara, » probablement à cause du vers; on ne saurait sans doute approuver une telle traduction, mais hâtons-nous de faire observer que ces cas sont bien rares, et peut-être il n'y en a pas une vingtaine dans tout l'ouvrage.

यातं यत् (तया), 29, 2 : « où elle va, » littéralem. *quò itur ab illâ.* **नितम्बयोर्गुरुतया मन्दं विलासाद् इव**, *ib.* : « comme par coquetterie, » analogue à **जघनगौरव**, 45, 11, et **स्वांगदानं**, 58, 8; d'autres exemples sont cités par M. Rückert (*Berlin. Jahrb.* 1831, p. 22). ميلع et خراما‌ن paraissent avoir parfois la même signification.

L'expression **कृच्छ्र**, 29, 3, nous rappelle كشع en persan et قمع en arabe, qui lui ressemblent pour la forme et la signification, de même que **नाग** et נחש. **ज्या**, 30, 6, est bien زه en persan.

C. H. prennent **मन्त्र्**, 30, n. 2, pour « tenir une « assemblée; » il semble que la signification ordinaire « donner des ordres » convient mieux ici.

देव, 31, 12, « seigneur, » d'où dérive peut-être **देवर**, δαήρ, *levir;* le fém. **देवी** se retrouve dans les langues slaves, дѣва, дѣвица en russe, *dziewica* en polonais. Marshman et Carey dans le *Ramayan* ren-

dent देवी « reine, madame, » par « déesse ; » c'est comme si, en français, on voulait traduire « seigneur » par « ancien (*senior*). »

C. suppose que Calidasa a comparé le corps de Douchmanta, rendu svelte et dégagé par l'exercice de la chasse, à un éléphant qui dans le lointain n'offre qu'un point à la vue ; il a été choqué naturellement de ce parallèle (voyez notes, page 187), mais nous ferons observer que le texte ne dit rien de semblable : गिरिचर् इव नागः प्राणसारं बिभर्ति, 31, 17, « il est tout nerf et muscle, » litt. « l'essence du « souffle vital, » comme un éléphant sauvage (qui, ainsi que tous les animaux sauvages, n'engraisse pas comme les éléphants domestiques).

स्वामिनश्चित्तम् अनुवर्तिष्ये, 32, 3, « je vais sonder « l'esprit du roi. » C. « Je suivrai l'opinion du prince. » H. ; ce qui est évidemment le vrai sens.

« Non, on a beau dire, il n'y a point d'amusement « qui puisse lui être comparé (à la chasse). » C. Nous ne saurions nous refuser le plaisir d'ajouter ici la traduction de H., qui est à peu près littérale, quoique dans le rhythme original :

Jā mīt Unrĕcht dĭe Jāgd măn tādĕlt dĕnn ĕs gĭbt
Wōhl kĕinĕ Lūst dīesĕr glĕich

मिथ्या हि व्यसनं वदन्ति मृगयाम्
ईदृग्विनोदः कुतः 32, 8.

Le roi chasseur est appelé अजितेन्द्रिय *Yadjnad*; 18.
Nous retrouvons cette manière de voir dans l'Abys-

sinie. Voyez Salt, p. 445. Quant à व्यसनं, il paraît formé comme *Entsetzen*, en allemand.

C. H. rendent वराहपति, 32, 16, par « vieux sanglier ; » mais पति a-t-il cette signification ? — प्रतिहरन्ति, 33, 3, « *se* tiennent. » H. M. Chézy a senti la difficulté, en traduisant : « que mes officiers « tiennent ma suite à une grande distance. » Mais le texte ne parle que des सैनिकाः.

Dans les forêts sacrées, गूढं हि दहात्मकं तेजः, 33, 5, « les saints ermites recèlent une activité dévo« rante. » C. « La forêt cache un rayon qui s'enflamme « facilement. » H. Le dernier mot sans doute doit être pris dans le sens spécial de « regard foudroyant, » dont, d'après les idées indiennes, l'innocence et le recueillement religieux sont armés; il atteint avec la force et la rapidité de la foudre l'adversaire ou le provocateur, dès que l'œil annonce par l'éclat un intérieur enflammé; आत्मक, comme terminaison, peut avoir ce sens, quoique l'autre (identique avec सार्) soit d'un plus fréquent usage.

Le pracrit माहाराओ, pour माहाराजा, 33, 13, est précisément le *maharaū* des Marattes; le *bhaū* de ces derniers, si fréquent dans les noms propres, paraît être l'abréviation de भागवान्, de même que le богъ des Russes.

H. prend à la lettre निमक्षिक, 33, n. 2, « dé« blayer. » C., ce qui est le seul sens admissible.

न तस्या अवसरं वर्तयिष्यामि, 34, n. 2, « il faut « que je cherche à contrarier cette passion. » C.

« Certainement je ne lui procurerai aucune occasion « de la voir. » H., ce qui est plus fidèle. C., 187, propose de lire तस्यां, mais l'autre leçon peut se soutenir.

Il est à remarquer que pour « œil » nous trouvons, 34, 11, नेत्रपंक्तयः, litt. « rangées d'yeux. » Est-ce pour indiquer l'œil allongé, fendu en amande, de ce pays et de la Perse, le कमलपत्राक्ष?

Le pracrit कथेहि, 34, 14, rendu par कथय, quoique कथ् (قصّ) soit de la dixième conjugaison, nous rappelle l'opinion de M. Bopp, que la terminaison हि est la primitive de l'impératif.

किशलयम् अलूनं कररुहैः, 35, 13, « la feuille qui « n'a encore été profanée par aucun doigt. » H. « Un « tendre bourgeon qu'un ongle profane n'a point « osé séparer de sa tige. » C.; ce qui paraît être le sens, car les अवतंस se composaient de bourgeons en fleurs et non de feuilles.

« Ce sourire surpris sur lequel on vous faisait pren- « dre aussitôt le change d'une manière si adroite. » C. हसितम् अन्यनिमित्तकथोदयं, 36, 6, « elle sourit et « jase d'une autre cause. » H. « Sourire provenant « d'une narration (inventée) qui indique une autre « cause. »

Le passage 36, n. 2, renferme une difficulté : किं दृष्टमात्रस्येव भवतो ऽनुरागं आरोहतु *Has she thus taken possession of your heart on so transient a view.* Jones. « Quoi! et c'est sur de si faibles indices que

« votre majesté croit déjà pouvoir se rendre maître « de la place! » भवत:, génitif abs., sous-entendant भवान्, ce qui s'accorde mieux avec ce qui suit, C. p. 189. « Comment! votre altesse n'a vu que cela, « et pourtant elle veut maintenir la place? » H. En admettant même avec M. Chézy la supposition un peu forcée de भवान्, la difficulté reste toujours de donner à l'impératif le sens potentiel ou optatif.

Si la traduction de C., suivi par H, 30, 10, est juste, nous reconnaissons dans मिथ: un terme analogue en forme et signification à *μετὰ*, *mit;* comparez सम् *samt*, *zusammen* (allem.), هم, *σὺν*, et सह्, स, co et cb, le *sch* initial de beaucoup de mots allemands, comme *Schmerz* (смерть), *schweben*, *schwinden*, en russe мертвый et смертный (de मृ).

अकाएडे, 36, 12, « en faisant un doux mensonge. » C.; ce qui est plus exact que « fripon. » H. littér. « sans péché, innocemment (mentant). »

Il est singulier que, pour désigner le riz dont la sixième partie revient au roi, Calidasa se soit servi du mot नीवार, qui désigne le riz croissant sans culture; ou veut-il dire par là que les ermites ne se nourrissent que de celui-ci?

विहाय, 37, 6, « plus que. » C. H., ce qui rend bien le sens, litt. « laissant de côté, ôtant, » comme dans *Bhagav*. II, 71.

प्रतिहारभूमिम् उपस्थितौ, 37, n. 3, « qui attendent « à l'extérieur. » C. H. Mais प्रतिहार signifie : « porte, « ce qui écarte le public, » et non l'endroit où l'on attend.

Le passage 37, 17, 18, renferme des difficultés que l'on croit devoir signaler, puisque ni les deux traductions, ni les notes de M. Chézy, p. 191, n'ont pu les écarter entièrement.

Singulière tournure, 38, 1, अध्याक्रान्ता वसतिर् अमुनाप्याश्रमे सर्वभोग्ये, pour dire : « Son séjour dans « l'ermitage nous procure abondamment toute sorte « de jouissances. » तपः, 38, 2, « mérites. » C. « vertu. » H. Nous ne pensons pas que l'idée de « vertu » ait une expression exactement correspondante en sanscrit.

नगरपरिघप्रांशुबाहुः, 38, 9, « ayant le bras vigou- « reux comme le verrou de la porte d'une ville. » Une expression semblable, probablement tirée du sanscrit, se trouve dans la Description de Benarès, poëme siamois. Voyez Leyden, *Asiat. Res.* X, 256. Calc. D'énormes barres de fer aux portes se trouvent encore dans des villes construites dans des temps récents par des architectes indigènes (Mrs Stewart M' Kenzie, *Tour.* 220. Lond. 1823). C'était sans doute pour qu'elles pussent offrir plus de résistance aux éléphants que l'on employait pour les enfoncer, après avoir garni leurs fronts d'épaisses plaques de fer.

अभिवादये भवन्तौ, 38, 13, « recevez mon salut. » C. « Je vous salue, sages jeunes gens. » H. Il y a donc de trop dans une traduction et trop peu dans l'autre.

सारथिद्वितीयेन भवता, 38, 20, *δεύτερος αὐτός*. छायाद्वितीय *Nalus*.

H. prend अपवार्य, 39, 1, pour « à part, » ce que C. traduit plus exactement par « à part au roi, » car भवतः, *ib.*, est une allocution directe : « on vous place « une main amicale à la gorge. »

भुजचक्र, 39, n. 3, « ce bras si occupé d'ailleurs. » C. « bras héroïque. » H. Sont-ce les insignes de la royauté que Douchmanta est censé porter à la main?

Le nom du messager करभ, 39, n. 4, paraît se rapporter à la signification de « jeune éléphant. » करभ « main, » est bien *καρπὸς*, qui, dans sa signification de « métacarpe, » a été regardé comme identique avec *κάρφος*; dans les deux langues, même lorsqu'il est écrit कलभ, ce mot n'a aucune étymologie raisonnable, à moins qu'on ne veuille le dériver de गृभ्.

देवीनां सकाशात्, 39, n. 4. Il faut lire probablement साकाशात् ou आकाशात् « envoyé par la reine-mère. » C. « de la proximité de la princesse. » H., ce qui paraît trop à la lettre, car आकाश est exactement le حضرت des temps plus modernes.

Nous ne voyons pas pourquoi C. et H. rendent, आज्ञाप्, 40, 7, par « faire savoir, » et n. 2, par « or-« donner. »

दीर्घायुषा अवश्यं संभावितव्या, 40, n. 3, « la pré-« sence de votre majesté est indispensable. » C. « A cette fête, nous devons nécessairement, pour la « plus longue durée de notre vie, être réunis. » H., ce qui, sans aucun doute, est le véritable sens. दीर्घ دراز, et peut-être δολιχὸς, долгій.

किं प्रतिविधेयं, 40, 11, « quel parti prendre? » C. « De quel côté me tournerai-je? » H. « Que faire? » serait à la fois plus court et plus exact. Voy. Wilson, विधेय.

पुरः प्रतिहतं, 40, 15, « heurté de front; » C. et H. ont passé le premier mot.

H. prend सभवान्, 40, 16, comme se rapportant à ce qui précède : « reçu par la princesse comme « un fils, comme mon compagnon. » C. le rapporte à ce qui suit, ce qui cadre bien avec अर्हति et donne un sujet à cette phrase, qui sans cela n'en aurait point. On peut regarder le स dans सभवान् comme dans सनाथ, ne changeant pas le sens du mot.

तपोवनावरोधः परिहरणीयः, 41, 7, « pour protéger les vénérables ermites. » C. « pour ôter les « obstacles de la forêt sacrée. » H. On pourrait prendre aussi अवरोध dans le sens de « dérangement causé « par les chars et la suite du roi, qui pour cela les « renvoie. »

आतपलंघनात्, 43, 10, « Sacountala que consume « une fièvre brûlante » (Chézy). « Par cette chaleur « extrême Sacountala ne se sent pas bien. » (Hirzel). La première traduction paraît plus exacte, आतप signifiant « fièvre, » et लंघनम् « l'action d'assaillir, « de marcher en bondissant, » comme 91, 11 तमसा लंघ्यते (fut assailli par les ténèbres, cf. *ὁ δ' ἄρ' ἔσπορε νυκτὶ θοῇ ἀτάλαντος ὑπώπια*), et 151, n. 4, एषा त्वां केशरिणी लंघयति « cette lionne sautera sur toi. »

Une idée semblable, exprimée de la même manière, se trouve dans ce passage énergique du Schanfara (M. de Sacy, *Chrestomathie*, II, 140) :

والف هموم ما تزال تعوده

عيادا كحمّى الربّع او هى اثقل

M. Chézy, dans sa traduction, omet तस्या : शरीरनिवापनाय, 43, 11, « pour les placer sur ses « membres » (Hirzel); ce qui est exact, puisqu'il faut y rapporter नीयन्ते.

वज्रसारी, 44, 10, pourrait signifier « formé de « l'essence de la foudre, foudroyant. » M. Chézy, avec un tact exquis, s'est décidé pour l'autre sens, « pointes de diamants; » les Indiens croyant que ces derniers et la foudre sont formés de la même matière. On pourrait citer encore le témoignage de Ward (I, 570, édition Seramp.), que des flèches à *pointes de diamants* se trouvent chez les anciens Indiens; mais un auteur aussi superficiel et systématique ne mérite guère de confiance dans ces sortes d'objets, non plus que dans beaucoup d'autres.

उपालब्ध, 44, 14, « implacable » (Chézy). « Au-« quel je dois adresser mes plaintes » (Hirzel). Il semble qu'alors il faudrait la forme अनीय. On retrouve au reste ce verbe signifiant « maudire, » p. 127, 15; 128, 1, 3; « injurier, » 140, 7; « recevoir, » 160, 1.

C'est peut-être la mesure du vers qui a porté Calidasa à préférer l'expression श्रवणोपकण्ठे, 44,

17, à उपकर्णम्. Chézy : « tendre l'arc avec encore « plus de vigueur. » Hirzel : « tirer l'arc jusqu'à « l'oreille; » ce qui, quoiqu'en vers, est plus littéral.

अनुज्ञा, 44, 19, a la signification bien connue et qui revient souvent de « congédier, accorder comme « faveur ou politesse la permission de se retirer » (*Non ampliùs vos moramur, Quirites*), *beurlauben* ou *entlassen*, en allemand. Néanmoins les deux traductions ne le rendent pas bien exactement, et M. Hirzel, par mégarde, a omis les mots यावद् एनाम् विलोकयामि, 44, 20.

लतावलयवत्सु मालिनीतीरेषु, 45, 1, « la rivière Malini, dont les bords sont dessinés (indiqués au loin) « par des lianes. » Cette image a disparu dans les deux traductions : « où ces arbres touffus répandent « un si délicieux ombrage » (Chézy); « les bords « riches en buissons » (Hirzel). Cette Malini, au reste, ne saurait être la rivière de ce nom qui coule à l'occident de Lahore; peut-être même elle ne doit son existence qu'au génie créateur du poëte, et la philosophie n'a pas empêché Platon d'en agir de même dans un cas analogue.

वीथ्या गता, 45, 3, « elle a passé *par* ce chemin, » comme आलिंगितुम् अङ्गैः, 45, 8, « embrasser. »

Le sens ne paraît pas clair dans सम्मीलन्ति न तावद् बन्धनकोषाः पुष्पाः, 45, 4; de même dans आननमुर, 47, 12.

नेत्रनिर्वाणम्, 45, 13, « ce charme de mes yeux »

(Chézy). L'expression de M. Hirzel, *vergehn*, est aussi exacte que difficile à rendre en français; comparez निर्वृत्त स्व:, 55, n. 2, et ब्रह्मनिर्वाणम्.

M. Hirzel rend तत: प्रविशति, 45, 17, par «entre «sur la scène;» M. Ch. «dans la position décrite,» en supposant que le mot प्रविश् est devenu une expression technique dans ce qui concerne la mise en scène; et, en effet, Sacountala est représentée assise.

काठिण्ययुक्तास्तनं, 17, 12, «son sein, quoique «ferme de jeunesse, se divise un peu plus sur sa «poitrine élevée» (Chézy); «son sein paraît moins «délicat» (Hirzel); «son sein est ferme, a diminué «de volume?»

Le participe indéclinable soumis virtuellement à l'inflexion, दृष्टो विवृत्य अनया, 48, 9, «moi regardé «par elle, qui se tournait (vers moi).»

M. Chézy paraît avoir préféré महानद्या à महानद्या: du texte, 49, n. 2, en traduisant «une belle rivière.» Hirzel, «de grands fleuves.»

प्रयतध्वं यथा तस्य राजर्षेर् अनुकम्पनीया भवामि, 49, n. 3, «imaginez quelque expédient pour rendre «le roi (*sic*) sensible aux peines que j'endure» (Chézy); «nous voulons nous efforcer d'exciter la «pitié de ce sage royal» (Hirzel). अनुकम्पनीया a le sens et le régime d'un substantif, comme चित्तप्रमथिनी (बाला) देवानाम् अपि.

M. Hirzel a omis les mots एषु दिवसेषु प्रजागरकृश

इव लक्ष्यते, 50, n. 2, « depuis quelques jours (de-« puis qu'il est ici) il a l'air d'être amaigri par des « veilles. » La suite du discours n'est plus liée si cette phrase y manque.

नियोगो विकल्पयते, 50, n. 5, « mais.... il faut y « songer » (Chézy); « cette idée pourtant doit être « considérée » (Hirzel). L'indicatif au lieu du potentiel ou de l'impératif.

तेन हि आत्मन उपन्यासानुरूपं चिन्तय ललितोपनिबद्धकं गीतकं, 50, n. 6, « eh bien! rêve donc à « quelque petit couplet bien tendre, qui soit comme « le prélude d'une déclaration plus sérieuse » (Chézy); « un petit verset digne de ton origine et contenant « l'ardeur de ton amour » (Hirzel). Mais उपन्यास ne signifie pas « origine; » serait-ce « qui puisse compter « pour un gage, pour un indice de ta part? »

दुराप:, 51, 6, « insensible et rebelle à l'amour » (Chézy); « qui fait la difficile (littéralement *la prude*) » (Hirzel); ce qui est plus exact.

« Après une journée chaude, qui s'aviserait de se « garantir par une ombrelle des rayons de la lune « d'automne? » 51, n. 2. Ce passage paraît se rapporter à 44, 9: विसृजति हिमगर्भैर् अग्निम् इन्दुर् मयूखैः, et au nom de हिमांशु, donné à la lune. Les Indiens connaissaient-ils les effets du rayonnement de la lune, si bien démontrés par les expériences du docteur Wells?

M. Hirzel traduit भ्रु par « paupière, » au lieu de

« sourcil. » quoique le mot allemand *braue* soit identique en forme et en signification avec le sanscrit; la métrique n'y obligeait pas, les deux mots *wimper* et *braue* étant également des trochées. Ni lui ni M. Chézy n'ont rendu एक, dans l'expression उन्मितैकभ्रूलतम् आननं, 52, 1, qui peut-être se rapporte non à भ्रू, mais à लता, « une face dans laquelle « un fil de sourcil s'élève, est arqué. »

पुलक, 52, 2, « léger frisson » (Chézy); « fossette » (Hirzel); Wilson le donne comme synonyme de रोमहर्ष.

On écrit sur une feuille पदच्छेदभक्त्या, 52, n. 2. Les différents padas formaient-ils autant de lignes brisées? ou faut-il prendre *pada* dans le sens un peu modifié qu'il a page 104, 14, où le roi, regardant Sacountala courroucée, dit : वचोऽपि परुषाक्षरं न च पदेषु संगच्छते.

On voit par 52, 13, que तप् signifie « chauffer, « échauffer, » et दह् « brûler. » Ce dernier se retrouve dans δαίω, δαὶς; le premier dans تافتن, آفتاب, *tepidus*, теплый; mais ce n'est qu'en sanscrit que les deux expressions sont réunies. Nous croyons dans l'erreur M. Hirzel, qui traduit « la fleur de la « nuit fleurit encore durant le jour, » ग्लपयति यथा शशाङ्कं न तथा हि कुमुद्वतीं दिवसः, 52, 14, « le jour « fait disparaître (entièrement) la lune, mais non le « lotus » (*nymphæa esculenta*, qui ferme seulement les

pétales). M. Chézy a indiqué ce sens par « reçoit « seulement une atteinte passagère. »

सन्दष्टकुसुम, 53, 5, passé par M. Hirzel, est rendu : « jonché de fleurs; » par M. Chézy. « Sont-ce des « fleurs arrachées, coupées? » शिलातलैकदेश, 53, 2, n'est pas rendu par M. Chézy, dont au reste la traduction de औषध, 53, n. 3, « calmant, » paraît préférable à celle de M. Hirzel, « médecine. » Ce dernier, en outre, rend द्वयोर्युवयोः, 53, n. 5, par « jeune homme et jeune fille, » au lieu de « vous « deux, » le duel double étant au moins aussi usité qu'en grec.

उत्तवादिनीं करोति माम्, 53, n. 5, « me porte à « vous adresser questions sur questions » (Chézy, Hirzel); mais le premier mot ne signifie que « cau« seuse. » अनुताप, 53, 16, « chagrin » (Hirzel). Il paraît qu'il signifie toujours « repentir. »

साधारण, 54, 9, « mutuel » (Hirzel); et non « d'un « prix infini, » cf. साधारणोऽयम् उभयोः प्रणयः, Urvasi 27, 8. Mais, pour अनुगृहीतोस्मि, 54, 9, littéralement « je suis favorisé; » nous croyons « je le « mets au-dessus de tous les biens » (Chézy) plus exact que « je le saisis avec joie » (Hirzel). De même que pour ग्रीष्मे, 55, n. 3, « dans un jour d'été » (Chézy); et non « dans la chaleur de midi » (Hirzel). ग्रीष्म est une des six saisons, correspondant à nos mois de juin et de juillet.

परोक्षं, 55, n. 6, « à son insu » (Chézy); « en son « absence » (Hirzel); ce qui est préférable.

अवस्थासदृशम् उत्थाय चलिता, 57, 11, « elle se « lève avec lenteur et fait quelques pas pour s'éloi- « gner » (Chézy); « elle se lève, chancelante d'après « (par suite de) son état » (Hirzel). « Comme il con- « vient à son état (étant seule, elle veut s'éloigner)? »

अलं गुरुजनाद् भयेन, 58, 15. On s'attendrait à un mot composé, d'autant plus que c'est en prose.

कथम् इदानीं नोपलप्स्ये देवं यद् माम् आत्मनोऽनीशाम् परगुणेर् लोभयति, 58, n. 2. Miranda: « I am a fool « to weep at what I am glad of. » (Shakesp. *Tempest.*)

निर्गतोस्मि, 59, 1, « je suis refusé » (Chézy); « je « suis perdu » (Hirzel), ce qui est trop fort; littéralement « je suis éconduit. » निरपेक्षेव गतासि, 59, 12, « comment pouvais-tu m'abandonner si cruelle- « ment? » (Hirzel.) M. Chézy nous paraît plus près du sens de l'original: « au mépris de cet amour. »

शिरीषस्य बन्धनम्, 59, 14, « buisson de siricha » (Hirzel), ce qui est inexact; M. Chézy entend le dernier mot du lien ou de la chaînette de métal qui rattache les fleurs du siricha, et le sens de la phrase ne laisse pas de doute à ce sujet: कठिनं खलु ते चेतः शिरीषस्येव बन्धनम् « ton esprit (qui « tient réunies les diverses parties du corps) est dur « comme le lien (de métal qui serre les fleurs) du « siricha. »

Il semble que c'est à tort que M. Chézy a pensé à दैवम् en traduisant « le destin qui s'est montré si « prompt à me secourir. » परिदेवितानन्तरम्, 60, 14, « au milieu de mes douleurs » (Hirzel); « au milieu « de mes plaintes » serait plus exact.

नवमेघोज्झिता धारा, 60, 17, « rosée » (Chézy); « pluie matinale (ou printanière) » (Hirzel). Il nous semble que धारा est synonyme de शीकर, 57, 6, dont le sens est fixé par un passage de l'Oumotpatti: भागीरथीनिर्झरशीकराणां वोढा (वायुः) « le vent qui « emporte la pluie fine des cataractes du Bhaguira- « thi. » C'est le بغش des Arabes.

Sacountala स्पर्शं रूपयित्वा, 61, 15, « témoignant « un léger frémissement » (Chézy); « lui presse dou- « cement la main » (Hirzel), ce qui est inadmissible. M. Chézy, page 208, propose de changer अभिप्रेतं en अभिप्रीतं, 62, 2, changement qui ne paraît pas nécessaire. Il trouve la comparaison 62, 5-9, trop raffinée; mais elle devient tant soit peu plus naturelle si l'on traduit littéralement श्यामलता « branche « verdoyante (délicate comme une fleur) » (Hirzel); et non « bras enchanteur, » cette expression se rapportant à कामतरु, 61, 14.

नाहं रमणीयम् आत्मनः सेवावकाशं शिथिलयिष्ये, 62, 15. Les deux traductions ont effacé l'allusion, clairement indiquée par le verbe, du bracelet qui a glissé du bras et d'où Calidasa a tiré toute cette scène.

M. Hirzel, en traduisant « proximité, » paraît avoir lu निकषात् au lieu de निकर्षात्, 63, 6, qui ne donne pas de sens.

M. Chézy reproche à Jones d'avoir traduit वक्त्रं ढौकते, 63, 14, par « il l'embrasse; » mais ce n'est que la règle théâtrale pour les natakas, et non le sens ordinaire de टौक ou ढौक्, qui peut préciser ici la signification. Lorsqu'on voit cette racine avoir pour initiale une cérébrale, pour voyelle une triphthongue, et une gutturale pour finale (cf. लुघ् et लोक्), on peut supposer que c'est une expression prise du langage vulgaire des acteurs et conservée plus tard comme mot technique.

वृत्तान्त, 64, n. 1, « état. » अन्त ne serait-il plus qu'une espèce de terminaison? Bopp, *Grammaire*, § 663, hésite à ce sujet.

Gautami दृष्ट्वा अभ्युत्थाप्य, 64, 15, « la regardant et « la relevant. » Ces expressions sont omises par M. Hirzel; cf. le titre.

लघुसन्तापानि ते अङ्गानि, 64, n. 5, « j'espère que « la fièvre est diminuée » (Chézy); ce qui est plus littéral que « tes douleurs se sont-elles un peu adou- « cies? » (Hirzel.)

आमंत्रये पुनरपि परितोषार्थं, 65, n. 3, « puissiez- « vous bientôt me voir complétement heureuse » (Chézy); « je t'implore (bosquet) de me rendre en- « core une fois heureuse » (Hirzel), ce qui est le véritable sens.

STAHL.

NOTE

Sur les étoiles filantes, par M. DE HAMMER-PURGSTALL.

Dans les annales et chroniques arabes on trouve fréquemment la description du phénomène extraordinaire du ciel embrasé par des étoiles qui filent, phénomène qui a occupé l'attention de l'académie encore au mois de novembre passé. En me rappelant, à cette occasion, ces passages. j'ai pensé que si ce phénomène était l'effet de la révolution régulière d'un corps céleste qui reviendrait en volcan ambulant dans sa ronde de temps en temps au même point du ciel, ce retour devrait peut-être se trouver constaté par les dates des jours ou des mois auxquels ce phénomène a été observé dans le cours des siècles. Parcourant les ouvrages où je croyais avoir lu ces passages, j'ai en effet retrouvé plus d'une description de ce phénomène, mais trois seulement ont les dates données de mois ou de jour. Le premier dans l'Histoire de la Domination des Arabes en Espagne par Condé, au mois de *zilquidé* de l'an 289 de l'hégire, c'est-à-dire au mois d'octobre de l'an 902 de notre ère. N'ayant pas sous la main la traduction française de cet ouvrage, j'en transcris le texte de l'espagnol, tome I, p. 399. «En la luna dylcada de este mismo año (289)

« murió el Rey Ibrahim ben-Ahmed, y aquella nocte « se vieron como lanzadas infinitas estrellas que se « esparcieron como lluvia à derecha é izquierda, y « se llamó este año *el de las estrellas.* » Le second passage daté se trouve dans l'histoire du Caire[1] par *Soyouti*, à l'an 420, au mois de redjeb, c'est-à-dire au mois d'août 1029. Il paraît cependant que ce passage doit s'entendre plutôt d'aérolithes :

« Et dans cette année, au mois de redjeb, tom« bèrent beaucoup d'étoiles avec grand bruit et avec « une forte lueur[2]. »

Le troisième passage donne seul la date du jour; il se trouve également dans cette histoire de *Soyouti*, au dernier moharrem de l'an 599, dans la nuit du samedi (19 octobre 1202). Il y est dit : « L'an 599, « dans la nuit du samedi, dernier moharrem, les « étoiles jetaient des vagues au ciel vers l'est et « l'ouest, et volèrent comme des sauterelles dis« persées de droite à gauche; cela dura jusqu'à l'au« rore. Le peuple était en détresse et transi de peur « à la vue de ce phénomène, *qui n'arrive qu'en des « années déterminées.* » Les tablettes chronologiques de Hadjicalfa, qui ne marquent rien aux deux années ci-dessus citées, marquent en 599 : « *Fluctuation des « étoiles au ciel dans la nuit qui précède le dernier du « mois de moharrem.* » Dans la traduction italienne de

[1] حسن المحاضرة في اخبار مصر والقاهرة

[2] وفيها في رجب انقضت كواكب كثيرة شديدة الصوت قوية الضو.

Carli, p. 92 : « Nel mese di moharrem si osserva-« rono brillare e esser in moto tutte le stelle del « cielo, il che fu riputato per cosa molto prodi-« giosa [1]. »

En ne tenant pas compte du second phénomène, où il ne paraît être question que d'aérolithes, les deux phénomènes extraordinaires décrits par l'historien arabe en Espagne et en Égypte, à la distance de sept siècles, se rencontrent tous les deux au mois d'*octobre*. C'est aux savants astronomes à déterminer jusqu'à quel point cette différence de vingt et un jours dans l'intervalle de 634 ans (depuis 1202 jusqu'en 1836) peut se combiner avec le changement de date amené par la précision des équinoxes. Il me suffit donc d'appeler leur attention et celle de tous les orientalistes français qui ont à leur disposition les textes de presque toutes les histoires et chroniques arabes.

[1] تموّج نجوم در اسمان در شب كابل سلخ محرّم سنه تسع وتسعين وخمسمايه فى ليلة السّبت سلخ المحرّم ماجت النجوم فى السّما شرقًا وغربًا وتطايرت كالجــراد المنتشر يمينًا وشمالًا ودام ذلك فى الفجر وانزعج الخلق وضجوا ولم يعهد مثل ذلك الّا فى عام المتعيّن .

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 14 avril 1837.

M. PAVIE (Théodore), élève de l'école spéciale des langues orientales, est admis comme membre de la Société.

M. le chevalier de Paravey écrit pour annoncer qu'il a reçu de M. de Hammer trois extraits d'auteurs arabes relatifs à des pluies d'étoiles, pour être communiqués à l'Académie royale des sciences et ensuite à la Société, et qu'il en désire l'insertion dans le journal, ainsi que d'un extrait qu'il communique lui-même sur une pluie d'étoiles observée en Anjou.

M. Brosset écrit pour présenter la Grammaire géorgienne qu'il vient de publier aux frais de la Société, et pour demander que soixante exemplaires lui soient accordés, ainsi que cela a eu lieu pour la Chronique géorgienne. Un membre fait observer que M. Brosset a dépassé dans ce travail les crédits qui avaient été ouverts, d'une somme de plus de douze cents francs; et, à cette occasion, il est de nouveau résolu que dorénavant aucun *bon à tirer* d'auteur ne sera valable, pour des impressions au compte de la Société, qu'autant qu'il sera accompagné de celui du commissaire spécial. La demande de M. Brosset est accueillie, et il lui sera remis soixante exemplaires de sa Grammaire.

M. de Erdmann envoie de Cazan l'Explication et le supplément de l'Histoire des Bouyides de Mirkhond.

M. Mohl met sous les yeux du conseil une des planches gravées qui doivent accompagner l'ouvrage de M. Schulz.

On s'occupe de la fixation de l'ordre du jour de la séance générale, qui est fixée au lundi 22 mai prochain.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Éléments de la langue géorgienne*, par M. Brosset jeune. (Ouvrage publié aux frais de la Société asiatique.) Paris, 1837. In-8°. Imprimerie royale.

Par M. le baron Mac Guckin de Slane, éditeur et traducteur. *Le Diwan d'Amro'lkaïs, précédé de la vie de ce poëte par l'auteur du Kitab-el-Aghani, accompagné d'une traduction et de notes*. Paris, 1837. In-4°. Imprimerie royale. Chez Dondey-Dupré; 20 francs.

Par M. de Paravey. *Communications faites à l'Académie des Sciences sur quelques découvertes modernes qui avaient été connues des anciens.*

Par le traducteur. *Le livre de la bonne doctrine*, traduit de l'hébreu par M. Pichard. Paris, 1837.

Par l'auteur. *Sur le passage du premier livre de la géométrie de Boèce, relatif à un nouveau système de numération;* par C. Chasles, ancien élève de l'École polytechnique. Bruxelles, 1836. In-4°.

Par le même. *Note sur les équations indéterminées du second degré.* In-8°.

Par le même. *Mémoires sur la géométrie des Hindous.* In-4°.

Par M. Franz von Erdmann. *Erläuterung und Ergänzung einiger Stellen der von Mirchawend verfassten Geschichte des Stammes Buweih.* Kasan, 1836. In-8°.

Par M. Christianus Lassen. *Institutiones linguæ pracriticæ*, fasciculus II. Bonnæ ad Rhenum, 1837. In-8°.

Par les éditeurs. *Collecçao de noticias para a historia e geografia das naçoes ultramarinas que vivem nos dominios portuguezes ou lhes são visinhas;* publicada pela Academia real das sciencias. Tom. V. Lisboa, 1836. In-4°.

Par les mêmes. *Roteiro du viagem de Fernam de Magalhães*, n° 11. In-4°.

Par l'auteur. *Historiolam, quæ inscribitur* Constantinopolitanæ civitatis Expugnacio, *e Cod. Chartaceo Bibl. Templi Cath. Strengnes. descriptam, Venia ampl. ord. philos. Upsal. (publicè proponit) Mag. Petrus Er. Ludov. Thyselius, antiquitatum septentr. docens et Sem Johannes Franzen, Sudermanno-Nericii in audit. Gustav. die* XXVIII *mart.* 1835. Upsalæ. In-8°.

Par l'auteur. *Hymnes et cantiques en hébreu;* par M. H. Sommerhausen.

Par les éditeurs. *Bulletin de la Société de géographie.* Seconde série; n°s 38 et 39.

BIBLIOGRAPHIE.

NOTE SUR LA NOUVELLE GRAMMAIRE GÉORGIENNE.

La nouvelle grammaire géorgienne publiée par la Société asiatique offre le travail de deux auteurs. Les sept premières feuilles ont été publiées par feu M. Klaproth, sur le manuscrit d'un missionnaire italien; elles sont l'ouvrage d'une personne connaissant bien les détails et la pratique de la langue géorgienne; il est à regretter que le reste du manuscrit n'ait point été retrouvé dans les papiers de M. Klaproth, parce que de cette manière tout le livre eût été du même jet et traité dans le même esprit. M. Brosset, l'auteur de la continuation, n'ayant pu se procurer le reste du manuscrit, a été obligé de s'en référer à ce qu'il avait exposé dans un autre livre, l'Art libéral, grammaire bien plus étendue, où se trouvent non-seulement les principes, accompagnés d'un grand nombre d'exemples, mais encore une foule de discussions entièrement inutiles aux personnes qui commencent et à celles qui n'étudient une langue que pour en acquérir la pratique.

Ainsi les Éléments de la langue géorgienne ne contiennent absolument que l'exposé des règles mécaniques du langage, avec assez d'exemples pour que l'on apprenne à en faire sûrement l'application. Des exercices nombreux gradués et variés, avec des transcriptions et traductions diverses, fournissent une ample matière à l'observation du génie de la langue géorgienne dans la conversation, dans le style simple, dans le patois de l'Iméreth, dans les plus hautes compositions. C'est sur ce dernier que l'auteur, comme il le devait, s'est le moins appesanti. L'errata et les additions placés à la fin de l'introduction doivent être consultés à chaque pas que

l'on fera dans la lecture du texte; par-là on évitera de graves erreurs et l'on finira par se rendre familier l'usage des Éléments.

M. Brosset est le seul de nos orientalistes qui se soit occupé avec zèle et persévérance de la langue et de la littérature géorgiennes. Jusqu'à ce jour cette branche des études asiatiques, qui n'offre aucun appât aux intérêts purement matériels, et n'ouvre chez nous aucune carrière à l'ambition, avait été presque entièrement négligée. C'est aux études désintéressées et aux savantes et infatigables recherches de M. Brosset que la Société asiatique doit en grande partie les nombreux documents de langue, d'histoire et de littérature géorgiennes, dont son recueil mensuel s'est enrichi depuis plusieurs années. La Grammaire qui fait l'objet de cette note mérite d'être appréciée, et place désormais son auteur au rang des hommes utiles qui consacrent leurs travaux à l'étude si vaste et si variée des langues de l'Orient.

Il reste à parler du tableau raisonné de la littérature géorgienne, formant la deuxième partie de l'introduction. On sent qu'un pareil tableau sera toujours incomplet : c'est un inventaire dressé pour une certaine époque; cet inventaire deviendra plus riche et plus développé au fur et à mesure des découvertes. Ainsi, pendant qu'il s'imprimait, l'auteur a reçu l'annonce de l'envoi prochain du catalogue d'une belle bibliothèque géorgienne. Cet envoi n'est pas encore arrivé en France.

L'auteur lui-même, en dépouillant deux manuscrits depuis longtemps en sa possession, y a trouvé des indications nombreuses relatives à la littérature qui ne sont point dans le tableau.

A propos du martyre de son ancêtre la reine Kéthévan, mise à mort par ordre de Chah-Abbas Ier, le 12 septembre 1624[1],

[1] C'est la date donnée par le manuscrit de la Société asiatique (p. 89). Pietro della Valle, VIII, 390, indique le 22 septembre; l'historien arménien Arakl, l'année 1074-1625. Ces dates seront discutées ailleurs.

le savant prince auteur de cette histoire cite (p. 77) : 1° Une relation italienne de l'événement en question que M. Brosset n'a pu encore retrouver;

2° Une histoire en vers du roi Théimouraz Ier, fils de Kéthévan, par le roi Artchil, fils de Chah-navaz Ier;

3° Un ouvrage de Giorgi Dawith, moine de Garesdji-Doddo, relatif à la même princesse;

4° Un ouvrage semblable de Bessarion, patriarche de Sakarthwélo, et un morceau oratoire d'Antoni Ier, dans son ouvrage intitulé *Tsqobil-Sitqouaoba*.

Le même auteur, dans une longue discussion sur la langue et la littérature géorgiennes, relève le fait curieux d'un archimandrite géorgien nommé Nicolas, appartenant à la famille des Orbélians, qui serait venu il y a cinq cents ans à Paris, et y aurait apporté le premier alphabet géorgien, qui a été reproduit dans l'Encyclopédie. Il attribue la traduction de l'historien Joseph à Pétritsi, et cite encore, outre un passage d'un joli roman dont il ne nomme pas l'auteur :

5° Un certain Jean Grdzéli-dzé et Arséni, évêque de Nicortsminda, dans l'Iméreth, vivant il y a plus de huit cents ans au couvent ibérien du mont Athos, traducteurs d'un traité de théologie en deux volumes;

6° Un noble de la famille de Tcholoqa, nommé Dawith, qui fit quelques changements et additions au Tariel, du temps du roi Iracli II;

7° Un David, fils d'Alexis, maître du royal auteur, qui ajouta aussi au Tariel plusieurs quatrains;

8° Un noble de la famille Tzitzi, nommé Nanoutcha, qui ajouta au même ouvrage quinze cents vers, sous les treize titres que possède le plus ancien manuscrit de la Bibliothèque royale, en sus du plus moderne, et qui ont été signalés ailleurs. Ce poëte, peu estimable d'ailleurs, vivait du temps de Wakhtang VI ou de Giorgi XII;

9° L'histoire de la prédication de saint André en Géorgie et de la conversion de ce pays au christianisme, par Abiathar, juif converti, et Salomé d'Oudjarma, la bru du roi

Mirian; ouvrage encore conservé dans les églises géorgiennes avec un soin religieux;

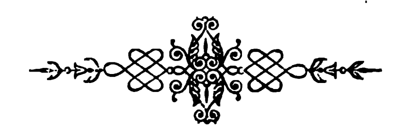
10° Les saints pères Stéphané et Dawith, premiers interprètes de l'Écriture sainte et de plusieurs livres arabes avant le temps de l'arménien Mesrob.

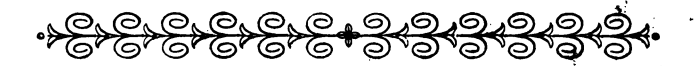
M. Brosset a trouvé enfin, dans un article de la Gazette littéraire de Tiflis, la mention des auteurs suivants :

11° Ilarion, au IXe siècle; Ioané, au Xe, Euthyme, Pétritsi et Stéphané, au XIe; Ephrem-le-Petit; Arsène Iqalroel; Iwané, fils de Taridch, au XIIIe.

12° Pour la géographie, les missionnaires de Bâle en Suisse ont fait paraître une bonne carte du Caucase; une autre a paru dans l'Atlas de l'empire ottoman de M. de Hellert, et l'infatigable voyageur M. Dubois prépare la plus importante publication dont la Géorgie ait été jusqu'à présent le sujet. L'histoire, la physique, la minéralogie, la géographie, toutes les sciences utiles et les arts agréables y seront dignement représentés.

BIANCHI.





JOURNAL ASIATIQUE.

MAI 1837.

ITINÉRAIRE

Du très-révérend frère Augustin Badjétsi, évêque arménien de Nakhidchévan, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, à travers l'Europe; écrit en langue arménienne, de sa propre main, ainsi que l'a reconnu et attesté le révérend frère Antoine *Najari*, son parent et son neveu (*nepos*), Apracounétsi, envoyé du roi de Perse au roi très-chrétien. Paris......., mars 1674. Traduit sur le manuscrit arménien de la Bibliothèque royale 31, Supplément, p. 131-154, par M. Brosset jeune.

(Suite et fin.)

De là, en six jours, j'arrivai à la ville de Rome[1], la tête de toute la chrétienté. Je vis sur la route beaucoup de villes et de villages peuplés de vrais chrétiens. Cette sainte ville est merveilleusement belle et pleine de tombes et de reliques d'un grand nombre de saints. Il y a mille églises, toutes dé-

[1] La distance est de 42 lieues.

corées de marbre et d'or, et que la langue de l'homme ne peut décrire. Nous ne parlerons que de sept églises, tellement célèbres et vénérées jusqu'à ce jour, et fréquentées par tant de pèlerins, que celui qui vient à Rome ne fait pas de prières méritoires tant qu'il n'a pas visité ces sept églises.

La première, celle consacrée aux princes des apôtres, Pierre et Paul, est très-grande et belle et peut contenir cent vingt mille personnes [1], sans que tout soit encore plein. Il y a vingt coupoles [2] et beaucoup de voûtes ornées d'or, de marbre et de pierres précieuses. Les tombes des saints sont au milieu de l'église; au-dessus quantité de lampes d'or et d'argent brûlent sans cesse. L'église est très-riche en revenus, en vêtements sacerdotaux, en croix, en *bâtons*, en calices et en reliques de saints. Son revenu quotidien est de cent mille pièces d'or [3]. La hauteur de la voûte est telle que la pomme qui est sur la croix de la grande coupole, bien que pouvant contenir douze personnes [4], ne paraît pas, d'en bas, plus grosse qu'une pomme ordinaire. Il y a une porte de la Miséricorde, qui ne s'ouvre qu'une fois en douze ans, par la bonté de Dieu, en faveur des

[1] Ici le nombre est exprimé en cette sorte Ժ հետ ք̄ս cent mille et vingt en sus; cependant si, comme on peut le croire, Ժ est pour Ժ', le sens serait que l'église peut contenir cent mille hommes et qu'*ensuite* il y a encore de la place.

[2] Ce nombre est exprimé par ք̄ս deux dizaines.

[3] կարմիր դարպաս; mot à mot, pièces rouges; mon guide arménien m'a dit que le second mot qui, proprement, signifie *palais*, s'emploie pour *revenu*. Ainsi ce serait cent mille *pièces rouges*.

[4] Seize personnes assises, suivant M. Valery (tom. IV, 14).

personnes qui se trouvent là en ce jour. L'homme n'a point de paroles pour dire quelle est la beauté de cette église. Le palais du pape en est voisin. Il y a une seconde église sous celle-ci[1]. La construction en est tellement vaste, magnifique, élégante, qu'elle n'a point de pareille dans l'univers entier. Trois cents hommes[2], toujours occupés à la réparer, habitent sur le faîte de l'édifice.

Après cette église vient celle de Saint-Paul hors de la ville[3], admirablement belle. On y voit deux cents champignons de marbre, sur chacun desquels trois hommes sont fort à leur aise. Tout immense qu'elle est, partout ce sont des marbres, de l'or, des pierres précieuses; elle est remplie de tombes et de reliques des saints. De là j'allai aux trois sources du lieu où saint Paul fut décollé. Toutes trois sont-elles taries, quand on a prononcé trois fois le nom de Jésus, elles recommencent à couler. Il y a une chapelle contenant les reliques de onze mille martyrs, ainsi que beaucoup d'autres restes et tombes de saints. Il y a trois églises toutes plus belles les unes

[1] Les Grottes du Vatican, église souterraine de Saint-Pierre, à l'exception de quelques mosaïques et monuments anciens, ne ré pondent pas complétement à l'idée que l'on se fait des anciennes catacombes chrétiennes. (Valery, tom. IV, pag. 12.)

[2] Une population d'ouvriers, toujours occupés des réparations, habite le sommet du temple, qui semble une place publique en l'air. (*Ib*. p. 14.)

[3] M. Valery parle aussi d'une église de Saint-Paul-aux-trois-Fontaines, mais située dans Rome; on y voit les trois fontaines qui jaillirent à la place où bondit trois fois la tête de l'apôtre, décapité par faveur en sa qualité de citoyen romain. (*Ib*. p. 131.)

que les autres, et brillantes d'or. De là j'allai à Notre-Dame de l'Annonciation, belle et magnifique église qui renferme les reliques et les tombes de beaucoup de saints.

J'allai ensuite à l'église de Saint-Séphasdianos, au lieu dit Katakoumba [1], où sont beaucoup de cavités, dans lesquelles furent ensevelis un grand nombre de chrétiens au temps du paganisme. Il s'y trouve quantité de saintes reliques, toutes enchâssées dans l'or, et les tombeaux de beaucoup de saints. C'est une belle et brillante église, toute resplendissante d'or et de marbre. En sortant de ce lieu on retourne à la ville. Sur la route est une belle église, dans le lieu où Jésus-Christ apparut à saint Pierre et lui dit : « Maître, où vas-tu? » et l'apôtre s'en alla à Rome pour être crucifié. On voit encore en ce lieu la trace du pied de Jésus-Christ.

Je sortis de là, et, rentrant dans la ville, j'allai à Saint-Jean-Baptiste, grande et brillante église, ornée de marbre et d'or et de pierres précieuses. C'était autrefois le palais du grand Constantin, qui lui-même fit construire l'église sur cet emplacement. Il y a beaucoup de reliques et de tombes de saints; entre autres, on y remarque les têtes de saint Pierre et de saint Paul. Auprès est une chapelle, où est le bassin dans lequel l'empereur Constantin fut bap-

[1] Ces catacombes s'étendent à six milles. Les auteurs racontent que quatorze papes et cent soixante et dix mille martyrs furent ensevelis dans ces tortueuses galeries, catacombes de la foi. (Valery, tom. IV, pag. 130.)

tisé. Il y a bien d'autres choses merveilleuses. Cette église a une porte, dite de la Miséricorde, que l'on ouvre tous les quinze ans, par un effet de la bonté de Dieu; elle renferme quantité de merveilles qu'il est impossible à l'homme de décrire. Il s'y trouve une chapelle en pierre, nommée la Sainte-Échelle [1], formée des pierres de l'escalier par où passa Notre-Seigneur au temps de sa passion. Le sang se voit encore dans les endroits où il a coulé. On l'apporta de Jérusalem pour le dresser ici. On monte les degrés à genoux, en répétant à chaque marche un *pater noster* et un *ave Maria*.

De là j'allai à l'église de la Croix [2], bel et grand édifice tout orné de marbre et d'or, et de pierres précieuses. C'est là que se conserve avec beaucoup de vénération le bois vivifiant de la croix du Seigneur, qui y fut envoyé par Hélène, mère de Constantin. Il y a également beaucoup de reliques et de tombeaux de saints.

De là j'allai à Saint-Lorentsios [3], grande et brillante église toute dorée, où sont les reliques et les tombes de beaucoup de saints, entre autres celles de saint

[1] *La Scala santa*, beau portique de Fontana, construit par Sixte V, conserve, selon une tradition, les vingt-huit degrés de la maison de Pilate, montés et descendus par le Christ pendant sa passion. (Valery, tom. IV, p. 89.)

[2] La basilique de Sainte-Croix-en-Jérusalem a été fondée par sainte Hélène sur les ruines des jardins de l'infâme Héliogabale et de l'amphithéâtre *Castrense*. (*Idem*, pag. 95.)

[3] C'est dans cette église que le pape Honorius III couronna empereur de Constantinople Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre. (*Idem*, pag. 96.)

Lorentsios et de saint Esdéphanos, premier martyr. On y voit beaucoup de cavités, et un grand nombre de chrétiens y furent enterrés au temps du paganisme.

De là j'allai à Notre-Dame, grande et admirable église, toute de marbre et d'or et de pierres précieuses, où sont conservées les reliques et les tombes de beaucoup de saints, et entre autres la crèche du Sauveur, et le manuscrit de l'évangile de saint Matthieu. Il y a ici une porte de la Miséricorde qui s'ouvre tous les douze ans par un effet de la bonté de Dieu. Telle est la description des sept églises[1] : 1° Saint-Pierre et Saint-Paul; 2° Saint-Paul; 3° Saint-Séphasdianos; 4° Saint-Jean-Baptiste; 5° La Sainte-Croix; 6° Saint-Lorentsios; 7° la grande Notre-Dame.

Il y a en cette ville des églises de toutes les nations. Celles des Arméniens sont : Sainte-Marie-Égyptienne et l'oratoire de Saint-Grégoire l'Illuminateur, qui est très-magnifique. On compte dans cette sainte ville plus de dix mille prêtres, cardinaux, patriarches, archevêques, évêques; une foule de prêtres de toutes les nations s'y succèdent sans cesse, et un nombre infini de ministres font les fonctions du culte dans l'église de Dieu. C'est pour ainsi dire le centre de la domination de tous les peuples et de

[1] Le voyageur se sert ici du mot *օթն* pour dire *sept*, et de celui de *աւթներորդ* pour *septième* Ce sont des mots altérés, au lieu de *եօթն եօթներորդ*, de façon qu'il est possible de les confondre avec *ութն*, *ութներորդ* qui signifient *huit, huitième*.

leur enseignement. Les prédicateurs, les docteurs de tous les peuples y sont innombrables. Qui resterait trois ans dans cette ville ne pourrait pas encore voir tout ce qui doit être vu.

Il y a beaucoup d'hospices[1] et de maisons pour les orphelins; et en général dans toutes les villes du Frankisdan, il y a comme ici des hôpitaux, les uns pour les femmes, les autres pour les hommes. Dès qu'on apprend qu'il y a quelque malade, quelque malheureux, délaissé ou étranger, on va lui porter du secours. Dans chaque hospice il y en a deux cents, trois cents, quatre cents dans des lits, soignés sans interruption par une foule de médecins et de serviteurs, qui leur donnent tout ce dont ils ont besoin. Il y a dans ces hospices une chapelle pour les malades, et des prêtres qui récitent continuellement l'office ou célèbrent des messes pour eux, et leur administrent tous leurs besoins spirituels. Quant aux maisons d'orphelins, dès qu'on apprend que quelque orphelin ou enfant indigent ne peut se suffire à lui-même, ou que quelque enfant serait livré à la prostitution, le soir on va les enlever, et on les dépose dans ces maisons d'asile; on les réunit

[1] M. Valery cite, entre autres, deux hôpitaux de femmes de la place Saint-Jean-de-Latran, qui sont tenus avec un soin particulier, et que le pape visite tous les ans en procession le jour de l'octave de la Fête-Dieu. Il y a un poêle tous les dix lits pour tenir chaudes les potions des malades. (*Op. cit.* tome IV, page 94.) Dans l'hospice Saint-Michel, qui réunit au delà de sept cents personnes, il y a des ateliers d'arts mécaniques, une filature, une fabrique de draps, et une école de beaux-arts pour ceux des élèves qui donnent quelques espérances. (*Ib.* p. 133.)

ensemble, on les élève, on les laisse grandir, on les instruit dans les diverses connaissances. Ils apprennent à lire, à coudre[1], à *menuiser*[2], à dessiner; les garçons et les filles se forment aux ouvrages de leur sexe, chacun de son côté. Arrivés à l'âge mûr, pour l'amour de Dieu on leur fournit tout ce dont ils ont besoin : tel est le traitement fait aux malades et aux enfants délaissés. Il y a également dans chaque ville des asiles pour les voyageurs étrangers, où ils reçoivent, suivant les commodités que présente chaque lieu, les choses nécessaires. Dans chaque ville il y a six, dix, vingt, cinquante, soixante couvents de religieux tous vivant d'aumône; il s'y fait encore pour Dieu bien d'autres bonnes œuvres que l'on ne peut toutes décrire.

Le Frankisdan a une année d'étendue, d'une mer à l'autre; partout ce sont des chrétiens. Les villages sont sur les villages, les citadelles sur les citadelles, les villes sur les villes. On ne manque jamais de rencontrer des maisons sur la route. C'est un pays très-beau et fertile, et moi, pécheur, dans un si grand voyage, j'ai toujours été assisté d'argent jusqu'ici par les religieux.

La première fois que j'entrai dans Rome, en l'an 1610[3] de l'incarnation de Notre-Seigneur Jésus-

[1] *դերզիկ* pour *դերձիկ*.

[2] *խարատութի*, mot dont le sens est resté douteux.

[3] Je n'ai encore pu par aucune espèce de calcul arriver à retrouver précisément cette date, en partant du point où il est possible de fixer le commencement de la chronique de notre voyageur.

En effet, il entre à l'école à l'âge de huit ans, et consacre d'abord

Christ, moi, pécheur, j'ignorais la langue du Frankisdan, mais je savais bien celle du Leh. Quand je

cinq ans, puis une sixième année à l'étude; et tout à coup, sans transition, il nous parle d'un fait qui s'accomplit en l'an 1604, puis en 1605, lui étant très-jeune (il pouvait avoir quinze ans). On ne peut guère assigner moins de six mois pour la deuxième expédition de Chah-Abas en Arménie, la captivité et le retour des Arméniens. Après quoi l'auteur passe d'abord huit mois au village de Khochgachen; l'année 1606 est donc plus que terminée. Trois ans, durant lesquels il séjourne auprès de l'ambassadeur, nous mènent en 1609, et il ne nous reste plus qu'une année pour le voyage à travers l'Europe; Avkosdinos avait alors dix-neuf ans. Or toutes les journées notées de son voyage nous donnent :

Depuis l'embarquement à Derbend, jusqu'à l'arrivée à Cracovie........................	79 jours.
Auxquels il est nécessaire d'en ajouter quelques-uns pour le voyage d'Ispahan à Derbend, soit........	30
Quelques-uns pour le séjour à Astrakhan et les difficultés du départ, soit......................	8
Enfin pour l'arrivée de la limite des steppes à Moskov et à Calouga, et le séjour, soit.................	15
Et pour le trajet de Calouga à Cracovie, soit........	8
	140
Il séjourne six mois à Cracovie, soit....... 6 mois.	
Il arrive à Hambourg en......................	40
Depuis l'embarquement à Hambourg jusqu'au départ de Barcelone il a noté.........................	177
Auxquels il me paraît que l'on peut bien ajouter une huitaine pour le séjour à Saint-Jacques.........	8
Enfin de Gênes à Rome le voyageur a noté.........	36
	261

Somme des jours............ 401 jours.
Et des mois.......... 19 mois 11 jours.

Et ajoutant ces 19 mois à 1609, nous arrivons au milieu de 1611.

Comme l'auteur a écrit ses dates en lettres, il peut fort bien s'être trompé. Par exemple, à la première, en écrivant, lui ou le copiste

fus satisfait de mon séjour à Rome, je résolus d'aller dans le Leh, après avoir accompli mes dévotion dans les saints lieux, et me mis en route avec deux Léhitsi (Polonais). En huit jours de marche [1] nous arrivâmes à Notre-Dame de Lorette, au bord de la mer; c'étaient partout, jusque-là, villes sur villes, villages sur villages, tout cela appartenant au pape. Cette chapelle n'est autre chose que la maison où vécut la Sainte-Vierge, où elle éleva la jeunesse de son fils unique. On voit dans cette sainte maison la soupière, le vase à boire [2] et la cuiller [3] avec lesquels la Sainte-Vierge donnait à Jésus-Christ la nourriture; des ouvrages faits et touchés par ses saintes mains, et d'autres objets de cette espèce. Cette maison s'envola de Jérusalem en ce lieu, par un effet de la bonté divine. Tout le dehors en est revêtu de marbre, et par-dessus on a construit une admirable église, au milieu de laquelle est la maison. C'est un endroit merveilleux, où affluent les pèlerins de tous les lieux de la terre, sans interruption; chacun y reçoit la nourriture et la boisson pendant quatre jours. Les richesses de ce lieu sont incalculables; une maison tout entière est pleine d'or et d'argent, de croix,

quel qu'il soit (car il n'est pas certain que ce soit Avkosdinos lui-même qui ait transcrit son voyage), ռ.չդ 1604 pour ռ.չգ 1603, erreur bien facile à commettre en écrivant comme en lisant l'arménien. Je supposerais moins aisément un oubli dans la dernière date ռ.չժ 1610 au lieu de ռ.չժա 1611.

[1] La distance est de 45 lieues N. E. Lorette est à une lieue de la mer Adriatique.

[2] զաւաթենին.

[3] խամուժամանն.

de bâtons, de calices et de lampes. Il y a aussi beaucoup de reliques des saints dans des châsses d'or et d'argent et de pierres précieuses, d'une valeur infinie et inappréciable. Tous les rois y envoient des lampes, des ornements, des croix et des bâtons d'or, des étendards et autres objets de cette espèce. Il y a aussi beaucoup de candélabres d'or et d'argent, et de vêtements pour la messe, tout brillants d'étoffes d'or, de perles, de pierres précieuses. La bouche de l'homme ne peut en faire le détail.

De là nous gagnâmes, avec la protection de Dieu, la ville de Karakov, capitale du Leh. Pendant les quarante jours que dura notre voyage jusque-là, c'étaient partout villes sur villes, villages sur villages, tous peuplés de bons chrétiens. Il y a dans cette ville un couvent de notre ordre, sous le nom de la Sainte-Trinité, où se trouvent cent cinquante religieux, et le tombeau de saint Iatsinthos, religieux de notre ordre. Moi, pécheur, je résolus d'aller à ce couvent pour y faire le service de prêtre, car je n'étais point encore ordonné prêtre [1], et ne pouvais en faire les fonctions. J'allai me jeter aux pieds de l'abbé : « Je « vous conjure, lui dis-je, de me recevoir dans ce « couvent, et de m'y donner de l'emploi; je suis in-« digne du sacerdoce. » L'abbé et les moines ne me reçurent pas, mais ils me dirent : « Si vous devenez

[1] Avkosdinos n'avait alors que dix-neuf ans. Dans nos pays une remarque comme celle qu'il fait ici paraîtrait bizarre; mais en Orient la consécration sacerdotale est, je crois, donnée aux aspirants bien plus tôt que chez nous.

« prêtre, nous vous admettrons dans le couvent; et « si cela ne vous convient pas, allez au lieu d'où « vous êtes venu. » Je redoublai quelque temps mes supplications, mais je vis qu'ils étaient décidés. On m'admit au service du monastère, mais, avec la volonté de Dieu, j'avais résolu de devenir prêtre, et d'être reçu dans le couvent. On me fit connaître les règlements de l'ordre et on m'en donna l'habit. On m'éprouva pendant un an, suivant l'usage, après quoi je fis mes vœux et j'entrai dans l'ordre. Pendant deux ans que je vécus là, j'appris un peu de latin et de polonais [1] et à prêcher, et je prêchai deux fois au milieu des docteurs. On m'accueillit favorablement, et les chefs du couvent ainsi que les moines, s'étant assemblés, « Allons, dirent-ils, envoyons fra Avkos- « dinos à Rome, près du pape, pour qu'il l'ordonne « prêtre, et l'envoie prêcher dans son pays. »

L'an 1613 de l'incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ils m'appelèrent et m'ordonnèrent d'aller à Rome. M'étant recommandé à Dieu, je me mis en route, et, grâce à lui, j'arrivai à Rome. De Karakov jusque-là mon voyage dura quarante jours. Aussitôt que je fus arrivé, j'allai remercier Dieu aux pieds des saints apôtres, de m'avoir permis, à moi, pécheur indigne, de voir ces saints lieux une seconde fois. J'allai trouver le général, qui demeure dans le couvent de Notre-Dame Minerva [2]. Il me reçut bien,

[1] Il a dit plus haut qu'il savait *bien* le polonais; chacun peut concilier à sa manière ces deux passages.

[2] L'église de la Minerve doit son nom à un temple de la déesse

et me garda près de lui. J'allai me prosterner devant le pape, et lui fis connaître mon vif désir. Le saint-père me gratifia d'une lettre ainsi conçue : « Je « veux que fra Avkosdinos soit ordonné prêtre dans « la grande semaine[1] ou aux Quatre-Temps[2]; exa« minez-le d'abord et sachez s'il en est digne. Aussi« tôt qu'il sera ordonné, envoyez-le prêcher dans « son pays. » Les docteurs m'appelèrent et m'examinèrent pendant quatre mois.

L'année de ma consécration, celle où moi, pécheur indigne, je reçus le sacerdoce, fut l'année 1614[3] de l'incarnation de notre Seigneur Jésus-Christ. Le dimanche 20 juillet, je reçus les quatre ordres mineurs; le 25 juillet, jour de la fête de l'apôtre saint Jacques, je fus fait demi-diacre; le

élevé par Pompée après ses victoires. Quoique cédée depuis plus de quatre siècles aux Dominicains, qui l'ont rebâtie, par les religieuses du Champ-de-Mars, cette église gothique est encore digne de son nom poétique. (Valery, tom. IV, pag. 117.) La bibliothèque compte 85,000 volumes imprimés, et 4,500 manuscrits; elle est la plus considérable de Rome en livres imprimés, et peut être regardée comme la première bibliothèque publique. (*Ib.* p. 119.)

[1] *La semaine sainte.*

[2] C'est ainsi que l'on a compris ces mots du texte ղ· տամն qui ne seraient qu'une mauvaise transcription.

[3] Il devait avoir vingt-trois ans. L'auteur de l'article *Augustinus Bagiensis*, dans les *Scriptores ord. Præd.* dit qu'à la mort de Matthieu Érasme en 1620, Augustin, élu par le peuple et le clergé, vint à Rome demander sa confirmation au pape Paul V; mais déjà un autre évêque, Paul-Marie Citadin, était nommé. Grégoire XV, qu'il trouva installé sur le trône pontifical, laissa les choses en cet état, et se contenta de nommer Augustin archevêque de Myre (*in partibus*), coadjuteur et successeur futur de Citadin, qui mourut en 1627; Augustin lui succéda et siégea jusqu'en 1653.

dimanche 27, je reçus le grand diaconat; et le 3 août on me conféra la prêtrise. Ce fut le 4 du même mois, jour de la fête de notre père saint Dominique, que je célébrai ma première messe sur la tombe des saints apôtres, et je remerciai Dieu d'avoir daigné m'accorder, tout indigne que j'étais, un si grand honneur. J'allai ensuite visiter le saint-père, qui me donna une lettre pour notre général, pour que, vu mon désir, il envoyât un docteur dans notre pays. Notre général n'était pas alors à Rome, mais à Bononia, où il était allé visiter le tombeau de notre père saint Dominique. Je me recommandai à Dieu, dans la grande ville de Rome, et je partis. Arrivé à Bononia en huit jours[1] je vis notre général, et lui présentai la lettre du pape; il la lut, choisit un docteur habile nommé Boghos, et lui conféra le titre de vicaire dans notre pays. Ayant reçu la bénédiction du général, nous partîmes. En six jours[2], avec la protection de Dieu, nous atteignîmes Vanadig, très-grande ville, construite au milieu de la mer. C'est véritablement une cité admirable et merveilleuse, qui n'a point sa pareille dans le monde. On y voit le tombeau de l'évangéliste saint Marc. Le chef de l'état est un roi[3].

[1] La distance est de 70 lieues qu'Avkosdinos avait parcourues en quatorze jours lors du premier voyage. Voyez p. 243 et suiv.

[2] Il peut y avoir une trentaine de lieues.

[3] Ainsi se termine, dans le manuscrit, juste au bas d'une page et à la fin de la ligne, le récit d'Avkosdinos. Il est difficile de croire que, dans cet état, il soit entièrement achevé.

III.

A la suite du Voyage de fra Avkosdinos se trouve une autre pièce en arménien, avec un titre latin, dont voici la traduction :

RELATION DE FRA NAZAROS.

Relation succincte de l'ambassade et du voyage du révérend P. Fr. Antoine *Najari* Apracounétsi, Arménien, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, député vers le roi très-chrétien Louis XIV, par le roi de Perse, en 1671. Envoyé avec deux personnes du même ordre, ils furent retenus en route par des difficultés de toute nature, pendant un voyage d'environ trois ans, à travers l'Asie, la Pologne, l'Italie. L'un d'eux mourut; pour lui il arriva à Paris le 28 février[1] 1674, dans le couvent de l'Annonciation, où il fut reçu en frère. Il eut également audience solennelle du roi à Saint-Germain[2], le...... 1674, et reçut de lui 1000 francs pour les frais du voyage. Il quitta Paris le 6[3] mai de la même année[4].

[1] La date manque, mais elle se trouve plus haut, au commencement de la relation.

[2] Il fut conduit dans un carrosse de la cour, et introduit près du roi par M. de Bonneuil, le 7 mars; il reçut mille livres de M. Arnaud de Pomponne, ministre des affaires étrangères. (*Script. ord. Præd.* p. 653.) Mais la présentation eut lieu *à Versailles*, d'après Nazaros lui-même, comme on va le voir.

[3] Le 11 mai (dit l'auteur des *Scriptores*), « Manè lintrem, Lugdu« num adversâ Sequanâ et Icaunâ, Antissiodoro, *periturus* conscen« dit. » S'il y a une faute typographique, on doit lire *petiturus*; sinon Nazaros serait *mort* dant le trajet d'Auxerre à Lyon, ce qui n'est dit nulle part.

[4] L'écrit de Nazaros est d'une main lourde, et en caractère dit *cursif*, mais assez lisible; il occupe deux pages et demie.

Pour moi, fra Antonis Nazaros [1], Arménien, de la province d'Érindchag, du village d'Abragoun [2], membre du saint ordre des Prêcheurs, étant venu dans cette ville royale et souveraine de Paris, le

[1] Ce nom, tel qu'il est écrit en arménien, ne donnant lieu à aucune méprise possible, on se demande pourquoi les auteurs du second volume des *Scriptores ord. Præd.* ont cru devoir lui donner la forme insolite de *Napari* (tom. II, p. 652 *b.*), et insister même sur cette altération qu'ils regardent comme normale.

Trois faits sont certains à ce sujet :

1° Le père Fontana, dominicain, dans ses *Monumenta*, pag. 474, nomme ce religieux *Nazari;*

2° Le nom de *Nazar* est connu en arménien; l'inscription tumulaire de l'ancêtre de l'illustre famille arménienne *Lazareff* encore subsistante, le nomme *Nazar :* « Ici repose Manoug Nazar, en l'an « 1027, » — 1558 (inscription copiée à Djoulfa par M. Dubois en 1832);

3° Enfin ce religieux, qui savait sans doute son nom, l'écrit trois fois Նազարոս·

Si pour transcrire son nom il a employé la forme italienne *Najari,* que le père Quétif a copiée dans ses deux sommaires latins, il semble peu important d'en chercher les motifs. Voyez p. 209.

D'ailleurs l'auteur des *Scriptores ord. Præd.* ne paraît pas avoir été très-sûr de la forme qu'il donne à ce nom, puisqu'on le trouve une fois imprimé *Najari* (tom. II, pag. 573 *a*), à l'article consacré au père Augustin.

[2] Abragouni est un village dans la province d'Érendchag, mentionné dans les mémoires historiques du XIIIe siècle. Mékhithar Abarantsi et Thomas de Medzoph parlent également d'un couvent de ce nom.

Le village d'Abragouni est sur la rive septentrionale du ruisseau d'Érendchag; il appartenait autrefois à la Siounik. Tout auprès est le couvent de Saint-Garabed, où il y a deux églises; l'une, grande et bâtie en pierre, est la résidence d'un catholicos; elle a un clocher en pierre. L'autre est petite et sert pour faire l'office durant l'hiver. Trois sources d'excellente eau se trouvent dans le couvent. Le supérieur de Nakhidchévan y réside quelquefois. (*Arm. mod.* p. 267.)

dernier jour de février 1674, je descendis au couvent de l'Annonciation de Notre-Dame, dit de Saint-Honoré. Étant allé un jour visiter la bibliothèque, j'y trouvai ce manuscrit, qui a appartenu à l'un de nos abbés, fra Avkosdinos Badjétsi, archevêque de Nakhidchévan, dont soit bénie la mémoire, car sa bonté fut immense à l'égard des religieux et du peuple de notre patrie.

Or telle est la raison de ma venue ici : en l'année 1665 (ou 1667), après la mort du susdit archevêque, notre vénérable père Mathéos Hovanisétsi[1] der Hagob fut choisi par le pape pour lui succéder; mais pendant qu'il se préparait pour aller à Rome s'y faire confirmer, le seigneur Boghos Biromagh[2], Calabrois, fut nommé par le pape Alexan-

[1] C'est ce religieux que Fontana nomme Matthæus *Auanicensis*, (*Mon. dom.* p. 694.)

[2] Je retrouve ce Piromal dans le *Quadro, etc.* p. 202, parmi les arménistes distingués. «Il était né, dit l'auteur, en Calabre vers «1591; il fut envoyé, en 1631, en Arménie pour y faire les fonc«tions de missionnaire, par le pape Urbain VIII. Pendant quatre «ans qu'il résida en ce pays, il acquit l'usage de la langue; il en«seigna quelque temps dans le patriarcat d'Edchmiadzin, sous Phi«lippe I[er], d'Haghpagh, la langue latine, la logique et autres scien«ces. Il fut un des premiers corrupteurs de la langue arménienne, «en inspirant à ses élèves un amour exagéré de la langue latine, qui «les portait à latiniser l'arménienne, sous prétexte de lui donner plus «de grâce et de bon goût. Pour l'honneur de la vérité cependant «il faut dire que son style, bien qu'assez incorrect, est loin d'être «aussi barbare que celui des trois véritables corrupteurs de l'armé«nien, Uscan, évêque d'Érivan, élève de Piromal; Vardan de Dji«ouan et Jean Agob dit Holov. Le seul ouvrage qu'il ait publié est un «Traité de la vérité de la foi chrétienne, en deux parties : dans la «première il parle de la divinité, et dans la seconde de l'humanité,

dre à l'archevêché de Nakhidchévan. Lorsqu'il se présenta dans sa juridiction, il fut reçu avec pompe et allégresse.

Peu après, l'ancien ennemi, l'envieux Satan, qui ne se repose jamais, mais qui rôde sans cesse avec une inquiétude continuelle, cherchant à jeter quelque chose dans le champ de pur froment, excita le tumulte et la discorde dans ce petit troupeau déjà foulé aux pieds des mécréants et surtout des hérétiques, tellement que réguliers et séculiers écrivirent contre leur évêque mille accusations, et ce dernier contre eux, au saint-père.

Celui-ci, voyant une telle mésintelligence, envoya des commissaires pour s'informer de la vérité. Le seigneur Thani-Phikhenthin[1], à son arrivée sur les lieux, voulut opérer une réconciliation, mais il ne le put; il écrivit tout ce qui se passait, et, avec l'archevêque, il revint à Rome. Quand ils furent dans cette ville, le conseil décida que ni l'un ni l'autre[2]

« ou pour mieux dire de l'incarnation du Christ. Cet ouvrage, imprimé à Rome en 1674, fut dédié à Chah-Abas. » Le père Piromal succéda à Avkosdinos en 1653, à l'archevêché de Nakhidchévan. (Fontana, *Mon. dom.* p. 664.)

[1] Ce mot peut également se lire *Phiphenthin*, mais je pense qu'il cache le nom *San-Vicenti*.

[2] Le père Piromal exerça pendant vingt-deux ans les fonctions de missionnaire en Perse et en Arménie, mais sans doute il cessa d'être archevêque de Nakhidchévan. Matthieu Hovanisétsi fut réellement envoyé en Perse, en 1668, par le pape, mais le père Fontana ne dit pas nettement à quel titre; la lettre de Soliman au pape, où il est souvent cité, ne le nomme pas non plus archevêque. (Fontana, p. 654 et 694.)

ne retourneraient en Arménie, mais qu'ils resteraient en leur lieu. Cette décision ayant été connue, notre susdit seigneur Mathéos Hovanisétsi fut envoyé à Rome, par l'ordre du clergé, pour qu'il pût recevoir la consécration archiépiscopale. Arrivé auprès du général, il y trouva, chez le procurateur, la copie d'un décret ordonnant « que l'archevêque d'Ar-« ménie soit arménien et choisi par le peuple et les « ecclésiastiques. »

Le conseil ayant été informé de la réclamation qui avait lieu, on obtint à grands frais de l'archiviste la permission de faire des recherches, pour que l'on pût connaître le décret. L'on trouva l'ordre dans un registre, on le montra au conseil; il est prescrit de procéder à une élection, le choix devant tomber sur un prêtre régulier. « Vous devez (dit-on aux Ar-« méniens) faire une autre élection, qui soit ap-« prouvée par l'assemblée. » On écrit dans le pays une lettre à ce sujet, avec injonction à la personne élue de se rendre à Paris pour recueillir quelques aumônes, et de prendre en venant des lettres de recommandation du roi de France pour le roi de Perse, en faveur des Arméniens, puis de venir à Rome. L'archevêque fut élu, ainsi qu'un député pour le roi de Perse[1].

L'an 1669 il arriva dans notre pays, m'ordonna

[1] Je dois avouer que tout cet alinéa est très-difficile à comprendre, d'abord par sa concision, puis à cause de l'ignorance où nous sommes des faits, et enfin eu égard à l'intrusion de plusieurs noms étrangers que mon guide n'a pu m'expliquer lui-même clairement.

prêtre, et m'emmena avec lui à Ispahan auprès du chah; celui-ci le reçut avec beaucoup d'honneurs, et lui accorda ses demandes; quant aux réponses à faire au pape, au roi de France, au grand-duc, à la république de Venise, elles me furent confiées, parce que le roi de Perse voulait que l'archevêque restât auprès de lui, et me chargeât d'aller porter les réponses aux princes chrétiens.

Tel est le motif pour lequel je vins à Paris à la cour du roi, et Azaria Djahgétsi [1] fut en même temps

[1] I. e. de Dchahoug, village à trois heures de marche environ, au nord de Nakhidchévan, et sur la même rivière que cette ville, faisant autrefois partie de la province de Siounik. Au commencement du dernier siècle il se composait d'environ 400 familles, la plupart arméniennes converties au rite latin. L'ancienne population est dispersée et réduite maintenant à un petit nombre. Il y a deux églises à coupole, celle de Saint-Garabed et de Choghagath. Il y passe une petite rivière.

Les habitants des villages du ressort de Dchahoug s'étaient la plupart convertis au rite et avaient même pris l'habit latin, dans le XIVe siècle, d'après les exhortations de Jean de Kerni, l'un des villages de la contrée. Maintenant la plupart de ces lieux sont dépeuplés, et les habitants, dispersés en diverses régions, sont morts pour la plupart en bas âge à cause du changement d'air. (*Arm. mod.*) p. 267. Un autre district, ainsi qu'une citadelle de même nom, se trouvaient dans l'ancienne province de Gordjaïk. (*Arm. anc.* p. 148.)

Dans l'Arménie ancienne, Indjidj dit que trois mss. de la Géographie de Moïse, Thomas de Cilicie, et Étienne Orpélian, écrivent *Djahoug*, et que, par erreur, l'édition imprimée de la Géographie porte *Dchahoug*, page 255. Je ne serais pas étonné que le Madjoug ou Hadjoug mentionné dans le même ouvrage, par plusieurs auteurs qui y sont cités comme appartenant au canton d'Érendchag, fût le même que le *Dchahoug* dont il est ici question; car l'orthographe du nom n'est pas plus sûre que la position du lieu. V. *Arm. mod.* p. 223, 557.

envoyé en Europe, avec ordre pour nous de passer à Moscou, le roi de Perse n'étant pas d'accord avec la cour de Russie.

Par la grâce de Dieu, nous arrivâmes à Rome, où nous délivrâmes les trois lettres du roi de Perse, l'une pour le pape, l'autre pour Venise, la troisième pour Florence. Celle du roi de France me resta. Comme nous avions quelques affaires à Venise, der Azaria resta à Rome. Moi, fra Antonis Apracounétsi, j'allai en mon lieu remettre la lettre du roi de Perse aux mains du roi, qui était alors à Varsalia. Après une attente de deux mois j'eus ma réponse et je partis.

Or cette année le roi eut une grande guerre avec la Hollande, l'Espagne et l'Allemagne. Dieu sait quelle en fut l'issue. Pour moi, je demeurai, *à mon grand regret*[1], dans notre beau et magnifique couvent. Après un an de séjour j'eus mon congé. Il suffit.

Du reste voici notre itinéraire : d'abord à Derbend, puis à Hadjtharkhan, à Moskov, dans le Leh, à Venise, à Vienne, à Florence, à Fidentsia, à Rome; puis à Venise, Thurin, Paris. De là le Seigneur nous conduit à Martsilia.

Signé : Fra Antonis Nazaros, serviteur, lecteur pour la sainte théologie. — Et en italien :

Fra Antonio Najari, ord. Pred. Apracounensi, mano proprio. An. 1674, 20 aprili.

[1] Littéralement : *le visage noir.*

MÉMOIRE

Sur le Système monétaire des Chinois,
par M. Édouard Biot.

Le système monétaire des Chinois présente un phénomène unique dans les annales de la civilisation humaine. Conduits par le développement successif de leurs relations commerciales à l'invention de la lettre de change, et à l'emploi du papier marqué d'une empreinte comme signe représentatif de la monnaie, les Chinois ont fait l'usage le plus étendu de ces puissants auxiliaires. Ils ont même abusé étrangement du papier-monnaie, et au bout de quatre à cinq siècles, par un retour singulier, ils se sont jetés dans l'excès contraire : ils ont supprimé définitivement tout papier-monnaie, toute invention semblable à nos billets de banque, de sorte que leur commerce intérieur, tout immense qu'il est, se trouve entravé par le défaut de crédit et de signes représentatifs du numéraire, faciles à transporter. A cet obstacle immense, qui leur est commun avec les peuples de notre antiquité européenne, s'en joint un autre plus singulier encore : en Chine l'or et l'argent n'ont jamais été monnayés. L'or est fondu en petits lingots, l'argent en pains de quelques onces, et le négociant qui les reçoit en échange de ses marchandises ne les

regarde que comme une autre marchandise dont il lui faut vérifier le poids avec la balance, et le titre avec la pierre de touche. Aujourd'hui la seule monnaie métallique portant empreinte est la monnaie de cuivre alliée d'étain, et divisée en petites pièces rondes, dont chacune pèse $\frac{12}{100}$ d'once chinoise[1] (4gram. 50). Mille de ces petites pièces équivalent environ à une once d'argent. Autrefois, outre la monnaie de cuivre, il a existé de la monnaie de fer et de la monnaie d'étain avec empreinte. L'once d'argent pèse 37 grammes, et représente environ 7f 50c de notre monnaie. Cette quantité d'argent correspond dans les échanges à 1000 ou 1100 pièces de cuivre pesant plus de sept à huit livres; il suit de là que dans toutes les transactions importantes, les échanges se font avec de l'argent, considéré comme marchandise et non comme monnaie.

Il m'a paru curieux de rechercher dans l'histoire l'origine de ces anomalies remarquables, chez un peuple aussi commerçant, aussi industrieux sous tant de rapports, et l'examen de cette question entrait naturellement dans le cadre des études que je me suis proposées sur les institutions politiques de la Chine. Pour l'éclaircir, je ne pouvais mieux faire que d'analyser les VIIIe et XIe cahiers de la collection

[1] D'après les données fournies par le commerce de Canton, actuellement la livre chinoise ou le *kin* pèse 602 grammes. Elle se divise en 16 onces (De Guignes, Morrisson). Suivant les nombres produits par Timkowski, à Pékin le *kin*, poids de la couronne, pèse 594 grammes; le *kin*, poids du commerce, pèse 563 grammes. J'ai adopté ici le poids de 600 grammes.

de Ma-touan-lin, qui contiennent l'histoire des monnaies chinoises, métalliques ou fictives, depuis les temps les plus reculés. M. Klaproth, dans ses deux mémoires sur l'origine du papier-monnaie, et sur l'emploi des *cauris* (Journal asiatique, 1re et 2e séries), a donné divers extraits de ces mêmes cahiers dont j'ai pu profiter. Mais les mémoires de ce savant orientaliste avaient pour objet unique de signaler les époques auxquelles ces signes représentatifs de la monnaie ont été usités en Chine. Mon but est différent : je veux suivre depuis son commencement le système monétaire de la Chine, en recherchant les causes de toute nature, soit politiques soit accidentelles qui ont pu l'influencer, et tracer ainsi l'histoire générale, non plus simplement du papier-monnaie, mais de toutes les matières employées en Chine pour les échanges, jusqu'à l'époque où l'argent étranger, introduit annuellement dans ce pays par le commerce européen, est venu modifier définitivement les conditions de son système financier.

Quoique la collection de Ma-touan-lin se termine à l'année 1224 de notre ère, j'ai pu étendre mes recherches dans les textes chinois jusqu'à la fin du XVIe siècle, grâce à l'extrême obligeance de M. St. Julien, qui a bien voulu mettre à ma disposition la continuation de Ma-touan-lin qu'il possède. Cette continuation, comprenant jusqu'à l'année 1597, vient aboutir à l'époque où les missionnaires arrivant en Chine ont pu transmettre à l'Europe quelques notions exactes sur cette contrée jusqu'alors inconnue.

Je dois encore à la complaisance de M. Julien d'avoir pu consulter l'*Iu hai*, recueil encyclopédique très-étendu, dont plusieurs cahiers ne sont que l'abrégé des différentes sections du *Wen hian thong khao*. Cette nouvelle compilation reproduit une partie des textes cités par Ma-touan-lin, en y joignant les titres des ouvrages auxquels ils appartiennent, renseignement utile pour apprécier leur valeur historique, et qui ne se trouve pas dans l'ouvrage de Ma-touan-lin. J'ai eu aussi entre les mains, par l'obligeance de M. Libri, un mémoire du P. d'Entrecolles, sur un ouvrage chinois qui présentait les figures des monnaies fabriquées en Chine ou apportées dans ce pays par le commerce étranger. L'extrait de ce mémoire se trouve dans la Description de la Chine du P. Duhalde, et de là ont été tirées les figures de monnaies gravées dans les planches de ce dernier ouvrage. La copie que j'ai pu lire n'est point accompagnée des figures; elles en ont été séparées depuis longtemps, probablement par quelque négligence. D'Entrecolles ne cite pas le titre de l'ouvrage chinois qu'il a étudié : mais cet ouvrage paraît assez semblable à la collection de figures des monnaies chinoises qui existe dans deux cahiers du musée de l'empereur Kien-long (Bibliothèque royale). La rédaction du mémoire est fort imparfaite, son objet principal est l'examen des noms des peuples inscrits sur les monnaies étrangères importées en Chine, et cet examen ne conduit pas d'Entrecolles à des résultats bien précis.

J'ai pu tirer meilleur parti d'un travail du P. Amyot sur les mesures chinoises anciennes, lequel est placé en tête d'un Abrégé chronologique de l'histoire chinoise, qu'il avait composé en 1770 à Pékin. Une copie manuscrite de ce travail existe à la Bibliothèque royale. L'abrégé chronologique a été publié au tome XII des mémoires des Missionnaires; le mémoire sur les mesures est resté inédit. J'y ai trouvé des renseignements utiles sur les dimensions des monnaies fabriquées en Chine à diverses époques : ces renseignements s'accordent avec les figures du musée de Kienlong que j'ai déjà cité. De plus, grâce à l'obligeance des conservateurs du Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale, j'ai pu mesurer et peser une grande quantité des monnaies chinoises contenues dans cette collection.

Je diviserai le mémoire actuel en trois parties. La première comprendra les temps anciens, jusqu'à la fin de la dynastie de Han, vers l'an 220 de notre ère. La seconde s'étendra depuis cette époque jusqu'à l'avénement de la dynastie Soung, en 960. Pendant ces sept siècles, la civilisation, d'abord étouffée par les troubles, a fait des progrès sensibles, et les besoins de la vie particulière sont devenus plus nombreux. La troisième partie comprendra depuis la dynastie Soung jusqu'aux Mandchoux. A cette dernière époque se rapportent la création, le développement progressif et l'abolition du papier-monnaie.

1[re] PÉRIODE, DEPUIS LES TEMPS ANCIENS JUSQU'A LA FIN DE LA DYNASTIE DE HAN.

Suivant les textes rapportés par Ma-touan-lin, à la Chine, dans les temps anciens, tous les échanges se faisaient en nature, comme chez tous les peuples non civilisés. Lorsqu'on reconnut l'utilité d'un moyen d'échange, on commença par se servir de coquilles, ainsi que cela a lieu encore chez les Indiens de la mer du Sud. Ce fait de l'usage primitif des coquilles comme moyen d'échange est parfaitement constaté par la conservation du caractère *pei* 貝 *coquille*, comme signe des richesses, et radical de la plupart des caractères qui se rattachent aux idées de richesse, d'achat, de vente, etc. M. Abel-Rémusat a fait le premier cette observation curieuse. (Voyez la note de M. Klaproth sur le caractère 貝, *Journal asiatique*, 2[e] série.)

Peu à peu, aux coquilles on joignit d'autres matières. Sous les Hia et les Chang, ou du 24[e] au 12[e] siècle avant l'ère chrétienne, on trouve l'indication de trois métaux, jaune, blanc et rouge, employés comme moyen d'échange; selon le *Sse-ky* de Sse-matsien, ce sont l'or, l'argent et le cuivre : ce qui paraît assez probable. Un commentateur du *Sse-ky*, cité dans l'*Iu hai*, dit que le métal rouge désignait le fer. D'après d'autres historiens, Iu, le fondateur de la dynastie des Hia, avait établi trois classes de matières destinées aux échanges. La première comprenait

les perles et le jade, cette pierre précieuse si estimée des Chinois; la seconde, le métal jaune; la troisième des objets indiqués sous le nom de *pou* 布, et de *tao* 刀. *Pou* signifie *toile*, *tao* signifie *lame*. D'après les commentateurs chinois, ces caractères désignent ici des morceaux de métal battu en plaques ou en lames. L'auteur compulsé par d'Entrecolles, et Duhalde d'après lui, rapportent que sous les Thang, vers le VIII[e] siècle de notre ère, une berge éboulée du fleuve Jaune laissa à découvert une grande quantité de ces pièces en plaques et en lames, lesquelles étaient toutes en cuivre battu, et percées en haut d'un trou pour les enfiler à une corde. On peut voir la représentation de ces pièces dans le 1[er] cahier du Musée de Kien-long, et dans une planche de l'ouvrage de Duhalde, tome II. Elles sont de diverses grandeurs, mais les plus grandes n'excèdent pas 20 centimètres de longueur. Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale en possède plusieurs échantillons singulièrement bien conservés, comparativement aux monnaies postérieures des Hán et des Thang. Ceci pourrait faire douter de l'ancienneté de ces échantillons : car les monnaies de la première époque ont été fréquemment contrefaites en Chine pour les amateurs d'antiquités; mais leurs dimensions et leur forme correspondent à celles des figures du musée de Kien-long [1]. Outre les pièces

[1] Les pièces *tao* étant posées parallèlement de manière à mettre en contact leurs extrémités arrondies et percées d'un trou, douze

en plaques et en lames, on voit encore dans les mêmes ouvrages une autre pièce en métal, plate et carrée, qui est désignée par le nom de *kouey*, écaille de tortue, et qui se rapporte aussi aux temps anciens de la Chine. Ce nom singulier est probablement déduit de l'emploi primitif des écailles de tortue comme moyen d'échange.

L'empereur Iu, qui régnait vers l'an 2400 ou 2300 avant J. C., institua l'usage de peser les matières échangées. Suivant divers auteurs chinois, il ne fit que rétablir cet usage déjà fondé par Hoang-ty, le créateur du système chinois des poids et mesures. Sous Iu et les Hia, ses descendants, le gouvernement n'ouvrait les mines métalliques qu'en temps de disette; alors il en extrayait du métal pour le donner en échange à ceux qui apportaient des grains sur les marchés, et les attirait par cette sorte d'appât.

Sous les Tcheou, à partir du onzième siècle avant notre ère, l'histoire devient plus détaillée et plus certaine. On commence à reconnaître quelques efforts de la part du gouvernement pour introduire de l'uniformité dans les matières employées pour les échanges [1]. Parmi les neuf *kouan* ou officiers entre lesquels étaient divisés les détails de l'administration, se trouvait le

de ces pièces correspondent à la longueur du pied particulier dit *pied de tailleur*, lequel équivaut à 340 millimètres (Amyot). Duhalde rapporte, d'après l'auteur de d'Entrecolles, que plusieurs des pièces retrouvées dans l'éboulement avaient trois pieds de longueur. La copie du mémoire porte en effet *tchy*. Il y a probablement une erreur de copiste; il faut lire *tsun* ou dixième du pied chinois.

[1] *Wen-hian-thong-khao*, kiv. VIII, page 2.

tsuen kouan 官泉, ou officier des monnaies. Le caractère *tsuen* 泉 qui signifie maintenant *source*, signifiait alors *monnaie*. Il a été remplacé depuis par le caractère *tsien* 錢, *monnaie métallique*, ainsi que cela est expliqué au long dans l'ouvrage de Ma-touan-lin. Pour la fabrication des monnaies des Tcheou, il fut réglé que la première monnaie serait en métal jaune (en or) coulé en petites *formes carrées*, ou en cubes d'un *tsun* de côté, et pesant un *kin*[1]. La deuxième monnaie fut composée de petites pièces en cuivre, rondes et percées à l'intérieur d'un trou

[1] De cette donnée on peut déduire approximativement le poids du *kin* ou livre des Tcheou. Comme on ne connaît pas le degré de pureté de l'or employé, je supposerai sa pesanteur spécifique égale à 19,3, nombre indiqué pour l'or *fondu* par l'Annuaire du Bureau des longitudes. Le *tsun* est la dixième partie du pied chinois ou *tchy*, lequel a varié sous les trois premières dynasties, Hia, Chang, Tcheou. Avant elles, Hoang-ty avait institué le *lu-tchy* ou pied musical, lequel servit aux Hia. Ce pied étant divisé en 10 parties, 12 $\frac{1}{2}$ de ces parties firent le pied des Chang, et 8 firent le pied des Tcheou. D'après les figures données par Amyot dans son mémoire, le *lu-tchy* équivalait à 255 millimètres, le pied des Chang à 319, le pied des Tcheou à 205. Le *tsun* des Tcheou devait donc être égal à 20^{mm}5. En cubant ce nombre et le multipliant par 19,3, on trouve que le *kin* des Tcheou équivalait à 166 grammes. Je dois dire qu'Amyot identifie le pied des Chang avec le pied *yng-thong-tchy* ou pied ordinaire de la Chine, lequel devrait en conséquence représenter 319 millimètres : or les mesures prises récemment et avec soin sur des étalons chinois en ivoire ne donnent que 306 millimètres. Une valeur presque identique se trouve dans Martini; mais les mémoires des missionnaires attribuent au pied chinois une valeur analogue à celle d'Amyot. D'après la nouvelle mesure, il faudrait réduire le pied des Hia à 245 millimètres, et celui des Tcheou à 195, ce qui réduirait le *kin* des Tcheou à 147 grammes.

carré qui servait à les enfiler à une corde. L'unité de ces petites pièces était le *chu*, ou la vingt-quatrième partie d'un *liang*, comme le *kin* était l'unité pour l'or. Le *kin* ou la livre chinoise était divisé alors comme aujourd'hui en 16 *liang;* ceci paraît constant, d'après le témoignage de tous les auteurs chinois : donc le rapport du poids de ces deux monnaies aurait été comme 1 : 384. Mais les textes cités ne disent pas combien il fallait de pièces de cuivre pour faire la valeur d'une pièce d'or. Quant au poids absolu de ces pièces, on manque d'éléments fixes pour le déterminer. Outre ces monnaies métalliques, on autorisa comme moyen d'échange l'emploi de pièces de toile et d'étoffe de soie, *pou pe*, dont la largeur fut fixée à 2 *tchy* 2 *tsun*. Une pièce de cette largeur et d'une longueur de 4 *tchang* (40 *tchy*) fut appelée *py*[1] 疋, et servit d'unité.

Le gouvernement était toujours propriétaire des mines métalliques, situées pour la majeure partie dans l'étendue de pays désignée depuis par le nom de Kiang-sy et Kiang-nan, le long du cours inférieur du Kiang. Il les exploitait lui-même, et, suivant les auteurs chinois, il n'émettait de la monnaie que pour acheter des grains dans les années productives, et les revendre ensuite au peuple dans les mauvaises années. « Les anciens rois, disent-ils, traitaient leurs

[1] Le pied des Tcheou est égal à 205 millimètres, d'après les figures d'Amyot. Si les pièces d'étoffe étaient mesurées avec cet étalon, la largeur de la pièce d'alors ou *py* était de 0m44, et sa longueur de 8 mètres environ.

« sujets avec la bonté d'un père pour ses enfants. « Ils ne faisaient les achats que pour soulager le peu- « ple, et maintenir le prix des grains à un taux mo- « déré. » Cependant l'appât du gain était séduisant pour l'administration, qui se trouvait maîtresse du seul moyen d'échange un peu commode : aussi les *bonnes intentions primitives* s'effacèrent avec la déca- dence des Tcheou, et dès lors commencent les plaintes des auteurs contre les abus qui sont dé- rivés d'une excellente institution, et contre les fri- ponneries que se permettent les officiers de l'état. Ces plaintes se renouvellent constamment dans les historiens, et la continuité du mauvais exemple donné par les grands a dû contribuer puissamment à développer cet amour du gain illicite, et ce pen- chant à la friponnerie que l'on reproche générale- ment au peuple chinois.

Une monnaie en fortes pièces, telle que la mon- naie d'or des Tcheou, ne pouvait qu'être très- incommode pour le détail des échanges. De plus, l'or était très-rare à cette époque, comme le dit Ma-touan-lin dans sa préface : la monnaie ordinaire était donc la monnaie de cuivre. Les pièces qui composaient cette dernière monnaie furent trouvées trop petites par l'empereur King-wang, qui régnait au VI[e] siècle avant J. C. La 21[e] année de son règne (544) il fit fondre une grande monnaie en pièces rondes de cuivre, dont le diamètre était égal à 1 *tsun* $\frac{2}{10}$, et qui pesaient 12 *chu* ou $\frac{12}{24}$ de *liang*. Ces pièces étaient marquées des caractères *ta-tsouen-*

ou-chi, littéralement *grande monnaie cinquante*. Si la valeur nominale de cette monnaie correspondait à son poids, les deux caractères *ou-chi*, cinquante, désignaient $\frac{50}{100}$ de *liang*[1]. D'après le texte, cette monnaie nouvelle était trop forte pour les échanges ordinaires des produits de l'agriculture. Un ministre adressa à l'empereur une requête dans laquelle il rappelle « que les anciens princes tenaient en cir-« culation deux espèces de monnaie, l'une pesante, « l'autre légère, lesquelles il désigne par le nom de « la *mère* et du *fils*. Suivant que le peuple était mé-« content de l'une ou de l'autre, ces sages princes « émettaient des proportions considérables de la « monnaie désirée, mais sans abolir la monnaie de « l'autre espèce. L'empereur, en abolissant la petite « monnaie, allait ruiner son peuple et ruiner aussi « son propre royaume, parce que le peuple émigre-« rait dans les provinces gouvernées par les grands « vassaux. » Cette représentation, qui fut du reste

[1] Amyot rapporte la figure de ces *ta-tsouen-ou-chi;* il dit que neuf de ces pièces devaient représenter la longueur du pied musical de Hoang-ti (250 millimètres environ), ce qui porterait leur diamètre à 28 millimètres.

Si le *tsun* du texte était pris pour le dixième de ce pied musical, on trouverait pour le même diamètre 30 millimètres, ce qui est assez différent.

Le musée de Kien-long ne contient pas ces pièces des Tcheou, mais d'autres du même nom, faites plus tard à leur imitation; et le diamètre de celles-ci, porté dans le texte à 1 tsun,2 comme ici, équivaut dans la figure à 25 millimètres. Cette mesure indiquerait que le *tsun* du texte est le dixième du pied des Tcheou, lequel valait 205 millimètres.

inutile, montre que King-wang détruisit la petite monnaie et fondit en place une monnaie trop forte.

A une époque plus avancée de la décadence des Tcheou, quand les petits princes feudataires se furent rendus complétement indépendants, Tchoang-wang, prince de Tsou, voulut altérer la valeur nominale de la monnaie, et ordonna que les petites pièces de cuivre auraient la valeur des grandes pièces. Le peuple fut mécontent; les marchands s'éloignèrent de tous les marchés du pays de Tsou. Tchoang-wang fut obligé de révoquer cet édit injuste.

Les textes cités par Ma-touan-lin ne disent rien de plus sur le système monétaire des Tcheou. Dans des ouvrages chinois assez modernes, tels que l'Histoire des Mongols et autres, on trouve la citation de certaines obligations appelées *tchy-tsy* 質劑, et attribuées aux Tcheou. Le dictionnaire de Khang-hy, au caractère 劑, cite un passage du *Tcheou-li* ou Code rituel des Tcheou, d'après lequel la réunion des deux caractères *tchy* et *tsy* désigne une convention faite en double, dont chaque contractant prend *la moitié*, et qui empêche ainsi la fraude. Actuellement cette expression indique un billet à ordre (Dictionnaire de Morrisson). Mais, d'après la citation du *Tcheou-li*, elle ne pouvait avoir cette signification anciennement. En effet, le papier et l'encre n'ont été inventés à la Chine que vers l'an 220 avant notre ère, postérieurement aux Tcheou. Sous ceux-

ci les caractères étaient tracés sur des morceaux de bambou, et l'écriture ne pouvait être d'un usage général. D'ailleurs la Chine étant alors faiblement peuplée, son commerce intérieur n'était pas assez développé pour amener l'invention des billets à ordre; la plupart des échanges devaient se faire encore en nature de produits.

Avant d'aller plus loin, je placerai ici quelques remarques sur l'exploitation des métaux et la fabrication monétaire en Chine : elles seront utiles pour éclaircir la série de faits historiques que je présenterai dans ce mémoire.

Si l'on consulte la petite encyclopédie des arts et métiers intitulée *Tien-kong-kay-we*, laquelle date de 1633 (nº 153, nouvelle collection de Fourmont), on y verra qu'à la Chine l'or s'extrait principalement des sables de quelques rivières. Or le lavage des sables aurifères ne donne jamais un produit important, car ils ne contiennent que les particules détachées à la longue des filons métalliques par le frottement de l'eau. Conséquemment l'or a dû longtemps être rare en Chine. D'après cette même encyclopédie, les mines principales d'argent sont situées dans les parties de la Chine connues aujourd'hui sous le nom de Kiang-sy et d'Yun-nan. Ce dernier pays se trouve au midi, sur les confins de l'Inde; il était tout à fait hors de l'empire des Tcheou, qui s'arrêtait au nord des monts Mei-ling, vers le vingt-cinquième degré de latitude. A peine devait-il alors être connu des Chinois, et leurs princes ne pou-

vaient tirer l'argent que des mines du Kiang-nan et du Kiang-sy, qui lui-même était sur la limite des *Nan-yuei*, peuplades barbares du midi. D'après les détails donnés par le *Tien-kong-kay-we*, les Chinois exploitaient assez mal leurs mines d'argent au XVII[e] siècle de notre ère, et à plus forte raison l'exploitation ancienne devait être très-imparfaite. En général, le gouvernement chinois s'est toujours réservé le privilége exclusif de l'exploitation des mines de métaux précieux, et ce privilége doit paralyser toute espèce de perfectionnement et rendre inutile même une grande partie des richesses métalliques du sol. Aujourd'hui encore, si une mine est connue des habitants d'un village, ils se gardent bien d'en parler, de peur d'être punis pour ne pas l'avoir plus tôt indiquée, et condamnés ensuite à l'exploiter au profit du prince pour un salaire minime. Tout concourt donc à prouver que, du temps des Tcheou, il ne se trouvait en circulation, à la Chine, qu'une petite quantité de métaux précieux, et même on peut remarquer que l'argent n'est pas cité parmi les métaux autorisés, sous les Tcheou, comme moyen d'échange. Les mines de cuivre paraissent extrêmement abondantes en Chine : elles sont répandues sur toute son étendue, et par cette raison la monnaie destinée aux échanges dut être en cuivre; mais, pour qu'on la distinguât des morceaux de cuivre employés à d'autres usages, ou pour qu'elle eût un type particulier qui en fît réellement un moyen commode d'échange, elle dut recevoir une forme

spéciale et porter en outre certains caractères fixés par le gouvernement, ainsi que nous l'avons vu pour la monnaie fondue par King-wang[1].

[1] L'Asie occidentale présente dès cette époque une quantité assez considérable d'or et d'argent circulant comme monnaie ou transformés par le travail en objets usuels; mais la Chine demi-civilisée des Tchcou était comme un autre monde séparé du reste de l'Asie par des montagnes et des déserts qu'habitaient des hordes sauvages, et elle devait connaître à peine le commerce extérieur. Dans notre Europe, le premier peuple qui se soit civilisé, les Grecs longtemps manquèrent d'or, et ce métal ne devint moins rare chez eux qu'avec le développement de leurs relations avec l'Orient, comme l'a établi M. Letronne dans ses Considérations sur les monnaies des Grecs et des Romains. D'après cet ouvrage, du temps d'Hérodote, vers l'an 500 avant l'ère chrétienne, l'or s'échangeait chez les Grecs contre seize fois son poids en argent. Plus tard, du temps de Socrate, l'or ne valait plus en argent que douze fois son poids, et cette diminution de la valeur de l'or doit être attribuée aux sommes versées toujours en *or* par les rois de Perse pour corrompre les républiques grecques. Après Alexandre, vers l'an 300 avant l'ère chrétienne, le rapport de l'or à l'argent, en Grèce, n'était plus que de 1 à 10; ce qui s'explique par diverses causes, telles que le pillage du temple de Delphes, la découverte des mines d'or du mont Pangée, et surtout les richesses rapportées de l'Asie par les conquérants macédoniens. Ce rapport de 1 à 10 resta ensuite constant jusqu'à la conquête de la Grèce par les Romains. Ce même rapport existait depuis longtemps dans l'Asie occidentale, ainsi que M. Letronne le prouve par une citation de Xénophon (Retraite des dix mille). J'ajouterai qu'il est indiqué dans les relations des envoyés chinois du temps des Han consignées dans le *Thong-kien-kang-mou*.

L'Italie a été longtemps très-pauvre en or et en argent. Toute la partie septentrionale de ce pays et la république romaine n'eurent que de la monnaie de cuivre jusqu'à l'an 247 avant J. C. Alors une monnaie d'argent fut fabriquée à Rome. Les colonies grecques de l'Italie méridionale tiraient leur argent de la Grèce, et de là il reflua peu à peu dans l'Italie septentrionale. Chez ces peuples peu civilisés et peu portés au commerce, une grande partie des échanges

Or je ferai remarquer ici un fait singulier duquel découlent des conséquences importantes. Cette monnaie de cuivre n'a jamais été frappée ou battue pour recevoir l'empreinte des caractères; elle a toujours été fondue dans un moule qui portait cette empreinte, et ce fait est complétement démontré, soit par le texte de Ma-touan-lin, qui ne parle que de monnaie *fondue*, soit par le mémoire du P. d'Entrecolles que j'ai cité plus haut, soit enfin par les médailles chinoises qui se trouvent dans la collection de la Bibliothèque royale. Ces médailles sont toutes en cuivre, et l'inégalité de poids de celles de la même époque prouve assez qu'elles ont été moulées et non frappées sur un *flan* à froid, comme s'opère le monnayage actuel.

Cette ignorance étrange chez les Chinois de l'art de battre monnaie peut s'expliquer par l'incapacité assez générale de ce peuple pour l'invention des machines dont l'emploi demande de la force. Quant à tout ce qui demande adresse et patience, comme les détails les plus minutieux des objets fondus, les précautions nécessaires pour la fabrication de la porcelaine, le tissage des étoffes, etc. etc., les ouvriers chinois n'ont peut-être pas de rivaux dans le monde entier; mais, pour tout ce qui est machine de force, ils n'ont jamais réussi. Ainsi leurs canons, leurs roues hydrauliques, leurs voitures, leurs charrues mêmes sont d'une construction très-imparfaite,

devait se faire en nature, comme l'atteste le nom de la monnaie, *pecunia*, du mot *pecus*, mouton.

et le grand empereur Kien-long, en voyant les modèles de machines que lui offrait l'ambassadeur anglais lord Macartney, ne put jamais concevoir quelle pouvait être l'utilité de ces inventions. Or un balancier à battre monnaie est une machine difficile à bien établir pour qu'elle opère avec rapidité et précision; et, en supposant qu'on la remplace par le martelage, comme les anciens Romains, ce martelage devient un travail très-pénible; de plus il faut que le *flan* soit placé entre des coins d'acier ou au moins en bronze, estampés avec le burin ou au touret, et cet estampage est une opération délicate. Des hommes adroits comme les Chinois ont dû trouver bien plus facile de mouler leurs pièces de monnaie dans le sable avec un modèle en bois, et de couler le métal fondu dans la forme ainsi préparée. Ce procédé est certainement plus simple : comme il exige peu de frais de premier établissement, c'est ainsi qu'il dû commencer le monnayage chez tous les peuples; et il doit paraître même le plus avantageux dans un pays où la main d'œuvre est à très-bas prix.

Mais aussi, lorsque la monnaie de l'état est ainsi fondue, il est bien plus aisé de la contrefaire. Il n'est plus nécessaire de se fabriquer des coins de métal dur, et l'on n'a plus besoin du martelage à bras d'homme, dont les coups peuvent éveiller promptement les soupçons. Il suffit, pour le contrefacteur, de se faire un modèle au moyen d'une des pièces fabriquées par le gouvernement; puis, à

l'aide de ce modèle, il moule en sable une certaine quantité de pièces et les coule avec un alliage de qualité inférieure. Ainsi, avec une pièce fabriquée par l'état, un creuset et du métal, un ou deux hommes peuvent pratiquer ce genre d'industrie sans exciter le moindre soupçon. De là grand développement en Chine du faux monnayage et nécessité indispensable pour celui qui reçoit une pièce de se défier de sa composition. De plus, la monnaie étant fondue, il était presque impossible que la figure ou les caractères qu'elle portait ne fussent pas un peu plus saillants que lorsqu'ils sont estampés sur une pièce par la percussion; donc ils devaient s'user plus rapidement, ce qui diminuait le poids réel de la monnaie. Enfin les pièces fondues au moule ne pouvaient toutes être d'un calibre exact, comme elles sortent sous l'emporte-pièce qui les découpe dans une bande de métal laminé; et de là défaut nécessaire d'uniformité dans les pièces qui encourageait à rogner les plus grandes. Cet autre genre de fraude a été extrêmement fréquent à la Chine, et par le rognage le peuple se procurait du cuivre pour fondre soit de la fausse monnaie, soit des vases, statues, etc.

En résumé, le système de fondre les pièces de monnaie facilite extrêmement le faux monnayage et le rognage, et par le développement de ces industries illicites, la monnaie se trouve dépouillée du caractère de sécurité qu'elle doit présenter pour remplir l'objet de sa création et être un moyen

commode d'échange. Malgré les plaintes nombreuses qu'on trouve dans la bouche des ministres chinois sur la dépréciation rapide de la monnaie, sur le faux monnayage, le rognage, la friponnerie du peuple, nul d'entre eux ne s'est avisé de penser que pour remédier au mal il fallait ne plus fondre la monnaie, mais l'estamper par la percussion, et qu'ainsi il détruirait la principale cause du désordre qui a toujours régné à la Chine dans le système monétaire.

Les peuples de l'Asie occidentale et de notre Europe ont commencé par mouler aussi leurs monnaies, mais peu à peu ils ont senti les vices de cette manière d'opérer; ils ont frappé leurs empreintes au moyen d'un coin de bronze sur un *flan* métallique fortement chauffé; puis ensuite ils ont perfectionné leurs moyens de frapper et la matière des coins, de manière à frapper l'empreinte sur un *flan* froid. Les Chinois seuls sont restés stationnaires et moulent encore aujourd'hui leur monnaie de cuivre alliée d'étain. Probablement, s'ils avaient moulé en argent et en or, la difficulté qu'ont ces métaux à fondre et à s'allier avec d'autres métaux les aurait conduits à renoncer au moulage des monnaies; mais l'or et l'argent ont été longtemps trop rares, comme je l'ai dit plus haut, pour que les Chinois songeassent à en faire une monnaie de détail, et en tout temps, à la Chine, ces deux métaux ont été échangés au poids comme une marchandise[1].

[1] La découverte de l'art d'estamper les monnaies par percussion

L'an 230 avant l'ère chrétienne, lorsque le conquérant Thsin-chi-hoang-ti eut réuni sous sa domination les divers royaumes de la Chine, il voulut instituer pour tout son empire un système uniforme de monnaies, et les classa en deux espèces. La première fut en or. Son unité était l'*Y* du poids

est attribuée par Hérodote aux Lydiens, et de là cet art s'est répandu successivement dans l'Asie occidentale et en Europe. Mais sans l'aide de fortes machines il est très-difficile d'estamper à froid une empreinte bien nette sur un flan métallique; et aussi jusqu'au règne de Constantin, vers l'an 310 de notre ère, la monnaie de notre Europe antique a été d'abord moulée sans être frappée, ensuite moulée et frappée à chaud, pour rendre l'empreinte nette. Le moulage est prouvé par le grand nombre de moules en argile que l'on a trouvés dans les ruines des villes antiques. Les médailles frappées à chaud se reconnaissent par l'excentricité de l'empreinte. En effet on saisissait avec une pince la pièce de métal moulée sous une forme semblable à celle de la monnaie voulue, et on la plaçait encore chaude sur le coin de bronze, de sorte que les centres du coin et de la pièce coïncidaient rarement bien. M. Mongez, qui donne ces détails (*Mémoire sur l'art du monnayage chez les anciens*, t. IX des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres), a imité parfaitement les médailles anciennes en opérant ainsi, et il a trouvé que par ce procédé on pouvait produire très-rapidement une grande quantité de pièces, moins nettes, il est vrai, que les nôtres. Les contrefacteurs employaient le moulage, comme à la Chine, ou bien ils faisaient des monnaies fourrées de cuivre et recouvertes d'une lame mince d'argent qu'ils estampaient à chaud. Sous Constantin, pour empêcher les pièces fourrées, on réduisit notamment l'épaisseur des pièces de l'état, et on commença à frapper à froid de nouvelles pièces très-minces, telles que le sont encore les sequins de Venise; mais le balancier et la virole, ces deux inventions françaises, qui sont les deux plus grands perfectionnements du système actuel, ne datent que du règne de Louis XIII, en 1620. Le laminoir ou découpoir des pièces dans une lame métallique ne date que du règne de Henri II.

de 20 *liang*, lequel remplaça le *kin* d'or du poids de 16 *liang*, établi par les Tcheou. La deuxième espèce fut le *tsien* 錢, monnaie en cuivre qui paraît semblable à celle qu'avait fondue l'empereur Tcheou King-wang. Comme celle-ci, elle pesait 12 *chu* ou $\frac{1}{2}$ *liang*, et était marquée des deux caractères *poën liang*, demi-*liang*, ce qui montre que sa valeur nominale était conforme à son poids réel[1]. Quant à l'argent, à l'étain, au jade, aux perles, aux écailles de tortue, il fut défendu de les employer comme monnaie ou comme moyen d'échange. Cette prohibition de l'emploi de l'argent est singulière. Elle tient probablement à la difficulté de distinguer ce métal de l'étain quand il est encore impur. L'argent n'est indiqué jusque-là, dans l'histoire chinoise, que sous le nom assez vague de métal blanc.

Malgré les troubles qui suivirent la mort de Chi-hoang-ty, ses deux monnaies d'or et de cuivre paraissent avoir été conservées dans l'usage général jusqu'en 204, vers le commencement de la dynastie de Han. Le fondateur de cette nouvelle dynastie, Han-kao-tsou, est même cité dans l'histoire comme ayant donné à l'un de ses officiers cent *Y* d'or.

Peu de temps après son avénement, cet empereur abolit l'*Y* des Thsin, et rétablit le *kin* d'or des Tcheou. La monnaie de cuivre inscrite *poën liang*, et pesant 12 *chu*, fut jugée trop lourde; elle fut

[1] Dans le musée de Kien-long les pièces de cette monnaie des Thsin sont indiquées comme ayant un diamètre de 1 *tsun* $\frac{1}{5}$.

remplacée par des pièces très-légères, appelées *kie*, feuilles, et portant l'inscription *Han-ching*, *élévation des Han*. A l'époque de la création de cette petite monnaie, les denrées étaient extrêmement chères dans l'empire désolé par dix années de guerre civile. Suivant les historiens, il fallait payer 10,000 petites pièces pour avoir une mesure de riz appelée *chy*, laquelle représente 120 *kin*. L'évaluation de ce *chy* en fonction du *kin* paraît avoir été sensiblement constante, d'après le dictionnaire de Khang-hy, l'Iu-haï et les autres livres chinois. A cette même époque désastreuse, et suivant les mêmes historiens, un cheval coûtait 100 *kin* d'or; cette dernière assertion est évidemment exagérée.

L'an 187 avant J. C., l'impératrice Kao-heou fit fondre des pièces de 8 *chu*. Dans une note, Matouan-lin les assimile complétement aux *poën liang* (demi-*liang*) des Thsin. Le peuple trouvait les *kie* trop grands. L'abondance était revenue, et l'on reprit l'ancienne monnaie. Dans le musée de Kienlong, les pièces de Kao-heou portent même l'inscription *poën liang*, et sont indiquées comme pesant 8 *chu*. Comme le texte ne dit pas que le poids réel de ces pièces fût au-dessous de leur valeur nominale, il semble résulter de là que l'ancien demi-*liang* des Tcheou ne valait plus que 8 *chu* des Han, et conséquemment le *kin* des Han aurait été au *kin* des Tcheou comme 3 : 2. On verra dans la note placée au bas de la page, que cette variation du *kin* paraît confirmée par les pesées que

j'ai faites sur les monnaies des Han, dans la collection de la Bibliothèque royale[1].

Quatre ans après, des pièces de *cinq fen* ou cinq centièmes de *liang* furent émises. Ma-touan-lin assimile ces nouvelles pièces aux *kie* ou feuilles. D'après cela, à l'époque de la grande disette des premières années de Han-kao-tsou, un *chy* de riz pesant 120 *kin* aurait coûté 500 *liang*. Le *kin* étant de 16 *liang*,

[1] J'ai pesé à la Bibliothèque royale quatre pièces bien conservées et marquées *cinq chu*, dont l'usage commença sous les Han, vers l'an 120 avant J. C. Les autres échantillons de cette même monnaie sont beaucoup trop usés pour donner lieu à des pesées, et je dois même dire que le diamètre des quatre pièces que j'ai pesées varie assez sensiblement de 21 à 24 millimètres. J'ai obtenu successivement pour poids : $2^{gr}97$
$2^{gr}87$
$3^{gr}23$
$3^{gr}80$

Moyenne... $3^{gr}23$

Ces poids s'écartent sans doute sensiblement entre eux; mais, à défaut de mieux, en prenant la moyenne $3^{gr}23$ et la divisant par 5, on obtient $0^{gr}656$ pour la valeur du *chu* sous les Han. D'après cette valeur, le *liang*, étant de 24 *chu* comme auparavant, devait peser $15^{gr}75$, et le *kin* de 16 *liang* pèserait 252 grammes environ. Nous avons trouvé, p. 430, le *kin* des Tcheou égal à 166 grammes; le rapport de ces deux *kin* serait à très-peu près comme 2 : 3; c'est le même que j'ai indiqué plus haut. La variation du *kin* d'une époque à l'autre tient à ce que les Han avaient repris pour base de leur système métrique l'ancien pied musical (245 ou 250 millimètres), au lieu de celui des Tcheou, qui n'en valait que 200 environ. Si l'on divisait 252, valeur que je viens de donner pour le *kin* des Han, par 19,3, pesanteur spécifique de l'or, on trouverait pour le côté du pouce cube de cette époque seulement $2^{cent}36$, et non $2^{cent}5$. Amyot dit que les Han prirent une longueur trop courte pour leur pied musical.

comme on le voit sous les Thsin, les 500 *liang* représentaient 31 *kin* $\frac{1}{4}$, et ainsi le rapport du prix du riz à celui du cuivre, à poids égal, serait comme 31,25 : 120, ou comme 1 : 3,84. Une autre citation (Kiv. XIV, p. 2, section du Commerce) indique qu'à l'avénement de Han-kao-tsou, le *chy* de riz coûtait 5000 pièces. En supposant qu'il s'agisse encore ici du *kie*, le prix du riz serait moitié moindre que d'après la première citation, et le rapport du riz au cuivre serait comme 1 : 7,68. Il s'agit probablement ici de riz brut, et auparavant de riz nettoyé, le déchet de l'opération étant de 50 $\frac{0}{0}$ environ. Ces rapports indépendants de toute évaluation du *chy* et du *kin* en mesures européennes, annoncent une cherté de denrées extraordinaire. Une livre de riz aurait alors coûté en Chine $\frac{1}{4}$ ou $\frac{1}{8}$ de livre de cuivre monnayé.

Jusqu'au commencement du IIe siècle avant notre ère, le gouvernement chinois s'était toujours réservé le droit exclusif d'exploiter les mines de cuivre et de fabriquer la monnaie. Tout contrefacteur, convaincu d'avoir fondu des pièces fausses avec un fort alliage de plomb, était marqué à la figure. Néanmoins comme il était trop aisé de contrefaire les pièces moulées, et qu'il était très-difficile de reconnaître la proportion d'alliage, le gain de la contrefaçon était considérable, et ainsi le nombre des faux monnayeurs ne diminuait pas. Le rognage des pièces surtout était fort actif.

Wen-ty, qui monta sur le trône l'an 177 avant

J. C., trouva que, par suite de ce désordre, chaque district avait des pièces de cuivre de différents poids. L'an 172 il émit lui-même des pièces pesant 4 *chu*, et portant l'inscription *poën liang* (demi-liang ou 12 *chu*) comme la monnaie de Thsin. Ici il ne peut y avoir de doute. Le rognage ayant réduit les pièces anciennes, l'empereur suivit le mauvais exemple, et fit des pièces d'un poids réel au-dessous de leur poids nominal. Cette mesure impolitique détruisit complétement la confiance que la monnaie de l'état paraît avoir jusque-là méritée, et le désordre s'accrut sensiblement.

Wen-ty, qui était d'un caractère humain, s'affligea de voir un si grand nombre d'individus punis pour faux monnayage; il rendit libre la fabrication des monnaies, ordonnant seulement qu'on se conformât au type adopté par l'état. C'était une seconde faute, qui jeta encore plus de trouble dans le système monétaire. Une quantité immense d'individus se livrèrent à la fabrication de pièces d'un titre très-inférieur, et ne purent être contrôlés. Dans les provinces que le premier Han, après la conquête, avait été obligé de donner en fief à ses principaux officiers, on fondit des pièces différentes de celles qu'avait prescrites l'empereur. Ainsi il y eut la monnaie du pays de Ou, la monnaie du pays de Teng qui circulèrent dans toute la Chine. Le prince de Ou ayant fait exploiter pour son propre compte les mines de cuivre de sa province, en fondit de la monnaie, laquelle lui servit à lever une armée

contre l'empereur. Les successeurs de Wen-ty furent obligés de revenir aux anciens règlements et d'interdire au peuple la fabrication de la monnaie.

L'an 144 avant J. C., l'empereur King-ty fit des pièces de faux *métal jaune*. Cette falsification des monnaies d'or troubla tout le commerce. C'était la première fois que l'état se permettait cette fraude bien souvent renouvelée dans la suite.

L'an 140 avant J. C., l'empereur Wou-ty fondit de nouvelles pièces de cuivre de 3 *chu*, suivant les uns, de 4 *chu*, suivant les autres, et d'un poids conforme à leur inscription; puis il les supprima et fondit, comme son aïeul Wen-ty, des pièces dites d'un demi-*liang*, et pesant seulement 4 *chu*, conséquemment beaucoup moins que leur poids nominal. Le désordre s'accrut de plus en plus. Chaque préfet de district rassemblait du monde, exploitait les mines de cuivre et fondait des monnaies à sa manière. Quantité de gens rognaient la monnaie du gouvernement, et, mêlant de la poudre de cuivre ainsi obtenue avec une forte proportion d'étain ou de plomb, ils fabriquaient une monnaie d'un titre très-inférieur. La monnaie métallique étant ainsi déprimée, le prix des denrées haussa proportionnellement. Dans les pays éloignés du centre, on se servait d'étoffe de soie *py* comme moyen d'échange. Cet état de choses, qui avait commencé par la faute de Wen-ty, dura jusqu'à l'an 119 avant notre ère.

Alors une loi ordonna de refondre les pièces dites d'un demi-*liang*, et les remplaça par des pièces de

3 *chu*, qui pesaient en effet trois *chu* conformément à leur inscription. L'année suivante, les officiers déclarèrent que ces pièces étaient trop légères et favorisaient trop la fraude; ils proposèrent de fondre des pièces de 5 *chu* (3,23 grammes) avec un contour déterminé, de sorte que l'on ne pût pas user ce contour, et obtenir ainsi de la poudre métallique. Cependant Wou-ty ne songeait qu'à combattre les *Hiong-nou*, et manquait de monnaie pour subvenir aux frais de ses expéditions coûteuses. Ne sachant par quel moyen s'en procurer, il inventa de réunir dans ses parcs une grande quantité de cerfs blancs, défendit à ses grands d'élever aucun cerf de cette espèce, et lorsqu'ils vinrent à la cour lui rendre la visite obligée aux époques solennelles, on leur remit en échange des présents qu'ils apportaient une pièce de peau de ces cerfs blancs, laquelle était taxée par l'empereur à 400,000 *tsien* ou deniers. Ces pièces de peau s'appelaient *phy py* 皮幣, *monnaie de peau*. En outre de cette exaction arbitraire sur les grands, Wou-ty rassembla dans le petit trésor (c'était le nom du trésor particulier de l'empereur) une forte quantité d'argent et d'étain avec laquelle il fondit une nouvelle monnaie appelée *monnaie de métal blanc*. Elle fut divisée en trois espèces nommées d'après les trois grandes divisions du ciel, de la terre et de l'homme, qui se retrouvent dans tous les traités encyclopédiques publiés par les Chinois. La pièce de la première espèce pesait 8 *liang*, sa valeur était fixée par l'état à 3,000 *tsien* ou deniers;

elle portait le caractère *loang*, dragon. La pièce de seconde espèce pesait 6 *liang*, et sa valeur nominale était 500 deniers; elle portait le caractère *ma*, cheval. La troisième pesait 4 *liang*, sa valeur nominale était de 300 deniers; son caractère, *kouey*, tortue.

Comme le rapport des valeurs nominales assignées par le gouvernement ne s'accorde pas avec le rapport des poids, il s'ensuit que l'alliage d'étain était plus fort dans les deux dernières espèces. Ceci était une facilité pour les contrefacteurs qui pouvaient acheter à bas prix ces pièces inférieures, et s'en servir pour contrefaire les pièces moins alliées de la première classe. Cette monnaie blanche ne réussit pas; le texte dit qu'on trouvait sa composition mauvaise, et un nombre incroyable d'individus furent condamnés comme contrefacteurs dans les cinq premières années qui suivirent sa création. D'après le texte, plusieurs centaines de mille subirent la peine de mort, et l'on ne sait pas le nombre de ceux qui se tuèrent eux-mêmes pour éviter d'être jugés. Un million de contrefacteurs de la classe du peuple et de celle des officiers durent être jugés par les magistrats.

Enfin, l'an 115 avant J. C., l'empereur Wou-ty ordonna que la monnaie de l'état serait fondue à la cour impériale. Elle dut porter un rebord en *métal rouge* (en cuivre pur), et fut seule acceptée par l'état dans le payement de l'impôt. Bien que cette monnaie ne fut pas trouvée commode, et qu'elle dut être changée deux ans après sa création, Wou-ty

réussit à détruire successivement les ateliers particuliers établis dans chaque principauté, et dont la fabrication différente jetait le plus grand désordre dans le système monétaire. L'an 112 avant J. C., par un autre édit il réserva exclusivement à la cour le droit de fondre la monnaie; il créa pour cet objet trois officiers spéciaux, les *san-kouan*, qui fondirent un grand nombre de petites pièces de cuivre de l'espèce dite des cinq *chu*, comme on le verra plus loin, et il fut défendu de laisser circuler dans l'empire toute autre monnaie que la leur. La monnaie précédemment en usage dut être refondue, et le cuivre porté aux *san-kouan*. Ces mesures étaient bonnes, elles rétablirent de l'uniformité dans les monnaies, et ramenèrent aux travaux agricoles quantité d'individus entraînés par l'appât du gain à fabriquer des pièces en secret. Les pièces nouvelles furent trouvées commodes, mais restait toujours le vice radical du système, le moulage des pièces, et bientôt les contrefaçons reparurent comme auparavant.

Sous Yuen-ty, vers l'an 40 avant J. C., dans un conseil tenu par l'empereur, un ministre se plaint du nombre des contrefacteurs dont cent mille ont été condamnés en une seule année. Ce même ministre accuse la monnaie de cuivre de détourner les hommes du travail de la terre par l'appât du profit de la contrefaçon; il conseille de faire payer tous les impôts en toile, étoffes de soie et produits de la terre; enfin il propose de changer la monnaie de cuivre et de la remplacer par des pièces d'étoffes de soie, qui ne

peuvent, dit-il, être diminuées d'un *tchy* ni d'un *tsun*.

Depuis l'an 112 avant J. C., jusqu'en l'an 8 de l'ère chrétienne, c'est-à-dire dans une période de 120 ans, les *san-kouan*, suivant le texte, fondirent en pièces de 5 *chu*, 280 *y* de Ouan, soit, en d'autres termes, 280,000,000,000. Ces pièces peuvent être regardées comme pesant moyennement 3 grammes 23 centigrammes, d'après les pesées que j'ai faites à la Bibliothèque royale [1], et conséquemment la quantité de métal monnayé dans cet espace de temps monterait à près d'un milliard de kilogrammes, ou, autrement, par chaque année on aurait monnayé à la Chine un peu plus de 8 millions de kilogrammes. Sans doute cette monnaie de cuivre contenait une proportion sensible d'alliage qu'on peut évaluer à 15 ou 20 pour cent; mais, s'il faut avoir quelque confiance dans les nombres du texte, ils indiqueraient certainement que les mines de cuivre de Chine étaient exploitées dès cette époque avec une grande activité. En 1829, les mines d'Angleterre, qui sont à leur maximum d'exploitation, n'ont produit que 12 millions de kilogrammes de cuivre. Outre les mines du Kiang-sy, les Han pouvaient faire exploiter celles du pays de Chu (le Sse-Tchuen actuel), mais non celles du Yun-nan, encore occupé par des hordes sauvages.

[1] J'ai donné le résultat de mes pesées page 445. Le diamètre moyen de ces pièces est de 23^{mill}12. Dans le musée de Kien-long on voit deux figures correspondant à deux espèces différentes de 5 *chu*: l'une a 25 millimètres de diamètre, l'autre 24.

L'émission d'une forte quantité de métal monnayé était nécessitée, comme nous l'avons vu, par les guerres que le gouvernement soutenait au dehors contre les *Hiong-nou* et dans toute l'Asie centrale. Elle dut favoriser le développement de la civilisation, et aussi, vers la fin de la période de temps qu'embrasse ce fondage non interrompu, dans les premières années de l'ère chrétienne, la population de la Chine présentait 12,232,609 *familles* contribuables, comprenant environ 60 millions d'*individus* recensés, tandis que dans le temps de la décadence des Tcheou, au cinquième siècle avant l'ère chrétienne, les recensements de la Chine civilisée ne présentaient que 11 millions d'*individus* contribuables.

En général on doit se garder de prendre comme des données exactes et rigoureuses les nombres présentés par les auteurs chinois. Ainsi, à la suite du passage où est rapportée la fabrication considérable de monnaie que je viens de citer, se trouve un autre document du temps de l'empereur Yuen-ty (48-32 avant J. C.), lequel fixe le prix des denrées à un taux si bas, qu'il paraîtrait indiquer pour cette même époque une rareté extrême de cuivre monnayé. D'après ce document, un tarif établi sous Yuen-ty pour empêcher la baisse des grains fixa le prix du *ho* de grain à 5 *tsien*. Le *ho* est une mesure de capacité équivalente à 10 *teou*, et la quantité de grain qu'elle contient correspond en poids à un *chy*. Ces deux mesures, dérivées du pied usité sous chaque dynastie, varient simultanément, et sont prises

l'une pour l'autre dans le texte même de la citation, comme dans les autres ouvrages chinois en général. Le *chy* étant de 120 *kin*, et le *tsien* ou la pièce de cette époque étant de 5 *chu* ou $\frac{5}{24}$ de *liang*, il suit de là qu'en poids on avait 1 de grain pour une quantité de cuivre monnayé équivalente à $\frac{25}{4 \times 16 \times 120}$ soit à $\frac{1}{1840}$. Je sais que le caractère traduit ici par *grain* signifie proprement *millet;* mais il est employé généralement pour désigner toute espèce de grain surtout brut; et d'ailleurs nous avons vu plus haut, sous le premier Han, le riz devenir si cher à une époque de grande disette, qu'on avait 1 de riz pour $\frac{1}{4}$ ou $\frac{1}{8}$ de cuivre. La différence des deux prix est au moins de 230 à 1; elle est inexplicable à 170 ans d'intervalle, et avec une grande fabrication de monnaie.

Si nous cherchons le prix du grain vers cette époque dans l'Europe civilisée, un mémoire de M. Dureau Delamalle sur le système métrique des Romains [1] nous apprend qu'à Rome, dans le dernier siècle de la république ou le premier avant notre ère, le rapport du blé à l'argent était comme 1 : 1822; or, par la réduction de l'as de cuivre, le rapport du cuivre à l'argent, sous forme monnayée, étant alors comme 1 : 56, le rapport du blé au cuivre monnayé était comme 1 : 32,5. Ainsi une livre de blé n'aurait coûté à Rome que le $\frac{1}{32}$ environ de son poids en cuivre, ce qui diffère extra-

[1] *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XII.

ordinairement du nombre du texte chinois. Cependant on ne peut présumer une erreur dans ce texte, car le passage est accompagné d'une note explicative où les mêmes termes sont répétés. Elle indique qu'il s'agit d'un tarif régulier et non d'un droit perçu sur la vente du grain, comme on pourrait le présumer. Le caractère *tsien* ne peut désigner ici le 10ᵉ de *liang* d'argent, car cette division du *liang* en dixièmes n'est venue qu'après, et il n'est parlé d'argent ni dans le passage, ni dans l'histoire du temps.

Au même endroit du texte chinois se trouve une autre citation, d'après laquelle, sous cette même dynastie de Han, au temps où Wen-heou était prince de Wey, le prix du *chy* de millet ou de grain en général est porté à 30 *tsien*. En faisant un calcul analogue au précédent, on trouve que l'on avait 1 de grain pour $\frac{1}{507}$ de cuivre monnayé. Ce prix plus admissible diffère encore singulièrement du prix du riz sous le premier Han; il n'est aussi que le dixième du prix du blé à Rome. En résumé, de ces données peu concordantes on peut inférer que le chiffre produit pour la monnaie fabriquée sous les Han est trop élevé, et que dans ce temps la quantité circulante de cuivre monnayé était peu considérable. Les deux passages cités par Ma-touan-lin tendent à prouver ce dernier fait. Le premier passage présente l'évaluation du revenu net de l'empire sous les Han, et ce revenu est regardé par l'auteur chinois comme minime par rapport au revenu de son époque (XIIᵉ et XIIIᵉ siècles). La fortune des

parents de la couronne sous les Han lui paraît à peine égale à celle des familles moyennes de son temps. Le second passage rapporte la dépense d'une famille de cultivateurs chinois sous cette même dynastie de Han. Chaque individu dépensait alors par jour environ 2 *tsien* qui représentent 3 centimes $\frac{1}{5}$ de notre monnaie de cuivre, notre centime pesant 2 grammes et le *tsien* pesant 3 grammes 23. La nourriture annuelle du même individu employait le produit de 12 *meou*, qu'on peut évaluer chacun à 5 ares 5, ce qui forme un total de 66 ares. J'ai traduit ce second passage dans la note placée au bas de cette page [1].

[1] Le même historien dit encore : « Li-li, ministre de Wen-heou, « prince de Wei, disait : « Un citoyen entreprend la culture de cent « *meou*; par *meou* il récolte en grain brut 1 *chy* $\frac{1}{2}$; cela fait un total « de 150 *chy* de grains. Un citoyen ou un particulier représente « cinq individus. Par mois chaque individu consomme 1 *chy* $\frac{1}{2}$. Sur « le produit de cent *meou*, avec 15 *chy* le cultivateur paye la taxe; « avec 90 *chy* il a la nourriture de sa famille; restent 45 *chy*; le « *chy* valant 30 *tsien*, on peut compter ces 45 *chy* à 1350 *tsien* « (2180 centimes de notre monnaie). Pour les cérémonies célébrées « dans chaque village au printemps et à l'automne de chaque « nouvelle année, il faut 300 *tsien* (484 centimes); le surplus sert « à habiller les cinq individus. (Ma-touan-lin dit en note : « Si l'ha- « billement d'un homme coûtait 300 *tsien*, les cinq hommes dépen- « seraient par an 1500 *tsien* : or, en ôtant 300 de 1350, le reste n'est « que 1050 *tsien*. Il manquerait 450 *tsien*. ») Alors il ne faut pas « se plaindre de la rareté de la monnaie. » Maintenant, si un prince « ordonne que les étoffes soient à bas prix, comment oserait-il abaisser « le prix jusqu'à ce point? Par jour ne pas dépenser 1 *tsien* (1 cen- « time $\frac{2}{5}$) ! On ne sait comment alors on pourrait vivre. »

D'après ce compte, chaque individu de la famille ne se trouvait dépenser par jour, en réalité, que $\frac{21}{56}$ de *tsien* (1 centime) en sus de sa nourriture, laquelle revenait à 1 *tsien* $\frac{1}{2}$, soit 2 centimes $\frac{1}{2}$.

L'an 9 de l'ère chrétienne, le général chinois Wang-mang usurpa la couronne, et, pour marquer son avénement, il changea presque tous les règlements des Han. Relativement aux monnaies, il déclara qu'une seule espèce ne suffisait pas, qu'il fallait en avoir au moins deux comme les Tcheou, qui les désignaient par le nom de la *mère* et du *fils*. En conséquence il fondit de la grande monnaie de cuivre semblable à celle des Tcheou, ayant 1 *tsun* $\frac{2}{10}$ de diamètre, pesant 12 *chu*, et portant pour inscription *ta-tsien-ou-chi*, grande monnaie, cinquante, c'est-à-dire cinquante centièmes de *liang*. Dans le musée de Kien-long, la figure de cette monnaie a 25 millimètres de diamètre. Wang-mang employait donc le pied des Tcheou. Puis encore il fit des *ky-tao*, lames gravées; des *tso-tao*, lames coupées. Ces monnaies ressemblaient aux *tao* des anciennes dynasties. Leur partie supérieure était ronde et du même diamètre que le *ta-tsuen*. La partie inférieure était plate et allongée en forme de lame; on peut voir leurs figures dans le musée de Kien-long. Le *ky-tao* portait pour inscription *ky-tao-ou-pe*, lame gravée, cinq cents : sa valeur était donc décuple de celle du *ta-tsien*. Le *ta-tsien* et le *ky-tao* étaient en cuivre, allié probablemen td'étain. La troisième monnaie, le *tso-tao*, était en or. Elle était fendue par un bout, d'où lui venait le nom de *lame fendue*. Enfin les 5 *chu* des Han circulaient encore.

Quelque temps après, Wang-mang supprima toutes ces monnaies nouvelles; le motif allégué pour

cette suppression fut que le caractère *lieou*, qui désignait le nom de famille de la dynastie de Han, comprenait le caractère *kin*, métal, et le caractère *tao*, lame, et qu'ainsi les monnaies métalliques désignées sous le nom de *tao* rappelaient au peuple la dynastie détrônée. L'usurpateur déclara que dorénavant les matières employées pour les échanges seraient l'or, l'argent, le cuivre, les écailles de tortue, les coquilles. De ces cinq matières il forma six classes de monnaie divisées en vingt-huit espèces. La monnaie de cuivre *tsien* était divisée en cinq espèces de pièces rondes, dont je rapporterai ici, d'après le texte, les dimensions et les poids :

Espèces.	Diamètre.	Poids.	Désignation et valeur nominale.	
1	6 *fen* ou dix^mes de *tsun*.	1 *chu*.	très-petite monnaie.	1
2	7 *fen*.	3	petite monnaie.	10
3	8 »	5	petite monnaie.	20
4	9 »	7	moyenne monnaie.	30
5	10 *tsun*.	9	monnaie forte.	40

Comme l'ancien *tsuen* des Tcheou qui était marqué 50, cette cinquième espèce devait être la monnaie courante pour les achats. Les poids étant exprimés en *chu* ou vingt-quatrièmes de *liang*, les valeurs nominales paraissent aussi exprimées en fractions du *liang* considéré comme égal à 100, mais elles ne sont pas exactement proportionnelles aux poids, ce qui tient à la réduction du vingt-quatrième de *liang* en fractions décimales; la première espèce devait avoir pour valeur nominale 4 au lieu de 1; mais

probablement elle était purement de compte d'après la petitesse de son poids. Le musée de Kien-long ne donne pas les figures de ces pièces, et l'on ne peut savoir quelle était l'espèce de pied employé pour déterminer leur diamètre. Ces *tsien* ainsi que les *pou*, autre genre de pièces imitées des Tcheou, étaient fondus avec du cuivre et de l'étain mélangés. Les caractères qui indiquaient la valeur nominale bordaient la circonférence, méthode imitée des Han et qui contrariait le rognage.

Quant à la monnaie d'or, l'unité était le lingot d'un *kin* qui fut déclaré valoir 10,000 *tsien*. La monnaie d'argent se comptait par *lieou* de 8 *liang*, dont un était estimé, suivant la proportion d'alliage, de 1580 à 1000 *tsien*. D'après les historiens, cet alliage était très-considérable pour la monnaie d'argent comme pour celle d'or. Enfin il y avait des subdivisions nombreuses pour les écailles de tortue et les coquilles, suivant certaines dimensions en longueur et largeur; mais les dimensions et le poids de ces derniers objets étaient trop irréguliers pour qu'ils pussent servir de monnaie chez une nation déjà civilisée. Toutes ces innovations de Wang-mang dénotent peu de jugement; peut-être aussi les historiens ont-ils attribué à cet usurpateur malheureux des fautes qu'il n'avait pas faites.

Malgré ses édits, le peuple se servait des cinq *chu* dans toutes les transactions commerciales. Wang-mang irrité multipliait les condamnations contre ceux qui cachaient chez eux des pièces de cinq *chu*,

et contre ceux qui les employaient dans les ventes et achats; mais à la fin il dut se résoudre à supprimer les coquilles et les écailles de tortue. L'an 14 de notre ère il fit de nouvelles modifications, éleva ou diminua arbitrairement la valeur relative des matières employées pour les monnaies, et à la place des *tsien* grands et petits, il établit : 1° une monnaie imitée de l'antiquité et appelée *ho-pou*, richesses ayant cours, dont les pièces, longues de 2 *tsun* 2 dixièmes, mesure des Tcheou (45 millimètres environ), et larges d'un *tsun* (20 millimètres), pesaient 25 *chu*, et valaient 5 *tsien* (de ceux des Han); 2° une monnaie ronde appelée *Ho-tsuen*, dont les pièces avaient un *tsun* (20 millimètres) de diamètre, pesaient 5 *chu*, et servaient d'unité monétaire [1]. Puis, des défenses furent publiées contre la circulation des *ta-tsien* créés depuis si peu de temps; mais ces changements successifs déplaisaient au peuple, qui se servait toujours des 5 *chu*, et en secret il se fondait beaucoup de cette monnaie commode avec les pièces mêmes de Wang-mang. Celui-ci condamna à la peine de mort les fondeurs de 5 *chu*, et à l'exil tous les individus qui se serviraient encore des monnaies qu'il avait créées en l'an 9 et ensuite supprimées. Au bout de

[1] On peut voir la figure de ces monnaies dans le musée de Kien-long et dans le mémoire d'Amyot. Ce dernier dit que le diamètre des *ho tsuen* était une fraction d'un pied particulier analogue au pied musical. D'après lui, ce diamètre serait équivalent à 23 millimètres environ.

six ans, las de ces condamnations, il changea de système et déclara que les fondeurs de 5 *chu* ou de *tsuen-pou* ne seraient plus condamnés à mort, mais qu'eux et leurs familles deviendraient esclaves publics, et que leurs biens seraient confisqués au profit de l'état; même peine fut ordonnée contre les officiers publics qui seraient convaincus d'avoir connu cinq de ces contrevenants et de ne pas les avoir dénoncés à l'autorité supérieure : mais le nombre des coupables ne diminua pas. Dans le pays de *Chu,* un rebelle nommé Kong-suen-chou fit de la monnaie de fer; il paraît que Wang-mang l'imita. La confusion était extrême, et le peuple attaché à l'usage des 5 *chu* désignait par ce nom la famille détrônée qui les avait créés. « Le bœuf sacré est « gras, les 5 *chu* doivent revenir, » dit un officier de la cour, voulant indiquer que la fin du règne de Wang-mang approchait.

A l'avénement de Kouang-wou qui releva la famille des Han, les pièces de 5 *chu* reprirent leur cours. L'an 41 de notre ère, cet empereur fondit des pièces désignées sous ce nom, et semblables aux précédents 5 *chu.* La monnaie de l'état était toujours fondue par les trois trésors *san-fou.* Les préposés de ces trois trésors étaient les officiers désignés plus haut sous le nom de *san-kouan,* et le principal hôtel des monnaies était établi à Tchang-ngan, alors capitale de l'empire (Si-ngan-fou du Chen-sy). Le système des 5 *chu* subsista seul jusqu'au temps où la dynastie de Han tomba en déca-

dence. Alors, sous Houen-ty, vers l'an 150 ou 160, comme la misère publique était grande, le premier ministre dit que les denrées de toute espèce étaient rares par suite du bas prix qu'on en payait, et qu'il convenait de fondre de la *grande monnaie* pour relever le prix. Cette proposition singulière fut combattue par un lettré, qui fit observer qu'il ne s'agissait pas de faciliter la vente, mais de soulager la faim du peuple; qu'il fallait mettre de l'ordre dans les charges qu'il devait acquitter : et en effet, à cette époque, l'autorité supérieure étant méprisée, chaque grand officier ou prince, parent de l'empereur, vexait arbitrairement ses subordonnés, en sus des taxes personnelle et territoriale dont ceux-ci étaient passibles envers l'état. L'empereur Houen-ty crut le lettré, et ne fondit pas de *grande monnaie.* Mais en 186, après la désolation générale qu'amenèrent la grande épidémie de 170, et les brigandages des *Bonnets jaunes*, l'empereur *Ling-ty* fit fondre quatre espèces de pièces nouvelles, probablement pour soudoyer ses troupes, et se défendre contre les révoltés. L'une d'elles se voit dans le musée de Kien-long : elle est marquée 5 *chu*, et n'en pesait que quatre. En 170 le successeur du précédent, Chian-ty, fit fondre une autre espèce de petite monnaie marquée *ta-tsoaen-ou-chi*, d'après le musée de Kien-long. Chian-ty est accusé par l'histoire d'avoir converti en statues du dieu Fo des quantités notables de cuivre. Cette religion, importée de l'Inde depuis plus d'un siècle, faisait de rapides progrès en Chine,

et aux yeux de ses sectaires la construction des idoles métalliques était une œuvre méritoire.

On sait que les métaux précieux devinrent très-rares en Europe quand elle fut envahie par les barbares[1]. Une semblable rareté de la monnaie eut lieu en Chine au milieu des troubles qui signalèrent tristement les cinquante dernières années des Han, et qui suivirent la chute de leur dynastie. Une quantité considérable de pièces fut cachée ou perdue dans le saccagement des villes; mais une cause plus active encore contribuait à la disparition de la monnaie en temps de guerre civile. Le cuivre dont cette monnaie était composée se convertissait en armes de toute espèce, casques, cuirasses, qui devenaient alors des objets de première nécessité. En temps de paix, le contraire arrivait; le cuivre des armes était fondu et transformé soit en fausse monnaie, soit en statues de Fo. L'état fournissant lui-même à ses soldats leurs armements, ceux-ci pendant la paix vendaient ces armements à vil prix, et donnaient amplement de la matière aux faux monnayeurs et aux fondeurs de statues. Pendant la guerre civile, la monnaie devenant très-rare par l'effroi général et par la conversion des armes, les recettes de l'état se faisaient surtout en nature de produits ou ne se faisaient pas du tout; et, pour payer ses dépenses, le gouvernement était obligé d'ouvrir de nouveau ses mines de cuivre, et de fondre incessamment

[1] *Jacob's History of precious metals*, t. I.

des pièces qui allaient se convertir en armes pour la majeure partie.

Ainsi le cuivre était une matière de trop peu de valeur et trop impérieusement nécessaire à d'autres usages pour être employée à la confection de la monnaie *légale*, et depuis longtemps les Chinois auraient dû y renoncer. S'ils ne l'ont pas fait, quelle en peut être la raison, si ce n'est que l'or et l'argent étaient trop rares parmi eux pour devenir la base de leur système monétaire? Sans doute plusieurs lettrés soutiennent dans leurs chroniques[1] que les empereurs n'ont pas exploité les mines d'or et d'argent de la Chine par pur désintéressement ou par économie, pour maintenir les denrées à un juste prix; mais l'histoire nous montre l'embarras constant des finances chinoises, et les ressources de tout genre inventées par les ministres pour y remédier. Quand les généraux des Han pénétrèrent dans l'Asie occidentale, ils eurent quelques rapports avec les provinces les plus avancées de l'empire romain, et ils en revinrent avec une admiration singulière pour les richesses métalliques de cet empire, que l'on désigna en Chine par le nom de *Tathsin*, la grande Chine. Les historiens des Han[2] notent avec soin que l'on se sert dans cet opulent pays de monnaie d'or et d'argent, et que dix pièces d'argent en valent une d'or (les deux pièces étant de même

[1] Citations du P. Amyot: *Mémoire sur l'intérêt de l'argent à la Chine*, t. VI; *Mémoires sur les Chinois*.

[2] Bibliothèque royale, collection des historiens de la Chine.

poids). Ce rapport de l'or à l'argent dans l'Asie Mineure se trouve confirmé par le témoignage de Xénophon. Les mêmes historiens parlent de la grande quantité d'or et d'argent qui se trouvent dans le pays de Ta-thsin, du luxe qui y règne, et de la magnificence des habitations. Cette admiration, si contraire au mépris naturel des Chinois pour les étrangers, tend évidemment à prouver qu'il n'existait alors en circulation à la Chine qu'une très-petite quantité de métaux précieux.

(La suite à un prochain numéro.)

LETTRE

A M. LE RÉDACTEUR DU JOURNAL ASIATIQUE,

Sur l'emploi des chiffres arabes dans une inscription géorgienne du XIe siècle.

Monsieur,

En rendant compte à la Société asiatique, dans sa séance du 10 février, des inscriptions géorgiennes, arméniennes et tibétaine[1] rapportées d'Arménie et

[1] L'inscription tibétaine se trouve sur une cloche du couvent d'Edchmiadzin. M. Eugène Burnouf y a lu, à ma demande, la formule *oum oum hroum*, qui fait partie de la grande prière bouddhique. Ces mots sont répétés trois fois sur les rebords de la cloche. Les religieux ignorent d'où leur vient cet instrument du culte, apporté sans doute dans le pays par les conquérants mongols.

de Géorgie par M. Dubois, j'étais bien sûr d'exciter le plus vif intérêt dans cette savante réunion; aussi dois-je remercier le Conseil de l'attention favorable qu'il voulut bien prêter à cette lecture. Mais j'étais loin de supposer qu'une de ces inscriptions éveillerait l'intéressante discussion à laquelle elle a donné lieu. Permettez-moi d'abord de la citer textuellement :

ႵႭႣႤႱႢႬႫႲႩႨႺႬႠႨႠႲႩႨႵႩ
ႬႨႨႷႭ
२ २ ३

ქ. ოდეს განიმტკიცნა იატაკი ქორონიკონი
იყო 223.

« Quand le pavé fut posé, c'était l'année pascale 223. »

Je ne rapporterai ici que pour mémoire l'interprétation arbitraire donnée en Géorgie même à ce peu de mots, qui furent lus :

ქ. ოდეს განამტკიცნა კანონი ყოველთა.

« Quand un code fut donné à tout le pays. »

Cette lecture ne rend compte ni des trois derniers mots, ni des chiffres placés sous la fin de la ligne; et pour la justifier il fut dit au voyageur que le prince fondateur du monument où se trouvent ces mots avait donné un code au peuple géorgien, circonstance dont le roi Wakhtang n'aurait pas manqué de

faire mention dans la préface de son code, où il énumère les travaux faits avant lui.

D'après une note communiquée par le voyageur, c'est sur l'imposte droite d'une grande fenêtre éclairant le côté gauche du chœur de la belle église cathédrale de Kouthathis en Iméreth, que ces mots ont été tracés, à quinze pieds d'élévation. La lecture n'en offre aucune difficulté, parce que les caractères sont nettement dessinés. Les copies de M. Dubois sont si remarquables d'ailleurs par leur exactitude, qu'une lettre du troisième mot, altérée par le temps, y a été simplement marquée par une ligne de points qui en décrivent les contours, de manière à les faire reconnaître. Mais ce mot იატაკი *iatac'i*, n'étant pas d'origine géorgienne, c'est peut-être là ce qui a embarrassé le précédent traducteur. En arménien յատակ signifie *le fond, le pavé, la sole;* sur quoi je remarquerai en passant que les Arméniens, qui prononcent aujourd'hui *hadag*, s'écartent de la prononciation ancienne, puisque les Géorgiens, en empruntant ce mot à leurs voisins, ont rendu par deux lettres fortes ტ *t* et კ *c*, les lettres տ et կ.

Soulkhan, sur იატაკი, dit dans son lexique : « C'est le fond d'une maison, » სახლის ფსკერი ; et sur ფსკერი il établit la synonymie suivante : « ფსკერი *phsc'eri* est le fond d'une boîte, d'un « vase, d'un vaisseau, etc. ; ნერჩი *nertchi*, la cavité « intérieure des mêmes objets ; იატაკი *iatac'i*, le

par des monuments connus, tels que la Chronique géorgienne et d'autres, ne permettait pas de voir autre chose que des chiffres dans les trois signes qui accompagnent le mot *koronikoni*. Or ces signes, au lieu d'être couchés comme les chiffres arabes ٢٢٣, étant redressés, s'approchent beaucoup plus de la forme des chiffres indiens २२३. Ce résultat, indiqué par M. Burnouf père, à l'inspection de la copie de l'inscription, conduisait à penser que ces chiffres étaient peut-être venus directement de l'Inde dans le Caucase sans passer par l'Arabie.

On se demandait encore pourquoi les Géorgiens, qui savent employer leurs lettres avec des valeurs numérales décuplées vers la gauche, auraient, sur ce seul monument, employé pour cette seule fois des signes étrangers, principalement lorsqu'une inscription postérieure d'environ cent ans à celle-ci, mais que je ne dois pas rapporter ici, pour éviter des longueurs, offre lisiblement la date ႽႴႨႦ 6617 ou 1109 de J. C. On sait d'ailleurs que les Géorgiens avaient encore un autre système de notation numérique avec leurs lettres, dont les usages ont été déjà expliqués [1].

Enfin l'époque même indiquée par les trois chiffres ci-dessus n'est pas sans intérêt; en effet, le cycle actuel de 532 ans, le XIV[e] depuis la création du monde, commença pour les Géorgiens en 1312, un autre en 780, un autre enfin en 248. Pour la ca-

[1] *Journal asiatique*, cahier de mai 1835.

ვან : საგუბართა მისთა მოთხენი აღმოქმნილ იყო თეთრისა სალეურისა ქჳსა‿გან. ზემო‿კერძონი სულიად წმინდისა‿გან ბროლისა იყო სხვად და სხვად სახედ და ფეროვნად ნაკელოვნებნი. იატაკი სრულიად ვეცხლისა ოქრო‿ცვარებული : მას შინა სჯდა მნათობი‿იგი, და უსპეტაკესისა სხეულისა მისისა შუქნი გარდაცემოდეს კედელთა ვითარცა სამთელი მრავალ‿მნათობიერი : ტრფიალი მას იდუმალ უჭურეტდა სარკმელით, ყოვლითურთ სულ‿დაღებით, რათა ვერ ჰსცნას საყვარელ‿მან მის‿მან, და არა განურისხდეს მას : მაშინ სიყვარულისა ისარნი განგმერვიდა გულსა მისსა. ხოლო შიში წუთუ აგრძნას მნათობ‿მან მან და განურისხნეს შეაშთობდა სულსა მისსა, და ორთა ამათ მიერ გარემოებათა‿გან მოცული იტანჯებოდა უწყალოდ :-

Quant au mot ქორონიკონი *koroniconi*, emprunté du grec, il est le seul dont se servent les Géorgiens pour exprimer les *années* de la période pascale de 532 ans par lesquelles, ou seules, ou concurremment avec les années de l'ère mondaine, ils datent les faits de leur histoire.

La connaissance de ce fait, bien établi d'ailleurs

par des monuments connus, tels que la Chronique géorgienne et d'autres, ne permettait pas de voir autre chose que des chiffres dans les trois signes qui accompagnent le mot *koroniconi*. Or ces signes, au lieu d'être couchés comme les chiffres arabes ٢٢٣, étant redressés, s'approchent beaucoup plus de la forme des chiffres indiens २२३. Ce résultat, indiqué par M. Burnouf père, à l'inspection de la copie de l'inscription, conduisait à penser que ces chiffres étaient peut-être venus directement de l'Inde dans le Caucase sans passer par l'Arabie.

On se demandait encore pourquoi les Géorgiens, qui savent employer leurs lettres avec des valeurs numérales décuplées vers la gauche, auraient, sur ce seul monument, employé pour cette seule fois des signes étrangers, principalement lorsqu'une inscription postérieure d'environ cent ans à celle-ci, mais que je ne dois pas rapporter ici, pour éviter des longueurs, offre lisiblement la date ႾႵႨႦ 6617 ou 1109 de J. C. On sait d'ailleurs que les Géorgiens avaient encore un autre système de notation numérique avec leurs lettres, dont les usages ont été déjà expliqués [1].

Enfin l'époque même indiquée par les trois chiffres ci-dessus n'est pas sans intérêt; en effet, le cycle actuel de 532 ans, le XIVe depuis la création du monde, commença pour les Géorgiens en 1312, un autre en 780, un autre enfin en 248. Pour la ca-

[1] *Journal asiatique*, cahier de mai 1835.

thédrale de Koutathis, le premier et le dernier de ces cycles ne peuvent convenir; c'est donc à une époque intermédiaire du second, *i. e.* à l'an 1003 de J. C. que nous reporte la date 223 relatée sur l'inscription. Or, d'après une autre observation de M. Reinaud, le premier monument arabe connu où se trouvent les chiffres dits arabes, est une monnaie d'Amid, de l'année 615 de l'hégyre, 1218 de notre ère, appartenant à un prince ortokide; cette monnaie est gravée dans le *Museum cuficum Borgianum* d'Adler, part. II, n° 76. Sans doute le silence des monuments n'est qu'une preuve négative, puisque l'on ne peut s'empêcher d'admettre l'existence des chiffres indiens au IXe siècle, époque où Alkendi composait en arabe son Traité de l'arithmétique indienne, cité par Casiri dans sa Bibliothèque arabe-espagnole de l'Escurial. On peut consulter à ce sujet la savante note de M. Libri dans son Histoire des sciences mathématiques, pag. 131, ouvrage entièrement détruit en 1836 dans l'incendie de la rue du Pot-de-Fer, mais dont une réimpression fera bientôt jouir le public savant. Les chiffres arabes étaient donc connus au IXe siècle; nous les voyons ici employés avec leur forme primitive indienne au commencement du XIe siècle.

Maintenant reste à fixer le rapport de cette date aux traditions historiques, si imparfaites encore, de la Géorgie.

D'autres inscriptions, très-positives, également rapportées par M. Dubois, ne permettent point de

douter qu'un Bagrat Curopalate n'ait travaillé à la construction de l'église de Kouthathis. Les Géorgiens veulent que ce soit Bagrat IV, qui épousa en 1032 la nièce de l'empereur grec Romain Argyre; peut-être l'a-t-il achevée, mais à coup sûr il n'en fut pas le fondateur; car une de nos inscriptions dit que « Bagrat, roi des Aphkhazes et des Géorgiens, a élevé « ce saint temple pour sa *mère*[1], la reine Gouran-« doukht; » or le prince *fils* de Gourandoukht est Bagrat III, d'après les listes combinées de Deguignes et de feu Klaproth. Je sais bien que ce dernier savant fait commencer le règne de Bagrat III en 1008; mais Bagrat IV est encore plus éloigné, puisqu'il régna seulement en 1027.

Ces explications sont, je l'avoue, bien insuffisantes : je n'en remercie pas moins les savants qui m'ont aidé à les fournir, et je m'applaudis d'une ignorance qui a amené la discussion sur un point aussi important dans l'histoire de l'Asie que celle de l'usage des chiffres indiens, connus seulement en Europe au XIIIe siècle, par les travaux de Léonard de Pise, dit Fibonacci.

J'ose vous prier, Monsieur, de donner place dans le Journal asiatique à ces courtes observations, et de me croire avec la considération la plus parfaite, etc. etc.

BROSSET.

[1] J'ai fait mettre ce mot et son corrélatif en italique, parce qu'il a une lacune sur la pierre de l'inscription, comme on le verra lors de la publication du travail complet.

INSCRIPTIONS

DE CACHETS ARABES

Traduites par M. de Hammer-Purgstall.

Deux des ouvrages les plus récents et des plus intéressants qui soient sortis jusqu'à présent des presses de Constantinople et de Tehran m'ont fourni l'occasion de rassembler les épigraphes des cachets des principaux khalifes, et même les prétendues inscriptions des cachets de Noé, Moïse, Abraham et Jésus, lesquelles ont du moins l'intérêt de curiosités talismaniques. Les deux ouvrages en question sont, d'abord, le premier volume de l'Histoire universelle de Feraïzizadé, décédé il y a peu de temps à Constantinople, après avoir joui pendant quelques mois seulement de la pension que le Sultan lui avait assignée en récompense de la composition de son ouvrage historique[1]; ensuite, l'Ornement des dévots, حلية المتقين, l'œuvre la plus complète et la plus systématique qui soit connue jusqu'ici sur la science des manières, علم الاداب *ilmol adab,* tant de fois confondue à tort avec la philologie علم الادب

[1] Cette histoire est intitulée گلشن معارف, c'est-à-dire le *Parterre de roses,* ou plutôt la *Floraison des connaissances.*

ilmol edeb, mais traitées à part l'une et l'autre dans les encyclopédies orientales. Le premier chapitre de cet ouvrage intéressant traite, en douze sections, des manières (*adab*) de s'habiller; le deuxième chapitre, des manières de se parer, des ornements permis ou défendus aux hommes et aux femmes, de la toilette, du *surmé*, du *henna*, du *miroir*, etc., également en douze sections, dont la septième (folio 9) porte pour titre : *De ce qu'il convient de faire graver sur les cachets*. L'auteur discute d'abord la question casuistique, s'il est permis de garder sur le doigt, lorsqu'on va aux lieux, une bague portant pour inscription le nom de Dieu. Il raconte ensuite que Noé, ne se trouvant pas en force de répéter mille fois la formule « il n'est de dieu que Dieu, » comme il lui fut ordonné par Dieu pour être sauvé du déluge, inscrivit sur son anneau : « Il n'est de dieu « que Dieu, mille fois, Seigneur, pacifie-moi, » لا اله الّا الله الف مرّة يا ربّ اصلحنى ; que Dieu envoya, par Gabriel, à Abraham, un anneau sur lequel il y avait écrit : « Il n'est point de dieu que Dieu; Mohammed « est l'envoyé de Dieu; il n'est point de pouvoir et « de force qu'en Dieu; j'ai remis mes affaires à Dieu; « je me suis adossé à Dieu; je compte sur Dieu, » لا اله الّا الله محمّد رسول الله لا حول ولا قوّة الّا بالله فوضت امرى الى الله اسندت ظهرى الى الله حسبى الله.

L'inscription du cachet de Moïse consistait en quatre mots, « Sois patient, tu seras récompensé; « sois sincère, tu seras sauvé, » اصبر توجر اصدق تنج.

L'inscription du cachet de Jésus est donnée comme un texte de l'Évangile : « Bienheureux le serviteur « qui se souvient de Dieu à cause de lui ; malheureux « le serviteur qui oublie Dieu à cause de soi, » طوبى لعبد ذكر الله من اجله و ويل لعبد نسى الله من اجله.

L'inscription du cachet de Mohammed est connue : « Il n'est point de dieu que Dieu, et Mohammed est l'envoyé de Dieu. »

L'inscription du cachet de Hasan : « Honneur à « Dieu, » العزة لله.

Le cachet de Housein : « Dieu mène à fin ses « affaires, » ان الله بالغ امره.

Le cachet de leur père Ali : « A Dieu est l'em- « pire, » لله الملك.

Le cachet de Zeinol-Aabidin, fils de Housein, le quatrième imam : « Louange à Dieu le très-haut, » الحمد لله العلى.

Le cachet de Mohammed-Bakir, le cinquième imam : « Je me fie à Dieu, qui est la bonté (beauté), « et au prophète le très-sûr, et à l'agent plein de « grâces, et à Housein et à Hasan, » ظنى بالله حسن وبالنبى الموتمن وبالوصى ذى المنن وبالحسين والحسن.

Le cachet de Djaafer-ess-ssedik, le sixième imam : « Tu es mon appui et tu m'as rendu indépendant « des hommes, » انت ثقتى فاعصمتى من الناس.

D'après une autre tradition : « O mon appui, « garde-moi du mal de toutes tes créatures, » يا ثقتى قنى شرّ جميع خلقك.

Comme l'inscription du cachet de Mousa-Tiazim,

septième imam, n'est point donnée, il est possible que ce soit la dernière.

Celle du cachet de Mohammed-Ridha, huitième imam, était : « Ce que Dieu veut; il n'y a de force « qu'en Dieu, » ما شا الله لا قوة الّا بالله.

Les inscriptions des cachets des quatre derniers imams (Taki, Naki, Askeri et Mahdi) ne sont point données; mais, en revanche, l'inscription suivante, comme celle du grand sceau d'Ali, fait d'acier chinois d'une blancheur éclatante. L'inscription était en sept lignes :

اعـــددت لكلّ هـــول لا الہ الّا الله
ولكلّ كرب لا هـــول ولا قـــوة الّا بالله
ولكلّ مصيبة نازلة حـــسبى الله
ولكلّ ذنب كبيرة اســتــغــفــر الله
ولكلّ غمر وهمّر قادح ما شـــا الله
ولكلّ نعمة متجددة لحـــمـــد لله
ما بعلى بن ابى طالب من نعم الله لمن الله

« J'ai préparé contre toute terreur le mot *Il n'est « point de dieu que Dieu;*

« Et contre toute affliction le mot *Il n'est point de « pouvoir et de force qu'en Dieu;*

« Et contre toute adversité le mot *Je compte sur « Dieu;*

« Et contre tout grand péché le mot *J'en demande « pardon à Dieu;*

« Et contre tout chagrin et souci le mot *Ce que* « *veut Dieu;*

« Et envers tout bienfait répété le mot *Louange à* « *Dieu.*

« Ce qu'Ali, le fils d'Ebi-Thalib, possède des grâces « de Dieu, il le tient de Dieu. »

Ici nous nous bornons à ces citations des deux ouvrages susdits. L'ouvrage turc n'est au fond qu'une très-pauvre compilation; mais le persan est une riche mine à exploiter pour tous ceux qu'intéresse l'étude des mœurs musulmanes : c'est sans doute, de tous les ouvrages imprimés jusqu'à présent à Tehran, celui qui mériterait le plus d'être traduit en entier.

BIBLIOGRAPHIE.

Principes de grammaire hébraïque et chaldaïque, accompagnés d'une chrestomathie hébraïque et chaldaïque, ou choix de morceaux tirés de la Bible et du Targum d'Onkélos, avec une traduction française et une analyse grammaticale; par J. B. GLAIRE. Seconde édition. Paris, imprimerie de Cosson, librairie de Méquignon junior, 1837, 322 pages in-8°. Prix, 8 francs.

Résumé des principaux traités chinois sur la culture des mûriers et l'éducation des vers à soie; traduit par M. Stanislas JULIEN, membre de l'Institut et professeur de langue et de littérature chinoises au Collége de France. Imprimé aux frais du gouvernement, par ordre de M. le Ministre du commerce. Paris, librairie de Mme Huzard, 1837. In-8°, avec figures.

Die Handelszüge der Araber. — Les expéditions commerciales des Arabes sous les Abassides, en Afrique, en Asie et dans l'Europe orientale. Mémoire de M. Fr. STÜWE, couronné par l'Académie de Göttingue. Berlin, Dunker et Humblot, 1836. In-8°, avec une carte. Prix, 2 rixd., 8 gros.

M. Félix Lajard vient de faire paraître la première livraison de ses Recherches sur le culte, les symboles, les attributs et

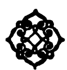
les monuments figurés de Vénus en Orient et en Occident. L'ouvrage entier formera un volume gr. in-4°, et un atlas composé de 30 planches gravées et d'une lithographie; le tout divisé en 6 livraisons, au prix de 12 francs chacune. Le but de l'auteur est d'expliquer les traditions mythologiques et les monuments religieux des Grecs par les traditions et les monuments de l'Orient; et il annonce que cet ouvrage sera suivi et complété par un second et encore plus considérable, contenant ses Recherches sur le culte de Mithra, qui ont été couronnées par l'Académie des inscriptions en 1825. Les monuments sur lesquels il s'appuie sont tirés en grande partie de la collection magnifique de cylindres et pierres gravées orientales qu'il avait formée en Orient, et à l'agrandissement de laquelle il a consacré trente ans. Les gravures sont faites au trait et exécutées avec une fidélité et une perfection rares.

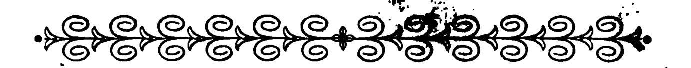
An Account of the manners and customs of the modern Egyptians, by E. W. LANE. 2 vol. in-8°. London, 1837. (21 shillings.)

Cet ouvrage est un des meilleurs qui aient paru sur les mœurs domestiques des musulmans. M. Lane a longtemps habité l'Égypte, il parle l'arabe aveo facilité, a vécu avec des familles respectables du Caire dans une intimité très-rare entre chrétiens et musulmans, et est évidemment un homme d'un esprit juste et observateur. Son ouvrage est accompagné d'un grand nombre de gravures en bois qui, sans se distinguer par l'élégance et le fini que les Anglais mettent depuis quelques années dans ce genre de travail, portent un cachet de vérité très-frappant.

M. Macan avait possédé un manuscrit des Mille et une nuits, qui après sa mort fut acheté par M. Bronslow à Calcutta. L'acquéreur le soumit à l'examen de la Société asiatique de Calcutta pour savoir s'il était suffisamment exact pour ser-

vir de base à une nouvelle édition du texte de ces contes. La Société nomma une commission qui recommanda l'impression du manuscrit, lequel paraît être correct et fort complet, car il contient, outre les contes traduits par Galland, ceux dont M. Trébutien, d'après deux manuscrits du Caire, a publié la traduction sous le titre, *Contes inédits*. M. Bronslow s'est en conséquence déterminé à commencer l'impression; l'ouvrage aura 4 vol. gr. in-8°, de 600 pages. Le prix de souscription est de 12 roupies par volume (30 francs). Les personnes qui désirent être placées sur la liste des souscripteurs peuvent s'adresser au bureau de la Société asiatique de Paris, qui se charge de transmettre leurs demandes à la Société asiatique de Calcutta.





JOURNAL ASIATIQUE.

JUIN 1837.

PROCÈS-VERBAL

De la séance générale de la Société asiatique du 22 mai 1837.

La séance est ouverte à midi, sous la présidence de M. le chevalier Amédée JAUBERT, président de la Société.

Son Excellence NOURY EFFENDI, ambassadeur de la Sublime Porte près la cour de France, est introduite par M. le Président.

Le procès-verbal de la séance générale du 2 mai 1836 est lu; la rédaction en est adoptée.

M. LIBRI, membre de l'Académie des sciences, est présenté et admis comme membre de la Société.

Il est donné lecture d'une lettre de M. BLANADET, qui annonce au conseil que l'état de sa santé l'empêche d'assister à la séance générale de la Société.

Il est donné lecture d'une lettre de M. D'AVEZAC, membre des Sociétés géographiques de Paris et de Londres, par laquelle il fait hommage à la Société de l'ouvrage qu'il vient de publier sous le titre suivant : *Esquisse générale de l'Afrique,* par M. D'AVEZAC. Paris, 1837. 1 vol. in-12.

Les remercîments de la Société seront adressés à M. d'Avezac.

M. BIANCHI, membre du conseil de la Société, dépose sur le bureau le tome II du Dictionnaire turc-persan-français, qu'il vient de publier. M. Bianchi, présent à la séance, reçoit les remercîments de la Société.

M. DE SLANE, membre du conseil, dépose sur le bureau les six premières feuilles du Dictionnaire historique et géographique d'Ibn-Khallikan, dont il publie le texte en deux volumes in-4°. M. de Slane, présent à la séance, reçoit les remercîments de la Société.

On dépose sur le bureau, 1° les vingt-huit premières feuilles du texte de la Géographie arabe d'Abou'lféda, publiée par MM. REINAUD et DE SLANE, aux frais de la Société ;

2° Les neuf premières feuilles du texte de la Chronique de Kachemir, publiée par M. le capitaine TROYER, aux frais de la Société;

3° Un exemplaire complet de la Grammaire géor-

gienne, ouvrage commencé par M. KLAPROTH et terminé par M. BROSSET, aux frais de la Société;

4° Les trois premières planches de l'atlas contenant les vues, plans et inscriptions du Voyage dans le Courdistan de M. le docteur SCHULZ, ouvrage publié aux frais de la Société;

5° Un spécimen des caractères pehlvis gravés par M. Marcellin Legrand, aux frais de la Société.

Il est donné lecture de la liste des ouvrages offerts à la Société :

Par l'auteur. *Recherches sur le culte, les symboles, les attributs et les monuments figurés de Vénus, en Orient et en Occident*, par M. Félix LAJARD. Paris, 1837. In-4°, avec un tableau lithographié et trente planches in-folio gravées sur cuivre, au trait. 1re livraison.

Par l'auteur. *Sur les médailles du moyen âge découvertes en Norwège*, par M. Chrét. Andr. HOLMBOE. Christiania, 1836. In-4°.

Par l'auteur. *Esquisse générale de l'Afrique, aspect et constitution physique, histoire naturelle, ethnologie, linguistique, etc.*, par M. D'AVEZAC.

Par les éditeurs et rédacteurs :

Sur le Lexique copte de M. A. Peyron (extrait de la Bibliothèque italienne), en italien. Milan, 1837. In-8°.

Notice sur l'établissement géographique de Bruxelles

(extrait du Bulletin de la Société de géographie). In-8°.

Notice historique sur le général Telfair, président de la Société d'histoire naturelle de Maurice. Port-Louis, 1836. In-8°.

Spécimen des caractères chinois gravés sur acier et fondus par M. Marcellin Legrand. Paris, 1837. In-8°.

Bulletin de la Société de géographie. N° 40. Avril 1837.

Plusieurs numéros du Journal de Smyrne et du Moniteur ottoman.

Le secrétaire de la Société donne lecture du Rapport sur les travaux du conseil pendant les huit derniers mois de l'année 1836 et les quatre premiers mois de l'année 1837. (Voyez ci-dessous ce rapport textuellement imprimé, page 488.)

M. Eyriès, au nom des censeurs absents, annonce à la Société que le plus grand ordre a régné dans la comptabilité, et il propose à l'assemblée d'adresser des remercîments à la commission des fonds et au trésorier.

M. le président, après avoir consulté l'assemblée, déclare que les conclusions du rapport de MM. les censeurs sont adoptées.

M. Marcel lit une Notice descriptive et historique sur la mosquée d'Ebn-Touloun, le plus ancien des monuments du Kaire.

M. Jacquet lit un Examen des travaux de M. Abel-Rémusat sur le Foĕ kouĕ ki.

L'heure avancée n'a pas permis d'entendre la lecture de la Notice du traité persan sur les vertus, par M. Garcin de Tassy.

M. le président invite les membres de la Société à déposer leurs votes pour le renouvellement de la série sortante des membres du bureau et du conseil. On procède ensuite au dépouillement du scrutin, dont le résultat présente les nominations suivantes :

Président : M. Amédée Jaubert.

Vice-présidents : MM. le comte de Lasteyrie et Caussin de Perceval.

Secrétaire : M. Eugène Burnouf.

Secrétaire-adjoint et bibliothécaire : M. Stahl.

Trésorier : M. F. Lajard.

Commission des fonds : MM. Würtz, Feuillet, Mohl.

Membres du conseil : MM. Grangeret de Lagrange, le marquis de Clermont-Tonnerre, Eichhoff, Troyer, Langlois.

Censeurs : MM. Eyriès, Labouderie.

La séance est levée à trois heures.

Pour copie conforme :

Eugène BURNOUF,

Secrétaire.

TABLEAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

CONFORMÉMENT AUX NOMINATIONS FAITES DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 MAI 1837.

PROTECTEUR.

S. M. LOUIS-PHILIPPE,
ROI DES FRANÇAIS.

PRÉSIDENT HONORAIRE.

M. le baron SILVESTRE DE SACY.

PRÉSIDENT.

M. Amédée JAUBERT.

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. le comte de LASTEYRIE.
CAUSSIN DE PERCEVAL.

SECRÉTAIRE.

M. Eugène BURNOUF.

SECRÉTAIRE-ADJOINT ET BIBLIOTHÉCAIRE.

M. STAHL.

TRÉSORIER.

M. F. LAJARD.

COMMISSION DES FONDS.

MM. Würtz.
Feuillet.
J. Mohl.

MEMBRES DU CONSEIL.

MM. Hase.
Burnouf père.
L'abbé de Labouderie.
Jouannin.
Marcel.
Audiffret.
Boré.
Eyriès.
Dubeux.
Bianchi.
Stanislas Julien.
Garcin de Tassy.
Fauriel.
Étienne Quatremère.
Reinaud.
De Slane.
Landresse.
Jacquet.
Grangeret de Lagrange.
Le marquis de Clermont-Tonnerre.
Eichhoff.
Troyer.
Langlois.

CENSEURS.

MM. Eyriès.
Labouderie.

AGENT DE LA SOCIÉTÉ.

M. Cassin, au local de la Société, rue Taranne, n° 12.

N. B. Les séances de la Société ont lieu le second vendredi de chaque mois, à sept heures et demie du soir, rue Taranne, n° 12.

RAPPORT

Sur les travaux du Conseil pendant les huit derniers mois de l'année 1836 et les quatre premiers de l'année 1837, fait à la séance générale de la Société, le 22 mai 1837, par le secrétaire de la Société.

Messieurs,

Si le conseil ne se sentait pas la confiance que lui donne l'indulgence avec laquelle les membres de la Société ont constamment accueilli le compte rendu que le règlement lui enjoint de vous présenter annuellement, l'accomplissement régulier de ce devoir serait quelquefois difficile pour celui auquel l'imposent vos suffrages. Quelle que soit l'attention

que mette le conseil à hâter l'achèvement des travaux auxquels ont été appliquées les ressources de la Société, quel que soit le zèle qu'y apportent les éditeurs qui les ont entrepris, il reste toujours, dans l'étendue et dans la difficulté de ces travaux eux-mêmes, des obstacles qui ne peuvent céder qu'au temps. Le cours d'une année devient alors une mesure dont l'application rigoureuse à de longues entreprises est quelquefois peu équitable, et qui ne peut être seule prise comme la base du jugement que la Société a le droit de porter sur ceux de ses membres qu'elle a chargés de faire, sous sa surveillance, tout ce qu'exige l'objet de son institution. Ces obstacles, inhérents à la nature des travaux que vous encouragez, ne sont pas les seuls qui arrêtent le conseil dans l'accomplissement de vos desseins; il en est un autre dont la gravité se fait à chaque instant sentir et qui, en entravant notre marche dans le présent, nous ferme en partie l'avenir, et borne pour un temps nos efforts à l'achèvement des entreprises commencées. L'état des ressources de la Société n'est pas tel qu'aux ouvrages dont l'impression a été précédemment ordonnée on puisse chaque année en ajouter d'autres également dignes de vos encouragements, et sur le mérite desquels le conseil aimerait à attirer votre intérêt. Réduit à constater chaque année la marche lente des ouvrages malheureusement trop peu nombreux dont il a commencé l'impression, il n'a que bien rarement l'avantage de pouvoir occuper votre

attention du brillant tableau de nouvelles entreprises. C'est pour lui un motif de plus de réclamer une bienveillance qui, depuis quinze ans, ne lui a jamais manqué. Aussi bien le conseil n'a rien à redouter d'un jugement auquel doivent prendre part et les hommes désintéressés qui, en France, se sont associés pour l'avancement des études orientales, et les hommes laborieux dont la Société s'honore de faire connaître les travaux.

Si d'ailleurs les publications que vous soutenez de vos honorables encouragements ne s'achèvent pas aussi rapidement que vous avez droit de le désirer, elles arrivent toutefois successivement à leur terme, et il n'est pas une année qui ne mette la Société en état de donner au monde savant un gage de plus de son zèle pour la culture des langues et des littératures de l'Asie. Un des premiers ouvrages dont le conseil avait arrêté l'impression, un de ceux qui datent presque de l'époque de la fondation de la Société, la Grammaire géorgienne, vient d'être terminée par les soins de notre confrère M. Brosset. Entrepris sur un plan moins étendu que celui qu'a suivi le nouvel auteur, cet ouvrage, longtemps suspendu, avait été interrompu par la mort de M. Klaproth; et peut-être qu'en considérant le nombre et l'importance des travaux que M. Brosset a consacrés à l'enseignement de la langue géorgienne, le conseil eût senti moins vivement le regret de laisser inachevé un ouvrage aussi peu avancé que la Grammaire de M. Klaproth. Mais il a dû saisir avec

empressement l'offre que lui a faite M. Brosset de compléter ce livre élémentaire en l'accompagnant des additions qui peuvent en faire un manuel utile à ceux qui voudront s'appliquer à l'étude du géorgien. Non-seulement M. Brosset a terminé l'ouvrage quant à ce qui regarde la partie grammaticale, mais il l'a fait suivre d'une Chrestomathie ou d'un choix de textes, et il y a joint, sous la forme d'une introduction, une appréciation critique de la littérature géorgienne et de son histoire. Le conseil présente ce volume au public comme une nouvelle preuve de l'intérêt constant qu'il n'a cessé de porter à une étude qui est presque née au sein de la Société et qui doit à votre bienveillance spéciale une portion considérable de ses développements.

La Grammaire géorgienne, qui par suite de ces diverses additions forme un volume in-8° dont l'impression a été exécutée avec un grand soin par l'Imprimerie royale, est le seul des ouvrages commencés dont il nous soit permis de vous annoncer l'achèvement. Mais les autres publications de la Société, quoique non encore terminées, n'en ont pas moins fait des progrès très-satisfaisants et qui nous permettent d'apprécier d'une manière approximative l'époque à laquelle ils devront paraître. Le plus avancé de ces ouvrages est l'édition du texte arabe de la Géographie d'Abou'lféda, travail important que la commission à la surveillance de laquelle il a été confié a conduit avec le soin et le zèle qu'on devait attendre des hommes qui la composent. Il y

avait en effet dans cette publication plus qu'un texte à imprimer; il fallait établir ce texte d'une manière critique, comparer les manuscrits, faire un choix parmi des leçons sujettes à controverse. Dire que MM. Reinaud et de Slane se sont acquittés de cette tâche délicate de la manière la plus consciencieuse, ce n'est pas vouloir ajouter à la juste estime qui s'attache au nom de nos savants confrères; c'est annoncer à la Société qu'elle peut bientôt compter sur l'achèvement d'une des publications qui lui feront le plus d'honneur. Pouvons-nous oublier de vous dire que le savant illustre auquel la Société doit déjà tant a voulu surveiller lui-même l'impression d'un texte qu'il connaît si bien, et qu'au milieu des occupations nombreuses auxquelles M. de Sacy satisfait avec une activité plus grande que de si grands devoirs, il a pu trouver le temps de relire la partie du texte qui est actuellement imprimée? Grâce à ce concours de lumières et de soins le conseil peut vous présenter aujourd'hui les vingt-huit premières feuilles in-4° de la Géographie d'Abou'l-féda, lesquelles forment un peu plus des deux cinquièmes de l'ouvrage. Cette portion du texte contient l'Arabie, l'Afrique et l'Europe. Le conseil croit qu'elle est assez considérable pour former une livraison, qui sera mise en vente prochainement. Quoique peu favorable en général au système des publications fractionnées par livraisons, le conseil croit pouvoir s'éloigner en ce point des règles qu'il s'est tracées, non-seulement à cause de l'importance

d'un texte qui jouit d'une juste célébrité, mais pour donner aux amis de la littérature orientale une nouvelle preuve que la Société asiatique ne s'arrête pas dans la voie où elle est entrée, et que, si ses travaux paraissent éprouver quelques retards, c'est qu'elle ne néglige rien pour les rendre de plus en plus dignes des lecteurs auxquels elle les destine.

La Chronique du Kachemir, dont l'édition a été confiée à M. le capitaine Troyer, n'a pas fait des progrès moins considérables, et sur vingt feuilles environ que doivent occuper les six premiers livres de Kalhana, dix-huit sont en ce moment imprimées. Toutes ces feuilles ne sont pas tirées définitivement, mais l'achèvement ne s'en peut faire attendre. Quant à la traduction, qui primitivement écrite en allemand par l'éditeur est rédigée de nouveau par lui en français, elle est également fort avancée, et l'auteur n'a plus qu'à revoir cent distiques du sixième livre. Il reste encore à rédiger les notes, pour lesquelles M. Troyer a déjà rassemblé des matériaux considérables. Cette partie de l'ouvrage ne sera pas moins que la première l'objet de l'attention de l'éditeur, et nous savons que, pour se préparer à une révision nouvelle du texte, il doit entreprendre très-prochainement un voyage en Angleterre à l'effet de collationner un manuscrit qui a été inconnu aux éditeurs brahmanes de Calcutta. L'interruption que ce voyage peut causer dans l'impression des notes n'est pas de celles que la Société doive regretter; et puisque le conseil a cru pouvoir

arrêter que l'on publierait le texte de l'histoire du Kachemir, il ne faut rien négliger pour accompagner ce texte de tous les secours propres à en faire une édition critique. La valeur de ce monument, surtout dans l'état où nous est parvenue la littérature sanscrite, justifie suffisamment tous ces soins. Elle justifie également le conseil d'avoir eu la pensée de donner une nouvelle édition du texte de Kalhana en présence de l'édition de Calcutta. Ce n'est pas devant une assemblée qui compte dans son sein un si grand nombre d'habiles philologues que nous nous arrêterons à démontrer la nécessité de joindre les textes aux traductions des ouvrages orientaux qu'un corps savant offre au public européen. Il nous suffira de faire remarquer que, malgré les peines que s'est données le conseil pour répandre sur le continent les productions de la Société asiatique du Bengale, ces productions y sont encore trop peu communes pour ne pas être regardées comme des raretés que se disputent le petit nombre de personnes qui entretiennent avec l'Inde et l'Angleterre des relations suivies.

Enfin la transcription des manuscrits du voyage de M. Schulz et la gravure des nombreuses inscriptions qu'il a copiées à Vân et dans d'autres parties de l'Arménie, ont occupé fréquemment l'attention du conseil, et il a pu constater que la commission qui était chargée de surveiller cet ouvrage n'avait rien négligé pour en hâter les progrès. Mais ici des difficultés de plus d'un genre ont arrêté la bonne

volonté des éditeurs et apporté des retards inévitables à l'impression du texte et à la gravure des planches. On se ferait difficilement une idée des peines qu'a dû prendre celui de nos confrères qui s'est chargé de mettre en ordre les papiers du docteur Schulz pour déchiffrer des notes écrites au crayon, avec des signes et des abréviations presque inintelligibles pour tout autre que pour leur auteur même. Malgré ces difficultés, M. Mohl a pu rédiger d'une manière suivie des portions très-considérables du voyage de M. Schulz, qui, si elles ne contiennent pas toujours des détails très-circonstanciés, forment cependant un ensemble de faits où la géographie fera plus d'une acquisition utile.

En même temps que M. Mohl préparait le texte de M. Schulz pour l'impression, la commission faisait tous ses efforts pour hâter la gravure des planches contenant les inscriptions cunéiformes de Vân. Il s'est malheureusement écoulé bien du temps avant qu'elle ait pu trouver un graveur qui présentât au conseil toutes les garanties d'habileté et d'exactitude que nous exigions pour un travail de ce genre. Il y a quelques mois cependant que la commission a cru pouvoir confier à M. Drouart la gravure de ces monuments curieux. Le soin avec lequel cet artiste a exécuté la première planche est fait, nous l'espérons du moins, pour justifier le choix de la commission. Les précautions les plus attentives ont dirigé M. Drouart dans son travail; il a presque calqué l'original même, et en a re-

produit, avec une exactitude bien précieuse pour des monuments de ce genre, tous les traits et tous les détails. Le conseil a la confiance que la planche première, qui est déposée en ce moment sur le bureau, ne paraîtra indigne à aucun membre de la Société de l'importance de l'ouvrage et de la protection qu'il a été dans son intention de lui accorder. Les essais qu'il a fallu tenter pour arriver à ce degré d'exactitude ont nécessairement exigé un emploi de temps considérable. Mais aujourd'hui que les bases du travail sont arrêtées, le graveur pourra le conduire avec plus de promptitude, et nous avons l'assurance qu'avant la séance générale de l'année prochaine le conseil sera en mesure de soumettre au jugement du public la première livraison d'un ouvrage auquel il attache à juste titre un grand prix. La commission a fixé d'une manière à peu près définitive le nombre des planches qui doivent contenir les inscriptions; ce nombre ne doit pas dépasser douze. La première est gravée entièrement et la seconde est déjà fort avancée.

Telles sont les publications que le Conseil vous avait fait connaître à l'époque de notre dernière réunion générale et dont il s'est occupé pendant le cours de cette année avec une attention constante. Ceux des membres de la Société qui savent à quelles conditions s'exécutent les grands travaux ne s'étonneront pas que ces entreprises ne soient pas encore achevées, quoiqu'elles soient réparties entre divers membres, au zèle desquels le conseil se plaît à

rendre hommage. Nous n'avons pas besoin de vous faire remarquer qu'un seul des trois ouvrages dont nous venons de rappeler les titres suffirait, et par les soins qu'il exige d'un éditeur, et par les sacrifices qu'il impose à une société, pour employer les ressources et occuper l'activité d'une réunion plus nombreuse et plus opulente que la nôtre. Cependant avec les moyens bornés dont la Société dispose, le conseil espère pouvoir faire face à ces divers travaux, et il prévoit déjà le moment où ayant terminé la publication de l'Abou'lféda et celle de la Chronique du Kachemir, il sera en mesure de vous proposer quelque ouvrage digne de ceux que vous avez déjà mis au jour. Mais, quel que soit son empressement à terminer ce qu'il a commencé pour se mettre en état d'entreprendre quelque publication nouvelle, il espère que vous l'approuverez de ne pas sacrifier le présent à un avenir incertain, et de ne pas s'exposer à rendre impossible l'un et l'autre en engageant des ressources à peine suffisantes pour balancer les charges que nous imposent les quatre ouvrages dont nous venons de vous entretenir. Vous approuverez donc les mesures prises plus d'une fois dans le cours de l'année dernière pour maintenir les entreprises de la Société au niveau de ses moyens; et en partageant les regrets qu'a éprouvés le conseil chaque fois qu'il s'est vu obligé de refuser son appui à un ouvrage utile, vous donnerez, nous l'espérons du moins, votre assentiment à la circonspection prudente avec laquelle il

a su se garantir d'un entraînement qui malgré les motifs qu'il eût pu faire valoir pour s'en justifier à vos yeux, n'en eût pas été moins préjudiciable aux véritables intérêts de la Société.

Il n'y a qu'une circonstance où nous croyons qu'il soit permis de s'éloigner de cette règle de conduite, c'est quand il s'agit d'un travail qui n'exige ni des fonds ni un temps considérables. Lorsqu'il n'est besoin d'engager que pour quelques mois une faible partie des ressources de la Société, ce serait, de la part du conseil, manquer à ses devoirs que de repousser un ouvrage qui attend pour se produire les secours que la Société promet à toutes les entreprises utiles. Le conseil a rencontré cette année une occasion de ce genre, et il n'a pas voulu qu'on pût lui reprocher de l'avoir laissé échapper. Instruit que M. le Dr Müller se proposait de soumettre au public un aperçu des recherches auxquelles il s'est livré sur la langue et sur les textes pehlvis, mais qu'il en était empêché par l'absence des caractères nécessaires à l'impression de ces textes, caractères qui n'existent dans aucun établissement français, pas même à l'Imprimerie royale, le conseil a pensé qu'il était de son devoir de faire graver un corps de pehlvi qui mît M. Müller en état de publier ses travaux dans le Journal asiatique. Cette décision, pour l'exécution de laquelle nous avons trouvé dans le graveur M. Marcellin Legrand l'empressement le plus louable, a déjà reçu en partie son effet; et le conseil peut aujourd'hui vous présenter la presque

totalité des caractères pehlvis, gravés avec un soin et un talent auxquels sont accoutumés ceux qui connaissent les productions de M. Marcellin. Grâce à cette mesure, les savants qui ont fait des langues anciennes de la Perse une étude spéciale pourront profiter des lumières que doivent répandre sur ce sujet les recherches patientes et les connaissances si variées et en même temps si solides de M. Müller, et la Société pourra s'applaudir d'avoir, autant qu'il était en elle, contribué à mettre au jour des travaux faits pour agrandir le champ des études philologiques et pour éclairer les origines et le développement d'un idiome dont la connaissance doit combler une lacune considérable dans le tableau de l'ancienne histoire religieuse de la Perse.

En même temps que le conseil donnait ses soins à ces divers travaux, il ne négligeait pas une publication à laquelle il a toujours assigné à juste titre le premier rang parmi les ouvrages auxquels la Société accorde ses encouragements. Rien de ce qui peut ajouter à la valeur du Journal asiatique n'a été négligé par la commission à laquelle le conseil a confié la surveillance de notre recueil. Elle a toujours regardé comme un devoir impérieux de s'adresser d'abord aux hommes dont le nom est un titre d'honneur pour les ouvrages auxquels il est attaché, et elle a été assez heureuse pour continuer à obtenir la coopération des savants les plus habiles dans les diverses branches des études orientales. Sans l'empressement avec lequel les membres les

plus actifs de la Société ont bien voulu mettre à la disposition de la commission les résultats de leurs études, il eût été bien difficile au conseil d'assurer à la rédaction du Journal ce caractère de nouveauté et d'exactitude qui lui ont valu l'estime des juges les plus distingués en Europe et en Asie. C'est une obligation que le conseil est heureux de reconnaître hautement; mais il doit un tribut spécial de gratitude à l'érudit savant et consciencieux dont les vastes lumières ne nous ont jamais manqué chaque fois que le conseil a désiré de s'en éclairer, et qui a constamment enrichi notre recueil du fruit des recherches les plus variées et les plus profondes. Le traducteur de Rachid-eddin, l'auteur de tant de savants mémoires, n'a rien à attendre sans doute de la publicité que le Journal asiatique peut donner à ses grands travaux; mais la Société a besoin que le nom de M. Quatremère continue longtemps d'honorer et de soutenir un recueil dont ses mémoires forment le plus bel ornement.

Vous apprendrez sans doute avec satisfaction que sur un sujet analogue à celui que M. Quatremère a traité dans plusieurs mémoires avec une si grande supériorité, le conseil attend de M. Fresnel des renseignements pleins d'intérêt, qui sont puisés à des sources ou très-rares, ou encore inconnues en Europe. M. Fresnel a destiné au Journal asiatique la suite des lettres qu'il a publiées sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme. Ceux des membres de la Société qui n'ont pas lu ces lettres elles-mêmes sa-

vent déjà par la savante analyse qu'en a donnée M. Caussin de Perceval dans notre recueil, ce que l'histoire ancienne des Arabes devra gagner aux recherches pleines de science et de sagacité de M. Fresnel, et ils partageront sans doute le plaisir qu'a dû éprouver le conseil en apprenant qu'il pouvait compter sur la coopération d'un homme que sa haute intelligence et ses connaissances pratiques appellent à rendre à l'histoire de la littérature arabe des services importants.

Nous voudrions pouvoir vous annoncer que les efforts faits par le conseil pour assurer la publication régulière du Journal ont eu autant de succès que les mesures qu'il n'a cessé de prendre pour en maintenir la rédaction au rang qu'elle occupe dans l'opinion des orientalistes européens; mais, malgré les soins les plus assidus, il nous a été impossible de regagner le retard de deux mois dont se plaignent les membres de la Société et les personnes qui, en France et à l'étranger, ont souscrit au Journal asiatique. Le conseil n'ignore aucune des réclamations qui lui ont été adressées à ce sujet, et il sait combien un retard aussi prolongé a d'inconvénients, non pas seulement pour les auteurs qui regrettent de voir ajourner la publication de leurs travaux, mais pour la Société elle-même, qui perd ainsi l'avantage de tenir ses lecteurs au courant des nouvelles scientifiques et des faits intéressants pour la science que d'autres recueils se trouvent en mesure de publier avant elle. Mais, nous pouvons vous l'affirmer, il

n'a dépendu ni du rédacteur en chef du Journal, ni de la commission qui l'assiste dans ses travaux, de faire cesser immédiatement un état de choses aussi fâcheux. Nous espérons toutefois d'en voir bientôt le terme, et nous avons reçu de M. le directeur de l'Imprimerie royale l'assurance positive que les ordres étaient donnés pour que l'impression du Journal fût conduite avec plus d'activité qu'elle ne l'a été jusqu'ici.

Mais ces dispositions si favorables aux désirs du conseil sont exposées, permettez-nous de le dire, à rester sans effet, si les personnes qui veulent bien coopérer à la rédaction du Journal ne se prêtent pas de leur côté à quelques sacrifices pour en faciliter l'exécution. Il arrive quelquefois en effet que les soins de la correction retiennent les articles chez les auteurs pendant un temps considérable, quelquefois même que, par suite du désir que les auteurs éprouvent d'améliorer leur travail, les articles sont renvoyés presque complétement transformés. Cette dernière circonstance, outre qu'elle a l'inconvénient d'augmenter les frais d'impression qui, pour l'année dernière, s'élèvent presqu'à la somme de huit mille francs, a encore celui de nécessiter une correction nouvelle et de nouveaux délais. Il nous en coûterait sans doute, messieurs, d'entrer devant vous dans de si minutieux détails, si ce n'était pas de ces détails que se compose l'existence du Journal; et le Journal c'est presqu'à lui seul le signe de la vie de la Société. Mais la franchise dont le conseil

s'est toujours fait un devoir dans ses communications avec la Société lui donne le droit de vous exposer les causes diverses d'un retard dont personne ne sent plus que lui les funestes effets. Nous n'hésiterons pas à affirmer que les auteurs seraient plus tôt en possession de leurs travaux, s'ils consentaient à consacrer au manuscrit les soins qu'ils donnent à l'épreuve, et que la Société y trouverait un double avantage, celui d'une plus grande célérité dans la publication du Journal, et celui d'une économie notable dans les frais d'impression.

La tâche que le conseil nous a imposée serait terminée en ce moment, si nous n'avions encore à vous rendre compte d'une mesure qui sort de l'ordre de celles dont nous venons de vous entretenir, en ce qu'elle n'engage pas les ressources de la Société, mais qui rentre cependant plus qu'aucune autre dans le plan général des travaux que poursuit le conseil. Nous voulons parler de l'assentiment que nous avons cru devoir donner publiquement à la détermination que la Société asiatique de Calcutta a prise l'année dernière de recueillir l'héritage de ceux des travaux du Comité d'instruction publique, à l'impression desquels le gouverneur général de l'Inde anglaise avait cessé d'accorder ses encouragements. Cette mesure, par laquelle le pouvoir frappait d'un seul coup un ensemble d'ouvrages destinés à répandre dans l'Inde et à faire connaître en Europe les productions les plus importantes des littératures sanscrite, arabe et persane, avait paru à la Société

asiatique de Calcutta de nature à entraîner des résultats aussi fâcheux que la fondation du collége du fort William et celle du Comité d'instruction publique de Calcutta en avaient produit de brillants. Envisageant cette décision du point de vue littéraire, la Société asiatique du Bengale demanda et obtint du gouvernement la cession des ouvrages commencés, et elle décida qu'elle en continuerait l'impression à ses propres frais. Ces ouvrages, que l'administration, en les cédant à la Société du Bengale, regardait comme du *papier de rebut* (*waste paper*), furent recueillis soigneusement par la Société qu'avait fondée W. Jones et illustrée le grand Colebrooke. Des prospectus destinés à annoncer que les éditions du Mahâbhârat et du Râdjatarangini seraient terminées furent adressés aux Sociétés savantes; et, ce qu'il faut dire à l'honneur de cette célèbre compagnie, il se trouva dans son conseil un homme, M. J. Prinsep, qui, non content de donner, comme secrétaire, ses soins les plus assidus à l'achèvement d'une entreprise aussi considérable, s'engagea personnellement pour une somme de cinquante mille francs. Tant d'efforts excitèrent au plus haut degré la sympathie du conseil; mais la réserve qu'il voulait garder dans l'appréciation d'une mesure émanée d'une puissance qui avait auparavant accordé à la littérature orientale le plus noble patronage, l'empêcha de manifester d'une manière aussi vive qu'il pouvait le croire nécessaire, l'opinion que les amis des lettres devaient se former de la suppression des secours accordés précédem-

ment aux principales productions de la littérature indienne, et des décisions de la Société du Bengale. Il se hâta néanmoins de faire connaître à cette Société que la Société asiatique de Paris, tout en regrettant de ne pas pouvoir concourir de ses propres ressources aux grandes publications du Mahâbhârat, du Fetava Alemgiri et de tant d'autres ouvrages d'une égale importance, était prête à donner à l'existence de ces travaux toute la publicité que pouvait leur assurer le Journal asiatique, et il lui offrit d'être auprès des personnes qui, sur le continent, s'intéressent à la littérature orientale, un de ses intermédiaires les plus dévoués. Cette proposition a déjà eu en partie son effet, et le conseil a reçu un nombre assez considérable de volumes qu'il s'est empressé de mettre à la disposition des personnes qui avaient manifesté le désir de soutenir de leurs encouragements l'œuvre entreprise par la Société de Calcutta. Ajoutons que le dévouement avec lequel cette honorable association s'était déclarée prête à faire tous les sacrifices nécessaires à l'achèvement des travaux entrepris sous la surveillance du Comité d'instruction publique est sur le point de produire des résultats plus sensibles, et que l'on espère que la Compagnie des Indes continuera son appui à ceux de ces ouvrages dont l'impression est déjà commencée.

En donnant à la Société asiatique de Calcutta cette marque de l'intérêt qu'excitent parmi nous ses efforts, le conseil n'a pas cru manquer aux règles qu'il a constamment suivies depuis la fondation de

la Société. Il a essayé de contribuer dans la limite de ses pouvoirs, et d'une manière sans doute bien indirecte, à répandre la connaissance de travaux qu'il ne pouvait exécuter lui-même. C'est là être fidèle au but de notre institution, qui est de servir de tout notre pouvoir la cause des lettres orientales. Sans s'exagérer l'importance de ce qu'elle a fait jusqu'à ce jour pour atteindre à ce but honorable, la Société asiatique peut se rendre le témoignage qu'elle n'a négligé aucune occasion de s'associer à toutes les entreprises qui pouvaient favoriser l'avancement des études qu'elle veut encourager. Elle recueille chaque année le fruit de ses efforts, et les marques d'estime qu'elle reçoit de tous les corps savants livrés aux mêmes travaux qu'elle, ne peuvent lui permettre d'ignorer qu'elle a fait quelque bien. Elle en peut faire plus encore en continuant de marcher dans la route où elle est entrée; car son existence seule est un service rendu à tous les genres de connaissances dont les langues de l'Asie sont l'instrument ou dont elles contiennent le dépôt. C'est, osons le dire, quelque chose pour un corps que de durer dans un temps où tout change chaque jour; c'est beaucoup, quand ce corps, en sauvant son existence des causes de tout genre qui tendent à la dissoudre, a encore la conscience d'être utile à celle de travaux honorables que le dévouement individuel le plus zélé eût été peut-être impuissant à produire.

Eugène Burnouf.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

I.

LISTE DES MEMBRES SOUSCRIPTEURS,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

S. M. LOUIS-PHILIPPE,

PROTECTEUR.

MM. Ampère fils, professeur de littérature française au Collége royal de France.

Audiffret, employé au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque du roi.

Anhuri, professeur à l'école d'Abouzabel, en Égypte.

Arri (l'abbé), membre de l'académie de Turin.

Bach (Julien).

Badiche (l'abbé), trésorier de la métropole.

Bannister.

Bargès (l'abbé), professeur suppléant d'arabe au collége royal de Marseille.

Bazin, avocat.

Bercy (l'abbé), professeur au grand séminaire du Mans.

Benary (le docteur Agathon), à Berlin.

Benary (le docteur Ferdinand), à Berlin.

Madame la princesse Belgiojoso.

MM. Bélin (François-Alphonse).

Bertrand (l'abbé), curé à Herblais (Seine-et-Oise).

Berghaus, professeur à Berlin.

Bergmann, docteur en théologie.

Bianchi, secrétaire-interprète du Roi pour les langues orientales.

Biot (Édouard).

Le duc de Blacas d'Aulps.

Blackburn (le général).

Bland, membre de la Société asiatique de Londres.

Boilly (Jules).

Bodin, curé à Cléré, près Langeais.

Bonnetty, directeur des Annales de philosophie chrétienne.

Eugène Boré.

Bresnier, professeur d'arabe à Alger.

Brockhaus, docteur en philosophie.

Brosset, membre adjoint de l'académie impériale de Saint-Pétersbourg.

Burnouf père, membre de l'Institut, professeur au Collége royal de France.

Burnouf (Eugène) fils, membre de l'Institut, professeur de sanscrit au Collége royal de France.

Cahen, ancien directeur de l'École Israélite de Paris.

MM. Le baron VAN DER CAPELLEN, ancien gouverneur des Indes orientales hollandaises, président honoraire de la Société des sciences de Batavia.

CAUSSIN DE PERCEVAL, professeur d'arabe vulgaire à l'École des LL. OO. vivantes et d'arabe littéral au Collége de France.

Le comte DE CAZALÈS.

CHARMOY, conseiller d'état, ancien professeur de littérature persane à l'université de Saint-Pétersbourg.

La comtesse VICTORINE DE CHASTENAY.

Le comte DE CLARAC, conservateur du Musée.

CLÉMENT-MULLET (Jean-Jacques).

Le marquis DE CLERMONT-TONNERRE, colonel d'état-major.

COLLOT, directeur de la Monnaie.

CONON DE GABELENZ, conseiller d'état à Altenbourg.

COOK, ministre du S. Évangile, à Nîmes.

Eugène COQUEBERT DE MONTBRET fils.

COR, élève de l'École royale des LL. OO.

COUSIN, pair de France, membre de l'Institut.

DAILLY, directeur de l'École du commerce et de l'industrie, à Bruxelles.

DAVID, conseiller d'état.

Le baron Benj. DELESSERT, membre de la Chambre des députés.

DELESSERT (François), banquier.

MM. Désaugiers aîné, chef de division au ministère des affaires étrangères.
Desforges, propriétaire.
Desgranges (Alix), professeur de turc au Collége royal de France.
Desvergers (Noël).
Destampes (Adolphe).
Dubeux (J. L.), conservateur adjoint à la Bibliothèque du Roi.
Dubois de Beauchêne (Arthur).
Dureau de Lamalle, membre de l'Institut.
Dursch, professeur au séminaire d'Éhingen, Wurtemberg.

Le baron d'Eckstein.
Eichhoff, bibliothécaire de S. M. la Reine des Français.
Erdmann, professeur à l'université de Casan.
Ewald, professeur à Gœttingue.
Eyriès, géographe.

Falconer (Forbes).
Fauriel, membre de l'Institut, professeur à la faculté des lettres.
Feuillet, bibliothécaire de l'Institut.
Fischer (Overmeer).
Flottes, prof. de philosophie, à Montpellier.
Le marquis de Fortia d'Urban, membre de l'Institut.
Frank (Marc).

MM. Fresnel (Fulgence).

Gady, juge au tribunal civil de Versailles.

Gallais, fabricant de chocolat.

Garcin de Tassy, professeur d'hindoustani à l'École spéciale des LL. OO. vivantes.

Garnier, professeur de littérature grecque.

Glaire (l'abbé), professeur d'hébreu à la faculté de théologie.

Grangeret de Lagrange, conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal.

Grenville-Temple (Sir).

Guerrier de Dumast, secrétaire de l'Académie à Nancy.

Guigniaut, membre de l'Institut, professeur à la faculté des lettres.

Harriot, colonel.

Hase, membre de l'Institut, professeur de grec moderne à l'École spéciale des LL. OO. vivantes.

Hassler (Conrad-Thierry), à Ulm.

Hirzel, professeur à Zurich.

Hodgson, secrétaire-interprète de la légation des États-Unis d'Amérique près la Sublime Porte.

Holmboe, conservateur de la bibliothèque de Christiania.

Huard.

Isambert, conseiller à la Cour de cassation.

MM. Jacquet.

Jaubert (A.), membre de l'Institut, professeur de turc à l'École spéciale des LL. OO. vivantes.

Jomard, membre de l'Institut, conservateur-administrateur de la Bibliothèque royale.

Jouannin, premier secrétaire-interprète du Roi.

Julien (Stanislas), membre de l'Institut, professeur de chinois au Collége royal de France.

Kapff (le docteur), à Tubingen.

Kazimirski, élève de l'École des LL. OO.

De Kersten, conseiller de légation de S. A. le prince régnant de Schwartzbourg.

Kiriakoff, à Odessa.

Kurz (Henri), professeur au collége de Saint-Gall.

L'abbé de Labouderie, chanoine honoraire de Saint-Flour, vicaire général d'Avignon.

Le comte de Laferté Sénectère.

Lajard (F.), membre de l'Institut.

Landresse, sous-bibliothécaire de l'Institut.

Langlois, membre de l'Institut, professeur au collége royal de Charlemagne.

Le comte Lanjuinais, pair de France.

Larsow (S.), docteur en philosophie à Berlin.

Le comte de Lasteyrie.

MM. Le comte DE LAVAL, conseiller d'état de S. M. l'empereur de Russie.

Le colonel LAZAREFF.

LE BAS, maître des conférences de littérature grecque à l'École normale.

LENORMANT (Ch.), conservateur-administrateur de la Bibliothèque du Roi.

LEPSIUS, docteur en philosophie.

LERMINIER (Eugène), professeur de législation comparée au Collége royal de France.

LIBRI, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences.

LITTRÉ fils.

LOEWE (L.), docteur en philosophie à Londres.

LOISELEUR DES LONGCHAMPS (Auguste).

Le baron MAC GUCKIN DE SLANE.

MARCEL, ancien directeur de l'Imprimerie royale.

MARION, professeur émérite.

MAURY (A.), employé à la Bibliothèque du Roi.

Le baron DE MEYENDORFF.

MIGNET, membre de l'Institut, conseiller d'état.

MILON, sénateur, à Nice.

MOHAMED-ISMAEL-KHAN, de Chiraz.

MOHL (Jules).

MOHN (Christian).

MOOYER, bibliothécaire à Minden.

MUELLER (Jos.), docteur en philosophie à l'université de Munich.

MM. MUNK, docteur en philosophie.

Le comte DE MUNSTER, pair d'Angleterre.

NICARD, employé à la Bibliothèque royale.

OBRY, avocat à Amiens.

Le baron D'OTTENFELS, à Vienne.

Sir Gore OUSELEY, vice-président de la Société royale asiatique de Londres.

PALLIA (Paul), docteur en théologie à l'université de Turin.

DE LA PALUN, consul de France en Amérique.

DE PARAVEY, membre du corps royal du génie.

Le docteur PARTHEY, à Berlin.

Le baron PASQUIER, chancelier de France.

Le comte DE PASTORET (Amédée), membre de l'Institut.

PAUTHIER, homme de lettres.

PAVIE (Théodore), élève de l'école spéciale des LL. OO.

PICHARD (Auguste).

PICTET (Adolphe), à Genève.

PINNER, docteur en philosophie.

POLEY, attaché à l'ambassade de Prusse à Constantinople.

PORTAL, maître des requêtes.

Le comte PORTALIS, pair de France, premier président de la Cour de cassation.

MM. Le général comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie à Londres.

Quatremère (Étienne), membre de l'Institut, professeur d'hébreu au Collége royal de France, etc.

Le duc de Rauzan.

Reinaud, membre de l'Institut.

Renauld, membre de la Société asiatique de Calcutta.

Reuss, docteur en théologie, à Strasbourg.

Richy, juge à Pondichéry.

Ricketts (Mordaunt).

Ritter, professeur à Berlin.

Rœdiger, professeur à l'université de Halle.

Rœth, docteur en théologie.

Sir John Ross, capitaine de la marine royale anglaise.

Le docteur E. de Salle, professeur d'arabe à Marseille.

Le vicomte de Santarem, membre de l'Académie royale de Lisbonne.

Schulz (le docteur), de Kœnigsberg.

Sédillot, professeur d'histoire au collége de Henri IV.

Le docteur Siebold.

Le baron Silvestre de Sacy, pair de France, membre de l'Institut, professeur de persan

au Collége royal de France, et d'arabe à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

MM. SIONNET.

SOMMERHAUSEN (Henri), à Bruxelles.

STAHL.

Sir GEO. TH. STAUNTON, membre du Parlement anglais.

TELEKY, de Szeh, à Pest.

THEROULDE.

Le prince THÉIMOURAZ.

THAYER (Édouard), élève de l'École polytechnique.

Le colonel TOLSTOÏ (Jacques).

TORNBERG, docteur en philosophie à l'université d'Upsal.

De TRION, avocat à Bruxelles.

Le capitaine TROYER.

TULLBERG, docteur en philosophie à l'université d'Upsal.

VAN DER MAELEN, directeur de l'Établissement géographique.

VAUCEL (Louis), à Champremont (Mayenne).

VILLEMAIN, pair de France, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

WARDEN, ancien consul général des États-Unis, correspondant de l'Institut.

WATSON, à Naples.

MM. Wetzer (Henri-Joseph), professeur de littérature orientale, à Fribourg.
Wohlheim, à Berlin.
Wolf.
Würtz, négociant, à Paris.

II.

LISTE DES MEMBRES ASSOCIÉS ÉTRANGERS,

SUIVANT L'ORDRE DES NOMINATIONS.

MM. De Hammer-Purgstall (Joseph), conseiller actuel aulique, et interprète de S. M. l'Empereur à Vienne.

Ideler, membre de l'Académie de Berlin.

Le docteur Lee, à Cambridge.

Le docteur Macbride, professeur d'arabe, à Oxford.

Wilson (H. H.), professeur de langue sanscrite à Oxford.

Marshman (le rév. J.), missionnaire à Sérampour.

Fræhn (le docteur Charles-Martin), membre de l'Académie des sciences, à Saint-Pétersbourg.

Ouwaroff, ministre de l'instruction publique de Russie, président de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

Van der Palm (Jean-Henri), professeur à l'Université de Leyde.

Le comte Castiglioni (Carlo-Ottavio), à Milan.

Rickets, à Londres.

MM. De Schlegel (A. W.), professeur à l'Université royale prussienne du Rhin, membre de l'Académie royale des sciences de Prusse, à Bonn.

Gesenius (Wilhelm), professeur à l'Université de Halle.

Wilken, bibliothécaire de S. M. le roi de Prusse, à Berlin.

Peyron (Amédée), professeur de langues orientales, à Turin.

Freytag, professeur de langues orientales à l'Université, à Bonn.

Demange, attaché au ministère des affaires étrangères de l'empire de Russie.

Le colonel Lockett (Abraham).

Hartmann, à Marbourg.

Delaporte, consul de France à Mogador.

Kosegarten (Jean-Godefroi-Louis), professeur à l'Université d'Iéna.

Bopp (Fr.), membre de l'Académie de Berlin.

D'Ohsson, ambassadeur de Suède à la cour de Berlin.

Sir Graves Chamney Haughton, à Londres.

Wyndham Knatchbull, à Oxford.

Le baron Schilling de Canstadt, conseiller d'état actuel au ministère des affaires étrangères, à Saint-Pétersbourg.

Mirza-Saleh, ministre de la cour de Perse, à Saint-Pétersbourg.

Schmidt (L. J.), à Saint-Pétersbourg.

MM. Habicht (Maximilien), docteur en philosophie, professeur d'arabe à Breslau.

Haughton (R.), professeur d'hindoustani au séminaire militaire d'Addiscombe, à Croydon.

Humbert, professeur d'arabe à Genève.

Moor (Ed.), de la Société royale de Londres et de celle de Calcutta.

Jackson (J. Grey), ancien agent diplomatique de S. M. Britannique à Maroc.

De Speranski, gouverneur général de la Sibérie.

Shakespear, à Londres.

Gilchrist (John Borthwick), à Londres.

Othmar Frank, docteur en philosophie, professeur de langues orientales à l'Université de Munich.

Lipovzoff, interprète pour les langues tartares, à Saint-Pétersbourg.

Élout, secrétaire de la haute régence des Indes, membre de la Société des arts et des sciences, à Batavia.

De Adelung (F.), directeur de l'Institut oriental de Saint-Pétersbourg.

Le colonel Briggs.

Grant-Duff, ancien résident à la cour de Satara.

Michael, professeur au collége de Hailesbury.

Harkness, secrétaire de la Société royale asiatique de Londres.

Prinsep, secrétaire de la Société asiatique de Calcutta.

MM. Hodgson (B. H.), résident à la cour de Népal.
Radja Radhacant Deb.
Radja Kali-Krichna Bahadour.
Manackji-cursetji, membre de la Société asiatique de Londres, à Bombay.
Maharâdja Randjit Singh, à Lahore.
Le général Allard, à Lahore.
Le général Court, à Lahore.
Le général Ventura, à Lahore.
Lassen (Chr.), professeur à Bonn.

III.

LISTE DES OUVRAGES

PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

JOURNAL ASIATIQUE, *seconde série*, années 1828-1835, 16 vol. in-8° complet; 133 fr., et pour les membres de la Société 100 fr. Chaque volume séparé (à l'exception des vol. I et II, qui ne se vendent pas séparément) coûte 8 fr., et pour les membres 6 fr.

Troisième série, vol. I et II. 1836; 25 fr.

CHOIX DE FABLES ARMÉNIENNES du docteur Vartan, accompagné d'une traduction littérale en français, par M. J. Saint-Martin. Un volume in-8° grand-raisin vélin fort, collé et satiné; 3 fr. 50, et 1 fr. 50 c. pour les membres de la Société.

ÉLÉMENTS DE LA GRAMMAIRE JAPONAISE, par le P. Rodriguez, traduits du portugais par M. Landresse; précédés d'une explication des syllabaires japonais, et de deux planches contenant les signes de ces syllabaires, par M. Abel-Rémusat. Paris, 1825, 1 vol. in-8°; 7 fr. 50 c., et 4 fr. pour les membres de la Société.

SUPPLÉMENT A LA GRAMMAIRE JAPONAISE, par MM. G. de Humboldt et Landresse. In-8°, br. 2 fr., et 1 fr. pour les membres de la Société.

ESSAI SUR LE PALI, ou langue sacrée de la presqu'île au delà du Gange, avec six planches lithographiées, et la notice des manuscrits palis de la Bibliothèque du Roi, par MM. E. Burnouf et Lassen, 1 vol. in-8°, grand-raisin, orné de six planches, 12 fr., et 6 fr. pour les membres de la Société.

MENG-TSEU ou MENCIUS, le plus célèbre philosophe chinois après Confucius; traduit en latin, avec des notes, par

M. St. Julien. 2 vol. in-8° (texte chinois lithographié et traduction); 24 fr., et 16 pour les membres de la Société.

YADJNADATTABADHA OU LA MORT D'YADJNADATTA, épisode extrait du Râmâyana, poëme épique sanscrit; donné avec le texte gravé, une analyse grammaticale très-détaillée, une traduction française et des notes, par A. L. Chézy, et suivi d'une traduction latine littérale par J. L. Burnouf. 1 vol. in-4°, orné de 15 planches; 15 fr., et 6 fr. pour les membres de la Société.

VOCABULAIRE GÉORGIEN, rédigé par M. Klaproth. 1 vol. in-8°; 15 fr., et 5 fr. pour les membres de la Société.

POËME SUR LA PRISE D'ÉDESSE, texte arménien, revu par MM. Saint-Martin et Zohrab. 1 vol. in-8°; 5 fr., et 2 fr. 50 c. pour les membres de la Société.

LA RECONNAISSANCE DE SACOUNTALA, drame sanscrit et pracrit de Kâlidâsa, publié en sanscrit et traduit en français par A. L. Chézy. 1 fort volume in-4°, avec une planche; 35 fr., et 15 fr. pour les membres de la Société.

CHRONIQUE GÉORGIENNE, traduite par M. Brosset jeune, membre de la Société asiatique de France, ouvrage publié par la même Société. Imprimerie royale. 1 vol. grand in-8°. 10 fr., et 6 fr. pour les membres de la Société.

CHRESTOMATHIE CHINOISE. 10 fr., et 6 fr. pour les membres de la Société.

ÉLÉMENTS DE LA LANGUE GÉORGIENNE, par M. Brosset jeune, membre adjoint de l'Académie impériale de Russie et de la Société asiatique. 1 vol. gr. in-8°. Imprimerie royale; 12 fr., et 7 fr. pour les membres de la Société.

OUVRAGES ENCOURAGÉS.

TARAFÆ MOALLACA, cum Zuzenii scholiis, edid. J. Vullers. 1 vol. in-4°; 4 fr. pour les membres de la Société.

TCHOUNG-YOUNG, autographié par M. Levasseur. 1 vol. in-18; 2 francs.

LOIS DE MANOU, publiées en sanscrit, avec une traduction

française et des notes, par M. Auguste Loiseleur des Longchamps. 2 vol. in-8°; 21 fr. pour les membres de la Société.

VENDIDAD-SADÉ, l'un des livres de Zoroastre, publié d'après le manuscrit zend de la Bibliothèque du roi, par M. E. Burnouf, en 10 livraisons in-fol. de 56 p. Livraisons I-IX; 10 fr. la livraison pour les membres de la Société.

YU-KIAO-LI, roman chinois traduit par M. Abel-Rémusat, texte autographié par M. Levasseur. Édition dans laquelle on donne la forme régulière des caractères vulgaires, et des variantes, 1re livraison, in-8°. L'ouvrage aura 10 livraisons à 2 fr. 50 c.

Y-KING, ex latina interpretatione P. Regis, edidit J. MOHL. Vol. I, in-8°; 7 fr. pour les membres de la Société.

CONTES ARABES DU CHEYKH EL-MOHDY, traduits par J. J. Marcel. 3 vol. in-8°, avec vignettes; 12 fr.

MÉMOIRES RELATIFS A LA GÉORGIE, par M. BROSSET. 1 vol. in-8°, lithographié; 8 fr.

DICTIONNAIRE FRANÇAIS-TAMOUL ET TAMOUL-FRANÇAIS, par M. A. Blin. 1 vol. oblong; 6 fr.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS VOCAUX DE L'ÉCRITURE CHINOISE, divisé en deux parties, par J. C. Levasseur et H. Kurz. 1 vol. in-8°; 3 fr.

SOUS PRESSE :

GÉOGRAPHIE D'ABOU'LFÉDA, publiée par MM. Reinaud et Mac Guckin de Slane. In-4°.

VOYAGE DE M. SCHULZ DANS LE KOURDISTAN.

CHRONIQUE DE KACHEMIRE, en sanscrit et en français, publiée par M. le capitaine Troyer. In-8°.

Nota. MM. les membres de la Société doivent retirer les ouvrages dont ils veulent faire l'acquisition, à l'agence de la Société, rue Taranne, n° 12. Le nom de l'acquéreur sera porté sur un registre, et inscrit sur la première feuille de l'exemplaire qui lui aura été délivré, en vertu du règlement.

DOCUMENTS

Pour servir à l'histoire de la lithotritie, principalement chez les Arabes, par J. J. CLÉMENT-MULLET.

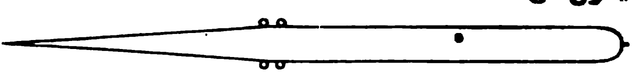
Depuis la réapparition de la lithotritie, diverses notions historiques ont été publiées sur ce précieux procédé. On a cité Hippocrate, dont le texte très-vague se prête à toutes les hypothèses possibles; puis Celse, puis le célèbre médecin arabe Aboul-Cassem-Khalaf-ebn-Abbas-Azzahravi ابو القاسم خلف ابن عباس الزهراوى, mort à Cordoue en 1107, auteur d'un traité sur la médecine théorique, et d'un traité de chirurgie. Le premier de ces ouvrages, suivant Barbier [1], a été publié plusieurs fois; l'édition de laquelle le passage cité est extrait doit avoir la date de 1519; elle porte pour titre : *Abulcasis liber theoriæ nec non praticæ* (in-4°). Voici ce qu'on y lit, fol. 94 : *Accipiatur instrumentum subtile quod nominant moshabarebilia et suaviter introducatur in virgam, et volve lapidem in medio vesicæ, et si fuerit mollis frangitur et exit. Si vero non exiverit cum iis quæ diximus, oportet incidi ut in chirurgia determinatur.* Quelque intéressant que soit ce passage, cependant il laisse beaucoup à désirer par son peu de précision, et par cela même on pourrait douter de l'exactitude de la

[1] *Dict. biograph.* publié par le général Beauvais, revu par Barbier pour la bibliographie. Paris, 1826 et suiv.

traduction. J'aurais désiré pouvoir me procurer le texte pour en faire la vérification; mais je n'ai pu le trouver, pas plus que la traduction, car ni l'un ni l'autre n'existent à la Bibliothèque royale.

Le traité de chirurgie parle d'une opération qui est une véritable lithotritie, et qui conduit directement au procédé aujourd'hui en usage. Ce traité a été publié en Angleterre par Channing, avec une traduction en regard accompagnée de figures qui représentent les instruments [1]. Il en existe à la Bibliothèque royale un manuscrit en caractères africains portant le n° 544, fonds Asselin, que M. Reinaud a eu l'obligeance de me faire connaître. Voici ce qu'on lit dans le tome Ier, page 289, chap. LX de l'imprimé, et chap. LX de la seconde partie dans le manuscrit :

فان كان للحصاة صغيرة وصارت فى مجرى القضيب وتشبث فيه وامتنع البول من خروجه فعالجها بما انا وصفت قبل ان تصير الى الشق فكثيرًا ما استغنيت بها العلاج عن الشق فقد جربت ذلك وهو ان تاخذ مشعبًا من الفولاد يكون على هذه الصفة



مثلث الطرف حاد مغروز فى عود ثم تاخذ خيطا وتربط

[1] Abulcasis, *de Chirurgia, arabice et latine, cura J. Channing*. Oxonii, 1778, 2 vol. in-4°, fig. en bois. Ces figures ne sont pas toujours bien concordantes avec celles du manuscrit, par exemple celle qui accompagne le passage cité. Une bonne traduction française de ce traité pourrait être utile.

به القضيب تحت الحصاة ليلا ترجع الى المثانة ثم تدخل
حديد المشعب في الاحليل ترفق حتى تصل حديد
المشعب الى نفس الحصاة وتدير المشعب في نفس الحصاة قليلا
قليلا وانت تروم ثقبها حتى تنفذها من الجهة الى الاخرى
فان البول ينطلق من ساعته ثم ترم بيدك ما بقي من الحصاة
خارج القضيب فانها تتفتّت وتخرج مع البول ويبرا
العليل ان شاء الله تعالى

« Si par hasard la pierre était d'un petit volume « et engagée dans le canal de l'urètre, où elle em- « pêcherait l'écoulement de l'urine, il faut, avant de « recourir à l'opération de la taille, employer le pro- « cédé que j'ai décrit, qui souvent dispense d'y re- « courir, et dont moi-même j'ai fait l'expérience. « Voici en quoi consiste ce procédé. Il faut prendre « un instrument perforant en acier qui ait cette forme « (*vid. sup.*); qu'il soit triangulaire, terminé en pointe, « et emmanché dans du bois. On prend ensuite du « fil avec lequel on fait une ligature au-dessous du « calcul pour empêcher qu'il ne rentre dans la vessie. « On introduit ensuite le fer de l'instrument avec « précaution jusqu'à ce qu'on arrive à la pierre; on « fait ensuite mouvoir l'instrument en tournant et « tâchant de percer la pierre peu à peu, jusqu'à ce « qu'on l'ait traversée de part en part. Les urines « s'échappent aussitôt, et avec la main on aide la « sortie de ce qui reste de la pierre, car elle est

« brisée [1], et les fragments s'écoulant avec l'urine, « l'organe souffrant est soulagé, s'il plaît à Dieu tout- « puissant. »

Ainsi parlait Aboulcassem, sur la fin du XIe siècle, à Cordoue. Quelque imparfait que puisse paraître son procédé, et quel que soit ce qu'il laisse à désirer, cependant on voit qu'il a une très-grande affinité avec le procédé actuellement usité, et le praticien intelligent qui lira le médecin arabe aura bientôt trouvé le moyen de l'appliquer au soulagement des malades. Pendant que la médecine européenne brisait les calculs urinaires par la perforation, dans l'Orient elle les détruisait par un procédé analogue, avec une tige de métal armée d'un diamant. Voici les deux documents que j'ai recueillis sur ce sujet. Le premier est extrait du livre de Chehâb-eddin-Ahmed-ben-Ioussouf-Teïfaschy, qui a pour titre : كتاب ازهار الافكار فى جواهر الاحجار للامام العالم شهاب الدين احمد بن يوسف التيفاشى *Le livre de la fleur des pensées sur les pierres précieuses, par l'imam, le savant Chehâb-eddin-Ahmed-ben-Ioussouf-Teïfaschy*, de la traduction duquel je m'occupe en ce moment.

Teïfaschy, arrivant aux avantages qu'on peut tirer du diamant, s'exprime en ces termes (ch. VIII, f. 185): منها ما ذكره ارسطوطاليس جرب فصحّ من انه من كانت به الحصاة الحادثة فى المثانة وفى مجرى البول ثم اخذ حبّة من هذا الحجر والصقها فى مرود نحاس او فضّة

[1] J'ai suivi la leçon du manuscrit; le texte imprimé porte تبقبت « elle a été percée, » ce qui donne un sens bien moins satisfaisant.

بمصطكا الصاقا محكما ثم ادخل ذلك المرود الى الحصاة ولعتها [1] بها تلك الحبّة الماس الحصاة

قال احمد بن خالد الطبيب المعروف بابن الحرار فى كتابه فى الاحجار وبهذا الفعل عالجت انا وصيف الخادم صاحب المظلة من حصاة عظيمة كانت به وامتنع من الفتح عليه بالحديد فلما فعلنا به هذا الفعل تحللت الحصاة حتى صغرت وسهل عليه خروج ما بقى منها فى البول

« Un précieux avantage du diamant, dont Aristote « a parlé, et que l'expérience a confirmé, c'est l'em- « ploi qu'on peut en faire dans les affections de la « pierre. Quand un individu est affecté de calculs, « soit dans la vessie, soit dans le canal de l'urètre, « si l'on prend un petit diamant, qu'on le fixe forte- « ment avec du mastic à l'extrémité d'une petite tige « de métal [2], soit du cuivre, soit de l'argent, et qu'on « l'introduise dans l'organe qui contient le calcul, « on pourra le broyer par un frottement réitéré. »

« Ahmed-ben-Abi-Khaled, médecin, connu sous « le nom d'Ibn-el-Harrar [3], raconte dans son livre sur « les pierres, qu'il employa ce moyen sur un domes- « tique de l'eunuque porteur du parasol, qui souffrait « d'un calcul urinaire d'un gros volume. Cet homme,

[1] Ce mot, qu'on lit dans le manuscrit, paraît altéré; mais le sens n'en est pas moins certain; il s'agit évidemment d'un frottement réitéré exercé sur le calcul à l'aide du diamant.

[2] Castell rend le mot مرود par *specillum, axis trochleæ.*

[3] On ne trouve pas ce nom dans le Dictionnaire des hommes illustres d'Ebn-Khallikan.

« dit-il, ne voulait pas se soumettre à l'opération de « la taille. J'eus recours au procédé qui vient d'être « indiqué; je broyai la pierre par le frottement, je la « réduisis à un volume assez mince pour que les « urines pussent l'entraîner avec elles. »

Teïfaschy, qui tirait son nom de Teïfasch, ville d'Afrique, écrivait, comme il le dit lui-même, vers l'an 640 de l'hégire, ce qui répond à l'an 1242 de l'ère chrétienne.

Le livre de Teïfaschy a déjà été publié, d'abord par extraits, à Utrecht en 1784, in-4°, par Sebaldus Ravius, puis en totalité à Florence en 1818, in-4°, par M. Raineri, avec une traduction italienne accompagnée de notes. Ce texte, dont la copie date de l'an 887 de l'hégire, ou 1482 de l'ère chrétienne, est bien moins complet que celui qui se trouve à la Bibliothèque royale (n° 969), dont je dois la connaissance à M. Reinaud. Celui-ci date de 826, ère de l'hégire (1423 de J. C.); par conséquent il est antérieur au premier de 59 ans. Il semble que, dans le texte publié à Florence, le texte de Teïfaschy ait été remanié, car non-seulement il contient beaucoup moins de faits et de choses, mais encore il diffère d'une matière notable quant au style; on n'y trouve point le passage cité ici.

Mohammed ben-Mohammed Kazwiny, surnommé le Pline des Arabes, et qui mourût, à ce qu'on croit, en l'an 682 de l'hégire (1283 de J. C.), cite un exemple de lithotritie, dans son livre intitulé : كتاب عجائب المخلوقات وغرائب الموجودات *Livre des*

merveilles de la nature et des choses créées[1]. Quelque singulière que puisse paraître l'anecdote, elle mérite d'être citée, parce qu'elle constate au moins la connaissance de l'opération.

قال الحكيم ارسطو ان الاسكندر كان مولعا بخواص الاحجار وسببه انه اتى بانسان كان فى مجرى بوله حجر فاخذت قطعة من الماس والصقتها بقطعة بقليل من المصطكا وادخلتها فى احليله فجذذته [2] باذن الله تعالى

« Aristote le savant raconte qu'Alexandre s'occu-
« pait beaucoup des propriétés des pierres; c'est
« pourquoi il m'amena un homme qui souffrait de
« calculs dans le canal de l'urètre. Je pris un frag-
« ment de diamant, je le fixai avec un peu de mas-
« tic à un morceau[3], et je broyai la pierre, que je
« détruisis par la volonté de Dieu. »

Il est à remarquer que ce passage ne se trouve pas dans tous les manuscrits de Kazwiny; j'en ai parcouru trois : 1° n° 898 ancien fonds; 2° petit in-4° du supplément arabe; et 3° petit in-fol. portant n° 8 : ce dernier seul en parle (fol. 144 *verso*). Les deux

[1] Voyez *Chrestomathie arabe* de M. de Sacy, tome III, 2ᵉ édition, que j'ai suivie pour les noms, l'époque de la mort (page 442) et le titre de l'ouvrage de Kazwiny.

[2] Le texte porte فجذبته; mais il est évident qu'il faut lire جذذته.

[3] Telles sont les expressions du texte, mais il y a certainement quelque erreur, car ce mot ne donne pas de sens; il faut sous-entendre « de métal » ou « tige de métal; » en effet le procédé, raconté du reste comme dans le passage qui précède, donne tout lieu de croire que Kazwiny a voulu indiquer une opération faite par ce procédé.

précédents n'en disent rien, pas plus que les versions persanes n[os] 141 et 142, ancien fonds.

Tels sont les documents relatifs au broiement de la pierre que la lecture des écrivains arabes m'a fait connaître. Ils établissent qu'en Espagne, sous la domination des Maures, et dans l'Orient, vers une époque que par induction on peut regarder comme contemporaine, quoique les dates des témoignages historiques soient plus récentes, ce procédé était connu et usité. Aristote, cité par Teïfaschy et Kazwini, l'a-t-il réellement connu et pratiqué? C'est un problème à résoudre; car bien que son nom soit rappelé, ainsi que son livre sur la pierre, cependant ce n'est pas une raison pour répondre affirmativement; car nous ne possédons point de livre d'Aristote qui traite des pierres, et rien dans ses ouvrages n'en fait soupçonner l'existence. Le seul livre connu que les Grecs aient laissé sur les substances minérales, c'est celui de Théophraste, qui est muet sur la propriété lithotritique du diamant. Pline n'en parle pas davantage; et il n'est guère probable que, s'il eût connu une opération si précieuse pour l'humanité souffrante, il n'en eût rien dit, lui qui rapporte tant de remèdes si bizarres et si inutiles. Il semblerait donc qu'il faudrait aller chercher ailleurs qu'en Occident l'invention de ce procédé si utile; mais je m'abstiens de rien hasarder sur une question de cette nature.

Avicenne ne dit pas un mot du broiement du calcul. Reiske n'en a pas non plus parlé dans ses *Obser-*

vationes medicæ ex Arabum monumentis, qui contiennent du reste des documents intéressants sur d'autres points de l'histoire de la médecine des Arabes. Il est à regretter qu'un homme d'un savoir si profond, et qui était à la fois bon médecin et orientaliste habile, n'ait point abordé cette question; car plus que qui que ce soit il possédait les conditions nécessaires pour l'éclaircir.

Assez bon nombre d'ouvrages d'un haut intérêt pour l'art de guérir nous ont été laissés par les médecins arabes et juifs du moyen âge; la plupart sont restés enfouis dans les bibliothèques où ils sont perdus pour la science. Il faut espérer que quelque jour le monde savant pourra jouir de ces lumières, qui pourront jeter un grand jour sur la question qui nous occupe, et nous révéler aussi sans doute beaucoup d'autres procédés non moins précieux. Quant à moi, mon but était tout simplement de faire connaître les témoignages historiques qui sont venus à ma connaissance : ce sont des matériaux offerts aux médecins qui jugeront à propos de construire l'édifice archéologique de la médecine.

LETTRE

A M. LE BARON SILVESTRE DE SACY,
PAIR DE FRANCE, MEMBRE DE L'INSTITUT, ETC. ETC.

Sur une inscription latino-punique, par l'abbé BARGÈS, membre de la Société asiatique de Paris.

Monsieur le baron,

Lorsque l'an dernier le Mémoire sur les ruines de Leptis Magna, composé par M. Delaporte, parut dans le Journal asiatique, *cahier d'avril*, la pensée me vint d'utiliser, en faveur de la science, certaines notions que j'avais acquises en fait de paléographie, et d'essayer d'offrir aux orientalistes une explication raisonnée de l'inscription phénicienne dont le susdit mémoire nous a donné le dessin et qui avait déjà exercé d'une manière, j'ose dire infructueuse, la plume des érudits.

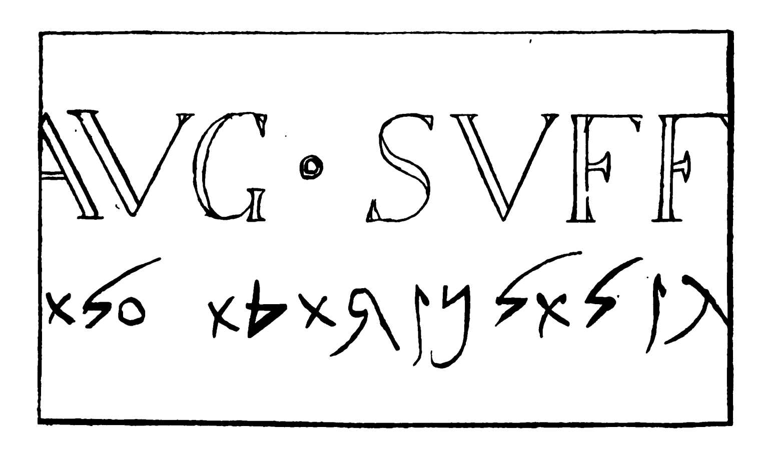
A peine mon travail venait-il d'être achevé que j'eus occasion de le soumettre au jugement de mon savant compatriote M. Garcin de Tassy, alors en vacances à Marseille : son avis que j'avais sollicité ne se fit pas longtemps attendre; mes conjectures sur le sens de l'inscription punique lui parurent dignes de son approbation.

Je me disposais donc à mettre au jour le résultat de mes laborieuses études, quand l'exécution de

mon dessein fut arrêtée par suite d'une lettre de M. l'abbé Arri, adressée à M. Quatremère, dans laquelle l'inscription en question était expliquée *ex professo*. L'autorité de l'orientaliste piémontais était grande, je l'avoue; les raisons qu'il apportait à l'appui de son interprétation n'étaient pas sans fondement : il me sembla tout d'abord que je ne pouvais qu'encourir le reproche de témérité, si j'osais publier quelque chose de contraire à son opinion. Toutefois il faut que je dise que son exemple releva mon courage et que les attaques qu'il avait lui-même ouvertes dans sa lettre contre un illustre hébraïsant, M. Gesenius, ne servirent pas peu à me rassurer. Je me mis donc à examiner avec une scrupuleuse attention les raisons critiques dont il appuyait son sentiment, et les comparant ensuite avec celles sur lesquelles j'avais fondé le mien, je n'eus pas de peine à reconnaître que toute la force des preuves était de mon côté. J'ose vous les soumettre, monsieur le baron; et si vous jugez que mes vues puissent être de quelque utilité à la science de la paléographie, je vous prie de vouloir bien faire insérer mon travail dans le Journal asiatique, organe de la Société dont vous êtes le plus ferme appui et la gloire principale.

Avant tout je dois mettre sous vos yeux le dessin de l'inscription dont il s'agit.

La voici telle qu'elle a paru dans le Journal asiatique :



M. l'abbé Arri a lu :

AVGVRALE SVFFETIS.

כן לאלפן ראמא עלא

Ce qu'il traduit par :

Locus ducis Romæ excelsæ.

La lecture du mot AVG. me paraît d'abord bien difficile à fixer; M. Delaporte, qui a vu la pierre de ses propres yeux, dit qu'*il est à regretter qu'elle ne soit qu'un fragment;* la preuve de cette mutilation existe d'ailleurs sur les différents dessins qui en ont été publiés; tous n'offrent que la moitié de l'A d'un côté, et de l'autre, la lettre punique y est évidemment tronquée; cette seule circonstance nous met en droit

d'imaginer, sur ce mot, mille conjectures diverses et de la lire également, *augurale*, *augustalis*, *augustales*, comme il a été fait, ainsi que de plusieurs autres manières, sans savoir précisément celle à laquelle on doive s'arrêter. Mais supposé que l'on parvienne enfin à trouver la véritable leçon, il faudra de plus déterminer le cas et le nombre du mot, si c'est un nom, et son genre, si c'est un adjectif, savoir, en un mot, le rapport dans lequel il se trouve avec ce qui suit et ce qui précède; or, sur tout cela, on n'aura jamais que des probabilités approchant plus ou moins de la vérité, et jamais une certitude pleine et entière.

Il n'en est pas de même du mot SVFF., qui désigne évidemment l'autorité suprême établie à Leptis; car on sait qu'à Carthage, ainsi que dans les autres villes considérables d'Afrique, on donnait autrefois le titre de *suffètes* aux magistrats chargés de veiller à l'observation des lois et à la sûreté du pays [1].

M. l'abbé Arri, qui a lu ce mot au singulier, a cru qu'il devait se rapporter, non aux magistrats de Leptis, mais bien à un général romain dont il ignore le nom, qui aurait ordonné l'inscription et jugé à propos de s'y faire appeler *suffet*, c'est-à-dire, suprême autorité du pays; mais on peut lui répondre que, dans les auteurs latins, le mot *suffetes* ne se trouve jamais qu'au pluriel, et qu'on ne voit nulle

[1] Voyez *Cornel. Nep. in Annib.* cap. VII; *Tit. Liv.* lib. XXX, n. 7, et lib. XXXIV, n. 62.

part que les Romains se soient donné les qualifications empruntées à une domination anéantie, leur fierté naturelle se refusant à adopter des titres qui semblaient n'avoir de valeur que pour les peuples barbares, destinés à porter tôt ou tard le joug de la servitude. Mais à quelle époque de l'histoire romaine appartient l'inscription? Je réponds avec M. l'abbé Arri qu'elle ne remonte pas certainement au delà de la troisième guerre punique. Les Romains ne commencèrent en effet à former des établissements en Afrique et à y exercer pleinement leur autorité qu'après l'entière destruction de Carthage, ce qui eut lieu, comme on sait, la 150ᵉ année avant l'ère chrétienne. Or, une chose qui est bien certaine et qui peut jeter quelque lueur sur le point que nous discutons, c'est que, du temps de Jules César, ou peu après sa mort, une colonie de vétérans fut envoyée à Leptis; ce fait nous est attesté par les médailles qui nous restent de cette ville et sur lesquelles elle est nommée COL. VIC. IVL. LEPT., c'est-à-dire, *Leptis, colonie julienne victorieuse*, qualité qui lui est aussi donnée dans l'Itinéraire d'Antonin et dans la Table de Peutinger [1]. Ne pourrait-on pas conclure de là que l'inscription ne précède pas cette époque, mais qu'elle date plutôt du règne de quelque empereur romain? Cela paraîtra même sûr, si l'on compare la pierre trouvée parmi les ruines de Leptis, avec une infinité d'autres sur lesquelles le mot AVG.

[1] Voyez *Grand dictionnaire géographique* de Bruzen de la Martinière, tom III, 1ʳᵉ part pag 100.

désigne toujours le surnom honorifique d'Auguste que prirent les empereurs, en mémoire d'Octave, qui avait changé en monarchie le gouvernement de la république.

Passant maintenant à l'explication de l'inscription punique, je dois d'abord établir la valeur propre à chacune des lettres qu'elle contient.

La première, en commençant à droite, a été regardée avec raison par M. l'abbé Arri comme un כ *kaf :* elle ne diffère en effet de la lettre chaldaïque que par un trait qu'elle porte derrière en guise de queue. Elle ne ressemble pas mal d'ailleurs au X *khi* ou au κ *kappa* grec dont la valeur est la même que celle du *kaf* phénicien : cette ressemblance ne paraîtra pas du tout singulière, si l'on remarque que les historiens grecs s'accordent à dire que les signes alphabétiques leur furent apportés de la Phénicie et qu'ils conservèrent même longtemps leurs formes primitives chez les divers peuples de la Hellade, mais qu'ensuite ils subirent des modifications sensibles, soit dans leur son, soit dans leurs figures.

Cependant Hérodote, l'historien le plus curieux et le plus observateur de ceux de sa nation, remarque que du temps de Darius, roi de Perse, les Ioniens, établis en Asie, se servaient encore des caractères phéniciens, dont ils avaient toutefois modifié tant soit peu quelques-uns, et qu'ils voulaient que les lettres de leur alphabet fussent appelées *phéniciennes,* parce que les Phéniciens les avaient en effet ap-

portées en Grèce [1]. Il ajoute qu'il a vu lui-même à Thèbes, en Béotie, dans le temple d'Apollon Isménien, des lettres phéniciennes gravées sur des trépieds, lesquelles avaient beaucoup de ressemblance avec celles des Ioniens, et il donne même l'interprétation des mots qu'elles forment [2]. Mais quand l'histoire se tairait sur l'existence de ce fait, les noms que portent les lettres grecques suffiraient pour accuser leur origine étrangère : les mots *alpha*, *bêta*, *gamma*, *delta*, etc., sont en effet purement phéniciens, et il n'est besoin, si l'on veut s'en convaincre, que d'ouvrir une grammaire hébraïque ou syriaque.

M. l'abbé Arri a cru voir dans les lettres deuxième et septième deux נ *noun* allongés, représentant une forme récente et simplifiée de l'ancien *noun* phénicien, qui selon lui se traçait à peu près de cette manière. Mais s'il est vrai, comme on le dit sans cesse, que la paléographie phénicienne ait offert jusqu'ici beaucoup d'obscurités et que l'on n'ait pu encore parvenir à soulever qu'une partie du voile qui en couvre les mystères, c'est, à mon avis, ne pas peu se hasarder que de prétendre savoir la forme ancienne d'une lettre dont on cherche la valeur,

[1] Ἰώνες παραλάβοντες διδαχῇ παρὰ τῶν Φοινίκων τὰ γράμματα, μεταῤῥυθμίσαντες σφέων ὀλίγα, ἐχρέωντο· χρεώμενοι δὲ, ἐφάτισαν, ὥσπερ καὶ τὸ δίκαιον ἔφερε, ἐσαγαγόντων Φοινίκων ἐς τὴν Ἑλλάδα, Φοινικήϊα κεκλῆσθαι. Voyez *Terpsichore*, vers le milieu.

[2] Ἴδον δὲ καὶ αὐτὸς καδμήϊα γράμματα ἐν τῷ ἱερῷ τοῦ Ἀπόλλωνος τοῦ Ἰσμενίου ἐν Θήβῃσι τῇσι βοιωτῶν, ἐπὶ τρίποσί τισι ἐγκεκολαμμένα, τὰ πολλὰ ὅμοια ἐόντα τοῖσι Ἰωνικοῖσι. Voyez *Terpsichore*, vers le milieu.

tandis que l'on est encore réduit aux conjectures quand il s'agit seulement d'en déterminer la forme récente. Cet orientaliste ne se serait pas peut-être autant éloigné de l'alphabet chaldaïque qu'il a pris pour point de comparaison, s'il avait simplement reconnu dans les deux lettres en question deux ו *vau*. Il y a en effet beaucoup de ressemblance entre le signe de notre inscription et la lettre chaldaïque; la seule petite différence qui les distingue, c'est que celle-ci a le trait supérieur tourné à gauche, au lieu que dans celui-là il regarde la droite ᛁ. De l'aveu de tous les paléographes, les traits de la troisième, de la cinquième et de la treizième lettre ne peuvent exprimer que des ל *lamed;* la ressemblance qu'elles ont avec celle-ci est en effet si manifeste, qu'on ne saurait raisonnablement leur assigner une autre valeur : je ferai seulement observer que la queue qui surmonte le signe punique s'élance en arrière à droite, tandis que le trait qui termine la partie supérieure du *lamed* chaldaïque est tourné à gauche. Comme déjà une différence de cette nature a été remarquée entre le *vau* chaldaïque et le caractère qui lui correspond dans l'alphabet phénicien, il n'est pas hors de vraisemblance qu'elle doit exister de même entre les autres lettres de ces deux alphabets, qui offrent de pareils traits accidentels et destinés seulement à donner à leurs figures une tournure plus belle et plus élégante. Si j'avais sous les yeux un plus grand nombre de lettres puniques, il me serait peut-être permis d'arrêter là-dessus mon sen-

timent et de tirer de mes observations une conclusion générale et absolue; mais une remarque que je ne dois pas négliger et qui vient fort bien à l'appui de l'opinion que j'ai émise touchant la valeur de la lettre précédente, c'est que si la légère modification que présente le *lamed* punique et qui consiste, comme on vient de le voir, en ce que le trait qui le surmonte se dirige vers la droite, au lieu que dans la lettre chaldaïque le même trait s'incline vers la gauche; si cette modification, dis-je, n'a pas empêché les paléographes de reconnaître l'identité réelle de ces deux signes, pour la même raison, la nuance qui distingue la deuxième lettre de l'inscription d'avec le *vau* chaldaïque n'a pas dû m'arrêter, lorsque j'ai conclu, en comparant ces deux lettres, qu'elles étaient identiques. Les lettres quatrième, neuvième, onzième et quatorzième ont été représentées comme des *aleph* dans tous les alphabets phéniciens : je ne crois pas qu'il soit possible de leur assigner une autre valeur.

Suivant M. l'abbé Arri, la sixième lettre est un פ *phé*, et voici la raison qu'il en donne : « J'ai trouvé, « dit-il, sur l'inscription de Nora en Sardaigne, un « *phé* dont les traits sont absolument semblables à « ceux du *phé* de notre inscription. » Mais s'il était permis de lui demander comment il a pu s'assurer que la lettre de l'inscription trouvée en Sardaigne est un *phé* et non tout autre signe alphabétique, j'ignore s'il aurait quelque chose de solide à répondre. Il ne fait donc, par cette assertion, que reculer

la difficulté, au lieu de la résoudre, et sa conjecture reste sans fondement aucun. Quant à moi, en parcourant les alphabets phéniciens, j'y ai découvert cette même lettre avec la valeur du ס *samech* chaldaïque ou du ܣ *semchath* syriaque [1]. D'un autre côté, puisqu'il est certain que le *sigma* grec n'est autre chose que le *samech* des Hébreux, l'alphabet grec n'étant, comme les paléographes en conviennent, qu'une modification de celui des anciens Phéniciens, n'est-il pas évident que, si la lettre grecque porte la même figure que le signe de notre inscription, celui-ci sera identique avec la première? Or, comparez cette forme ⅃ de la lettre punique avec celle du *sigma* final des Grecs, ainsi tracé ς dans les anciens manuscrits et dans l'écriture manuelle moderne, et vous verrez s'il est possible de trouver deux caractères appartenant à des alphabets divers, dont la physionomie offre plus de ressemblance.

De plus, si l'on fait attention qu'au commencement et au milieu des mots, le *sigma* n'a jamais eu d'autre forme que celle du *samech* chaldaïque tourné à droite, et que dans les premiers siècles de la civilisation grecque, alors que les Hellènes suivaient le système d'écriture appelé *βουστροφηδόν*, c'est-à-dire, qu'en écrivant la première ligne ils allaient de gauche à droite, et passaient à la seconde en revenant de droite à gauche [2]; si l'on fait attention, dis-je,

[1] Voyez *Caractères et alphabets des langues mortes et vivantes*, pl. v, lettre 15.

[2] M. Edmond Crischull a publié une inscription grecque tracée

que dans ces temps reculés, le *sigma* devait être tourné tantôt à droite et tantôt à gauche, suivant les lignes dans lesquelles il se rencontrait, on n'aura plus de doute sur la valeur de la lettre dont il est ici question.

La ressemblance qu'offre la lettre huitième avec le R ne me paraît pas une raison suffisante pour lui donner, comme fait M. l'abbé Arri, la valeur de la lettre latine : « Il est curieux [1], dit ce savant, de « voir cette lettre (qui communément dans les al- « phabets phéniciens a cette forme, 99, ou à peu « près) prendre ici dans une inscription latino-puni- « que, l'addition d'une ligne qui lui donne la forme « de la lettre romaine écrite de droite à gauche. »

Cela ne me semble pas seulement curieux, mais bien extraordinaire; car, pour que cette innovation ait eu lieu, il faut supposer que les Leptitins, pour qui l'inscription a été faite, n'auraient pu se méprendre sur la véritable valeur d'une lettre de leur alphabet ainsi modifiée : c'est ce qui n'est guère probable. Si l'on observe, en effet, que dans la formation des signes alphabétiques phéniciens, il n'entre jamais plus de trois lignes, on concevra ce que l'addition d'un seul trait à l'un de ces signes aurait jeté d'embarras et d'incertitude dans l'esprit des habitants de Leptis.

de cette manière; on peut la voir dans une brochure intitulée : *Calliope ou Traité sur la véritable prononciation de la langue grecque*, par Minoïde Mynas; pag. 25. Paris, 1825.

[1] Voyez *Journal asiatique*, août 1836, pag. 153.

Une raison qui me paraît encore détruire la conjecture de M. l'abbé Arri, c'est le motif que l'on doit supposer avoir présidé à cette innovation, car, pour en donner une explication satisfaisante, on doit admettre ou un ordre émané de l'autorité romaine qui aurait poussé la prétention jusqu'à vouloir réformer l'alphabet à peine connu d'un peuple barbare, ce dont on ne voit d'ailleurs aucun exemple dans l'histoire; ou bien, ce qui répugne aux lois communes de l'ordre moral et politique, un excès de complaisance et de bassesse de la part des Leptitins qui, oubliant trop tôt la perte de leur liberté nationale, auraient donné à leurs maîtres des marques non équivoques de sympathie, en imaginant d'ajouter servilement une ligne à l'un des signes de leur alphabet, pour y imprimer une forme romaine.

Mon opinion est donc que la valeur de cette lettre n'est autre que celle du פ *phé* chaldaïque; l'identité de ces deux lettres devient évidente quand on remarque qu'elles ont toutes les deux un trait qui, partant de l'extrémité de leur ventre, se replie à gauche et descend dans l'une jusqu'au plan de la ligne sur laquelle les autres signes sont dressés, et reste dans l'autre comme suspendu en l'air; que de plus la ligne horizontale qui sert comme de base à la lettre chaldaïque ne lui est qu'accidentelle et seulement d'après un système d'écriture propre aux Chaldéens; ce qui est d'ailleurs prouvé par la direction perpendiculaire que prend cette même ligne dans certains cas, par exemple à la fin des mots, la

tige du *phé* étant alors allongée de cette manière ׃.

Si, pour ôter toute espèce de doute sur la valeur de cette lettre, il m'est permis de faire encore un rapprochement entre les signes de deux différents alphabets, mais dont il est reconnu que l'un a donné origine à l'autre, je dirai que le π *pi* grec, qui a dû porter d'abord la forme phénicienne, n'est dans le fond qu'une modification du *phé* punique et qu'il n'en diffère, comme ou peut le voir, que par la figure de la ligne transversale d'en haut, laquelle est droite, au lieu qu'elle est courbe dans la lettre punique. Ces deux signes sont donc identiques, et cette raison, fût-elle seule, suffirait pour le prouver d'une manière péremptoire.

La lettre dixième a été regardée par l'auteur de la lettre à M. Quatremère comme douteuse: je ne vois pas quelle raison il y a de la croire telle; elle a beaucoup de ressemblance avec le ט *teth* chaldaïque, avec le ط *ta* des Arabes, et elle est, d'une manière on ne peut plus évidente, identique avec le ܛ *teth* syriaque, auquel en écriture appelée *stranghélo* ou *majuscule* les Syriens donnaient autrefois cette forme ϯ, qui est précisément celle de notre lettre punique.

La douzième ne paraît pas différer du ܘ *vau* syriaque initial, c'est-à-dire considéré comme consonne; la ressemblance entre ces deux lettres est parfaite, et il serait inutile d'insister à en prouver l'identité.

Vous avez vu ci-dessus, monsieur le baron, la forme que revêt le *vau* punique, quand il remplit

la fonction de voyelle; d'après ce que je viens d'établir ici, il paraîtrait que les Phéniciens ou peut-être les Carthaginois seuls, reconnaissant l'inconvénient de cette lettre qui, dans leur alphabet, de même que dans celui des Chaldéens et des Latins, représentait sous une forme unique deux valeurs différentes, seraient convenus, à une époque qu'il ne nous est pas permis de déterminer, de lui donner deux formes distinctes, destinées l'une à la désigner comme consonne, l'autre à la faire reconnaître comme voyelle.

A l'imitation des Phéniciens, les anciens Hellènes semblent avoir aussi distingué par une forme propre leur hypsilon-consonne d'avec l'hypsilon-voyelle. On sait que le *dighamma* qui était figuré de cette manière Ϝ, avait chez eux la valeur et exprimait le son du *vau*-consonne phénicien dont il portait aussi le nom [1]; les mots ϜΟῖνος, αἰϜὼν, ὄϜις que les Latins écrivaient *vinam*, *ævum*, *ovis*, en sont une preuve bien manifeste; mais si l'on y fait attention, le *dighamma* n'est autre chose que le *vau* punique avec l'addition d'un trait; ce fait m'autorise à croire que la forme primitive de l'hypsilon-voyelle a dû être la même que celle de la lettre phénicienne; on trouve en effet des traces de cette ancienne figure de l'hypsilon-voyelle dans les manuscrits grecs, où cette lettre est quelquefois tracée

[1] Voyez Priscien, lib. I, cap. de *numero litterar.*, et Marius Victorin, *de Digamma*, lib. I.

comme un *vau* phénicien renversé de cette manière ɩ.

Des Hellènes le *dighamma* passa aux Latins; mais en adoptant cette lettre, ceux-ci en modifièrent le son et lui donnèrent le nom et la prononciation plus forte du *F*. Néanmoins, comme il est très-probable qu'avant cette époque l'articulation produite par cette dernière consonne ne leur était point inconnue, je conjecture que, pour l'exprimer, ils se servaient de leur *P*, lequel devait alors sonner chez eux comme le פ *phé* chez les Chaldéens et les Phéniciens, c'est-à-dire, tantôt comme *F*, tantôt comme *P*.

Quant à leur *vau*-consonne, il paraît que dans l'origine il n'avait point de forme propre et distincte de celle du *vau*-voyelle, et que ces deux lettres étaient représentées par l'unique signe ๏, qui est le *vau* de notre inscription. Plus tard, quand l'*hypsilon v* fut compté au nombre des lettres latines, et qu'il parut sous la forme du *V*, avec la valeur du *vau*-consonne, le signe ๏ ne fut plus considéré que comme voyelle, et ne fit plus entendre que deux sons dont l'un répondait au *cholem* et l'autre au *schourek* des Hébreux; par exemple les mots *dominus, dominos, dominum, populus, populorum*, s'écrivaient alors *dominos, dominos, dominom, popolos, popolorom*[1]. Mais en dernier lieu, quand le langage des Romains commença à se polir et à perdre de

[1] Voyez Quintilien, livre I, chapitre IV; Marius Victorin, livre I; Curtius Valerius, *de Orthographia*, etc.

cette rudesse qui se ressentait de leurs mœurs guerrières et farouches, qu'ils s'appliquèrent à perfectionner leur écriture, et qu'ils ne craignirent point d'ajouter à leur alphabet des lettres jugées utiles ou nécessaires à leur langue, telles que le *G*[1], l'*Y*[2] et le *X*[3], le signe **o** se vit dépouillé du son du *schourek*, et la lettre *V*, qui n'avait d'abord porté que la valeur d'une consonne, fut destinée à remplir aussi dans les mots la fonction de voyelle. Mais je reviens à l'inscription punique, et voici la manière dont elle doit être lue :

ܟܘܠܐ ܠܣܘܦܛܐ ܘܠܐ

Kôle lesoufête velo.

ou en caractères chaldaïques :

כולא לסופאטא ולא

[1] Diomède, lib. II, *de littera*, appelle le G *une lettre nouvelle*. En effet les Romains n'inventèrent la forme de cette consonne que quelque temps après la première guerre punique, et l'on voit sur la base de la colonne dressée par C. Druilius, le C toujours mis à la place du G, comme dans ces mots : *macestratos*, *leciones*, *cartacinenses*, *pucnando*. Au témoignage de Terentius Scaurus, ce fut Spurus Carvilius qui le premier donna au G la forme qu'il porte encore.

[2] L'*hypsilon* ne fut reçu que très-tard dans l'alphabet latin. Voici ce que Terentianus Maurus a dit :

Tertiam romana lingua, quam vocant Υ, non habet;
Hujus in locum videtur V latina subdita :
Quæ vicem nobis rependit interim vocantis Υ,
Quando communem latino reddit et græco sonum.

[3] D'après le grammairien Isidore, *X littera usque ad Augusti tempora nondum apud Latinos erat, sed pro ea C et S scribebant.*

ce que je traduis par :

Resistens suffetibus et non.

ܩܘܠܐ *kôle* est le participe *benoni* du verbe syriaque ܟܠܐ *kelo, empêcher, mettre obstacle*, qui, construit avec la préposition ܠ *lomad*, signifie *résister à;* c'est avec ce sens qu'il se trouve dans les Actes des apôtres, XI, 17, où on lit : ܐܟܠܐ ܠܐܠܗܐ *ekhle la loho, resistam Deo?* Il est partout à remarquer que ce mot est ici conjugué à la manière des Hébreux qui, au participe présent des verbes terminés par un א *aleph*, ont coutume d'intercaler un ו *vau* quiescent entre la première et la seconde radicale : les Syriens auraient écrit ܟܳܠܐ *kole* (*prohibens*), car c'est ainsi qu'on lit ce mot dans saint Matthieu, III, 14.

ܣܘܦܛܐ *souféte*. Ce mot est le même que l'hébreu שֹׁפְטִים *schofetim* qui, comme tout le monde sait, était donné chez les Israélites à des hommes revêtus du pouvoir souverain et envoyés de Dieu pour conduire son peuple. Les Carthaginois, qui conservèrent toujours, quoique éloignés de leur mère patrie, la langue de leurs ancêtres, désignaient aussi par ce nom les suprêmes magistrats de leur république.

Il y a plusieurs observations à faire relativement à ce mot. J'y remarque d'abord la substitution du [samech punique] *samech* punique au ש *schin* des Hébreux. Je sais

que les Syriens, qui ne comptent point au nombre de leurs lettres le שׂ *sin* chaldaïque, le remplacent toujours dans leur langue par le ܣ *semchath* et qu'ils lisent par exemple ܣܒܥ *sevâa*, ce que les Hébreux écrivent שָׂבַע *sâvâa* (*saturavit*); mais une anomalie qui est peu commune, c'est la substitution du ܣ *semchath* au שׁ *schin* chaldaïque; car il est bien reconnu que les Phéniciens avaient cette dernière lettre et qu'ils la conservaient dans les mots qui leur étaient communs avec les Hébreux; pour le montrer un exemple suffira : le mot hébreu שאול *scheol* (*locus infernus sive subterraneus*) s'écrivait et se prononcait ܫܝܘܠ *scheyoul* chez les Syriens.

Dans le premier livre de Samuel, VII, 17, le verbe שָׁפַט *schâfât* (*judicare*), racine du mot punique ܣܘܦܛܐ *souféte*, porte à la seconde radicale un ָ *kametz rachaf*, ou voyelle qui répond à l'*élif* de prolongation des Arabes; ce même verbe, employé dans le livre de l'Exode, XVIII, 26, offre encore une anomalie remarquable; on y lit [1] au futur, à la troisième personne masculin du pluriel יִשְׁפּוּטוּ *ischfoûtou* (*judicabunt*) avec un *schourek* intercalé entre la deuxième et la troisième radicale, tandis qu'on aurait dû dire régulièrement יִשְׁפְּטוּ *ischfetou*. Ces deux citations, que chacun peut vérifier dans la Bible hébraïque, expliqueront peut-être aux yeux des philo-

[1] Voyez *Biblia hebraïca sine punctis*, p. 26. Amstelodami, M DCCI.

logues la raison pour laquelle le ܦ *phé* dans le mot punique est suivi d'un *aleph quiescent*.

Je traduis *soufète* au pluriel, pour les raisons que j'ai déjà expliquées au commencement de cet écrit. Ce mot appartient à la forme appelée *emphatique* par les grammairiens syriens, et il suit la déclinaison des noms masculins terminés en ܐ *ó* au singulier et qui font leur pluriel en ܐ *é*. Cette déclinaison a pour paradigme dans les grammaires ܡܰܠܟܳܐ *malkô* (*rex*), dont le pluriel est ܡܰܠܟܶܐ *malkê* (*reges*)[1].

וְלֹא. Ces trois lettres ne sauraient offrir aucune difficulté : la première est évidemment la conjonction hébraïque ו, dont les points-voyelles varient suivant la nature des lettres qui la suivent. D'après les règles elle a dû ici être mue par un ְ *schéva* et se prononcer וְ *ve*.

Les deux autres forment l'adverbe négatif לֹא *lo*, qui s'écrit de même chez les Hébreux, les Chaldéens, les Arabes et les Syriens.

En examinant le sens qui résulte de ces deux derniers mots, on voit avec évidence qu'ils doivent commencer une phrase; d'un autre côté, ceux qui précèdent ne forment que le complément d'une proposition dont la première partie a disparu avec l'autre fragment de la pierre qu'on n'a pu encore

[1] Voyez le *Gymnasium syriacum* de Christophe Crinesius, pag. 24. Wittebergæ, M DCXI.

découvrir, et tous ensemble ils présentent une énigme qu'il n'est pas facile de deviner; qu'il me soit néanmoins permis de donner ici mon avis. Au rapport de Salluste les habitants de Leptis s'étaient déclarés pour le parti des Romains, dès le commencement de la guerre contre Jugurtha; ils avaient même envoyé des députés à Rome, et le sénat leur avait accordé sa haute protection. Comme depuis cet acte de soumission volontaire, les Leptitins se montrèrent toujours bons et fidèles alliés de la république, ils en obtinrent dans les différentes occasions tout ce qu'ils voulurent; un fait rapporté par l'historien que nous venons de citer nous en est une preuve convaincante : « Immédiatement après la prise de « Thala, dit-il, des députés de la ville de Leptis, qui « s'étaient rendus auprès de Métellus, prièrent ce « général de vouloir bien envoyer à leur secours un « corps de troupes et un commandant à leur tête. « Ils lui représentèrent qu'un homme de distinction, « appelé Hamilcar, aspirait à la nouveauté, mettait « le trouble dans la ville; que ni l'autorité des ma- « gistrats, ni la force des lois ne pouvaient arrêter « les menées de ce conspirateur, et que, si l'on ne « hâtait le secours demandé, la ville de leurs fidèles « alliés allait être perdue sans ressource... Métellus, « prenant en considération la demande des Lepti- « tins, leur envoya C. Aunius à la tête de quatre « cohortes composées de Liguriens [1]. »

[1] Voyez Salluste *de Bello Jugurthino*. Je dois la citation de ce pas-

Il est donc probable que dans la suite, lorsque l'Afrique fut déclarée province romaine, la fidélité constante des habitants de Leptis fut comptée pour quelque chose, et que, dans la vue de la reconnaître, on leur accorda quelque privilége, tel que celui de se gouverner eux-mêmes d'après leurs propres lois, de suivre pour l'administration intérieure de la ville les anciens règlements du pays et d'avoir des magistrats élus parmi eux, mais dont la juridiction et les pouvoirs restreints pouvaient être modifiés à la volonté des Romains, maîtres absolus de l'Afrique. Plus tard et sous l'empire, la bonne intelligence aura été rompue par un motif quelconque, entre les habitants de Leptis et les colons établis dans cette ville sous Jules César; ceux-ci auront peut-être voulu se rendre seuls maîtres du gouvernement du pays; des contestations violentes auront eu lieu; l'affaire aura été portée au tribunal de l'empereur, qui aura reconnu la justice de la cause des Leptitins, et, pour rendre le jugement impérial plus authentique et plus solennel, une inscription latino-punique aura été ordonnée, avertissant d'une part les colons de ne plus *s'opposer dans la suite à l'exercice de l'autorité reconnue des suffètes,* mais de la respecter comme relevant de la souveraineté de l'empereur romain, et de l'autre, enjoignant aux indigènes de protéger la colonie et de

sage à M. l'abbé Arri, qui en a publié le texte dans le Journal asiatique, cahier d'août 1836.

contribuer à sa prospérité, en conservant avec elle des rapports d'amitié et de commerce.

Ainsi, pour m'expliquer d'une manière plus brève, les mots AVG. SVFF., joints à d'autres que nous n'avons plus, indiquaient aux colons qu'ils devaient reconnaître l'autorité des magistrats leptitins établis par l'empereur, et les habitants de Leptis lisaient dans l'inscription punique la confirmation de leurs droits et l'obligation imposée aux colons romains de ne plus inquiéter les *suffètes* dans l'exercice de leurs fonctions.

Tel me paraît être le sens de l'inscription de Leptis. Puissent ces observations, que j'ai pris la liberté de vous communiquer, obtenir votre suffrage et par là même avoir un titre à l'attention des savants orientalistes, à qui elles s'adressent particulièrement !

Veuillez agréer l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le baron,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L. Bargès,

Prêtre, membre de la Société asiatique de Paris.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

Les savants qui font de la langue sanscrite l'objet spécial de leurs études apprendront avec un vif intérêt que M. Loiseleur des Longchamps, déjà connu avantageusement par quelques ouvrages remarquables, publie en ce moment une nouvelle édition du Dictionnaire sanscrit de l'Amarakocha. Cette édition, confiée aux presses de l'Imprimerie royale, sera composée de deux parties. La première partie comprendra le texte, avec une traduction française et des notes, et la seconde un double index sanscrit-français et français-sanscrit.

Useful tables forming an appendix to the journal of the Asiatic Society. Part the first, coins, weights and measures of British India. Part the second, chronological and genealogical tables of ancient and modern India. Calcutta, 1834 et 1836. 2 vol. in-8°. 5 roupies.

Ces deux petits volumes méritent réellement leur titre; car rien ne peut être plus utile que de trouver réunies et disposées avec méthode toutes les données que l'on possède aujourd'hui sur le système monétaire des différents états de l'Inde et des pays voisins; la valeur et le poids de leur monnaie, les signes par lesquels on distingue les différentes espèces; les systèmes de poids et mesures des Indiens et leur réduction en mesures européennes; les calendriers tibétains, jaïas, bouddhistes et braminiques; les généalogies de toutes les dynasties indiennes depuis les temps mytholo-

giques, celles des Tibétains, des Birmans, des rois de Ceylan, des Grecs d'Asie, des Persans et des Arabes, etc.

Un grand nombre de ces tableaux sont absolument nouveaux et extraits soit des papiers officiels de l'hôtel des monnaies à Calcutta, soit fournis par des voyageurs et des employés diplomatiques dans des pays dont l'histoire ne nous est connue que très-imparfaitement. M. Prinsep a rendu, per la publication de ces tables, un grand service à tous ceux qui s'occupent de recherches historiques sur l'Orient.

Nous avons annoncé, page 316 du Journal asiatique (1837, volume I[er]), l'arrivée d'une caisse de livres sanscrits-bouddhistes envoyée par M. Hodgson, ambassadeur anglais dans le Népal, à la Société asiatique de Paris. On vient de recevoir du Havre l'avis que trois nouvelles caisses de ces manuscrits, que M. Hodgson a eu la complaisance de faire copier dans le Népal pour la Société, viennent d'arriver. C'est une circonstance singulièrement heureuse, qu'au moment où les études sur le bouddhisme ont été entreprises de tout côté, il se soit trouvé dans le Népal un Européen qui ait voulu faire servir son influence officielle et personnelle à rendre accessibles au public savant, en Europe, les richesses renfermées dans les monastères bouddhistes au Népal, et dont personne avant lui ne soupçonnait seulement l'existence.

Molla-Firouz ben-Kaous, connu en Europe par son édition du Désatir, avait accompagné, dans sa jeunesse, son père en Perse, et y avait pris un goût particulier pour la littérature persane, et surtout pour la poésie épique des Persans, qui lui a inspiré la composition d'un poëme épique dans le mètre de Firdousi, et dont le sujet est la conquête de l'Inde par les Anglais. Molla-Firouz consacra vingt-cinq ans de sa

